



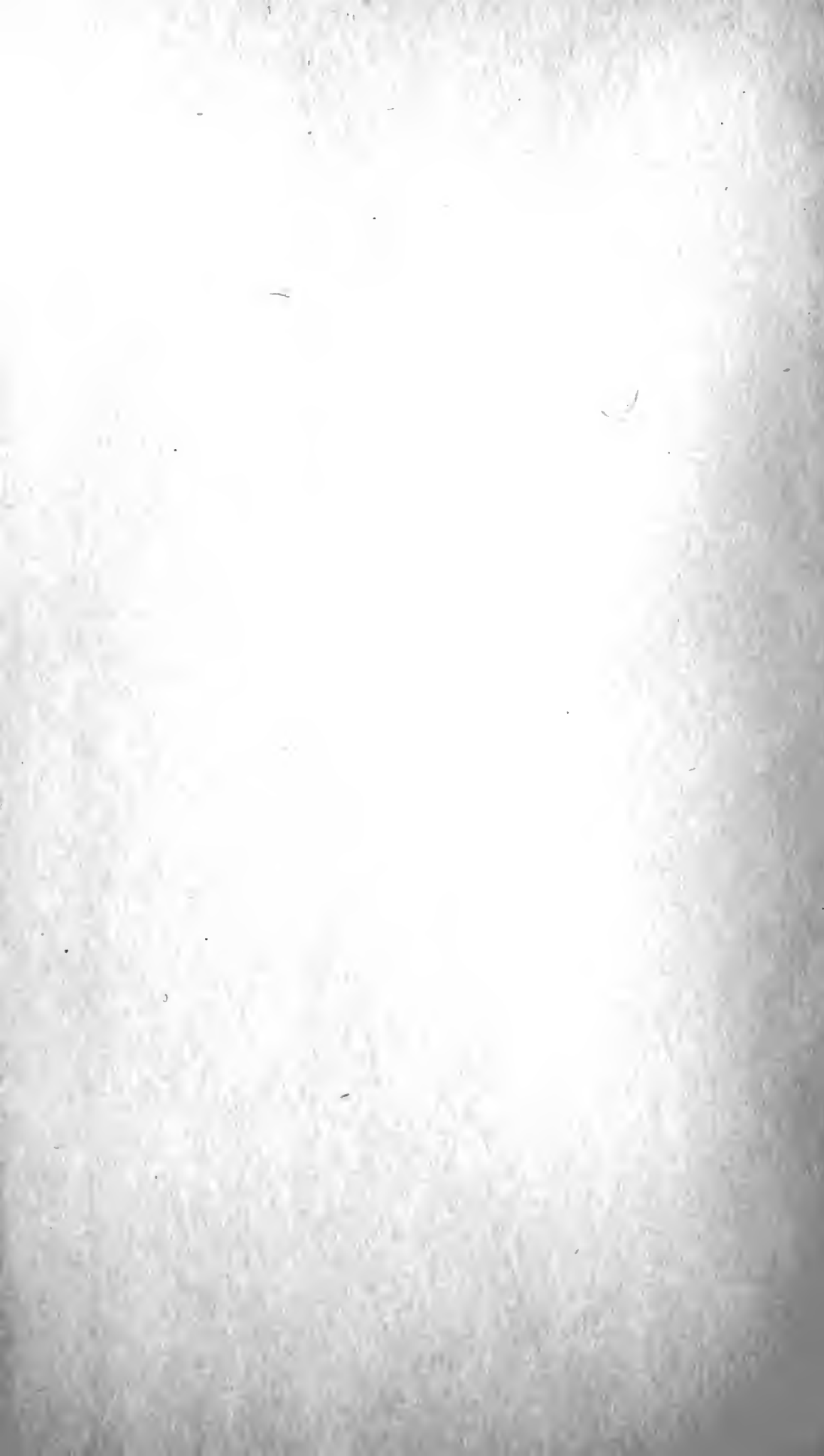
3 1761 07831180 0

HANDBOUND  
AT THE



UNIVERSITY OF  
TORONTO PRESS







Digitized by the Internet Archive  
in 2010 with funding from  
University of Ottawa



1857

I

SAINT  
VINCENT DE PAUL

CORRESPONDANCE

---

TOME VII

177

MINCESTER

1777

SAINT  
VINCENT DE PAUL

CORRESPONDANCE  
ENTRETIENS, DOCUMENTS

I

CORRESPONDANCE

TOME VII (Décembre 1657 — Juin 1659)

ÉDITION PUBLIÉE ET ANNOTÉE

PAR

PIERRE COSTE

PRÊTRE DE LA MISSION



PARIS

LIBRAIRIE LECOFFRE. J. GABALDA, ÉDITEUR

90, RUE BONAPARTE, 90

1922

NIHIL OBSTAT

Clément VIDAL, Prêtre de la Mission.  
Émile NEVEUT, Prêtre de la Mission.

PERMIS D'IMPRIMER

Paris. 18 novembre 1919.

F. VERDIER.

*Sup. gén.*

BX  
4700  
V6A19  
1920  
t.7

IMPRIMATUR

Paris, die 19<sup>a</sup> novembris 1919.

Ed. THOMAS,

*Vic. gén.*



873894.

## ABRÉVIATIONS ET REMARQUES

---

L. a., *lettre autographe*, c'est-à-dire en son entier de la main de saint Vincent de Paul.

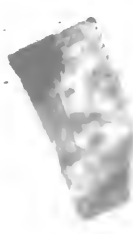
L. s., *lettre signée*, c'est-à-dire écrite par un secrétaire et signée par saint Vincent de Paul.

L'introduction indique ce que signifient les expressions Reg [istre] 1, Reg [istre] 2, et donne des détails circonstanciés sur les autres sources.



REVOLUTION

...the ... of ...  
...the ... of ...  
...the ... of ...  
...the ... of ...





—  
V''  
—







# SAINT VINCENT DE PAUL

## CORRESPONDANCE

---

**2475. — A GEORGES DES JARDINS, SUPÉRIEUR, A TOUL**

De Paris, ce 1<sup>er</sup> décembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu votre lettre sur le sujet de l'arrivée de notre frère Jean Proust. Je vois bien que vous voulez vous passer de lui ; aussi bien en avons-nous besoin ici ; c'est pourquoi je vous prie de le nous renvoyer au plus tôt, si ce n'est que vous en ayez à faire pour quelque chose qu'un autre que lui ne puisse exécuter ; en ce cas, vous le pourrez retenir dix ou quinze jours.

Je loue Dieu de ce que vous êtes retourné en mission. Je prie sa divine bonté qu'elle bénisse vos travaux et fortifie votre santé. Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

*Au bas de la page* : M. des Jardins.

**2476. — A PIERRE DAVEROULT, A SAINTES**

De Paris, ce 2 décembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Je réponds à la lettre que vous m'avez écrite au sujet

---

Lettre 2475. — L. s. — Dossier de Turin, original.

Lettre 2476. — L. non s. — Dossier de Turin, minute.

des rétributions de messes que vous cherchez, en vous disant que, s'il nous en vient, je vous les adresserai ; mais je vous dois dire aussi que rarement l'on s'adresse à nous pour nous faire de telles aumônes. Ce n'est pas qu'on ne nous demande des messes ; nous en sommes souvent surchargés, et le sommes à présent d'environ mille pour la pauvre maison de Gênes, qui les devait et qui ne les pouvait acquitter, à cause qu'elle a perdu six ou sept prêtres ; mais j'entends qu'il n'arrive guère que nous touchions quelque argent pour cela. Et ainsi, Monsieur, je n'ose vous en faire espérer aucun, quoique je serais très aise, si on nous en présente, de le vous envoyer, pour achever de payer la petite dette dont vous êtes en peine.

Je ne vous dis rien sur celle que vous souffrez de la part des personnes avec lesquelles vous êtes, sinon que, Dieu aidant, nous y remédierons au plus tôt. Cependant je prie N.-S. qu'il vous fasse part de son humilité et de sa patience pour surmonter ces difficultés, qui suis, en son amour...

Je loue Dieu de ce que le séminaire où vous êtes employé va de mieux en mieux, et je prie sa divine bonté qu'il croisse en nombre et en vertu. J'espère qu'il ne tiendra pas à vous, puisque vous y contribuez de vos instructions et de vos exemples.

**2477. — A EDMÉ MENESTRIER, SUPÉRIEUR, A AGEN**

De Paris, ce 5 décembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Voici un mot de réponse pour le R. Père du Bourg.

Mgr d'Agen a-t-il écrit pour vous à son clergé, selon qu'il vous l'a fait espérer ?

Je vous prie de me donner encore un peu de temps pour penser au frère clerc que vous nous demandez, et de me mander comment vous vous trouvez de M. Admirault, parce qu'on le souhaite à Notre-Dame-de-Lorm pour le séminaire. Or, s'il y pouvait être plus propre et plus utile que chez vous, nous vous donnerions à sa place M. Thiéulin, qui est un bon prêtre.

Nous n'avons rien de nouveau de deçà, où je suis toujours, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Edme.

**2478. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE**

De Paris, ce 7 décembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu vos deux lettres des 20 et 26 novembre. Je loue Dieu de l'arrivée de M. Berthe et des fruits que vous espérez de sa visite.

Je n'ai encore pu voir les lettres de Barbarie que vous m'avez envoyées, parce que je n'ai reçu votre paquet que depuis quelques heures ; je tâcherai d'y faire réponse au premier jour.

Vous vous êtes un peu trop hâté de nous tirer une lettre de change de 500 livres, après nous avoir écrit

---

**Lettre 2478.** — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original chez M. Hains à Marseille.

que vous n'en trouviez pas, et prié de donner ici à Messieurs Simonnet l'argent que nous avons à vous faire venir, qui n'est que d'environ 330 livres; car, selon cela, nous vous avons déjà envoyé une lettre pour recevoir 160 livres de M. Napollon, et ainsi vous toucherez 660 livres, qui est le double de ce que nous vous devons. Nous ne laisserons pas d'acquitter, Dieu aidant, les 500 livres, pour conserver votre crédit; mais souvenez-vous de nous tenir compte de ce surplus.

Je trouve bonnes les raisons que vous me mandez pour envoyer à M. Le Vacher, de Tunis, le premier argent que nous recevrons pour Alger, étant juste qu'il soit remboursé des sommes qu'il a envoyées à notre frère Barreau en sa nécessité; mais il faudrait que ledit frère Barreau nous assurât qu'il les a reçues. Je verrai si la lettre m'en dira quelque chose, et nous agirons conformément à cela.

Dieu soit loué du payement que le même frère était prêt de recevoir des 1600 piastres que lui devait le sieur Gaspard Vancamberg! Cette somme, avec les mille écus que son frère lui a envoyés et les six cents et tant de piastres que M. Le Vacher, de Tunis, dit lui avoir fait toucher, auront servi pour payer ce qu'il devait de plus pressé; il aura pu avec 9000 livres boucher beaucoup de trous.

Je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.



2479. — A CHARLES OZENNE

De Paris, ce 7<sup>e</sup> décembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu vos deux lettres des 17 et 25 octobre, qui m'ont donné de la joie et de la crainte : de la joie, en voyant que vous êtes à présent assemblés à Varsovie, vous et Messieurs Desdames et Duperroy, à leur grand contentement et au vôtre, dont je rends grâces à Dieu; et de la crainte, en ce que vous dites que la campagne est infectée et que la ville est en quelque danger. Plaise à Dieu de la délivrer de ce fléau et de nouveaux troubles, puisqu'elle en a été déjà affligée tant de fois! J'ai recommandé à notre communauté de lui demander instamment cette grâce.

Je suis consolé de ce que le bon M. Falibowski vous continue son affection ; si Dieu bénit les soins qu'il prend de vous faire avoir une maison à Cracovie, il faudra espérer de sa divine bonté qu'elle pourvoira aux autres choses nécessaires pour un établissement.

Vous dites que la guerre vous a ruiné trois maisons à Varsovie et cinq en votre terre. Ce dégât est notable; mais il n'était pas juste que vous fussiez exempts de l'affliction publique; et Dieu, qui l'a permise, aura la bonté, s'il lui plaît, de rétablir ces pertes en leur temps. Oh! que la reine est bonne d'avoir déjà fait des présents à votre église, la voyant destituée d'ornements! Notre-Seigneur, qu'elle honore partout, ne laissera pas ce bon œuvre sans récompense, non plus que tous les autres qu'elle fait incessamment.

Nous ferons ce que Sa Majesté nous commandera à l'égard de M. Turin, père de Mademoiselle Cornuty. Je m'en vais commettre une personne pour aller savoir le lieu et l'état où il est, et tâcher de le mettre en assurance pour sa demeure et sa religion. Je vous en donnerai avis.

Je me sens très obligé à Mademoiselle de Villers des bons offices que sa charité vous rend aux rencontres.

M. Sergent vint céans dernièrement; mais je me suis trouvé absent, à mon grand regret, qui aurais été consolé de le voir et d'apprendre de lui le détail des nouvelles. Il m'a apporté quelques lettres de vieille date, où il n'y a rien qui requière réponse.

Nous n'avons rien de nouveau de deçà. Nous avons plus de quarante séminaristes, la plupart de bonne espérance. Nous avons eu quelques malades, qui se portent mieux à présent. Nous avons envoyé annoncer deux missions en même temps, sans une troisième, qui se fait en Champagne.

J'enverrai votre paquet à Nibas<sup>1</sup>.

Je me recommande à vos prières et à celles de nos chers confrères et de nos bonnes sœurs, que je salue.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

Si M. Falibowski avance la chose que son incomparable charité vous procure à Cracovie, vous m'en donnerez avis, s'il vous plaît, afin de disposer quelques personnes de la compagnie à cet effet. O Monsieur,

---

1. Pays natal de M. Ozenne, dans la Somme.

que je prie Dieu de bon cœur qu'il sanctifie de plus en plus l'âme de ce bon Monsieur <sup>2</sup> !

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Ozenne, supérieur des prêtres de la Mission de Varsovie, à Varsovie.

**2480. — A EDMÉ JOLLY**

De Paris, ce 7 décembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

L'ordinaire de Lyon est arrivé, mais non pas la malle de Rome, et ainsi je n'ai point reçu de vos lettres.

J'attends que vous m'envoyiez les provisions du bénéfice de Gignac, dont vous avez pris les dates : l'une pour M. Cuissot, comme gradué sur Cahors, et l'autre pour M. Grimal.

Je n'ai pas encore reçu la réponse de Monseigneur le cardinal Bagni sur l'éclaircissement que j'ai demandé touchant les prêtres que S[on] E[minence] m'avait commandé d'envoyer en Hibernie et en Ecosse. Peut-être a-t-on changé de dessein. Je vous dirai à ce propos que Dieu ne m'a pas donné la même grâce vers Mgr le n[once] d'à présent <sup>1</sup>, que j'avais vers son prédécesseur, et il m'a semblé qu'il a eu quelque peine de ce qu'on s'est adressé à nous <sup>2</sup> pour l'envoi de ces prêtres-là. Je n'en suis pas néanmoins assuré, mais vous ferez l'usage que vous jugerez à propos de cet avis.

---

2. Le post-scriptum est de la main du saint.

**Lettre 2480.** — L. s. — Dossier de Turin, original.

1. Cœlio Piccolomini, archevêque de Césarée, nonce en France de 1656 à 1663.

2. Première rédaction : qu'on ne s'est pas adressé à lui. — Le saint a corrigé de sa propre main.

Je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Jolly, supérieur des prêtres de la Mission de Rome, à Rome.

**2481. — AU FRÈRE JEAN PARRE**

De Paris, ce 8 décembre 1657.

Mon cher Frère,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Je n'ai point reçu de vos lettres depuis la semaine passée, ce qui m'empêcha hier d'aller à l'assemblée, où rien n'a été ordonné de nouveau.

Je prie N.-S. que votre santé soit toujours bonne, et votre travail agréable à Dieu, en qui je suis, mon cher Frère, votre très affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A notre frère le frère Jean Parre, de la Mission, à Rethel.

**2482. — A UN PRÊTRE DE LA MISSION**

[Novembre ou décembre 1657 <sup>1</sup>.]

Vous n'avez donc pas su les pertes que nous avons

---

Lettre 2481. — L. s. — Dossier de Turin, original.

Lettre 2482. — Abelly, *op. cit.*, l. III, chap. XXI, p. 311.

1. Saint Vincent a écrit cette lettre après avoir appris la mort de Dermot Duiguin, c'est-à-dire après le 30 octobre 1657, et fort probablement dans les deux mois qui ont suivi cette nouvelle.

faites ! O Monsieur ! qu'elles sont grandes, non seulement pour la quantité des hommes que Dieu nous a ôtés, au nombre de dix ou onze, mais pour la qualité de leurs personnes, étant tous prêtres et des meilleurs ouvriers de la compagnie ! Aussi sont-ils tous morts en servant actuellement le prochain, et d'une manière toute sainte et extraordinaire. Ce sont Messieurs... desquels il y en a six qui sont morts de peste à Gênes en servant les pestiférés, sans parler d'un frère ; et les autres ont donné leur vie temporelle pour procurer l'éternelle aux insulaires de Madagascar et des Hébrides. Ce sont autant de missionnaires que nous avons au ciel. Il n'y a pas lieu d'en douter, puisqu'ils se sont tous consumés pour la charité et qu'il n'y en a pas une plus grande que de donner sa vie pour son prochain, ainsi que Jésus-Christ même l'a dit et pratiqué. Que Dieu soit donc glorifié, Monsieur, de la gloire qu'il a donnée à nos confrères, comme nous avons sujet de le croire, et qu'à jamais son bon plaisir soit la paix et le calme de nos cœurs affligés ! Je ne vous dis pas quelle a été notre douleur en recevant ces fâcheuses nouvelles, qui sont venues presque toutes en même temps ; il me serait impossible de vous l'exprimer. Vous pourrez juger par la peine que vous en ressentirez, vous qui aimez tendrement la compagnie, que nous n'en pouvions pas recevoir une plus grande sans en demeurer accablés.

**2483. — A DOMINIQUE LHUILLIER, SUPÉRIEUR, A CRÉCY**

De Paris, ce 11<sup>e</sup> décembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

---

**Lettre 2483.** — L. non s. — Dossier de Turin, minute de la main du secrétaire.

Il est vrai que je ne vous ai pas écrit il y a longtemps; je vous prie de m'en excuser. Je vous remercie de ce que vous ne laissez pas de me donner de vos nouvelles, qui me consolent toujours. Je rends grâces à Dieu de la bonne disposition qu'il vous donne, et des présents que Madame<sup>1</sup> a faits à votre chapelle.

Il est bien à souhaiter que le procès<sup>2</sup> se vide bientôt, afin que vous ne demeuriez pas seul hors d'état de faire des missions, pour lesquelles Dieu nous a rassemblés. Je ne presse pas Mgr de Meaux<sup>3</sup> de hâter ses poursuites, parce qu'il en a fait son affaire et que je suis bien aise de ne m'en mêler pas, afin que tant moins il y aura du nôtre dans l'événement, nous y regardions tant plus la volonté de Dieu. Cependant il est juste que vous recouriez à nous pour la petite subsistance. C'est pourquoi je vous prie, lorsque vous aurez besoin de quelque chose, de me le mander; nous y pourvoirons, Dieu aidant. La maison de Montmirail n'est en état de vous payer. Vous ferez bien de retirer ce qui vous est dû d'ailleurs et l'employer au plus pressé de vos petites provisions.

Vous n'avez donc pas su les pertes que nous avons

---

1. Marie Séguier, veuve de César de Coislin, mariée en secondes noces au marquis de Laval-Boisdauphin.

2. Au début de la fondation de la maison de Crécy, Pierre Lorthon avait promis de donner à la Mission 4.000 livres de revenu sur cinq grosses fermes qu'il avait obtenues du roi et de la reine. Réflexion faite, il préféra attribuer 2.000 livres à l'hôpital de Crécy et garder le surplus. De là, entre l'évêque de Meaux et Pierre Lorthon un procès, qui se termina en 1659 à l'avantage des missionnaires. Saint Vincent eût préféré tout abandonner plutôt que citer un bienfaiteur devant des juges. Privé des ressources sur lesquelles il comptait, il n'avait laissé à Crécy qu'un prêtre et un frère. Le prêtre disait tous les jours la messe dans la chapelle, confessait les personnes qui se présentaient et visitait les malades de la paroisse qui le demandaient.

3. Dominique Séguier.

faites ! O Monsieur, qu'elles sont grandes, non seulement pour la quantité des hommes que Dieu nous a ôtés, au nombre de onze, mais pour la qualité de leurs personnes, étant tous prêtres, à la réserve d'un seul, qui n'était que frère coadjuteur, et des meilleurs ouvriers de la compagnie ! Aussi sont-ils tous morts en servant actuellement le prochain, mais d'une manière toute sainte et extraordinaire.

Nous avons envoyé à Madagascar Messieurs Dufour, Prévost et de Belleville, et tous trois sont allés à Dieu après avoir donné des preuves de leur zèle et de leur bonne conduite pendant le voyage, et après être arrivés au lieu de leur Mission, où ils n'ont laissé que M. Bourdaise, que Dieu bénit d'une façon merveilleuse.

A Gênes, Dieu a disposé de Messieurs Blatiron, qui était le supérieur, Duport, Ennery, François Vincent, Tratebas et Boccone, ensemble d'un frère coadjuteur. Et entre ces sept, qui sont morts de peste, il n'y en a qu'un qui ne se soit exposé et n'ait pris la maladie en servant les pestiférés, et celui-là était aussi disposé que les autres de les aller servir, s'il n'avait été des premiers frappés. Il n'est resté que trois prêtres en cette maison affligée, et l'un est encore dans un lazaret, où il sert les malades, après l'avoir été lui-même, dont il est parfaitement guéri, grâces à Dieu.

Voilà donc dix personnes qui, selon l'Écriture, ont sauvé leurs âmes en les perdant ; et la onzième est M. Duiguin, qui a travaillé aux îles Hébrides avec une bénédiction singulière et presque incroyable, et où il a donné sa vie temporelle pour procurer l'éternelle à ces pauvres insulaires, qui l'ont tous pleuré comme leur père. Ce sont autant de missionnaires que nous avons au ciel ; il n'y a pas lieu d'en douter, puisqu'ils se sont tous consommés pour la charité, et qu'il n'y en

a pas une plus grande que de donner sa vie pour son prochain, ainsi que N.-S. l'a dit et pratiqué. Si donc nous avons perdu d'un côté, nous avons gagné d'un autre, en ce qu'il a plu à Dieu de glorifier nos confrères, selon que nous avons sujet de le croire, et que les cendres de ces hommes apostoliques seront la semence d'un grand nombre de bons missionnaires. Ce sont au moins les prières que je vous prie de faire à Dieu. Je ne vous dis pas quelle a été notre douleur en recevant tant de fâcheuses nouvelles, qui nous sont venues quasi toutes en même temps. Il me serait impossible de la vous exprimer. Vous pourrez juger par celle que vous en ressentirez, vous qui aimez tendrement la compagnie, que nous n'en pouvions pas recevoir une plus grande sans en demeurer accablés.

Je suis, en l'amour de celui qui mortifie et vivifie, Monsieur, votre très humble serviteur.

**2484. — A JACQUES THOLARD, PRÊTRE DE LA MISSION,  
A BRUYÈRES<sup>1</sup>**

De Paris, ce 12 décembre 1657.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais!

Je l'ai dit souvent à la compagnie, Monsieur, qu'il nē lui arrive point de mal que par ma faute. La difficulté qui se rencontre en cette mission le fait voir assez ; et de cela je vous demande pardon, prosterné en esprit à vos pieds et de ceux qui sont auprès de vous.

Il semble que vous ayez raison, Monsieur, de douter

---

**Lettre 2484.** — L. a. — Dossier de Turin, original.

1. Bruyères-le-Châtel, dans l'arrondissement de Corbeil (Seine-et-Oise).



si vous devez continuer à travailler, ou quitter ce que vous avez commencé et vous en revenir, puisque vous n'avez point de logement propre, que vous êtes contraint de loger à l'hôtellerie, que votre auditoire est fort petit, n'ayant qu'environ cent personnes, dont la plupart sont des enfants, et enfin qu'il y a cinq ou six hameaux écartés.

Mais il semble, d'un autre côté, que vous devez vous donner à Notre-Seigneur pour continuer jusques à la fin de la mission : premièrement, pource que vous avez été reçu par Messieurs les curés ; 2° que le seigneur du lieu y a consenti ; 3° que nulle puissance vous contredit ; 4° que ce pauvre peuple, ou plusieurs d'entre eux, assistent aux exercices, et notamment la jeunesse, que Notre-Seigneur voyait si volontiers à ses prédications, et laquelle en a tant de besoin ; 5° que peut-être Notre-Seigneur a dessein de sauver quelque bonne âme qui est en danger de son salut et doit mourir bientôt, mais, venant à se damner faute de secours, vous rendra responsable de sa perte, et moi avec vous, si nous ne faisons sa volonté en ce rencontre ; 6° que c'est une épreuve que Dieu veut faire de votre patience dans les difficultés que vous me proposez, et que l'esprit malin se sert de cette occasion pour détourner le bien qu'il voit que vous faites, se servant des sentiments de votre nature, de ce qu'elle est mortifiée de ce qu'on ne vous a pas accueilli comme l'on fait pour l'ordinaire aux autres lieux, comme à Conflans<sup>2</sup>, ou de ce que vous n'êtes pas logés de même, ains dans une hôtellerie.

Toutes ces raisons, Monsieur, et plusieurs autres font que je vous prie de continuer et d'achever l'œuvre que vous avez commencé, nonobstant les raisons contraires,

---

2. Probablement Conflans-Sainte-Honorine, dans l'arrondissement de Versailles (Seine-et-Oise).

comme celle du refus que vous fait le concierge de vous loger et d'être reçu à l'hôtellerie, vous ressouvenant que le Missionnaire des missionnaires n'avait pas une pierre pour reposer sa tête, que l'on lui a quelquefois refusé l'entrée des lieux où il allait travailler, et chassé, lui et les apôtres, de quelques provinces ; et le bon Dieu n'a pas encore trouvé digne la Mission d'un tel traitement.

Quant aux hameaux écartés, il se trouve peu de paroisses à la campagne où il n'y en ait ; et il arrive quelquefois qu'ils sont plus zélés à participer aux exercices de la mission que les autres. Il n'en faut que un ou deux à chaque hameau, que Notre-Seigneur ait touchés, qui deviennent les prédicateurs du reste du peuple. Et quand il arriverait que vous soyez mal suivis en ce lieu-là, ressouvenez-vous que Notre-Seigneur prêchait à un bien petit nombre de personnes, voire à une seule, et que peut-être Notre-Seigneur a permis ces sujets de dégoût pour vous prêcher vous-même et vous garantir de la vaine satisfaction que nous cherchons imperceptiblement dans nos emplois.

Or, cela étant ainsi, je vous supplie, Monsieur, de continuer, au nom de Notre-Seigneur, de travailler, quand il n'y aurait qu'une seule âme qui aurait besoin de vous, en la vue du sentiment de Notre-Seigneur, que le bon pasteur doit quitter son troupeau de 99 brebis pour aller chercher la centième égarée. Rarement arrive-t-il en ces rencontres qu'une mission ainsi commencée ne réussisse à la fin, quand les missionnaires exercent les vertus qu'il faut : la patience, l'humilité, l'oraison, la mortification. C'est, Monsieur, ce que j'espère que vous ferez, et que vous édifierez M. Caset et M. de Fleury<sup>3</sup>,

---

3. Antoine Fleury, né à Bully (Rhône) en septembre 1624, entré prêtre dans la congrégation de la Mission le 28 août 1657, reçu aux vœux à Saintes le 18 janvier 1660.

qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

Si vous avez besoin de meubles, l'hôtesse de Châtres vous en louera, celle qui est vis-à-vis de l'église. Ne vous attendez point au logement du prieuré. J'ose vous dire que ce misérable n'a jamais fait de meilleures missions que lorsqu'il a été logé dans des hôtelleries.

**2485. — A PIERRE CABEL**

De Paris, ce 12 décembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je réponds à Mademoiselle de Santeuil que Mademoiselle Le Gras ne peut envoyer à Sedan une troisième fille, parce qu'elle n'en a pas de reste et qu'il vaut mieux prendre de delà une femme ou fille pour soulager les sœurs malades, que d'en exposer une d'ici à un fâcheux voyage et à beaucoup de frais.

Le R. Père Annat a envoyé céans deux volumes d'un livre qu'il a composé<sup>1</sup>, l'un pour vous et l'autre pour M. le curé de Stenay. Je vous les ai fait adresser par le coche qui partit hier d'ici, comme je crois. Vous les ferez retirer, s'il vous plaît, et ferez tenir audit sieur curé le sien.

---

**Lettre 2485.** — L. s. — Dossier de Turin, original.

1. Le Père Annat est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages. Nous avons déjà signalé deux de ceux qu'il publia en 1657. Il fit paraître cette même année, en collaboration avec ses confrères les Pères Jacques Nouet, de Lingendes et Brisacier, *Réponses aux Lettres provinciales publiées par le secrétaire de Port-Royal contre les PP. de la Compagnie de Jésus sur le sujet de la morale desdits Pères*, Liège, in-12.

Je suis, en Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Cabel, prêtre de la Mission, à Sedan.

**2486. — A JEAN MARTIN, SUPÉRIEUR, A TURIN**

De Paris, ce 14 décembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Je fais réponse à vos dernières lettres. Votre absence de Turin me pourra priver pour quelque temps d'en recevoir. Pourvu que Dieu vous conserve en santé et bénisse vos missions, j'accepterai volontiers cette privation, procédant d'un si bon sujet. La présente n'est donc que pour accompagner les incluses. Il y en a une pour M. Berthe, qui vous va visiter. Je pense vous en avoir donné avis, afin que vous ayez agréable de le recevoir et de disposer votre famille à profiter de sa visite. Il a beaucoup édifié et consolé toutes les maisons où il a passé. Je pense qu'il est à présent parti de Marseille pour aller à vous. Je ne sais pas s'il ira premièrement à Annecy, ou s'il le réservera pour le retour ; car j'ai laissé cela à sa liberté.

Nous n'avons rien de nouveau ici que les ordinands. Nos gens font trois missions en même temps, et je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Au bas de la page* : M. Martin.

2487. — A EDMÉ JOLLY

De Paris, ce 14<sup>e</sup> décembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Je vous écris pour en garder la coutume, et non pour répondre à aucune de vos lettres, n'en ayant reçu cette semaine, ni la précédente. J'en suis un peu en peine. Ce sont peut-être les neiges ou les débordements des eaux qui ont retardé les courriers.

Pour nouvelles, je vous dirai que Messieurs Portail, Alméras, Brin et Perraud, qui ont été fort malades, sont à présent convalescents, grâces à Dieu. Le reste de la communauté se porte bien ; elle est maintenant occupée aux exercices de l'ordination. Mgr l'évêque de Pamiers fait l'un des entretiens avec grande bénédiction, et un jeune docteur de Sorbonne fait l'autre. Notre séminaire est plus peuplé qu'il n'a encore été, y ayant plus de quarante séminaristes, la plupart de bonne espérance. Dieu bénit aussi celui de Richelieu. M. Dehorgny est toujours supérieur aux Bons-Enfants, où le séminaire est plein d'ecclésiastiques externes. Ils manquent de place et non de sujets. Celui de Saint-Charles va bien aussi. Il y a beaucoup de nos prêtres en mission, séparés en trois bandes. Il a plu à Dieu de donner bénédiction aux visites de M. Berthe, qui est à présent en Savoie, comme je crois. Il n'ira en Italie plus avant que Turin pour cette fois ; nous en avons besoin ici.

M. Le Vacher, venu d'Alger, n'y est pas encore retourné, comme il fera sitôt que nous aurons l'argent qu'il faut pour dégager le consul. Ses facultés sont

expirées et, comme je pense, aussi celles de M. son frère à Tunis. Je vous prie, Monsieur, de les faire renouveler pour l'un et pour l'autre. Je ne vous parle plus de la permission que les prêtres exercent le consulat, sachant que vous en avez présenté le mémoire à la Sacrée Congrégation.

J'espère de vous envoyer avec la présente la relation de Madagascar, que nous faisons copier. Nous pensions qu'un vaisseau s'y en irait cette automne, mais son départ est différé jusqu'au printemps.

Je ne puis finir sans vous parler encore de vos paquets qui sont en demeure ; j'ai quelque raison particulière pour désirer de les recevoir bientôt. J'espère d'en recevoir après-demain deux ou trois.

Je prie N.-S. qu'il confirme votre santé et bénisse vos conduites et vos missions. Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Jolly, supérieur des prêtres de la Mission de Rome, à Rome.

**2488. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE**

De Paris, ce 14<sup>e</sup> décembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Je vous écris pour en garder la coutume, et non pour répondre à aucune de vos lettres, n'ayant encore reçu celles du dernier ordinaire, par lequel j'attends le résul-

tat de la visite que vous a faite M. Berthe, et la nouvelle de son départ pour Turin ou Annecy.

Depuis ceci écrit, j'ai reçu votre lettre du 4. Je loue Dieu de toutes les choses que vous me mandez, qui ne requièrent pas autrement réponse. Je le remercie surtout de la grâce qu'il vous fait de vous abandonner tout à sa conduite.

Puisque vous n'avez point tiré de lettre de change sur nous, je vous en enverrai une par le prochain ordinaire, Dieu aidant, pour les 183 livres que M. Huguier a avancées aux forçats.

Vous dites qu'il est allé une barque en Alger et une autre à Tunis. Vous ne dites pas si vous y avez envoyé de l'argent. Je vous ai prié et je vous prie encore de n'y en envoyer point que je ne vous le mande, particulièrement les mille écus des Basques.

Je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

*Au bas de la première page : M. Get.*

**2489. — AU FRÈRE JACQUES RIVET, A GÈNES**

De Paris, ce 14<sup>e</sup> décembre 1657.

Mon cher Frère,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

La lettre que vous m'avez écrite le ... octobre a renouvelé ma douleur, par les pertes que vous avez faites, et a servi à me consoler par le bon rapport que vous me faites de nos confrères morts et vivants. Dieu soit loué,

mon cher Frère, de ce que les uns ont donné leurs vies pour la charité et les autres leurs soins pour le soulagement et la consolation des malades et le bon ordre de la famille, à quoi je sais que vous avez contribué de votre côté, dont je remercie sa divine bonté, qui vous a donné son bon cœur pour le service de la compagnie. Ce n'est pas merveille qu'il se soit attendri sur la mort du bon M. Blatiron, qui vous aimait et qui vous était si cher. Il est maintenant au ciel avec les autres, en état de nous bien aider devant Dieu, comme nous avons sujet de l'espérer. Vous voyez, mon cher Frère, comme ils ont persévéré jusqu'au bout à répondre aux desseins de Dieu au lieu où sa providence les avait conduits. Demandons-lui qu'il nous fasse la même grâce. Nous l'avons beaucoup prié pour votre conservation, et nous le ferons encore.

Continuez d'être toujours à consolation et à soulagement à un chacun, pour l'amour de Notre-Seigneur, à qui vous vous rendez par ce moyen très agréable. Ma sœur votre mère est toujours parmi les Filles de la Charité et employée à la communauté des vieillards du Nom-de-Jésus. Elle se porte bien, et Messieurs vos frères se portent bien aussi.

Pour moi, je suis toujours, en l'amour de Notre-Seigneur, mon cher Frère, votre très affectionné seryiteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

**2490. — A LA SUPÉRIEURE DU SECOND MONASTÈRE  
DE LA VISITATION DE PARIS**

Je prie la Révérende Mère supérieure de Sainte-Marie



du faubourg de faire entrer dans son monastère Made-  
moiselle de Lamoignon pour y voir notre chère sœur  
Marie-Elisabeth <sup>1</sup>.

**2491. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE**

De Paris, ce 21 décembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je n'ai pas encore reçu votre lettre du dernier ordi-  
naire. Je vous dirai, en l'attendant, que voici une lettre  
de change de 200 livres sur Messieurs Napollon, pour  
rembourser à M. Huguier ses avances faites et à faire  
pour les pauvres forçats. Je dis « à faire », parce que,  
ne lui étant pas tant dû, il lui restera quelque peu de  
chose pour les premières fournitures que nous le prierons  
de leur faire.

On travaille ici aux affaires du consul d'Alger. Le  
commencement nous a donné quelque espérance de  
succès; mais nous ne voyons pas que la chose s'avance;  
il y faut du temps et de la patience.

Dieu vous conserve et vous bénisse! Je suis, en son  
amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

---

1. Marie-Elisabeth de Lamoignon, morte à Paris le 12 août 1658.

**Lettre 2491.** -- Dossier de la Mission, copie prise sur l'original  
chez M. Hains à Marseille.

2492. — A ANTOINE DURAND, SUPÉRIEUR, A AGDE

De Paris, ce 21 décembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je ne vous écrivis pas vendredi dernier, pour commencer à pratiquer votre avis, qui est de ne nous entr'écrire que de 15 en 15 jours. Je reçus ce jour-là votre lettre du 3. Je loue Dieu de la disposition qu'il vous donne à faire agréablement toutes les choses qui sont de son bon plaisir; c'est un effet de la grâce qu'il a mise en vous, et non d'aucune vertu qui soit en mes paroles, car mes péchés me rendent indigne que sa divine bonté bénisse ce que je dis.

J'approuve que vous receviez en vos leçons du séminaire les ecclésiastiques de la ville qui auront désir de s'y trouver<sup>1</sup>, pourvu qu'ils aient une bonne intention et que M. le grand vicaire<sup>2</sup> n'ait point de raisons contraires. Pour moi, je n'en vois aucune, mais bien plusieurs pour souhaiter que tous aient la même affection.

Nous attendons les actes que vous nous avez fait espérer touchant votre fondation. Nous n'avons rien de nouveau qu'environ 80 ordinands, à qui Mgr de Pamiers fait les deux entretiens avec bénédiction.

Je suis en N.-S..

---

Lettre 2492. — L. non s. — Dossier de Turin, minute.

1. Ici sont raturés les mots : « Il serait à souhaiter que tous eussent la même affection d'apprendre. »

2. Première rédaction : et que M. Le Breton.

2493. — A CHARLES OZENNE, SUPÉRIEUR, A VARSOVIE

De Paris, ce 21 décembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je viens de recevoir vos deux lettres des 3 et 8<sup>e</sup> novembre. Il nous sera difficile de vous renvoyer aucun des prêtres qui sont venus de Pologne, pour le besoin qu'en ont les maisons où ils sont. Mais nous avons pensé de vous envoyer 5 ou 6 jeunes hommes, parce que, tandis qu'ils achèveront de delà d'étudier en théologie, ils apprendront le polonais et s'accoutumeront au pays bien plus aisément que s'ils étaient plus avancés en âge. Je vous prie de me mander votre sentiment sur cela. Nous ne laisserons pas de vous envoyer quelque prêtre, et à même temps un ou deux frères coadjuteurs. Cependant nous demanderons à Dieu la grâce de correspondre aux desseins qu'il a sur la compagnie en ce royaume-là. Nous continuons à le prier qu'il achève de le rétablir en son premier lustre, et surtout qu'il lui donne la paix. Je remercie sa divine bonté de ce qu'il y paraît quelque disposition à cela. Vous m'avez fort consolé par cette bonne nouvelle et par les autres que vous me donnez.

Nous n'avons rien de nouveau de deçà.

Je vous embrasse tendrement. C'est en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Ozenne.

**2494. — A EDMÉ JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME**

De Paris, ce 21 décembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Je n'ai pas reçu de vos lettres cette semaine, non plus que les deux précédentes, à la réserve d'une vieille, que je devais avoir reçue il y a cinq mois, car elle est du 10<sup>e</sup> juillet. Il y en a encore une ou deux en demeure de ce temps-là. Celle-ci était accompagnée de l'indulgence que vous avez obtenue pour un curé du diocèse d'Aire, dont je vous remercie.

Voici la relation de M. Bourdaise, que je faillis à vous envoyer par le dernier ordinaire. Je ne sais ce que Dieu fera de notre Mission de Madagascar. On m'a dit que M. le maréchal de la Meilleraye a demandé aux Capucins douze de leurs Pères et qu'ils les y ont promis. Il pourrait y avoir en cela quelque chose de vrai, parce que, m'étant donné l'honneur de lui écrire pour lui donner avis que nous tiendrons prêts deux ou trois prêtres pour le premier embarquement, que l'on disait être proche, et le supplier de nous faire savoir le temps qu'il aurait agréable qu'ils se rendissent à Nantes, il ne m'a point fait réponse. J'ai ensuite écrit à une personne de piété qui est auprès de lui, et ai même fait écrire par M. l'abbé d'Annemont à un autre pour savoir quel est son dessein et à quoi nous devons nous attendre, sans en avoir rien appris d'assuré. Il en sera ce qu'il plaira à Dieu <sup>1</sup>.

---

**Lettre 2494.** — L. s. — Dossier de Turin, original.

1. Les démêlés entre le duc de la Meilleraye et la Compagnie des Indes remontaient à quelques années. Cette société avait reçu du roi le droit exclusif d'entretenir des relations commerciales avec

Je viens présentement de recevoir deux de vos lettres des 12 et 19 de novembre. Je ferai savoir à Mgr l'évêque du Puy et au Père provincial de la Merci ce que vous m'écrivez de leurs affaires, et leur en enverrai même à chacun un extrait. En écrivant ceci, ledit Père est venu, et je lui ai fait savoir ce qui le regarde.

Je rends grâces à Dieu de la bonne disposition où est l'affaire de Saint-Pourçain, et de ce que Mgr le cardinal dataire<sup>2</sup> s'y est porté favorablement. Dieu nous rende dignes par sa grâce de la bienveillance dont il plaît à S[on] E[minence] de nous honorer ! Nous payerons volontiers les mille livres que cette union doit coûter, et vous ferez bien de les payer sans demander diminution, tant pour la raison que vous marquez, que pour hâter l'expédition de la bulle. Il ne faut pas douter qu'il n'intervienne des difficultés en l'exécution, mais la Providence les lèvera quand il lui plaira.

Puisque la Sacrée Congrégation *de Propaganda Fide* n'a pas voulu consentir que nos prêtres exercent les consulats de Tunis et d'Alger, il faut acquiescer à son jugement. Je voudrais bien savoir si ce défaut de consentement emporte une défense, ou si, refusant de

---

l'île de Madagascar et les îles adjacentes, et ce droit lui avait été renouvelé en 1652 pour une période de vingt ans. Mais le défaut d'entente entre les membres et le manque de fonds paralysèrent son action. En novembre 1655, le duc envoya de sa propre initiative quatre vaisseaux à Madagascar. Un procès eut lieu, bientôt suivi d'un accord. Sébastien Cazet reconstitua la société sur d'autres bases. (Cf. Bibl. Nat., ms. fr. 10.209.) Le différend semblait apaisé. Mais il fallait compter avec le caractère impérieux du duc, qui se sentait fort des appuis qu'il trouvait à la cour et du dévouement des deux commandants qu'il avait lui-même établis à Fort-Dauphin, MM. du Rivau et Chamargou. Il fit partir le *Saint-Jacques* en novembre 1656, sans attendre les marchandises commandées par la Compagnie. Dès ce jour, la scission fut complète. (Cf. *Etienne de Flacourt ou les origines de la colonisation française à Madagascar*, par Arthur Malotet, Paris, 1898, in-8°, p. 268 et suiv.)

2. Jacques Corradi.

permettre ouvertement cet exercice, elle est pour le moins disposée à le tolérer en Messieurs Le Vacher, en sorte qu'ils soient en sûreté de conscience; autrement, ils n'ont qu'à s'en revenir et abandonner entièrement les esclaves, puisqu'il n'est pas possible de les assister, comme on a fait, sans l'autorité des consulats, ni de trouver des laïques propres pour les aller exercer avec la fermeté et le désintéressement qu'il faut pour soutenir l'œuvre de Dieu, après les mauvais traitements que les derniers y ont reçus. Néanmoins, nous n'en viendrons point à cet entier abandonnement que le plus tard qui se pourra; car, s'il arrive, ce sera un grand malheur. Vous nous enverrez donc, s'il vous plaît, les facultés apostoliques pour ces deux frères.

Je trouve la réponse que vous avez faite à Mgr le cardinal Ludovisio<sup>3</sup> fort bonne et judicieuse, au sujet de la proposition des évêques; et il me semble que vous n'en pouviez pas faire une plus conforme à notre constitution. Dieu vous bénisse!

Vous aurez bien fait si vous êtes allé entendre Mgr le cardinal Sainte-Croix<sup>4</sup>, puisqu'il l'a tant désiré et que vous avez besoin de prendre de fois à autre l'air de la campagne.

J'approuve que vous receviez le jeune gentilhomme français qui a fait la retraite chez vous, et autant d'ecclésiastiques qu'il s'en présentera pour entrer en la compagnie, lorsqu'ils auront leurs titres et les qualités requises, et surtout qui seront bien intentionnés.

Je vous remercie de la provision du prieuré de Champvant que j'ai reçue pour M. Le Boysne.

---

3. Nicolas Albergati-Ludovisio, nommé cardinal en 1645, grand pénitencier de 1649 à 1687, mort en 1687.

4. Marcel Sainte-Croix, né le 7 juin 1619, cardinal le 19 février 1652, évêque de Tivoli en octobre de la même année, mort à Rome le 19 décembre 1674.

Je n'ai rien à dire aux raisons que vous avez apportées à Mgr le cardinal Bagni pour ne s'employer pas à vous faire mettre dans le palais de Saint-Jean-de-Latran, puisque c'est un lieu qui ne vous accomode point. Néanmoins, si la providence de Dieu, par l'ordre du Pape, vous y logeait, il semble qu'il en pourrait arriver du bien, tant parce que ce serait un moyen pour faire servir la compagnie au premier siège de l'Eglise <sup>5</sup>, qu'une occasion pour entreprendre les exercices des ordinands; et cela n'empêcherait pas que, avec le temps, les missionnaires n'eussent une autre maison à la ville plus commode.

Je ne m'étonne pas des difficultés que vous trouvez dans l'affaire du Sépulcre; car elle a commencé par un mauvais fondement, M. Le Vazeux l'ayant entreprise sans notre avis et sans les précautions qu'il devait observer.

Prenez, s'il vous plaît, conseil pour savoir s'il y a quelque danger que les prêtres se mêlent de donner des remèdes aux pauvres gens, pour certains maux dont ils sont atteints; pour moi, je n'y en vois pas; et il me semble que, si d'autres n'y en trouvent point, que vous ferez bien de laisser exercer à M. d'Eu sa charité en ce rencontre, pourvu que ces remèdes corporels ne le détournent pas de ses fonctions spirituelles et ne lui coûtent pas beaucoup de peine et de dépense.

Je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Jolly.

---

5. Première rédaction : pour faire connaître la compagnie. La retouche est de la main du saint.

**2495. — A HIPPOLYTE FÉRET,  
CURÉ DE SAINT-NICOLAS-DU-CHARDONNET**

De Saint-Lazare, ce 22 décembre 1657.

Ayant fait faire un extrait des lettres de Monseigneur de Boulogne <sup>1</sup> sur les misères de son diocèse, je l'ai porté à l'assemblée des dames de la Charité, qui ont résolu de donner trois cents livres pour être employées en habits; et j'ai été chargé de faire savoir à ce bon évêque que, s'il a agréable de prendre cette somme de quelque marchand de sa ville et d'en tirer lettre de change sur Mademoiselle Viole, elle sera exactement payée. Je supplie très humblement Monsieur de Saint-Nicolas de lui en donner avis, puisque cette aumône est un effet de sa recommandation. Il n'est pas besoin de lui dire qu'elle est pour en couvrir les pauvres les plus nus, car sa charité paternelle leur est trop compatissante pour en ordonner autrement.

Les dames n'ont encore rien destiné pour les deux maisons religieuses, parce que leur fonds s'était trouvé tout épuisé. Nous verrons si dans quelque temps on pourra leur envoyer quelque petit soulagement.

**2496. — A LOUIS DUPONT**

De Paris, ce 26 décembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre dernière, dont je n'ai pu lire la date. Il

---

**Lettre 2495.** — L. non s. — Dossier de Turin, original.

1. François Perrochel (1645-1682).

**Lettre 2496.** — L. s. — Dossier de Turin, original. On conserve à Turin également la minute de cette lettre.



y a sujet de se consoler du retour de la personne dont vous me parlez. Comme j'ai été fort étonné de sa chute, j'aurai aussi beaucoup de joie s'il reconnaît ses fautes. Il ne faut donc pas le rebuter, mais l'accueillir et le traiter cordialement pour lui donner la confiance de vous voir et de vous consulter. Témoinnez-lui affection pour le servir, comme de vous-même, sans lui dire que je vous en ai écrit, sinon en cas que vous le jugiez expédient. Vous pouvez même lui conseiller de s'en venir de deçà pour s'éloigner des occasions <sup>1</sup>.

J'ai ratifié l'arrêté de compte de M. le théologal <sup>2</sup>; mais il est encore chez le notaire. Je le vous enverrai par le 1<sup>er</sup> ordinaire, ou je le mettrai entre les mains de Mgr l'évêque <sup>3</sup>, pour lui faire tenir, puisque c'est à lui qu'il l'a donné.

Je salue affectionnément et tendrement votre cœur et votre famille, et je prie N.-S. qu'il les bénisse si abondamment, que la bénédiction en rejaillisse sur le séminaire, et que tous ces Messieurs, en qui vous tâchez de mettre et de perfectionner l'esprit ecclésiastique, s'en trouvent à la fin remplis. Je ne vous les recommande pas; vous savez que c'est là le trésor de l'Eglise.

Je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. I. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Dupont, supérieur des prêtres de la Mission, à Tréguier.

---

1. Première rédaction : de s'en venir de deçà; et, quand il y sera, nous verrons.

2. M. de Rumelin.

3. Balthazar Grangier de Liverdi.

2497. — A PIERRE LAISNÉ

De Paris, ce 26 décembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre, qui m'a plus consolé que je ne vous puis dire. Je vous remercie de l'avis que vous me donnez ; j'en ferai l'usage qu'il faut, Dieu aidant.

Je suis en grande peine de la maladie de M. Le Boysne, et je prie N.-S. qu'il le conserve à la compagnie et le rétablisse bientôt en sa parfaite santé, puisqu'il l'emploie si utilement qu'il fait. Je ne vous le recommande pas, en l'absence de M. Serre, sachant bien que votre charité prend soin que rien ne lui manque de ce qui peut contribuer à le consoler et le guérir. Je vous prie seulement de continuer et de l'embrasser de ma part.

Je loue Dieu, Monsieur, de ce que vous avez une vingtaine de séminaristes et de ce que vous travaillez à leur avancement. Je ne puis m'empêcher de vous conjurer, de la part de N.-S., qui veut qu'ils soient tous bons et parfaits ecclésiastiques, de faire tout ce que vous pourrez pour les rendre tels, n'y épargnant ni les prières, ni les sermons, ni les exercices, ni les bons exemples. Voyez[-vous], Monsieur, c'est là le trésor de l'Eglise que [Dieu vous] a confié, et le champ où vous devez s[avoir faire]<sup>1</sup> valoir les grâces qu'il a mises en vous ; et c'est la prière que je fais à Dieu.

Lorsque M. Serre sera de retour, dites-lui que j'ai

---

Lettre 2497. — L. s. — Dossier de Turin, original.

1. L'original, rongé par les mites, a perdu quelques mots, que nous plaçons ici entre crochets.

reçu le livre qu'il m'a adressé pour M. Dolivet<sup>2</sup>, à qui je le ferai tenir; mais j'attendrai une occasion favorable, car les ports sont trop chers; celui de Rennes ici coûte 32 sols.

Je salue la chère famille de Saint-Méen. Nous n'avons rien de nouveau. Je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription:* A Monsieur Monsieur Laisné, prêtre de la Mission, à Saint-Méen.

**2498. — A EDMÉ JOLLY**

De Paris, ce 28<sup>e</sup> décembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu, avec votre lettre du 26 novembre, l'autel privilégié pour Saint-Sauveur de Melun et les facultés pour ces Messieurs des Hébrides, dont je vous remercie. Vous avez su depuis comme il a plu à Dieu de disposer de M. Duiguin. Je vous en ai donné avis, ce me semble.

Ne demandez donc point d'*extra tempora* pour le frère Plunket, attendu que les raisons que vous me mandez sont assez considérables pour en demeurer là. Il est maintenant à Tréguier, où je pense qu'il aura reçu le sous-diaconat à cette dernière ordination, et il y pour-

---

2. Julien Dolivet, né à Cardroc (Ille-et-Vilaine) le 20 mars..., ordonné prêtre le 30 mars 1652, entré dans la congrégation de la Mission à Richelieu le 2 janvier 1653, reçu aux vœux à Agde en mars 1656. Il dirigea la maison de Sedan de 1668 à 1673 et celle de Narbonne de 1673 à 1682.

**Lettre 2498.** — L. s. — Dossier de Turin, original.

ra recevoir les autres ordres sacrés entre ci et Pâques. Mais pour le frère Deslions et pour les autres du même pays dont je vous prierai ci-après de nous envoyer les *extra tempora*, et qui n'auront pas une des conditions requises pour les obtenir, comme d'être sous-diacres, ou nobles, ou professeurs en théologie, ou âgés de 30 ans, je vous prie de faire un effort pour les avoir, en exposant le besoin que la compagnie a de prêtres; et, si cela ne suffit, ajoutez-y *ob solatium parentum senio confectorum*, ou d'autres causes telles que vous jugerez à propos, sans avoir égard à la dépense.

Nous acquitterons votre lettre de change de 32 livres 15 sols pour l'argent que vous avez donné à Jean Félix, et ferons tenir la lettre qu'il écrit à sa mère, à Villenauxe<sup>1</sup>.

Je vous ai prié de savoir si nos prêtres pourront en conscience exercer les consulats de Tunis et Alger, attendu que la Sacrée Congrégation, qui ne veut pas donner cette permission, ne leur défend pas néanmoins de le faire, quoiqu'elle sache qu'ils en font déjà l'exercice.

Vous avez eu raison de remarquer que, dans la proposition que Mgr le cardinal Bagni vous a faite d'un établissement en son diocèse, il n'a pas découvert sa pensée touchant sa fondation. Il m'a fait l'honneur de m'écrire une lettre où il offre de donner une maison pour ce dessein ; mais il ne dit rien de la subsistance. Peut-être que S[on] E[minence] suppose que la maison de Rome entretiendra les missionnaires de son diocèse, ou que nous trouverons les moyens de les faire fonder

---

1. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine (Aube).

de deçà en la manière que la même maison de Rome se trouve fondée. Mais il ne faut pas s'attendre ni à l'un ni à l'autre. C'est une affaire à tirer de longue, et vous ferez bien d'en user ainsi, sans pourtant faire connaître à ce bon seigneur que vous ayez ce dessein.

Quant à ce que vous me dites, que plusieurs bonnes propositions se sont déjà faites, qui s'en sont allées en fumée, je vous dirai, Monsieur, que ceux qui les ont faites peuvent avoir eu bonne intention. Mais, comme les œuvres nouvelles, pour saintes qu'elles soient, ne se font point si elles n'ont un promoteur qui les poursuive, celles-là n'en ayant point eu, elles sont demeurées. Grâce à Dieu, Monsieur, nous avons vu réussir heureusement les affaires qui vous ont eu pour leur premier mobile, par les soins et la bonne conduite que vous y avez apportés, en sorte que nous avons sujet de croire que tout ce qui s'est proposé aurait eu le même succès si vous en aviez pu être le solliciteur; mais il y a des choses où nous ne devons agir que passivement.

Que savons-nous, Monsieur, s'il n'y a pas quelque chose de Dieu en la proposition de Saint-Jean-de-La-tran? Si vous y étiez logés, vous seriez citoyens de Rome et en état de rendre de nouveaux services à Dieu, et cela ne vous empêcherait pas d'avoir une autre maison à la ville pour y passer l'été. Puisque l'on vous recherche pour cela, vous ne devez pas vous hâter de donner l'exclusive, mais écouter les avances qu'on vous fait et prendre conseil.

Si vous trouvez de bons prêtres de delà qui veuillent s'exercer aux missions, et que vous en ayez de bons témoignages, vous ferez bien de les y admettre, sans attendre ma réponse. C'est ainsi que la compagnie en a usé du commencement, ayant reçu les externes à

travailler avec elle, parce qu'elle ne pouvait pas suffire à tout, et que ces Messieurs-là se forment par ce moyen au service des âmes.

Je loue Dieu de ce que la supplique de Saint-Pourçain a été signée<sup>2</sup>. Nous tâcherons d'acquitter la lettre que vous nous devez tirer pour ce regard.

Les livres que demande Mgr le cardinal Brancaccio, dont nous n'avons reçu la note que depuis 12 ou 15 jours, bien qu'il y ait plus de cinq mois que vous nous l'avez adressée, coûteront sept ou huit cents livres, selon la supputation de M. Soly, libraire, que nous avons fait venir céans exprès pour en savoir le prix, sans compter ceux que vous demandez pour le R. P. Hilarion. Je ne sais, Monsieur, si c'est pour leur en faire présent à tous deux, ou s'ils ont dessein de les payer. J'attendrai votre réponse avant de passer outre.

Votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

Il n'y a que dix ou douze jours que j'ai reçu votre lettre du sixième de juillet, qui fait mention des livres pour Monseigneur le cardinal Brancaccio et du R. P. Hilarion<sup>3</sup>.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Jolly, supérieur des prêtres de la Mission de Rome, à Rome.

---

2. La Bulle qui unit le prieuré de Saint-Pourçain à la congrégation de la Mission porte la date du 13 décembre.

3. Cette phrase est de la main du saint.

2499. — A FIRMIN GET

De Paris, ce 28 décembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu vos deux lettres des 11 et 18 de ce mois. Je m'emploierai volontiers vers Monsieur le duc de Richelieu pour le choix des nouveaux administrateurs, et ferai ce que je pourrai, afin que vous en ayez la réponse au plus tôt, telle que vous la désirez.

Nous vous avons envoyé une lettre de change de 200 livres pour les avances que M. Huguier a faites aux forçats ; je ne doute pas que vous ne l'ayez reçue à présent.

Vous me mandez que, si M. Le Vacher se hâte, il trouvera encore à Marseille la barque qui doit aller à Alger. S'il n'était question que de lui, il serait prêt à partir ; mais il faut de l'argent, et nous n'en avons pas. Il s'en met assez en peine, et nous aussi. Nous faisons ce que nous pouvons pour en trouver ; mais nous n'y avançons guère. On fait une quête pour ce qui nous manque. Il faut avoir patience.

M. Delafortade nous a écrit par le dernier ordinaire, sans nous parler de la caisse que vous lui avez adressée ; peut-être ne l'avait-il pas encore reçue.

M. Berthe est arrivé à Turin ; j'en ai reçu lettre.

Je loue Dieu de l'occasion qu'il vous a donnée de lui rendre service en la personne de Messieurs les ordinands, et des soins que vous avez pris pour les disposer aux ordres qu'ils ont reçus. Plaise à Dieu qu'ils aient

profité de vos instructions et de vos exemples, et que ce commencement ait un heureux progrès!

Je suis très obligé à Mgr de Marseille<sup>1</sup> du souvenir dont il m'honore et de la grâce qu'il m'a faite par vous; je l'en remercie très humblement et je vous prie, Monsieur, toutes les fois que vous aurez les occasions de lui renouveler les offres de mon obéissance, de le faire de ma part, et de vous assurer en votre particulier de l'affection de mon pauvre cœur et de mes chétives prières; car Notre-Seigneur ne veut pas que je sois en vain, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

Nous avons reçu un louis d'or pour Marbais, dit la Source, forçat sur la *Mazarine*; je prie M. Huguiet de le lui donner.

Je ferai réponse à M. de la Fosse, que j'embrasse tendrement pour le présent à cause de l'embarras auquel je me trouve<sup>2</sup>.

*Suscription*: A Monsieur Monsieur Get, supérieur des prêtres de la Mission de Marseille, à Marseille.

**2500. — A GEORGES DES JARDINS, SUPÉRIEUR, A TOUL**

De Paris, ce 29<sup>e</sup> décembre 1657.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!  
Madame la présidente de Herse est fort en peine du

---

1. Etienne de Puget (1644-1668).

2. Cette phrase est de la main du saint.

Lettre 2500. — L. s. — Dossier de Turin, original.



second ballot qu'elle vous a adressé pour les Carmélites de Neufchâteau, et de n'avoir aucune réponse de vous sur les lettres qu'elle vous a écrites sur ce sujet, ni aucune nouvelle de leur part, pour savoir si elles ont reçu cette aumône. Elle m'en a témoigné un grand déplaisir et m'en a donné à même temps beaucoup de la voir souffrir par notre faute. Je vous prie, Monsieur, de lui écrire au plus tôt pour l'assurer que vous avez reçu et rendu ces hardes-là, en cas que cela soit, comme je n'en doute pas. Traitez-la avec grand respect et faites-lui, s'il vous plaît, vos excuses d'avoir tant tardé. Pour moi, j'attribue ce retardement à la mission que vous avez faite, qui vous a empêché de retourner ou d'envoyer ce ballot à ces religieuses. Et si cela est vrai, dites-lui cela; car, sachant votre absence pour un si bon sujet, elle en sera satisfaite, pourvu que, à votre retour, vous ayez fait ce qu'elle vous a prié.

Gardez-vous bien, Monsieur, de lui parler du port ni du premier, ni du second paquet; je lui ai promis que vous le paieriez; et n'en prenez rien de ces pauvres filles, quand bien elles voudraient vous le rendre; car si madite dame le savait, elle en serait fort mésefficiée, dans la connaissance qu'elle a de leur pauvreté et de l'obligation que nous avons de nous incommoder pour le soulagement des pauvres. Elle est bienfaitrice de notre compagnie, et des plus considérables; et, pour cette raison, nous lui devons obéir et tâcher de la contenter, mais de bonne grâce. C'est pourquoi, Monsieur, je vous prie de rechef de lui faire une lettre qui lui fasse connaître que vous avez ce désir. En voici une qu'elle vous a fait écrire de nouveau, et une autre pour la maîtresse du coche, pour lui demander raison du ballot, si tant est qu'elle ne vous l'ait pas délivré.

Nous ne sommes pas au bout des lettres de l'union,

mais nous sommes toujours après et dans l'espérance de les avoir. Dieu a-t-il béni vos travaux en cette dernière mission? Comment vous portez-vous? Je prie sa divine bonté qu'elle vous conserve et sanctifie avec la petite famille, que je salue. C'est, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

**2501. — A UN PRÊTRE DE LA MISSION**

Notre congrégation ne permet pas à ceux qui se sont donnés à Dieu parmi nous d'aller en leur pays, tant à cause de l'expérience qu'elle a du déchet que la visite des parents apporte à leur première ferveur, que parce que Notre-Seigneur, qui connaissait la malignité qu'il y a dans la hantise des parents pour ceux qui font profession de le suivre, ne voulut pas qu'un de ses disciples allât seulement ensevelir son père, ni qu'un autre s'en retournât pour disposer de ses biens. Après ces exemples, vous ne pouvez faillir de prier vos parents de vous excuser si vous ne les allez voir; et je ne puis vous donner un meilleur conseil que celui que Notre-Seigneur vous a donné lui-même de quitter père et mère, frères, sœurs et possessions, si vous le voulez suivre et être du nombre de ses disciples. Si vous craignez quelque division dans votre famille, tâchez d'y remédier par lettres, priant quelque homme de bien du lieu de s'entremettre pour l'accommodement; et s'il s'agit de quelque bien temporel où vous ayez intérêt, envoyez votre procuration à quelque parent ou ami pour faire en votre absence ce que vous pourriez faire étant présent. Il y aurait sujet

de craindre que, si vous traitiez vous-même avec vos parents de leurs affaires, au lieu d'y mettre l'ordre que vous souhaiteriez, ils ne vous attirassent à leurs passions et ne vous embarrassassent dans leurs intérêts; ce qui n'arrive que trop aux ecclésiastiques qui s'en veulent mêler. Si vous dites que ce n'est que pour leur profiter spirituellement, souvenez-vous que la hantise avec les proches diminue l'esprit et l'ôte souvent tout à fait, et qu'alors on est incapable de faire aucun fruit parmi eux. C'est pour cela que rarement on est prophète en son pays. Notre-Seigneur ne retourna qu'une fois en sa ville de Nazareth depuis qu'il eut commencé le ministère de la prédication, et cette même fois les habitants le voulurent précipiter du haut d'un rocher en bas; ce qu'il permit peut-être pour apprendre aux ouvriers évangéliques qu'ils sont en danger, retournant chez eux, de déchoir de la haute opinion où leurs œuvres les ont élevés et de tomber dans quelque funeste précipice.

**2502. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE**

De Paris, ce 4 janvier 1658.

Monsieur,

Je prie N.-S. que cette nouvelle année vous apporte mille bénédictions qui vous servent de degrés pour arriver à l'éternité bienheureuse.

Voici la lettre de M. le duc de Richelieu sur le choix qu'il a fait de deux nouveaux administrateurs.

Je n'ai pas encore reçu la vôtre du dernier ordinaire, et, en l'attendant, je vous prie de tenir compte à M. Huguiet de 21 livres, que je le prie de donner à Denis

---

**Lettre 2502.** — L. s. — Dossier de la Mission, original. Le post-scriptum est de la main du saint.

Dubois, forçat sur la *Capitaine*; nous les avons reçues ici de son père.

M. Alméras le père est malade à l'extrémité ; le reste de cette maison est en assez bon état.

Depuis ceci écrit, ce bon frère est allé à Dieu, âgé d'environ 83 ans. Nous avons sujet de croire qu'il est maintenant au ciel, après les actes de vertu que nous lui avons vu pratiquer depuis qu'il est entré en la compagnie, qui ont édifié toute la maison. Néanmoins, les jugements de Dieu nous étant inconnus, je recommande son âme à vos prières, et la mienne aussi, qui suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

Depuis la présente écrite, j'ai reçu la vôtre, qui ne parle que de l'effort des barques pour Alger.

Nous travaillons à faire la quête pour M. Le Vacher <sup>1</sup>. La fin de cela n'arrivera pas sitôt. L'on n'y perdra point de temps.

Je prie M. de la Fosse de m'excuser de ce que je ne lui puis écrire pour cette fois ; nous sommes occupés aux funérailles de notre cher frère Alméras.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Get.

**2503. — A EDMÉ JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME**

Du 4<sup>e</sup> janvier 1658.

Je suis consolé de ce qu'enfin vous avez reçu le recteur

---

1. Philippe Le Vacher.

Lettre 2503. — Reg. 2, p. 238.

du collège Salviati et le jeune postulant d'Alençon pour en essayer. Voilà donc un séminaire commencé. Dieu veuille arroser ces nouvelles plantes et élever sur ce fondement l'édifice de ce bon œuvre, en sorte que peu à peu il puisse fournir grand nombre de bons ouvriers à l'Eglise de Dieu, particulièrement à toute l'Italie! Ce ne sont que des souhaits, que je soumets volontiers à la conduite de Dieu.

**2504. — A N\*\*\***

9 janvier 1658.

Les vertus que je lui<sup>1</sup> ai vu pratiquer me font croire qu'il est allé à Dieu, et il me semble que les saints ne peuvent mourir avec plus de confiance et de résignation.

**2505. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE**

De Paris, ce 11 janvier 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je vous ai mandé par ma dernière que M. d'Alméras le père était tombé malade le 1<sup>er</sup> de l'an, était trépassé le 4<sup>e</sup>, et que les vertus qu'il a pratiquées en cette maison l'ont disposé à une bonne mort, à la suite d'une si longue vie.

---

**Lettre 2504.** — Collet, *op. cit.*, t. II, p. 29. D'après Collet, ces mêmes paroles seraient contenues dans une autre lettre, du 12 janvier 1658, dont nous n'avons plus le texte.

1. René Alméras, père.

**Lettre 2505.** — Arch. de la Mission, copie prise sur l'original chez M. Hains à Marseille.

Du depuis, il a plu à Dieu d'appeler à soi un de nos bons frères nommé François Hémet<sup>1</sup>, qui mourut le lendemain, 5<sup>e</sup> de ce mois, âgé de 45 ou 50 ans. Sa mort a répondu à sa vie, car il a paru en l'une et en l'autre prêt à tout et plein de si bons sentiments qu'on n'en peut pas attendre de meilleurs d'un homme de piété. Les deux dernières fois que je l'ai vu, il m'a tout embaumé de la plénitude de sa foi, de sa confiance en Dieu et de sa résignation à son bon plaisir.

Nous avons nouvelles que la caisse que M. Le Vacher attend de vous est partie de Lyon, et qu'il pourra la recevoir dans deux ou trois jours.

Je n'ai pas encore reçu vos lettres de cet ordinaire, et ainsi je n'ai rien à vous dire davantage, qu'à prier N.-S. qu'il tire sa gloire de plus en plus de votre conduite et de votre famille.

Un de vos bons frères étant venu à Paris pour affaires, nous l'attendons aujourd'hui céans pour y faire quelques jours de retraite, à laquelle je pense que notre frère Get l'a disposé.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

---

1. François Hémet, né à Campremy (Oise), reçu dans la congrégation de la Mission le 27 janvier 1650.

2506. — A UN PRÊTRE DE LA MISSION

[11 janvier 1658<sup>1</sup>.]

Le saint parle du bruit qui court au sujet du maréchal de La Meilleraye, dont il aurait encouru la disgrâce<sup>2</sup>. Le maréchal se serait adressé aux Capucins pour avoir des missionnaires, et ceux-ci lui en auraient promis vingt-quatre, qui devaient s'embarquer, disait-on, par le premier bateau destiné à Pile Saint-Laurent. « Si M. le maréchal s'accommode avec ces bons religieux », le saint se déclare prêt à rappeler M. Bourdaise de Madagascar. « Notre maxime est de céder toujours la place aux autres, estimant qu'ils feront mieux que nous. »

2507. — A JEAN MARTIN

De Paris, ce 11<sup>e</sup> janvier 1658.

Monsieur,

Je prie N.-S. que cette nouvelle année vous soit heureuse pour l'éternité et qu'elle soit suivie de quantité d'autres semblables qui vous conduisent à Dieu, notre dernière fin.

Le bon M. d'Alméras le père a trouvé la sienne au bout de 83 ans qu'il a vécu sur la terre. Il tomba malade le 1<sup>er</sup> jour de l'an, et le 4<sup>e</sup> il est allé à Dieu. Nous avons sujet de le croire ainsi, après les actes de vertu que nous lui avons vu pratiquer depuis son entrée en la compagnie, qui ont édifié toute la maison et qui l'ont disposé à une bonne mort, en suite d'une si longue vie. Néanmoins, les jugements de Dieu nous étant inconnus, nous

---

**Lettre 2506.** — Collet, *op. cit.*, t. II, p. 38.

1. Collet paraît favorable à cette date. Cette lettre, au reste, semble à sa place à côté de la lettre 2509.

2. Voir lettre 2509.

**Lettre 2507.** — L. s. — Dossier de Turin, original.

ferons bien de prier Dieu pour son âme, comme aussi pour celle de notre bon frère François Hémet, qui mourut le lendemain, 5<sup>e</sup> de ce mois, âgé de 45 ou 50 ans. Sa mort a répondu à sa vie, car il a paru en l'une et en l'autre disposé à tout et plein de si bons sentiments, qu'on n'en peut attendre de meilleurs d'un homme de piété. Les deux dernières fois que je l'ai vu, il m'a tout embaumé de la plénitude de sa foi, de sa confiance en Dieu et de sa résignation à son bon plaisir.

J'ai reçu deux de vos lettres, des 10 et 29 décembre. Je loue Dieu de la satisfaction que vous avez reçue de la visite, et des fruits que vous en espérez, comme aussi de ce que les trois derniers prêtres que nous avons envoyés sont déjà en état de vous aider en vos missions. J'en ai une très sensible consolation. Après la mission de Bra, la maison de Gênes aura besoin de deux de ces prêtres ; vous savez que nous vous les avons envoyés à dessein de l'en secourir, lorsqu'ils seraient un peu formés à l'air du pays.

Je n'ai rien à vous dire sur la retraite<sup>1</sup> de M. de Musy.

Nous continuerons volontiers nos prières pour la continuation de votre santé et le succès de vos travaux.

Il faut se remettre à Dieu pour le temps et pour la manière de votre fondation, et souffrir cependant avec patience les incommodités du logement et les autres besoins.

Je me suis trouvé un peu incommodé, mais, grâce à à Dieu, je me porte mieux.

Je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

---

1. *Retraite*, départ.



*Suscription* : A Monsieur Monsieur Martin, supérieur des prêtres de la Mission de Turin, à Turin.

**2508. — A EDMÉ JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME**

11 janvier 1658.

Je suis consolé de savoir qu'une personne qui a fait vœu d'être religieux, satisfasse à sa promesse en entrant dans notre compagnie, quoiqu'elle ne soit pas une religion. Nous prendrons garde néanmoins de ne recevoir plus de telles gens, si ce ne sont esprits bien faits et bien résolus.

**2509. — AU DUC DE LA MEILLERAYE**

12 janvier 1658.

Monseigneur,

Je me suis donné l'honneur de vous faire savoir par deux lettres que l'ancienne Compagnie des Indes s'était assemblée une fois et qu'elle se devait assembler une seconde, par les soins de Messieurs de Lamoignon et Cazet<sup>1</sup>, pour se déterminer sur l'union proposée. Or, je vous dirai à présent, Monseigneur, que, m'étant arrivé une chute et une blessure à la tête, je n'ai pu continuer mes sollicitations, et que M. de Lamoignon, s'étant chargé de vous écrire ce que ces Messieurs ont résolu, m'a mandé ce matin qu'il le ferait aujourd'hui.

J'ai reçu une lettre de M. Couplier, qui me mande

---

Lettre 2508. — Reg. 2, p. 18.

Lettre 2509. — Reg. 1, f<sup>o</sup> 35.

1. Tous deux membres de la Compagnie des Indes.

avoir traité avec vous, Monseigneur, pour aller établir une habitation en l'île Mascareigne, et il désire que je lui envoie un prêtre et un frère pour les y faire passer avec ses gens. Sur cela, je lui réponds que je le ferai très volontiers, si vous, Monseigneur, avez agréable que nous envoyions en même temps un ou deux autres prêtres pour Madagascar. La manière dont nous y avons été appelés pour travailler au salut de ces pauvres gens, qui n'a pas été par notre choix, ains de la part de Sa Sainteté; la perte que nous y avons faite de six bons ecclésiastiques, avec la dépense qu'il a convenu faire pour cette Mission, qui vaut sept à huit mille livres; le secours qu'il est nécessaire de donner au missionnaire vivant qui reste sur le lieu; l'habitude qu'il a acquise dans le pays et dans la langue, et quelque bénédiction qu'il a plu à Dieu de lui donner, me font souhaiter, Monseigneur, que ce soit votre bon plaisir que nous continuions ce bon œuvre, ou bien, si vous ne l'avez pas agréable, que nous rappelions M. Bourdaise, qui reste de delà.

Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire que nos gens ont témoigné plus d'affection pour l'ancienne Compagnie que pour vous. Je vous supplie, Monseigneur, de trouver bon que je vous die que ce sont de mauvais offices qu'on nous a rendus auprès de vous. Pour moi, je n'ai jamais regardé que le service de Dieu en cet emploi, et j'estime qu'ils ont eu aussi la même vue. Certes, Monseigneur, nous avons été consolés tous de ce que la Providence de Dieu s'est adressée à vous pour l'établissement de son empire en ces pays-là, et nous avons prié Dieu et le prions souvent qu'il bénisse votre personne et ce dessein. Que si la réponse que M. de Lamoignon vous doit faire n'est pas conforme à votre intention, c'est à mon grand regret ; et je vous supplie très humblement, Monseigneur, de croire que j'y ai fait tout ce

que j'ai pu, et qu'il n'y a que mes péchés qui m'aient rendu indigne de vous servir efficacement en cet affaire selon votre désir.

Si donc, Monseigneur, il vous plaît nous faire la grâce d'agrèer que nous continuions nos petits services à Dieu audit Madagascar, et de donner passage aux ouvriers que nous avons destinés pour cela, je vous supplie très humblement, Monseigneur, de me le faire mander au plus tôt, afin que nous les fassions partir en diligence.

Je suis cependant, en l'amour de Notre-Seigneur, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
indigne prêtre de la Mission.

2510. — JACQUES-BÉNIGNE BOSSUET A SAINT VINCENT

A Metz, 12 janvier 1658

Monsieur,

*J'ai appris de M. de Champin<sup>1</sup> la charité que vous aviez pour ce pays, qui vous obligeait à y envoyer une mission considérable, que vous l'aviez proposé à la compagnie<sup>2</sup>, et que vous et tous ces Messieurs aviez eu assez bonne opinion de moi pour croire que je m'emploierais volontiers à une œuvre si salutaire. Sur l'avis qu'il m'en a donné, je le suppliai de vous assurer que je n'omettrais rien de ma part pour y coopérer dans toutes les choses dont on me jugerait capable. Et comme Monseigneur l'évêque d'Auguste<sup>3</sup> et moi devons faire*

---

**Lettre 2510.** — *Les Grands Ecrivains de la France. Bossuet, Correspondance*, éd. Urbain et Lévesque, Paris, 1909-1920, 12 vol. in-8, t. I, p 11, lettre 6. (Ouvrage en cours de publication.)

1. Omer de Champin, docteur en théologie, membre de la Conférence des mardis, nommé, le 4 novembre 1666, doyen de Saint-Thomas du Louvre.

2. La Conférence des mardis.

3. Pierre Bédacier, religieux de Cluny, suffragant et administrateur de l'évêché de Metz depuis 1649, mort le 19 octobre 1660.

*un petit voyage à Paris, je le priaï aussi de savoir le temps de l'arrivée de ces Messieurs, afin que nous pussions prendre nos mesures sur cela, jugeant bien, l'un et l'autre, que nous serions fort coupables devant Dieu, si nous abandonnions la moisson dans le temps où sa bonté souveraine nous envoie des ouvriers si fidèles et si charitables. Je ne sais, Monsieur, par quel accident je n'ai reçu aucune réponse à cette lettre; mais je ne suis pas fâché que cette occasion se présente de vous renouveler mes respects, en vous assurant avant toutes choses de l'excellente disposition en laquelle est Monseigneur l'évêque d'Auguste pour coopérer à cette œuvre.*

*Pour ce qui me regarde, Monsieur, je me reconnais fort incapable d'y rendre le service que je voudrais bien; mais j'espère de la bonté de Dieu que l'exemple de tant de saints ecclésiastiques et les leçons que j'ai autrefois apprises en la compagnie me donneront de la force pour agir avec de si bons ouvriers, si je ne puis rien de moi-même. Je vous demande la grâce d'en assurer la compagnie, que je salue de tout mon cœur en Notre-Seigneur, et la prie de me faire part de ses oraisons et saints sacrifices.*

*S'il y a quelque chose que vous jugiez ici nécessaire pour la préparation des esprits, je recevrai de bon cœur et exécuterai fidèlement, avec la grâce de Dieu, les ordres que vous me donnerez<sup>4</sup>.*

*Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.*

BOSSUET,  
*prêtre, grand archidiacre de Metz.*

---

4. La mission de Metz est une des plus célèbres qu'ait fait donner saint Vincent, tant par la qualité et le nombre des missionnaires qui y prirent part, que par l'importance des résultats. Bossuet la prépara; Louis de Chandénier, abbé de Tournus, la dirigea, aidé par des collaborateurs tels que Omer de Champin, Nicolas Gédoyne, Claude de Chandénier, abbé de Moutiers-Saint-Jean, auxquels s'étaient joints une quinzaine d'ecclésiastiques de marque. Du 6 mars au 22 mai, les habitants de la vieille cité lorraine se pressèrent autour de la chaire des prédicateurs.

2511. — A LA SUPÉRIEURE DES FILLES DE LA CHARITÉ  
DE SAINT-FARDEAU<sup>1</sup>

[Janvier 1658<sup>2</sup>.]

L'émulation qui est mise parmi ce grand nombre de filles qui désirent entrer en votre compagnie n'est pas une marque assurée que Dieu les y appelle, surtout y étant excitées par quelque persuasion humaine plutôt que par inspiration divine. Il se peut faire néanmoins que le mouvement de Dieu s'y trouve; c'est pourquoi vous ferez bien de les entretenir en cette bonne volonté; mais il n'est pas expédient de les envoyer toutes en même temps. Choisissez-en deux ou trois des mieux disposées et des plus propres; Mademoiselle Le Gras les recevra pour en essayer, pendant que vous éprouverez les autres. Mais faites-leur bien entendre les choses suivantes :

1° Que votre compagnie n'est pas une religion, ni votre maison un hôpital d'où il ne faille bouger, mais une société de filles qui vont et viennent continuellement pour l'assistance des pauvres malades, en divers endroits et aux heures précises, quelque temps qu'il fasse;

2° Que les Filles de la Charité, étant les servantes des pauvres, sont aussi habillées et nourries pauvrement, sans qu'elles puissent changer leur coiffure blanche ni leurs habits;

3° Qu'il ne faut point avoir d'autre intention, venant à la compagnie, que celle du service de Dieu et des pauvres;

---

**Lettre 2511.** — *Recueil des procès-verbaux des conseils tenus par saint Vincent de Paul*, p. 307.

1. Dans l'arrondissement de Joigny (Yonne).

2. Voir note 3.

4° Qu'il faut y vivre dans une continuelle mortification de corps et d'esprit, et avec une volonté ferme d'observer exactement toutes les règles, particulièrement l'obéissance sans réplique;

5° Qu'encore qu'elles aillent çà et là dans Paris, il ne leur est pas loisible d'aller visiter les personnes de leur connaissance sans permission, ni de recevoir la visite d'aucun homme chez elles;

6° Enfin, qu'il faut qu'elles aient de quoi faire leur voyage et avoir leur premier habit<sup>3</sup>.

Vous m'avez proposé, par une de vos lettres, si vous recevrez avec vous une postulante sortie de condition, en attendant l'ordre de l'envoyer ici. Je ne suis point de cet avis, ma Sœur, parce que l'expérience a fait voir que les filles qui se joignent avec les sœurs qui travaillent hors de la maison de Paris, avant qu'elles aient reçu l'habit et les instructions qu'on leur donne ici, ne réussissent pas pour l'ordinaire, à cause qu'elles se persuadent qu'elles n'auront à faire que ce qu'elles ont vu pratiquer à ces sœurs éloignées. Je vous prie donc de n'en point retirer aucune parmi vous.

Vous ne me dites rien de vos emplois, sinon que vous avez beaucoup d'écolières et deux petites pensionnaires. Je vous prie de me mander si vous avez des malades en votre hôpital, et combien, si vous avez soin des pauvres malades de la ville et des environs, s'ils sont en grand ou petit nombre, quelles sont vos principales occupations et pourquoi vous demandez une troisième sœur.

---

3. Dans sa lettre 561, adressée au frère Ducournau, qui a marqué au dos la date de janvier 1658, Louise de Marillac donne le sens de la réponse à faire aux sœurs de Saint-Fargeau. La lettre du saint est, dans cette première partie, la reproduction à peu près textuelle de celle de sa pieuse collaboratrice.

Il est à craindre que ces petites pensionnaires ne vous occupent trop. Vous savez que ce n'est pas l'usage de votre compagnie d'en prendre, parce que cela détourne des autres emplois plus nécessaires; et vous auriez bien fait de ne vous charger pas de ces enfants sans notre avis. Si vous dites que Son Altesse Royale<sup>4</sup> vous a commandé de les recevoir, c'est que peut-être vous ne lui avez pas fait entendre que cela n'était pas de votre règle; car, si elle l'avait su, elle vous aurait donné du temps pour en écrire à Mademoiselle Le Gras et attendre sa réponse. Je vous prie, ma Sœur, de n'entreprendre rien par vous-même de nouveau, mais de faire tout par concert et par la bénédiction de l'obéissance. Dieu en sera honoré, et votre conduite produira, par ce moyen, des fruits de bonne édification.

**2512. — A LA SŒUR NICOLE HARAN**

De Paris, ce 16 janvier 1658.

Ma Sœur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre du 22 décembre. Je ne puis pour le présent que vous compatir dans l'accablement où vous êtes, et prier N.-S., comme je fais, qu'il inspire à messieurs les pères<sup>1</sup> de vous faire soulager. S'ils nous demandent une nouvelle sœur pour augmenter votre nombre, nous tâcherons de l'envoyer, et si vous n'avez personne de delà qui leur représente que vous êtes trop peu pour servir tant de malades, nous enverrons, Dieu aidant, bientôt quelque missionnaire à Nantes, qui leur fera connaître l'excès de vos travaux et le danger où vous

---

4. Anne-Marie-Louise d'Orléans.

Lettre 2512. — L. s. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Les administrateurs de l'hôpital.

êtes d'y succomber. Je prie Dieu cependant qu'il soit votre force.

Vous avez raison de n'être pas scrupuleuses de perdre la messe pour assister les pauvres, car Dieu aime mieux miséricorde que sacrifice. Je ne demande à Dieu que deux choses pour vous et pour vos sœurs : la première est qu'il vous donne un grand soin du salut et du soulagement des malades; et la seconde, qu'il vous fasse la grâce de vous entr'aimer et supporter; car, si vous avez l'un et l'autre, vous pratiquerez les vertus que Notre-Seigneur nous a davantage recommandées, vous serez à bonne édification à tout le monde et vous jouirez d'une grande paix.

On dit qu'il se prépare un vaisseau pour Madagascar. Cela étant, nous pourrions y envoyer quelques prêtres, qui vous verront en passant.

Mandez-moi si les hardes sauvées du naufrage de l'année passée sont en bon état. Je ne vous prie pas d'y prendre garde, sachant que vous avez assez de soin de les conserver autant que cela se peut.

Mademoiselle Le Gras se porte assez bien, grâce à Dieu, et votre compagnie va de mieux en mieux. Plaise à Notre-Seigneur d'unir vos cœurs et de bénir vos exercices! Je me recommande aux prières de toutes en général et de chacune en particulier, et je suis de même, en l'amour de N.-S., [ma Sœur <sup>2</sup>], votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A ma sœur la sœur Nicole Haran, Fille de la Charité, servante des pauvres malades de l'hôpital de Nantes, à Nantes.

---

2. Texte de l'original : Monsieur.



2513. — A CHARLES OZENNE

De Paris, ce 18 janvier 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je n'ai pas reçu de vos chères lettres depuis 15 jours qu'il y a que je vous ai écrit. Je ne vous écris pas toutes les semaines, de crainte que l'on dise que c'est trop. Du depuis, il m'est arrivé une chute de carrosse, où j'ai reçu quelque mal<sup>1</sup>. Je m'en trouve mieux, grâces à Dieu; mais je garde encore la chambre; et mon indisposition est cause que j'ai prié M. Alméras de faire réponse pour lui et pour moi à M. Duperroy<sup>2</sup>, qui nous a écrit; et par vous, Monsieur, j'embrasse le bon M. Desdames.

Voici M. Guillot qui vous écrit; il est supérieur à Montmirail.

Je vous ai mandé, ce me semble, que Dieu a disposé du bon M. d'Alméras le père, qui décéda le 4<sup>e</sup> de ce mois; et le lendemain nous perdîmes un de nos frères coadjuteurs, nommé François Hémet, âgé d'environ 50 ans, qui, en sa jeunesse, avait porté les armes en Pologne. Sa mort a répondu à la vie qu'il a menée en la compagnie, ayant paru, en l'une et en l'autre, disposé à tout et plein de si bons sentiments qu'on n'en peut pas attendre de meilleurs d'un homme de piété. Les

---

**Lettre 2513.** — L. s. — Dossier de Cracovie, original.

1. C'était après une visite en ville; saint Vincent rentrait à Saint-Lazare dans son petit carrosse, accompagné d'un de ses confrères; tout à coup la soupente se rompit, le carrosse se renversa et la tête du saint heurta violemment le pavé. La fièvre se déclara quelques jours après et le mal prit de telles proportions, dit Abelly, que le saint se crut en danger de mort. Ce biographe place à tort l'accident à la fin de l'année 1658 (*op. cit.*, t. I, chap. L, p. 246). Saint Vincent y fait pour la première fois allusion le 11 janvier (cf. l. 2507).

2. On trouvera cette lettre en appendice.

deux dernières fois que je l'ai vu en sa maladie, il m'a tout embaumé de la plénitude de sa foi, de sa confiance en Dieu et de sa résignation à son bon plaisir. Je recommande son âme à vos prières.

On dispose un embarquement pour Madagascar, où nous allons faire passer, Dieu aidant, deux ou trois missionnaires. Nous n'avons rien de nouveau en la compagnie. Tout va assez bien partout, grâces à Dieu. Nous sommes après pour repeupler la maison de Gênes. Nous avons grand besoin d'hommes, car on nous en demande de beaucoup d'endroits, même pour des nouveaux établissements. Priez Dieu qu'il envoie de bons ouvriers à sa vigne. Nous continuons de le prier pour votre personne et pour votre famille, comme aussi pour le roi, la reine et leurs Etats, à ce qu'il plaise à sa divine bonté de conserver Leurs Majestés et de bénir leurs desseins.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Au bas de la première page : M. Ozenne.*

**2514. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE**

De Paris, ce 18 janvier 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu deux de vos lettres, des 1<sup>er</sup> et 8 janvier. Je rends grâces à Dieu de la résolution que Monseigneur

---

**Lettre 2514.** — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original chez M. Hains à Marseille.

de Marseille<sup>1</sup> a prise d'établir son séminaire<sup>2</sup> et de le confier aux soins de la compagnie. J'espère que ce bon œuvre sera la source de quantité de biens et la bénédiction de son diocèse. S'il me fait l'honneur de m'en écrire, comme vous dites qu'il en a le dessein, je le congratulerai volontiers de l'effort qu'il veut faire.

Je vous ai envoyé la réponse de M. le duc de Richelieu sur la nomination des nouveaux administrateurs. Je ne sais pas si par la même lettre il a commis quelqu'un pour recevoir en son nom les comptes de l'administration, car je ne lui en avais pas fait parler, comme je le ferai, si ces Messieurs le désirent, après qu'ils auront reçu.

M. Le Vacher<sup>3</sup> écrit une lettre à un Père capucin de Marseille au sujet d'un Turc qui est ici en disposition de se convertir, et moi je vous prie de lui en procurer la réponse au plus tôt.

Nous avons reçu 6 livres pour Pierre Goubert, forçat sur la galère de la *Reine*. Je prie M. Huguiet de les y donner. Nous satisferons à ses avances à la première occasion.

Je suis cependant en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

---

1. Etienne de Puget.

2. Mille difficultés retardèrent l'établissement du séminaire diocésain, qui devait s'ouvrir quinze ans plus tard. Les prêtres de la Mission ne tenaient en 1658 qu'une sorte de collège. (Cf. lettre 2582.)

3. Philippe Le Vacher.

2515. — A JACQUES THOLARD, PRÊTRE DE LA MISSION,  
A MARCOUSSIS <sup>1</sup>

De Paris, ce 18 janvier 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je suis en peine de ce que vous me dites, que vous ferez la communion des enfants, pour achever la mission, dimanche prochain, quoique de cinq ou six cents communicants il n'y en ait que 150 ou environ qui aient fait leur devoir, et que j'envoie annoncer la mission à Montlhéry <sup>2</sup>. Or je vous dirai, Monsieur, qu'il me semble qu'il est à propos, sauf votre meilleur avis, de différer le départ du lieu où vous êtes, jusques à ce que ces bonnes gens aient profité de la grâce que Notre-Seigneur leur présente par vous. Ce qu'il y a sujet d'espérer qu'ils feront, s'il vous plaît de leur donner du temps, notamment si nous vous envoyons des ouvriers, comme nous ferons, Dieu aidant, et ferons partir deux prêtres d'ici, Dieu aidant, et laisserons là cependant Montlhéry. Notre-Seigneur voyait périr les Gentils, qu'il voulait secourir, et néanmoins il n'abandonna pas le peuple d'Israël, auquel il était envoyé. Achevons ce que nous avons commencé, Monsieur, et Notre-Seigneur nous aidera.

Il sera bon que vous voyiez ces bons Pères, que j'estime et honore tant pour la reconnaissance qu'ils ont

---

**Lettre 2515.** — L. s. — Dossier de la Mission, photographie.

1. Le nom du destinataire et le lieu où il se trouvait nous sont donnés par M. Pémarin (*op. cit.*, t. IV, p. 12, l. 1590), qui a probablement connu ces détails par la suscription de l'original, dont la photographie n'a pas été prise. Marcoussis est une localité de Seine-et-Oise, dans l'arrondissement de Rambouillet.

2. Localité de l'arrondissement de Corbeil (Seine-et-Oise).

envers leur bienfaiteur. C'est une des plus touchantes actions et des plus édifiantes qui se voie en l'Eglise en cas de reconnaissance. Ils prieront Dieu pour vous, comme j'espère. Je vous prie de les assurer de mon obéissance, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

J'embrasse M. d'Huitmille<sup>3</sup> et M. Hurpy<sup>4</sup> avec tendresse.

**2516. — A LOUIS RIVET, SUPÉRIEUR, A SAINTES**

Du 20<sup>1</sup> janvier 1658.

Les missionnaires qui passeront désormais par chez vous n'y séjourneront qu'un ou deux jours, s'ils n'ont ordre ou nécessité d'y arrêter davantage, et vous ferez bien après cela de leur faire trouver bon de s'en aller où ils ont obligation de se rendre.

Puisque le séminariste de qui vous avez reçu les meubles chez vous n'avait d'autre lieu où les mettre, vous lui avez dû faire cette charité, le pouvant commodément.

Si vous aviez refusé à M. Rassary, malade, celle qu'il

---

3. Philippe Huitmille, né à Arras, entré prêtre dans la congrégation de la Mission le 25 octobre 1645, à l'âge de vingt-neuf ans, reçu aux vœux le 9 février 1664 à Amiens.

4. Pierre Hurpy, né en septembre ... à Beaussault (Seine-Inférieure), entré dans la congrégation de la Mission le 10 novembre 1656, reçu aux vœux le 12 novembre 1658, mort à Saint-Méen le 13 juillet 1679.

**Lettre 2516.** — Reg. 2, p. 112.

1. Une autre main a écrit 10 au dessus du 20, probablement parce que la lecture de l'original était douteuse.

vous a demandée, j'en serais bien marri, parce qu'il y a deux choses qui nous le rendent recommandable au-dessus de tout exemple. La première est que sa vertu est extraordinaire (je ne connais pas au monde un plus homme de bien que lui); et la seconde, que nous lui avons obligation; outre que je vous l'ai ci-devant recommandé, et que, l'ayant reçu pour lors qu'il était en bonne disposition, vous auriez mal fait, à présent qu'il est indisposé, de ne le recevoir pas. Je veux croire que vous l'avez accueilli respectueusement et fait traiter le mieux que vous avez pu, sans avoir égard aux conséquences que d'autres en peuvent tirer pour se retirer en votre maison, puisqu'ils n'ont pas les raisons qu'il a. Je sais bien que vous serez embarrassés de sa personne; mais n'est-il pas juste de s'incommoder par charité et par reconnaissance pour un serviteur de Dieu?

**2517. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE**

De Paris, le jour de la Conversion  
de saint Paul <sup>1</sup> 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

En attendant votre lettre du dernier ordinaire, que je n'ai pas encore reçue, je vous dirai nos petites nouvelles. Messieurs Portail, Alméras, Bécu, Perraud et Brin, qui ont été malades, se portent mieux, et moi aussi, grâces à Dieu, qui depuis 15 jours ai gardé la chambre pour une chute qui m'est arrivée. La plupart de nos prêtres qui sont en état d'agir, sont en mission, séparés en trois

---

**Lettre 2517.** — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original chez M. Hains à Marseille.

1. 25 janvier.

bandes. Nous en allons faire partir 3 ou 4 et deux frères pour Madagascar. M. le maréchal de La Meilleraye m'a mandé que son vaisseau partira le 8 de février, et me presse pour les envoyer; je vous les nommerai quand ils seront partis; cependant je recommande leur voyage à vos prières.

Nous prions Dieu pour le dessein de votre séminaire, afin que Mgr de Marseille, qui l'a conçu, le fasse éclore, et que sa divine bonté en bénisse le commencement et le progrès par les bénédictions de son esprit et de vos conduites.

Nos affaires d'Alger n'avancent guère. M. Le Vacher<sup>2</sup> s'en afflige et s'en remue avec danger de sa santé; il va et vient incessamment, et je fais, de mon côté, ce que je puis pour le renvoyer au plus tôt avec la satisfaction qu'il désire. On va faire une quête par les paroisses de Paris; mais il s'en fait tant d'autres pour d'autres besoins, que nous ne pouvons nous en promettre un grand effet. Nous verrons.

Je suis cependant, en N.-S., votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

**2518. — A JEAN MARTIN**

De Paris, le jour de la Conversion  
de saint Paul<sup>1</sup> 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je ne vous écris que pour vous donner de nos nou-

---

2. Philippe Le Vacher.

Lettre 2518. — L. s. — Dossier de Turin, original.

1. 25 janvier.

velles et vous en demander des vôtres. J'ai fait réponse aux dernières que j'ai reçues, et ai remercié Dieu, comme je fais encore, des fruits de la visite et de l'espérance que vous avez qu'ils dureront ; je l'espère aussi de la bonté de Dieu et de votre bonne conduite.

Je pense que vous voilà maintenant aux prises avec l'ennemi à Bra, où la Providence a levé les obstacles qui ont retardé la mission. Plaise à Dieu, Monsieur, de vous donner son double esprit pour en bannir le mal et y établir le bien ! Il faut un surcroît de grâces pour les besoins extraordinaires. Mais, pour le travail, je vous prie de n'en prendre pas trop, mais de le mesurer à vos forces et au chemin qui vous reste à faire. Vous avez maintenant des hommes qui vous peuvent soulager. Il est vrai que tous ne vous peuvent pas demeurer, puisque la maison de Gênes a grand besoin des deux qui lui sont destinés. Je vous ferai savoir quand il faudra les y envoyer.

Nous allons envoyer 3 ou 4 prêtres à Madagascar ; il y a un vaisseau à Nantes, prêt à partir. Je vous dirai quels ils sont, lorsqu'ils seront partis. Je recommande leur voyage à vos prières. Nous avons la plupart de notre monde en mission, séparés en trois bandes. Nous n'avons personne de malade, grâces à Dieu, oui bien quelques infirmes et convalescents, comme Messieurs Portail, Alméras, Bécu, Perraud et Admirault. J'ai été moi-même incommodé, et le suis encore, d'une chute de carrosse ; mais je me porte mieux, par la miséricorde de Dieu.

Je doute si je vous ai écrit de cette année<sup>2</sup>. Je prie N.-S. qu'elle vous soit heureuse pour l'éternité, et suivie de quantité d'autres semblables qui vous conduisent à Dieu, notre dernière fin.

---

2. Le saint avait écrit à Jean Martin le 11 janvier.



Le bon M. d'Alméras le père a trouvé la sienne au bout de 83 ans qu'il a vécu sur la terre. Il tomba malade le 1<sup>er</sup> jour de l'an, et le 4<sup>e</sup> il est allé à Dieu. Nous avons sujet de croire ainsi après les actes de vertu que nous lui avons vu pratiquer depuis son entrée en la compagnie, qui ont édifié toute la maison et qui l'ont disposé à une bonne mort, en suite d'une si longue vie. Néanmoins, les jugements de Dieu nous étant inconnus, nous prions Dieu, s'il vous plaît, pour son âme; comme aussi pour celle de notre frère François Hémet, qui mourut le lendemain, 5<sup>e</sup> de ce mois, âgé d'environ cinquante ans. Sa mort a répondu à sa vie, car il a paru, en l'une et en l'autre, prêt à tout et plein de si bons sentiments qu'on n'en peut pas attendre de meilleurs d'un homme de piété. Les deux dernières fois que je l'ai vu, il m'a tout embaumé de la plénitude de sa foi, de sa confiance en Dieu et de sa résignation à son bon plaisir, par lequel je suis aussi en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Martin, supérieur des prêtres de la Mission de Turin, à Turin.

**2519. — A DENIS LAUDIN, SUPÉRIEUR, AU MANS**

Du 26 janvier 1658.

Je suis tout à fait d'avis que vous passiez par le jugement de M. le grand doyen pour le différend que vous avez avec Messieurs vos pensionnaires. Vous pouvez, à cet effet, lui représenter vos raisons, et surtout celle-

ci : que, puisqu'ils jouissent de tous les revenus de la maison sans aucune charge, et qu'ils en ont toujours joui depuis que nos prêtres y sont, qui, après les pensions, décimes et autres charges qu'elle paye, n'ont rien eu de reste pour subsister, il est bien juste, ce semble, que ces Messieurs payent au moins maintenant toute la taxe du clergé, puisqu'ils y sont obligés par le contrat. Or, qu'il soit vrai que votre famille n'a subsisté que par le secours de Saint-Lazare, cela paraît en ce que nous avons toujours payé pour elle quatre mille livres par an. Mais, quelques raisons que vous puissiez avoir, vous direz à mondit sieur le doyen que je vous ai mandé d'en passer par où il ordonnera, et je vous prie de le faire.

2520. — PIERRE BÉDACIER A SAINT VINCENT

*De Metz, le 29 janvier 1658.*

*La lettre de cachet de la reine et celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet de la mission que Sa Majesté envoie en cette ville<sup>1</sup>, m'ont été rendues en même jour, la première par M. Demonchy et l'autre par M. Bossuet, grand archidiacre de cette Eglise. Je n'ai rien à dire sur l'une et sur l'autre, sinon que je vous supplie d'assurer Sa Majesté que j'emploierai de très bon cœur tout ce que je puis avoir de crédit et d'autorité, au spirituel et temporel, en cette ville et diocèse, pour seconder ses saintes et pieuses intentions et les faire ensuite réussir à la gloire de Dieu, à l'édification de nos peuples, au salut des âmes et à la conversion des hérétiques et infidèles, que nous y avons en nombre fort considérable<sup>2</sup>; et que je ferai au surplus tout ce qui me sera possible pour témoigner l'estime très particulière que je fais de*

---

**Lettre 2520.** — Urbain et Lévesque, *op. cit.*, t. I, p. 421.

1. La ville de Metz.

2. Les juifs étaient nombreux à Metz. (Voir Cahen, *Les Juifs de Metz* dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 3<sup>e</sup> série, t. III, Nancy, 1875.)

sa piété. Elle m'oblige trop, en vérité, par le soin qu'elle daigne prendre de soutenir le zèle que je dois avoir de mettre ce diocèse en l'ordre d'une bonne et parfaite discipline, par cet envoi, pour n'en porter pas mes reconnaissances au point qu'elle me témoigne le désirer. Je passerais aussi en effet pour prévaricateur en mon ministère, si je ne montrais pas, en cette occasion, combien l'œuvre de Dieu et le commandement de Sa Majesté m'est en considération. J'ajouterai à cela l'état particulier que je fais de votre conduite, qui paraît à l'avantage de toute l'Église en ces missions. Assurez-vous, s'il vous plaît, Monsieur, que je n'omettrai rien de ce qu'on peut désirer de moi pour en rendre le succès aussi heureux que vous le pouvez souhaiter.

Je n'ai qu'une difficulté qui me presse, et que je ne pense pas pouvoir surmonter, si vous n'avez la bonté de considérer l'accommodement aisé qu'on peut prendre pour la lever. Ces Messieurs disent que, selon l'ordre de vos missions, lorsqu'ils sont dans leurs fonctions, toutes prédications cessent, hors celles qu'ils font à leurs heures, et que partant notre prédicateur ordinaire du carême serait obligé de cesser et de se retirer ; ce que je vous supplie de considérer, et de voir l'inconvénient auquel cela nous pourrait jeter. Celui que nous avons pour le prochain carême est un fort honnête et habile religieux de l'Ordre de Saint-Dominique, docteur de Sorbonne<sup>3</sup>, qui a déjà prêché l'Avent avec applaudissement et recommandation, et lequel j'ai retenu ici sur la bonne foi, n'étant point averti de cet ordre, l'ayant même fait refuser la chaire d'Angers, qui lui était offerte. Il y aurait une espèce d'affront de le congédier à l'entrée du carême. Nous pourrions, si vous le trouvez bon, concilier cela en lui faisant remettre les lundi, mardi et jeudi de la semaine ; et ainsi ces Messieurs auront quatre jours sur semaine pour prêcher en la cathédrale le matin, ayant au surplus, tout le reste du temps, ladite cathédrale libre pour leurs exercices. Je suis bien fâché qu'on n'ait pas prévu cet inconvénient ; mais, puisque la chose est ainsi, ils pourront fort bien prêcher dans une autre église, que nous leur désignerons, fort propre pour cela.

Il ne reste, au surplus, aucune difficulté, sinon de pourvoir à ce qui est nécessaire pour recevoir et loger ceux que vous nous envoyez. Ils seront les très bien venus, venant au nom du Seigneur et de la part de Sa Majesté. M. de La Contour<sup>4</sup>

---

3. Le Père Antoine Guespier, du couvent de Tours, maître en théologie ; il n'était pas docteur en Sorbonne.

4. François de Moussy, sieur de La Contour, lieutenant du roi à Metz.

*nous a donné le logis du Roi, à la Haute-Pierre<sup>4</sup>, où ils seront très commodément logés. Pour ce qui est des meubles et pour leur nourriture, nous aviserons aux moyens de leur faire tout administrer; on vous en rendra compte au premier jour. Cependant je vous supplie de croire que je suis trop heureux d'avoir cette occasion de vous assurer de la continuation de mes services et obéissances, étant, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.*

† P. BÉDACIER,  
év. d'Auguste.

**2521. — A UN SUPÉRIEUR<sup>1</sup>**

Février 1658.

Ce que vous m'avez mandé de M. ... et la réponse qu'il vous fait, m'ont donné sujet de vous dire que j'ai observé plusieurs fois que vous ne vous liez pas assez aux personnes de la compagnie, et, qui plus est, (je vous prie, Monsieur, d'agréer cet avis) que vous êtes le supérieur de la compagnie qui s'unit le moins avec les personnes de sa famille et avec les autres qui vous visitent. Je ne sais si vous m'avez jamais écrit de qui que ce soit qu'avec mépris, et sinistre jugement de plusieurs. Et ce qui m'afflige le plus, c'est que c'est même des personnes en qui je n'ai jamais vu que du bien, et de qui l'on m'a toujours témoigné qu'elles vivent exemplairement dans la compagnie et au dehors. Au nom de Dieu, Monsieur, faites attention à ce que je vous dis, demandez à Notre-Seigneur la grâce d'une parfaite charité et l'esprit d'humilité, qui nous fait reconnaître les autres meilleurs que nous, et nous pires que les démons; et assurez-vous que vous aurez estime et amour pour les autres; à faute de quoi, vous serez tou-

---

4. C'est dans cet hôtel que descendaient les rois de France quand ils venaient à Metz.

Lettre 2521. — Reg. 2, p. 116.

1. Vraisemblablement Achille Le Vazeux, supérieur à Annecy.

jours à peine à vous-même et encore aux autres, qui trouveront cette croix dure et difficile à supporter.

**2522. — A GUILLAUME DELVILLE, PRÊTRE DE LA MISSION,  
A ARRAS**

[1<sup>er</sup> février 1658<sup>1</sup>.]

Vous avez bien fait, Monsieur, d'empêcher qu'on donnât à nos Filles de la Charité l'administration des soldats malades mis à l'Hôtel-Dieu de la cité, attendu qu'il y a des religieuses, non seulement capables de cet emploi, mais qui sont toutes disposées à l'entreprendre. Et selon le sentiment de Mademoiselle Le Gras et la coutume de la compagnie, vous ne devez pas trouver bon que ces deux filles aillent servir ces malades audit Hôtel-Dieu sous la conduite des religieuses, tant parce que ce sont lesdites religieuses mêmes qui doivent faire cet office, étant établies là pour cet effet, qu'à raison de ce que les Filles de la Charité ne sont que pour les malades abandonnés qui n'ont personne pour les assister; et c'est pour ceux-là que ces deux sœurs ont été envoyées à Arras.

**2523. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE**

De Paris, ce 1<sup>er</sup> de février 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

---

**Lettre 2522.** — *Lettres choisies du Bienheureux Vincent de Paul* (Arch. des Filles de la Charité), lettre 107.

1. Date donnée par M. Pémartin (*op. cit.*, t. IV, p. 18, l. 1597); qui a eu probablement à sa disposition une autre source que la nôtre.

**Lettre 2523.** — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original chez M. Hains à Marseille.

J'ai reçu votre lettre du 15. Je m'emploierai volontiers vers Monsieur le duc de Richelieu par l'entremise de M. Desmarets, afin qu'il ait agréable de commettre M. le prévôt Bausset <sup>1</sup>, ou M. son neveu, lieutenant sénéchal de Marseille <sup>2</sup>, pour recevoir en son nom les comptes de l'administration de l'hôpital royal. Je n'ai pas encore eu l'occasion de lui en parler.

Je continue à remercier Dieu des saintes dispositions qu'il a mises en Mgr de Marseille <sup>3</sup>, et je le prie qu'il tire gloire de l'exécution de ses desseins.

Je donne avis à M. Jolly de l'égarement de la boîte qu'il avait confiée au jeune homme venu de Rome, dont vous me parlez, et je demande à M. Durand qu'il vous envoie sans remise le frère Duchesne pour le soulagement du bon frère Louis <sup>4</sup> dans le travail de votre maison.

Nous attendrons l'occasion de vous envoyer les Busée que vous demandez <sup>5</sup>. Si vous en découvrez quelque une plus commode que celle du messenger de Lyon, vous m'en donnerez avis, s'il vous plaît.

Je suis, en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

**2524. — A GUILLAUME DESDAMES**

De Paris, ce 1<sup>er</sup> de février 1658.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur aille croissant en vous en cette nouvelle année et pendant toute l'éternité!

---

1. Pierre de Bausset.

2. Antoine de Bausset.

3. Au sujet du séminaire projeté.

4. Louis Sicquard.

5. Auteur du *Manuel de méditations dévotes sur tous les évangiles des dimanches et fêtes de l'année.*

Je ne puis passer outre sans vous prévenir de mes justes souhaits, encore que je sois privé de vos chères lettres. Car, comme il a plu à Dieu d'exercer sa force en vous et par vous, vous faisant demeurer ferme au milieu des agitations et surmonter tant et tant de difficultés qui ont éprouvé votre patience, il m'en est resté en l'âme un tel sentiment d'estime et de tendresse pour votre personne et de reconnaissance vers Dieu, que je ne puis quasi penser à lui sans faire réflexion sur vous, ni penser à vous sans vous offrir à lui. Je le remercie souvent des grâces qu'il vous a faites et de l'édification que vous avez donnée à toute la petite compagnie, qui vous regarde comme un exemple de constance. Je prie aussi sa divine bonté qu'elle vous fortifie de plus en plus de sa vertu, afin que, servant de fondement à la même compagnie en Pologne, elle y soit fermement établie, comme sur un rocher immuable, pour le service de ce même Seigneur, que vous servez avec tant de cœur et de résolution. Le calme n'est pas encore assuré à Varsovie, ni les missionnaires ne sont pas au bout de leurs souffrances. Il faut espérer que N.-S. leur continuera sa protection, et qu'ayant fondé et étendu son Eglise par les persécutions, il élèvera de même dans les orages leur petit édifice. Je le prie surtout, Monsieur, qu'il vous conserve; et autant que je le puis, je vous recommande le soin de votre santé.

Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Desdames, prêtre de la Mission, à Varsovie.

2525. — A CHARLES OZENNE, SUPÉRIEUR, A VARSOVIE

De Paris, ce 1<sup>er</sup> de février 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu deux de vos lettres, dont la dernière est du 15 décembre. Nous recevrons à bras ouverts le bon M. Vszinski, à son retour de Naples, s'il nous fait l'honneur de passer ici, et lui rendrons tous les devoirs de service et de reconnaissance qui appartiennent à un personnage de son mérite et à la grande charité qu'il a pour nous ; cela s'entend, autant que nous le pourrons.

Dieu soit loué, Monsieur, de ce qu'il a fait justice au roi à l'égard du Transylvain <sup>1</sup> ! Il y a sujet d'espérer qu'il lui en fera de même vers les autres qui l'ont mal servi. Je le prie qu'il donne un heureux succès à ses armes, au siège de Riga <sup>2</sup> et partout ailleurs, qu'il conserve sa personne royale et celle de la reine, et qu'enfin il accomplisse leurs justes desseins.

Nous vous enverrons, Dieu aidant, à la première commodité, la relation de Madagascar <sup>3</sup> et les copies des brefs que vous demandez ; mais, si vous en découvrez l'occasion avant nous, faites-m'en ressouvenir. Nous allons envoyer quatre prêtres et deux frères en cette île-là. Leurs hardes furent hier emballées, et ils se disposent

---

**Lettre 2525.** — L. s. — Dossier de Cracovie, original Le post-scriptum est de la main du saint.

1. Georges II Rákóczy, prince de Transylvanie, s'était allié à Charles-Gustave de Suède contre la Pologne. La retraite des Suédois et une défaite subie près de la Vistule l'amènèrent à traiter avec le roi Jean-Casimir, qui lui imposa ses conditions.

2. Riga resta au pouvoir des Suédois jusqu'en 1710.

3. La longue lettre du 19 février 1657.



à partir dans quelques jours. Je recommande à vos prières leur voyage et leur Mission.

M. Perraud est retombé malade, et grièvement. M. Bécu est au lit pour ses gouttes. Le reste de cette maison se porte assez bien. Nous avons céans deux frères, l'un clerc et l'autre coadjuteur, qui portent votre nom et qui sont vos proches parents<sup>4</sup>. Nous avons joie de les avoir à cause de cela, et j'espère que, par vos bonnes prières, Dieu leur donnera la persévérance à son service et à leur vocation.

Nos gens font deux ou trois missions en même temps, et la compagnie va assez bien partout, grâces à Dieu, en qui je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

Je viens de recevoir une de vos lettres, du 22 décembre.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Ozenne.

**2526.** — JACQUES-BÉNIGNE BOSSUET A SAINT VINCENT

A Metz, 1<sup>er</sup> février 1658.

*J'ai été extrêmement consolé que celui de vos prêtres qui est venu ici ait été M. Demonchy; mais j'ai beaucoup de déplaisir qu'il y ait fait si peu de séjour. Il pourra, Monsieur, vous avoir appris que les lettres de la reine ont été reçues avec le respect dû à Sa Majesté, et que M. l'évêque d'Auguste et M. de La Contour ont fait leur devoir en cette rencontre.*

---

4. Laurent Ozenne, dont il a été déjà parlé, et Jacques Ozenne, frère coadjuteur, né à Saint-Blimont (Somme), entré dans la congrégation de la Mission le 20 janvier 1658, à l'âge de vingt-trois ans environ, reçu aux vœux le 1<sup>er</sup> mars 1660.

**Lettre 2526.** — Urbain et Lévesque, *op. cit.*, t. I, p. 14, lettre 7.

*Je rends compte à M. Demonchy de l'état des choses depuis son départ<sup>1</sup> et je me remets à lui à vous en instruire, pour ne pas vous importuner par des redites; mais je me sens obligé, Monsieur, à vous informer d'une chose qui s'est passée ici depuis quelque temps et qui sera bientôt portée à la Cour.*

*Une servante catholique, qui est décédée chez un huguenot, marchand considérable et accommodé, a été étrangement violentée dans sa conscience. Il est constant, par la propre déposition de son maître, qu'elle avait fait toute sa vie profession de la religion catholique; il paraît même certain qu'elle avait communiqué peu de temps avant que de tomber malade. Elle n'a jamais été aux prêches, ni n'a fait aucun exercice de la religion prétendue réformée. Son maître prétend que, cinq jours avant sa mort, elle a changé de religion. Il lui a fait, dit-il, venir des ministres pour recevoir sa déclaration, sans avoir appelé à cette action ni le curé, ni le magistrat, ni aucun catholique qui pût rendre témoignage du fait. Le jour que cette pauvre fille mourut, un jésuite, averti par un des voisins de la violence qu'on lui faisait, se présente pour la consoler. On lui refuse l'entrée, et il est certain qu'elle était vivante. Il retourne quelque temps après avec l'ordre du magistrat, et il la trouve décédée dans cet intervalle. Tous ces faits sont constants et avérés; il y a même des indices si forts qu'elle a demandé un prêtre, et les parties ont si fort varié dans leurs réponses sur ce sujet-là, que cela peut passer pour certain.*

*Je ne vous exagère pas, Monsieur, ni les circonstances de cette affaire, ni de quelle conséquence elle est; vous le voyez assez de vous-même, et qu'elle est l'impudence de ceux qui, ayant reçu, par grâce du roi, la liberté de conscience dans son Etat, la ravissent dans leurs maisons à ses sujets, leurs serviteurs. Certainement cela crie vengeance; cependant les ministres et le consistoire soutiennent cette entreprise; et M. de La-Contour m'a dit aujourd'hui qu'un député de ces Messieurs avait bien eu le front de lui dire que cet homme n'avait rien fait sans ordre. Bien plus, ils ont ajouté qu'ils allaient se plaindre à la Cour de la procédure qui a été faite par le lieutenant général<sup>2</sup>; le tout sans doute à dessein, Monsieur, d'évoquer l'affaire au Conseil, afin de la tirer du lieu où l'on en a plus de connaissance, et de l'assoupir par la longueur du temps. Dieu ne permettra pas que leur mau-*

---

1. Cette lettre a été publiée par Urbain et Lévesque, *op. cit.*, t. I, p. 17, l. 8.

2. Philibert Estienne, sieur d'Augny.

vais dessein réussisse; et je vous supplie, Monsieur, d'employer en cette rencontre tous les moyens que vous avez, pour empêcher qu'on n'écoute pas ces députations séditieuses et faire que les choses demeurent dans le cours ordinaire de la justice, selon lequel ils ne peuvent pas éviter d'être châtiés de cet attentat contre les édits et la liberté des consciences. La reine, étant en cette ville, a témoigné tant de piété et tant de zèle pour la religion, que je ne doute pas qu'étant avertie de cette entreprise, elle ne veuille que la justice en soit faite.

Outre cela, Monsieur, le roi ayant accordé de grâce deux pédagogues pour leurs enfants, à condition que ces maîtres seraient catholiques, ils vont demander des gages pour eux. Cela n'a ni justice ni apparence, et ils veulent en charger cette pauvre ville. Mais, comme ils savent qu'apparemment on ne leur accordera pas leur demande, je me trompe bien fort si leur dessein n'est d'obtenir que, si on ne veut pas les gager, on leur donne la liberté de les mettre tels qu'il leur plaira, et par conséquent de leur religion. La reine seule empêcha ici qu'on ne leur donnât cette permission, et je ne doute pas qu'elle ne continue dans ce bon dessein. Je ne vous dis pas, Monsieur, maintenant ce que vous avez à faire sur ce sujet; c'est assez que vous soyez averti; Dieu vous inspirera le reste.

J'attends avec impatience les excellents ouvriers qu'il nous envoie par votre moyen, et suis, avec un respect très profond, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

BOSSUET,  
prêtre ind[igne].

2527. — LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT

Ce 2 février [1658<sup>1</sup>].

Mon très honoré Père,

Je supplie très humblement votre charité me permettre de vous demander au vrai des nouvelles de votre santé; et, pour l'amour de Dieu, ne vous hâtez pas de sortir.

Notre sœur Renée, l'une des meilleures filles venues d'Angers, fit, avec permission de votre charité, les vœux pour la

---

Lettre 2527. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original 1. Date ajoutée au dos de l'original par le frère Ducournau.

*première fois il y a un an; et comme elle a été proposée pour Sainte-Marie-du-Mont<sup>2</sup> et qu'elle pourra partir bientôt sans le savoir, elle demande à faire demain son renouvellement; en a parlé à Monsieur son confesseur, de qui nous ne savons pas le nom, se confessant pour ce sujet, qui lui a conseillé. Je vous supplie très humblement, mon très honoré Père, si vous l'agréez, nous le mander, et comment elle fera, ne pouvant être à la célébration de la sainte messe, quand vous la direz en haut.*

*Nous toutes, quoique moi très indigne, supplions votre charité nous donner nouvellement à Notre-Seigneur et lui demander les grâces dont nous avons besoin pour ne lui plus être infidèles, et votre sainte bénédiction à cette intention, mon très honoré Père, à votre très obéissante et très obligée fille.*

L. DE MARILLAC.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

**2528.** — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

*Ce 4 février [1658<sup>1</sup>].*

*Mon très honoré Père,*

*Pour exempter votre charité de peine, j'avais demandé le frère Ducournau, à ce qu'il vous fit entendre la disposition intérieure de la bonne fille de feu Mademoiselle Noret, qui est dans une profonde mélancolie depuis que ses parents l'ont fait sortir de chez Mademoiselle Noret, y a un an; ce qui a mis son pauvre esprit en dégoût de toute chose. Elle a été fort touchée en sa retraite, mais il ne s'y est pas fortifié. Elle souhaite de parler à son confesseur de St-Eustache<sup>2</sup> pource, dit-elle, qu'il nous la fit mieux connaître; comme aussi, mon très honoré Père, je crois qu'il serait à propos qu'il vous parlât, avant de lui laisser prendre aucune résolution. Si votre charité le juge à propos, nous lui demanderons qu'il prenne*

---

2. Localité de l'arrondissement de Valognes (Manche). La compagnie y avait un établissement depuis l'année 1655. Les deux sœurs qui s'y trouvaient le 1<sup>er</sup> février 1658 étaient malades.

**Lettre 2528.** — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Date ajoutée au dos de l'original par le frère Ducournau.

2. Paroisse de Paris.

la peine de venir céans; il aura encore plus de connaissance à vous en donner.

Voici le petit livret que vous m'avez demandé. Permettez-moi, mon très honoré Père, vous supplier que le nom de l'auteur ne soit pas su, non que je craigne qu'il y ait rien contre la foi, mais peut-être y paraîtra-t-il quelque petite faiblesse d'avoir employé le temps en cette matière, et encore faisant en apparence ce colloque avec une femme.

Faites-moi la charité de me donner votre sainte bénédiction, d'offrir le désir de nos sœurs pour Madagascar et l'honneur de me croire toujours, mon très honoré Père, votre très obéissante et très humble fille et servante.

L. DE MARILLAC.

2529. — JEAN MARTIN A SAINT VINCENT

6 février 1658.

Il y a un mois que nous travaillons au lieu de Bra, où il a plu à Dieu de disposer les habitants à se réconcilier les uns avec les autres. Ils y ont été portés, premièrement, par le ressentiment que Son Altesse a témoigné de leur désunion, et puis par le moyen de la mission, qui a achevé de les y disposer entièrement, les personnes de l'un et de l'autre partis s'étant trouvées ensemble à nos prédications et exercices de la mission dans une même église, ce que l'on jugeait au commencement fort difficile et même hasardeux. Mais aussi, auparavant que de les assembler à l'église, on leur a persuadé aux uns et aux autres de quitter les armes qu'ils avaient toujours portées jusqu'alors en tous lieux. Leur assiduité aux prédications et catéchismes, avec les sentiments qu'il a plu à Dieu leur donner, les a parfaitement réunis; en sorte qu'ils se sont tous embrassés les uns les autres en présence du très Saint Sacrement, s'étant réciproquement demandé pardon, et même quelques-uns des principaux l'ayant fait publiquement aux rencontres dans la grande place du lieu; ce qui s'est fait avec tant de satisfaction de part et d'autre, qu'il y a grand sujet d'espérer que cette réconciliation sera stable et de durée. Tout le peuple est extrêmement consolé de voir ces personnes qui

---

Lettre 2529. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. 1, sect. VI, p. 86. La même lettre est reproduite, avec variantes, dans la notice de Jean Martin. (*Notices*, t. I, p. 290.)

*auparavant se cherchaient pour s'entre-tuer, se fréquenter maintenant, se promener et s'entretenir ensemble avec autant de cordialité que si jamais ils n'avaient été en discorde. Ils marchaient auparavant dans les rues tous chargés d'armes; et à présent, par la grâce de Dieu, on n'en voit plus; et chacun ne pense plus à autre chose, sinon à se bien réconcilier à sa divine Majesté par le moyen d'une bonne pénitence. Madame Royale, ayant appris ces bonnes nouvelles, a bien daigné nous témoigner par une de ses lettres la satisfaction qu'elle en a reçue; comme aussi M. le marquis de Pianezze, qui en a reçu des sentiments de consolation tout extraordinaires. Nous sommes maintenant occupés aux confessions; et il se présente une si grande foule de pénitents que, quoique nous ayons prié tous les prêtres et religieux du lieu, qui sont en bon nombre, de nous aider, je ne sais quand nous pourrons avoir achevé.*

**2530. — A CHARLES OZENNE**

De Paris, ce 8 février 1658.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je viens de lire votre dernière de Varsovie, qui me fait voir votre bonne disposition, par la grâce de Dieu, et celle de Messieurs Desdames et Duperroy, dont je rends grâces à Dieu, et le prie qu'il vous y conserve, dans ces dangereux rhumes qui courent par tout le royaume, duquel je prie Notre-Seigneur qu'il garantisse le roi et la reine, la présence desquels vous attendez dans 15 jours à Varsovie. Nous prions Dieu, comme nous y sommes les gens du monde les plus obligés, qu'il bénisse de plus en plus leurs armes et sanctifie leurs personnes sacrées, et par eux leur royaume.

Je vous écris au retour d'une incommodité que j'ai eue

de la chute d'un carrosse, la tête la première, de laquelle, par la grâce de Dieu, je me porte mieux, quoique je garde encore la chambre, à cause de la rigueur du froid. J'espère sortir au premier dégel.

Nous travaillons incessamment à une quête qu'on fait pour délivrer le consul d'Alger<sup>1</sup> et lui donner moyen de s'acquitter des sommes que les pauvres esclaves chrétiens lui ont prêtées pour le tirer des mains du pacha, qui l'a fort maltraité au sujet d'une banqueroute qu'un marchand de Marseille<sup>2</sup> a faite à Alger d'une somme considérable.

Quatre de nos prêtres, un frère et un enfant de Madagascar, nègre, qui est merveilleusement bien converti<sup>3</sup>, partiront, pour s'aller embarquer au port Louis<sup>4</sup>, dans trois ou quatre jours, pour aller à cette île-là.

Nous sommes en très grande peine de la nouvelle qui nous vint hier de Rome, que la peste a repris à Gênes, par le seigneur Judice<sup>5</sup>, qui était revenu à la maison du lazaret, où il était exposé à l'assistance des pestiférés, où il avait eu la peste et en était guéri.

Je recommande à vos prières un fâcheux rencontre qui est arrivé à Annecy entre M. Le Vazeux, supérieur de la Mission, et un avocat de la ville, qui lui a dit des injures et lui à l'avocat, au sujet d'un procès qu'ils ont ensemble depuis quatre ans, à cause du logement de la Mission, qu'elle a perdu, et dont ledit sieur Le Vazeux tâche de retirer le prix qu'on en a payé sur un bien hy-

---

1. Jean Barreau.

2. Rappiot.

3. Un des jeunes Malgaches que M. de Flacourt avait amenés en France en 1655 et confiés à saint Vincent.

4. Port du Morbihan, déchu de son importance depuis la fondation de Lorient.

5. Jérôme Lejuge, prêtre de la Mission.

pothéqué pour la sûreté du prix dont l'avocat tient le bien hypothéqué.

La reine ayant fait quelque séjour, les années passées, à Metz, en Lorraine, et ayant remarqué les besoins spirituels de cette ville-là, nous a fait l'honneur de nous commander d'y aller faire la mission; mais, pource que nous avons renoncé de travailler aux villes où il y a archevêché, évêché ou présidial, pour nous réserver pour le pauvre peuple, nous ne laissons pas d'y envoyer dix-huit ou vingt prêtres de notre conférence des mardis, sous la conduite de M. l'abbé de Chandénier, notre bienfaiteur.

Nous attendrons avec grande joie le bon Monsieur l'official de Posnanie. J'appréhende bien que ma bêtise et notre rusticité ne le mésédifient. O Monsieur, que nous serons heureux de voir notre bienfaiteur ! Mandez-moi, s'il vous plaît, le détail de ses bienfaits.

Nos missionnaires travaillent à deux bandes dans les villages de ce diocèse avec bénédiction, et il me semble que l'on fait de même partout, par la miséricorde de Dieu.

J'embrasse Messieurs Desdames et Duperroy avec toutes les tendresses de mon cœur. Je renouvelle aussi à la bonne Mademoiselle de Villers les offres de mon obéissance et prie Notre-Seigneur qu'il bénisse les pauvres, mais chères sœurs de la Charité, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Ozenne, supérieur des prêtres de la Mission de Varsovie, à Varsovie.



2531. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE

De Paris, ce 8 février 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu vos lettres des 22 et 29 janvier. Nous ne vous envoyons rien pour acheter les choses que nos gens de Tunis et d'Alger vous demandent, parce que nous faisons état de vous adresser en bref leur petit revenu de l'année passée, savoir mille écus, sur quoi vous pourrez prendre ce qu'il faut pour ces hardes-là. Il est juste que, puisque M. Le Vacher<sup>1</sup> s'est engagé pour assister le frère Barreau, qu'il soit remboursé, et nous sommes en pensée de lui envoyer toute cette somme de 3.000 livres (nous verrons), ou de partager les 1.500 livres.

Quant au reste des affaires dudit consul, nous y travaillons ici sans perdre de temps, et nous espérons que peu à peu la Providence y pourvoira; mais il faut attendre et patienter.

Nous avons envoyé à Rouen la lettre de Mariage, esclave à Tétouan.

J'ai envoyé prier M. Desmarets de s'employer vers M. le duc de Richelieu pour faire commettre ou M. le prévôt Bausset, ou M. le lieutenant sénéchal de Marseille, pour recevoir en son nom les comptes de Messieurs les administrateurs. Il m'a mandé qu'il lui en parlera. Je n'en ai pas encore reçu de réponse. Il y a sujet de douter qu'il veuille donner cette charge à ces Messieurs, ne les connaissant pas et ayant plus d'inclination d'y commettre

---

Lettre 2531. — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original chez M. Hains à Marseille.

1. Jean Le Vacher.

M. le marquis de Ternès, lieutenant général des galères, que nul autre, pensant conserver mieux son droit par ce moyen. C'est ce que M. Desmarets a témoigné à celui que je lui ai envoyé, lequel lui a représenté que ces Messieurs Bausset sont des premiers de la ville et des plus gens de bien ; que Messieurs les officiers des galères se sont toujours montrés contraires à l'hôpital, et que, si personne d'entre eux prenait connaissance de l'administration, ils prétendront, y mettant un pied cette année, y en mettre deux l'année prochaine, et enfin trouver moyen ou de mettre la main à l'aumône du roi, ou de détruire ce bon œuvre. J'enverrai savoir quelle résolution aura prise M. le duc.

J'ai lu la lettre que vous avez écrite à M. Le Vacher <sup>2</sup>, J'ai été bien consolé de voir l'attention que vous faites à l'affaire de Rappiot pour tâcher de tirer raison de lui du mal qu'il a fait au consul, je veux dire, quelque sorte de dédommagement. Je vous en remercie et vous prie de continuer pour faire saisir ses effets, en cas que vous en découvriez.

M. Le Vacher veut aller voir M. le chevalier de Montolieu <sup>3</sup> pour savoir de lui la vérité de ce que vous lui mandez. Il vous en écrira une autre fois.

Je rends grâces à Dieu de la proposition qu'a faite M. le chevalier Paul <sup>4</sup> d'aller en Alger, pour tirer justice des Turcs. Je vous prie de le voir de ma part, de le congratuler de ce dessein ; qu'il n'appartient qu'à lui de

---

2. Philippe Le Vacher.

3. Jean-Baptiste de Montolieu commandait à Marseille cinq galères du roi. Il était de passage à Paris.

4. A tort ou à raison, certains historiens font chevalier Paul le fils d'une lavandière du château d'If. Il entra dans l'ordre de Malte, fit ses caravanes, comme tous les chevaliers de l'ordre, puis prit du service dans la flotte française, où sa valeur lui obtint le brevet de capitaine de vaisseau en 1640, de chef d'escadre le 30 décembre 1649 et de lieutenant général en 1654. Il mourut vers 1667.

faire de tels exploits ; qu'il en a déjà fait de fort beaux ; que son courage, avec sa bonne conduite et ses bonnes intentions, donne sujet d'espérer un heureux succès de cette entreprise ; que je m'estime heureux de porter son nom et de lui avoir fait autrefois la révérence chez M. le cardinal<sup>4</sup>, et que je lui fais un renouvellement des offres de mon obéissance.

Je suis, en l'amour de N.-S., votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

Vous l'entretiendrez du traitement qu'on a fait à M. le consul d'Alger, et lui pourrez dire qu'il relèvera la France des insultes que ces barbares prennent sur elle, qu'il ne saurait faire une œuvre plus agréable à N.-S.

**2532. — A EDMÉ JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME**

Du 8<sup>e</sup> février 1658.

Nous avons une affaire fâcheuse à Annecy. J'avais prié M. Berthe de n'en partir pas qu'elle ne fût terminée d'une façon ou d'autre ; mais, y ayant trouvé trop d'obstacles, il s'en est revenu. Je ne sais si vous êtes informé du fait ; il est à propos que vous le soyez.

La compagnie avait acquis une maison en cette ville-là, qui s'est trouvée chargée d'hypothèques, en sorte que les créanciers du vendeur nous l'ont ôtée en justice, sauf notre recours sur ses autres biens contre les détenteurs, entre lesquels s'est rencontré un avocat d'Annecy, fort adroit et bien appuyé. M. [Le Vazeux], qui est un

---

4. Le cardinal Mazarin.

Lettre 2532. — Reg. 2, p. 238.

esprit chaud, comme vous savez, s'étant trouvé là, l'a poursuivi de la bonne sorte devant le Sénat de Chambéry, où même il l'a fait déclarer parjure, ce me semble, ou faussaire, et condamner en quelque amende sur quelque incident. De quoi Monseigneur de Genève<sup>1</sup>, qui a grande amitié pour lui, s'est tenu comme offensé, et n'ayant jamais pu goûter M. [Le Vazeux], s'est montré fort contraire à nous en cette affaire, et sans affection en tout ce qui nous regarde. Or, cet homme se voyant trop pressé par M. [Le Vazeux], qui n'a pas fait grand état de ses menaces, de sa chicane, ni de son pouvoir, il l'a recherché d'accommodement, et quelques amis communs s'en sont mêlés; mais, s'étant assemblés pour cela, au lieu d'adoucir le différend, ils ont rengregé<sup>2</sup> le mal par des reproches et des injures. L'avocat ayant irrité et injurié M. [Le Vazeux], celui-ci s'échappa et l'appela *archisot*; de quoi M. l'official, porté par Monseigneur l'évêque, ayant informé, a décrété ajournement personnel contre M. [Le Vazeux], lequel s'étant présenté pour se faire ouïr, on lui a dit qu'il fallait qu'il entrât en prison pour être ouï; ce qu'il n'a pas voulu faire.

Sur cela, M. Berthe étant arrivé, il alla trouver Monseigneur de Genève, lui remet nos intérêts et le prie d'accommoder l'affaire; mais il l'a trouvé tout à fait éloigné de cela et résolu de traiter M. [Le Vazeux] le plus mal qu'il pourrait; ce qui a obligé M. Berthe de faire signifier audit sieur official le bref de notre exemption, afin qu'il ne passât pas outre, parce qu'il était sur le point de décréter un second ajournement personnel contre M. [Le Vazeux]. L'official s'est, en effet, arrêté et a dit à Monseigneur l'évêque, qui a voulu l'obliger de passer outre, qu'il ne pouvait et ne voulait

---

1. Charles-Auguste de Sales.

2. *Rengreger*, augmenter. Terme vieilli.

déroger à ce bref, qui exemptait une communauté de la juridiction de l'Ordinaire à l'égard des mœurs.

Qu'a fait ce bon prélat ? Il a fait lui-même le second décret, montrant par là avec quelle chaleur il embrasse la cause de son ancien ami d'école. De quoi M. [Le Vazeux] s'est rendu appelant et s'en est venu à Chambéry prendre avis de M. le premier président de la chambre des comptes, qui a été avocat général du Sénat et qui est fort expérimenté en ces matières, qui l'a encouragé à tenir bon et à relever son appel au Sénat comme d'un abus fait par Monseigneur de Genève, lui en promettant un heureux succès et s'offrant même de mettre la main à la plume contre ce procédé pour une petite injure.

Or, en ce pays-là, lorsqu'on appelle d'un jugement, on n'est pas obligé de dire où l'on fait l'appel, et on a cinquante jours pour le relever. S'il en fallait venir là, je ne sais s'il ne faudrait pas le relever devant le Saint-Siège, qui nous maintiendrait dans notre privilège, ou bien en Avignon, qui est la métropole.

Je vous prie, Monsieur, de prendre avis sur cela. J'ai grande peine que cette affaire éclate et que l'on voie des prêtres de la Mission aux prises avec un évêque. C'est pour cela que nous envoyons Monsieur Dehorgny à Annecy et que j'écris aujourd'hui à Monseigneur de Genève et à notre partie même, qui est cause de tout ce brouillement, pour tâcher d'en sortir à l'amiable, par arbitres ou autrement.

Mais si, après avoir fait de notre côté tout ce qui est raisonnable et au delà pour étouffer ces différends, ils se raidissent pour emporter ce qu'ils prétendent, qui est de ruiner notre pauvre famille d'Annecy, nous serons obligés, ce me semble, de recourir à la justice ecclésiastique ou séculière pour nous garantir d'un tel dommage, puisqu'il y va de quatorze ou quinze mille

livres de bien, et qu'il s'agit de nous mettre en possession de notre privilège. Je vous prie de nous donner les avis que vous prendrez de delà.

**2533. — A UN PRÉSIDENT DE CHAMBÉRY**

[Vers février 1658 <sup>1</sup>.]

Je me donne la hardiesse d'écrire à Votre Excellence et de lui offrir les services de cette pauvre congrégation de la Mission et les miens particulièrement, et cela, Monseigneur, avec toute l'humilité et l'affection qui me sont possibles. Je supplie très humblement Votre Excellence, Monseigneur, de l'avoir agréable, comme aussi les très humbles remerciements que je fais à Votre Excellence de la protection qu'il lui a plu de donner aux pauvres prêtres de la Mission d'Annecy dans les rencontres qu'ils ont eus de delà avec une personne qu'ils plaident, lequel, après les avoir tenus longtemps en procès, fait ses efforts pour les faire chasser du pays, à quoi je consens très volontiers, s'ils se sont rendus indignes, par quelque crime, de servir Dieu à leurs dépens dans le pays ; sinon, je veux espérer de la bonté incomparable de Votre Excellence, Monseigneur, qu'elle leur continuera sa protection, comme nous ferons aussi la reconnaissance perpétuelle que nous en aurons, et nos chétives prières pour la sanctification de l'âme de Votre Excellence et l'accomplissement de ses saints desseins, qui suis, en l'amour de N.-S...

---

**Lettre 2533.** — Reg. 1, fo 65 <sup>5</sup> <sup>vo</sup>, copie prise sur la « minute de la main ».

1. Suivant toute probabilité, cette lettre est relative au différend dont parle la lettre 2532.

2534. — A UN PRÉSIDENT DE CHAMBÉRY

[Vers février 1658<sup>1</sup>.]

La réputation de votre incomparable bonté, Monseigneur, me donne la confiance de vous écrire la présente, et c'est, Monseigneur, pour vous offrir les services de la chétive compagnie de la Mission et les miens, et pour vous supplier, comme je fais, de continuer votre protection aux pauvres missionnaires d'Annecy, au sujet d'une accusation qui se fait contre eux par devant vous, Monseigneur, et Nosseigneurs de votre Sénat. Que s'ils sont coupables de quelque crime qui les rende indignes de continuer le service qu'ils ont tâché de rendre à Dieu depuis environ 20 ans dans le pays, je consens volontiers à l'anéantissement de cette famille-là; sinon, j'ose espérer de votre juste bonté, Monseigneur, qu'elle empêchera qu'ils ne soient opprésés. Et c'est où tend la très humble prière que je me donne la confiance de vous faire, Monseigneur; et outre le mérite que vous en aurez devant Dieu, nous prierons sa divine bonté pour la sanctification de l'âme de votre chère personne et de ses conduites, particulièrement moi, qui suis, en l'amour de N.-S...

2535. — A LOUIS RIVET, SUPÉRIEUR, A SAINTES

Du 10 février 1658.

Si vous ne pouvez être payé de ceux qui vous doivent, en tout ni en partie, après les avoir si longtemps atten-

---

**Lettre 2534.** — Reg. 1, f<sup>o</sup> 66, copie prise sur la « minute de la main ».

1. Même remarque qu'à la lettre 2533, note 1.

**Lettre 2535.** — Reg. 2, p. 113.

du, je ne vois pas inconvénient de les faire appeler en justice, attendu le besoin où vous êtes, pourvu que cela se fasse avec discrétion. Vous devez pourtant prendre garde à ne décrier pas la famille par des procès, ni par manquement de charité.

Généralement parlant, il ne faut donner aucun argent aux nôtres qui vont et viennent et passent par chez vous, s'il ne vous portent un ordre pour leur en fournir; mais il faut excepter ceux qui par quelque accident auraient besoin de quelque chose pour se rendre où l'obéissance les envoie, comme s'ils avaient été volés, ou retardés par maladie, ou autrement.

2536. — JACQUES-BÉNIGNE BOSSUET A SAINT VINCENT

A Metz, 10 février 1658.

*J'ai envoyé à M. Demonchy, à Toul, celle que vous m'avez adressée pour lui; il ne nous a pas jugés dignes de demeurer ici plus longtemps qu'un jour. J'aurais souhaité de tout mon cœur que nous eussions pu l'arrêter; mais ses affaires ne lui ont pas permis. Nous tâchons, Monsieur, de disposer ici le mieux qu'il nous est possible tout ce qu'il a jugé nécessaire. Il m'a écrit qu'on trouvait à propos que le prédicateur du carême quittât entièrement la chaire. Comme Monseigneur d'Auguste s'est donné l'honneur de vous écrire sur ce sujet-là, il attend ce que vous aurez arrêté sur les raisons qu'il vous a représentées; après quoi, il résoudra le prédicateur à tout ce que vous trouverez le plus convenable à l'œuvre de la mission, qu'il est résolu de préférer à toutes sortes d'autres considérations. Il n'y aura nul obstacle de ce côté-là, et il m'a prié de vous en assurer.*

*Au reste, j'ai appris avec douleur l'accident qui vous était arrivé<sup>1</sup>, et je loue Dieu, Monsieur, de tout mon cœur de ce que sa bonté vous a préservé.*

*J'ai pris la liberté de vous avertir des prétentions insolentes de nos huguenots, dont les députés sont partis pour aller en*

---

Lettre 2536. — Urbain et Lévesque, *op cit.*, t. I, p. 21, lettre 9.  
1. La chute de voiture.



*Cour. Les deux affaires dont je vous ai écrit<sup>2</sup> sont de fort grande importance pour la religion. La reine, qui a tant de zèle pour le service de Dieu et qui témoigne tant de charité pour cette ville, aura bien la bonté d'arrêter le cours des injustes procédures de ces Messieurs, et y emploiera cette ardeur et cette autorité, dignes d'elle, que nous avons remarquées ici en pareilles rencontres.*

*Je me réjouis, Monsieur, de voir approcher le temps du carême, dans l'espérance que j'ai de voir bientôt arriver les ouvriers que Dieu nous envoie, que je salue de tout mon cœur en Notre-Seigneur, et très particulièrement M. l'abbé de Chandénier<sup>3</sup>. Je les plains d'avoir à faire un si grand voyage pendant un froid si rigoureux; mais leur charité surmontera tout. Qu'ils viennent donc bientôt, au nom de Dieu; la moisson est ample, et les petites difficultés qui s'élèvent seront bientôt aplanies par leur présence.*

*Je suis avec tout respect, etc.*

**2537. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE**

De Paris, ce 22 février 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu votre lettre du 5. Je vous prie de me mander combien il y a que vous avez donné de l'argent aux aumôniers des galères, combien vous leur distribuâtes pour lors, combien ils sont à présent ; et puis nous verrons ce qui se pourra faire pour les contenter. Leur lettre nous a surpris, et nous ne pouvons vous rien envoyer pour eux, que nous n'ayons votre réponse. Vous me mandâtes dernièrement que vous espériez de recevoir bientôt leurs gages du receveur des gabelles; mandez-moi si vous êtes encore dans cette espérance et pour quelles années lesdits gages sont dus.

---

2. Dans la lettre du 1<sup>er</sup> février.

3. Louis de Chandénier, abbé de Tournus.

**Lettre 2537.** — L. s. — L'original appartient à M. le capitaine Pérodon, château de Saint-Germain-la-Poterie (Oise).

Voici une lettre que M. le duc de Richelieu écrit à M. le prévôt Bausset, par laquelle il le prie de recevoir de sa part les comptes de Messieurs les administrateurs de l'hôpital.

Je prie M. Huguier de donner sept écus au nommé Traverse, forçat, que nous avons reçus ici de sa mère, et 3 livres à Antoine Auroy. Je vous prie de lui en tenir compte, comme nous ferons à vous.

J'écrivis la semaine passée à M. Le Vacher, à Tunis, et lui écris encore aujourd'hui au sujet de quelques chevaliers de Malte faits esclaves.

Il y a deux jours que Messieurs Le Blanc, Arnoul et de Fontaines sont partis d'ici pour Nantes, à dessein de s'y embarquer pour Madagascar avec M. Daveroult, parti de Saintes, et notre petit frère Christophe, qui était au Mans. Je recommande à vos prières leur voyage et leur Mission. Nous renvoyons avec eux le plus grand des nègres que nous avons élevé ici, qui est bon enfant et qui servira de frère et d'interprète et même de catéchiste aux missionnaires.

M. l'abbé de Chandénier, avec 15 ou 16 bons ecclésiastiques de notre assemblée des mardis, est allé à Metz pour y faire la mission ce carême, la reine l'ayant ainsi désiré pour les grands besoins qu'elle a remarqués en cette ville-là l'été passé, que la cour y a séjourné. Je recommande aussi ce bon œuvre à vos prières, comme étant de grande importance.

Votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

Je me suis excusé à Sa Majesté de ce que notre compagnie [n']<sup>1</sup> entreprend cette mission, selon nos règles,

---

1. Mot oublié dans l'original.

pource que la ville de Metz a évêché et parlement, et lui ai dit que nous le ferions faire par Messieurs de notre conférence des mardis, dont M. de Chandénier est, lequel nous avons prié de prendre la direction, et lui avons donné un frère coadjuteur pour faire la cuisine; et M. Demonchy, qui est à Toul, sera quelque temps auprès de lui pour mettre les choses en train.

Mercredi ou jeudi prochain, nous mettrons quatre mille livres entre les mains de M. Simonnet pour les vous faire tenir, les trois mille livres pour les envoyer à M. Le Vacher, à Tunis, pour son revenu annuel et pour se payer de ce qu'il a prêté au sieur Barreau, ce que vous avez avancé pour eux premièrement déduit; et les mille livres restantes sont pour Alger, que vous garderez sans y toucher pour tout, et les délivrerez à M. Le Vacher le jeune<sup>2</sup>.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Get.

**2538 — A JEAN MARTIN**

De Paris, ce 22 février 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

J'étais en peine de votre chère personne et de votre petite famille lorsque votre lettre du 6 m'en a porté des nouvelles. Elles m'ont grandement consolé, et je ne puis assez remercier Dieu de la santé qu'il vous donne et des grâces qu'il vous fait, et par vous au peuple de Bra. Je le prie qu'il en soit sa gloire et qu'il réunisse parfaitement ces esprits divisés.

---

2. Ce post-scriptum est de l'écriture de saint Vincent.

**Lettre 2538.** — L. s. — Dossier de Turin, original. Le post-scriptum est de la main du saint.

Le mal qui est arrivé nouvellement en notre maison de Gênes n'a pas eu de suite, grâces à Dieu, et le prêtre qui en était atteint, était hors de danger le 19 décembre, à ce que M. Lejuge m'a écrit. Sans cette assurance, j'aurais été longtemps consterné d'un tel accident. Cette pauvre maison de Gênes ne peut présentement satisfaire aux messes qu'elle est obligée de célébrer. Nous en avons dix mille à sa décharge, et M. Lejuge prie que ces deux prêtres que nous vous avons envoyés, destinés pour Gênes, les aident, pendant qu'ils sont à Turin, à accomplir leurs obligations pour ces messes-là. Dites-leur, s'il vous plaît, que je les en prie et que je les embrasse en esprit avec le reste de votre monde, de toute l'étendue de mon affection. Je suis fort consolé de savoir qu'ils font progrès en la langue et qu'ils s'y affectionnent.

Nous avons reçu le titre de notre frère Pronetti, son extrait baptistaire et une attestation de ses vie et mœurs. Il est à désirer qu'on lui envoie ses lettres de tonsure et des ordres mineurs.

Il y a deux jours que Messieurs Le Blanc, Arnoul et de Fontaines sont partis d'ici pour Nantes, à dessein de s'y embarquer pour Madagascar, avec M. Daveroult, parti de Saintes, et notre petit frère Christophe, qui était au Mans; je recommande à vos prières leur voyage et leur Mission. Nous renvoyons avec eux le plus âgé des nègres que nous avons élevés ici, qui est bon enfant et qui servira de frère, d'interprète et de catéchiste aux missionnaires, Dieu aidant.

J'ai été incommodé, mais je me porte mieux, grâces à N.-S., et tous nos infirmes aussi. Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

Je vous embrasse avec toutes les tendresses de mon

cœur et salue votre famille, prosterné en esprit à vos pieds et aux siens.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Martin, supérieur des prêtres de la Mission de Turin, à Turin <sup>1</sup>.

**2539. — A LOUIS RIVET, SUPÉRIEUR, A SAINTES**

Du 24 février 1658.

Il ne faut pas vous mettre en peine des plaintes ni des soupçons des parents de ce bon ecclésiastique qui est en pension chez vous, duquel vous avez retiré les meubles, puisqu'en cela ils n'ont point de raison et qu'il ne faut pas laisser de faire le bien, encore que les gens du monde y trouvent à redire. Vous ferez donc bien, nonobstant ces bruits, de retenir chez vous ce pensionnaire. Le temps fera voir que vous n'y prétendez que son propre avancement, et non de profiter de ce qu'il a.

**2540. -- A MARTIN HUSSON**

Mars 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Voici une lettre de Tunis, qui vous en apprendra les nouvelles. Votre charité, qui s'est étendue jusque-là, vous fait toujours prendre part aux intérêts de cette Eglise souffrante, comme à tout ce qui regarde le service

---

1. Le secrétaire a écrit à la suite : « Recommandé à Monsieur Delaforcade, marchand, rue Mercière, à Lyon. »

**Lettre 2539.** — Reg. 2, p. 166.

**Lettre 2540.** — Reg. 1, f<sup>o</sup> 39 v<sup>o</sup>, copie prise sur la minute.

de Dieu. Le consul d'Alger <sup>1</sup> est plus en repos qu'il n'a été du côté des Turcs, mais fort en peine de ce qu'il doit ; nous le sommes encore plus pour trouver de quoi le dégager. M. Le Vacher <sup>2</sup>, qui est venu ici pour cela, y travaille depuis sept ou 8 mois avec une ardeur non pareille, mais sans grand effet. Beaucoup de personnes qui ont bonté pour notre compagnie, s'y sont employées et ont obtenu permission de faire une quête générale dans les paroisses de Paris, laquelle fait plus de bruit que de fruit. Néanmoins, il y a sujet d'espérer que la somme due se trouvera faite à peu près à Pâques, et que ce bon prêtre s'en pourra retourner et, après avoir acquitté le consul, le renvoyer en France. Mais nous sommes bien empêchés de trouver un homme propre pour remplir sa place, et encore plus pour remédier aux entreprises que ces barbares font sur les sujets du roi et sur les consuls. On en a proposé quelques moyens à M. de Brienne. Priez Dieu, s'il vous plaît, pour le succès.

De notre côté, nous le prions souvent pour vous, ne pouvant reconnaître autrement la bonté et la patience que vous avez exercées vers nous. Pour mon particulier, je ne pense presque jamais à vous qu'avec des sentiments d'estime et d'affection, qui me font souhaiter la grâce de vous pouvoir servir et la continuation de votre chère amitié. Plaise à Dieu de nous en rendre dignes et de combler de ses bénédictions votre âme et votre vie cachée !

Je suis, en son amour...

---

1. Jean Barreau.

2. Philippe Le Vacher.

5241. — A CHARLES OZENNE

De Paris, ce premier de mars 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu votre lettre du 11 janvier. Je viens d'écrire à Rome, à M. Jolly, au sujet du nouveau nonce, conformément à votre désir. Le mien se trouvera rempli quand je saurai que le roi et la reine seront à Varsovie, et que la diète aura eu l'issue que Leurs Majestés souhaitent. Je loue Dieu des bonnes nouvelles que vous me mandez de leurs affaires et je prie et fais prier par la Compagnie qu'il plaise à sa divine bonté de changer les choses de bien en mieux.

Vous me mandez que Mgr de Posnanie<sup>1</sup> vous procure une cure en sa ville, et M. Falibowski une maison à Cracovie, et qu'outre cela, ce dernier vous veut faire un don de quelque argent qui lui est dû. Tout cela est digne de nos reconnaissances, bien que ce ne soient que des projets. Dieu, par sa miséricorde, vous rende dignes des effets de leur bonne volonté, de laquelle, après Dieu, nous avons l'obligation à la charité de la reine!

J'aurais reçu aujourd'hui, comme je crois, une autre de vos lettres, si le courrier n'était retardé par une inondation prodigieuse, causée par le dégel, qui fait qu'en beaucoup de rues de Paris, on voit passer plus de bateaux que de carrosses. L'eau de la rivière vient jusque dans notre clos. Ce débordement étrange aura surpris en chemin quatre de nos prêtres partis pour Nantes, où ils se sont embarqués pour Madagascar avec le frère Christophe et un bon garçon nègre de cette île

---

Lettre 2541. — L. s. — Dossier de Cracovie, original.

1. Albert Tholibowski (1654-1663).

que nous avons élevé céans et que nous renvoyons en son pays pour servir à nos missionnaires de frère, d'interprète et de catéchiste, pour l'instruction de ses compatriotes. Ces Messieurs sont Messieurs Le Blanc, Daveroult, Arnoul et de Fontaines. Les deux sont d'Artois et les deux autres picards. Je recommande leur voyage et leur Mission à vos prières. Nous en sommes en grande peine, comme aussi de 15 ou 16 bons ecclésiastiques de notre assemblée des mardis qui sont allés à Metz pour y faire la mission, sous la conduite de M. l'abbé de Chandénier et par ordre de la reine, qui a remarqué de grands besoins en cette ville-là pendant que la cour y a séjourné, l'été passé. Je me suis excusé d'y envoyer des prêtres de la Compagnie, à cause que c'est une ville épiscopale, où nous ne devons ni prêcher, ni confesser; ce qui nous a obligés de recourir à ces Messieurs pour faire ce bon œuvre. Nous leur avons néanmoins donné un prêtre et deux frères pour les servir.

Lorsque la ville de Gênes semblait être entièrement purgée de la peste, elle s'est prise à un de nos prêtres, qui a mis tout le reste de la famille en danger et toute la ville en crainte. Néanmoins il a plu à Dieu, à ce que l'on me mande, que ce mal-là n'a pas eu de suite et que le malade se guérit; mais ils sont tous obligés de faire la quarantaine. Voilà nos petites nouvelles.

J'embrasse de toutes les affections de mon cœur Messieurs Desdames et Duperroy. Je leur souhaite, comme à vous, les bénédictions du ciel en abondance.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Ozenne, supérieur des prêtres de la Mission de Varsovie, à Varsovie.



2542. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE

De Paris, ce premier de mars 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Je trouve bon que, puisque M. le prévôt Bausset est député de M. le général des galères<sup>1</sup> pour recevoir les comptes de Messieurs les administrateurs de l'hôpital, que vous lui présentiez les vôtres sur l'emploi des gages de MM. les a[umôniers] et lui fassiez voir l'ordre du roi et les acquits qui servent à votre décharge, tant de l'argent que vous leur avez fourni à eux-mêmes, que de celui que vous avez payé pour le bâtiment. Je serais bien aise de voir une copie dudit compte, tant en recette qu'en mise. Je vous prie de me l'envoyer. Je verrai s'il sera à propos de le faire recevoir par M. le duc de Richelieu; pour le présent, il me semble qu'il n'est pas expédient.

Je ne m'étonne pas qu'après avoir mis sur l'état des années 1656 et 57 l'aumône de l'hôpital et les gages des a[umôniers], on les ait retranchés, parce que partout où le roi trouve à retrancher, il le fait; et j'ai toujours appréhendé que cet hôpital ait grande difficulté à se soutenir, ayant sa subsistance fondée sur un trait de plume, et n'étant pas appuyé de M. le général. Je verrai si Madame la duchesse<sup>2</sup> pourra quelque chose pour faire rétablir les deux années retranchées.

Voilà ce que je puis répondre à votre lettre du 12 février. Je n'ai pas encore reçu celle du 19, parce que le

---

**Lettre 2542.** — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original chez M. Hains à Marseille.

1. Le duc de Richelieu.  
2. La duchesse d'Aiguillon.

courrier est retardé par une inondation prodigieuse, qui est en ce pays, causée par le dégel, qui fait qu'en beaucoup de rues de Paris on voit passer plus de bateaux que de carrosses. Jamais on n'a vu les eaux si hautes qu'elles sont ; elles ont mis tout Paris dans l'effroi ; elles ont fait de grands dégâts et dedans et dehors. On vient de nous dire qu'elles ont emporté, cette nuit, quatre arches entières du pont Marie, avec les maisons qui étaient bâties dessus<sup>3</sup>. Elle aurait bien fait d'autres ravages sans un canal qui prend au-dessus de l'arsenal, qui passe hors le faubourg Saint-Denis et qui va se décharger au bout du cours, lequel canal à grandement servi pour détourner les eaux de la ville et diminuer la force de la rivière. Je prie N.-S. qu'il ait pitié de son pauvre peuple. Ce débordement étrange aura surpris en chemin nos prêtres qui sont allés à Nantes, et ces Messieurs qui vont faire la mission à Metz. Nous en sommes en grande peine.

Je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

---

3. Une lettre de Gui Patin (*La France au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, 1648-1661, d'après la correspondance de Gui Patin*, Paris, 1901, in-16, p. 240) donne quelques détails intéressants sur cette inondation : « Il y a ici grand désordre pour les eaux, écrivait-il le 26 février 1658 à son ami Spon, de Lyon. La rivière est tellement grosse que tout le monde a peur d'être submergé ; elle est aussi grande que jamais, mais elle est vingt fois plus rapide qu'elle ne fut en 1651, en ce même mois de février. On ne voit passer sur la rivière que bois, paille, paillasses et lits, qui sont des marques qu'elle a puissamment fait des ravages par où elle a passé en venant à Paris. Il n'est pas jusqu'à la petite rivière de Bièvre, *Bibara*, vulgo rivière de Gentilly ou des Gobelins, qui n'ait fait rage dans le faubourg Saint-Marceau, où elle a noyé bien du monde et abattu des maisons. La Grève est si pleine d'eau que l'on n'en approche que par bateau ; toutes les rues prochaines en regorgent. » Le pont Marie, qui

2543. — A JEAN MARTIN, SUPÉRIEUR, A TURIN

De Paris, ce 1<sup>er</sup> de mars 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je fis réponse, la semaine passée, à votre dernière lettre. Celle-ci n'est que pour accompagner les incluses que notre frère Pronetti vous adresse et pour vous faire part de nos nouvelles. Une inondation prodigieuse est arrivée à ce pays, causée par le dégel, qui fait qu'en beaucoup de rues de Paris on voit passer plus de bateaux que de carrosses. Jamais on n'a vu des eaux si hautes qu'elles sont; elles ont mis tout Paris dans l'effroi; elles ont fait de grands dégâts et dedans et dehors. On vient de nous dire qu'elles ont emporté, cette nuit, quatre arches entières du pont Marie, avec les maisons qui étaient bâties dessus. Elle aurait bien fait d'autres ravages sans un canal qui prend au-dessus de l'arsenal, qui passe hors du faubourg Saint-Denis et qui va se décharger au bout du cours, lequel canal a grandement servi pour détourner les eaux de la ville et diminuer la force de la rivière. Je prie N.-S. qu'il ait pitié de son pauvre peuple.

Ce débordement étrange a surpris en chemin nos prêtres qui se vont embarquer à Nantes pour Madagascar et ces Messieurs qui sont allés faire la mission à Metz. Nous en sommes en grande peine.

Dieu vous bénisse, Monsieur, et vous fortifie pour sa

---

reliait l'île Saint-Louis au quai des Ormes, s'écroula le 1<sup>er</sup> mars, avec vingt-deux maisons, causant, par sa chute, la mort de cinquante-sept personnes.

Lettre 2543. — L. s. — Dossier de Turin, original.

gloire et notre consolation ! Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Au bas de la première page: M. Martin.*

**2544.** — JACQUES-BÉNIGNE BOSSUET A SAINT VINCENT

*A Metz, 2 mars 1658.*

*Je vous rends grâces très humbles de la charité que vous avez eue pour faire avertir la reine de l'affaire pour laquelle je m'étais donné l'honneur de vous écrire<sup>1</sup>. Je vois, par les lettres que Sa Majesté en a fait écrire en ce pays, que votre recommandation a fort opéré. Je prie Dieu qu'il bénisse les saintes intentions de cette pieuse princesse, qui embrasse avec tant d'ardeur les intérêts de la religion.*

*Frère Mathieu<sup>2</sup>, qui est arrivé ici comme par miracle au milieu d'un déluge qui nous environnait de toutes parts, vous rendra compte, Monsieur, de ce que l'on a préparé pour ces Messieurs. Les choses sont à peu près en état pour le commencement; le temps accommodera tout, et assurément on fera tout ce qui se pourra pour donner satisfaction à ces serviteurs de Jésus-Christ. J'ai appréhendé avec raison beaucoup de difficultés du côté du prédicateur<sup>3</sup>, surtout si ces Messieurs étaient empêchés par les eaux d'être ici avant le commencement du carême; et ce bon Père avait telle répugnance à abandonner sa chaire à un autre en les attendant, ou à la céder après avoir commencé, que j'étais tout à fait en inquiétude du scandale qui aurait pu arriver ici, si M. d'Auguste<sup>4</sup> eût été contraint d'user de son autorité; à quoi néanmoins il se résolvait. Mais Dieu, Monsieur, qui pourvoit à tout, nous a mis en repos de ce côté-là, par l'ordre qu'a eu le syndic de cette ville de dire à M. d'Auguste et à M. de La Contour, que la reine aurait fort agréable si le prédicateur quittait entiè-*

---

**Lettre 2544.** — Urbain et Lévesque, *op. cit.*, t. I, p. 24, lettre 10.

1. Par la lettre du 1<sup>er</sup> février.
2. Mathieu Régnard.
3. Le R. P. Antoine Guespier.
4. Pierre Bédacier.

rement sa chaire, en acceptant cent écus que Sa Majesté lui fait donner, outre la rétribution ordinaire, et étant retenu pour prêcher l'année prochaine. Par là, toutes choses sont apaisées, et moi, je vous l'avoue, tiré d'une grande peine d'esprit. Il ne reste plus qu'à prier Dieu qu'il ouvre bientôt le chemin au milieu des eaux à ses serviteurs, qu'il fasse fructifier leur travail et donne efficace à leur parole. C'est en sa charité que je suis, etc.

2545. — LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT

Ce 2 mars 1658.

Mon très honoré Père,

Si la pauvre femme pour laquelle l'on vous a fait écrire est de condition d'être nourrice, je ne crois point lieu de plus grande sûreté pour elle que de venir être nourrice des Enfants treuvés. Et s'il était à craindre qu'elle voulût retourner, si, par son jugement pour sa faute, elle était bannie, ce serait un moyen pour l'arrêter ici. Pourvu qu'elle ait du lait, elle pourrait nourrir 2 ou 3 ans. Autrement, mon très honoré Père, je ne vois point d'assurance en ces quartiers pour l'empêcher d'y faire pareille faute, ou plus grande, selon le lieu auquel elle est. Etant bannie, l'on pourrait la mettre sous main en condition en quelque lieu, à 5 ou 6 lieues, surtout si son jugement n'était pas trop divulgué, crainte que la grande honte ne la tint dans son péché, son honneur étant tout à fait perdu. J'en dis peut-être. Je vous en demande très humblement pardon, me servant aussi de cette occasion pour vous demander votre sainte bénédiction, l'assistance de vos prières pour m'obtenir miséricorde, crainte que mes obstinations passées et peut-être présentes ou à venir, misérable que je suis, ne soient cause de ma perte, comme celle des pauvres personnes qui n'ont péri que corporellement en ces inondations ; et pour exciter votre charité, je la supplie de croire que je suis, par la volonté de Dieu, mon très honoré Père, votre très humble fille et très obligée servante.

L. DE MARILLAC.

Suscription : A Monsieur Monsieur Vincent.

2546. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE

De Paris, ce 8 de mars 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre du 19 février. En voici une pour notre frère Barreau. Je lui mande où nous en sommes pour ses affaires. Nous y travaillons sans cesse sans y avancer beaucoup. On va faire une quête, qui fera plus de bruit que de fruit; nous ne pourrons savoir que vers Pâques ce qu'elle produira. Je loue Dieu de ce que vous avez au Bastion une personne assurée pour écrire en Alger. Nous n'avons encore reçu les 3 000 livres de Barbarie du fermier des coches, et ainsi je n'ai pu vous en envoyer la lettre de change; j'espère que ce sera par le premier ordinaire.

M. Durand me mande qu'il vous allait envoyer le frère Duchesne; j'estime qu'il est à présent chez vous.

Je loue Dieu de la charité que la ville de Marseille exerce vers les pauvres dans la nécessité où ils se trouvent, et de l'assistance que vous avez procurée aux forçats dans l'occasion opportune du froid et de l'indigence. Dieu vous fera grâce, Monsieur, d'attendrir nos cœurs vers les misérables et d'estimer qu'en les secourant nous faisons justice et non pas miséricorde! Ce sont nos frères, que Dieu nous commande d'assister; mais faisons-le de par lui et en la manière qu'il l'entend par l'évangile d'aujourd'hui. Ne disons plus : c'est moi qui ai fait ce bon œuvre; car tout bien doit être fait

au nom de N.-S. Jésus-Christ, en qui je suis, Monsieur,  
votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. i. M.

En signant la présente, j'ai reçu la vôtre du 26 février. Vous avez bien fait de solliciter Monsieur de Marseille<sup>1</sup> pour son séminaire; car je pense qu'il a besoin de cela.

2547. — A N\*\*\*

8 mars 1658.

Vincent de Paul annonce à son correspondant que Louis de Chandenier et ses compagnons sont arrivés à Metz, où ils doivent donner une mission.

2548. — ALAIN DE SOLMINIHAC A SAINT VINCENT

*De Puy-la-Roque<sup>1</sup>, ce 8 mars 1658.*

*Monsieur,*

*Je vous remercie du soin que vous prenez pour l'affaire de Chancelade. Je vous prie de presser le jugement de l'affaire de Gignac et ne perdre point le temps pour cela. Cependant je suis et demeure, Monsieur...*

ALAIN, év. de Cahors.

---

1. Etienne de Puget.

**Lettre 2547.** — Collet, *op. cit.*, t. II, p. 41.

**Lettre 2548.** — Arch. de l'évêché de Cahors, cahier, copie prise sur l'original.

1. Localité de l'arrondissement de Montauban (Tarn-et-Garonne).

2549. — UN PRÊTRE DE LA MISSION A SAINT VINCENT

1658.

*Notre mission de Vassy<sup>1</sup> a reçu toutes les bénédictions que l'on pouvait attendre. Nous étions aidés par quatre curés et par un autre bon ecclésiastique, tous capables et vertueux. Deux d'entre eux ont si bien pris la méthode de la compagnie dans leurs prédications, que, quoiqu'ils eussent peu de disposition de parler en public, ils le font à présent aussi utilement et avec autant de facilité que je connaisse parmi les personnes de leur profession. Les catholiques que l'hérésie avait noircis et infectés de plusieurs mauvaises maximes, les ont quittés et ont été confirmés dans les bons sentiments et mis dans un train de vie vraiment chrétienne ; et non seulement les habitants dudit lieu, mais ceux de quatre et cinq lieues à la ronde en ont tiré un merveilleux profit...*

*Nous sommes maintenant occupés à la mission de Holmoru<sup>2</sup>, où il y a encore plus de bien à espérer, attendu le concours du peuple et l'affection de Messieurs les curés, qui est si grande, qu'aujourd'hui douze curés sont venus exprès de trois ou quatre grandes lieues pour assister aux actions et apprendre la méthode d'instruire les peuples.*

2550. — JEAN MARTIN A SAINT VINCENT

9 mars 1658.

*Nous voici sortis de notre mission de Bra, où il a plu à Dieu de verser des grâces en abondance sur ces pauvres âmes, qui étaient depuis si longtemps dans l'état déplorable que je vous ai fait savoir par mes précédentes. Nous y avons employé sept semaines entières ; et tout le temps dont le monde emploie ordinairement une partie aux folies du car-*

---

**Lettre 2549.** — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. 1, sect. II, § 7, 1<sup>re</sup> éd., p. 48.

1. Dans la Haute-Marne.

2. Aujourd'hui Heiltz-le-Maurupt, chef-lieu de canton dans la Marne.

**Lettre 2550.** — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. 1, sect. VI, p. 87. Le même extrait de lettre se trouve dans la notice de Jean Martin (*Notices*, t. I, p. 292), avec des variantes.



naval, a été pour les habitants de ce lieu un temps de pénitence et comme une fête continuelle de très grande dévotion. Il s'y est fait environ neuf ou dix mille confessions générales, avec une telle ferveur que plusieurs, pour pouvoir aborder le confessionnal, passaient les journées entières et une bonne partie de la nuit à l'église, nonobstant la très grande rigueur du froid qu'on a ressenti pendant tout ce temps-là. Il a plu à Dieu par ce moyen de répandre la paix et la charité dans les cœurs avec une telle plénitude, que les habitants sont étonnés de voir une réconciliation si parfaite, en sorte qu'ils ne se souviennent pas d'avoir jamais vu une telle union et cordialité. Ils en ont donné eux-mêmes avis à Madame Royale, à qui j'allai hier rendre compte de tout ce qui s'y était passé, et de l'espérance qu'il y avait d'une totale persévérance. Elle en ressentit tant de joie et de consolation que son cœur en fut tout attendri et les larmes lui en vinrent aux yeux ; et pour mettre le comble à tout ce bien et effacer entièrement la mémoire du passé, elle leur a fait grâce et leur a donné une abolition entière de tous les crimes et de tous les excès commis pendant leurs divisions.

Mais comme une miséricorde et une grâce en attire ordinairement une autre de la bonté de Dieu, il a plu à cette divine bonté d'étendre la même bénédiction qu'il avait communiquée au lieu de Bra, sur un autre qui en est assez proche, où depuis quarante ans la discorde et la division ont fait un tel ravage parmi les habitants que tout le lieu en restait presque détruit, un grand nombre ayant été tué de part et d'autre, plusieurs maisons abattues et détruites, et une bonne partie des habitants obligés d'aller demeurer ailleurs. Le Sénat du Piémont s'était plusieurs fois employé pour les réconcilier, mais sans aucun fruit, et tous les autres moyens dont on s'est voulu servir pour cette fin ont été inutiles. Enfin le seigneur de ce lieu, qui est l'un des principaux du Piémont, et d'ailleurs très vertueux et très sage, jugea à propos, après la mission de Bra, aux fonctions de laquelle quelques-uns de ce lieu-là avaient assisté, de les convoquer tous, tant d'un parti que d'autre, et de voir s'il n'y avait point moyen de les porter à la réconciliation par l'exemple de leurs voisins. Nous y fîmes seulement pendant trois ou quatre jours quelques prédications et exercices de la mission, et il plut à Dieu de leur toucher le cœur en telle sorte, qu'en la présence du très Saint Sacrement et d'un grand nombre de peuple du voisinage ils s'embrassèrent les uns les autres, et, s'étant réciproquement pardonné, ils jurèrent sur les saints Evangiles une paix perpétuelle ; et, en témoignage de cela, ils se sont conviés les uns les autres et ont mangé ensemble avec une telle union

*et cordialité que s'ils étaient frères. Son Altesse a eu la bonté de leur accorder la même grâce et abolition qu'à ceux de Bra, afin qu'ils puissent retourner habiter dans leurs maisons abandonnées et cultiver leurs terres.*

**2551. — A LOUIS DUPONT, SUPÉRIEUR, A TRÉGUIER**

Du 13 mars 1658.

Nous n'avons encore donné permission à personne de nous adresser les postulants qu'ils jugeront propres pour la Compagnie, sans nous les proposer auparavant et en avoir reçu notre réponse; et je pense que vous ne la devez pas désirer pour vous, à cause du déplaisir que vous auriez d'en voir renvoyer quelques-uns que nous ne trouverions pas avoir les qualités requises, et qu'ils auraient eux-mêmes sujet de se plaindre d'avoir fait un voyage inutile. Il ne faut pas aussi, quand quelqu'un se présente, l'envoyer sans l'avoir éprouvé quelque temps, pour bien qu'il paraisse homme fait et bien intentionné; et pendant cette épreuve vous pouvez nous mander son nom, son âge, sa condition, ses études, s'il a son père et mère, si pauvres ou accommodés, s'il a son titre ou moyen de l'avoir, s'il a pratiqué la vertu par le passé ou s'il a été débauché, quels motifs il a de quitter le monde et de se faire missionnaire, s'il a l'esprit bien fait, le corps bien composé et bien sain, s'il a la parole libre, les yeux bons, et enfin s'il est disposé à tout faire et à tout souffrir, et d'aller et venir partout pour le service de Dieu, selon qu'il lui sera marqué par la sainte obéissance. Car il les faut sonder sur tout et les avertir, avant de leur rien promettre, des difficultés qu'ils trouveront au séminaire, et ensuite dans les emplois et dans notre manière de vie.

Nous penserons à l'ouverture que vous me faites d'établir un séminaire interne à Saint-Méen pour les postulants de Bretagne. Vous m'avez fait plaisir.

**2552. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE**

De Paris, ce 14 de mars 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Votre mission de Sisteron me privera de vos lettres cet ordinaire ici, comme je crois; mais je souffre volontiers cette privation pour une si bonne cause, et je prie derechef Notre-Seigneur qu'il bénisse vos travaux et qu'il vous donne des forces.

J'espère que Messieurs les administrateurs emprunteront de l'argent pour soutenir l'hôpital, plutôt que d'abandonner les malades, puisqu'ils sont assurés de toucher l'aumône de la fondation pour cette année, ainsi que je vous ai mandé, et que Mgr le coadjuteur de Narbonne<sup>1</sup> m'a encore fait l'honneur de me l'écrire depuis trois jours.

Nous avons reçu un écu pour Renaud le Page, et un autre pour Lesueur, forçat sur la *Ducale*; je prie M. Huguier de les leur donner.

Je suis, en Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

Je viens de recevoir 30 livres pour Martin de Lancre, avec une lettre; je vous prie de les lui donner. Voici

---

**Lettre 2552.** — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original chez M. Hains à Marseille.

1. François Fouquet.

encore 21 livres qu'on nous porte pour Vincent Traverse; j'écris à M. Huguier qu'il les lui donne.

**2553. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE**

De Paris, ce 15<sup>e</sup> de mars 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu vos lettres des 26 février et 5 du courant. Je vous prie de différer à présent votre compte à M. le prévôt Bausset touchant l'emploi des gages des a[umôniers], jusqu'à ce que je vous le mande. Je désire prendre avis pour savoir s'il est expédient que vous rendiez ce compte, à cause de la conséquence qu'on en pourrait tirer pour l'avenir; et, en cas qu'il soit à propos, s'il ne faudra pas que ce soit à M. le général même plutôt qu'audit sieur Bausset, d'autant plus que ce dernier n'est commis que pour recevoir seulement les comptes de Messieurs les administrateurs et non le vôtre, duquel je vous ai prié de m'envoyer le projet. Il faudra faire mention que, pendant les années pour lesquelles vous avez reçu lesdits gages, il n'y avait que peu ou point d'aumôniers résidents sur les galères; que c'étaient des religieux de la ville qui y allaient dire la sainte messe les fêtes, et qui pour cela ont reçu le pain qu'on a coutume de donner chaque jour aux aumôniers qui sont en service, et que, même en ce temps-là que la province fut en trouble, les galères furent employées contre le service du roi, ou du moins elles refusèrent d'exécuter ses ordres; parce que ces raisons ont en partie donné sujet à Sa Majesté de destiner lesdits gages au

bâtiment de votre maison pour y loger lesdits aumôniers, pendant que les galères seront au port de Marseille, et y être formés et exercés comme séminaristes aux fonctions de leur état, sous la direction de l'aumônier réal et selon les lettres patentes de fondation. Si néanmoins ces raisons-là ne sont pas en effet telles que je les avance et qu'on me les a fait entendre, il ne faudra pas s'en servir.

Je suis très fâché des reproches que vous avez reçus du consul d'Alger<sup>1</sup>. Il a tort de s'emporter comme il fait contre vous, qui n'avez rien écrit que ce que je vous ai prié d'écrire. Il est vrai que ce pauvre homme est si troublé dans les mauvaises affaires qu'il a, qu'il est aucunement excusable en ses plaintes; mais aussi est-il répréhensible en son procédé, puisqu'il a donné lieu aux engagements pour lesquels il souffre, et nous aussi, faute d'avoir observé les ordres qu'on lui a donnés du commencement de ne s'engager pour qui que ce soit sous aucun prétexte. Jamais je n'ai mieux reconnu la malignité de la désobéissance, que je la reconnais en cette occasion, qui brouille et commet la compagnie au delà de ce que je vous en puis dire.

Et voilà que, selon ce que vous me mandez, M. Le Vacher, de Tunis<sup>2</sup>, s'est aussi oublié de son devoir, puisque, nonobstant la défense que nous lui avons faite, il s'est engagé de onze cents piastres pour le frère Barreau. C'est tout perdre et d'un mal en faire deux, car il suit l'autre dans son précipice et ne l'en retire pas; et, sans savoir si nous pourrons payer l'argent qu'il emprunte et remplacer les dépôts qu'on lui a confiés pour les esclaves, il se met en danger de leur faire un

---

1. Jean Barreau.

2. Jean Le Vacher.

tort irréparable, de ruiner son crédit et sa réputation, et enfin de se mettre hors d'état de continuer ses emplois en ce pays-là, ainsi que s'y est mis le frère Barreau en Alger, d'où il faut nécessairement le retirer, étant cause que la compagnie est maintenant exposée à une grande confusion. Voilà ce qui arrive aux personnes de communauté qui agissent par leur propre mouvement. Certes, quand elles sont bien obéissantes, Dieu s'en sert pour faire son œuvre ; et au contraire, le diable se prévaut de leur désobéissance pour détruire les desseins de Dieu et mettre le désordre partout. S'ils avaient tenu ferme pour n'outrépasser pas notre intention connue, Dieu serait pour eux et les eût délivrés des accablements où ils se trouvent, et nous des peines que nous en souffrons.

J'écris derechef à M. Le Vacher qu'il ne se laisse pas surprendre par ce frère-là, et ne paye rien pour qui que ce soit, s'il ne le peut faire par ses propres forces, sans y employer celles d'autrui ; et mandez-lui, s'il vous plaît, que, s'il vous tire d'autres lettres de change, vous les y enverrez sans les acquitter. Toutefois, pour celle des deux cents écus que vous avez déjà acceptée, je consens que vous la payiez sur les mille écus que je vous envoie pour lui faire tenir. Vous trouverez à cet effet une lettre incluse de Messieurs Simonnet sur Messieurs Napollon, qui contient quatre mille livres, à vous payables dans huit jours de vue. Vous garderez, s'il vous plaît, les mille livres jusqu'à nouvel ordre, et prendrez sur les autres 3.000 livres ce qu'il faut pour les nécessités que ces Messieurs de Tunis et d'Alger vous ont demandées, et que je vous ai prié de leur envoyer.

Nous avons un bref pour lire certains livres défendus, mais nous ne pouvons nous en servir qu'après l'avoir montré à Nosseigneurs les évêques des lieux ; et encore

faut-il que les particuliers de la compagnie aient permission expresse du supérieur. Je vous en ferai envoyer une autre fois une copie collationnée.

Nous avons reçu trente livres pour Denis Dubois, forçat sur la *Capitaine*; huit pour Nicolas Moreau, qui est sur la *Richelieu*, et six pour Marc Mansart sur la *Capitaine*. Je prie M. Huguier de leur délivrer ces petites sommes, et vous de lui en tenir compte.

Vous me proposez de donner 30 ou 40 livres à chaque aumônier, de ceux qui sont à présent en service, pour arrêter leurs plaintes; si vous pouvez les faire contenter à 10 écus, faites-le, s'il vous plaît; et faites mettre dans les quittances que l'on leur avance cette somme, encore que nous n'ayons rien touché pour l'année présente, ni pour la passée, si cela est vrai de l'année passée. Je vous assure que nous n'en avons reçu pas un sol ici depuis que la Mission est à Marseille. Faites cela selon votre prudence ordinaire, s'il vous plaît. Prenez l'argent pour leur bailler; nous l'acquitterons ici. Les mille livres que M. Napollon vous délivrera, outre les trois pour Tunis, sont pour acquitter les dettes d'Alger; vous ne le direz point à personne, s'il vous plaît; je dis, pour les acquitter en la même ville<sup>3</sup>.

Je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

Je vous prie derechef de ne pas toucher à ces 1.000 livres d'Alger, sous quelque prétexte que se soit.

*Au bas de la première page : M. Get.*

---

3. Ces mots, depuis « Vous pouvez les faire contenter », sont de la main du saint.

2554. — A CHARLES OZENNE

De Paris, ce 16 de mars 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu votre lettre du 18 janvier, qui est fort courte, et je n'ai rien à y répondre. Je rends grâces à Dieu de ce que tout de bon on parle de la paix. Plaise à sa divine bonté qu'elle se fasse pour le repos de Leurs Majestés et de tout le royaume ! Je remercie aussi sa divine bonté de ce que la petite famille jouit à présent d'un peu de calme et d'une bonne santé. J'espère que l'un et l'autre iront croissant pour le service de N.-S., à qui vous êtes tous consacrés. Je donne souvent pour exemple à la compagnie votre abandon à Dieu, votre patience dans les difficultés et votre fermeté dans les agitations passées. Je parle aussi de ces Messieurs qui sont avec vous, que j'embrasse de toutes les tendresses de mon cœur. Je ne pense jamais à vous, ni à eux, qu'avec un sentiment de consolation qui se fait sentir à mon âme par-dessus toute autre consolation. Je ne leur écris pas en particulier, comme je souhaiterais de le faire, pour ne pas grossir le paquet, à cause de la peine qu'on en a.

Voici une lettre pour M. Duperroy de M. son frère<sup>1</sup>, qui me témoigne affection de revenir lorsque sa santé sera un peu meilleure. Je lui écrirai, un de ces jours, qu'il sera le bienvenu.

Nous n'avons rien de nouveau que l'embarquement de quatre de nos prêtres et deux frères pour Madagascar. Nous avons céans environ 70 ordinands et deux docteurs de Sorbonne, qui leur font les entretiens. Nous

---

Lettre 2554. — L. s. — Dossier de Cracovie, original.

1. Victor Duperroy.



avons aussi trois bandes de missionnaires aux champs, qui travaillent depuis trois mois au salut des peuples.

Oh ! que je souhaite que vous soyez bientôt en état de faire quelques missions !

Je prie N.-S. qu'il vous anime tous de son esprit pour le salut des âmes. Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Ozenne, supérieur des prêtres de la Mission, à Varsovie.

2555. — A LOUIS DE CHANDENIER

[Printemps de 1658 <sup>1.</sup>]

J'ai parlé à M. de Saint-Jean <sup>2</sup> touchant la chaire du prédicateur pour l'année prochaine <sup>3</sup> ; il s'emploiera pour cela.

Mademoiselle de Chandénier est toujours en peine d'apprendre des nouvelles de votre santé et de celle de M. de Saint-Jean <sup>4</sup>, et les filles de Saint-Thomas <sup>5</sup> et de la Visitation de celle de M. de Blampignon, auquel je n'écris point à cette fois, pour être fort embarrassé. Je salue très humblement M. de Moutiers Saint-Jean et

---

**Lettre 2555.** — Minute aut. chez les Filles de la Charité de Moissac.

1. Deux détails semblent indiquer que cette lettre est du temps où se donnait la célèbre mission de Metz : la première phrase (voir note 3) et la réunion hors Paris des frères Chandénier et de l'abbé de Blampignon

2. Aumônier de la reine-mère.

3. Le R. P. Guespier.

4. Claude de Chandénier, abbé de Moutiers-Saint-Jean.

5. Les Filles de Saint-Thomas-d'Aquin, religieuses de l'ordre de Saint-Dominique, établies à Paris, rue Neuve-Saint-Augustin. M. de Blampignon était leur directeur.

lui, et cela avec toute l'humilité et l'affection que je le puis. Je n'écris non plus à pas un autre.

J'oubliais à dire à M. l'abbé de Blampignon que M. Moufle a dit à M. l'abbé de Saint-Espir qu'il fait bien à merveille la vigne qu'il lui a donnée à faire et qu'il la trouvera bien cultivée à son retour et avancée en fleurs et peut-être en grappes. Il ne lui en mandera rien, s'il lui plaît.

Voilà, Monsieur, tout ce que je puis vous dire pour le présent, sinon que votre homme d'affaires est parti pour la Bourgogne, avec grande affection de faire toutes choses selon votre désir; et moi je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
indigne prêtre de la Mission.

**2556. — A CHARLES OZENNE**

De Paris, ce 22 de mars 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je reçus hier seulement votre lettre du 26 janvier. Nous attendrons le temps que vous me mandez à vous envoyer de notre jeunesse. Je crains bien que nous ne puissions pas vous envoyer les deux prêtres que vous demandez, à cause des besoins qui nous pressent d'ailleurs. Nous ferons pourtant tout ce que nous pourrons pour cela et pour les deux frères que vous désirez; mais ce ne sera pas sitôt, et vous ne devez pas vous attendre à M. de Brière<sup>1</sup>, étant nécessaire aux Bons-Enfants comme il est.

---

**Lettre 2556.** — L. s. — Dossier de Cracovie, original.

1. Nicolas de la Brière, né à Saint-Denis-court (Oise), entré dans

Je parlerai avec Mademoiselle Le Gras de ce que vous me mandez de ses filles, et nous tâcherons aussi de remédier aux inconvénients que vous craignez à leur sujet.

La reine de Suède est à Paris; mais je ne sais pas si le maître et le serviteur dont vous me parlez y sont. Je m'en informerai pour tâcher de les faire séparer, en cas qu'ils soient encore ensemble. Dieu veuille que la paix se fasse, afin que le peuple puisse se remettre! Nous prions toujours Dieu pour le roi, la reine et le royaume.

Vous pouvez penser que nous n'oublions pas votre chère personne, ni celle de Messieurs Desdames et Duperroy. Je vous embrasse tous ensemblement et séparément de toutes les tendresses de mon cœur. Je loue Dieu de l'union et de la santé dont vous jouissez.

Tous nos infirmes de deçà se portent mieux aussi. Notre ordination est fort bien allée, grâces à Dieu, et sa divine bonté bénit les missions qui se font en ce diocèse et en d'autres, particulièrement celle de Metz, où je vous ai mandé que la reine a envoyé environ vingt ecclésiastiques de notre assemblée des mardis, sous la conduite de M. l'abbé de Chandénier, qui, depuis quelques années, s'est retiré parmi nous avec M. l'abbé de Moutiers-Saint-Jean, son frère. Ce sont deux grands serviteurs de Dieu, à qui nous avons de très particulières obligations et qui nous édifient merveilleusement. Nos 4 prêtres et deux frères partis pour Madagascar sont sur mer depuis le 14 de ce mois. Priez pour eux et pour nous tous.

---

la congrégation de la Mission le 15 mai 1648, à l'âge de vingt-deux ans, reçu aux vœux le 15 août 1650, ordonné prêtre le 22 mai 1655.

Je suis, en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M

*Subscription* : A Monsieur Monsieur Ozenne, supérieur des prêtres de la Mission de Varsovie, à Varsovie.

**2557. — A MONSIEUR PINON**

24 mars 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, avec respect, et je l'ai lue avec une consolation très sensible, voyant les tendres et dévots sentiments que vous avez sur le sujet de notre frère Pinon, votre fils<sup>1</sup>, qui sont autant édifiants qu'ils sont contraires à la nature. Je rends grâces à Dieu, Monsieur, de ce que vous lui avez consacré ce fils avec tant d'exubérance que sa vie et sa mort vous sont indifférentes, pourvu qu'elles soient pour la plus grande gloire du Créateur. C'est une marque que l'amour divin règne en votre cœur pardessus l'amour paternel, et il y a sujet d'espérer que Dieu bénira le fils par le père, comme déjà il a plu à sa divine bonté de le conserver, au milieu d'une grande mortalité qui n'a pas été seulement dans Gênes, mais dans la maison où il était et où nous avons perdu six prêtres et un frère. Certes, Monsieur, dans cette grande affliction de peste, nous avons été consolés de savoir

---

Lettre 2557. — Reg. 1, fo 31 v<sup>o</sup>.

1. Pierre Pinon, né à Tours le 19 juin 1630, entré dans la congrégation de la Mission le 30 août 1655, reçu aux vœux à Gênes le 14 octobre 1657.

que ce frère en a été préservé; car c'est un bon enfant, qui fait toujours bien, par la miséricorde de Dieu, et qui nous donne espérance qu'il sera un jour un bon missionnaire.

Mais, à propos de ce nom, il faut que je vous die, Monsieur, que nous ne sommes pas religieux, bien que nous fassions des vœux simples, et que le vœu de pauvreté n'ôte pas la liberté à ceux qui l'ont fait de disposer du fonds de leurs biens, ni des fruits et revenus pendant leur vie; il est vrai que de ceux-ci ils n'en disposent que par l'avis de leurs supérieurs. Je pense, Monsieur, que vous ne voulez pas qu'il se prive de ce que la providence de Dieu lui a donné par vous, dans le doute s'il persévérera en la condition qu'il a embrassée, car, nos vœux étant dispensables par le Pape et par le général, il peut arriver qu'il sortira d'avec nous, et s'il n'avait plus rien, il se trouverait sur le pavé. J'espère néanmoins que l'un ni l'autre n'arrivera pas, et que vous lui ferez la grâce de lui faire tenir ici son petit revenu, puisqu'il est pour en bien user, et que, grâce à Dieu, vous n'en avez pas besoin.

Je prie N.-S., Monsieur, qu'il continue à bénir votre personne et votre famille, et qu'il me donne les occasions de vous servir, étant, comme je suis, en son amour, Monsieur, votre...

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

**2558.** — JEAN MARTIN, SUPÉRIEUR A TURIN,  
A SAINT VINCENT

26 mars 1658.

Une mission s'est donnée avec plein succès à Cavallermag-

---

**Lettre 2558.** — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. 1, sect. VI, 1<sup>re</sup> éd., p. 88.

giore, localité de quatre à cinq mille communiant<sup>s</sup> <sup>1</sup>, dans laquelle « *quoiqu'il n'y ait pas de si grands désordres que dans les autres lieux de nos missions passées, il y a toutefois une si grande quantité de différends et de procès, qu'ils ne nous laissent pas un seul moment de repos. La confiance que Dieu a donnée à tous ces bons habitants envers nous, fait qu'ils nous remettent entre les mains tous les intérêts du procès et tous leurs différends, tant civils que criminels. Nous espérons, avec la grâce de Dieu, les terminer pendant le carême.* »

2559. — LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT

Ce 26 mars [1658] <sup>1</sup>

*Mon très honoré Père,*

*Il y a 3 mois que je fus saignée et restai dans le besoin d'une seconde, à cause que, pour mon âge, les médecins, dès ma dernière maladie, me dirent ne le faire qu'en grand besoin. J'ai différé pour ce sujet, quoique, selon la connaissance de mon naturel, il me semble le devoir faire; et ce sera aujourd'hui, si votre charité prend la peine me mander que je le puis sans autre avis, n'étant pas malade, Dieu merci, mais incommodée de la poitrine et autres avertissements de ce besoin.*

*J'ai sujet de craindre de trop rechercher d'achever mes jours trop à mon aise, étant plus sensible au mal que jamais et toujours néanmoins, mon très honoré Père, votre très humble fille et très obéissante servante.*

L. DE MARILLAC.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

---

1. Localité du Piémont, dans la province de Cuneo.

Lettre 2559. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Date ajoutée au dos de l'original par le frère Ducournau.

2560. — LOUIS SERRE, SUPERIEUR A SAINT-MEEN,  
A SAINT VINCENT

[Mars ou avril 1658.]<sup>1</sup>

Il y avait tous les jours, et même les ouvrables, plus de douze cents personnes qui assistaient au catéchisme ; les principaux du lieu<sup>2</sup> n'y manquaient, non plus qu'à la prédication, Il s'est trouvé plusieurs serviteurs et servantes qui ont quitté leurs maîtres et leurs maîtresses, parce qu'ils ne leur voulaient pas donner le temps d'y venir, aimant mieux perdre leurs gages qu'une si belle occasion de se faire instruire. On y a vu des mères qui, après avoir fait leur devoir en cette mission, se sont mises en service à la place de leurs filles, pour leur donner moyen d'en faire autant, et d'autres serviteurs et servantes qui ont prié leurs maîtres et leurs maîtresses de leur permettre de venir aux instructions et de rabattre sur leurs gages le temps qu'ils y emploieraient et qu'ils ne pourraient travailler.

Le dimanche de la Quinquagésime et les deux jours suivants, il y eut une si grande et si extraordinaire foule de peuple qui se présenta pour recevoir la sainte Eucharistie, que l'on fut obligé de continuer à donner la communion jusqu'à sept heures du soir. Et depuis que la mission est finie, j'ai appris que d'un grand nombre de cabarets qu'il y avait en ce lieu-là, il n'en est pas resté un seul, parce qu'ils nous avaient ouï dire, en quelques-unes de nos prédications, qu'il était fort difficile que les taverniers se sauvassent en donnant à boire par excès, comme c'est la coutume en ce pays ; et de plus qu'à présent, dans les marchés qu'ils font les uns avec les autres, au lieu de mettre quelque argent pour boire, suivant l'usage du pays, ils le donnent à la confrérie de la Charité que nous y avons établie pour les pauvres malades du lieu.

---

Lettre 2560. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. 1, sect. II, § 6, 1<sup>re</sup> éd., p. 43.

1. Abelly donne l'année ; le contenu permet de préciser davantage.  
2. Mauron, dans l'arrondissement de Ploërmel (Morbihan).

**2561.** — LOUIS DE CHANDENIER, ABBÉ DE TOURNUS,  
A SAINT VINCENT

[Metz, mars, avril ou mai 1658.]<sup>1</sup>

*J'ai cru, Monsieur, que vous n'auriez pas désagréable que je vous fasse part d'une pensée qui m'est venue, qui est que vous écrivissiez un petit mot de congratulation à Monseigneur d'Auguste<sup>2</sup> de l'honneur de sa protection, qui nous est très favorable, et pareillement une de congratulation à M. Bossuet du secours qu'il nous donne par les prédications et instructions qu'il fait, auxquelles Dieu donne aussi beaucoup de bénédictions.*

**2562.** — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE

De Paris, ce 5 d'avril 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu vos lettres des 19 et 26 de mars. Vous avez bien fait de m'avertir du fâcheux traitement arrivé de nouveau au pauvre frère Barreau ; vous avez néanmoins eu raison de penser que j'en serais affligé ; car, en effet, je le suis au point qu'il m'est impossible de vous exprimer ma douleur. Et ce qui l'augmente est qu'en toutes les avanies qui ont été faites à ce pauvre homme, j'entrevois quelque cause précédente par laquelle il a donné sujet aux Turcs de les lui faire : par exemple, en cette dernière, s'il n'a pas tout à fait répondu pour ce marchand grec résidant à Marseille, ainsi que les témoins l'ont assuré, il peut avoir dit aux juifs qu'il était homme

---

Lettre 2561. — Urbain et Lévesque, *op. cit.*, t. I, p. 29, note 5.

1. Mois pendant lesquels se poursuivit la mission de Metz.

2. Pierre Bédacier.

Lettre 2562. — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original chez M. Hains à Marseille.



de bien et solvable, et qu'il n'y avait rien à perdre avec lui; ce que je conjecture de ce que M. Le Vacher m'en a dit; et selon cela, il a donné lieu à ces créanciers de l'entreprendre, dans la mauvaise humeur où leur débiteur les a réduits. Je demeure d'accord qu'il le faut rappeler, mais je ne suis pas convaincu des raisons que vous m'écrivez pour abandonner l'œuvre commencée. Un missionnaire est, ce me semble, nécessaire en ce pays-là, tant pour assister les esclaves en leurs maladies, que pour les fortifier en la foi en tout temps. Il est vrai que les prêtres et religieux esclaves peuvent suppléer; mais ils ne le font pas. Ils sont eux-mêmes si déréglés qu'il faut un homme d'autorité pour les contenir; et d'ailleurs, il y a sujet de douter si les sacrements administrés par plusieurs d'entre eux seraient valides pour les pauvres captifs. Or, si le salut d'une âme est d'une telle importance qu'on doive exposer la vie temporelle pour le procurer, comment pourrions-nous en abandonner un si grand nombre pour la crainte de quelque dépense? Et quand il n'arriverait autre bien de ces stations que de faire voir à cette terre maudite la beauté de notre sainte religion, en y envoyant des hommes qui traversent les mers, qui quittent volontairement leur pays et leurs commodités et qui s'exposent à mille outrages pour la consolation de leurs frères affligés, j'estime que les hommes et l'argent seraient bien employés. Nous y penserons néanmoins d'une attention particulière, à cause de ce que vous m'en écrivez, et concerterons la chose entre nous.

Notre peine, pour le présent, est de savoir comment nous enverrons sûrement l'argent qu'on amasse, tant d'ici à Marseille, que, par après, de Marseille en Alger, et, étant là, par quel moyen on le pourra garantir de l'avarice insatiable des Turcs, et l'appliquer à ce à quoi

il est destiné. Plusieurs bonnes âmes de deçà travaillent pour en découvrir la manière et y pensent devant Dieu. Je vous prie de faire de même de votre côté.

Nous tâcherons d'acquitter la lettre que vous nous tirerez pour les aumôniers; mais faites en sorte de les contenter à dix écus chacun.

Je suis consolé des deux cents piastres que vous avez envoyées à Tunis, et de l'occasion qui se présente d'y faire tenir le reste.

Je loue Dieu des missions que vous faites sur les galères, et je prie N.-S. qu'il les bénisse.

Voici une lettre de change de 100 livres, à vous payables par le sieur Jean Abeille; vous enverrez, s'il vous plaît, cette somme en Alger, à Nicolas Renouard, pour son retour en France. On dit qu'il est libre et qu'il ne tient qu'au droit des portes, et'on nous a dit que, s'il n'y a pas assez de 100 livres, ledit sieur Abeille a été prié, par la lettre d'avis, de donner ce qu'il faudra davantage. Ce jeune homme est du Havre de Grâce.

Je vous prie de me mander si vous avez été payé de ce reste d'argent qu'un maître de barque devait aux esclaves du même lieu du Havre, pour raison de quoi vous avez plaidé à Marseille et à Aix. On nous en demande compte. Faites-moi savoir, s'il vous plaît, l'état de cette affaire.

Nous avons reçu une lettre et un écu pour Martin de Lancre, forçat sur la *Mercares*, qui est à présent à Marseille. Je vous prie de les y donner.

Il a plu à Dieu de nous ôter le bon M. Senaux<sup>1</sup>, qui était l'âme de la maison de Troyes, et un prêtre des plus sages, patients, doux et zélés de la compagnie, toujours infirme et toujours tendant à Dieu. Je le recom-

---

1. Mort à Troyes le 28 mars.

mande à vos prières et à celles de votre petite famille.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

**2563.** — *LE FRÈRE JEAN PARRE A SAINT VINCENT*

*De Saint-Quentin, ce sixième avril 1658.*

*Monsieur mon très honoré Père,*

*Votre bénédiction, s'il vous plaît!*

*Voilà ces deux bonnes filles dont je m'étais donné l'honneur de vous récrire, qui se vont jeter à vos pieds pour recevoir votre bénédiction et pour s'enrôler au nombre de vos enfants, comme deux victimes qui se sont consacrées à sa divine Majesté pour lui donner gloire dans l'éternité. Et pource qu'il faut trouver des moyens pour arriver à cette fin, c'est pourquoi elles vont en l'espérance de les recevoir de votre bonté. Mais elles y vont avec grande confiance et franchise, car je vous assure que c'est un travail de notre bon Dieu, et non pas des hommes, car chacun a tâché de les en dégoûter. C'est pourquoi j'espère que Dieu sera glorifié par ces deux vierges.*

*Je prie Notre-Seigneur qu'il plaise vous conserver en bonne santé dans son amour et pour sa gloire, qui suis pour jamais, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.*

JEAN PARRE,

*frère indigne de la congrégation de la Mission.*

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent, supérieur général de la congrégation de la Mission, à Saint-Lazare, à Paris.*

2564. — A LOUIS DE CHANDENIER, A METZ

Paris, 6 avril 1658.

Monsieur,

Je répons à votre chère lettre du 30<sup>e</sup> de mars et je commence par vous demander très humblement pardon de ce que je ne puis encore me donner l'honneur de vous écrire de ma main, à cause d'une petite incommodité, qui m'en empêche.

Je rends grâces à Dieu, Monsieur, de la santé qu'il vous donne et des bénédictions qu'il vous continue et à tous ces Messieurs en général et en particulier <sup>1</sup>. J'en fais remercier sa divine bonté par tous ceux qui prennent part à votre conservation et à vos travaux, particulièrement par notre communauté et par ces Messieurs de notre assemblée, à qui je fis faire lecture mardi dernier d'extraits que j'avais fait faire de vos lettres et de celles de M. de Blampignon. Ils furent tous ravis d'entendre l'heureux progrès de l'œuvre et les saints effets de vos bonnes conduites, et en sortirent enflammés de joie et de reconnaissance. M. de Saint-Jean <sup>2</sup> s'y trouva, qui voulut emporter ces extraits, afin d'étudier les points principaux, pour en faire le rapport à la reine, comme il fit le lendemain; et ce fut avec tant de consolation pour Sa Majesté, qu'elle rejaillit jusque sur son visage, mais avec telle abondance qu'il s'en aperçut aussitôt. Il tenait en la main ces extraits, et Sa Majesté lui ayant demandé qu'est-ce que c'était que ce papier, il répondit qu'il y avait pris ce qu'il venait de lui dire. « Baillez-le-

---

**Lettre 2564.** — *Lettres et Conférences de S. Vincent de Paul*, supplément, p. 529, lettre 3136.

1. Les missionnaires employés à la mission de Metz.  
2. Aumônier de la reine-mère.

moi, dit-elle, je le veux voir », et le retint. Elle témoigna surtout être fort satisfaite de l'assistance spirituelle et corporelle que vous donnez aux pauvres, et dit que, s'il faut encore de l'argent, elle le donnera. Je vous supplie très humblement de me mander jusqu'où ira cette dépense.

Nous n'avons encore pu faire partir le secours que vous attendez, pour n'avoir pu trouver les prêtres propres. Nous en avons seulement trois, qui partiront, Dieu aidant, vendredi, pour arriver à Metz le mardi ou mercredi de la semaine sainte. Si vous en avez besoin de davantage, je pense, Monsieur, que vous ne devez faire difficulté d'en prendre sur le lieu, soit séculiers ou réguliers, comme Jésuites. Je souhaite bien que notre maison de Toul vous en puisse fournir quelqu'un, mais je crains fort qu'elle ne soit pas en cet état.

Les prédications de M. l'abbé de Moutiers-Saint-Jean sont si efficaces qu'elles portent leur vertu jusqu'ici, d'où je contemple souvent sa douce et agréable composition, et il me semble que sa grande modestie me persuade de devenir modeste, tout rustique que je suis. Je le salue avec respect et tendresse, et je suis de même, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre..

**2565. — A LOUIS RIVET, SUPÉRIEUR, A SAINTES**

De Paris, ce 7 avril [1658<sup>1</sup>.]

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

---

**Lettre 2565.** — Dossier de la Mission, copie du xvii<sup>e</sup> siècle.

1. L'annonce de la mort de Nicolas Senaux nous dit que cette date, donnée par le registre 2, p. 113, est la vraie. Le copiste dont nous suivons le texte pour le reste de la lettre a écrit à tort 1659.

J'ai reçu deux ou trois de vos lettres, et du frère Robineau votre procuration.

C'est un sujet de grande affliction que l'accident arrivé aux Bénédictines de Cognac<sup>2</sup>. Dieu veuille en avoir pitié! C'est tout ce que nous pouvons faire que de l'en prier, et c'est ce que nous ferons. Vous avez bien fait de vous excuser d'être l'un des exorcistes, et ferez encore bien de prier ceux qui voudraient vous y engager, de vous en dispenser, à cause qu'il y a beaucoup de bons religieux qui pourront exercer saintement cet office.

Je loue Dieu de la satisfaction que vous avez de ces Messieurs qui sont avec vous. Ménagez-les bien, je vous en prie, et pour le corps et pour l'esprit, leur donnant sujet de louer Dieu d'être tombés en vos mains<sup>3</sup>. M. Bréant se trouvant incommodé de son estomac et beaucoup surchargé quand il reste seul à la maison, il est à désirer que vous le fassiez soulager du chant, et que pour cela vous ne meniez point le frère Fricourt<sup>4</sup> en mission, ou, s'il y a quelque chantre à la ville qui montre à chanter, que vous le fassiez venir chez vous pour enseigner le chant à vos pensionnaires, en l'absence de ce frère; ce pour quoi je vous prie.

Il a plu à Dieu de nous ôter le bon M. Senaux, qui était l'âme de la maison de Troyes et un prêtre des plus sages, patients, doux et zélés de la compagnie, toujours infirme, mais toujours tendant à Dieu. Je le recommande

---

2. Texte du reg. 2 : « Vous me mandez que parmi les Bénédictines de Cognac il y en a qui sont possédées du malin esprit. »

3. Le copiste du reg. 2 ajoute ici : « J'espère qu'ils feront toujours bien et que votre bon exemple leur servira beaucoup. Pour l'ordinaire, les inférieurs sont tels que sont les supérieurs. »

4. Jean de Fricourt, né à Nibas (Somme) le 7 mars 1635, entré dans la congrégation de la Mission le 20 juin 1656, reçu aux vœux à Saintes le 20 octobre 1658. Il était encore dans cette ville en septembre 1660.

à vos prières, qui suis, en l'amour de N.-S., Monsieur,  
votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

**2566. — AU CARDINAL BRANCACCIO**

Paris, 8 avril 1658.

Monseigneur,

Je me sens extrêmement honoré de ce que Votre Eminence a eu agréable de s'adresser à nous pour lui acheter et envoyer les livres ci-inclus; c'est le moindre service que nous lui puissions rendre, puisque, quoi que nous fassions, nous ne pourrons jamais lui rendre ce que nous lui devons pour la bienveillance et la protection dont elle nous honore en toutes occasions. Je voudrais bien, Monseigneur, faire connaître à Votre Eminence les sentiments de reconnaissance que j'en ai, et toute notre petite compagnie, en témoignage de laquelle je la supplie très humblement d'avoir agréable le petit présent que je lui fais d'un bréviaire de l'impression du Louvre, en 4 parties<sup>1</sup>, qui est assez estimée, pour être nette et fort correcte, et rare en quelque façon, à cause qu'on n'en trouve plus à vendre. C'est peu de chose, Monseigneur, pour être présentée à une personne d'une si éminente condition; mais j'ai cru que Votre Eminence considérerait non tant la chose en soi, comme l'affection très grande avec laquelle vous la présente celui qui est, Monseigneur, votre...

---

Lettre 2566. — Reg. 1, f<sup>o</sup> 52, copie prise sur la minute non signée.

1. *Breviarium Romanum*, 1647, 4 vol. in-4<sup>o</sup> et in-8<sup>o</sup>, avec planches gravées. (*Histoire de l'Imprimerie Royale du Louvre*, par Auguste Bernard, Paris, 1867, in-8<sup>o</sup>, p. 127.)

**2567. — A FRANÇOIS DUPUICH, SUPÉRIEUR, A TROYES <sup>1</sup>**

10 avril 1658.

Vous ne doutez pas que la douleur que nous avons du départ du bon Monsieur Senaux pour l'autre vie ne soit égale à notre perte, qui est très grande, et plus grande qu'on ne saurait dire. Nous avons un trésor que nous ne connaissions pas assez ; c'était un homme plein de Dieu et l'âme de votre maison. Mes péchés nous rendent indignes de le posséder davantage. Il est maintenant au ciel, ainsi que nous avons lieu d'espérer, pendant que nous rampons encore sur la terre ; il est au port, et nous deux dans l'agitation ; il est dans l'assurance, et nous dans la crainte ; il jouit des fruits de la vertu, dont il nous a laissé les exemples ; mais, si nous l'imitons dans l'exercice, nous le suivrons dans la récompense. Nous avons prié Dieu pour son âme, et j'écrirai partout qu'on en fasse de même, afin de garder cette pieuse coutume. Je le donne à toutes nos maisons pour

---

**Lettre 2567.** — La première partie de cette lettre est tirée du manuscrit de Lyon, qui ne donne ni la date ni le nom du destinataire ; la seconde, du reg. 2, p. 137. Le contenu montre clairement que le fragment emprunté au manuscrit de Lyon faisait partie d'une lettre adressée à François Dupuich vers le 10 avril 1658, date certaine du second fragment. Il est très probable que tous deux sont du même jour.

1. François Dupuich, né à Arras le 3 juillet 1616, entré dans la congrégation de la Mission le 19 avril 1641, reçu aux vœux à Troyes en novembre 1643, supérieur à Troyes (1658-1665), Marseille (1665-1667), Varsovie (1668-1670), Metz (1671-1676), Richelieu (1676-1682, 1685-1693), Saint-Charles (1682-1685). Envoyé en Pologne en 1679 pour une mission très délicate, il s'en acquitta avec habileté et succès. Il avait, le 2 janvier 1673, le titre de visiteur de Champagne, conserva de 1679 à 1685 celui de visiteur de la Pologne, fut remis à la tête de la province de Champagne jusqu'au 4 avril 1682 et nommé, le 2 janvier 1683, substitut de Thomas Berthe, assistant, retenu hors Paris. Il mourut en 1693.



un miroir de sagesse, de patience, de douceur et de zèle, espérant que, par les moyens et les suffrages de ce bon serviteur de Dieu, sa divine bonté leur donnera un plus grand attrait pour la pratique de ces vertus. Vos conduites ont toujours été bien bonnes, mais elles me paraissent toutes suaves et charitables en l'assistance que vous avez rendue à ce cher défunt pendant sa maladie et en la part que vous prenez à notre affliction. Je vous en remercie affectionnément.

Tant s'en faut que les raisons que vous apportez pour vous décharger de la supériorité nous fassent jeter les yeux sur un autre, qu'elles nous confirment dans la résolution de vous la donner tout à fait. La vue que vous avez de vos défauts et de votre incapacité doit servir à vous humilier, comme vous faites, et non à vous décourager sur ce que Notre-Seigneur veut faire; il a assez de vertu et de suffisance pour vous et pour lui. Laissez-le conduire et ne doutez pas que, demeurant dans les humbles sentiments où vous êtes, et ayant une spéciale confiance en lui, sa conduite ne sanctifie la vôtre; je l'espère de sa bonté et du saint usage que vous faites de ses grâces. Dans cette espérance, je vous envoie la lettre par laquelle vous êtes établi le supérieur de la famille; vous lui en ferez la lecture, afin que désormais elle vous regarde en Notre-Seigneur, et Notre-Seigneur en vous, ainsi que je l'en prie.

**2568. — A DENIS LAUDIN, SUPÉRIEUR, AU MANS**

Du 10 avril 1658.

Si votre frère..., qui postule pour être reçu aux Bénédictins, est résolu de passer de nous à eux, il vous sera

difficile de le retenir. Vous pouvez néanmoins lui conseiller de faire une retraite avant d'exécuter son dessein, et lui représenter qu'il sait bien ce qu'il quitte, mais qu'il ne sait pas ce qu'il prend; que le prétexte qui le porte à ce changement est, en effet, un prétexte qui le porte, pas une raison; car, s'il avait confiance en Dieu et un vrai désir d'être à lui, il ne craindrait pas d'être mis dehors; et si d'ailleurs il veut être parfait, quelles vertus pratiquera-t-il en religion qu'il n'ait occasion de pratiquer en la compagnie?

J'approuve que vous admettiez M. .... à faire les vœux. Il me semble que, si vous n'y voyez point d'autre empêchement que la difficulté qu'il a de se lever le matin, cela ne le doit pas exclure de faire une bonne action telle que celle-là, par laquelle il fera un sacrifice à Dieu de toutes celles de sa vie et de tout ce qu'il est; au contraire, il y a sujet d'espérer que c'est par ce moyen que Dieu lui fera la grâce de lui donner particulièrement la première action de la journée, en se levant au moment que la cloche l'appellera.

#### 2569. — A UN PRÊTRE DE LA MISSION

11 avril 1658.

Nous venons de perdre M. Senaux, un trésor que nous ne connaissions pas assez, un homme plein de l'esprit de Dieu, un miroir de patience, de sagesse, de douceur et de zèle. Certes, Monsieur, j'ai bien sujet d'appréhender que mes péchés ne soient la cause de cette perte. Dieu, par sa grâce, me fasse miséricorde! Je l'en prie de tout mon cœur et vous prie de m'aider à le faire.

2570. — A JEAN MARTIN

De Paris, ce 12<sup>e</sup> avril 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai été si embarrassé, les ordinaires passés, que je n'ai pu vous écrire; et néanmoins j'en avais bonne envie pour vous témoigner la joie que j'ai reçue de votre lettre du 9<sup>e</sup> mars, qui contient de grands sujets de consolation. Dieu seul vous peut faire connaître la mienne pour les heureux succès de vos missions, n'y ayant aussi que lui seul qui les ait pu produire. Je remercie sa bonté infinie, Monsieur, des miséricordes spirituelles et temporelles que ces peuples ont reçues, par votre moyen, de la clémence du ciel et de celle de leur prince, par lesquelles ils sont maintenant en paix et en résolution de bien vivre pour s'y conserver. Plaise au Saint-Esprit, qui les a réunis, de perfectionner leur union et de perpétuer en eux tous les fruits de vos travaux, dignes d'une éternelle reconnaissance! O Monsieur, que vous avez grand sujet de vous humilier devant Dieu pour lui en référer la gloire, et même devant les hommes, qui peuvent vous en applaudir! Que pouvez-vous faire sans la grâce de Dieu? Ou plutôt que ne ferait pas cette grâce sans les empêchements que vous lui donnez? Combien de fautes n'avez-vous pas commises parmi le peu de bien qui s'est fait? Et combien n'êtes-vous pas capable d'en commettre, si Dieu vous abandonnait aux mouvements de la nature corrompue? Ce sont les sentiments que vous devez avoir, encore que ce ne soient pas les miens; car je suis plein d'estime pour vous et d'es-

pérance que le bon usage que vous faites des bénédictions de Dieu vous en attirera toujours de nouvelles.

Je vous avoue qu'après l'honneur que Dieu retire de vos emplois, qui doit être notre unique prétention, ce qui me donne davantage de joie est la grande satisfaction que Mgr le marquis<sup>1</sup> en reçoit; car il est bien juste qu'il commence à ressentir dès ce monde les bienheureux effets de sa charité, qui va croissant en notre endroit. Dieu nous rende dignes de l'attention qu'il fait à nos besoins et du logement qu'il vous procure!

Il a plu à Dieu de nous ôter le bon M. Senaux, qui était l'âme de la maison de Troyes, et un prêtre des plus sages, patients, doux et zélés de la compagnie, toujours infirme, mais toujours tendant à Dieu. Je le recommande à vos prières et à celles de votre petite famille, que j'embrasse cordialement, et qui suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Martin, supérieur des prêtres de la Mission de Turin, à Turin<sup>2</sup>.

**2571. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE**

De Paris, ce 12 avril 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Nous avons acquitté à lettre vue les 165 livres que

---

1. Le marquis de Pianezze.

2. A la suite, le secrétaire a écrit : « Recommandé à M. Delafordade, marchand, rue Mercière, à Lyon. »

**Lettre 2571.** — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original chez M. Hains à Marseille.

vous avez tirées sur nous, bien qu'elle ne fût payable qu'à 15 jours de vue; nous tâcherons aussi de payer les 235 livres que vous devez encore tirer pour faire les 400 livres dont vous devez faire la distribution aux aumôniers.

J'ai vu l'état de mise et de recette que vous m'avez envoyé, où vous ne faites aucune mention ni de l'argent que nous avons envoyé, ce me semble, d'ici pour aider au paiement de la place et de la construction de votre maison, ni de celui que nous vous avons fait venir pour apaiser les aumôniers; vous me mandez seulement que, si je désire plus d'éclaircissement de ce compte, que vous me le donnerez; c'est de quoi je vous prie.

Je pensais que votre mal des yeux fût cessé; mais, à ce que je vois, vous en êtes encore incommodé; j'en suis bien en peine et je vous prie de faire ce que vous pourrez pour vous guérir.

Madame de Romilly nous a donné 100 livres pour les faire tenir à M. son fils, chevalier de Malte, esclave à Tunis<sup>1</sup>, pour subvenir à ses menues nécessités. Je vous prie de faire tenir cette somme à M. Le Vacher<sup>2</sup> avec la lettre incluse, et de la prendre sur les mille livres que vous avez pour Alger.

J'écris à M. Get qu'il vous envoie mille livres, outre les trois mille, pour acquitter vos dettes, en sorte que vous n'ayez de reliquat; vous en donnerez, s'il vous plaît, cent livres à M. le chevalier de Romilly, en mains propres, sans que personne le sache. Je vous recommande particulièrement le chevalier de Fournier.

J'ai mis ici cette apostille de ma main par mégarde, pensant écrire à M. Le Vacher, à qui je vous prie d'envoyer les neuf cents livres que vous avez, restant des

---

1. Michel Sublet, chevalier de Romilly.

2. Jean Le Vacher.

mille livres que nous pensions réserver pour Alger, et auxquelles je vous avais prié de ne toucher pas. C'est outre les trois mille livres que vous avez déjà ordre d'envoyer audit sieur Le Vacher, à Tunis, qui, par le moyen de ces 3 900 livres, aura de quoi se dégager et se subvenir.

Voici une lettre que Madame la duchesse d'Aiguillon écrit à une Carmélite au sujet de la proposition faite par M. le commandeur Paul, afin qu'elle s'emploie vers son frère, qui est premier consul de Marseille<sup>3</sup>, comme je pense, pour faire en sorte que ledit sieur commandeur exécute ce qu'il a proposé; mandez-moi si vous lui en avez parlé et s'il y a apparence que cela se fasse.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

**2572. — A JEAN-JACQUES PLANCHAMP**

De Paris, ce 19 avril 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre avec joie et reconnaissance. Je rends grâces à Dieu des bonnes dispositions où vous êtes, et je vous remercie des avis que vous me donnez, qui sont autant de marques de l'estime et de l'affection que vous avez pour M. Martin, et de votre zèle pour sa conservation et le bon ordre de sa conduite. Je vous ai toujours regardé comme un bon serviteur de Dieu;

---

3. Antoine de Bausset.

Lettre 2572. — L. s. — L'original appartient à M. le comte Allard du Chollet, Paris, boulevard Malesherbes, 114 bis.

mais, à présent que vous m'avez écrit d'une bonne manière, je vous considère comme un homme de bon sens et de bon gouvernement. Je prie Notre-Seigneur, Monsieur, qu'il vous continue et augmente ses grâces pour aller croissant de vertu en vertu.

J'écrirai à M. Martin, comme j'ai déjà fait plusieurs fois, qu'il modère ses travaux et ceux de la famille, et je prie Dieu, Monsieur, qu'il vous fortifie en votre particulier pour porter les vôtres.

Je n'ai pas le temps de vous faire une longue lettre, ainsi que je le voudrais bien pour m'entretenir un peu avec vous; les offices de ce saint jour <sup>1</sup> m'en empêchent et m'obligent de finir, avec ce sentiment que bien heureux sont ceux qui consomment leurs vies pour le service de N.-S., ainsi que lui-même a consommé la sienne pour le salut des hommes. Je vous prie néanmoins d'avoir soin de votre santé, et de lui demander pour moi la patience pour bien user des peines de notre condition, car elle nous expose à beaucoup souffrir, tant du dedans que du dehors, à l'exemple de notre Maître, qui fut trahi, renié et abandonné par ses disciples et maltraité de ceux dont il procurait la conversion et le salut.

Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. I. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Planchamp, prêtre de la Mission, à Turin.

---

1. Le saint écrivait sa lettre le vendredi saint.

2573. — A JEAN MARTIN

De Paris, ce 19 avril 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Jamais lettre ne m'a plus consolé de votre part que celle du 26 mars, que je lus hier au soir, à même temps qu'on venait de me dire que quelqu'un avait reçu nouvelles en cette ville que vous étiez grièvement malade en mission, et on ajoutait quelque chose au delà ; mais, grâces à Dieu, votre lettre m'a assuré du contraire, dont son saint nom soit à jamais glorifié !

L'impression sensible que ce mauvais bruit a faite en mon âme m'a laissé une nouvelle appréhension que vous succombiez sous le faix de vos missions. Vous en entreprenez trop, et de trop fortes, pour le peu d'ouvriers que vous avez, lesquels n'étant pas duits<sup>1</sup> ni accoutumés à ces grands travaux, perdent haleine au milieu de la course et le courage pour continuer, et vous achevez de ruiner votre santé. Je sais bien qu'il est difficile de vous contenir en voyant une si ample moisson, mais aussi il peut y avoir de l'excès en la manière de vous y prendre. Monseigneur le marquis<sup>2</sup>, duquel vous voulez contenter le zèle, sait bien qu'on ne peut pas travailler sans cesse, comme vous faites, et aller bien loin, et ainsi la crainte que le travail vous accable et que l'œuvre demeure, lui fera sans doute agréer que vous alliez plus doucement en besogne, que vous ménagiez vos forces et vos gens, et preniez du repos. Au nom de Dieu, Monsieur, faites-le, modérez-vous, et faites attention aux besoins de

---

Lettre 2573. — L. s. — Dossier de Turin, original.

1. *Duits*, formés.

2. Le marquis de Pianezze.



ceux que Dieu a confiés à votre conduite. C'est le sujet de la présente, n'ayant rien à répondre à ce que vous m'écrivez, sinon que nous n'avons aucune nouvelle de M. Richard, et que j'écrirai à Metz pour en avoir.

Nous nous portons assez bien de deçà, grâces à Dieu. Notre monde est en mission depuis 5 ou 6 mois, séparé en trois bandes. Nous avons à présent quatre-vingts ordinands céans. Priez Dieu pour nos besoins, comme nous faisons pour votre conservation et pour la continuation des grâces de Dieu sur votre personne, votre famille et vos emplois.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Martin, supérieur des prêtres de la Mission, à Turin.

**2574. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE**

De Paris, ce 19 avril 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre du 9. Je loue Dieu du voyage que vous avez fait à Toulon et du succès. Je vous ai prié d'envoyer à M. Le Vacher, outre les 3 000 livres déjà envoyées, les mille livres qui vous sont restées des 4 000 livres de la dernière lettre de change, savoir les 900 livres pour lui et les cent livres pour M. le chevalier de Romilly. Nous tâcherons d'acquitter les 181 qui restent à tirer sur nous des 352 livres que vous avez

---

**Lettre 2574.** — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original chez M. Hains à Marseille.

payées aux aumôniers, comme aussi ce qui a été reçu ici et fourni de delà pour les forçats; et dans quelque temps nous penserons à vous pour le secours que vous demandez.

Nous avons reçu 30 livres pour Renaud le Page; j'écris à M. Huguier qu'il les y donne.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

**2575. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE**

De Paris, ce 26 avril 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je loue Dieu de ce que vous avez trouvé une personne qui offre de vous donner à Marseille l'argent que nous avons ici pour Alger, sans qu'il en coûte rien pour le change. Quand nous l'aurons tout amassé, il pourra monter à quinze ou vingt mille livres. Vous pouvez commencer à le tirer sur nous; il vaut mieux que ce soit en diverses fois que par une seule lettre de change; mais, si vous ne touchez pas les sommes en donnant vos lettres, comme il est à désirer, il faut vous bien assurer de les recevoir au moins aussitôt que vous aurez nouvelles que nous les aurons délivrées ici; autrement, nous aurons recours à Messieurs Simonnet, qui, étant personnes en qui il n'y a rien à craindre, nous feront tenir cet argent sûrement, moyennant quelque petit profit.

Vous me mandez que vous avez renvoyé les novices de Saint-Victor; or, posées les raisons que vous dites

---

**Lettre 2575.** — L. s. — *British Museum, Foreign Private Letters.*  
Eg. 27, f<sup>o</sup> 164, original. Le post-scriptum est de la main du saint.

avoir eues d'en user de la sorte, je trouve que vous avez bien fait <sup>1</sup>, mais vous auriez encore fait mieux si vous m'aviez proposé ce dessein avant de l'exécuter. Je me rétracte et pense que vous m'en avez écrit <sup>2</sup>.

Nous tâcherons d'acquitter votre lettre de change de 400 livres, qui, avec celle que vous avez déjà tirée de 165 livres, montent à 565 livres, pour vous rembourser de 355 livres que vous avez payées à Messieurs les au[môniers], et de 210 livres fournies ou à fournir aux pauvres forçats. Je ferai vérifier notre petit compte sur nos mémoires, pour voir s'ils se rapportent. Cependant voyez ce qu'il y faut ajouter de nouveau : premièrement, pour Pierre Le Gros, dit Lapointe, quatre écus, qu'on lui adresse à Toulon et que nous avons reçus ici ; et en second lieu, 7 livres 5 sols pour M. Esbran, prêtre, forçat sur la *Bailliebault*. J'écris à M. Huguier qu'il leur donne à tous deux ces sommes-là.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

M. de la Fosse m'écrit qu'étant maintenant sans

---

1. Ces raisons nous sont connues par un ancien cahier de la maison de Marseille, conservé aujourd'hui aux Arch. Nat. S 6707 : « Comme la plupart de ces jeunes hommes n'avaient pas d'autre vocation à la religion que la volonté de leurs parents, qui désiraient en décharger leurs maisons et les pourvoir de la mense religieuse comme d'un bénéfice, ces enfants ne sachant [ce] que c'est d'être moines, suivaient leurs sentiments et inclinations, étaient libertins, fripons, ne cherchant qu'à contenter leurs sens, de sorte que, ne voyant en eux aucune apparence de bien, ni espérance de réforme, on a été contraint, après un an de temps d'épreuve, de prier ledit sieur prieur [du monastère de Saint-Victor] et leurs parents de les retirer d'avec nous, ce qu'ils ont fait, quoiqu'à regret et avec beaucoup de prières vers le supérieur de cette maison de les vouloir souffrir encore quelques années. » Les novices de Saint-Victor partis, il n'y eut plus d'autres élèves dans l'établissement de Marseille.

2. Cette phrase est de l'écriture du saint.

emploi et dans un air qui lui est contraire, il souhaite d'en être retiré; je le prie de s'en aller à Troyes, dont l'air est estimé des meilleurs du royaume. Je vous prie, Monsieur, de lui donner ce qu'il faudra pour son voyage. Il pourra, étant à Lyon, prendre la rivière, ou le messager, pour aller à Chalon-sur-Saône, et de là à Dijon, où il prendra le coche jusques à Troyes. S'il est nécessaire d'envoyer quelque prêtre à sa place, nous le ferons.

J'embrasse M. Parisy avec toutes les tendresses de mon cœur.

Il n'est pas expédient de divulguer la somme qu'on recevra.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Get.

**2576. — A PIERRE CABEL, SUPÉRIEUR, A SEDAN**

Du 1<sup>er</sup> de mai 1658.

C'est la maxime et l'usage de la compagnie que les supérieurs des maisons ne permettent aux particuliers de faire des pèlerinages, de voyager, ni de s'absenter, que seulement pour l'exercice de nos fonctions, sans l'avis du Général.

M. ... est homme de bien, qui se porte à la vertu et qui était en estime et bonne réputation dans le monde. Si maintenant qu'il est parmi nous il a l'esprit inquiet; s'il s'embarrasse de son petit temporel et de l'affection des parents, et si enfin il fait de la peine à ceux qui sont avec lui, il le faut supporter. S'il n'avait point ces défauts, il en aurait d'autres; et si vous n'aviez rien à souffrir de lui ni des autres, votre charité n'aurait pas beaucoup d'exercice, ni votre conduite assez de rapport

à celle de Notre-Seigneur, qui a voulu avoir des disciples grossiers et sujets à divers manquements pour avoir occasion de pratiquer envers eux la douceur, l'humilité et la patience, afin de nous montrer par son exemple comme doivent agir ceux qui sont en charge. Je vous prie, Monsieur, de vous régler sur ce saint modèle, qui vous apprendra ces deux choses ensemble : le support pour vos frères et la manière de les aider pour se défaire de leurs imperfections. Il ne faut pas tolérer le mal, mais tâcher d'y remédier suavement. Au reste, je vous compatis dans les difficultés où vous vous trouvez, et je prie Notre-Seigneur qu'il vous fortifie de son esprit.

**2577. — A JEAN MARTIN**

De Paris, ce 3 de mai 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Je pense vous avoir écrit deux fois depuis que je n'ai reçu de vos chères lettres, et témoigné une partie de mes consolations et de ma reconnaissance pour les grâces spéciales que Dieu vous fait, et par vous aux peuples que vous servez, dont je ne puis assez remercier son saint nom, ni assez le prier qu'il vous fortifie et continue à vous bénir abondamment.

La présente est pour deux fins. La première est pour vous dire que j'ai reçu une lettre de M. votre frère, par laquelle il demande d'être reçu en notre compagnie. J'écris à M. Jolly qu'il lui en donne parole, si vous êtes de cet avis et lui mandez <sup>1</sup>, et qu'il l'envoie à Gênes pour y commencer son séminaire. Je n'ai pas voulu avoir des

---

**Lettre 2577.** — L. s. — Dossier de Turin, original.

1. Ces derniers mots, depuis « si vous êtes », sont de la main du saint.

yeux pour voir les raisons contraires en une personne qui vous est si proche et si chère. Mais, comme je ne désire en ceci que ce que vous jugerez être le plus expédient pour son bien et votre consolation, je vous prie de mander vous-même à M. Jolly vos sentiments, afin qu'il s'y conforme comme étant les miens. J'espère que la bénédiction qui vous accompagne s'étendra sur cet unique frère, si Dieu l'appelle en la même condition où il vous a appelé. Il ne reste qu'à bien connaître sa vocation.

La seconde chose pour laquelle je vous écris est pour vous prier d'envoyer à Gênes au plus tôt Messieurs Stelle et Beure. M. Jolly s'y doit rendre, pour y faire la visite, environ le 15 de juin, avec un prêtre qu'il y doit mener de Rome; et M. Cruoly, que nous enverrons d'ici pour supérieur, avec quelque jeunesse, pour y apprendre la langue. Or il est nécessaire que vos deux Messieurs s'y trouvent en même temps. Je vous prie donc de les faire partir de Turin assez tôt.

Nous n'avons rien de nouveau de deçà; tout y va son petit train.

Je salue votre petite famille et je suis de vous et d'elle, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Martin, supérieur des prêtres de la Mission de Turin, à Turin.

**2578. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE**

De Paris, ce 3<sup>e</sup> de mai 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Je n'ai qu'à vous remercier de l'éclaircissement que vous me donnez touchant les sommes que vous avez reçues et employées pour Messieurs les aumôniers et pour votre maison. Je ne l'ai vu qu'en passant ; je le considérerai à loisir.

Je vous remercie aussi de ce que vous avez envoyé à Tunis les dernières mille livres dont je vous ai prié.

Vous garderez, s'il vous plaît, les 400 livres que M. Perriquet vous a envoyées pour Alger, jusqu'à ce qu'on y fera passer le reste.

Il eût été bon que vous eussiez vu M. Paul, comme je vous en avais prié, encore qu'il n'y eût aucune apparence qu'il exécutât sa proposition ; car au moins auriez-vous pu découvrir plus en particulier ses sentiments sur une telle entreprise et en tirer quelque instruction qui nous pourrait servir, en cas qu'un autre la fasse ; car, si elle est faisable, Madame la duchesse d'Aiguillon se promet de la faire faire à M. de Beaufort<sup>1</sup>, qui, à ce qu'on dit, doit commander l'armée navale ; mais vous n'avez que faire d'en parler.

---

**Lettre 2578.** — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original chez M. Hains à Marseille.

1. François de Vendôme, duc de Beaufort, naquit à Paris en 1616 de César, duc de Vendôme, fils naturel de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées. Il se distingua pendant sa jeunesse dans la guerre contre les Espagnols et sut entrer bien avant dans les bonnes grâces d'Anne d'Autriche. Ses intrigues lui valurent quatre ans de prison au château de Vincennes. A peine libéré, il lia partie avec les frondeurs et devint l'idole de la populace. Il battit les Algériens sur mer en 1665 et trouva la mort en 1669 au siège de Candie.

J'écris à M. Huguier qu'il donne huit livres à un forçat nommé Alexis Leyo sur la galère la *Reine*; vous lui en tiendrez compte, s'il vous plaît.

Je prie N.-S. qu'il accomplisse en vous et par vous sa très sainte volonté, en laquelle et par laquelle je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

**2579. — A CHARLES OZENNE**

De Paris, ce 3<sup>e</sup> de mai 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je réponds à votre chère lettre du 27 mars quasi aussitôt que je l'ai reçue. Nous ne pouvons, pendant que le roi se dispose à combattre ses ennemis, que lever les mains au ciel, afin qu'il les surmonte par la vertu et la force du Dieu des armées. Nous le prions aussi qu'il ait agréable que la paix se fasse, de laquelle on traite, et qu'enfin, d'une façon ou d'autre, sa divine bonté rétablisse les choses au premier état. Ce sont les grâces que nous lui demandons le plus souvent et le plus instamment, et que nous continuerons de lui demander jusqu'au bout, avec la conservation et sanctification de Leurs Majestés.

Je rends grâces à Dieu, Monsieur, de votre bonne disposition et de celle de Messieurs Desdames et Duperroy. Je vous embrasse tous ensemble et chacun en particulier avec toutes les tendresses de mon cœur et avec un grand sentiment de reconnaissance vers la bonté de Dieu, de l'union qui est entre vous et de la parfaite confiance



que vous avez tous en sa protection. Je ne doute pas, certes, qu'elle ne soit toute spéciale sur vos personnes, et qu'après tant d'agitations, de périls et de patience, N.-S. ne vous mette dans un état solide, agréable et revenant pour l'accomplissement des desseins qu'il a sur vous.

Je veux croire que vous avez fait à présent le voyage de Cracovie, que vous y avez témoigné à M. Falibowski notre grande reconnaissance pour les biens qu'il vous fait, qu'il vous a passé la donation de l'achat qu'il a fait. Si Dieu bénit la poursuite que vous vous êtes proposé de faire pour avoir la permission de Mgr l'évêque pour votre établissement et le privilège du roi, nous vous enverrons quelque jeunesse pour mettre en cette ville-là, où elle se pourra former au langage et aux habitudes du pays et à l'exercice de nos fonctions; mais il faut attendre que les affaires soient un peu éclaircies.

Le père de Mademoiselle Cornuty ne s'étant point trouvé au château de Bicêtre, j'ai appris qu'il a été porté de là à l'Hôtel-Dieu malade; j'enverrai savoir en quel état il est, et le recommanderai à nos Filles de la Charité.

Je salue celles de Varsovie. Il n'y a rien de nouveau en leur petite compagnie, non plus qu'en la nôtre. Tout y va assez bien, grâces à Dieu, en qui je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Ozenne, supérieur des prêtres de la Mission de Varsovie, à Varsovie.

2580. — LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT

[Mai 1658<sup>1.</sup>]

*Je ne le savais pas, mon très cher et honoré Père, que vous fussiez incommodé. Pour l'amour de Dieu, conservez-vous.*

*Ce qui me presse de savoir de votre charité est si vous agréeriez que nous donnassions à ma sœur Anne<sup>2</sup>, pour faire le voyage avec Madame la duchesse de Ventadour, la petite sœur qui était destinée pour Cahors<sup>3</sup>. Nous avons assurance de sa fermeté pour le service de Dieu : exacte aux règles, sait écrire; ce qui est bien nécessaire pour avoir nouvelle assurée de ce qui se passera. Ladite dame désire que nos sœurs soient prêtes pour partir le 8 mai.*

*Je crois que nous devons solliciter Mademoiselle de Lamoignon de résoudre tout à fait ce que l'on fera de Mademoiselle de Chisé. Si elle souhaite que nous la gardions, lui accorderons-nous, si c'est saine? Et malade, et qu'il faille lui fournir de remèdes, sera-ce assez de demander 4 cents livres, sans comprendre les habits?*

*Nous avons une de nos sœurs nouvelles qui depuis plus de 2 mois fait fort bien. Elle demande à être revêtue de l'habit des Filles de la Charité. S'il vous plaît lui accorder, j'espère qu'elle remplira utilement la place de la sœur de Monsieur Ablet, qui sortit hier après avoir parlé à Monsieur Portail.*

*Je dirai le reste au bon frère<sup>4</sup>, s'il plaît à votre charité l'envoyer.*

---

Lettre 2580. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Date ajoutée au dos de l'original par le frère Ducournau.

2. Anne Hardemont. Il était question de l'envoyer à l'hôpital d'Ussel, que Madame de Ventadour voulait confier aux Filles de la Charité.

3. Ce fut la sœur Avoie Vigneron qui accompagna Anne Hardemont à l'hôpital d'Ussel, et c'est elle peut-être qu'a ici en vue Louise de Marillac.

4. Le frère Ducournau.

2581. — A BENJAMIN HUGUIER, PRÊTRE DE LA MISSION,  
A MARSEILLE <sup>1</sup>

Du 5 mai 1658.

Je vous ai prié de rester à Marseille, d'autant que vous m'avez écrit d'être content d'y demeurer, et que j'espère que Dieu sera glorifié des services que vous y rendrez aux âmes. Vous avez mis un mot dans votre dernière lettre qui me confirme dans ce sentiment, disant que vous désirez passer utilement le reste de vos jours, dont je suis bien consolé, car ce désir vous fera employer pour cette bonne fin tous les états où vous vous trouverez et les occasions que Dieu vous donnera de faire quelque bien. Selon cela, Monsieur, je ne veux pas prendre au pied de la lettre un autre mot qui vous est échappé ensuite, qui dit que vous ne pouvez vivre qu'en langueur, si vous n'avez quelque occupation qui vous serve de divertissement. La façon dont vous avez vécu depuis douze ans ou plus que [vous] êtes dans la compagnie, me persuade assez que vous ne voulez d'autre satisfaction que celle qui se trouve à faire la volonté de Dieu, qui est toute spirituelle, bien loin d'imiter les mondains, qui cherchent à se satisfaire dans le plaisir des sens; car cela serait indigne d'un prêtre et d'un missionnaire.

De dire que vous avez quelque affection pour la supé-

---

Lettre 2581. — Reg. 2, p. 116.

1. La lettre est adressée « à un prêtre de la compagnie qui semblait rechercher de conduire les autres. » Ce prêtre est, à n'en pas douter, Benjamin Huguier, car le contenu ne peut s'appliquer ni à Firmin Get, supérieur, ni à Jacques de la Fosse, qui venait de recevoir sa destination pour Troyes, ni à Antoine Parisy, les seuls missionnaires qui composaient alors avec lui la maison de Marseille. En lui ménageant un voyage à Alger, le saint voulait sans doute le distraire de sa tentation.

riorité, je ne l'oserais penser. Hélas ! ce n'est pas le moyen d'être content ; ceux qui en sont chargés gémissent sous le faix, parce qu'ils se sentent faibles pour le porter et se croient incapables de conduire les autres. Autrement, si quelqu'un présumait le contraire, il ferait gémir ses inférieurs, parce qu'il manquerait d'humilité et des autres grâces nécessaires pour leur être à consolation et à bon exemple. Vous savez, Monsieur, que les dons de Dieu sont différents et qu'il les départ ainsi que bon lui semble : tel est savant, qui n'est pas propre pour gouverner ; et tel marche à la sainteté, qui n'est pas bon pour la conduite ; et partant, c'est à sa divine providence à nous appeler aux emplois pour lesquels elle nous a donné quelque talent, et non pas à nous à les affecter. Notre-Seigneur, qui avait destiné les apôtres pour être les chefs de toutes les Eglises du monde, leur dit que c'était lui qui les avait élus ; et une autre fois, voyant quelque émulation entre eux pour la primauté, il leur donna ce beau précepte : que celui qui voudrait être le premier serait le serviteur des autres<sup>2</sup>, pour nous apprendre que de nous-mêmes nous ne devons tendre qu'à la soumission. C'est encore ce qu'il nous a enseigné par son exemple, étant venu pour servir et ayant pris forme de serviteur. Or l'homme misérable qui va contre cette règle en voulant s'élever sur les autres, il renonce aux maximes du Fils de Dieu ; il prend un autre parti et se livre à l'orgueil, qui est une source de désordres ; et s'il arrive à ce qu'il prétend, si par malheur il est fait supérieur par son ambition, il ne fait que du mal ; et étant responsable des âmes qu'il a sous lui, il est coupable de tous les manquements qui arrivent par sa mauvaise conduite. C'est ce qui fait même trembler les meil-

---

2. Evangile de saint Mathieu XX, 27.

leurs supérieurs et qui leur fait demander instamment d'être déchargés du soin d'autrui. Il y en a plusieurs dans la compagnie. Ce sont aussi ceux-là que Dieu bénit, parce que cette crainte les humilie et les rend plus soigneux de leur devoir. L'expérience que nous avons de ces vérités nous fait bien donner de garde de donner le soin principal de quelque office que ce soit à qui aura témoigné de l'inclination pour l'avoir.

Peut-être que je vous dis ceci hors de propos, puisque, à mon avis, ce n'est pas de ces sortes d'emplois que vous demandez; mais d'ailleurs, si vous n'en désirez que des inférieurs, il me semble que vous n'en manquez pas à Marseille; il y a assez d'occupations et dehors et dedans la maison pour le salut du prochain; et si vous aimez à obéir, vous y trouverez la paix de l'esprit, aussi bien que la sanctification de votre âme. Je vous prie donc, Monsieur, de borner à cela pour le présent vos désirs et votre affection. J'ai une tendresse singulière pour votre cœur, qui fait que je l'offre souvent à Notre-Seigneur.

**2582 — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE**

De Paris, ce 10<sup>e</sup> de mai 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Il y a neuf ou dix mois que vous avez reçu 3.150 livres pour le rachat de trois esclaves basques détenus en Alger, dont l'un se nomme Martisans de Celhay, lequel, ayant été mené en Levant, est en danger de ne pas revenir; et pour cela son père a mandé ici au sieur de

---

Lettre 2582. — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original chez M. Hains à Marseille.

Lafargue, qui vous a fait tenir cette somme, qu'il désire que la part de son fils, qui est de 945 livres, soit mise entre les mains de M. Roman, de Marseille, pour la garder, attendant qu'on ait quelque nouvelle de ce pauvre esclave. Selon cela, Monsieur, je vous prie de vous décharger desdites 945 livres entre les mains dudit sieur Roman, et d'en tirer son récépissé.

Vous ferez bien de tenir ferme pour ne vous charger plus des novices de Saint-Victor, quelque mine qu'ils fassent et quelque instance que leurs supérieurs et leurs parents vous en puissent faire; car, puisque Dieu ne vous a pas donné grâce dans le premier essai pour leur correction, quoique vous y ayez fait, de votre côté, tout ce qui se pouvait faire, je ne vois point de raison pour laquelle il y ait lieu d'espérer qu'un second effort vous réussisse. Et ce qui m'en ôte tout à fait l'espérance est que nous n'avons point vocation pour les collèges, sinon en la manière que vous savez, pour les ecclésiastiques séculiers; et partant ce n'est point mon sentiment pour tout que vous receviez ces religieux.

Si vous avez gardé une copie du petit recueil des actes de vertu que vous avez remarqués en feu M. Coqueret<sup>1</sup>, envoyez-la-moi, s'il vous plaît; mais, si vous n'en avez pas retenu quelque mémoire par écrit, ne vous mettez pas en peine d'en faire un nouveau, parce que je ferai chercher celui que vous m'avez adressé pour lors.

Je prie N.-S. qu'il fasse abonder en votre âme et en votre famille les grâces de son esprit. Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

---

1. Docteur de Navarre et ami de saint Vincent, mort à Marseille le 7 octobre 1655.

**2583. — A EDMÉ JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME**

Du 10<sup>e</sup> de mai 1658.

Puisque le procureur général de Saint-Maur s'est opposé à l'expédition de nos bulles de Saint-Méen, ce n'est pas chose faite<sup>1</sup>. J'ai toujours appréhendé cette traverse, avec résignation néanmoins à ce qu'il plaira à Dieu d'en ordonner. Il me semble que cette opposition est sans fondement, parce que ces bons Pères de la réforme n'ont droit d'entrer dans aucune maison de Saint-Benoît, s'ils n'y sont appelés, selon la bulle de leur érection. Et n'importe de dire qu'étant les enfants de ce saint, ils peuvent réclamer son bien, quand on le veut aliéner de son Ordre; car tout le bien de l'Eglise appartient à l'Eglise; et si saint Benoît vivait encore, il ne nierait pas cette vérité, lui qui était enfant de l'Eglise; et il avouerait que le bien de son Ordre lui a été donné par l'Eglise, à cause du secours qu'elle recevait pour lors de lui par les séminaires d'ecclésiastiques qu'il élevait pour remplir dignement les bénéfices. Or ils ne font plus cela; et l'Eglise ayant ordonné que les évêques érigeront des séminaires, et le roi qu'ils y uniront des bénéfices et autres revenus, est-il pas juste que la même Eglise se serve de quelque peu de ce bien-là, de l'autorité du prince et du prélat et du consente-

---

**Lettre 2583.** — Reg. 2, p. 240.

1. Le motif allégué était que, dans sa supplique, Edmé Jolly n'avait « pas exprimé les offices claustraux ». Il dut comparaître devant le cardinal dataire contradictoirement avec le procureur général de Saint-Maur. Après lecture du rapport qui lui fut fait, le Pape ordonna, le 3 avril, que, nonobstant l'opposition, on passerait à l'expédition des bulles, dont on peut lire le texte dans les *Acta apostolica in gratiam Congregationis Missionis*, pp. 18-23, et aux arch. nat. S 6711. Cette lettre nous apprend que de nouvelles difficultés surgirent.

ment des légitimes possesseurs, pour suppléer à ce que les Bénédictins ont fait d'autres fois et qu'ils ne font plus? Nous attendrons avec patience l'événement de cette affaire.

**2584. — AUX MEMBRES DE LA CONGRÉGATION  
DE LA MISSION**

[Mai 1658.]

Vincentius a Paulo, superior generalis congregationis Missionis, dilectis nostris in Christo fratribus ejusdem congregationis, sacerdotibus, clericis et coadjutoribus laicis, salutem in Domino.

En tandem, Fratres dilectissimi, en Regulae seu Constitutiones communes nostrae congregationis, tanto pere a vobis desideratae ac tandiu expectatae<sup>1</sup>. Anni quidem circiter triginta tres a prima ipsius congregationis institutione effluxere, antequam illas typis mandatas vobis traderemus; sed eo consilio id egimus, tum ut Christum Salvatorem nostrum imitemur, in eo quod

---

**Lettre 2584.** — *Regulae seu Constitutiones communes Congregationis Missionis*, Parisiis, 1658, lettre-préface. La traduction française est celle que publia saint Vincent lui-même, la même année, dans l'édition française des règles faite à l'usage des frères coadjuteurs.

1. Le petit livre des *Règles Communes* que saint Vincent présentait à ses missionnaires en 1658 était une seconde édition. La première édition, achevée en 1655, contenait tant de fautes d'impression qu'il donna ordre de la détruire. (Cf. t. V, p. 337.) Il en revit le fonds avec Antoine Portail, prit conseil de théologiens et de canonistes éminents, dont plusieurs occupaient de hautes situations à Rome même (cf. lettres 2053, 2289, 2299, 2315, 2365, 2402, 2446), et enfin eut la joie de distribuer lui-même les premiers exemplaires à ses missionnaires le 17 mai 1658, après avoir prononcé un de ses plus beaux discours. Les retouches à l'édition de 1655, approuvée par l'archevêque de Paris, étaient de peu d'importance. Il pouvait écrire au cardinal de Retz le 15 juillet 1659 : « Nous n'avons point touché à l'essentiel des règles, ni à aucune circonstance considérable. »



cœpit prius facere quam docere; tum ut quam plurimis occurreremus incommodis quæ sine dubio oriri potuissent ex praematura earundem Regularum seu Constitutionum editione; ac proinde earum praxis et usus visa fuissent postmodum aut nimis difficilia, aut minus congruentia. Haec autem nostra cunctatio atque agendi ratio ab illis nos periculis, divina adjuvante gratia, servavit; quin etiam effecit ut congregatio paulatim ac suaviter ipsas in praxim redegerit, priusquam illae fuerint editae. Nihil enim in illis animadvertetis, quod non jamdudum, imo et cum maxima animi nostri oblectatione mutuaque omnium vestrum aedificatione, in usu habueritis.

Illas igitur, Fratres dilectissimi, pari, quo vobis eas tradimus, affectu accipite. Illas considerate, non quidem ut ab humano spiritu productas, sed potius ut emanatas a divino, a quo bona cuncta procedunt et sine quo non sumus sufficientes cogitare aliquid a nobis quasi ex nobis. Etenim, quid in illis reperietis quod vos aut ad vitiorum fugam, aut ad virtutum acquisitionem, et ad evangelicorum documentorum exercitium non accendat ac promoveat? Eaque de causa illas omnes, quantum in nobis fuit, ex Jesu Christi spiritu actionibusque vitae ipsius (ut perspicere facile est) haurire conati sumus: quippe qui censuimus eos viros qui ad continuationem missionis ipsius Christi (quae potissimum in pauperum evangelizatione consistit) vocati sunt, debere ejusdem Christi sensibus et affectibus, imo eodem, quo ipse, spiritu repleri ipsiusque vestigiis inhaerere.

De caetero ergo, Fratres, rogamus vos et obsecramus in Domino Jesu, ut in exactam ipsarum Regularum observationem incumbatis, pro certo habentes quod si illas servaveritis, ipsae vos servabunt, et tandem ad finem optatum, hoc est, ad caelestem beatitudinem securos vos deducunt. Amen.

## TEXTE FRANÇAIS

Vincent Depaul, supérieur général de la congrégation de la Mission, à nos chers frères en Jésus-Christ, les prêtres, clercs et coadjuteurs laïques de la même congrégation, salut en Notre-Seigneur.

Voici enfin, mes très chers Frères, voici les Règles ou Constitutions communes de notre congrégation, que vous avez tant désirées et si longtemps attendues. Il est vrai qu'on a laissé passer trente-trois ans, ou environ, qu'il y a que notre congrégation est instituée, sans que nous les ayons données imprimées; mais nous en avons usé de la sorte, tant pour imiter notre Sauveur Jésus-Christ, en ce qu'il a commencé à faire plutôt qu'à enseigner, comme pour obvier à plusieurs inconvénients qui eussent pu naître de la publication trop précipitée des mêmes Règles ou Constitutions, dont l'usage et la pratique auraient ensuite paru peut-être ou trop difficiles, ou moins convenables. Or, notre retardement et procédé en ceci nous ont garantis, par la grâce de Dieu, de tous ces inconvénients, et ont fait même que la congrégation les a peu à peu et suavement pratiquées, avant qu'elles aient été mises en lumière. Et en effet, vous n'y remarquerez rien, que vous n'ayez depuis longtemps mis en pratique, même avec une sensible consolation de ma part et une mutuelle édification de vous tous.

Recevez-les donc, mes très chers Frères, avec la même affection que nous vous les donnons. Considérez-les non comme produites par l'esprit humain, mais bien comme inspirées de Dieu, de qui tout bien procède et sans qui nous ne sommes pas capables de penser quelque chose de bon par nous-mêmes, comme venant de nous-mêmes; car que trouverez-vous dans ces Règles qui ne serve à vous exciter et enflammer ou à la fuite des vices, ou à l'ac-

quisition des vertus, et à la pratique des maximes évangéliques? Et ç'a été pour cela que nous avons tâché, autant qu'il nous a été possible, de les puiser toutes de l'esprit de Jésus-Christ, et de les tirer des actions de sa vie, comme il est aisé à voir, estimant que les personnes qui sont appelées à la continuation de la mission du même Sauveur (laquelle consiste principalement à évangéliser les pauvres) doivent entrer dans ses sentiments et maximes, être remplies de son même esprit et marcher sur ses mêmes pas.

C'est pourquoi, mes très chers Frères, nous vous prions et conjurons, par les entrailles de ce même Sauveur Jésus-Christ, de faire votre possible pour observer exactement ces règles, tenant pour certain que, si vous les gardez, elles vous garderont et vous conduiront avec assurance à la fin tant désirée, c'est-à-dire à la céleste béatitude. Ainsi soit-il.

2585. — A N\*\*\*

13 mai 1658.

Saint Vincent fait l'éloge de Nicolas Senaux.

2586. — EMERAND BAJOUÉ, PRÊTRE DE LA MISSION,  
A SAINT VINCENT

Fontaine <sup>1</sup>, 1658.

*Dieu, qui a béni les missions précédentes, semble augmenter ses grâces en celle-ci; car les concubinages qui avaient duré des vingt-cinq ans sont abolis, tous les procès terminés; un très grand nombre de personnes, tant de ce*

---

Lettre 2585. — Collet, *op. cit.*, t. II, p. 197.

Lettre 2586. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. 1, sect. II, § 5, 1<sup>re</sup> éd., p. 40.

1. Petite commune de l'arrondissement d'Ay (Marne).

*lieu que des autres circonvoisins, qui abusaient des sacrements depuis vingt, trente et trent-cinq ans, ont reconnu et détesté leurs crimes. Les habitants de ce lieu appellent et convient leurs parents des lieux les plus éloignés pour venir participer aux fruits de la mission; et les gentilshommes y viennent de sept, dix et quatorze lieues du côté de Rethel.*

**2587. — A EDME BARRY, SUPÉRIEUR, A N.-D.-DE-LORM**

De Paris, ce 15<sup>e</sup> mai 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre du 20 avril. Je vous prie, au nom de N.-S., de nous excuser de ce que nous n'avons pas encore fait partir le secours que vous attendez, et de ce que nous ne pouvons même vous l'envoyer de quelque temps. Nos prêtres n'ont pas été sitôt de retour des missions, que nous avons été contraints de les envoyer en d'autres, les uns au diocèse de Troyes, les autres en celui de Châlons, et continuer en celui de Reims ceux qui y sont depuis six ou sept mois. Ils n'en sauraient revenir que vers le mois de juillet, et nous ne pouvons vous envoyer personne qu'ils ne soient de retour.

Les habitants de Brial et de Falquières ont raison de murmurer de ne vous voir que lorsqu'il faut cueillir le revenu. Je vous prie de prendre occasion de parler à Monseigneur de Montauban<sup>1</sup>, si déjà vous ne l'avez fait, pour en décharger la compagnie d'une façon ou d'autre.

Je loue Dieu de ce que votre séminaire multiplie et de la résolution que mondit seigneur a prise de le transférer à Montauban. Dieu, par sa bonté infinie, bénisse

---

Lettre 2587. — L. s. — Original communiqué par M. l'abbé Colombel, prêtre du diocèse de Paris.

1. Pierre de Bertier (1652-1674).

ce dessein avec les travaux que ce digne prélat prend pour la conversion des hérétiques !

Nous n'avons rien de nouveau de deçà.

Je salue votre petite famille et je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Au bas de la première page : M. Barry.*

**2588. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE**

De Paris, ce 17 mai 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu votre lettre du 7. Nous acquitterons, Dieu aidant, vos lettres de change jusqu'à 25.000 livres, si vous en trouvez autant sans rien payer pour le change, et que vous ayez reçu les dernières avant de donner vos lettres.

J'ai envoyé la lettre de Messieurs les administrateurs à Madame la duchesse d'Aiguillon et ferai tenir à M. le duc de Richelieu celle qu'ils lui écrivent. Il est aux champs, où il passera tout l'été. Je me donnerai l'honneur de lui écrire en même temps au sujet du vaisseau d'Alger, qui se plaide devant lui, et que les Turcs veulent répéter sur le consul. Mon âge et mes incommodités m'empêchent d'agir en personne, comme je le souhaiterais bien, pour cette affaire et pour celle de l'hôpital ; plaise à Dieu d'y mettre lui-même sa bonne main !

Je suis, d'un côté, bien en peine de la maladie de

M. Parisy, et je prie N.-S. qu'il ait agréable de lui donner la santé; mais, d'un autre, je suis fort consolé de ce que M. de la Fosse est résolu de ne partir pas qu'il ne soit guéri, afin de ne vous laisser pas seul hors d'état de satisfaire à tout. Je les embrasse tous deux de toute l'étendue de la tendresse de mon cœur, et vous avec eux, comme étant, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

Je vous prie me mander si vous agissez contre Rappiot, et pour faire adresser le vaisseau à ces aventuriers, pour délivrer M. Barreau.

Voici un passeport pour un marchand juif de Tunis, que M. Le Vacher nous a pressé d'obtenir; or, afin que ce juif s'en puisse servir, il faudrait y faire joindre l'attache de M. l'amiral de France et le faire enregistrer en l'amirauté de Marseille; mais, comme il n'est que pour un an, je ne sais si cela mérite la peine et la dépense qu'il y faudrait employer. Nous l'avions demandé pour vingt ans, et on n'a voulu le donner que pour un. M. de Vendôme étant à Paris, nous retenons ce passeport ici pour essayer d'avoir l'attache.

2589. — EMERAND BAJOUÉ, PRÊTRE DE LA MISSION,  
A SAINT VINCENT

Ay<sup>1</sup>, 1658.

*En arrivant ici, quelques-uns des principaux nous voulaient fermer les portes, ayant indisposé les peuples à l'égard de*

---

Lettre 2589. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap 1, sect. II, § 5, 1<sup>re</sup> éd., p. 40.

1. Chef-lieu de canton de la Marne.

nos fonctions; mais, après quelques jours de patience, Dieu, qui nous avait envoyés en ce lieu, par l'ordre de nos supérieurs, a tellement changé les cœurs, que jamais mission n'a mieux commencé. Ils se confessent très exactement, avec toutes les marques d'une vraie contrition; ils restituent actuellement; ils vont se demander pardon à genoux les uns aux autres; ils prient Dieu soir et matin et témoignent être résolus de changer tout à fait de vie et d'en mener une vraiment chrétienne; ils ne se peuvent rassasier d'entendre la parole de Dieu. Le ministre qui demeurait ici s'en est fui, et le peu d'hérétiques de ce lieu, qui sont de pauvres vigneronns extrêmement ignorants, ne perdent aucune de nos prédications.

**2590. — JACQUES-BÉNIGNE BOSSUET A SAINT VINCENT**

A Metz, 23 mai 1658.

Je ne puis voir partir ces chers missionnaires sans vous témoigner le regret universel et la merveilleuse édification qu'ils nous laissent. Elle est telle, Monsieur, que vous avez tous les sujets du monde de vous en réjouir en Notre-Seigneur; et je m'épancherais avec joie sur ce sujet-là, si ce n'était que les effets passent de trop loin toutes mes paroles. Il ne s'est jamais rien vu de mieux ordonné, rien de plus apostolique, rien de plus exemplaire que cette mission. Que ne vous dirais-je pas des particuliers, et principalement du chef<sup>1</sup> et des autres, qui nous ont si saintement, si chrétiennement prêché l'Évangile, si je ne vous en croyais informé d'ailleurs par des témoignages plus considérables et par la connaissance que vous avez d'eux, joint que je n'ignore pas avec quelle peine leur modestie souffre les louanges? Ils ont enlevé ici tous les cœurs; et voilà qu'ils s'en retournent à vous, fatigués et épuisés selon le corps, mais riches selon l'esprit des dépouilles qu'ils ont ravies à l'enfer et des fruits de pénitence que Dieu a produits par leur ministère. Recevez-les donc, Monsieur, avec bénédictions et actions de grâces, et ayez, s'il vous plaît, la bonté de les remercier avec moi de l'honneur qu'ils m'ont voulu faire de m'associer à leur compagnie et une partie de leur travail<sup>2</sup>. Je vous

---

**Lettre 2590.** — Urbain et Lévesque, *op. cit.*, t. I, p. 26, lettre 11.

1. Louis de Chandénier, abbé de Tournus.

2. Bossuet avait pris une part active à la mission; il prêchait à l'église de la citadelle et y faisait le catéchisme deux fois la semaine; il donna aussi quelques sermons à la cathédrale.

*en remercie aussi vous-même et je vous supplie de prier Dieu qu'après avoir été uni une fois à de si saints ecclésiastiques, je le demeure éternellement en prenant véritablement leur esprit et profitant de leurs bons exemples.*

*Il a plu à Notre-Seigneur d'établir ici par leur moyen une compagnie à peu près sur le modèle de la vôtre<sup>3</sup>, Dieu ayant permis par sa bonté que les règlements s'en soient trouvés parmi les papiers de cet excellent serviteur de Dieu, M. de Blampignon. Elle se promet l'honneur de vous avoir pour supérieur, puisqu'on nous a fait espérer la grâce qu'elle sera associée à celle de Saint-Lazare, et que vous et ces Messieurs l'aurez agréable. J'ai charge, Monsieur, de vous en prier, et je le fais de tout mon cœur. Dieu veuille, par sa miséricorde, nous donner à tous la persévérance dans les choses qui ont été si bien établies par la charité de ces Messieurs! Je vous demande d'avoir la bonté de me donner part à vos sacrifices et de me croire, etc.*

**2591. — A ANTOINE DURAND, SUPÉRIEUR, A AGDE**

[Vers mai 1658<sup>1</sup>.]

L'oraison est un grand livre pour un prédicateur : c'est par elle que vous puiserez les vérités divines dans le Verbe éternel, qui en est la source, lesquelles vous débiterez ensuite au peuple. Il est à souhaiter que tous les missionnaires aiment beaucoup cette vertu ; car sans son secours ils feront peu ou point de profit, et avec son aide il est assuré qu'ils toucheront les cœurs. Je prie Dieu qu'il nous donne l'esprit d'oraison.

Il ne faut pas vous étonner, ni vous effrayer, pour une mauvaise année, ni pour plusieurs : Dieu est abondant en richesses ; rien ne vous a manqué jusqu'à cette heure ;

---

3. La Conférence des mardis.

**Lettre 2591.** — Reg. 2, p. 140. Malgré quelques variantes dans l'expression, il semble que le passage de lettre reproduit par Abelly, l. III, chap. XIII, sect. 1, p. 214, est extrait de celle-ci.

1. Un détail nous permet de dater approximativement cette lettre : la maladie de Julien Dolivet, que la lettre 2605, du 14 juin 1658, nous dit être en bonne voie de guérison.



pourquoi craignez-vous l'avenir? N'a-t-il pas soin de nourrir les oiseaux, qui ne sèment et ne moissonnent? Combien plus aura-t-il la bonté de pourvoir à ses serviteurs! Vous voudriez voir toutes vos provisions devant vous pour être assuré d'avoir tout à souhait : je dis, selon la nature, car je pense que, selon l'esprit, vous êtes bien aise d'avoir occasion de vous confier en Dieu seul, et de dépendre, comme un vrai pauvre, de la libéralité d'un tel riche. Dieu veuille avoir pitié du pauvre peuple, qui est fort à plaindre en ce temps de disette, parce qu'il n'en sait pas bien user, ni ne cherche premièrement le royaume de Dieu et sa justice, pour se rendre digne que les choses nécessaires à la vie lui soient données par-dessus!

Vous me demandez comment vous devez vous comporter envers les religieux<sup>2</sup>. Vous devez tâcher de les servir et leur témoigner, dans les occasions, que vous avez cette affection, les aller voir quelquefois, ne jamais prendre parti contre eux, ni vous intéresser dans leurs affaires que pour les défendre en charité, parler d'eux en bonne part, ne rien dire en chaire ni en discours particuliers qui puisse les choquer, quoiqu'ils ne vous rendent pas la réciproque. Voilà ce que je souhaite que nous fassions tous; car ils sont religieux, dans un état de perfection, et par ainsi nous les devons honorer et servir.

Votre dernière lettre m'a grandement affligé en m'apprenant la griève maladie du bon M. Dolivet, dans l'appréhension que Dieu l'ôte à la compagnie pour mes péchés. Si cette perte nous arrive, il faudra bien se conformer au bon plaisir de Dieu et baiser sa main qui nous frappe; mais aussi, s'il plaît à sa divine bonté de nous le conserver, nous l'en bénirons éternellement, et

---

2. Agde possédait un couvent de Cordeliers.

j'en aurai une joie des plus sensibles que je puisse recevoir. Je vous remercie, Monsieur, de ce que vous n'épargnez rien pour cela. Vous pouvez penser de quel cœur nous joignons nos prières à vos soins, afin qu'il plaise à Dieu de lui redonner la santé pour le bon usage qu'il en a fait et qu'il en pourra encore faire à l'honneur et service de Notre-Seigneur et à l'édification des âmes. Je vous prie, Monsieur, s'il est encore en vie, de l'embrasser de ma part et de lui témoigner ma douleur présente et la consolation que j'attends de sa chère guérison. Nous l'avons recommandé ce matin aux prières de la communauté et nous continuerons jusqu'à ce que vous nous ayez assurés de sa convalescence.

**2592. — A GUILLAUME DESDAMES**

De Paris, ce 24<sup>e</sup> mai 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Bien que votre lettre du 17 mars soit de vieille date et que je sois aujourd'hui fort embarrassé, je ne puis néanmoins m'empêcher de vous dire que je l'ai reçue, qu'elle m'est très chère et que j'ai une grande joie d'avoir appris par vous la santé et l'union de la famille. Je rends grâces à Dieu, Monsieur, de ce qu'elles sont telles que vous me marquez. Je le remercie particulièrement de la force d'esprit qu'il vous donne dans les grandes agitations du royaume, qui n'ont encore pu ébranler votre courage. J'en suis si plein de consolation que je suis contraint de la répandre souvent dans les cœurs de la compagnie, en les édifiant de l'abandon et de la con-

fiance qui paraît en vous vers le bon plaisir de Dieu, qui, vous ayant exercés jusqu'à présent par beaucoup de pertes et de souffrances, vous a disposés d'en recevoir de nouvelles avec la même patience et résignation. Il me semble que chacun demeure touché de votre exemple et résolu de souffrir pour Dieu et de le servir avec la même constance que vous le servez depuis si longtemps.

M. Ozenne me mande qu'il s'en allait à Cracovie avec M. Duperroy, ce qui me met en peine de votre personne, sachant qu'en leur absence vous aurez tout le faix de la paroisse et des affaires. Dieu veuille que les nouveaux troubles dont vous avez été menacés n'ajoutent de nouvelles croix à vos travaux ! Nous demandons sans cesse à sa divine bonté qu'elle donne la paix à tout le royaume, ou qu'elle bénisse les armes du roi et les intentions de la reine.

Je vous prie, Monsieur, de vous conserver autant que vous le pourrez et de me donner souvent de vos nouvelles, particulièrement jusqu'au retour de M. Ozenne, qui peut-être ne pourra pas m'en faire savoir en son voyage de Cracovie.

Nous n'avons rien de nouveau de deçà qui mérite de vous être écrit, dans la presse où je me trouve. La compagnie va assez bien partout, grâces à Dieu, en qui je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Desdames, prêtre de la Mission, à Varsovie.

2593. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE

De Paris, ce 24 mai 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre du 14. Après-demain nous ferons céans une assemblée, Dieu aidant, pour aviser à ce que nous avons à faire au sujet des affaires d'Alger. Il s'y trouvera deux hommes de grand jugement, fort intelligents et expérimentés; et sur cela nous verrons si la barque qui se prépare à Marseille pour aller à Alger pourra servir à l'exécution de ce qui sera résolu. J'attends cependant de savoir si vous avez vu M. le chevalier Paul, ce qu'il vous a dit et ce que nous pouvons espérer de lui pour l'entreprise projetée. Nous avons des lettres du roi et de Mgr le cardinal <sup>1</sup> à cet effet; mais, avant de les y envoyer, je serais consolé de savoir sa disposition.

Je me doutais bien que vous auriez peine de trouver de delà des sommes si notables que celles que nous avons à y remettre; nous verrons M. Simonnet.

Je n'ai rien à dire à la démission de Mgr de Marseille, sinon que je prie N.-S. que le diocèse ne perde rien en ce changement <sup>2</sup>.

Nous avons reçu cinquante-six livres pour Denis Dubois, forçat sur la *Capitaine*. J'écris à M. Huguier qu'il les y donne, et je vous prie de lui en tenir compte, comme nous ferons à vous.

---

Lettre 2593. — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original chez M. Hains à Marseille.

1. Le cardinal Mazarin.

2. Etienne de Puget occupa le siège de Marseille jusqu'à sa mort (11 janvier 1668).

Je me trouve si pressé que je ne puis rien ajouter à la présente, que la disposition qu'il a plu à Dieu de faire de M. Delville, prêtre de notre compagnie, mort à Arras, où son zèle l'a consommé par ses travaux immodérés, à ce qu'on me mande. Je recommande son âme à vos prières, et votre conservation à vos soins<sup>3</sup>.

Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

**2594. — A CHARLES OZENNE**

De Paris, ce 24<sup>e</sup> mai 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu deux de vos lettres, l'une sans date et l'autre du 21 avril. Vous avez bien fait de séparer la sœur Françoise<sup>1</sup> d'avec les autres filles, et vous ferez bien d'essayer d'autres remèdes, si celui-là ne suffit pour rendre le calme à son esprit et les réunir. Celui que vous me proposez, d'envoyer une nouvelle sœur, se pourra exécuter dans quelque temps ; mais à présent il est difficile, dans l'obscurité où sont les affaires.

Je suis en admiration des biens que vous fait M. Faliowski et des sollicitudes qu'il a pour l'établissement

---

3. Dans une note conservée aux arch. de la Mission, la sœur Radegonde Lenfantin prétend que Guillaume Delville avait cessé d'appartenir à la congrégation de la Mission avant sa mort. Il n'en est rien, comme en témoignent cette lettre, la suivante et la conférence que le saint fit faire à Saint-Lazare sur ses vertus le 24 mai.

**Lettre 2594.** — L. s. — Dossier de Cracovie, original.

1. Sœur Françoise Douelle.

de la compagnie à Cracovie. Je rends mille actions de grâces à Dieu de la bénédiction qu'il a donnée à ses soins, et je prie sa divine bonté qu'elle achève ce dessein, si c'est pour sa gloire. Nous vous préparerons quelques jeunes prêtres pour les envoyer de delà, lorsque vous me manderez qu'il sera temps, et que vous verrez sûreté pour eux en leur voyage et en leur séjour, ou par une paix arrêtée, ou par un heureux progrès des armes du roi. Nous continuons à demander à Dieu l'un ou l'autre et la conservation de Leurs Majestés. Je vous remercie des nouvelles que vous m'en donnez. M. Buffier m'a rendu vos lettres. Je me donne l'honneur de répondre à celle de Madame de Villers et à celle de Mademoiselle Cornuty, de qui le père est décédé depuis peu.

Je me trouve beaucoup embarrassé aujourd'hui, et ainsi je suis contraint d'abrégé la présente.

Il a plu à Dieu de disposer de M. Delville, prêtre de la compagnie, qui travaillait à Arras et aux environs, et on estime que son zèle a avancé sa mort. Je recommande son âme à vos prières.

Je suis toujours, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Ozenne, supérieur des prêtres de la Mission de Varsovie, à Varsovie.

**2595. — A PIERRE DE BEAUMONT, SUPÉRIEUR, A RICHELIEU**

Du 26 mai 1658.

Je loue votre prudence à l'égard de la personne qui n'a pu se résoudre de venir à Paris et qui a refusé d'aller au Mans<sup>1</sup>. Vous craignez qu'il ne sorte de la compagnie, si on le presse de changer de demeure, disant qu'il est un bon ouvrier, capable, [qui a talent pour toutes nos fonctions. A quoi je vous dirai, Monsieur, que je souhaite fort le conserver<sup>2</sup>]; mais aussi, Monsieur, de le laisser à Richelieu, parce qu'il le veut, dans l'occasion prochaine d'offenser Dieu, d'être cause que d'autres l'offensent, et en danger de faire scandale, certes il n'est pas expédient. Il vaut mieux qu'un homme se retire, que si nous le retenions dans ce péril, car à ces choses il faut accourir comme au feu. La compagnie ne perd rien, mais elle gagne, en perdant un homme qui est dans le désordre et n'en veut pas sortir; et d'ailleurs je ne vois pas un meilleur moyen pour conserver celui-là que de lui tenir ferme, puisque l'indulgence qu'on a exercée envers lui ne le rend pas meilleur. Si la désobéissance règne parmi nous, qui avons entrepris d'imiter Notre-Seigneur en ses vertus comme en ses emplois, qu'en peut-on attendre que des effets contraires et préjudiciables à l'Eglise? Si néanmoins, Monsieur, il vous promet de n'entrer plus en aucune maison de la ville, je consens que vous le reteniez chez vous; autrement,

---

**Lettre 2595.** — Reg. 2, p. 187. La lettre se retrouve dans le même registre, p. 52, moins complète et avec des variantes assez nombreuses.

1. Peut-être François-Ignace Lièbe, de la maison de Richelieu, qui sortit de la Compagnie peu après.

2. Les mots placés ici entre crochets sont empruntés à la page 52 du registre. A la page 187, le copiste s'est contenté d'écrire : « capable, etc. ».

donnez-lui, s'il vous plaît, ma lettre, par laquelle je l'ai prié de s'en venir ici après 15 jours de repos depuis son retour de mission. S'il y vient, il sera le bien venu; sinon, *in nomine Domini*, nous aurons sujet de nous affliger, d'un côté, de sa séparation, et de nous consoler, de l'autre, d'avoir fait tout ce que nous pouvions faire raisonnablement pour le maintenir au lieu et en l'état où Dieu l'a appelé.

Je vous prie de ne vous amuser pas au logis que les sœurs occupent; c'est une aumône que vous faites aux pauvres qu'elles soulagent; dites-leur, s'il vous plaît, qu'elles ne s'en mettent pas en peine, mais qu'elles fassent bien leur petit devoir. Encouragez-les au support et à l'union entre elles et à la pratique des vertus; aidez-les à porter leurs petites peines et traitez-les un peu moins sèchement, afin qu'elles aient en vous toute la confiance qu'elles doivent avoir.

2596. — UN PRÊTRE DE LA MISSION A SAINT VINCENT

Ludes<sup>1</sup>, 1658.

*Tout se passe ici selon votre désir; c'est tout dire. Un de nos fruits est qu'on a mis la dernière main pour achever ce qui manquait à l'édifice de l'église; ce qu'on n'aurait jamais fait sans la mission. Les cabarets sont interdits, aussi bien que les assemblées de nuit. On ne jure plus et l'on ne profère qu'avec un très grand respect le très saint nom de Dieu. On va se mettre à genoux dans les maisons pour demander pardon à ceux que l'on a offensés.*

---

Lettre 2596. — Abelly, *op. cit.*, l. 11, chap. 1, sect. II, § 5, 1<sup>re</sup> éd., p. 39.

1. Localité de l'arrondissement de Reims (Marne).



**2597. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE**

De Paris, ce 31 mai 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Je rends grâces à Dieu du départ de M. de la Fosse et de ce que vous êtes tout à fait déchargé des novices de Saint-Victor.

J'ai fait voir ce que vous me mandez par la lettre du 21, au sujet des affaires d'Alger, à Messieurs de Verthamon et de Lamoignon, qui sont deux des meilleures têtes de Paris, et qui estiment que, soit que M. le chevalier Paul aille à Alger, ou qu'il n'y aille pas, il sera bon d'y envoyer un homme pour négocier l'accommodement du consul<sup>1</sup> et son retour, et faire en sorte que l'argent ne soit employé qu'au paiement de ses créanciers, et non de ceux de Rappiot, ni d'aucun autre. J'estime aussi que M. Huguier et le frère Duchesne sont les plus propres qu'on puisse choisir pour cet effet. Je sais bien qu'ils n'ont pas toutes les qualités qu'il faut ; mais où trouverons-nous quelqu'un qui les ait ? Ils pourront s'aller embarquer à Livourne et passer et séjourner à Alger, comme y allant racheter quelques esclaves, et, sous ce prétexte, qui sera pourtant une vérité, puisqu'ils apporteront quelque argent que nous leur donnerons pour en délivrer trois ou quatre, ils pourront négocier le reste sans bruit, ou du moins pressentir ce qui s'en peut espérer et nous donner les avis qu'il faudra. Nous allons concerter ici entre nous la manière de faire tout cela, et je pourrai vous en écrire plus et en parler

---

**Lettre 2597.** — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original chez M. Hains à Marseille.

1. Jean Barreau.

une autre fois, comme aussi de la remise de l'argent. Cependant j'attends de savoir ce que vous en aura dit M. le chevalier Paul. On estime ici que ce sera lui, et non autre, qui commandera l'armée navale.

Je vous remercie de ce que vous avez compté à M. Roman les 945 livres destinées au rachat de Martisans de Cilhay. J'ai dit à celui qui agit ici pour ces esclaves basques, que, s'il veut que vous remettiez au même marchand le reste des 3.150 livres, je vous en prierai; ce qu'il n'a pas encore résolu.

Nous avons reçu ici 25 livres pour le nommé Traverse, forçat à Toulon, et 36 livres pour André Le Sueur. Je prie M. Huguier de les leur donner.

Il a plu au Seigneur qu'enfin nos règles soient en état d'être données à la compagnie. Nous n'y avons rien mis de nouveau qui n'ait été déjà pratiqué par elle. Nous les avons fait imprimer et je les ai distribuées céans. Nous vous en enverrons quelques exemplaires à la première occasion, et alors je vous dirai les raisons pour quoi nous avons tant tardé.

Cependant je suis en N.-S. votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

**2598. — A CHARLES OZENNE**

De Paris, ce 2 de juin 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

M. Buffier s'en retournant en Pologne, je l'ai prié de se charger d'un petit paquet que je vous envoie, qui

contient une copie authentique du bref de notre Saint-Père sur la confirmation de nos vœux <sup>1</sup>, six copies d'un autre bref pour l'indulgence accordée en faveur de nos missions, quatre exemplaires de nos règles imprimées, avec un mémoire sur ce sujet, et une relation de Madagascar.

En distribuant nos règles à ces Messieurs qui sont avec vous, il leur faut recommander de les bien garder et ne les laisser égarer, n'étant pas chose qui doit tomber entre les mains des externes. J'écris à tous les supérieurs qu'ils marquent les noms de ceux à qui ils en auraient distribué, et qu'ils en envoient le mémoire à Saint-Lazare, afin que les missionnaires qui viendront ici des autres maisons n'en puissent pas demander un autre exemplaire, et que nous sachions qui sont ceux de la compagnie qui en ont eu. Que si quelqu'un, après en avoir reçu, vient à les perdre et qu'il en redemande, son supérieur lui réponde qu'il nous en écrira pour en avoir d'autres et pour savoir s'il sera à propos d'en redonner à tous ceux qui les perdront.

Je vous renvoie aussi une lettre que Mademoiselle Cornuty m'avait adressée pour M. son père, qui s'est trouvé décédé, afin que vous la lui remettiez en main.

Je suis, en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Ozenne, supérieur des prêtres de la Mission, à Varsovie:

---

1. Bref *Ex commissa Nobis*, du 22 septembre 1655. (*Acta apostolica in gratiam Congregationis Missionis*, p. 16.)

**2599. — A LOUIS RIVET, SUPÉRIEUR, A SAINTES**

Paris, 3 juin 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Vous ferez bien de veiller sur M. Fleury, à ce qu'il ne s'applique pas à l'oraison ni à l'étude avec trop de contention, parce que, ayant le foie chaud, il s'échaufferait facilement la tête. Recommandez-lui de s'y comporter doucement et sans effort. Encouragez-le dans ses peines ; tout le monde en a, qui d'une façon, qui d'une autre, au moins ceux qui veulent servir et suivre Jésus-Christ. C'est là le chemin étroit et raboteux qui mène à la vie. Il ne faut pas que les difficultés nous empêchent d'aller. Il est bon de prendre garde surtout que personne de ceux qui le doivent bien édifier ne fassent le contraire ; car ce qui dégoûte davantage les nouveaux qui ont le désir de travailler à la vertu, est de voir les plus anciens qui ne leur en donnent pas assez l'exemple.

Je vous ferai envoyer par le premier messenger nos règles imprimées, afin que chacun s'anime à l'observance, en laquelle nous trouvons tous notre sanctification, d'autant qu'elles contiennent ce que Notre-Seigneur a fait et ce qu'il veut que nous fassions.

**2600. — A JACQUES CHIROYE, SUPÉRIEUR, A LUÇON**

5 juin 1658.

J'ai reçu le contrat de fondation de M. Pignay. J'ai un grand respect pour sa personne, qui nous est si

---

**Lettre 2599.** — Manuscrit d'Avignon.

**Lettre 2600.** — Reg. 2, p. 118.

bonne, et une égale reconnaissance pour ses bienfaits, qui vont croissant. Je ne puis vous exprimer les sentiments que j'en ai, ni le désir pressant que Dieu me donne de complaire et d'obéir à ce sien serviteur, qui donne moyen à votre petite famille de rendre quelque petit service aux pauvres gens; de quoi je prie Notre-Seigneur qu'il soit son remerciement et sa récompense.

Vous me mandez qu'il vous a donné 25 boisselées de terre franche, qu'il a acquise pour onze cents livres, que vous avez reçu de lui dix-huit cents livres en argent, et que vous devez recevoir encore treize cents livres, qu'il vous a données à prendre sur ses débiteurs, et que de ces deux sommes vous en voulez acheter d'autres terres. Je ne sais pas quel revenu on pourra tirer de ces fonds; mais je vois bien qu'il ne faut guère moins de cinquante écus de rente pour acquitter les charges de la fondation. J'en aurais néanmoins ratifié le contrat pour la consolation de ce bon docteur sans la jouissance que vous avez acceptée de ces biens acquis et donnés pour votre particulier pendant votre vie, à commencer après sa mort; qui est une chose que je ne puis approuver.

Qu'il s'en soit réservé le revenu pour lui, à la bonne heure, il l'a dû faire; et s'il ne l'avait pas fait, je serais toujours prêt d'en souscrire notre consentement, tant cela me paraît juste. Mais pour vous, Monsieur, qui vous êtes donné à Notre-Seigneur pour le suivre en sa pauvreté et pour le servir dans notre compagnie, selon les vœux que vous y avez faits, tant s'en faut que vous ayez quelque sujet d'user de cette réserve, que vous avez plusieurs raisons pour ne rien avoir de propre. Si c'était un bien que la nature vous eût donné par voie de succession, vous pourriez en ce cas vous en réserver la disposition, selon notre règle; mais d'en recevoir d'autre

par donation, ou jouissance particulière, vous en devez faire conscience, aussi bien que de donner un tel exemple à la compagnie, à laquelle nous ferions, vous et moi, une brèche irréparable, si cette fondation avait son effet en la manière que vous l'avez stipulée.

Vous me direz peut-être que cette condition, qui vous regarde, n'est qu'en cas de besoin ; mais quel besoin aurez-vous, Monsieur (vous qui voulez vivre apostoliquement et qui êtes assuré d'être toujours entretenu du revenu commun), de jouir encore de celui-là en votre particulier ? Je vous prie de ne point penser à cela, et de ne plus résoudre aucune affaire qui soit de quelque importance, sans auparavant en avoir demandé et reçu notre avis ; car j'ai remarqué que vous ne me donnez connaissance des choses qu'après qu'elles sont faites. J'écris à M. Pignay ma difficulté, et je retiens le contrat jusqu'à ce qu'il m'ait fait savoir s'il désire que je le lui renvoie.

#### 2601. — A UN ÉVÊQUE

Je prie Dieu, Monseigneur, qu'il forme ces deux missionnaires selon son cœur et selon le vôtre. Je désirerais vous en pouvoir encore envoyer d'autres, mais nous sommes trop peu d'ouvriers et nous avons grand nombre d'emplois. Plût à Dieu, Monseigneur, que je pusse être de la partie, afin de m'employer toute ma vie sous votre obéissance parmi vos pauvres gens. Sa divine bonté sait qu'il n'y a rien que je désire plus que cela. Mais, en quelque lieu que je sois, vous aurez toujours en moi un serviteur aussi affectionné à vous obéir qu'aucun autre que vous ayez au monde.

---

Lettre 2601. — Abelly, *op. cit.*, seconde édition, deuxième partie, p. 77.

2602. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE

De Paris, ce 7 juin 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

J'ai été fort consolé de votre lettre, qui m'apprend votre voyage de Toulon et ce que vous avez négocié avec M. le commandeur Paul; en quoi il me semble que vous ne pouviez agir avec plus de discrétion, ni de succès, que vous avez fait. Je rends grâces à Dieu, Monsieur, de celle qu'il vous a fait trouver dans le cœur de ce vaillant homme et de la disposition qu'il a d'aller en Barbarie faire les choses que vous me mandez. J'ai mis en délibération si je devais me donner l'honneur de lui écrire pour l'en remercier; mais je m'en suis trouvé indigne pour n'avoir des paroles répondantes à l'honneur de son affection et à la grandeur de son courage. Je me propose seulement de célébrer la sainte messe en actions de grâces à Dieu des témoignages qu'il vous a donnés de l'un et de l'autre, et pour prier sa divine bonté qu'elle le conserve pour le bien de l'État et bénisse ses armes de plus en plus.

J'attends que vous me mandiez la résolution que Messieurs de Marseille auront prise en suite de la remontrance que vous leur deviez faire de sa part; et pour vous dire ma pensée à vous, s'ils refusent l'entretien de l'armée pendant les deux mois, je n'estime pas qu'il le faille attendre du roi, à cause du siège important de la ville

---

**Lettre 2602.** — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original chez M. Hains à Marseille. Au témoignage de M. Simard, qui après M. Hains a été possesseur de l'original, saint Vincent a écrit cette lettre de sa propre main. (*Saint Vincent de Paul et ses œuvres à Marseille*, Lyon, 1894, p. 151.)

de Dunkerque, par mer et par terre <sup>1</sup>, et d'une autre place considérable qu'il va assiéger en même temps, à ce qu'on dit; à quoi il ne donne pas seulement ses soins et sa présence, mais je pense qu'il y emploie tout ce qu'il peut de sa finance, et qu'ainsi la proposition qu'on lui pourrait faire à présent d'en divertir une partie pour un autre dessein qu'il n'a pas tant à cœur, serait mal reçue.

Cela étant, Monsieur, il me semble qu'en attendant ce qu'il plaira à Dieu ordonner de cette entreprise projetée, il faut envoyer quelqu'un en Alger pour négocier avec le pacha et la douane la décharge du consul, les dettes de Rappiot et du vaisseau dont on veut le rendre responsable, et pour reconnaître ses dettes légitimes et ses véritables créanciers, afin de n'employer l'argent mal à propos. Nous avons délibéré ici si nous y enverrions M. Huguier, ou le frère Duchesne, ou un frère que nous avons ici, qui est assez intelligent et homme de cœur <sup>2</sup>. Pour le frère Duchesne, nous pensons bien qu'il ferait bien cela; mais nous craignons qu'on n'en fasse état et qu'on le méprise, à cause de ce qu'il a été esclave en ce lieu-là. Pour le frère de céans, il n'en entend pas la langue, qui est un grand empêchement; et ainsi nous sommes revenus à M. Huguier, en qui ces défauts ne se trouvent pas, mais bien plusieurs bonnes qualités pour réussir mieux que les autres en cette négociation. M. Le Vacher <sup>3</sup> nous a dit pourtant que, pource qu'il est prêtre, les Turcs lui pourront faire quelque avanie; mais

---

1. A la suite de la bataille des Dunes, gagnée par Turenne sur les troupes espagnoles, que commandaient don Juan d'Autriche et Condé (14 juin), Dunkerque capitula (25 juin). D'après les traités, la ville revenait aux Anglais, qui la vendirent à la France en 1662.

2. Probablement le frère Jean-Armand Dubourdieu, auquel saint Vincent, rapporte l'auteur de sa notice (*Notices*, t. IV, p. 22), eut, dès 1658, l'intention d'offrir le consulat d'Alger.

3. Philippe Le Vacher.



j'ai peine à le croire, parce qu'il leur déclarera d'abord ce qu'il est et ce qu'il va faire, qui est de racheter quelques esclaves, comme, en effet, nous lui donnerons quelque argent pour cela. Je lui propose donc ce voyage par la lettre que je lui écris aujourd'hui pour savoir sa disposition.

M. Le Vacher partira pour Marseille dans dix ou douze jours, Dieu aidant, n'étant pas expédient qu'on le voie à Paris après les quêtes qu'on y a faites, auxquelles il a beaucoup travaillé.

Nous avons envoyé trente mille livres à Messieurs Simonnet; j'attends leur lettre de change pour les recevoir à Marseille de M. Napollon. Nous avons convenu que le paiement vous sera fait en monnaie de France. En cas que vous ne puissiez pas vous accorder du prix des piastres, et afin qu'ils puissent trouver d'autre argent, la lettre ne sera payable qu'à 15 jours de vue. Voici votre lettre, que je vous envoie. Je suis en peine du lieu où vous garderez cet argent; je crains qu'il ne soit pas en sûreté chez vous, qui êtes logés hors de la ville; et la pensée m'est venue si vous ne feriez pas bien de le mettre aux Carmélites, où il n'y aurait rien à craindre en y faisant porter votre coffre-fort à deux serrures; car je pense que vous en avez un. Si néanmoins vous croyez que la somme soit en assurance en votre maison et dans ce coffre, vous en userez selon votre sagesse ordinaire. Priez M. Napollon de ne point dire que vous l'avez, de crainte que la nouvelle en aille jusqu'à Alger.

Je ne suis pas d'avis que vous acceptiez pour le présent l'offre que vous a faite une personne, de vous faire délivrer en Alger 300 piastres en les y délivrant à Marseille. Il ne faut plus rien envoyer au consul, qu'on ne lui envoie tout et qu'on ne sache à quoi il emploie l'argent.

Nous avons reçu deux écus pour deux forçats : l'un pour Nicolas Bonner, et l'autre pour Antoine Auroy. Je prie M. Huguier de les leur donner, car je pense qu'ils sont tous deux à Toulon.

Je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

Monsieur de Brienne a dit à M. de Lamoignon, qui me l'a rapporté, qu'il a mis dans les ordres secrets qu'il envoie à M. le commandeur Paul celui d'aller à Alger. Voici une lettre que le roi lui écrit et une autre de M. le cardinal<sup>4</sup>; vous les apporterez, s'il vous plaît, ou les ferez rendre par M. Huguier. Le premier me semble le meilleur, sauf votre meilleur avis. Vous en userez selon votre prudence.

**2603. — A PIERRE DE BEAUMONT, SUPÉRIEUR,  
A RICHELIEU**

9 juin 1658.

Nous devons témoigner une grande reconnaissance à ce bon chanoine de Poitiers qui offre à la compagnie sa cure de Saint-Etienne<sup>1</sup> pour s'y établir. Pour moi, j'en ai une très sensible de cette bonté qu'il a et de l'honneur qu'il nous fait. Je vous prie de l'en bien remercier de ma part et de la vôtre, et de lui dire que nous avons pour maxime de ne nous établir jamais dans un lieu, si nous n'y sommes appelés par ceux en qui ce pouvoir réside, et aussi de ne point prendre des cures

---

4. Le cardinal Mazarin.

Lettre 2603. — Reg. 2, p. 55.

1. Saint-Etienne-la-Cigogne, petite commune des Deux-Sèvres.

dans les villes épiscopales, à cause qu'il ne nous est pas loisible d'y prêcher et confesser; ce qui n'empêchera pas que nous n'ayons la même obligation à ce bon chanoine de sa bonne volonté pour nous, comme si elle avait son effet.

2604. — LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT

*Ce saint jour de Pentecôte. [9 juin 1658.]<sup>1</sup>*

*S'il plaît à votre charité, mon très honoré Père, se souvenir que c'est les fêtes de la Pentecôte que l'on procède à l'élection des officières et si cela ne se pourrait point aujourd'hui, crainte que vous ne puissiez un autre jour.*

*L'établissement porte que la supérieure sera élue de trois ans en trois ans, et jusques à présent elle paraît à vie. Si votre charité jugeait à propos de commencer à la faire élective, au cas que cela ne nuise point à la faiblesse et aux prétentions que les personnes de basse condition se forment aisément, il me semblerait bien à propos. Ledit règlement ne porte point de continuation des trois officières; néanmoins, mon très honoré Père, cela me semblerait bien nécessaire, parce qu'il se passe presque 3 à 4 mois avant qu'elles soient en exercice. Que si votre charité le jugeait bien ainsi, vous le commenceriez cette année, pour l'impossibilité d'en avoir, à cause du besoin d'en fournir si grand nombre ailleurs.*

*Notre-Seigneur veuille par sa bonté continuer longues années l'exécution de ses desseins sur la compagnie par votre sainte conduite et me faire la grâce d'être toute ma vie, mon très honoré Père, votre très humble fille et très obligée servante.*

L. DE MARILLAC.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

---

**Lettre 2604.** — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.  
1. Date marquée au dos de l'original par le frère Ducournau.

2605. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE

De Paris, ce 14 juin 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

M. Dolivet a été fort malade à Agde. Il désire aller prendre l'air de Marseille pour se refaire, pendant un mois. Je vous prie de le recevoir et de le renvoyer lorsqu'il sera rétabli.

J'estime comme vous qu'il n'y a rien à espérer du côté de la ville de Marseille pour l'entreprise d'Alger. Il faut attendre de la Providence seule ce qu'il lui plaira d'en ordonner. Je vous prie de me mander le temps précis que partira la barque de M. Roman, et s'il ne s'en prépare point d'autre. Je vous dirai au premier jour, comme j'espère, celui que nous aurons choisi pour aller négocier la décharge du consul<sup>1</sup>. Peut-être reviendrons-nous à M. Huguier. Il serait fâcheux de perdre l'occasion dudit sieur Roman, étant homme de probité comme il est. Je voudrais bien, à cause de cela, lui remettre l'argent qui vous reste pour le rachat de deux Basques; mais celui qui fait ici pour eux nous a dit de ne le pas faire sans son avis, que nous attendons. Celui que nous enverrons à Alger pourra conduire cet argent et le délivrer aux esclaves mêmes.

M. Delaforcade a 200 livres à remettre à Tunis pour ajouter à la somme ci-devant envoyée à Dominique de Lajus. Je lui mande qu'il prenne sur cela ce que nous lui devons pour ports des lettres, et cent livres qu'il a fournies pour nous à M. Le Vazeux, à Annecy, et

---

**Lettre 2605.** — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original chez M. Hains à Marseille.

1. Jean Barreau.

qu'en vous faisant toucher le surplus, vous enverrez ladite somme de 200 livres à M. Le Vacher, à Tunis, comme je vous en prie. Nous vous rendrons ce que vous avancerez, ou vous le pourrez tirer sur nous.

Ce que vous a dit ce chevalier touchant le retour des deux ou trois renégats d'Alger n'est pas vraisemblable. J'approuve votre retenue à ne lui donner point logement chez vous, à qui je suis, en N.-S., Monsieur, très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

Je vous envoie la seconde lettre de change des 30.000 livres, que nous avons comptée ici à M. Simonnet pour la faire accepter, en cas que la première ne vous eût pas été rendue, laquelle je vous adressai la semaine passée. Vous verrez à retirer le payement de cette lettre en piastres, ou en autre monnaie qui vous accommodera davantage et où il y aura moins de perte.

**2606.** — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

*Ce lundi. [Juin 1658.]<sup>1</sup>*

*Mon très honoré Père,*

*L'incertitude que la reine mande ma sœur Marthe<sup>2</sup> de La Fère, me met en grande peine, n'étant pas assurée d'avoir vu notre sœur Manceau dans l'exercice de sœur servante, quoiqu'il y ait bien 15 ans qu'elle est à la compagnie. Cela me fait vous proposer, mon très honoré Père, d'en envoyer une à La Fère, et, s'il se pouvait, que le coche prit notre sœur en passant, ou lui mander qu'elle vaille attendre en quelque ville proche; et ainsi ce serait cinq. Nous avons ici ma sœur Clémence, qui serait bien propre à sœur servante, ou cette sœur lorraine qui se proposait de revenir pour Metz.*

---

**Lettre 2606.** — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Date ajoutée au dos de l'original par le frère Ducournau.

2. Sœur Marie-Marthe Trumeau.

*Je ne sais si les nouvelles que je viens d'apprendre ne doivent point empêcher le voyage, au cas qu'elles soient vraies. J'attends votre mandement pour vous aller trouver et envoyer quérir lesdites sœurs que je vous propose, aux paroisses, et me dis de tout mon cœur, mon très honoré Père, votre très humble fille et très obligée servante.*

L. DE MARILLAC.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

**2607. — A LOUIS DUPONT, SUPÉRIEUR, A TRÉGUIER**

19 juin 1658.

Par la même lettre par laquelle vous demandez si vous devez accepter deux bénéfices qui vous sont offerts en votre pays, vous nous donnez de nouvelles marques de votre affection pour la compagnie, en ce que vous avez dessein de lui faire avoir un jour ces bénéfices-là, dont je vous remercie d'autant plus que votre intention est de faire que par elle Dieu soit davantage honoré et le peuple assisté. Ce sont des effets de votre zèle, qui ne seront pas sans récompense. Mais je vous dirai pour réponse, Monsieur, que nous ne devons désirer d'autre bien à la compagnie, ni d'autres emplois, que ceux qu'il plaît à Dieu de lui donner par lui-même sans nous, je veux dire sans que nous les ayons recherchés, ni procurés. Si c'était Monseigneur l'évêque du lieu, en qui réside le pouvoir d'appeler, qui nous fit cette proposition, la volonté de Dieu nous serait pour lors assez connue. Et quant à vous, Monsieur, je pense que, vous étant donné à sa divine bonté de la manière que vous avez fait, vous ne pouvez ni recevoir ni retenir des bénéfices, surtout à charge d'âmes. Vous avez pris Notre-

Seigneur pour votre bénéfice et renoncé aux biens de la terre pour le suivre pauvre et le servir à l'apostolique; n'est-ce pas là un sujet de grande consolation pour vous, qui, n'ayant manqué jusqu'à maintenant d'aucune chose nécessaire à la vie, ni d'aucune occasion d'employer saintement la vôtre, devez espérer que vous n'en manquerez pas non plus à l'avenir?

De dire que vous ne voudriez pas être à charge à la compagnie, vous ne le serez pas aussi, car, grâces à Dieu, elle ne se trouve pas chargée des infirmes; au contraire, ce lui est, en quelque façon, bénédiction d'en avoir. Et de vous persuader que vous auriez plus de santé en votre pays et plus de moyen d'y procurer la gloire de Dieu que vous ne faites ailleurs, ce serait un abus de l'esprit malin, qui, en vous montrant un bien apparent et incertain, voudrait vous faire quitter un bien présent et véritable, et, en vous éloignant de l'esprit de Notre-Seigneur, vous faire rentrer, s'il pouvait, dans l'esprit du monde. Je prie Dieu, Monsieur, qu'il nous préserve de ce malheur et nous confirme dans les premières dispositions de nous consommer dans l'état où il nous a appelés, et dans l'exercice de l'humilité, de la patience et de la charité de Jésus-Christ.

**2608. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE**

De Paris, ce 21 juin 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'aurais été fort affligé de votre nouvelle indisposition, si j'en avais appris le commencement plus tôt

que la diminution ; mais Dieu soit loué de ce que, en me mandant le premier, vous m'assurez qu'une saignée en a arrêté le cours ! Je vous prie de ménager le peu de santé que vous avez.

Vous m'avez fait un très grand plaisir de recevoir chez vous M. Pastour ; c'est un bon serviteur de Dieu, qui a beaucoup de charité pour la compagnie. Je vous prie non seulement de le souffrir en votre maison, tant qu'il aura agréable d'y demeurer, mais d'avoir bien soin de lui et de lui rendre tous les bons offices et témoignages d'affection et de reconnaissance que nous lui devons, tant pour son propre mérite que pour la considération de Mgr de Saint-Flour<sup>1</sup>, à qui il est.

Nous persévérons dans la résolution d'envoyer quelqu'un en Alger avant d'y envoyer l'argent et avant que M. Le Vacher<sup>2</sup> y repasse, et nous nous confirmons dans le choix de M. Huguier pour cela. Je voudrais qu'il fût prêt pour y aller sur la barque de M. Roman. Il y a aujourd'hui 15 jours que je lui ai proposé ce voyage, pour savoir sa disposition. J'espère recevoir sa réponse cette semaine et de lui envoyer vendredi prochain l'ordre de partir et l'instruction de ce qu'il aura à faire.

J'espère que M. Le Vacher partira d'ici pour Marseille dans dix ou douze jours au plus tard. Nous avons encore quelque argent à vous remettre pour joindre aux 30.000 livres dont je vous ai envoyé la lettre de change première et seconde par les deux derniers ordinaires ; mandez-moi si elle a été acceptée et si vous en espérez bon paiement. Je vous prie surtout de faire en sorte qu'on honore le silence de N.-S. touchant ces sommes : j'entends Messieurs Napollon et tous ceux qui en au-

---

1. Jacques de Montrouge (1647-1661).

2. Philippe Le Vacher.



ront connaissance, de crainte que la nouvelle n'en arrive en Alger; car, outre que les esclaves pourraient s'attendre à ce fonds pour leur rédemption et ensuite se plaindre de l'application, les créanciers de Rappiot pourraient prendre leurs mesures pour se ruer dessus lors de l'arrivée.

Voici quatre lettres de change de M. Simonnet sur M. Napollon, que je vous prie de faire accepter et d'en retirer le payement; elles sont pour employer au rachat de certains esclaves que je ne puis vous nommer à présent, parce que M. Le Vacher, qui en a les noms, est allé prendre l'air aux champs. J'en excepte un néanmoins, pour lequel on vous écrit : c'est Jacques Varlet, à qui son frère, qui est un frère barnabite, envoie 1.200 livres. La lettre est datée du 4 juin. La seconde de ces lettres est de 500 livres, du 10<sup>e</sup> avril; la troisième est de 350 livres, du 11 mai; et la quatrième est de 250 livres, du 14 de ce mois. La deuxième et la troisième sont un peu vieilles, M. Le Vacher les ayant gardées par mégarde. On est allé prier M. Simonnet de les renouveler, mais il a répondu qu'il n'était pas besoin et qu'il écrirait à Messieurs Napollon qu'ils ne fassent pas difficulté de les acquitter. Voilà donc pour 2.300 livres des lettres de change, dont 750 livres sont pour des esclaves du Havre, que je vous nommerai à la huitaine.

Et à propos du Havre, Madame la duchesse d'Aiguillon y est allée et me mande qu'on nous enverra encore d'autres petites sommes pour quelques-uns à qui les parents les envoient. Elle me parle en même temps de ce reste dont le patron de barque est demeuré redevable aux esclaves du Havre, et semble faire fonds sur cela pour aider au rachat de quelques-uns. Je vous prie de me mander à quoi monte ce reste, si vous l'avez reçu, ou, si vous espérez de le recevoir bientôt, à quoi il tient

que cela n'est fait, quels frais et quelle perte il y aura, etc. Il y a quelque temps que vous m'avez éclairci de ces choses; mais, outre que je ne m'en souviens pas assez pour en rendre compte à madite dame, il peut y avoir eu du changement depuis.

Vous me mandez que c'est M. Roman qui nolise<sup>3</sup> la barque qui se prépare pour Alger. Je n'entends pas bien ce mot et ne sais si c'est lui qui l'équipe et l'envoie, ou s'il y va lui-même. Puisqu'il est si homme de bien que vous estimez qu'on lui peut confier les sommes des esclaves pour les racheter lui-même, ou les donner aux esclaves mêmes pour s'en aider, je suis d'avis que vous vous en déchargiez sur lui, à condition qu'il vous rapportera quittance de chaque esclave, passée en chancellerie, ou qu'il vous remettra l'argent. Cela suppose que sa barque parte avant que M. Huguier s'en aille; mais, si M. Huguier s'en va en même temps, il vaudra mieux lui donner à lui cette commission. Vous vous souviendrez, s'il vous plaît, d'y envoyer, si déjà vous ne l'avez fait, 300 livres que je vous ai remises, au mois d'avril 1657, pour Laurent Cramoisant, du Havre, et 316 livres un mois après, savoir 16 livres pour ledit Cramoisant, et les 300 livres pour Gilles Marguerin, dit Beaupré, du même lieu, plus 100 livres à Nicolas Renouard, qui est aussi du Havre, que vous avez touchées au mois d'avril dernier. Vous enverrez aussi, s'il vous plaît, à Roch-Sébastien Hardy, natif de Nancy, esclave en Alger, 180 livres que je vous ai envoyées au mois d'août dernier. Je ne me ressouviens pas si vous avez fait tenir à Félix Begat, de Nogent-sur-Seine, qui est à Tunis, 50 livres que nous avons reçues ici pour lui; il me semble que oui, et cependant sa sœur n'en a pas été assurée par lui.

Quand je vous dis d'envoyer aux esclaves leur ar-

---

3. *Noliser*, affréter.

gent par M. Roman, je n'entends pas parler de 2.205 livres que vous avez pour le rachat de Joannés de Hirigoyen et Adamé de Lissardy, de Saint-Jean-de-Luz, parce que M. de Lafargue, qui nous a délivré cet argent, nous a dit de ne le donner pas audit sieur Roman, s'il ne nous le dit expressément; mais, pour M. Huguiet, vous lui pourrez donner. Je vous prie aussi, Monsieur, d'envoyer par l'un ou par l'autre 506 livres à deux frères basques esclaves en Alger, nommés Jean et Bernard de la Roquette, et de donner ordre que, si cette somme peut suffire pour en racheter l'un, que ce soit l'aîné, s'il est possible. Vous prendrez cette somme de 506 livres sur la grosse somme que vous avez.

Il n'est pas expédient que vous adressiez aucun argent pour tout cela au frère Barreau; car, ayant repassé sur la liste qu'il a envoyée de ses dettes, j'ai remarqué qu'il a employé à ses usages l'argent qu'il avait reçu pour les esclaves, et même ce que je lui ai envoyé pour racheter celui qui serait en plus grand danger de renier, et il pourrait encore se servir des sommes que vous lui adresseriez de nouveau. Vous pourrez lui écrire que vous ne les y adressez pas, dans l'appréhension que nous avons que les créanciers de Rappiot s'en saisissent, pensant, si on les y adressait, qu'elles fussent à lui.

Je vous remercie de ce que vous avez écrit à Agde que vous recevrez chez vous M. Dolivet, afin qu'il s'y puisse rétablir. Je souhaite que Dieu donne à la compagnie cet esprit de charité qui fasse que toutes ses maisons ne soient qu'une maison, et que les personnes n'aient toutes qu'une même volonté en Dieu, en qui je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

M. de la Fosse est arrivé à Troyes.

**2609. — A ANTOINE DURAND, SUPÉRIEUR, A AGDE**

[21 juin 1658.]<sup>1</sup>

Vous aurez à souffrir d'avoir envoyé vos confrères en mission, ainsi que je vous en ai prié. Je le prévoyais bien, et je compatirai à votre peine; mais vous savez que nous devons redoubler nos pas et nos exercices ordinaires en certaines occasions où le service de Dieu le requiert, et alors Dieu ne manque pas de nous redoubler aussi le courage et les forces. C'est, Monsieur, ce que j'espère qu'il fera en votre endroit.

Je continue à remercier Dieu de ce que M. Dolivet se rétablit et de la prévention de M. Get, supérieur de Marseille, à vous offrir sa maison, pour l'envoyer quelque temps là, afin qu'il y recouvre le reste de ses forces perdues par sa grande maladie. J'ai été si consolé de voir cette charité de M. Get, que je lui en témoigne gratitude par la lettre que je lui écris. Oh! que je souhaite que Dieu mette cet esprit dans la compagnie, en sorte que toutes ses maisons ne soient qu'une maison, ni les personnes qu'un cœur et qu'une âme!

**2610. — A LA SŒUR MARGUERITE CHÉTIF**

De Paris, ce 22 juin 1658.

Ma Sœur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu la lettre de rente que vous m'avez envoyée, constituée par les Brigittines. Je vous en remercie, en-

---

**Lettre 2609.** — Reg. 2, p. 142.

1. L'avant-dernière phrase de cette lettre montre qu'elle est du même jour que la précédente.

**Lettre 2610.** — L. s. — Dossier des Filles de la Charité, original.

semble de la montre que vous avez retirée. Vous nous l'enverrez, s'il vous plaît, par quelque personne de confiance qui viendra de là ici. Je pense que vous la pourrez confier à ce bon prêtre qui a désir d'entrer en notre compagnie, si d'aventure il part bientôt pour y venir.

Il y a longtemps que je n'ai vu Madame Fouquet, à cause qu'elle est allée aux champs.

Je n'ai pas assez de crédit pour faire recevoir aux Petites Maisons ce bon homme, aliéné d'esprit, duquel vous m'écrivez, à cause qu'il n'y a jamais de place vide, étant retenues par d'autres longtemps avant qu'elles vaquent. Faites savoir, s'il vous plaît, à ses enfants que je suis très fâché de ne pouvoir leur procurer cette consolation, et qu'ils se gardent bien de l'envoyer.

Comment vous portez-vous, ma Sœur, et comment se porte notre sœur Radegonde? Je prie N.-S. qu'il vous bénisse et vous unisse de plus en plus.

Mademoiselle Le Gras a été incommodée, mais elle se porte mieux, grâces à Dieu.

La reine a envoyé quérir six de vos sœurs pour panser les malades et les blessés de l'armée qu'on porte à Calais dans un hôpital<sup>1</sup>; on n'a pu lui en envoyer que quatre<sup>2</sup>, parce qu'il en faut envoyer autres quatre à Metz pour les y établir.

Je me recommande à vos prières et je suis, en l'amour de N.-S., ma Sœur, votre très affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. I. M.

---

1. Les hôpitaux de Calais regorgeaient de soldats blessés à la bataille des Dunes, ou frappés par un mal épidémique.

2. Françoise Manceau, Marguerite Ménage Marie Poulet et Claude Muset. Le fléau qu'elles venaient combattre les frappa toutes quatre et enleva les deux premières. La reine fit élever un monument aux deux victimes.

*Suscription* : A ma sœur la sœur Marguerite Chétif, Fille de la Charité, servante des pauvres malades à Arras.

**2611. — A MADEMOISELLE CHAMPAGNE<sup>1</sup>**

25 juin 1658.

Mademoiselle,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Je vous remercie de la confiance dont vous m'avez honoré. J'ai reçu votre lettre avec désir de vous servir et l'ai lue avec joie, voyant les sentiments de votre cœur.

1° Je ne m'étonne pas des répugnances que vous sentez pour les exercices de la religion ; au contraire, je m'étonnerais si vous n'en aviez point. Tôt ou tard Dieu exerce les âmes qu'il appelle à son service, par des peines semblables, et il vaut mieux que vous en soyez travaillée dès le commencement de votre vocation que dans le progrès ou la fin, parce que vous apprendrez de bonne heure à vous connaître et à vous humilier, à vous défier de vous-même et à vous confier en Dieu, bref, à faire un fonds de patience, de force et de mortification, qui sont des vertus dont l'usage vous sera nécessaire toute votre vie.

2° Je ne doute pas que vous ne fussiez contente de demeurer libre comme vous êtes, mais ce contentement serait de la nature et ne durerait pas. On ne peut servir à deux maîtres, et, si vous voulez jouir de la liberté des enfants de Dieu, vous devez suivre J.-C. par la voie étroite de la sujétion, qui mène à salut ; car, quelque

---

**Lettre 2611.** — Reg. 1, f° 55.

1. Nièce de Mademoiselle du Fresne et novice à l'abbaye de Notre-Dame-de-Sézanne.

disposition que vous ayez de bien faire en marchant par le chemin large de la propre liberté, vous pourriez tomber dans l'égarément où tombent pour l'ordinaire ceux qui ne s'attachent à Dieu que par des filets de soie, tant l'inconstance humaine est grande.

3° Je vous prie, Mademoiselle, considérez un peu le Fils de Dieu, qui est venu au monde, non seulement pour nous sauver par sa mort, mais pour se soumettre à toutes les volontés de son Père et nous attirer à lui par l'exemple de sa vie. Il était encore dans le ventre de sa mère, qu'il fut obligé d'obéir à un édit de l'empereur. Il naquit hors de son pays, en une saison rude et dans une extrême pauvreté. Peu après, voilà Hérode qui le persécute, et lui qui s'enfuit et qui, dans son exil, souffre ses propres incommodités et, par compassion, celles de la sainte Vierge et de saint Joseph, qui en enduraient beaucoup à cause de lui. Etant de retour en Nazareth et devenu grand, il s'est assujetti à ses parents et aux règles d'une vie cachée pour servir de modèle aux âmes religieuses qui, en ayant embrassé une pareille, doivent se soumettre à leurs supérieurs et aux observances de leur état. Et sans doute qu'il vous avait pour lors en vue, dans le dessein éternel qu'il a eu de vous sauver par la retraite absolue que vous avez commencée. Or, si vous regardez ce divin Sauveur à votre tour, Mademoiselle, vous verrez comme sans cesse il souffre, comme il prie, comme il travaille et comme il obéit. « Si vous vivez selon la chair, dit saint Paul <sup>2</sup>, vous mourrez »; et pour vivre selon l'esprit qui vivifie, il faut vivre comme N.-S. a vécu : se renoncer soi-même, faire plutôt la volonté d'autrui que la nôtre, bien user des contradictions et estimer que les souffrances nous sont meilleures que les satisfactions. Ne

---

2. Epître aux Romains VIII, 13.

fallait-il pas que le Christ souffrît ces choses ? disait-il aux disciples, qui parlaient de sa passion<sup>3</sup>. C'est pour nous faire entendre que, comme il n'est entré en sa gloire que par les afflictions, nous ne devons pas prétendre d'y arriver sans souffrir.

5° On souffre diversement. Les apôtres et les premiers chrétiens ont souffert la persécution des tyrans et toute sorte de mésaises ; et il est dit que tous ceux qui voudront suivre J.-C. souffriront tentation<sup>4</sup>. Si vous faites réflexion à votre vie passée, vous trouverez que vous n'en avez pas été exempte ; et en quelque état que vous soyez, fussiez-vous dans celui de mariage, et d'un mariage avantageux, vous y trouverez des croix et des amertumes. On trouve peu de personnes au monde qui ne se plaignent de leur condition, bien qu'elle paraisse douce. Certes, la meilleure est celle qui nous rend plus semblables à N.-S. tenté, priant, agissant et souffrant ; et c'est par où il conduit les âmes qu'il veut élever à une plus haute perfection.

6° Il ne faut donc pas vous rebuter, Mademoiselle, si vous ne trouvez point de goût aux exercices de la vertu : la vertu n'est point vertu qu'autant qu'on se fait de force pour la pratiquer. « La vie de l'homme n'est qu'un combat », au dire de Job<sup>5</sup>. Il faut donc combattre pour n'être vaincu. Et comme le diable est un lion rugissant, toujours rôdant à l'entour de nous pour nous dévorer, il ne manquera pas de vous entreprendre, dans le bon propos que vous avez d'être tout à Dieu, afin de vous décourager de cette poursuite et de vous abattre, s'il peut, prévoyant que, si vous persévérez, il sera confondu. Il est donc expédient que vous lui

---

3. Evangile de saint Luc XXIV, 26.

4. Evangile de saint Matthieu XVI, 24.

5. Livre de Job VII, 1.



résistiez fortement par l'oraison et l'exactitude aux pratiques de la communauté, surtout avec la confiance en Dieu toute filiale et singulière. Sa grâce ne vous manquera pas; au contraire, elle abondera en votre âme à proportion que vous aurez d'adversités et serez résolue de les surmonter avec sa même grâce. Dieu ne permet jamais que nous soyons tentés au delà de nos forces.

7° Pour toutes ces raisons, Mademoiselle, il semble que vous ferez bien de vous raidir contre les difficultés. Plus vous donnerez à N.-S. et plus vous recevrez de bénédictions. Son joug est doux à qui l'embrasse volontiers; et votre charge sera légère, si vous la comparez à celle de J.-C., qui a tant pâti pour vous, ou si vous regardez la consolation et la récompense qu'il promet à ceux qui le servent constamment, sans regret, au lieu et en la manière qu'il veut, comme j'espère que vous ferez.

Voilà, Mademoiselle, mes petites pensées, que je sou mets aux vôtres meilleures. Je n'aurais garde de vous les dire si vous ne l'aviez désiré et si je ne voyais sur la fin de votre lettre que vous cherchez à connaître la volonté de Dieu pour l'accomplir. Je le prie qu'il vous fasse cette grâce.

Je suis, en son amour, Mademoiselle..

**2612. — A DENIS LAUDIN, SUPÉRIEUR, AU MANS**

[De Saint-Denis,] ce 26 juin 1658.  
[Monsieur,]

[La grâce de N.-S.] soit avec vous pour jamais!  
...et je suis à Saint-Denis, [par consé]quent hors

d'état de vous [écrire am]plement. Je rends grâces à Dieu [de ce] qu'il vous a donné des forces et des secours assez pour commencer et finir heureusement la mission de Pressigny <sup>1</sup>. Plaise à sa divine bonté d'en conserver les fruits!

Envoyez-nous M. Gorlidot avec M. Rivet, puisqu'il a besoin de remèdes et de repos pour se remettre. Nous tâcherons de les y faire prendre pour le conserver à la compagnie, particulièrement à votre maison.

Puisque vous avez M. Grainville chez vous, vous ferez bien de l'obliger de bonne grâce; c'est un bon gentilhomme, qui a son fils <sup>2</sup> au séminaire interne de Richelieu et qui mérite que vous en ayez soin et le traitiez comme une personne de la maison, tandis que la nécessité de ses affaires le tiendra au Mans.

Il faut obéir à Mgr l'évêque et le servir en ses visites, puisqu'il le désire; si vous êtes en état de cela, vous ferez bien d'y aller.

Pour le prêtre qui [vous a témoigné] affection d'entrer en la [compagnie], au temps qu'il vous a dit nous [le recevrons] à la retraite, où il nous [entretiendra, et nous] verrons.

Je vous ferai réponse une [autre fois] au sujet de l'ouverture des lettres [qui] viennent de Saint-Lazare, où nous n'avons rien de nouveau.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Au bas de la première page : M. Laudin.*

---

1. Probablement une des deux communes d'Indre-et-Loire qui portent ce nom.

2. Eustache-Michel de Grainville, né au diocèse de Paris le 18 mai 1633, entré dans la congrégation de la Mission à Richelieu le 10 novembre 1657, reçu aux vœux le 11 décembre 1659.

2613. — A FRANÇOIS CAULET, EVÊQUE DE PAMIER

24 juin 1658.

Monseigneur,

Je me suis donné l'honneur de vous écrire ces jours passés et de vous adresser une lettre de Rome; en voici une autre que j'ai reçue depuis.

Je vous remercie très humblement, Monseigneur, des effets de votre bonté que vous avez départis à notre pauvre maison de Cahors. M. Cuissot m'en a écrit avec grand sentiment de reconnaissance, et moi j'ajouterai cette obligation à toutes les autres que nous vous avons.

Mgr de Sarlat<sup>1</sup> est bien en peine de son affaire. Il attend avec désir et patience de savoir ce que vous avez résolu avec Mgr de Cahors<sup>2</sup>.

Madame votre sœur<sup>3</sup> m'envoya demander l'autre jour une heure pour me parler. Je m'en excusai sur mon indisposition, qui me faisait garder la chambre pour lors et qui m'a été fréquente depuis votre départ. Maintenant que, par la grâce de Dieu, je me porte mieux, je me donnerai l'honneur de l'aller voir chez elle.

Je prie sa divine bonté, Monseigneur, que votre santé soit toujours bonne et que vos travaux abondent en fruits de bénédiction. Je vous demande la vôtre, prosterné en esprit à vos pieds, comme étant, en l'amour de N.-S., Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

---

Lettre 2613. — Reg. 1, f° 18 v°.

1. Nicolas Sevin.

2. Alain de Solminihac.

3. Catherine Caulet, baronne de Mirepoix.

**2614. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE**

De Paris, ce 28 juin 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Dieu soit loué de ce que la lettre de 30.000 livres a été acceptée et du bon paiement que vous en espérez ! Je ne doute pas de votre précaution pour vous bien assurer des personnes à qui vous le consignerez ; l'importance de la somme et de sa destination requiert que vous y preniez bien garde ; et il le faudra encore faire pour quelque autre argent que nous vous enverrons en bref.

M. Le Vacher<sup>1</sup> partira dans quelques jours pour demeurer à Marseille jusqu'à ce que M. Huguier aura mandé d'Alger qu'il y pourra passer sûrement avec ces sommes. Ledit sieur Huguier m'écrit qu'il est prêt à faire ce voyage, et je lui mande qu'il le fasse donc par la première occasion, et qu'il parte de Toulon aussitôt que vous lui aurez envoyé quelqu'un pour faire ce qu'il fait. Je n'ai encore pu faire le mémoire que je lui ai promis ; j'y travaillerai un de ces matins. Cependant, si quelque barque se disposait à partir, ainsi que vous m'avez mandé qu'il y en a une, vous ferez bien de l'appeler à Marseille et d'envoyer à sa place M. Parisy, duquel vous pourrez vous passer, ayant chez vous M. Dolivet, qui doit y aller passer quelque temps, et M. Le Vacher, qui se dépêche pour partir ; et puis, s'il est besoin, nous vous enverrons quelqu'un d'ici.

Je suis bien aise que vous ne soyez pas allé à Toulon porter les lettres à M. le commandeur Paul, mais que

---

**Lettre 2614.** — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original chez M. Hains à Marseille.

1. Philippe Le Vacher.

vous y ayez envoyé M. Parisy, attendu votre incommodité. Ne faites rien qui puisse exciter la fluxion de vos yeux, mais bien usez de tous les remèdes propres pour en guérir et pour l'éviter.

Si M. Dolivet est chez vous, je l'embrasse en esprit très cordialement. Je lui écris un mot en réponse de la lettre qu'il m'a écrite, mais je l'adresse à Agde dans le doute qu'il en soit parti.

Je vous adressai par le dernier ordinaire quatre lettres de change : la première, de 1.200 livres, pour racheter Jacques Varlet; la seconde, de 250 livres, pour Guillaume Legrand, du Havre; la troisième, de 500 livres, pour être employée par M. Le Vacher, quand il sera en Alger, selon l'ordre particulier qu'il en a reçu de M. le curé du Havre; et la quatrième est de 350 livres pour Jacques Jobe ou Jove, de Honfleur. Et parce que M. Le Vacher connaît tous ces esclaves et qu'on s'est adressé à lui pour leur faire venir ces sommes, vous ferez bien de les garder jusqu'à son arrivée à Marseille et de ne les envoyer pas en Alger auparavant par M. Roman, ni par M. Huguier, comme je vous en avais prié. Peut-être arrivera-t-il plus tôt qu'ils ne partiront, et alors vous aviserez ensemble quand et comment vous enverrez ces sommes, ensemble les autres que vous avez et celles que vous recevrez bientôt pour d'autres esclaves nommés et à nommer.

J'écris à M. Huguier qu'il donne 6 livres à André de Brie, que nous avons reçues ici; il est forçat sur la galère de la *Reine*.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

J'enverrai les mémoires pour M. Huguier par le premier courrier.

2615. — A JEAN D'ARANTHON D'ALEX

[1658]<sup>1</sup>

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu votre lettre avec le respect que je dois à la grâce que Dieu a mise en vous, qui m'a toujours paru bien grande et m'a donné des sentiments d'une vénération particulière pour votre personne, qui me dureront toute ma vie. J'y ai pensé beaucoup de fois depuis que j'ai eu l'honneur de votre connaissance. Je vous remercie très humblement, Monsieur, de celui que vous m'avez fait de m'écrire, et de m'écrire d'un style aussi gracieux et aussi cordial que vous avez fait, et sur un si digne sujet que celui de M. le prieur de la Pérouse<sup>2</sup>. J'ai été fort consolé de le voir et de lui offrir mon service, tant parce que vous me l'avez recommandé, que pour son mérite. Je n'eus pas le bonheur de l'entretenir longtemps, m'étant trouvé pressé de sortir pour une affaire d'importance; mais il me fit espérer la grâce de le revoir bientôt céans. En ce cas, je lui offrirai derechef nos petits services et ce que nous avons, comme j'ai déjà fait notre maison et le collège des Bons-Enfants. Ce nous serait bénédiction s'il avait agréable d'y prendre une chambre. Et je recevrai de même, Monsieur, les occasions que Dieu me donnera de vous obéir, y étant obligé par le cher souvenir que vous conservez pour moi, qui en suis indigne, et par l'estime très sin-

---

Lettre 2615. — Dom Le Masson, *op. cit.*, p. 46.

1. Voir note 2.

2. Neveu de Jean d'Aranthon d'Alex, plus tard docteur en Sorbonne et doyen de la sainte chapelle de Chambéry. Il vint à Paris en 1658 pour se préparer au sacerdoce sous la direction des prêtres de Saint-Sulpice.

gulière que Dieu m'a donnée pour vous, qui, par vos bonnes conduites, avez mérité les nouvelles dignités et les saints emplois que vous avez à la cour de Savoie.

Je prie sa divine bonté, Monsieur, qu'elle vous conserve longtemps pour sa gloire et qu'elle accomplisse vos intentions et vous fasse connaître combien je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
prêtre de la Mission.

**2616. — A JEAN MARTIN**

De Paris, ce 5 juillet 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Il y a longtemps que je ne vous ai écrit, et encore plus que je n'ai reçu de vos lettres. Je ne sais à qui m'en prendre qu'à votre absence de Turin et à vos grandes occupations de la campagne; et encore ne puis-je me persuader que vous n'ayez pu prendre une heure pour me faire connaître l'état de votre santé et le succès de vos travaux depuis le carême. Vous pouvez bien penser que j'en suis en peine. Je vous prie, Monsieur, d'être plus exact à me donner de vos nouvelles.

Je vous ai prié par ma dernière d'envoyer à Gênes Messieurs Stelle et Beure. Je pensais que cela fût fait; mais M. Lejuge m'écrit qu'ils sont encore à Turin. Je vous prie, Monsieur, de les faire partir au plus tôt, et de retenir avec vous M. Laurence, lequel, ayant passé ses deux années de séminaire, est en état de faire les

vœux; et, en cas qu'il y soit disposé, vous lui permettrez de les faire, s'il vous plaît.

Je vous prie de me mander si vous avez payé à M. Délaforcade quelques ports de lettres depuis que vous êtes en Piémont; car il est juste qu'il soit remboursé de ses avances.

Nos nouvelles sont que, par la grâce de Dieu, nous sommes à présent tous en assez bonne disposition, après avoir été la plupart incommodés d'un rhume qui a couru. Nous avons deux ou trois troupes de missionnaires dans le travail; et, à ce que j'apprends des autres maisons, tout y va assez bien, grâces à Dieu.

Le vaisseau qui partit pour Madagascar au mois de mars dernier, où étaient quatre de nos prêtres, fut agité d'une si grande tempête le lendemain de son départ et huit jours de suite, qu'ils ont été pendant ce temps-là sur le point d'être submergés des eaux, les mâts et le gouvernail étant rompus, et ces pauvres gens exposés à la merci des ondes et des vents; mais enfin Dieu les fit aborder à Lisbonne, en Portugal, où ayant fait accommoder le vaisseau, ils se sont remis sur mer; et bientôt après ils ont été attaqués par un navire de guerre espagnol, qui les a pris et menés en Espagne, d'où nous attendons que Dieu ait agréable de nous les ramener ici. Voilà un beau sujet d'adorer les conduites de la Providence et de leur assujettir nos pauvres raisonnements.

Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Martin, supérieur de la Mission, à Turin.



**2617. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE**

De Paris, ce 5 juillet 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre du 25 juin et une grande joie du second voyage que vous avez fait à Toulon, et des bonnes dispositions du commandeur Paul pour l'entreprise d'Alger; mais je suis affligé de ne voir point de moyen par où on puisse lui fournir ce qu'il demande, ni ce que vous proposez. Je vous ai bien mandé que nous lui donnerions vingt mille livres de l'argent que vous avez, mais cela s'entend, après qu'il aura délivré les esclaves, retiré le frère Barreau et établi un autre consul; car, s'il ne peut faire cela par la voie des armes, cet argent doit servir pour faire ces effets-là par la voie ordinaire, qui est de dégager ce frère et rendre aux pauvres chrétiens ce qu'ils lui ont fourni, afin qu'ils s'en servent pour leur rachat. J'attends ce qu'il vous aura dit sur cette proposition, qui est sous condition de succès et sans rien donner par avance.

La question que vous me faites, s'il est à propos que M. Huguiet s'en aille en Alger, attendu la décharge que le consul a obtenue des dettes de Rappiot, m'a mis en doute sur le besoin de ce voyage; j'y penserai entre ci et le premier ordinaire pour vous en donner la résolution pour lors.

Il est vrai que nous devons près de 300 livres à M. Delaforcade, ainsi qu'il nous a fait voir par son compte; il recevra en paiement les 200 livres que vous enverrez à Tunis pour Dominique de Lajus, et nous les acquitterons ici sur votre lettre de change.

Je vous ai écrit une lettre il y a deux ou 3 jours, que j'ai mise entre les mains de M. de Lafargue, lequel vous a remis l'argent des Basques esclaves pour vous prier de délivrer à M. Roman les 2.205 livres que vous avez de reste, destinées pour le rachat de Joannès de Hirigoyen et Adamé de Lissardy, de Saint-Jean-de-Luz. C'est de quoi je vous prie encore, et d'en retirer décharge dudit sieur Roman au dos de ma dernière lettre.

Le vaisseau qui partit pour Madagascar le mois de mars dernier, où étaient nos quatre prêtres, fut agité d'une si grande tempête le lendemain de son départ et huit jours de suite, qu'ils ont été pendant ce temps-là toujours sur le point de périr, les mâts et le gouvernail étant rompus et ces pauvres gens exposés à la merci des ondes et des vents; mais Dieu les fit aborder en Portugal, et, ayant fait réparer leur vaisseau à Lisbonne, ils se sont remis sur mer, et bientôt après ils ont été attaqués par un navire espagnol et de guerre, qui les a pris et menés en Espagne, d'où nous attendons que Dieu ait agréable de les ramener ici. Voilà un beau sujet d'adorer les conduites de la Providence et de leur assujettir nos pauvres raisonnements.

Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

2618. — JEAN MARTIN A SAINT VINCENT

6 juillet 1638.

*Nous sortons de Fossano, petite ville extrêmement peuplée, où nous avons fait la mission. Il a plu à Dieu d'y*

donner beaucoup de bénédictions, à proportion des grands besoins qui s'y sont trouvés. Le concours a été tel que l'église, quoique de grande étendue, n'était point suffisante pour contenir le peuple qui venait pour profiter des prédications et des autres actions de la mission; et non seulement les séculiers, mais le clergé et les religieux y ont encore pris leur part.

Outre les mauvaises pratiques secrètes et publiques qui ont été abolies, les haines éteintes et autres fruits ordinaires des missions, on y a établi quelques bonnes œuvres pour l'avenir : 1<sup>o</sup> Les prières publiques du soir que nous avions commencées se continuent en l'église des Pères de l'Oratoire de saint Philippe de Néri, où quantité de peuple se trouve tous les soirs; 2<sup>o</sup> Messieurs les chanoines ont pris résolution, pour maintenir le peuple dans les sentiments de piété où il est, de faire de trois en trois mois une communion générale en leur église; 3<sup>o</sup> Ces Messieurs les chanoines et tout le clergé se sont déterminés de continuer toutes les semaines la conférence spirituelle que nous leur avons faite pendant le temps de la mission, qui pourra, s'il plaît à Dieu, être grandement utile pour rétablir et conserver parmi eux le véritable esprit ecclésiastique; à quoi plusieurs de ces Messieurs, qui sont personnes d'esprit et de vertu, semblent être grandement portés. Enfin ce lieu paraît à présent tout renouvelé dans une vie vraiment chrétienne. Plaise à la bonté de Dieu les conserver en ce bon état par la continuation et augmentation de ses grâces!

**2619. — A LOUIS RIVET, SUPÉRIEUR, A SAINTES**

7 juillet 1658.

Vous avez bien fait de représenter à Monseigneur de Saintes<sup>1</sup> les raisons que vous avez pour être dispensés du service des religieuses. Il y a tant d'autres ecclésiastiques dans la ville, et mondit seigneur a tant d'autres moyens de subvenir aux besoins de celles de Notre-Dame<sup>2</sup>, que je ne puis m'imaginer qu'il veuille en char-

---

Lettre 2619. — Reg. 2, p. 78.

1. Louis de Bassompierre (1649-1670).

2. Elles venaient de s'établir à Saintes, où elles s'occupèrent de l'éducation des filles de la noblesse et de la haute bourgeoisie.

ger votre famille, toujours appliquée au service du diocèse, surtout si vous lui représentez humblement et affectionnément que nous avons pour règle de ne nous mêler nullement des religieuses, et que même nous avons l'expérience que ceux qui se donnent à elles ne peuvent quasi vaquer à d'autre chose. Ce qui a fait que, prévoyant, dès le commencement, les choses capables de détourner la compagnie de ses fonctions, on estima nécessaire de se garder de toute sorte de communication avec ces personnes-là; à quoi elle a été assez exacte. Il est vrai que, pour mon particulier, je suis dans la pratique contraire, ayant le soin des Filles de Sainte-Marie; mais il faut savoir que je l'avais avant que la Mission fût, m'ayant été imposé par le bienheureux évêque de Genève<sup>3</sup>, ou plutôt par la Providence de Dieu, pour mon châtement; car c'est une croix pour moi, et la plus pesante que j'aie, laquelle je suis contraint de porter, après avoir fait plusieurs efforts pour m'en décharger. J'espère donc que Monseigneur votre bon prélat, étant bien informé de notre usage, des motifs que nous avons de nous éloigner des religieuses et des inconvénients qu'il faut craindre du contraire, ne vous obligera pas de les approcher; j'en prie Notre-Seigneur<sup>4</sup>.

---

3. Saint François de Sales.

4. Collet signale (*op. cit.*, t. II, p. 39), deux lettres, l'une du 6, l'autre du 7, dans lesquelles saint Vincent parlerait des aventures des missionnaires partis pour Madagascar. Il est probable qu'il en était question dans la lettre à Louis Rivet, dont nous n'avons plus qu'un fragment.

**2620. — A PIERRE CABEL, SUPÉRIEUR, A SEDAN**

De Paris, ce 10<sup>e</sup> juillet [1658<sup>1</sup>.]

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Nous avons accepté votre lettre de change et tâcherons de l'acquitter.

Vous devez bien savoir les raisons qui appuient votre droit touchant les nouvelles dîmes et la couverture du chœur de votre église, pour lesquelles vous dites que vous allez tomber en différend avec les habitants, afin d'en bien informer M. le gouverneur<sup>2</sup> et qu'il puisse vous en dire son sentiment.

Je loue Dieu de ce que votre petite famille va son petit train. Si la personne que vous exceptez exerce la patience des autres, elle n'est pas la plus inutile, puisqu'elle vous donne moyen de pratiquer l'humilité, le support, la douceur et la charité vers elle, et l'occasion de faire progrès en ces vertus. Si pourtant ses déportements allaient jusqu'au scandale, il faudrait y remédier.

Le vaisseau parti pour Madagascar au mois de mars dernier, où étaient nos quatre prêtres, fut agité d'une si étrange tempête le lendemain de son départ et huit jours de suite, que toutes les personnes qu'il portait ont été durant ce temps-là sur le point d'être englouties par les eaux, je ne dis pas tout vivants, parce que chacun était à demi-mort, les mâts et le gouvernail

---

**Lettre 2620.** — L. s. -- Dossier de la Mission, original. Le post-scriptum est de la main du saint.

1. Le passage relatif aux missionnaires partis pour Madagascar ne laisse aucun doute pour l'année; c'est par erreur qu'une note placée anciennement au dos de l'original date cette lettre de 1657.

2. Abraham de Fabert.

étant rompus, et ces pauvres gens exposés à la merci des ondes et des vents. Mais enfin Dieu les fit aborder à Lisbonne, en Portugal, où ayant fait accommoder le vaisseau, ils se sont remis sur mer, et bientôt après ils ont été attaqués par un navire espagnol, qui les a pris et menés en Espagne, d'où nous attendons que Dieu ait agréable de nous les ramener ici. Voilà un beau sujet d'adorer les conduites de la Providence et de leur assujettir nos pauvres raisonnements.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

Vous prendrez avis de quelque bon avocat et direz à Monsieur le gouverneur son avis et vous soumettrez à sa volonté. Il est juste et ne vous ordonnera rien qui ne soit raisonnable.

*Au bas de la première page : M. Cabel.*

**2621. — A MONSIEUR MOISET, A LA FÈRE**

10 juillet 1658.

Je rends grâces à Dieu, Monsieur, du sacrifice que vous lui voulez faire de votre personne, et je vous remercie très humblement du choix que vous faites de notre compagnie pour vous y consommer<sup>1</sup> au service de Sa Majesté. Ce nous serait honneur et consolation de vous y voir exercer votre piété et votre patience; mais je dois vous dire, Monsieur, que nous avons pour

---

Lettre 2621. — Reg. 2, p. 43.

1. *Consommer*, consumer.

maxime de n'y recevoir que des jeunes gens pour travailler; et comme vous êtes hors d'âge pour vaquer aux emplois que nous leur donnons, nous avons sujet de croire que Dieu ne vous y appelle pas. Il est vrai que nous y avons reçu autrefois deux personnes de condition beaucoup âgées; mais c'est que l'une<sup>2</sup> était le beau-frère de notre fondateur, et que l'autre<sup>3</sup> nous a fait des biens considérables avant et depuis être parmi nous; et ainsi nous avons été obligés de les excepter de la règle générale. Aussi n'étaient-ils pas mariés comme vous, Monsieur, qui avez Mademoiselle votre femme avec vous, et qui avez par conséquent un double empêchement. De dire qu'elle se retirera parmi les filles de Mademoiselle Le Gras, c'est chose qui ne se peut espérer de leur part, non plus que de la nôtre, qui n'avons jamais reçu ni en l'une ni en l'autre communauté que des personnes libres et de condition à faire ce que les autres y font. Je vous supplie très humblement de nous excuser.

Je prie Notre-Seigneur qu'il vous fasse connaître le lieu et la manière dont il veut que vous le serviez pour assurer votre salut. Ne craignez point qu'il ne prenne soin de vous et de ce qui vous touche, si véritablement vous cherchez sa gloire, comme j'en suis persuadé. Confiez-vous en sa grande bonté et offrez-vous souvent à elle, afin qu'elle accomplisse en vous et par vous son bon plaisir. Si quelque autre occasion se présentait où je fusse en état de vous servir, je le ferais avec la même affection que je suis...

---

2. Charles d'Angennes, seigneur de Fargis.

3. René Alméras, père.

**2622. — A MONSIEUR DUTOUR, GRAND VICAIRE  
DE SOISSONS**

Paris, 10 juillet 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec nous pour jamais!

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, avec le respect que Dieu m'a donné pour votre personne. Pour répondre à la proposition que vous m'avez faite, Monsieur, il n'appartient pas à un pauvre prêtre comme je suis de toucher à ce que Dieu a mis au-dessus de ma tête. Je vous dirai néanmoins que l'ordonnance faite au synode est conforme au décret de la congrégation des Rites, et que le prélat en peut dispenser pour une juste cause.

Je vous remercie très humblement de ce que vous pensez à nous au sujet de l'abbaye d'Orbais<sup>1</sup>; nous vous sommes très obligés de nous souhaiter un tel avantage, quoiqu'il soit hors d'espérance. L'union des abbayes est très difficile en France; et pendant dix ans que j'ai été employé aux affaires ecclésiastiques, je n'en ai pas vu accorder une seule. L'union des menses conventuelles ne l'est pas moins. Feu Mgr de Saint-Malo<sup>2</sup> avait uni celle de son abbaye de Saint-Méen à son séminaire et y avait établi la compagnie; mais nous avons eu beaucoup à souffrir de la part des religieux jusqu'à présent, qu'il a plu à notre Saint-Père le Pape de confirmer cette union.

Je ne sais pas de quoi vous me faites l'honneur de me dire que les habitants de Montmirail se plaignent.

---

**Lettre 2622.** — Reg. 1, f<sup>o</sup> 44 v<sup>o</sup>.

1. Orbais-l'Abbaye (Marne), localité ainsi nommée à cause d'une abbaye de Bénédictins.

2. Ferdinand de Neufville.



Si c'est de l'hôpital, c'est sans sujet. Premièrement, parce qu'il est au seigneur, et non pas à eux; c'est le seigneur qui l'a fondé et qui en a donné le gouvernement aux prêtres de la Mission; j'ai passé deux ans sans le vouloir accepter depuis que le R. P. de Gondi m'en parla la première fois. Et en second lieu, parce qu'il est mieux gouverné qu'il n'était du temps des religieuses, ni pendant qu'il y avait un receveur. Nous y avons mis deux Filles de la Charité, et cela va fort bien. Si c'est de la maladrerie, c'est un autre affaire; nous en parlerons la première fois que j'aurai l'honneur de vous voir.

Ce n'est pas notre fait d'enseigner la jeunesse à Condé<sup>3</sup>, et ce n'est pas à nous non plus de rechercher aucun établissement; ceux que nous avons, grâces à Dieu, nous sont venus sans demander; aussi de toutes les personnes du monde la plus indigne d'obtenir quelque grâce de Madame la princesse de Carignan<sup>4</sup>, c'est peut-être moi.

Pour la fondation de Madame de Bécherelle<sup>5</sup>, il est vrai que nous n'en sommes pas payés; mais ce n'est pas pour cela, Monsieur, que la mission n'a pas été faite à Beuvarde depuis longtemps, mais à cause que feu Mgr de Soissons<sup>6</sup> se montrait difficile à cela, et que depuis sa mort je n'y ai pas fait réflexion, outre que notre pauvre maison de Fontaine-Essart, à laquelle nous avons transporté cette fondation, a souffert tant de pertes qu'elle n'a pu entretenir qu'un ou deux prêtres, et encore ont-ils contracté des dettes qu'il a fallu que nous ayons payées. J'espère, Dieu aidant,

---

3. Dans le diocèse de Soissons étaient englobées plusieurs localités de ce nom.

4. Peut-être à cause de l'incident que rapporte la lettre 2237.

5. Voir t. II, p. 494, note 9.

6. Simon Le Gras.

Monsieur, qu'une des premières missions qu'elle fera sera celle-là. Vous nous ferez grâce de nous avertir toujours de notre devoir et de prier Dieu qu'il nous fasse celle de nous en acquitter pour sa gloire et le service des âmes.

Je suis, en son amour, de toutes les tendresses de la mienne, Monsieur, votre...

**2623. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE**

De Paris, ce 12 juillet 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre du 2 juillet. J'ai trouvé quelque différence en la dernière lettre que vous m'avez envoyée de notre frère Barreau et la précédente. L'une parle avec incertitude de sa décharge à l'égard des dettes Rappiot et des autres dont on le pourrait rechercher; et l'autre assure qu'il en a la carte en main du pacha, qui doit être confirmée par la douane. Cette diversité d'avis fait que je suspends mon jugement, jusqu'à ce que M. Huguier ait vu cette décharge et reconnu qu'elle est en bonne forme. Nous sommes donc d'avis que ledit sieur Huguier fasse ce voyage, selon les mémoires que je lui ai envoyés et qu'il vous communiquera; et je vous prie, Monsieur, d'envoyer M. Parisy à sa place, pour y demeurer jusqu'à son retour d'Alger, afin qu'il y puisse aller par la première barque. M. Le Vacher fait sa retraite pour partir d'ici dans huit ou dix jours au plus tard. Il demeurera avec vous pendant que ledit sieur Huguier fera son voyage, auquel vous donnerez,

s'il vous plaît, les 3.300 livres que je vous envoie par une lettre de change de Messieurs Simonnet sur Messieurs Napollon. Vous verrez par mes mémoires la destination de cette somme, savoir : les 3.000 livres pour le rachat de trois prêtres ou religieux esclaves français, ou de trois autres hommes qui seront en plus grand danger de se pervertir, et les 300 livres pour les dépenses dudit sieur Huguier.

Je vous remercie de l'éclaircissement que vous me donnez de l'affaire des esclaves du Havre, et de ce que vous avez poursuivi le patron jusqu'au bout. Si vous ne pouvez être payé des dépens et du reliquat, il faut donner cela à la Providence et employer les 270 livres que vous avez, pour aider à racheter quelques-uns de ces esclaves.

Nous avons reçu ici 150 livres pour un d'entre eux, nommé Louis Lefebvre. Nous vous les enverrons avec d'autre argent au 1<sup>er</sup> jour, comme j'espère. Cependant si vous avez occasion de faire tenir ces cinquante piastres audit Lefebvre, je vous prie de les prendre sur les sommes que vous avez et de ne laisser pas aller la barque sans cela, parce que Madame la duchesse d'Aiguillon, qui est au Havre, nous a recommandé la diligence.

Dites au frère Louis <sup>1</sup>, s'il vous plaît, que M. Berthe est allé faire une mission et qu'à son retour il pourra faire réponse à sa lettre; que cependant je le prie de faire un sacrifice à Dieu du désir qu'il a de lire le Nouveau Testament en français, pour se conformer à nos frères d'ici, qui ne le lisent pas, si ce n'est peut-être le frère Alexandre <sup>2</sup> et quelqu'autre des plus anciens.

J'embrasse le bon M. Dolivet, et je vous prie d'en

---

1. Louis Sicquard.  
2. Alexandre Véronne.

avoir bien soin. Voici une lettre qu'on lui écrit de son pays.

Votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

Je vous prie de communiquer la présente à M. Huguier.

L'argent que nous vous avons envoyé et enverrons ci-après demeurera entre vos mains, pour l'envoyer et retenir en la manière et au temps que je vous écrirai, pour quelque raison particulière que je vous dirai, et non autrement.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Get.

**2624. — A EDMÉ JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME**

Du 12 juillet 1658.

Je ne fais ni mise ni recette de ces projets d'établissements qui ne se font pas par ceux qui en ont le pouvoir, mais par des personnes qui n'ont que des souhaits et n'en veulent pas faire la dépense. Vous faites bien de leur faire connaître que ce n'est pas assez que les missionnaires soient logés, mais qu'ils doivent avoir de quoi vivre pour travailler, puisque la quête ne leur est ni permise ni convenable. Nous ne manquons pas d'emplois ni de fondations, grâces à Dieu, mais nous manquons d'hommes; car il s'en trouve peu qui aient ou qui veuillent acquérir l'esprit apostolique tel que nous le devons avoir.

2625. — A PIERRE DE BEAUMONT, SUPÉRIEUR,  
A RICHELIEU <sup>1</sup>

Paris, 14 juillet 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Ce n'est pas assez que les sœurs de la Charité de votre ville estiment les deux postulantes propres pour leur compagnie, si vous-même n'êtes de leur sentiment. Si donc vous pensez qu'elles aient assez de force pour cet état, que ce soit le désir de servir Dieu et les pauvres qui les porte à l'embrasser, et non pas la pensée d'être plus à leur aise qu'elles ne sont, et enfin que vous voyiez qu'elles sont pour persévérer, autant que cela se peut prévoir moralement, en ce cas, vous les pouvez envoyer, bien qu'elles n'aient pas de l'argent, ni pour s'en retourner, parce que, Dieu aidant, elles n'en auront pas à faire, ni même pour leurs habits, puisque ceux qu'elles porteront leur pourront servir. On ne regarde pas de si près à ces choses quand les sujets sont bons; au contraire, on en ferait venir de bien loin à gros frais, si on pouvait s'en assurer, tant ces filles-là sont nécessaires au public et demandées de tous côtés. Quatre prélats et plusieurs villes nous en ont demandé, qui n'en ont pu avoir. Je vous dirai néanmoins, Monsieur, que, si leurs parents sont si pauvres qu'ils aient besoin de leur présence et de leur service pour vivre, il vaut mieux qu'elles les assistent, attendant qu'ils soient morts, ou qu'ils se puissent passer d'elles.

---

**Lettre 2625.** — *Recueil des procès-verbaux des conseils tenus par saint Vincent*, p. 306.

1. C'est par le recueil de lettres choisies conservé à la maison-mère des sœurs (lettre 115) que nous connaissons le destinataire et la date. Ce manuscrit ajoute au texte un fragment de la lettre 2595.

2626. — A DENIS LAUDIN, SUPÉRIEUR, AU MANS

17 juillet 1658.

Je crains que la liberté que se donne le frère clerc dont vous m'écrivez, et la tolérance de la compagnie à son égard ne donnent sujet à d'autres de faire comme lui. Quoi qu'il en soit, son dérèglement ne peut produire que de mauvais effets. C'est pourquoi je vous prie de veiller sur lui pour le ranger, et de lui donner pénitence au chapitre, afin qu'il se corrige, comme de se priver de vin au repas, ou quelque autre peine sensible. Si cela ne suffit et que vous ayez quelque chambre propre pour l'enfermer, comme nous en avons céans, il sera bon de s'en servir; car de le dispenser de ses vœux, il faudrait avoir raison pour le faire, et il n'y en a pas. Son fait n'est que légèreté d'esprit et chaleur de jeunesse, que nous devons réprimer et non pas souffrir, et encore moins fomenter, comme il arriverait si nous le laissions aller. Et après avoir tâché d'y remédier par douceur, support et longanimité, il est temps d'appliquer à son mal l'huile et le vin tout ensemble. Peut-être que, se voyant pressé, il rompra tout à fait. En ce cas, j'en aurai, d'un côté, bien du regret, pour le bien qu'il pourrait faire dans la compagnie et pour le danger où il sera s'il en sort contre son vœu; mais, d'un autre, ce sera une décharge pour elle d'être délivrée d'un esprit incorrigible.

Puisque les deux frères qui sont chez vous depuis 18 mois ne veulent pas être frères, il n'est pas à propos qu'ils vous demeurent comme domestiques; renvoyez-les, s'il vous plaît. Si le troisième veut demeurer sans que vous receviez son père, à la bonne heure; mais de

vous charger d'un vieillard, il ne le faut pas, à cause de la conséquence, y ayant beaucoup de personnes en la compagnie qui ont des parents pauvres, qui pourraient prétendre à la même chose; et s'il fallait nous assujettir à cela, ce serait une trop grande surcharge. Dites à ce bon enfant qu'il suffit à son père d'avoir un autre fils prêtre pour le soulager. Et si vous voyez qu'il soit résolu de sortir pour l'assister, laissez-le aller et prenez des serviteurs à la place de ces trois frères, ou bien nous vous enverrons d'autres frères.

**2627. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE**

De Paris, ce 19 juillet 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je rends grâces à Dieu de ce que vous ne cessez d'agir vers la ville de Marseille pour la porter à contribuer à l'entreprise de M. le chevalier Paul, et à inviter les autres villes maritimes du royaume d'y contribuer aussi; il faut en attendre de Dieu la résolution et l'effet. Si vous offrez audit sieur chevalier la somme que je vous ai dite, il ne faut pas lui dire que vous l'avez, ni d'où elle provient, et encore moins la lui promettre, qu'avec cette condition, qu'il délivrera, non quelques esclaves, mais tous les Français qui se trouveront en Alger, et qu'il ne touchera rien, que cela ne soit fait.

J'avais déjà fait ici à quelques personnes intelligentes, qui approuvent fort cette entreprise, l'objection qui vous a été faite de delà, à savoir que le Grand Seigneur s'en pourra ressentir et faire arrêter tous les

marchands de France qui se trouveront en Levant ; mais on m'a répondu qu'il ne faut pas craindre cela, ni que le Grand Seigneur trouve mauvais que le roi tire raison des griefs qu'il a reçus de ladite ville d'Alger et des vexations que ses sujets en reçoivent, quand il saura les mauvais traitements qu'elle a faits au consul de Sa Majesté, et les prises injustes et continuelles qu'elle fait sur les Français. Il en a déjà fait une dépêche à M. de La Haye, ambassadeur à Constantinople, afin qu'il en porte ses plaintes au Grand Seigneur et à la Porte.

Vous me mandez que M. Monstier vous veut donner passage en sa terre pour conduire l'eau des aqueducs de la ville également en son jardin et au vôtre, moyennant que vous ferez seul la dépense de cette conduite, qui pourra aller à 300 écus, et que c'est ce que vos amis vous conseillent, comme avantageux pour votre maison. A quoi je vous dirai, Monsieur, que je suis aussi de leur avis, et que je consens que, si vous trouvez cette somme à emprunter, que vous l'employiez à cela ; mais de l'attendre de nous, nous sommes trop incommodés pour vous la fournir et pour nous endetter davantage.

Je reviens aux affaires d'Alger. Quand il serait vrai que le consul <sup>1</sup> aurait une déclaration du pacha et de la douane pour n'être plus responsable des dettes d'autrui où il ne sera pas obligé par écrit, il ne faut pas laisser d'y envoyer M. Huguier, comme je vous ai dit, car nous ne l'envoyons pas seulement pour négocier cet accommodement, mais pour voir à l'œil et toucher au doigt l'état des affaires dudit consul et la vérité de ses engagements ; car, quelque chose qu'il nous en écrive et qu'on m'en dise ici, j'ai sujet d'en douter et de me méfier du procédé de l'un et de l'autre. Je suis même

---

1. Jean Barreau.



obligé par les règles d'une bonne conduite de prendre connaissance de tout par un visiteur, pour juger s'ils ont pu éviter, ou non, tant d'avanies et de dépense, et si le frère s'est comporté de telle sorte que lui seul ait fait tous les excès, et que l'autre n'y ait pu apporter aucune modération. Il est difficile de croire que, si tous deux n'avaient voulu paraître splendides, le prêtre n'eût tâché de contenir l'autre et de l'exhorter à tenir ferme pour ne donner et pour ne promettre ce qu'il n'avait pas.

Quoi qu'il en soit, il faut savoir si l'on se pourra rédimier à l'avenir de pareils inconvénients, soit que les mêmes personnes y demeurent, ou que nous y en envoyions d'autres; et pour cela il est nécessaire qu'un troisième y aille avant le retour de M. Le Vacher<sup>2</sup>, lequel pourra partir mardi, comme j'espère, par le coche de Lyon, afin de s'en aller à Marseille, où vous pourrez l'employer à la place de M. Parisy, lorsque vous l'aurez envoyé prendre celle de M. Huguier à Toulon, lequel je vous prie de faire embarquer dans le premier vaisseau qui partira pour Alger, où il pourra voir les choses d'une autre sorte que nous ne les voyons, ou du moins nous assurer qu'elles sont telles qu'on nous les fait entendre. Il pourra observer les ordres qu'il y faut établir pour l'avenir et nous marquer ce qu'il faut précisément pour remédier au passé. Il pourra disposer le consul au retour, en cas qu'on le change, et nous donner plusieurs avis, qui nous pourront faire connaître si Dieu se veut davantage servir de la compagnie de delà.

Je vous ai envoyé une lettre de change de 3.300 livres pour les prendre de MM. Napollon et les donner à M. Huguier, lorsqu'il s'en ira. Si d'aventure vous n'avez pas reçu la première, voici la seconde. Voici encore deux

---

2. Philippe Le Vacher.

lettres de change tirées par M. Simonnet sur lesdits sieurs Napollon : l'une de 350 livres, à 8 jours de vue, payable à M. Le Vacher, ou à son ordre, lequel ordre il vous a donné au dos de ladite lettre. Cette somme doit être employée par lui au rachat de Jean Senson, dit la Bruslotte, du Havre, qui est esclave en Alger; et il vous prie de ne l'envoyer pas qu'il ne soit auprès de vous. Et l'autre lettre est de 420 livres, pour être envoyées, s'il vous plaît, au plus tôt à Roch-Sébastien Hardy, qui est de Nancy, aussi esclave en Alger, avec les 180 livres que vous avez reçues pour le même esclave dès le mois d'août dernier. Je vous prie, Monsieur, de faire accepter ces lettres et d'en retirer le paiement.

Je suis en N.-S. votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

**2628. — A EDMÉ JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME**

Du 19 juillet 1658.

Il y a sujet de louer Dieu de ce que le Pape a bien voulu être informé de notre Institut et des fruits de nos emplois par un saint cardinal qui en a une pleine connaissance et qui en a rendu compte à Sa Sainteté avec tant de simplicité, de netteté, d'exactitude, de jugement et de bonté pour notre compagnie, et de ce qu'enfin notre Saint-Père a ordonné à la Congrégation de la Visite Apostolique de s'appliquer aux moyens de nous faire exercer nos fonctions à Rome, comme nous faisons à Gênes et ailleurs. Mais ce qui me console davantage est que tout cela s'est fait sans nous, par

la seule conduite de Dieu, duquel la volonté nous sera d'autant plus connue dans les événements que moins nous y aurons contribué. Certes, le témoignage avantageux que Monseigneur le cardinal Durazzo a rendu de nous, nous doit animer à devenir tels qu'il nous dépeint et à faire les biens qu'il nous attribue. Je vous prie de nous aider à demander cette grâce à Dieu.

**2629. — A JEAN MARTIN**

De Paris, ce 19 juillet 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Votre chère lettre du 6 juillet nous a tirés de peine et comblés de joie. Je rends grâces à Dieu et de vous avoir ramenés à Turin en bonne disposition après tant de travaux, et des fruits qui ont résulté de votre mission, qui était grande et qui a été aussi beaucoup bénite de Dieu, à ce que je vois.

Je ferai copier le règlement de notre conférence des mardis pour le vous envoyer.

Puisque la ville de Fossano vous a fait les mêmes offres que celle de Savigliano<sup>1</sup> et sous les mêmes conditions, je pense que vous lui aurez fait aussi la même réponse, qui est de lui témoigner, premièrement, grande reconnaissance de la grâce qu'elle nous présente, et, en second lieu, notre déplaisir de ne pouvoir lui donner la satisfaction qu'elle désire, parce qu'il nous est défendu de prêcher et de confesser aux villes où nous sommes établis.

Vous avez eu raison de douter que M. votre frère fût

---

Lettre 2629. — L. s. — Dossier de Turin, original.

1. Ville du Piémont.

ferme dans le désir d'entrer en notre compagnie, car M. Jolly me mande qu'il y avait trois semaines qu'il ne l'avait vu, et cela donne sujet de penser qu'il a changé; je lui mande néanmoins qu'il le reçoive, en cas qu'il se présente disposé à cela.

Si vous n'avez pas envoyé à Gênes Messieurs Stelle et Beure, je vous prie de retenir ce dernier et d'y envoyer M. de Martinis avec M. Stelle. Ce que vous me mandez de M. Beure nous obligera de le rappeler ici, et alors nous vous enverrons quelqu'autre prêtre à sa place. Nous n'avons pas encore fait partir M. Cruoly et les autres destinés pour l'Italie; on m'a mandé que ce sera assez qu'ils y arrivent en septembre.

Je m'imagine que la grâce que Dieu a mise en vous pour la prédication, au lieu d'animer vos gens à se hasarder à prêcher, leur en ôte le courage, par l'appréhension d'un trop grand éloignement de leur manière commune à la vôtre trop élevée. J'espère pourtant que vous les aiderez à s'y résoudre et à débiter simplement les matières en la façon que Notre-Seigneur et les apôtres ont d'autres fois instruit les peuples et inculqué en eux l'amour des vertus et la haine des vices.

Je loue Dieu des bontés incomparables de Mgr le marquis votre fondateur<sup>2</sup> et de la nouvelle habitation qu'il vous a procurée; si elle n'est pas suffisante, souvenez-vous que les bons établissements ne se font pas tout à coup, mais peu à peu. Peut-être que Dieu vous réserve quelque chose de meilleur que tout cela; il faut attendre son heure, et le servir cependant fidèlement en peu, afin qu'il vous constitue sur beaucoup. Si vous faites bien les missions dans l'esprit de N.-S., il vous pourra faire avoir un séminaire et les ordinands.

---

2. Le marquis de Pianezze.

J'approuve fort que vous envoyiez à Gênes les postulants qui voudront entrer en la compagnie et que vous jugerez propres, sains et bien intentionnés, pour faire là leur séminaire. Le frère Pronetti, n'ayant pas achevé le sien, ne prendra pas les ordres sacrés auparavant.

Je suis, en l'amour de N.-S., votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Martin, supérieur des prêtres de la Mission de Turin, à Turin.

**2630. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE**

De Paris, ce 26 juillet 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je vous envoie une lettre de change de 1.200 livres, tirée par M. Jamen sur Messieurs Giraudon et Rimbaud, marchands à Marseille. Cette somme est pour Amable Coquery, esclave à Tunis, qui m'a été adressée par le père supérieur de l'Oratoire de Dijon, et qui m'a envoyé la lettre que l'esclave lui a écrite, laquelle je vous envoie aussi, afin que vous l'adressiez, s'il vous plaît, avec la somme, à M. Le Vacher <sup>1</sup>, afin qu'il connaisse mieux la personne qu'il doit racheter.

M. Le Vacher <sup>2</sup> partit mardi par le coche et par eau, pour aller attendre à Marseille le retour de M. Huguier du voyage d'Alger, où je vous prie de l'envoyer par la

---

**Lettre 2630.** — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original chez M. Hains à Marseille.

1. Jean Le Vacher.

2. Philippe Le Vacher.

première barque, pour les raisons que je vous ai écrites, et de ne rien changer des ordres que j'ai donnés ou que je donnerai ci-après, quelque proposition que vous en puisse faire M. Le Vacher, sans me l'avoir écrit auparavant et en avoir reçu ma réponse.

Nous avons toujours quelque espérance que M. Paul fera l'entreprise tant désirée. Il me semble que vous avez répondu comme il fallait à son secrétaire. S'il faut l'attache de Mgr de Vendôme, il faudra renvoyer l'ordre du roi.

Nous vous enverrons au premier jour les 200 livres que nous devons à M. Delaforcade et que vous avez envoyées pour lui à Dominique de Lajus, et y joindrons encore deux ou 300 livres pour aider à votre subsistance.

Il me semble que, si vous avez donné 50 écus à M. de la Fosse, pour son voyage, il n'a pas eu raison de prendre encore 3 pistoles de M. Delaforcade, auquel il faut que nous les rendions; car M. Dupuich, supérieur de la maison de Troyes, m'en prie.

Je loue Dieu de ce que vous voilà déchargé des 3.000 et tant de livres que vous aviez en dépôt pour trois esclaves basques, et de ce que vous en avez tiré décharge de M. Roman.

Le 19 de ce mois, M. Billain est allé à Dieu. C'était un prêtre de la compagnie, qui dirigeait le séminaire de Troyes et qui l'enseignait avec une assiduité et une affection incomparables. Son âme avait un souverain empire sur son corps, qu'elle mortifiait en tous ses sens pour l'assujettir au service de sa divine Majesté, pour laquelle il a eu tant de piété que, si on pouvait en avoir trop, la sienne serait allée à l'excès. Il avait une grâce particulière pour parler de Dieu et des choses saintes, et il exprimait ses pensées si nettement, qu'on ne pouvait l'entendre sans en être touché. Comme les hommes

de cette trempe sont rares, nous avons beaucoup perdu en le perdant. Il était notre bienfaiteur, et pour cela nous avons double obligation de prier Dieu pour lui. Je vous prie que votre famille lui rende au moins les devoirs accoutumés.

J'avais fait espérer à M. Huguier un passeport du roi, mais on m'a dit qu'on nous ferait difficulté de le donner, à cause que Sa Majesté n'a pas encore témoigné son ressentiment à la ville d'Alger du mauvais traitement qu'elle a fait au consul; et d'ailleurs, il semble que ce passeport lui serait inutile, puisque les Turcs n'y déféreraient pas. Il suffira qu'il en prenne un de Messieurs les échevins de Marseille, qui déclare qu'il va en Alger pour y racheter quelques esclaves, afin qu'on ne s'imagine pas qu'il y va pour autre chose.

Je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

**2631. — A JEAN MARTIN**

De Paris, ce 26 juillet 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Encore que la lettre que je vous ai écrite la semaine passée puisse servir de réponse à celle que j'ai reçue depuis de votre part, du 12, j'ai pourtant cru vous devoir avertir de cette réception et vous prier derechef d'envoyer à Gênes Messieurs Stelle et de Martinis, en

cas que déjà vous n'y avez envoyé M. Beaure avec M. Stelle, selon le premier ordre.

Je consens que vous envoyiez au séminaire de Gênes les personnes que vous trouverez bien propres pour la compagnie, après que vous aurez éprouvé quelque temps leur désir et leur vocation. Le frère Pronetti, que nous avons ici, ne la fera pas longue, selon les apparences.

Voici enfin un dimissoire pour notre frère Demortier. Si vous avez besoin de prêtres, vous n'avez qu'à écrire à M. Jolly qu'il vous envoie un *extra tempora* pour faire bientôt un bon prêtre<sup>1</sup> de ce bon frère.

Puisque le progrès de votre établissement va lentement, il faut avoir patience. En ce monde, les choses qui naturellement doivent durer davantage, ce sont celles-là qui tardent le plus à se perfectionner. Si votre famille est bien fidèle à Dieu, à ses règles et à ses emplois, rien ne lui manquera, Dieu aidant.

Je me donnerai l'honneur d'écrire une autre fois à Mgr le marquis de Pianezze pour le remercier de tous les soins qu'il daigne prendre de ses missionnaires, et de l'affection qu'il vous témoigne en effet.

M. Billain est allé à Dieu le 19 de ce mois; c'était un prêtre de la compagnie, qui dirigeait le séminaire de Troyes et l'enseignait avec une assiduité et une affection incomparables; son âme avait un souverain empire sur son corps, qu'elle mortifiait en tous ses sens pour l'assujettir au service de Dieu, pour lequel il a eu tant de piété que, si on pouvait en avoir trop, la sienne serait à l'excès. Il avait une grâce particulière pour parler de Dieu et des choses saintes, et il exprimait ses pensées ni nettement, qu'on ne pouvait l'entendre sans en être touché. Comme les hommes de grande oraison et d'ac-

---

1. Ces deux derniers mots sont de la main du saint.



tion comme lui sont fort rares, nous avons beaucoup perdu en le perdant. Il était notre bienfaiteur, et pour cela nous avons double obligation de prier Dieu pour lui. Je vous prie que votre famille lui rende au moins les devoirs accoutumés. Je l'embrasse de toute la tendresse de mon cœur, particulièrement le vôtre, à qui je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, très humble et affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. I. M.

Si ces deux Messieurs Stelle et Beaure ne sont partis, je vous prie que ce soit la présente reçue.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Martin, supérieur des prêtres de la Mission, à Turin.

**2632. — A LOUIS RIVET, SUPÉRIEUR, A SAINTES**

28 juillet 1658.

Il est vrai, Monsieur, qu'il n'est pas à propos que nous parlions de nos vœux aux externes; et quand il y a nécessité de leur faire connaître que nous sommes obligés de pratiquer les vertus vouées, on le peut faire sous le terme de vertus et non sous celui de vœux, à cause que les gens du monde les pourraient prendre comme vœux de religion, bien qu'ils soient simples et dispensables, et nous tenir pour religieux, quoique nous ne le soyons pas.

**2633. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE**

De Paris, ce 2 d'août 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Vous avez bien fait d'envoyer M. Parisy à Toulon; il s'exercera, et, pendant que M. Huguier sera à Marseille, il pourra lui proposer ses difficultés, s'il en trouve.

Je ne suis point d'avis que M. Huguier aille à Livourne chercher l'occasion de passer en Alger, mais qu'il l'attende à Marseille, et qu'il l'attende en patience, et nous avec lui, si elle est longtemps à venir. Il semble que rien ne presse à l'égard du consul <sup>1</sup>, qui paraît être en paix.

Et pour le regard des esclaves, que fera-t-on? Vous ne pouvez pas leur envoyer leur argent, s'il n'y a point de barque qui parte de votre port; mais par la première qui s'en ira vous pourrez le leur faire venir, j'entends celui que vous avez reçu, ou pourrez recevoir, pour des esclaves particuliers et nommés; mais je crains que, si vous en chargez M. Huguier, il ne passe pour rédempteur de delà, et que cela lui fasse préjudice. Si le patron de la barque était fidèle pour le rendre auxdits esclaves, ou l'employer à leur rachat, il vaudrait mieux le lui donner, avec l'ordre et le mémoire pour l'application, donnant néanmoins charge à M. Huguier d'y tenir la main. Vous ferez selon que Dieu vous inspirera.

J'écrirai au Havre pour savoir si les 100 livres que vous avez reçues pour Nicolas Renouard le père, qui est

---

Lettre 2633. -- Dossier de la Mission, copie prise sur l'original chez M. Hains à Marseille.

1. Jean Barreau.

retourné en son pays, seront données au fils, qui est encore esclave; il y a apparence que les parents l'entendent ainsi. Je serai bien aise de savoir si la lettre de 3.300 livres aura été ponctuellement acquittée. Je trouve fort bon que vous fassiez arrêter entre les mains de M. Fabre<sup>2</sup> les 1.800 livres qu'il doit aux juifs pour l'assurance des 950 piastres payées par le consul d'Alger pour l'avanie qu'ils lui ont suscitée. Et pour prouver que ce sont eux, il faudra que le frère Barreau vous en envoie une attestation bien témoignée et les autres pièces qui pourront servir à lui faire adjuger à Marseille son remboursement sur cette somme, que vous arrêterez.

Très volontiers nous prierons Dieu qu'il pacifie les troubles survenus de delà; j'eusse été bien aise d'en savoir la cause et quel nombre d'hommes il y a eu de tués<sup>3</sup>.

Nous avons reçu 8 livres pour un forçat de Toulon qui est sur la *Reine*, nommé Alexis Deleau; je vous prie de les y faire donner.

Je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

---

2. La fuite de ce marchand marseillais, venu en France pour éviter de payer une dette de 12 000 écus, avait valu au consul d'Alger une nouvelle incarcération.

3. Très monté contre ses consuls depuis que le roi s'était réservé le droit de les choisir lui-même, le peuple de Marseille s'était soulevé, le 13 juillet 1658, en apprenant que l'un d'eux avait dit n'avoir à rendre compte de ses actions qu'au roi et au gouverneur de la province, et être en mesure de soutenir son autorité par la force, s'il en était besoin. Il y eut ce jour-là quinze morts et beaucoup de blessés. La sédition reprit le 19, plus violente encore, et fit un plus grand nombre de victimes. (Cf. *Histoire de Marseille*, par Augustin Fabre, Marseille, 1829, in-8°, p. 260 et suiv.)

2634. — A EDMÉ JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME

De Paris, ce 2 d'août 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je n'ai pas reçu de vos lettres à cette fois. On dit que le courrier d'Italie a été arrêté par les Espagnols et mené à Milan. Je crains que votre paquet soit perdu. Il contenait, comme je crois, les bulles de Bussièrè <sup>1</sup>. Si nous en recevons d'autres nouvelles, je vous en donnerai avis.

Nous avons céans M. Le Blanc <sup>2</sup>, qui a laissé Messieurs de Fontaines et Arnoul malades à l'hôpital de Saint-Jacques <sup>3</sup> en Galice, mais qui commençaient à se porter mieux. M. Daveroult est resté en Portugal, et le frère Christophe à Saintes, où il est tombé malade. Voilà comme il a plu à Dieu disperser nos missionnaires de Madagascar.

Je vous recommande derechef la dispense de M. Geoffroy, prêtre de notre séminaire <sup>4</sup>.

Votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

L'on a sujet de craindre quelque inconvénient si nous déclarons le détail du prix du bien qui se trouve à

---

Lettre 2633. — L. s. — Dossier de Turin, original. Le post-scriptum est de la main du saint.

1. Claude de Blampignon avait résigné en 1656 le prieuré de Bussièrè-Badil en faveur de Gilbert Cuissot, qui le résignait à son tour en faveur de Denis Laudin. Les bulles substituant Denis Laudin à Gilbert Cuissot furent signées à Rome le 4 juin 1658. Saint Vincent les attendait. (Arch. Nat. S 6703.)

2. Charles Le Blanc.

3. Saint-Jacques-de-Compostelle.

4. Yves Geoffroy, né à Quimper au mois de juillet de l'année 1624, reçu à Saint-Lazare le 1<sup>er</sup> août 1657.

Saint-Lazare, ainsi qu'il semble que la bulle d'union de Saint-Pourçain<sup>5</sup> l'ordonne. Nous distinguons deux sortes de biens : ce qui appartient au prieuré du même Saint-Lazare; le second est des fondations qui se sont faites depuis notre établissement audit Saint-Lazare. Ces fondations portent qu'on donne à la Mission de Saint-Lazare. Si nous exprimons tout, cela va assez haut, à cause des donations qu'on a faites sur la maison de ville de Paris et sur les aides, qu'un coup de plume nous peut ôter; et cela n'arrive que trop souvent. Et si nous ne déclarons que celui du prieuré de Saint-Lazare, nous craignons que l'union soit nulle. Voici les termes de la bulle : *Quique dudum inter alia volumus et ordinavimus quod petentes beneficia ecclesiastica aliis uniri tenerentur exprimere verum annum valorem secundum communem aestimationem, etiam beneficii cui aliud unire petetur, alioquin unio non valeret.* Je vous prie, Monsieur, de prendre avis et de me mander au plus tôt s'il suffit que nous exprimions le revenu du prieuré seulement; vous poiserez<sup>6</sup>, s'il vous plaît, le sens du nom de bénéfices.

La prière que je vous fais n'est pas de travailler à cela, mais d'y faire travailler, et de vous en aller, vous, à Frascati ou à Tivoli, et de vous y très bien reposer jusques après les pluies<sup>7</sup>.

*Au bas de la première page : M. Jolly.*

---

5. La bulle d'union du prieuré de Saint-Pourçain à Saint-Lazare.

6. *Poiserez*, pèserez.

7. Ce *post-scriptum* est tout entier de l'écriture de saint Vincent.

**2635. — A LOUIS RIVET, SUPÉRIEUR, A SAINTES**

Du 4 août 1658.

Je vous prie de me marquer les espèces d'usures dont vous désirez la résolution. Je vous répondrai à chacune, et, en attendant, suivez les maximes de Sorbonne, sans jamais parler au désavantage de ceux qui ont des opinions contraires; ains vous les honorerez et chérirrez comme nos Pères. Ne dites point à personne ce que je vous écris, si ce n'est aux nôtres, sous le secret, et jamais à d'autres.

**2636. — A DENIS LAUDIN, SUPÉRIEUR, AU MANS**

7 août 1658.

Je suis consolé que vous ayez dessein de supporter encore le frère que je vous avais conseillé de renvoyer, plutôt que de le retenir comme domestique. Supportez-le donc, Monsieur, mais faites-lui garder le règlement autant que vous le pourrez, selon l'esprit de Notre-Seigneur, qui est également suave et ferme. Si un homme ne se gagne par douceur et patience, il sera difficile de l'avoir autrement; mais il n'est pas aussi à propos de le laisser faire et dire ce qu'il voudra, qui ne convient pas à sa condition.

Notre frère ... a un frère au Mans qui étudie et qui a quelque désir d'entrer dans la compagnie; vous le savez; je vous prie de me mander quel âge et quelles études il a, quelles qualités d'esprit, quelles dispositions de corps, bref tout ce qui pourra nous en donner

---

Lettre 2635. — Reg. 2, p. 114.

Lettre 2636. — Reg. 2, p. 169.

une suffisante connaissance pour juger si nous le devons admettre présentement, ou le remettre à un autre temps, et si nous le ferons venir ici, ou l'enverrons à Richelieu. Je crains que la considération de son frère ne l'attire, ou bien la curiosité de voir Paris, ou tous les deux ensemble, plutôt que le désir de renoncer tout à fait au monde. Votre avis sur tout cela, s'il vous plaît?

**2637. — A JEAN MARTIN, SUPÉRIEUR, A TURIN**

De Paris, ce 9 d'août 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre du 20<sup>e</sup> juillet, qui m'a consolé pour m'avoir appris de vos chères nouvelles et le départ des trois prêtres que vous avez envoyés à Gênes. Mais elle m'a donné une affliction des plus poignantes que j'ai reçues il y a longtemps, par les choses que vous me mandez de M. B[eaure]. Il est tout à fait nécessaire de le tirer de là où il est. Il ne faut à un missionnaire qu'une liberté semblable à la sienne pour ruiner la compagnie de réputation et empêcher le fruit qu'elle peut faire de delà. Tâchez, je vous prie, Monsieur, d'envoyer à Gênes M. Martinis, afin que nous rappelions l'autre. M. Berthe y doit aller bientôt, et, en passant, il vous ira voir à Turin.

Ce qui augmente ma peine est le déchet que vous avez aperçu en notre frère Dum... en une chose si dangereuse. Je vous prie de me mander les actes particuliers qu'il a faits, qui vous ont donné sujet de me mander cela, et de faire cependant votre possible par avertissements, par pénitences, par douces et amiables

admonitions et par les autres manières que Dieu vous inspirera, et surtout par veiller sur lui, qu'il se corrige de ces défauts et qu'il rompe absolument pour maintenant et pour toujours la conversation inutile avec les personnes de l'autre sexe; autrement, il ne faudrait pas lui permettre d'entrer dans les ordres.

Je loue Dieu de l'oblation que M. Laurence lui a faite, de son progrès en la langue et de la satisfaction que vous en espérez.

M. Delaforcade est satisfait de ses ports de lettres. Jusqu'à présent nous lui en avons payé près de soixante francs pour vous; mais pour l'avenir il est à désirer que vous ayez soin de les y payer, ou de six en six mois, ou tous les ans, comme il lui plaira. Il en tient compte exactement. Le pauvre Saint-Lazare est trop surchargé pour soulager de cela les autres maisons, quand elles peuvent y fournir.

Nous n'avons rien de nouveau.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

Je doute que M. Berthe puisse passer à Turin. N'envoyez pas à Gênes M. Martinis, que je ne vous le mande. Je désire qu'il s'y trouve à même temps que le visiteur, et non plus tôt. Disposez-le cependant à y aller, sans lui en dire la cause. S'il ne le pouvait, je vous demanderais M. Mugnier, ou quelqu'autre. Nous enverrons, au lieu de lui, M. Chardon, qui est un bon prêtre savoyard. Je me donne l'honneur d'écrire un mot de reconnaissance à Mgr votre fondateur, selon votre désir; non fait, ce sera au premier jour.

*Au bas de la première page : M. Martin.*



2638. — AU MARQUIS DE PIANEZZE

9 août 1658.

Monseigneur,

Je ne puis plus me défendre de vous interrompre; la continuation de vos bienfaits exige de moi ce petit mot de reconnaissance. A ce que j'apprends, Monseigneur, votre charité n'a pas sa pareille, et je ne sais comment vous remercier des grâces qu'elle répand sur vos pauvres missionnaires. Je prie N.-S. que celles qu'il verse sur vous, Monseigneur, croissent à l'infini et qu'elles vous servent d'un éternel remerciement pour tous les services que vous lui rendez et que vous lui faites rendre, particulièrement par ces pauvres prêtres, que vous avez logés de nouveau, que vous entretenez de vos biens, que vous supportez en leurs défauts et que vous protégez comme vos enfants.

Mon Dieu, Monseigneur, que d'obligations nous vous avons! Le sentiment que j'en ai me fait souhaiter ou que sa divine Majesté nous anéantisse, ou qu'elle nous rende dignes de l'honorer selon vos saintes intentions. Comme les siennes sont que nous vous obéissions parfaitement, je vous assure, Monseigneur, que, pour mon particulier, je tâcherai de le faire toute ma vie, et j'ose me promettre le même soin de tant que nous sommes. Nous prions Dieu surtout pour votre chère conservation et à ce qu'il ait agréable de sanctifier de plus en plus votre belle âme et de bénir votre illustre famille.

Je vous supplie très humblement, Monseigneur, d'agréer ces tendres affections de mon cœur, plein de

respect et de révérence pour le vôtre, à qui je suis, en l'amour de N.-S., Monseigneur, votre...

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

**2639. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE**

De Paris, ce 9 août 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je suis en grande peine de M. Le Vacher, de Tunis, n'en ayant reçu aucune nouvelle depuis sa maladie. Si vous en avez appris quelque chose, faites-m'en part. Pour M. son frère, je pense que vous l'avez à présent à Marseille.

Nous ne vous avons pas encore adressé ce qui nous reste pour les pauvres esclaves, tant à cause des banqueroutes arrivées, qui nous font tout craindre, que des troubles survenus à la ville de Marseille, qui nous ont fait résoudre d'attendre encore. J'espère que, pour votre subsistance, nous vous enverrons quelque argent la semaine prochaine sans remise; mais nous ne pouvons vous en donner aucun pour la conduite de vos eaux.

Madame la duchesse d'Aiguillon n'étant pas ici pour lui parler de la vente du consulat de Tunis, je ne puis vous résoudre cela, qu'elle ne soit de retour du Havre. Je vous dirai néanmoins par avance que, si on le vend, il est à craindre que le consul ne veuille souffrir un prêtre auprès de lui et qu'il trouve moyen de s'en défaire, pour être plus libre de faire ce qu'il voudra; et,

si on le donne à ferme, que le fermier ne suscite des avanies à ce prêtre, ou ne le fasse chasser, pour se garantir de payer le prix du bail, et qu'ainsi on ne puisse plus assister les pauvres esclaves; or, la privation de ce bien serait un grand mal pour eux.

J'embrasse très cordialement Messieurs Le Vacher et Huguier, s'ils sont avec vous.

Je suis bien affligé du blocus de Marseille, et je prie N.-S. qu'il ne permette pas que ce trouble naissant aille plus avant, car il ne peut apporter que désolation.

J'écris à M. Huguier, à Toulon, et, en son absence, à M. Parisy, qu'il donne à Vincent Traverse cinq sols par jour pendant trois mois, à commencer du 1<sup>er</sup> de septembre prochain. Nous avons reçu à cet effet 7 écus de sa mère, et les deniers que M. Huguier a reçus doivent durer jusqu'à la fin de ce mois. Envoyez-nous, s'il vous plaît, le compte de ce que vous et lui avez fourni pour les pauvres forçats, afin que je vous en envoie le remboursement.

Je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

**2640. — A EDME JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME**

Du 9<sup>e</sup> d'août 1658.

Je loue Dieu, Monsieur, du décret que la Congrégation de la Visite Apostolique a donné, que nous serons pourvus d'une maison dans Rome. C'est un effet de vos soins, et nous devons cette grâce à vos bonnes con-

duites, aussi bien que beaucoup d'autres que nous avons reçues. Si l'occasion n'est pas présente pour exécuter ce décret, elle pourra se présenter quelque jour; il la faut attendre avec patience, et de Dieu plutôt que des hommes.

**2641. — A LA SŒUR ANNE HARDEMONT**

De Paris, ce 10<sup>e</sup> août 1658.

Ma Sœur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu plusieurs de vos lettres, et beaucoup de peine de celle que vous souffrez. Oui, je vous porte compassion de voir que votre pauvre cœur gémit, oppressé de ce grand dégoût que vous avez de delà. Dieu veuille, par les miséricordes de sa douceur, adoucir votre mal, et vous faire voir que vous êtes plus heureuse que vous ne pensez! Oui, ma Sœur, notre bonheur est en la croix, et Notre-Seigneur n'a pas voulu entrer en sa gloire que par les amertumes. Il vous conduit par la voie des saints; ne vous en étonnez pas, je vous en prie; mais ayez patience, laissez-le faire, dites-lui que sa volonté soit faite, et non pas la vôtre. Je sais bien que vous êtes dans cette pratique et que vous vous offrez à lui pour faire et pour souffrir ce qu'il lui plaira; mais il faut continuer avec confiance, et non pas vous laisser abattre par le découragement. Si vous tenez ferme pour demeurer au lieu où vous êtes et pour vous surmonter au service des pauvres, vous mériterez que sa divine bonté change votre tristesse en joie et vos aversions en plaisirs; et c'est ce qu'il fera, comme j'espère; et vous

édifierez votre sœur et l'encouragerez à la pratique des vertus.

Vous avez pensé que Mademoiselle Le Gras vous a envoyée en ce pays-là pour se défaire de vous. O Dieu! ma Sœur, que ce sentiment est éloigné de la vérité! Car je sais qu'elle vous estime et affectionne et qu'elle a voulu procurer votre bien en vous envoyant avec une dame de grande piété, pour le service de N.-S. et le soulagement de ses pauvres membres. Certes, vous devez remercier Dieu du choix que sa providence a fait de vous pour aller à Ussel<sup>1</sup>, car, si vous aviez été ici, on vous aurait envoyée à Calais, où la reine nous ayant commandé d'envoyer quatre sœurs pour l'assistance des blessés de l'armée, elles y sont tombées toutes malades, et les deux y sont mortes<sup>2</sup>, et je ne sais si les autres en relèveront; ce qui nous a obligés d'en envoyer encore quatre, qui sont parties avec beaucoup de résolution, nonobstant le danger; et la plus ancienne de la compagnie, qui est la sœur Henriette<sup>3</sup>, ayant su la maladie et le décès de ses sœurs, a demandé d'aller prendre leur place, par un mouvement que Dieu lui a donné d'aller exposer sa vie pour le prochain, qui est un acte d'amour de Dieu des plus agréables à Sa Majesté. Et bienheureuses sont ces âmes qui sont mortes dans l'exercice de la charité, dont elles ont porté le nom! Et vous, ma Sœur, qui le portez aussi, vous êtes encore heureuse d'être en lieu et en état de donner vos soins, vos travaux et votre vie même pour la charité, pour emporter

---

1. A la demande de la duchesse de Ventadour, Louise de Marillac avait envoyé dans cette ville en mai 1658, pour y fonder un hôpital, les sœurs Anne Hardemont et Avoie Vigneron, qui, débordées par les difficultés du début, se laissèrent envahir par le découragement.

2. Voir lettre 2610, note 2.

3. Henriette Gesseume.

la même couronne et peut-être une plus grande. Je vous prie donc, ma Sœur, de vous bien résoudre à demeurer en paix là où vous êtes, sans admettre aucune pensée pour le retour ici, ni pour être envoyée à Cahors. Le premier n'est pas expédient, et l'autre n'est pas chose prête. Je prie derechef N.-S. qu'il vous fortifie et vous bénisse.

Je suis, en son amour, ma Sœur, votre très affectionné frère et serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
indigne prêtre de la Mission.

*Suscription* : A ma sœur la sœur Anne Hardemont, Fille de la Charité, servante des pauvres malades à Ussel.

**2642. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE**

De Paris, ce 16 d'août 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Vous dites par votre lettre du 6 que vous me renvoyez celle de change de 1.200 livres tirée par M. Jamen sur Messieurs Giraudon et Rimbaud, parce que ceux-ci ont refusé de l'accepter, et néanmoins je ne l'ai point trouvée en votre paquet. Vous l'aurez oubliée sans doute sur votre table; dont je suis bien marri, parce que le retardement peut faire préjudice à celui à qui nous la devons rendre pour se pourvoir pour son remboursement vers ledit sieur Jamen. Vous dites aussi que, ladite lettre étant protestée, on le pourra contraindre à la res-

---

**Lettre 2642.** — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original chez M. Hains à Marseille.

titution; mais vous ne dites pas si c'est vous qui l'avez fait protester, comme cela se devait faire, ou si vous supposez que l'on fera ici le protêt audit sieur Jamen. Je veux croire que, vous étant aperçu d'avoir omis de mettre ladite lettre en votre paquet dernier reçu, vous l'aurez mise en celui que j'espère recevoir la semaine prochaine; et ainsi je ne vous prie point de la faire protester de delà, si cela n'avait pas été fait, ni de me l'envoyer en diligence, puisque vous savez que cela est nécessaire.

Je viens d'envoyer 400 livres à M. Simonnet, afin de vous les faire toucher à Marseille pour vos besoins, attendant de vous envoyer quelque'autre chose par quelques-uns de notre compagnie que nous devons envoyer en bref en Italie.

Nous n'osons plus fier de grosses sommes aux marchands, pour des inconvénients arrivés nouvellement.

Je ne suis point d'avis que M. Huguier aille à Alger par le Bastion <sup>1</sup>, ni par Livourne, mais bien qu'il attende à Marseille la première barque qui partira pour Alger. M. Le Vacher, de Tunis, me mande que son sentiment est que personne n'y doit aller, que le roi n'ait témoigné son ressentiment, non pas même M. Le Vacher son frère, ni ledit sieur Huguier; néanmoins je pense que, pour ce dernier, il n'y aura pas d'inconvénient, allant pour racheter trois esclaves. Je vous prie de m'en mander votre avis.

---

1. Dès 1650, des négociants marseillais établirent sur la côte d'Afrique, près de la Calle, pour protéger leurs pêcheries de corail, un fort qui prit le nom de Bastion de France et devint le centre d'un important commerce. Les Turcs le renversèrent maintes fois dans le cours du XVII<sup>e</sup> siècle. Le sultan Achmet le reconnut officiellement en 1692 comme possession française, ainsi que les autres concessions d'Afrique, moyennant une redevance annuelle de 17.000 francs. Les exigences du dey, qui voulait élever cet impôt, furent une des causes de l'expédition de 1830. Le Bastion fut abandonné en 1827. On en voit les ruines à Mers-el-Kerraz.

Je loue Dieu de l'accommodement de Marseille avec M. le gouverneur <sup>2</sup>.

Nous avons reçu 10 livres 10 sols pour Renaud le Page, 3 livres pour Jacques Mauge et 30 sols pour M. Esbran, prêtre, tous trois forçats. Je prie M. Parisy de leur donner à chacun son fait, et je vous prie de lui en tenir compte.

Envoyez-nous le compte de M. Huguier, de ce qu'il a avancé aux forçats par notre ordre, depuis le dernier compte que nous avons payé; je vous ferai tenir ce que nous aurons pour cela.

Madame de Romilly nous vient d'envoyer 50 livres pour M. son fils, esclave à Tunis; je vous prie de les envoyer à M. Le Vacher, pour les y mettre en main. Nous vous en tiendrons compte. Voici un paquet de cette bonne dame.

On nous vient de dire que Messieurs Giraudon et Rimbaud vous remettront les 1.200 livres destinées pour le rachat d'Amable Coquery, esclave à Tunis, non en vertu de la lettre de change de M. Jamen, qu'ils ont refusée, mais d'un autre ordre qu'on leur doit envoyer aujourd'hui. Je vous prie, la présente reçue, de savoir s'ils auront agréable de vous faire délivrer cette somme.

Je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

---

2. A la suite des troubles du 13 et du 19 juillet, le duc de Mercoeur, gouverneur de Provence, avait consenti à négocier avec les séditeux. L'entente se fit sur ces bases : amnistie pleine et entière était accordée aux coupables et promesse était faite de retirer les troupes royales et d'éloigner les vaisseaux, à condition que les consuls et l'assesseur seraient rétablis dans leurs charges et que les citoyens mettraient bas les armes. (Cf. Augustin Fabre, *op. cit.*, p. 279 et suiv.)



**2643. — A JACQUES PESNELLE, SUPÉRIEUR, A GÈNES**

23<sup>e</sup> d'août 1658.

Vous faites fort bien de prendre garde aux dispositions de corps et aux qualités d'esprit des postulants, pour ne vous charger d'aucun, s'il est possible, qui ne soit pour réussir. Il suffit néanmoins qu'ils aient une bonne santé, un esprit raisonnable et une bonne intention, encore qu'ils n'aient rien d'extraordinaire, ni même aucun talent pour la prédication. Nous avons tant d'autres choses à faire que, Dieu merci, personne ne demeure oisif qui veut travailler parmi nous; au contraire, les simples ouvriers et les plus communs sont, pour l'ordinaire, les plus propres pour nous et les plus utiles pour le pauvre peuple. Dieu sait faire des pierres des enfants d'Abraham; et Notre-Seigneur, ayant choisi des gens grossiers pour ses disciples, en fit des hommes apostoliques, qui, sans avoir des sciences acquises ni des esprits élevés, ni de belles prestances, ont néanmoins servi d'instrument à leur divin Maître pour convertir tout le monde. Pourvu que les missionnaires soient bien humbles, bien obéissants, bien mortifiés, bien zélés et pleins de confiance en Dieu, sa divine bonté s'en servira utilement partout et suppléera aux autres qualités qui leur pourraient manquer.

**2644. — A EDME JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME**

De Paris, ce 23 d'août 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre du 22 de juillet. Nous avons

---

Lettre 2643. — Reg 2, p. 40.

Lettre 2644. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

envoyé M. Gicquel à Clermont pour la fulmination de Saint-Pourçain et allons envoyer à Dol<sup>1</sup> les bulles et les mémoires qui regardent Saint-Méen. Nous avons obtenu le nouveau consentement par écrit de Mgr l'abbé; à quoi il y a eu de la façon. Nous allons travailler maintenant tout de bon à ces deux affaires importantes.

Nous n'avons pas parlé de celle de Saint-Lazare à M. l'official de Paris, tant parce qu'il n'est que vice-gérant, comme je crois, que parce qu'il n'a garde de s'engager à la fulmination, ni de dire ce qu'il fera, ou ce qu'il pourra faire, avant qu'on lui ait mis les pièces en main. Notre recours sera, en cas qu'il se rende trop difficile, à l'autorité majeure, qui nous donnera des lettres pour faire enregistrer les bulles en parlement, où nous n'avons rien à craindre.

Je me suis proposé dès hier de vous écrire aujourd'hui de ma main la note des assemblées réglées qui se font à Paris pour diverses bonnes œuvres, et des biens qu'elles font. Je ne sais si j'en aurai le temps; si je ne l'ai pas, je le prendrai entre ci et l'ordinaire prochain. Voilà pour réponse à votre chère lettre.

Voici un mémoire signé de M. Portail. Je vous prie de nous envoyer les livres et les réponses qu'il demande.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Jolly.

---

1. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).

2645. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE

De Paris, ce 23 d'août 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu la lettre de change de M. Jamen, avec l'acte de protêt fait à ces Messieurs Giraudon et Rimbaud, qui l'ont refusée.

Je suis aussi d'avis que M. Huguier parte par la première barque qui fera voile en Alger, et non au Bastion. Ce qui m'a fait un peu hésiter sur cela est la lettre de M. Le Vacher, de Tunis, qui nous persuade de ne faire passer audit Alger M. son frère, ni autre, que premièrement le roi n'ait témoigné quelque ressentiment aux Turcs de ce qui s'est passé. Il a raison de dire cela à l'égard de M. Le Vacher<sup>1</sup> et de tout autre que nous y pourrions envoyer pour y prendre sa place, ou celle du consul; mais je pense que, s'il avait su que M. Huguier n'y va que pour racheter trois esclaves, et, par occasion, voir l'état des choses, sans dessein d'y résider, il aurait été de même sentiment que nous; et partant, je vous prie que ledit sieur Huguier ne perde pas la première occasion. Je n'ai autre chose à répondre à votre lettre du 13.

Nous venons de recevoir deux écus, l'un pour Martin de Lancre, sur la galère de *Mercœur*, et l'autre pour Jean Meglat, sur la galère de la *Manse*. Je vous prie de leur donner, ou faire donner, cette petite assistance. Voici une lettre pour le premier, et j'en envoie une autre à M. Parisy pour le second.

---

Lettre 2645. — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original chez M. Hains à Marseille.

1. Philippe Le Vacher.

Je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

**2646. — A LA SŒUR AVOIE VIGNERON, A USSEL**

De Paris, ce 24 d'août 1658.

Ma Sœur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai écrit deux lettres à notre bonne sœur Anne<sup>1</sup>, et j'avais pour lors envie de vous écrire aussi; mais je ne l'ai pu, à cause de mes embarras. A présent, je réponds à vos lettres, et même à celle que vous avez écrite à M. Portail.

Vous dites que Dieu vous exerce pour éprouver votre patience. Voilà qui est bien, ma Sœur; car c'est signe que sa divine bonté veut que vous fassiez progrès en cette vertu, afin que par la pratique d'icelle toutes les peines et les fâcheries de ce misérable monde vous tournent à honneur et à profit. On ne parvient au ciel que par les souffrances; c'est une règle générale; et néanmoins tous ceux qui souffrent ne seront pas sauvés; il n'y aura que ceux qui souffriront volontiers pour l'amour de Jésus-Christ, qui a le premier souffert pour nous. Voyez de là si, au lieu de vous décourager, vous ne devez pas vous réjouir, et, au lieu de vous abattre, vous confier à Dieu, qui ne permettra jamais que vous soyez tentées au delà de vos forces. Vous ajoutez que vous avez déjà bien répandu des larmes et fait des prières et des neuvaines. Tout cela est bon : Notre-Sei-

---

**Lettre 2646.** — L. s. — Dossier des Filles de la Charité, original.  
1. Anne Hardemont.

gneur a dit que « bienheureux sont ceux qui pleurent <sup>2</sup> », et que « ceux qui demandent recevront <sup>3</sup> ». Il n'a pas dit pourtant qu'aussitôt qu'on aura prié on sera exaucé; et cela, afin qu'on ne se lasse pas de prier. C'est pourquoi, ma Sœur, vous ne deviez pas dire cette parole, qui vous a échappé, que plus vous priez, moins vous obtenez; car elle marque que vous n'êtes pas bien résignées à la volonté de Dieu et ne vous confiez pas assez en ses promesses. Souvent il nous fait plus de grâce de nous refuser ce que nous lui demandons, que de nous l'accorder; et nous devons estimer que, connaissant mieux que nous ce qui nous est bon, ce qu'il nous envoie nous est le meilleur, encore qu'il soit désagréable à la nature et contraire à nos souhaits. Mon Dieu! ma Sœur, que je vous plains en vos peines et que je compatis à notre pauvre sœur Anne, accablée de ses dégoûts! Mais quoi! c'est un exercice que Dieu permet, comme vous dites, pour vous éprouver; recevez-le donc comme un bienfait de sa main paternelle, et tâchez d'en bien user. Aidez votre sœur à porter sa croix, puisque la vôtre n'est pas si pesante que la sienne; faites-la ressouvenir qu'elle est Fille de la Charité et qu'elle doit être crucifiée avec Notre-Seigneur et se soumettre à son bon plaisir pour n'être pas tout à fait indigne d'un si digne père. Hélas! si elle ne surmonte ces petites répugnances de son esprit, comment pourrait-elle supporter de plus grandes afflictions? Je crains que nous soyons trop sensibles aux petits maux et que nous n'ayons pas assez de résolution pour vaincre les difficultés qui se trouvent au service de Dieu et des pauvres. Nous voudrions y trouver des consolations et que tout allât selon notre gré; nous ne voulons point servir Dieu à nos dépens, mais

---

2. Evangile de saint Mathieu V, 5.

3. Evangile de saint Luc XI, 10.

recevoir, dès ce monde, le repos de l'esprit pour récompense du travail du corps. Mais ce n'est pas ainsi, ma Sœur, que vous vous rendrez agréables à Dieu, mais en souffrant patiemment les peines intérieures comme les extérieures.

Vous ne faites pas bien d'imputer à Mademoiselle<sup>4</sup> la cause de ces peines, ni de vous résoudre à ne lui plus écrire, parce que ses lettres ne vous contentent pas, ni d'attribuer, comme vous faites, le choix qui a été fait de vos personnes à d'autres qu'à la providence divine, qui seule vous a appelées au lieu où vous êtes. C'est ce que vous reconnaîtrez lorsque vous obéirez à vos supérieurs pour l'amour de Dieu, et que vous ne regarderez que lui dans les ordres que vous recevez.

J'ai fait réponse à notre sœur Anne sur le désir qu'elle a d'aller à Cahors. Si ce désir venait de Dieu, comme vous le pensez, elle n'en serait pas inquiétée, comme elle est, et s'en remettrait à ceux qui la conduisent. Si elle s'efforce de faire la volonté de Dieu à Ussel, il y a sujet d'espérer qu'elle la fera aussi ailleurs; et si enfin elle n'y trouve pas son repos et que l'établissement de Cahors se fasse, ou celui de Montpellier, nous pourrons l'envoyer à l'un ou à l'autre; mais ce ne sont pas affaires faites, et il faut qu'elle ait patience au lieu où elle est, puisque c'est le plaisir de Dieu.

Elle ne doit pas, ni vous non plus, vous mettre tant en peine si l'hôpital n'est pas bien établi, ni bien composé, ni assez fondé. Vous servirez les pauvres le mieux que vous pourrez, et commettrez le reste à la bonté de Dieu. Toutes ses œuvres ont leurs commencements et leurs progrès, et si Madame la duchesse<sup>5</sup> ne

---

4. Louise de Marillac.

5. La duchesse de Ventadour.

peut pas mettre toutes choses pour le présent en l'état qu'il est à désirer, cela se pourra faire avec le temps. Faites de votre côté ce que Dieu demande de vous, et demeurez en paix; surtout entr'aimez-vous et vous supportez l'une l'autre en Notre-Seigneur.

Je vous salue de toute mon affection et je prie Dieu qu'il vous donne sa sainte force et sa grande bénédiction. Mademoiselle se porte assez bien. Voilà quatre de vos sœurs qui se vont établir à Metz.

Je suis en N.-S., ma Sœur, votre frère et serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Au bas de la première page* : Sœur Avoie Vigneron.

**2647. — A MARAND-IGNACE ARNOUL  
ET PASQUIER DE FONTAINES<sup>1</sup>**

Du 25 d'août 1658.

Dieu seul vous peut faire connaître la peine où nous sommes à votre sujet, qui est plus grande que je ne vous puis exprimer, pour ne savoir le lieu ni l'état où vous êtes, depuis un mois que M. Le Blanc est arrivé ici et notre frère Christophe à Saintes, qui nous ont fait savoir que vous étiez demeurés malades à Compostelle, mais hors de danger. Je hasarde cette lettre, que j'adresse à Monseigneur l'évêque de Ferns<sup>2</sup>, à Saint-Sébastien, pour vous prier, si vous y passez, de nous consoler au plus tôt d'une des vôtres, en attendant votre présence, que nous souhaitons ici ardemment. Et

---

**Lettre 2647.** — Reg. 2, p. 121.

1. Pris sur mer par les Espagnols, pendant leur voyage à Madagascar, ils avaient été conduits à Saint-Jacques-de-Compostelle.

2. Nicolas French, évêque de Ferns (Irlande), alors exilé en Espagne, mort à Louvain le 23 août 1678.

afin que vous ne manquiez point d'argent pour vous habiller et vous en venir, je prie mondit seigneur l'évêque de Ferns de vous en fournir jusqu'à Bayonne, et Monseigneur l'évêque de Bayonne<sup>3</sup> de vous faire donner jusqu'à 400 livres, si vous en avez besoin de tant. J'ai aussi écrit à M. Fonteneil, archidiacre et grand vicaire de Bordeaux, de vous avancer tout ce qu'il vous faudra; et même le maître des coches a ordre de vous donner place dans le carrosse et de vous faire défrayer jusqu'à Paris, si besoin est. Je vous prie surtout, Messieurs, de vous bien reposer et rétablir après tant de maux que vous avez soufferts, et de ne rien épargner pour cela. Vous vous en reviendrez ensuite doucement. J'aurai une joie indicible de vous revoir et de vous embrasser.

**2648. — A LOUIS RIVET, SUPÉRIEUR, A SAINTES**

Du 25 d'août 1658.

Je vous prie d'habiller notre frère Christophe. Mon Dieu! Monsieur, que ne l'avez-vous fait dès son arrivée! Vous avez vu son besoin; vous saviez qu'il était notre frère et que vous nous feriez plaisir; et cependant vous l'avez laissé avec ses haillons! Vous avez, de plus, laissé aller, ou plutôt vous avez renvoyé ces deux nègres qui ont passé chez vous, sans les accueillir, ni faire reposer, qu'une nuit seulement, après tant de fatigues et de mésaises qu'ils ont essayés. Nous n'en avons reçu aucune nouvelle depuis, et je crains bien que Louis<sup>1</sup>, qui est un très bon enfant, ne se soit indigné d'avoir trouvé en une de nos maisons si peu de consolation et

---

3. Jean Dolce (1643-1681).

Lettre 2648. — Reg. 2, p. 114.

1. Louis Voureq.



d'assistance, lui qui a été traité céans comme un de nos frères, et où il a travaillé de même, et que, dans ce rebut, il ait pris résolution de s'éloigner de nous. Il est à souhaiter, Monsieur, que vous ayez un peu plus de charité pour les passants de la compagnie, ou qui ont relation à la même compagnie, quand ils sont destitués de toutes choses, comme ceux-là.

**2649. — A JACQUES PESNELLE, SUPÉRIEUR, A GÈNES**

30 d'août 1658.

Je ne doute pas que la sainte humilité ne vous donne les sentiments que vous me témoignez sur le sujet de votre supériorité; mais comme c'est Dieu qui gouverne toutes choses par son adorable sagesse, nous devons estimer qu'il conduit aussi la compagnie en général et chaque maison en particulier, et qu'elles seront très bien conduites si, de notre côté, nous sommes fidèles à la pratique des maximes de l'Évangile et des observances de notre Institut. Vous êtes sans doute entré dans cette disposition lorsque vous vous êtes proposé de maintenir dans la famille l'union et l'exactitude, qui sont les deux fins principales d'une bonne conduite.

Vous m'en demandez même les moyens; mais il faudrait trop de temps pour vous les écrire. Je vous dirai seulement que, pour conserver la paix et la charité parmi les vôtres, il les faut accoutumer à s'entre-demander pardon à genoux toutes les fois qu'il leur arrivera de dire ou de faire quelque chose qui altère tant soit peu cette charité. Un jour, une supérieure de filles religieuses me disait que l'union était grande en sa communauté; et je lui demandai à quoi elle en attri-

buait la cause. Elle me répondit qu'après Dieu c'était à la pratique qui était entre les sœurs, de se demander pardon des paroles d'aigreur, ou contraires au respect; et en effet j'ai remarqué que ce remède est très utile parmi nous, car j'ai tâché d'y en introduire l'usage et d'y recourir moi-même, lorsque je tombe dans ces défauts; et vous verrez, Monsieur, que cette pratique d'humilité, si vous la mettez en vigueur, sera comme un baume précieux en votre maison, qui adoucira les piquêtes des langues et les ressentiments des cœurs.

Par l'exactitude au règlement et aux pratiques, outre le bon moyen que vous vous proposez, qui est d'en donner l'exemple, il vous servira beaucoup de n'en souffrir la transgression dans les autres sans les en avertir, ni sans quelquefois leur en donner des pénitences, surtout pour les récidives.

Vous faites selon l'esprit et la volonté de Dieu de témoigner grande reconnaissance à Monseigneur le cardinal<sup>1</sup> pour ses incomparables bienfaits, et de lui en renouveler souvent nos très humbles remerciements. Il ne faut pas craindre d'excéder en son endroit, bien que son humilité ait peine à le souffrir, puisque sa bonté paternelle semble n'avoir point de bornes pour nous.

Vous ne devez pas tellement laisser les choses comme elles sont, ainsi que vous dites le vouloir faire en attendant le visiteur, que vous ne vous efforciez de redresser les obliques, d'arrêter les mauvaises, s'il y en a, et de rendre les bonnes meilleures. Peut-être entendez-vous parler des façons de faire de la personne qui tend à l'indépendance<sup>2</sup>. En ce cas, ayant de la peine d'en venir à bout, vous ferez bien de le supporter jusqu'à ce que le visiteur lui ait parlé.

---

1. Le cardinal Durazzo.

2. Probablement Jérôme Lejuge.

Je prie Notre-Seigneur, Monsieur, qu'il vous fasse profiter des sujets d'abjection que vous reconnaîtrez en vous, aussi bien que des actions louables que vous verrez en autrui, qu'il vous éclaire dans les doutes et vous encourage dans les difficultés, qu'il vous anime de son esprit de force, de suavité et d'indulgence.

**2650. — A EDMÉ JOLLY**

De Paris, ce 30<sup>e</sup> d'août 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Vous me mandez les avances qui se font de delà pour vous faire avoir une maison et pour vous employer au service du clergé. De cela il en faut rendre grâces à Dieu et le prier qu'il dispose de nous et de ce dessein selon son bon plaisir. S'il plaît à sa divine bonté qu'il ait son effet, je l'attribuerai après Dieu à vos bonnes conduites, comme je fais déjà les bonnes dispositions du Pape et de Nosseigneurs les prélats. Plaise à Notre-Seigneur, Monsieur, de se glorifier de plus en plus en vous et par vous, de vous éclairer dans les doutes et de vous fortifier en vos grands travaux!

Nous penserons à bonne heure à vous secourir pour les entretiens des ordinations, si Dieu permet qu'elles se fassent à Rome comme à Paris. Je ne vous dirai rien pour le présent sur les autres affaires dont vous m'écrivez, si ce n'est sur celle de Saint-Lazare, pour vous prier, avec toute l'affection que je le puis, d'en lever les bulles à quelque prix que ce soit et en la meilleure forme que faire se pourra. Je vois bien que cette maison aura un jour besoin de toutes pièces pour se maintenir en

sa possession. Un religieux de Sainte-Geneviève a dit à une personne de la compagnie, qui lui est parent, que leur congrégation a dessein de rechercher la nôtre sur ce sujet, et qu'elle n'attend que ma mort pour commencer, espérant d'en avoir alors meilleur marché qu'à présent, que je suis en état de faire valoir notre droit. Il faut qu'ils fondent le leur sur quelque sujet, vrai ou faux, que nous ne voyons pas. C'est pourquoi nous devons à bonne heure nous prémunir de tout ce qui peut servir à notre défense. J'espère que nous aurons le consentement du prélat, s'il le faut, et celui des trois religieux vivants.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Jolly, supérieur des prêtres de la Mission, à Rome.

**2651. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE**

De Paris, ce 30 d'août 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Madame la duchesse d'Aiguillon, à qui j'ai autrefois proposé de mettre le consulat de Tunis entre les mains de quelqu'un de ceux qui l'ont demandé, ne trouva pas cela bon, craignant, comme ce sont gens d'intérêt, qu'un tel consul, pour se défaire du prêtre de la Mission et avoir ses coudées franches, ne lui suscitât des avanies. Je lui en parlerai encore pour voir si elle a changé d'avis.

---

**Lettre 2651.** — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original chez M. Hains à Marseille.

En l'état que sont les choses, il n'est nullement à propos que M. Le Vacher<sup>1</sup> passe en Alger, ni qu'on y envoie les sommes; j'en écris les raisons au frère Barreau, afin qu'il ait patience, s'il lui plaît, et je vous dirai à vous, Monsieur, qu'il faut attendre si M. le chevalier Paul se piquera d'honneur pour faire un effort, ou si la charité de Jésus-Christ le pressera pour aller délivrer les esclaves; car, s'il l'entreprend et qu'il y réussisse, les choses changeront de face; et si cela n'arrive pas, on verra ce que fera M. Huguier; et en l'un et en l'autre cas, on prendra d'autres mesures, et plus sûres que celles que nous pouvons prendre à présent.

Je n'ai rien à dire au voyage que vous allez faire à Toulon.

Lorsque j'aurai reçu les comptes arrêtés de l'hôpital, je les ferai voir à Madame la duchesse d'Aiguillon, pour lui faire voir en même temps que l'hôpital ne peut plus subsister.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

**2652. — A CHARLES OZENNE**

De Paris, ce 30<sup>e</sup> d'août 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Il n'y a rien de perdu : j'ai reçu quatre de vos lettres en même temps, des 23 juin, 7 et 21 juillet et 4<sup>e</sup> de ce mois. Si j'ai souffert de leur retardement, j'ai été bien

---

1. Philippe Le Vacher.

Lettre 2652. — L. s. — Dossier de Cracovie, original.

payé de ma peine; car j'en ai reçu une double et triple consolation. Dieu soit loué de votre heureux retour de Cracovie et des bonnes dispositions qu'il y a à vous y établir!

Monseigneur l'évêque n'a fait que ce qu'il devait faire en prenant du temps pour s'informer des obligations de l'église Saint-Roch. Si la proposition réussit, il en faudra bénir Dieu; sinon, adorer sa conduite, qui peut-être vous réserve quelque chose de meilleur. Sur-tout, Monsieur, ne vous engagez en aucun lieu où il n'y aura pas de quoi subsister. Vous ne me dites pas si celui de Saint-Roch a quelque revenu, séparé de celui de l'hôpital, duquel vous m'écrivez que Messieurs de la ville se veulent réserver l'administration. En quoi vous agissez sagement de vous résoudre à suivre l'avis de la reine; car, comme je ne vois ces choses que de loin, je ne puis vous en donner d'autre.

J'approuve que vous ayez rejeté la cure qui vous a été offerte, puisqu'elle vous était si peu avantageuse. Et quant à la maison acquise par M. Falibowski, c'est à vous à juger si elle vous accommode et si elle mérite les charges qu'il veut vous imposer. Ne faites rien en cela, ni au reste qui est de quelque importance, que par concert avec Messieurs Desdames et Duperroy et par l'avis de vos amis, particulièrement de M. Fleury.

Dieu soit loué du jardin que M. Falibowski vous a cédé sans aucune charge, et plaise à sa bonté infinie de l'en récompenser éternellement!

Comme vraisemblablement il faudra vous envoyer quelque prêtre d'ici bientôt, nous attendrons jusqu'alors à vous envoyer le frère que vous demandez; car de vous envoyer celui-ci seul, il n'y a point d'apparence.

Je suis fort en peine du mal de vos jambes. Mon Dieu! que peut-ce être? Quoi que ce soit, j'ai expérience qu'un cautère vous sera bon, avec la fréquente

purgation et quelques saignées. Quand vous vous purgeriez tous les mois, ce ne serait pas trop. Je vous prie d'avoir soin de votre santé.

M. Jolly est encore à Rome, et je vous avoue que sa présence nous est si nécessaire et si utile, que nous ne pouvons nous résoudre de l'en tirer.

Nous n'avons rien de nouveau de deçà. Nous sommes en grande peine de Messieurs Arnoul et de Fontaines, restés malades en Galice, pour n'en recevoir aucune nouvelle. Priez pour eux et pour nous, comme nous faisons quasi sans cesse pour vous et nos chers confrères, que j'embrasse tendrement, comme pareillement pour Leurs Majestés et pour leurs armes, afin que sa divine bonté ait agréable de les bénir.

Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
indigne prêtre de la Mission.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Ozenne, supérieur des prêtres de la Mission de Pologne, à Varsovie.

**2653. — A LA COMMUNAUTÉ DE SAINT-LAZARE**

[Septembre 1658] <sup>1</sup>

Tout ce que Dieu fait, il le fait pour le mieux; et partant nous devons espérer que cette perte <sup>2</sup> nous sera profitable, puisqu'elle vient de Dieu. Toutes choses tournent en bien aux hommes justes; et nous sommes

---

**Lettre 2653.** — Abelly, *op. cit.*, l. III, chap. III, p. 14.

1. Voir note 2.

2. La perte de la ferme d'Orsigny, ainsi qu'il ressort de l'extrait de la lettre 2752, qu'Abelly reproduit à la suite de celle-ci et qu'il donne comme ayant même objet. Vincent de Paul était absent de Saint-Lazare quand il apprit cette pénible nouvelle de la bouche de son second secrétaire, le frère Louis Robineau. C'était le 3 sep-

assurés que, recevant les adversités de la main de Dieu, elles se convertissent en joie et en bénédiction. Je vous prie donc, Messieurs et mes Frères, de remercier Dieu de l'événement de cette affaire, de la privation de ce bien et de la disposition dont il nous a prévenus pour agréer cette perte pour son amour. Elle est grande; mais sa sagesse adorable saura bien la faire tourner à notre profit par des manières qui nous sont inconnues à présent, mais que vous verrez un jour<sup>3</sup>. Oui, vous le verrez, et j'espère que la bonne façon avec laquelle vous vous êtes tous comportés en cet accident si peu attendu servira de fondement à la grâce que Dieu vous fera à l'avenir, de faire un parfait usage de toutes les afflictions qu'il lui plaira vous envoyer.

**2654. — A MONSIEUR DESBORDES**

[5 septembre 1658.]

Monsieur,

Les bons amis se font part du bien et du mal qui leur arrive; et comme vous êtes l'un des meilleurs que nous ayons au monde, je ne puis que je ne vous communique la perte que nous avons faite de l'affaire que

---

tembre. Il venait de dîner et se rendait à l'église. Il s'écria plusieurs fois : « Dieu soit béni ! » et resta agenouillé devant le Saint Sacrement plus longtemps que d'habitude. Le saint n'avait perdu son procès que de trois ou quatre voix, et cela, parce que parmi les vingt et un ou vingt-deux juges qui eurent à se prononcer, plusieurs ne lui pardonnaient pas son opposition au jansénisme. (Manuscrit du frère Louis Robineau, p. 97.)

3. Vincent de Paul ne se trompait pas : un conseiller de la Grand'Chambre lui laissa peu après un bien d'aussi grande valeur que la ferme d'Orsigny. (Cf. lettre 2752.)

**Lettre 2654.** — Abelly, *op. cit.*, t. III, chap. XI, p. 176. La date et le nom du destinataire sont connus par Collet, *op. cit.*, t. II, p. 56.



vous savez <sup>1</sup>, non toutefois comme un mal qui nous soit advenu, mais comme une grâce que Dieu nous a faite, afin que vous ayez agréable de nous aider à l'en remercier. J'appelle grâce de Dieu les afflictions qu'il envoie, surtout celles qui sont bien reçues. Or, sa bonté infinie nous ayant disposés à ce dépouillement avant qu'il fût ordonné, elle nous a fait aussi acquiescer à cet accident avec une entière résignation, et, j'ose dire, avec tant de joie que s'il nous avait été favorable. Ceci semblerait un paradoxe à qui ne serait pas versé comme vous, Monsieur, aux affaires du ciel, et qui ne saurait pas que la conformité au bon plaisir de Dieu dans les adversités est un plus grand bien que tous les avantages temporels. Je vous supplie très humblement d'agréer que je verse ainsi dans votre cœur les sentiments du mien.

**2655. — A EDMÉ JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME**

Du 6 septembre 1658.

Dieu soit loué de ce que les dernières propositions pour un logement et pour les ordinations semblent s'acheminer au point désiré! Nos anciens qui ont vu la maison de Saint-Nicolas disent qu'elle est en lieu assez avantageux; mais je vous dois dire deux ou trois choses sur ce sujet.

La première est que peut-être il vaudra mieux d'y laisser la paroisse que de l'en séparer. Il est vrai que nous avons fait difficulté de nous charger des cures, surtout aux villes épiscopales et où il y a parlement ou présidial; mais l'expérience nous a fait connaître que là où il y a un séminaire, il est bon que nous

---

1. Le procès relatif à la ferme d'Orsigny.

Lettre 2655. — Reg. 2, p. 241.

y ayons une paroisse pour y exercer les séminaristes, qui apprennent mieux les fonctions curiales par la pratique que par la théorie. Nous en avons l'exemple en Saint-Nicolas-du-Chardonnet, où les ecclésiastiques qui en sortent sont tous prêts à servir une paroisse, pour avoir été exercés en celle-là; et ceux du séminaire des Bons-Enfants ne le sont pas tant, faute d'un pareil exercice, quoiqu'on ait tâché de les dresser à cela. Ce qui m'a fait penser, Monsieur, que vous ferez bien de représenter ce que je vous dis au R. P. Spada <sup>1</sup> et à Messieurs les autres bons prélats qui s'emploient à l'avancement spirituel du clergé, non pour leur demander une paroisse, mais afin qu'ils jugent s'il est expédient que Sa Sainteté en destine une pour cela, au cas qu'elle ait dessein d'établir un séminaire à Rome et de nous en donner la direction. La volonté de Dieu nous sera connue par la résolution qui en sera donnée par Sa Sainteté, et vous saurez par ce moyen que vous ne ferez pas contre notre intention d'accepter une paroisse pour un tel sujet; mais nous ne devons pas ni la chercher, ni la souhaiter autrement.

La seconde chose est que, supposé qu'on vous loge à Saint-Nicolas, ou ailleurs, nous ne sommes pas en état de rien payer, ni pour dédommager les religieux supprimés, ni pour contenter d'autres personnes intéressées.

La troisième chose regarde la dépense des ordinands; car, bien qu'à Paris nous les nourrissions gratis, nous ne le pouvons pas faire à Rome, n'ayant que ce qu'il faut pour la subsistance de la famille. Vous ferez bien de représenter de bonne heure notre impuissance pour cela et pour le reste, et de donner cet expédient, pratiqué

---

1. Commandeur de l'hôpital du Saint-Esprit à Rome, frère du cardinal Bernardin Spada.

en plusieurs diocèses de France, d'obliger chaque ordi-  
nant de payer sa dépense pendant les exercices, en cas  
que le Pape ne la veuille pas payer lui-même pour tous ;  
et pareillement chaque séminariste qui entrera au sémi-  
naire, de payer sa pension, le tout enfin selon la taxe  
qui en sera faite.

**2656. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE**

De Paris, ce 6 septembre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu votre lettre du 24 d'août. Puisque vous espé-  
rez trouver de l'argent à Marseille pour le tirer sur  
nous, prenez, s'il vous plaît, trois mille sept cent no-  
nante-cinq livres dix sols, que nous payerons ici, sur  
votre lettre de change, à qui vous nous marquerez ; mais  
touchez l'argent, s'il est possible, avant de donner  
ladite lettre. Il doit être distribué à 7 ou 8 esclaves,  
selon le mémoire que je vous en envoie. Outre cela,  
prenez, s'il vous plaît, 129 livres 2 sols pour les avances  
que vous avez faites aux pauvres forçats jusqu'au  
19<sup>e</sup> d'août, selon le compte que vous m'en avez envoyé,  
que nous acquitterons aussi, Dieu aidant.

Je suis bien aise de la charité que vous exercez vers  
Martin, qui a accompagné M. Le Vacher <sup>1</sup>, le retenant  
en votre maison pour tâcher de le guérir.

J'ai vu la lettre de M. Pastour. Si vous lui faites ré-  
ponse, remerciez-le de ses avis, et dites-lui que nous  
envoyons un autre supérieur à Annecy <sup>2</sup>, qui partira la

---

**Lettre 2656.** — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original  
chez M. Hains à Marseille.

1. Philippe Le Vacher.

2. Marc Coglée. Il allait remplacer Achille Le Vazeux.

semaine prochaine, Dieu aidant, en qui je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

Avec votre lettre, j'ai reçu toutes les autres incluses dans le paquet; nous ferons tenir celles qui ne sont pas à nous.

**2657. — A JEAN MARTIN, SUPÉRIEUR, A TURIN**

De Paris, ce 6 septembre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai failli à vous écrire par les deux derniers ordinaires pour avoir eu trop de lettres à faire. J'en écris une à notre frère Demortier, non pour lui marquer le temps qu'il prendra les ordres, mais afin qu'il continue à s'y disposer. Cependant je vous prie de me mander si vous le croyez assez préparé, s'il se porte à la vertu et s'il vous donne sujet d'espérer qu'il sera un bon prêtre de la Mission.

Vous nous demandez par vos dernières des 3 et 10<sup>e</sup> août une copie des livres des prédications et des catéchismes. C'est ce que nous ne pouvons pas vous envoyer, parce que ce livre-là nous a été dérobé. Nous savons bien par qui, mais je ne sais pas qu'il nous ait été rendu. Et quand nous l'aurions recouvert, ce n'est pas chose fort facile de le faire copier, ni tant nécessaire que de l'envoyer si loin pour une ou deux personnes qui pourraient s'en servir et qui peut-être ne s'en serviraient pas. Pour les règles, nous vous les enverrons par

les premiers missionnaires qui partiront d'ici pour l'Italie, qui sera bientôt, Dieu aidant; et si nous retirons notre livre des prédications, nous les vous enverrons <sup>1</sup>!

Si vous avez les avis pour l'établissement de la Charité, vous trouverez sur la fin ce qui s'observe en la visite; nous n'avons point dressé des mémoires particuliers pour cela; nous le ferons, Dieu aidant <sup>2</sup>.

Il est difficile que tant d'emplois différents que la compagnie a entrepris puissent être embrassés tout à coup par une maison naissante comme la vôtre. Elle le pourra faire avec le temps; mais ce temps-là, il le faut attendre avec patience, et cependant tâcher d'être fidèle en peu, afin qu'il plaise à Dieu de vous constituer sur beaucoup, selon sa parole.

Je salue votre chère petite famille de toute la tendresse de mon cœur. Je m'étais proposé dernièrement de me donner l'honneur d'écrire à Mgr le marquis votre fondateur <sup>3</sup> pour lui renouveler les reconnaissances de mon pauvre cœur et les offres de mon humble et perpétuelle obéissance; mais je n'ai encore pu m'acquitter de ce devoir. J'espère que, dans les occasions, vous suppléerez à mon défaut. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit l'esprit de votre esprit et la force de votre bras pour détruire l'ignorance et le péché, qui sont deux monstres en l'Eglise de Dieu.

Si on vous presse pour la mission de Saluces <sup>4</sup>, vous ne devez faire difficulté de la faire, encore que ce soit une ville épiscopale, puisqu'en Piémont ces villes-là sont petites et fréquentes, et que, pour y avoir beaucoup d'ecclésiastiques, les besoins ne laissent pas d'y être

---

1. Ces mots, depuis « et si nous » sont de la main du saint.

2. Ces cinq derniers mots sont de la main du saint.

3. Le marquis de Pianezze.

4. Saluces ou Saluzzo, ville de la province de Cuneo, dans le Piémont.

grands. Souvenez-vous néanmoins, Monsieur, de préférer toujours les pauvres de la campagne, autant que vous le pourrez.

Je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Martin.

**2658.** — LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT

[Septembre 1658<sup>1</sup>.]

*Il faut que je me console avec votre charité, mon très honoré Père, de la perte de notre pauvre sœur Jeanne-Baptiste, par ma faute, n'ayant osé lui parler ouvertement de la mauvaise conduite de ce qui s'est passé au Nom-de-Jésus, dont elle a beaucoup souffert par sa timidité. Elle s'en est allée dès les 7 heures du matin, et je ne l'ai su qu'à 4 après midi. Qu'y a-t-il à faire, mon très honoré Père? Elle me fait grande pitié, la croyant innocente des derniers soupçons? L'enverrai-je chercher aux filles de la Madeleine, où elle a une sœur, ou chez ses parents dont nous avons connaissance? Enverrai-je quérir la femme du Nom-de-Jésus qui sortait toujours avec elle, pour, sans dire sa sortie, m'informer de ses conduites étant dehors? Tirera-t-on le plus de connaissances que l'on pourra des filles du Nom-de-Jésus, pour essayer d'apprendre ce qu'elle sera devenue? Oh! que ce rencontre me fait voir la nécessité que les Filles de la Charité ont d'être bien dépendantes de celles qui leur tiendront lieu de supérieure! Sa manière, depuis quelque temps plus indépendante, l'avait fort attachée. Je crois que la crainte plus vaine que raisonnable l'a mise en l'état auquel elle est.*

*Je ne doute point que votre charité ne prie pour elle et me pardonne les fautes que j'ai faites en ce sujet, m'en avertissant néanmoins, comme de mes autres fautes, pour être aidée de m'en corriger. Je vous en supplie très humblement,*

---

**Lettre 2658.** — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.  
1. Date ajoutée au dos de l'original par le frère Ducournau.

*pour l'amour de Dieu, par lequel je suis, mon très honoré Père, votre très humble fille et très obéissante servante.*

L. DE MARILLAC.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

**2659. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE**

De Paris, ce 13 septembre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Je suis bien aise qu'il se prépare des barques pour Alger. Je prie derechef M. Huguier de s'y en aller, et vous de lui donner les 3.300 livres et les avis que vous jugerez à propos.

Je trouve fort bonne l'occasion que vous nous marquez pour vous faire venir de l'argent. Puisque vous vous assurez de M. Rambert, nous enverrons à M. Colbert celui que nous avons de reste pour Alger, et je vous enverrai sa lettre de change, s'il est jugé à propos à la suite de l'emprisonnement de l'ambassadeur de Constantinople<sup>1</sup> et du mauvais traitement que les Turcs font aux consuls d'Alexandrie<sup>2</sup>, d'Alep et de Tripoli<sup>3</sup>, pour lequel il y a ici un évêque du mont Liban. Nous devons assembler des personnes capables pour en conférer.

---

**Lettre 2659.** — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original chez M. Hains à Marseille.

1. L'incarcération de M. de la Haye, ambassadeur de France à Constantinople, eut pour cause une lettre chiffrée à lui adressée par Grémonville, amiral au service des Vénitiens, et tombée aux mains des Turcs. Sur le refus que lui firent le fils de l'ambassadeur et l'ambassadeur lui-même de lui dévoiler le contenu de la lettre, le grand vizir les fit jeter l'un et l'autre en prison, après les avoir maltraités.

2. Christophe de Bermond.

3. François Picquet. Tripoli et Alep avaient un même consul.

Nous avons reçu un écu pour Nicolas Bonner, forçat à Toulon; je prie M. Parisy de le lui donner, et à Antoine Auroy 3 livres, et à Toussaint Le Cercieux, forçat sur la galère de *Ternes* ou de *Richelieu*, 20 livres, reçues ici de M. Haistrau, marchand de Montfort<sup>4</sup> en Anjou.

Votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

**2660. — A GUILLAUME DESDAMES, PRÊTRE DE LA MISSION  
A VARSOVIE**

De Paris, ce 13 septembre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Béni soit le Père de ce même Seigneur J.-C. de l'affliction qu'il nous a envoyée en nous ôtant son serviteur M. Ozenne<sup>1</sup>! Vous pouvez penser que notre douleur est grande, et je juge par la mienne, qui m'est très sensible, que la vôtre ne l'est pas moins. Mais comme c'est Dieu qui l'a fait, c'est à nous à bien user de cette visite, en nous conformant à sa sainte volonté. Ce cher défunt est bien heureux d'être délivré de ce corps mortel, qui nous assujettit à tant de misères, et d'être maintenant en la maison de son Seigneur, comme nous avons sujet de le croire. Et nous, nous ne sommes peut-être pas tant à plaindre que nous pensons de l'avoir perdu, puisqu'il nous assiste mieux là où il est, que s'il était encore là où il était.

---

4. Petite commune de l'arrondissement de Saumur.

**Lettre 2660.** — L. s. — Dossier de Cracovie, original. Le post-scriptum est de la main du saint.

1. Mort à Varsovie le 14 août 1658.



Je ne doute pas qu'il n'y ait difficulté en l'établissement de Cracovie; mais, si le plaisir de Dieu est qu'il se fasse, sa Providence trouvera moyen d'en lever les empêchements; et, au contraire, si les obstacles prévalent, ce sera un signe qu'elle voudra suspendre ce dessein, voyant que vous ne pourriez pas satisfaire à tout. Et en effet, Monsieur, comment feriez-vous, s'il vous fallait être en deux endroits, n'étant que deux prêtres? Car quand nous vous en enverrions quelques-uns, ce qui nous serait difficile à présent, ils ne seraient pas en état de travailler de longtemps, faute de savoir la langue. Ce qui fait que, lorsque je pense aux moyens de fournir de bons missionnaires à la Pologne, celui-ci me vient toujours à l'esprit : d'assembler une douzaine de bons jeunes hommes de delà, si on les pouvait trouver, et les bien élever dans un séminaire, où ils puissent se former à la vertu et aux exercices ecclésiastiques. Je vous prie d'y penser et d'en concerter avec M. Fleury.

Nous n'enverrons point d'autre supérieur que vous, ni d'autre recteur. Je vous prie, Monsieur, de faire l'office de l'un et de l'autre. Je rends grâces à Dieu des conduites qu'il a tenues sur vous. J'espère qu'il bénira les vôtres et qu'il sanctifiera votre âme de plus en plus, comme je l'en prie de tout mon cœur. Je fais la même prière pour le bon M. Duperroy, que je regarde comme un sujet de l'infinie bonté de Dieu, qui l'a exercé au dernier point pour avoir des motifs de le bénir aussi au dernier point. Je l'embrasse avec vous, et vous avec lui, avec toute la tendresse de mon cœur, prosterné en esprit à vos pieds, qui suis votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

Je vous envoie un acte de présentation à Monseigneur

de Posnanie<sup>2</sup> de votre personne pour la cure. Et pource que je suis en doute si M. Ozenne était pourvu de la cure de Sainte-Croix, je vous envoie deux diverses présentations : l'une, comme la cure étant vacante par la mort de M. le curé, qui l'a résignée à la compagnie *per modum unionis*; et l'autre, comme vacante par la mort de feu M. Ozenne; à ce que vous vous serviez de celle qui sera convenable<sup>3</sup>. Vous prendrez et suivrez les avis de M. de Fleury en cela, comme en toutes choses, s'il vous plaît.

Il m'est impossible d'écrire à Madame de Villers par ce courrier; l'on m'ôte la plume de la main pour m'en aller à l'assemblée des dames de la Charité; je lui écrirai par le prochain courrier.

*Au bas de la première page* : M. Desdames.

**2661. — A BALTHAZAR GRANGIER DE LIVERDI,  
ÉVÊQUE DE TRÉGUIER**

17 septembre 1658.

Monseigneur,

Le sujet pour lequel j'ai rappelé et envoyé à Saint-Méen notre frère Plunket est que M. Dupont m'avait mandé qu'il faisait les leçons que le frère Plunket faisait auparavant, et qu'il n'en faisait plus, pource que Messieurs vos séminaristes ne l'entendaient pas bien, à cause qu'il ne parle pas bien français. Et ayant appris par lui la même chose, j'ai cru, Monseigneur, qu'il

---

2. Albert Tholibowski.

3. Ces deux pièces nous ont été conservées; elles font partie du dossier de Cracovie.

**Lettre 2661.** — Reg. 1, f<sup>o</sup> 69 v<sup>o</sup>, copie prise sur l'original, qui était de la main du saint.

n'était pas juste qu'il vous fût à charge dans votre séminaire, et qu'il ne vous en fallait point d'autre pour enseigner, puisque M. Dupont faisait l'un entretien. Que si absolument il vous en faut un autre, je tâcherai de le vous envoyer, si vous me faites l'honneur de croire que je ne vous donnerai jamais sujet raisonnable de mécontentement, et que, s'il y a quelque apparence du contraire en quelques-unes de mes actions, que j'espère que vous suspendrez votre jugement, jusques à ce que vous, Monseigneur, m'avez oui. J'aimerais mieux mourir, ou rappeler les pauvres prêtres de la Mission, que de manquer à ce que je vous dois, et qu'eux et moi vous fussions à peine et à dégoût.

Nous avons eu céans l'honneur d'y voir M. l'abbé de Liverdi, votre neveu, qui y a fait ses exercices spirituels, en sorte que nous en sommes restés fort édifiés. J'espère, Monseigneur, qu'il sera un jour un bon prélat de l'Eglise de Dieu, et c'est de quoi je le prie, qui suis, en son amour et celui de sa sainte Mère, Monseigneur, votre...

**2662.** — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

*Ce 19 septembre [1658<sup>1</sup>.]*

*Mon très honoré Père,*

*Je ne savais point que mon fils vous eût parlé de Champlan<sup>2</sup>, mais Monsieur son beau-frère m'a dit qu'il vous en parlerait, et me fait passer cela comme une affaire de famille assez importante, pour quelque petite altération d'amitié entre ma fille et Mesdames ses cousines de la Prontière et*

---

**Lettre 2662.** — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre doit être rapprochée de la lettre 2667.

2. Petite localité du canton de Longjumeau (Seine-et-Oise). C'est là qu'habitaient les parents de Gabrielle Le Clerc, belle-fille de Louise de Marillac.

*Lestang, dont la continuation serait fâcheuse. Je vous en dirai le sujet, s'il plaît à Dieu.*

*Une sœur vient de Saint-Roch<sup>3</sup> me dire qu'elle ne se pouvait accommoder avec notre sœur, ni à la paroisse, et ne s'en voulait pas retourner. Il y a beaucoup à redire à elle. Je l'ai renvoyée et promis d'en parler à votre charité; mais je crois qu'il faudrait qu'elle sût tout pour en juger.*

*Je pense, mon très honoré Père, que le meilleur temps pour la saignée aux personnes de notre âge est la pleine lune; pour la purgation, le décours, crainte d'une trop grande évacuation.*

*Je me suis oubliée ce matin de prendre l'ordre de votre charité pour les exercices de la bonne religieuse dont vous a parlé M. le chapelain de Chantilly<sup>4</sup>, qui est céans d'aujourd'hui pour ce sujet. C'est une bien pauvre fille quant à sa condition; mais peut-être son âme a-t-elle besoin d'aide. Pourra-t-elle parler à un de vos Messieurs, ou nos sœurs et moi ferons-nous ce que nous pourrons pour lui aider?*

*S'il plaît à votre charité me mander si, le pouvant, j'irai faire ce petit voyage? Et, selon mes besoins, faites-moi la charité de m'aider fortement par vos saints avis et prières à me tirer de mes misères et me détromper, si je suis en cet état; et m'honorez toujours de la croyance que je suis, par la volonté de Notre-Seigneur, mon très honoré Père, votre très humble et très obligée fille et servante.*

LOUISE DE MARILLAC.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

**2663. — A LOUISE DE MARILLAC**

[19 ou 20 septembre 1658<sup>1</sup>.]

Si Mademoiselle Le Gras peut trouver un carrosse, nous lui donnerons le cocher et des chevaux. Il me semble qu'elle fera bien de faire ce petit voyage pour réunir plus étroitement les cœurs de la famille.

L'embarras auquel je suis m'empêchera de la voir au-

---

3. Paroisse de Paris.

4. M. Delahodde.

**Lettre 2663.** — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Saint Vincent a écrit sa réponse à la suite de la lettre précédente.

jourd'hui. Je la prie de me mander ce que c'est de l'affaire des filles de Saint-Roch, et cela succinctement, comme aussi les autres choses qu'il faut que je sache.

Je prierai Dieu qu'il la conserve en son voyage et la ramène en parfaite santé, et qu'il lui donne son esprit unissant les cœurs.

*Suscription* : Pour Mademoiselle Le Gras.

**2664. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE**

De Paris, ce 20 septembre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

La raison pour laquelle je vous priai, la semaine passée, de retenir M. Huguier à Marseille jusqu'à nouvel ordre, est que l'on infère de l'emprisonnement de M. l'ambassadeur de France en Constantinople et de M. son fils, envoyé de nouveau de delà pour succéder à son père, que, ces personnes étant traitées de la sorte, il n'y aurait aucune sûreté pour ledit sieur Huguier, ni pour M. Le Vacher <sup>1</sup>, en Alger, mais bien un évident danger qu'ils y seraient malmenés; pour le moins y aurait-il de l'imprudence, de notre côté, de les y exposer auparavant que nous ayons vu les suites de ce mauvais traitement des ambassadeurs, qui redonde sur la personne du roi, et la résolution que Sa Majesté en prendra. Ce retardement donc nous ayant été conseillé fort à propos par des personnes éclairées, j'espère que vous le trouverez raisonnable; que M. Huguier différera son voyage et néanmoins se tiendra prêt pour l'entreprendre, lorsqu'on le jugera expédient; et que M. Le Va-

---

**Lettre 2664.** — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original chez M. Hains à Marseille.

1. Philippe Le Vacher.

cher aura patience, dans le désir qu'il a de secourir ses frères affligés. Je ne doute pas que ceci ne lui fasse de la peine, mais je dois suivre le sentiment de plusieurs plutôt que le sien, et estimer que, dans la conjoncture présente, c'est assister le consul et les esclaves, que de n'exposer pas leur argent aux atteintes des Turcs, pendant que vraisemblablement ils s'en saisiraient, si nous étions assez précipités de l'envoyer chez eux. Ils ont sujet de penser que tout leur est permis sur les Français, voyant la grande entreprise du Grand Seigneur.

Je ne réponds pas à votre lettre du dernier ordinaire, parce que je ne l'ai pas encore reçue.

Nous avons reçu 6 livres pour Marc Mansart, forçat sur la *Capitaine*; j'écris à M. Parisy qu'il les y donne, et une pistole à Antoine Marbais.

Voici une nouvelle qui vous affligera : il a plu à Dieu de disposer de M. Ozenne, supérieur de notre pauvre famille de Pologne. Une violente fièvre l'enleva de la terre au ciel la veille de l'Assomption et le 5<sup>e</sup> de sa maladie, muni de tous les sacrements et aussi bien disposé à sortir de ce monde pour s'unir à son souverain Seigneur, qu'on pouvait souhaiter. Il s'y était aussi préparé depuis son entrée en la compagnie, où il a toujours fui le mal et fait le bien avec beaucoup d'application et de fruit. Il était fort candide, doux et exemplaire. Dieu en est maintenant sa récompense. Il est fort regretté de tous ceux qui l'ont connu, et nous avons beaucoup perdu en lui, si nous pouvons appeler perte ce que Dieu gagne, duquel la volonté soit à jamais faite en nous et en tout ce qui nous regarde ! Priez, s'il vous plaît, et faites prier pour ce cher défunt, puisque l'Eglise ordonne des prières pour les justes comme pour les pécheurs tels que je suis.

D'un autre côté, Dieu nous a consolés de l'arrivée de Messieurs de Fontaines et Arnoul, qui étaient restés

malades en Espagne, et dont nous étions en grande peine, pour n'en recevoir aucune nouvelle. Je vous prie de remercier Dieu de nous les avoir ramenés en bonne disposition, quoique M. de Fontaines soit au lit depuis deux jours pour une fièvre double-tierce.

Je viens de recevoir votre lettre du 10. Je suis très affligé de votre mal des yeux; et comme votre santé nous est plus chère que tout autre chose, je suis d'avis que vous changiez d'air, et je vous en prie. Il serait à désirer que ce fût en la plus proche de nos maisons, qui est Agde; mais, la ville étant sur le bord de la mer, aussi bien que Marseille, et l'air y étant encore plus mauvais, vous ferez bien de vous en aller à Annecy, ou à Notre-Dame-de-Lorm, au diocèse de Montauban, où l'air est bon et le pays beau, et où la Garonne passe, qui est une belle rivière. Je prie M. Le Vacher de vous représenter en votre absence, et vous de lui donner les avis que vous jugerez à propos et la connaissance des affaires de la maison. Vous mettrez, s'il vous plaît, les 3.300 livres que vous deviez livrer à M. Huguier, dans le coffre à deux serrures, dont ledit sieur Huguier aura une clef et M. Le Vacher l'autre. Vous nous manderez, s'il vous plaît, le lieu que vous aurez choisi pour votre retraite. Vous serez utile et bien venu en tous les deux.

Je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

**2665. — A JEAN MARTIN, SUPÉRIEUR, A TURIN**

De Paris, ce 20<sup>e</sup> septembre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Il a plu à Dieu de disposer de M. Ozenne, supérieur de notre pauvre famille de Pologne; une violente fièvre l'enleva de la terre au ciel la veille de l'Assomption et le 5<sup>e</sup> de sa maladie, muni de tous les sacrements et aussi bien disposé de sortir de ce monde pour s'unir à son souverain bonheur, qu'on pouvait souhaiter. Il s'y était aussi préparé depuis son entrée en la compagnie, où il a toujours fui le mal et fait le bien avec beaucoup d'application et de fruit. Il était fort candide, doux et exemplaire, et Dieu est maintenant sa récompense. Nous avons beaucoup perdu en le perdant, si nous devons appeler perte ce que Dieu gagne. Sa volonté soit faite! Priez et faites prier, s'il vous plaît, pour ce cher défunt, selon la pratique de l'Eglise, qui prie pour les justes comme pour les pécheurs.

D'un autre côté, Dieu nous a consolés de l'arrivée de Messieurs de Fontaines et Arnoul, qui, étant restés malades en Espagne, où ils ont été menés par un vaisseau de guerre, qui les a pris sur mer, allant à Madagascar avec M. Le Blanc, nous ont tenus longtemps en grande peine, faute de nous donner de leurs nouvelles; mais enfin ils nous les ont portées eux-mêmes en bonne disposition. Il est vrai que depuis deux jours M. de Fontaines est retombé malade.

J'ai reçu votre lettre du 23 d'août, à laquelle je n'ai rien à répondre. En voici une pour M. Cauly, pour lui donner avis du départ de M. son frère, qui, après avoir



passé quelque temps au séminaire des Bons-Enfants, s'en retourne en Savoie pour y desservir sa cure, où il ferait du bien s'il avait autant de santé qu'il a de bonnes intentions.

Je salue la petite famille et suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Martin.

**2666. — A EDMÉ JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME**

De Rome, ce 20<sup>e</sup> septembre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre du 20<sup>e</sup> août. Je vous remercie de toutes les avances que vous faites pour l'expédition des bulles de Saint-Lazare, en quoi vous nous obligez plus que je ne vous puis dire, et j'en ai une reconnaissance très sensible. Nous attendrons en patience la réponse de Mgr le cardinal dataire <sup>1</sup>, ensemble la dispense de M. Geoffroy et celle de ce bon gentilhomme et demoiselle de proche Montmirail. Je vous remercie aussi des soins que vous en avez, particulièrement de celle de M. Geoffroy.

Dieu soit loué, Monsieur, de l'affection que ce bon prêtre piémontais dont vous m'écrivez a témoignée à la compagnie par son testament! Faites-lui-en bien connaître notre gratitude. Dieu soit encore loué de ce qu'il lui a rendu la santé! Nous le prions qu'il la lui continue pour longues années.

---

**Lettre 2666.** — L. s. — Dossier de la Mission, original.

1. Jacques Corradi.

Dieu bénisse, par sa bonté infinie, le commencement et le progrès du séminaire qui se va établir au collège de la Propagation, et donne l'événement qu'il lui plaira à la proposition agitée en la Congrégation de la Visite Apostolique! Nous nous tiendrons cependant les plus résignés que nous pourrons à son bon plaisir, de quelque côté que les choses tournent.

Je vous prie de nous envoyer une provision de la cure de Chavagnac<sup>2</sup>, du diocèse de Sarlat, comme vacante par la mort du dernier titulaire, ou par la démission de M<sup>e</sup> Gilbert Cuissot entre les mains de Mgr l'évêque<sup>3</sup>, lequel n'a pas pourvu audit bénéfice dans les six mois, ou en quelque'autre façon qu'il puisse vaquer; et ce au profit de M<sup>e</sup> ....., prêtre du diocèse de...

Voici une nouvelle qui vous affligera. Il a plu à Dieu de disposer de M. Ozenne, supérieur de notre pauvre famille de Pologne. Une violente fièvre l'enleva de la terre au ciel la veille de l'Assomption et le 5<sup>e</sup> de sa maladie, muni de tous les sacrements et aussi bien disposé à sortir de ce monde pour s'unir à son souverain Seigneur, qu'on pouvait souhaiter. Il s'y était aussi préparé depuis son entrée en la compagnie, où il a toujours fui le mal et fait le bien avec beaucoup d'application et de fruit. Il était fort candide, doux et exemplaire. Dieu en est maintenant sa récompense. Il est fort regretté de tous ceux qui l'ont connu, et nous avons beaucoup perdu en lui, si nous pouvons appeler perte ce que Dieu gagne, duquel la volonté soit à jamais faite et accomplie en nous et en tout ce qui nous regarde. Priez, s'il vous plaît, et faites prier pour ce cher défunt, puisque l'Eglise ordonne des prières pour les justes comme pour les pécheurs tels que je suis.

---

2. Petite localité de l'arrondissement de Sarlat (Dordogne).

3. Nicolas Sevin.

D'un autre côté, Dieu nous a consolés de l'arrivée de Messieurs de Fontaines et Arnoul, qui étaient restés malades en Espagne et dont nous étions en grande peine pour n'en recevoir aucune nouvelle. Je vous prie de remercier Dieu de nous les avoir ramenés en bonne disposition, quoique M. de Fontaines soit maintenant au lit pour une fièvre double-tierce.

Je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Jolly.

2667. — LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT

[Septembre 1658<sup>1</sup>.]

*Ce que j'ai mandé à votre charité, mon très honoré Père, être nécessaire qu'elle sût, est les déportements de la sœur qui ne veut pas être éclairée à Saint-Roch<sup>2</sup>, ni avec une personne exacte. Elle est retournée, et cela ne presse pas jusques à mon retour, si je puis aller.*

*J'appréhende un peu que Madame de Marillac et toute leur maison<sup>3</sup> ne s'offense de les approcher sans les voir, comme ils ont fait les autres années, les refusant. Si votre charité y treuve inconvenient, je lui demande 2 jours, renvoyant à dimanche matin les chevaux et au cas que j'aie assez de force.*

*L'autre chose que j'avais à vous dire, mon très honoré Père, était le sujet du différend des personnes que je dois y aller treuver, et le service d'avis que je leur puis rendre à l'avenir. Cela ne presse pas, si bien Ollainville.*

*S'il plaît à votre charité m'en donner réponse, l'attendant*

---

**Lettre 2667.** — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Date ajoutée au dos de l'original par le frère Ducournau.

2. Paroisse de Paris.

3. Alors à Ollainville (Seine-et-Oise), dont Michel de Marillac était seigneur.

*avec entière soumission, ainsi que Dieu a toujours fait la grâce à votre pauvre fille et très humble servante.*

L. DE M.

*Je viens d'être assurée d'un carrosse pour demain matin, aidée de vos chevaux et du cocher que votre charité nous veut bien prêter.*

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

**2668. — A JEAN DOLCE, ÉVÊQUE DE BAYONNE**

De Paris, ce 22 septembre 1658.

Monseigneur,

Il est bien juste qu'après avoir reçu la grâce que je vous ai demandée, je vous en fasse un très humble remerciement, comme je fais, Monseigneur, avec toute la tendresse de mon cœur. C'est au sujet des deux pauvres missionnaires qui étaient en Espagne<sup>1</sup>, qui, par votre ordre, ont reçu à Bayonne toutes les assistances possibles et des offres qui ont surpassé leurs besoins aussi bien que leurs espérances. J'en aurai toute ma vie une reconnaissance sensible et un désir très ardent de la vous témoigner par mon obéissance. Je vous supplie très humblement, Monseigneur, de vous assurer que je recevrai toujours vos commandements avec tout le respect et la soumission que vous doit le moindre prêtre de votre diocèse. Aussi suis-je plus qu'aucun, en l'amour de N.-S., Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
indigne prêtre de la Mission.

*Au bas de la page* : Monseigneur de Bayonne.

---

**Lettre 2668.** — L. s. — Dossier de la Mission, original.

1. Pasquier de Fontaines et Marand-Ignace Arnoul.

**2669. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE**

De Paris, ce 27 septembre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Je n'ai pas envoyé à M. Colbert les trois mille et tant de livres que nous avons pour certains esclaves, dont vous avez les noms, ne sachant pas si vous les tireriez sur nous, comme je vous ai écrit de le faire ; mais, puisque vous nous renvoyez à lui, je m'en vas envoyer savoir s'il veut recevoir cette somme, et mander à M. Lambert de vous les délivrer. Il sera difficile que cela se puisse faire aujourd'hui ; ce sera, Dieu aidant, pour la semaine prochaine.

Si Messieurs les consuls vous font appeler pour savoir votre sentiment au sujet de Rappiot, vous ferez bien de ne requérir pas son bannissement, mais dire seulement les raisons pour et contre ; sans conclure à rien, laissant à leur discrétion d'en ordonner ce qu'ils jugeront à propos. Vous pourrez néanmoins leur proposer la saisie de ses effets, pris par la garde-côte, afin qu'ils soient appliqués au remboursement de M. Barreau, au cas que ledit Rappiot gagne son procès contre M. de Montolieu.

Madame la duchesse d'Aiguillon se chargea la semaine passée de faire savoir à M. le surintendant<sup>1</sup> que l'hôpital royal ne peut plus recevoir les forçats malades, s'il n'est payé de l'aumône du roi. Si madite dame se trouve aujourd'hui à l'assemblée, je saurai ce qu'elle a fait. Pour Monsieur le duc de Richelieu, il est allé aux

---

**Lettre 2669.** — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original chez M. Hains à Marseille.

1. Nicolas Fouquet.

eaux de Bourbon, et je garde la lettre de M. le prévôt Bausset jusqu'à son retour.

Nous avons reçu quatre écus pour Charles Ballagny, forçat à Toulon; je vous prie de les y faire donner; je le mande à M. Parisy.

Je vois par votre lettre de cet ordinaire votre caractère assez bon, et par conséquent vos yeux en meilleur état; c'est pourquoi, Monsieur, je vous prie, au nom de N.-S., de rester encore à Marseille quelque temps, au moins jusqu'à ce que ces affaires d'Alger soient faites, ou jusqu'à l'arrivée de M. Berthe, qui part aujourd'hui pour Marseille et pour l'Italie avec neuf ou dix autres missionnaires. Néanmoins, si le mal vous presse, allez-vous-en en l'une des maisons que je vous ai marquées, savoir Notre-Dame-de-Lorm et Annecy, ou, si vous croyez que l'air de Paris vous soit le meilleur, venez-vous-y-en; j'aurai grande consolation de vous voir.

M. Berthe vous porte nos règles imprimées et quelques Busée<sup>2</sup> que vous avez ci-devant demandés.

J'embrasse Messieurs Le Vacher et Huguier avec toutes les tendresses de mon cœur. Je n'ai aucun loisir de leur écrire.

Je vous prie de voir avec M. Le Vacher s'il est expédient de montrer à Martin Jolly la lettre de M. son oncle

Je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

---

2. Auteur du *Manuel de méditations dévotes sur tous les évangiles des dimanches et fêtes de l'année.*

**2670. — A JEAN MARTIN, SUPÉRIEUR, A TURIN**

De Paris, ce 27 septembre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Dieu soit loué de ce que vous voilà logés plus au large et en meilleur air! Mais c'est toujours en maison de louage. Ne parle-t-on plus de l'affaire de Saint-Antoine?

Il ne faut pas vous étonner, Monsieur, de l'indisposition qui vous a paru en la petite famille; il en arrive partout de pareilles, pour les mêmes fins pour lesquelles Dieu permit qu'en la compagnie de N.-S. il arrivât des dégoûts et des changements, à savoir, pour exercer ceux qui les souffrent et pour humilier les supérieurs. Le remède à cela, c'est la patience, le support et la prière à Dieu, à ce qu'il redonne aux esprits leur première sérénité et l'ouverture de cœur qu'il convient. Vous y pouvez aussi contribuer en les prévenant de témoignages d'estime, d'affection et de cordialité. Il arrive à une communauté ce qui arrive à une personne particulière, qui est de se trouver abattue, sèche et resserrée; et comme vous voyez les autres en cet état, vous devenez, ce semble, semblable à eux; et voilà l'ennui qui vous prend, et puis le découragement. Mais, au lieu de vous y laisser aller, il faut premièrement, tant que cela durera, tâcher d'honorer les actes de patience et de résignation pratiqués par Notre-Seigneur en pareilles occasions, particulièrement lorsque plusieurs de ses disciples, rebutés de sa sainte conduite et de sa doctrine admirable, s'étant départis de lui, il dit à ses apôtres : « Et vous, me voulez-vous aussi quitter <sup>1</sup>? » Il sera bon

---

Lettre 2670. — L. s. — Dossier de Turin, original.

1. Evangile de saint Jean VI, 68.

de savoir confidemment de quelqu'un d'où cela vient, et tâcher d'y remédier<sup>2</sup>. Secondement, vous devez redoubler votre confiance en Notre-Seigneur, le constituant et le regardant le supérieur de votre maison, le priant sans cesse qu'il ait agréable de la conduire selon ses voies, ne vous considérant que comme un pauvre instrument, qui, s'il n'était en la main d'un si excellent ouvrier, gâterait tout.

Enfin, Monsieur, voilà M. Berthe qui part pour l'Italie avec quantité d'autres. Il vous ira voir, Dieu aidant, au retour de Gênes. Traitez avec lui cœur à cœur et de toutes choses. J'espère que vous trouverez par tous ces moyens la paix et la joie pour vous et pour les vôtres, et l'avancement à la vertu pour tous en général et pour chacun en particulier, mais souvenez-vous que la patience nous est autant nécessaire pour nous supporter nous-mêmes, que la charité pour supporter le prochain. Plaise à Dieu de nous donner l'une et l'autre!

Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

M. Berthe vous porte les règles imprimées de la compagnie pour être distribuées à chacun. Peut-être qu'en passant à Lyon il les laissera à M. Delaforcade pour vous les faire tenir, car il s'en va droit à Marseille.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Martin.

---

2. Cette phrase est de la main du saint.



2671. — A EDMÉ JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME

Du 27 septembre 1658.

Je crois bien qu'il n'y a rien à espérer de la proposition de Tolède, avant que la paix soit faite entre les deux couronnes; et c'est, à mon avis, ce que M. du Loëus<sup>1</sup> vous veut faire entendre, sans le dire, avec ses réponses générales et indéterminées. Comme, par la grâce de Dieu, nous ne voulons que ce qu'il veut, nous attendrons avec grande patience le temps que sa Providence a ordonné pour l'exécution de ses desseins. Ce que je dis aussi au sujet d'un logement pour votre famille, puisque vraisemblablement celui que vous avez vu ne vous sera pas donné, pour les difficultés qui s'y rencontrent, et qu'il ne s'en pourra présenter de longtemps un autre qui vous convienne, ou qui n'ait aussi ses difficultés. Plaise à Dieu de nous faire recevoir tous les événements d'un même cœur! Je veux dire, les bons et les mauvais, avec indifférence. Ce qu'il fera sans doute si nous anéantissons nos désirs et nos conduites en sa présence, nous laissant gouverner par sa sagesse et croyant que tout ce qui arrive est le meilleur pour nous, bien qu'il soit contraire à nos sentiments. Si Dieu châtie ceux qu'il aime, nous devons estimer qu'il nous est favorable lorsque les affaires ne nous succèdent pas.

Je me réjouis de ce que vous pressez l'expédition des bulles de Saint-Lazare. C'est là le sceau qui doit affermir cette communauté et même toute la compagnie, qui, après Dieu, a son centre et son fondement en ce lieu. Et de là vous voyez combien est important le service que vous lui rendez en lui donnant moyen de se défendre des attaques dont on la menace; car on a des-

---

Lettre 2671. — Reg. 2, p. 247.

1. Nom latinisé de Jacques Duley, futur évêque de Limerick.

sein de nous ébranler d'ici, si on peut, ainsi que je vous ai mandé. Nous devons tout craindre, après un procès que nous venons de perdre, contre toutes les apparences divines et humaines, touchant la ferme d'Orsigny, que nous avons aussi perdue. Mais Dieu soit loué! Il nous a fait la grâce de recevoir ce coup comme un coup de sa main paternelle, qui nous ôte un peu de bien temporel pour nous augmenter la confiance en sa bonté et la patience dans les adversités, tant nécessaires aux chrétiens et aux missionnaires.

**2672. — A UN SUPÉRIEUR**

Du 28 septembre 1658.

Une autre fois, quand vous aurez les ordinands chez vous, ne les quittez pas, s'il vous plaît, comme vous avez fait cette dernière fois, allant à la campagne reconnaître un lieu pour y faire la mission. C'est entasser trop de choses à la fois; et c'est inutilement, ce semble, que vous êtes sorti, puisque de toutes parts on vous demande. N'avez-vous pu vous déterminer au choix d'une paroisse sans l'avoir vue auparavant?

Je m'étonne, Monsieur, que vous me pressiez encore de vous envoyer vos livres, vous ayant écrit plusieurs fois que c'est contre l'ordre de la compagnie d'en avoir aucun en propre, et encore plus d'en emporter quantité de maison et maison. Je vous ai même dit que je suis obligé de tenir la main à l'observance de cette règle. C'était assez de cela pour vous faire considérer la volonté de Dieu et pour vous y tenir, sans me faire de nouvelles instances pour passer par-dessus. Mais ce qui est de plus fâcheux est que vos lettres sont toujours

pleines d'aigreur et de plaintes, ou pour ce qui vous touche, ou à l'encontre des autres qui ne vous reviennent pas; et sans vous contenter de vous adresser à moi, vous faites connaître vos peines au tiers et au quart; comme, au sujet de ces livres, vous avez témoigné votre ressentiment à ceux qui sont avec vous et l'avez écrit de deçà à Messieurs ... publiant ainsi vos mécontentements, comme font les esprits tendres qui ne peuvent porter une petite mortification. J'espère que cela ne vous arrivera plus.

Je suis en peine de l'incommodité du frère ... et je prie Notre-Seigneur qu'il lui redonne la santé. Si je croyais que ce bon frère la trouvât plutôt à Paris que là où il est, je serais content qu'il y vînt; mais le changement de lieu, pour l'ordinaire, sert de peu à rendre la vue meilleure et à réparer les forces perdues; et je ne vois pas que les bourgeois des villes sortent de leurs maisons quand ils y sont indisposés, et s'en aillent demeurer ailleurs bien loin pour y être mieux; chacun souffre son mal chez soi et se sert des remèdes qu'il a. Or, ce frère ayant servi votre maison 10 ou 12 ans, n'est-il pas juste qu'elle le souffre et le soulage maintenant qu'il est infirme, sans vouloir s'en décharger sur une autre qui n'a déjà que trop d'autres infirmes? Je vous prie, Monsieur, de le retenir et d'en avoir soin.

**2673. — A DENIS LAUDIN, SUPÉRIEUR, AU MANS**

Du 28 septembre 1658.

La résistance du frère clerc à s'humilier de sa faute nous donne sujet de ne rien espérer de lui, quelque mine qu'il fasse; et son esprit est tel qu'à moins d'une

grâce extraordinaire, ou d'une grande fidélité de sa part à répondre aux grâces ordinaires, il est en grand danger, je ne dis pas de quitter la compagnie, car il en est déjà dehors, ou peu s'en faut, mais de se perdre dans le monde; ce que Dieu ne permette pas! Je n'ai plus d'avis à vous donner à son égard, sinon que vous teniez ferme, s'il vous plaît, pour rompre ses pratiques déréglées et ses petites humeurs, et pour le rendre souple à l'obéissance et au règlement. Si pour cela il s'en va, ce sera sans sujet; mais, s'il change et demeure, nous verrons ce qu'on en fera.

Puisque votre conseil juge que M. ... ancien confrère de votre maison, n'a pas droit de demander le logis de feu M. votre curé, entre les autres raisons que vous lui donnerez pour l'en éloigner, dites-lui que les femmes ne doivent pas loger parmi les ecclésiastiques, ni les missionnaires souffrir qu'elles entrent dans leur enclos.

**2674. — A DENIS LAUDIN, SUPÉRIEUR, AU MANS**

De Paris, ce 2 d'octobre 1658.

Monsieur,

Je vous écris de la ville, où je suis déjà bien tard, seulement pour vous prier de nous envoyer une procuration en qualité de prieur de Bussière-Badil, dont le nom du procureur sera en blanc, par laquelle vous lui donnerez pouvoir d'affermir les fruits dudit prieuré, pour le prix et les années qu'il jugera à propos, d'en recevoir les revenus et les arrérages, de contraindre au paiement, de plaider, transiger, donner quittance, de substituer un ou plusieurs procureurs, tant en justice

que pour l'effet de la présente procuration, et généralement faire et négocier, pour le spirituel et temporel dudit prieuré, tout ainsi que vous feriez si vous étiez présent, etc. Les notaires savent les formalités de pareils actes. Il est à propos que vous alliez faire celui-ci en lieu où vous ne soyez pas connu. Je suis, en l'attendant, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

Il faut que la procuration soit la plus étendue en pouvoir que faire se pourra, et qu'elle soit ici au plus tôt.

*Au bas de la première page : M. Laudin.*

**2675. — A PIERRE CABEL, SUPÉRIEUR, A SEDAN**

De Paris, ce 2 d'octobre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je vous ai fait envoyer nos règles imprimées par le dernier coche qui est parti d'ici pour Sedan, dans un petit paquet couvert de toile à vous adressant; vous le ferez retirer, s'il vous plaît. Il y a sept exemplaires en latin et trois en français<sup>1</sup>. Vous y trouverez une petite lettre circulaire, qui doit être signée de M. Alméras, qui contient quelques avis sur ce sujet. Il me semble qu'il y a aussi un bref d'une indulgence pour ceux qui feront les exercices spirituels en la compagnie, tant du dedans que du dehors.

---

**Lettre 2675.** — L. s. — Dossier de la Mission, original.

1. Ces derniers pour les frères coadjuteurs de la maison.

Je loue Dieu de ce qu'il a béni vos retraites et rendu la santé aux infirmes. Je vois bien que ces retraites faites de huit jours de suite incommovent le service de la paroisse; mais il faut faire le mieux que vous pourrez, ainsi qu'on a fait par le passé; car de faire les exercices spirituels en deux temps, ou deux fois l'année, de cinq jours chaque fois, ce serait faire ce qui ne se fait en pas un lieu que je sache, non seulement de la compagnie, mais des autres communautés, à la réserve des novices et des séminaristes. Je vous prie de ne rien innover pour ce regard.

M. Maillard vous écrit touchant la donation faite par la petite Jeanne Payon.

Nous tâcherons d'acquitter votre lettre de change pour ce quartier ici.

M. Coglée<sup>2</sup> n'a emporté aucuns livres, ni je ne comprends pas de quels livres vous parlez quand vous dites n'en avoir trouvé aucun de ceux que doivent avoir les supérieurs, car il n'y en a point qui soient particulièrement destinés pour eux. Si vous parlez d'un registre sur lequel on écrit nos résolutions aux difficultés qu'on nous propose, M. Coglée n'a pas observé cela et n'a pas fait, à ce qu'il dit, aucun projet de prône que pour son usage, et non pour servir à d'autres.

Il a plu à Dieu de disposer de M. Ozenne, supérieur de notre pauvre famille de Pologne. Une violente fièvre l'enleva de la terre au ciel la veille de l'Assomption et le 5<sup>e</sup> de sa maladie, muni de tous les sacrements et très bien disposé à la mort. Aussi s'était-il préparé toute sa vie à ce passage par fuir le mal et faire le bien; ce qu'il a fait avec beaucoup d'application et de fruit. Il était fort candide, doux et exemplaire, et Dieu

---

2. Prédécesseur de Pierre Cabel à la cure de Sedan.

est maintenant sa récompense. Il est fort regretté, et nous avons beaucoup perdu en le perdant, si nous pouvons appeler perte ce que Dieu gagne, duquel la volonté soit à jamais faite en nous et en tout ce qui nous touche! Priez, s'il vous plaît, et faites prier pour ce cher défunt, car l'Eglise prie pour les justes comme pour les pécheurs.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Cabel.

**2676.** — A MADEMOISELLE DE LAMOIGNON

[Octobre 1658<sup>1</sup>.]

Vincent de Paul félicite Mademoiselle de Lamoignon de l'honneur fait à son frère Guillaume, qui vient d'être nommé premier président par le roi<sup>2</sup>.

**2677.** — LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT

[3 octobre 1658<sup>1</sup>.]

*Mon très honoré Père,*

*Notre sœur Françoise Fanchon a pris aujourd'hui l'avis de Monsieur Portail sur son désir de faire demain, jour saint François, son renouvellement annuel, et il n'y a point treuvé de difficulté. Elle supplie votre charité, si elle l'agrée, de l'offrir à Dieu en la manière qu'elle doit faire, et moi, tou-*

---

**Lettre 2676.** — Collet, *op. cit.*, t. II, p. 57, en note.

1. Voir note 2.

2. Guillaume de Lamoignon fut nommé premier président le 2 octobre 1658.

**Lettre 2677.** — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Le frère Ducournau a ajouté au dos de l'original : « Octobre 1658. » Le contenu permet de préciser le jour.

*jours dans mes misères, je demande votre sainte bénédiction et prières.*

*J'ai un peu de peine d'une si longue privation de vous parler. Dieu le veut, puisqu'il le permet ainsi.*

*Madame de Marillac la carmélite a grand désir que je lui aille dire des nouvelles d'Ollainville, et Madame sa fille m'a mandé y retourner samedi. Si votre charité me le permet, je prendrai l'occasion de son carrosse demain, pour ne point mécontenter la mère.*

*J'ai peine de ne point savoir de nouvelles de nos sœurs de Calais, ni de celles de Metz, depuis qu'elles sont parties; quoique je leur aie écrit. Permettez-moi de vous en demander; et voulez bien que je croie qu'il est vrai que je suis toujours, mon très honoré Père, votre très petite et très indigne fille et servante.*

LOUISE DE MARILLAC.

Suscription : A Monsieur Monsieur Vincent.

**2678. — A JEAN MONVOISIN**

De Paris, ce 8 d'octobre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je n'ai pas le temps de vous écrire amplement; je le fais seulement pour vous dire que j'approuve fort que vous fassiez la mission de Beuvarde avec ces Messieurs qui sont avec vous, que j'embrasse aussi avec vous avec toute la tendresse de mon cœur. Je prie N.-S. qu'il ait agréable ce service que vous rendrez aux âmes, et qu'il y bénisse vos travaux.

Je n'ai encore pu assez considérer votre dernière lettre pour vous en rendre réponse à présent, au sujet de cette bonne demoiselle qui offre son bien à rente viagère. Je serais bien aise de savoir ce qu'elle en retire, tous frais faits, par communes années.



Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

Vous irez, s'il vous plaît, M. Cornuel et vous, voir Mgr de Soissons<sup>1</sup> avant d'aller à Beuvarde. Vous verrez avec lui, ou avec M. Dutour, son grand vicaire, s'il y aurait moyen de trouver un bon prêtre pour dire tous les jours la messe à Beuvarde et y faire l'école, et le faire agréer au seigneur, qui le doit payer, selon la fondation. Vous tâcherez aussi, la mission faite, de vous faire payer la rente et les arrérages qu'il vous doit.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Monvoisin, prêtre de la Mission de Fontaine-Essart, à Montmirail.

**2679. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE**

De Paris, ce 11<sup>e</sup> octobre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu votre lettre du 1<sup>er</sup> de ce mois et une sensible consolation d'apprendre que votre œil malade se guérit. J'en remercie Dieu, comme aussi de l'attache que vous avez pour la seule volonté de Dieu, qui fait qu'au lieu d'en avoir quelque une pour les lieux et les emplois, vous avez pour toutes choses une sainte indifférence. C'est le moyen d'être toujours en paix et béni partout. Plaise à Dieu de nous établir, tant que nous

---

1. Charles de Bourbon.

**Lettre 2679.** — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original chez M. Haïns à Marseille.

sommes, en ce bienheureux état ! Je suis donc très aise que vous restiez à Marseille, puisque votre santé vous le permet. Je vous prie de la ménager, et Notre-Seigneur de travailler avec vous au rétablissement de la conférence et à l'avancement à la vertu de ces Messieurs de la ville qui doivent y assister.

Je suis consolé de ce que vous parlez de [faire] bientôt une mission. Le changement...

Madame la duchesse d'Aiguillon fait ce qu'elle peut pour faire continuer à l'hôpital ses appointements ; pour moi, je ne puis rien après elle. Je saurai si elle y a avancé quelque chose, la première fois que j'aurai l'honneur de la voir.

Je vous renvoie la lettre de M. Rambert, n'étant pas à propos de la présenter à M. Colbert, après le refus qu'il a fait de recevoir notre argent, et la raison qu'il nous en a dite, comme je vous l'ai mandé. Je suis d'avis de donner cet argent à M. Simonnet, et c'est ce que nous ferons cette semaine. Je pense qu'il n'y a rien à craindre.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

**2680. — A JEAN BARREAU**

De Paris, ce 11<sup>e</sup> octobre 1658.

Mon cher Frère,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Je réponds à votre chère lettre du 3 septembre, comme j'ai déjà fait à vos précédentes. J'ai fait rendre

à M. votre frère toutes celles que vous m'avez adressées, et lui ai envoyé votre procuration, estimant qu'il vous sera toujours comptable de votre bien, dont vous lui donnez une pleine disposition.

Je souhaiterais fort que les esclaves fussent payés et que M. Le Vacher<sup>1</sup> fût avec vous; mais plusieurs choses nous obligent d'arrêter encore à Marseille sa personne et son argent. Premièrement, le danger qu'il y a que les créanciers de Rappiot ne se saisissent des deniers, et qu'ainsi, au lieu de secourir ces pauvres gens, on les réduise à n'être jamais secourus, pour nous être trop hâtés. Vous reconnaissez vous-même ce danger par votre dernière, et, pour l'éviter, vous voudriez qu'on se servît de la voie de Tunis; mais, tout considéré, il y a danger de tous côtés. Secondement, M. Le Vacher, de Tunis, nous écrit qu'il n'est nullement expédient d'envoyer personne non plus en Alger qu'à Tunis, et qu'au contraire il faudrait, si on pouvait, en retirer ceux qui y sont, jusqu'à ce que le roi ait témoigné quelque ressentiment aux Turcs de ce qui s'est passé, et mis quelque ordre pour l'avenir, parce qu'autrement ils continueront leurs entreprises. Et en troisième lieu, ce qui nous a davantage obligés à prendre résolution d'attendre encore, est l'emprisonnement que le G[rand] S[eigneur] a fait faire de l'ambassadeur de France et de M. de La Haye, son fils, substitué à l'emploi du père<sup>2</sup>, qui est une entreprise étrange, qui nous donne sujet de tout craindre, ou du moins de ne rien hasarder de nouveau, jusqu'à ce que nous voyions quel événement aura cet affaire, dont le roi a grande raison de se ressentir. C'est pourquoi, mon cher Frère, je vous prie, au nom de N.-S., d'avoir patience. Notre-

---

1. Philippe Le Vacher.

2. Voir lettre 2659, note 1

Seigneur ne permet pas toutes ces choses sans raison; elle nous est inconnue à présent, mais nous la verrons quelque jour. Le retardement n'a rien gâté jusqu'à cette heure, et j'espère qu'il ne gâtera rien à l'avenir; et tandis que Notre-Seigneur vous fera la grâce de vous abandonner à sa conduite, assurez-vous que vous vous en trouverez bien. Je prie sa divine bonté qu'elle vous continue sa protection et vous remplisse de confiance en sa vertu et en son amour, qui est plus grand pour vous que vous ne pouvez penser.

Nous n'avons rien de nouveau de deçà. Notre monde fait à présent ses exercices spirituels pour aller ensuite rendre quelque petit service à Dieu, qui d'un côté, qui d'autre. Il en est parti depuis peu dix ou douze pour l'Italie. On nous demande des hommes de tous côtés. La moisson est grande; priez Dieu qu'il envoie de bons ouvriers en sa vigne.

Il a plu à Dieu de nous en ôter un des meilleurs; je ne sais si je ne vous l'ai pas déjà mandé : c'est le bon M. Ozenne, supérieur de notre pauvre famille de Pologne, qui mourut la veille de l'Assomption. La perte est grande pour nous, si nous pouvons appeler perte ce que Dieu gagne. Il a toujours fui le mal et fait le bien avec beaucoup d'application et de fruit. Je recommande son âme à vos prières, puisque l'Eglise veut qu'on prie pour les justes comme pour les pécheurs.

Je suis, en l'amour de N.-S., mon cher Frère, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Barreau, consul en Alger.

2681. — A JACQUES PESNELLE, SUPÉRIEUR, A GÈNES

De Paris, ce 15 d'octobre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu en même temps vos lettres des 1<sup>er</sup> et 9 de ce mois. Je ne puis que rendre grâces à Dieu de toutes celles qu'il vous a faites. Vous devez vous humilier beaucoup en vue des effets de sa divine bonté en vous et par vous, et des empêchements que vous mettez peut-être aux opérations de sa grâce, qui sans cela ferait encore de plus grands biens. Gardez-vous bien, Monsieur, de vous en attribuer aucun ; vous commettriez un larcin et feriez injure à Dieu, qui seul est l'auteur de toute bonne chose. Tendez toujours en bas, à l'amour de votre abjection et au désir du mépris et de la confusion, contre l'inclination naturelle, qui porte à l'affection de paraître et de réussir. C'est le moyen des moyens pour honorer Dieu, pour bien édifier et conduire saintement la famille, et enfin pour attirer des singulières bénédictions du ciel sur tous vos travaux. Je prie sa divine bonté qu'elle tire sa gloire de vos retraites et des nôtres ; ce qu'elle fera sans doute, si elles nous portent de plus en plus au zèle et à l'humilité.

Quoi que le médecin vous dise de la nature du mal du frère Emmanuel, défiez-vous-en. Les défaillances qu'il a eues donnent sujet de craindre qu'il a l'épilepsie, ou du moins une disposition à l'avoir ; et, quelque remède qu'on y apporte, il est difficile d'en ôter la racine, quoiqu'on vous promette de le guérir. Tant y a que le soupçon seulement d'un tel [mal] est capable

de faire rejeter un homme d'une communauté. Il y a une religieuse au monastère de Sainte-Marie dont j'ai le soin, qui est atteinte du haut mal. Comme elle faisait peine à toute la famille, on l'a séparée et mise dans un lieu à part. Il est arrivé que la religieuse qu'on lui avait donnée pour veiller sur elle et pour l'assister, la voyant écumer et se débattre, en a reçu de si fortes impressions, qu'elle-même tombe à présent en pareilles syncopes. Vous savez que pour cela un homme est irrégulier. Si donc l'Eglise le rejette, combien plus le doit faire une compagnie où les frères habitent ensemble!

Notre maxime est de ne recevoir personne en nos maisons pour y demeurer libre. Et comme feu M. de Fargis, qui était un seigneur de ce royaume d'un grand esprit, qui avait été ambassadeur en Espagne et qui était beau-frère de notre fondateur, voulut se retirer céans, je lui dis que nous n'y recevions plus personne que pour faire seulement les exercices spirituels, ou pour être du corps. Et comme il vit qu'il n'y pouvait vivre en son particulier avec des serviteurs, il se résolut de prendre l'habit de la compagnie et de s'accommoder à la communauté. Il y a même vécu un an en cette sorte, mais avec grande consolation de sa part et de la nôtre, qui n'avons jamais remarqué en lui aucun défaut<sup>1</sup>. Quelque temps après, M. d'Alméras, maître des comptes, nous ayant demandé la même chose que lui, nous lui fîmes la même réponse, et il prit ensuite la même résolution, le même habit et la même manière de vie, quoiqu'il eût 82 ans. Nous en avons reçu une grande édification et il est mort en saint. De cette manière, ces Messieurs assistent aux répétitions d'oraisons, aux conférences, chapitres et autres exer-

---

1. Collet cite cette phrase, qu'il dit extraite d'une lettre du 25 octobre 1658. (*Op. cit.*, t. II, p. 28.) Il se trompe de date.

cices, autant que leur âge et leur santé le permettent ; et nous évitons les inconvénients qui arriveraient s'ils étaient séparés. Je vous dis cela au sujet de M. Spinola et de l'intention qu'il a, pour lui faire connaître doucement ce que vous pouvez et l'expédient qu'il peut prendre. Le respect que nous devons à son nom et encore plus à sa personne, étant tel que vous me mandez, nous fera faire pour son service et sa consolation tout ce qu'il peut désirer.

M. Berthe est arrivé à Marseille, et il n'attend plus que l'occasion pour aller à Gênes.

Nous avons fait tenir la lettre du religieux que vous m'avez adressée.

Si ces Messieurs piémontais qui doivent entrer en votre séminaire interne se voulaient contenter de l'ordre des autres, cela remédierait à plusieurs inconvénients qui arrivent de la singularité.

Vous me mandez que M. Simon ajoute quelques additions à l'auteur qu'il explique ; c'est ce que nous ne permettons pas volontiers de deçà ; et s'il se contentait de la simple explication, je pense que cela irait mieux.

Je suis, en N.-S., votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

**2682. — A JACQUES DE LA FOSSE, PRÊTRE DE LA MISSION,  
A TROYES**

De Paris, ce 16 d'octobre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Il est vrai que votre demande m'a surpris de prime

---

**Lettre 2682.** — Dossier de la Mission, minute et copie du XVII<sup>e</sup> siècle. Les deux textes concordent.

abord, comme vous l'avez jugé vous-même; et en effet, Monsieur, comment ne m'aurait-elle pas surpris, voyant le doute que vous avez de votre vocation depuis dix-huit ou vingt ans qu'il y a que vous êtes dans la compagnie, après l'avoir examinée dans la retraite que vous fîtes en y entrant, après deux ans de séminaire, après avoir fait vœu à Dieu d'y demeurer, ainsi que vous fîtes il y a plusieurs années? Car, encore que vous ne les ayez pas renouvelés depuis le bref, ces premiers vœux ne laissent pas d'être des promesses à Dieu, que l'on est obligé de garder en conscience. Après avoir tant travaillé en la compagnie, en divers emplois et avec bénédiction, après tout cela, dis-je, me mander si vous êtes appelé! Ne dois-je pas être surpris de cette demande? Je vous y réponds néanmoins, puisque vous le désirez, et vous dis, Monsieur, qu'après tout cela Dieu demande de vous que vous persévériez jusques à la fin. Toutes les pensées qui vous viennent à l'encontre sont des tentations du malin esprit, envieux du bonheur que vous avez de servir à Dieu.

Mais j'y ressens des répugnances; les vœux et les pratiques aussi bien que l'esprit de la Mission ne reviennent pas à mon humeur, quoique j'en fasse estime. — Et où est-ce, Monsieur, que vous n'aurez point de répugnances? Toutes les conditions de la vie ne sont-elles pas environnées de difficultés? Et où voyez-vous des personnes qui soient de tous points contentes dans leur état? Croyez-moi, Monsieur, qu'outre les dangers du salut où l'on est dans le monde, vous y trouveriez bien des croix et des déplaisirs. Et quand même vous sortiriez pour entrer dans une autre communauté, ne pensez pas, Monsieur, qu'elle n'ait aussi ses peines, qu'il n'y faille de l'obéissance, qu'elle n'ait ses pratiques, aussi bien que nous les nôtres, lesquelles ne viendraient pas peut-être plus à votre humeur. Quand



nous considérons un autre état, nous envisageons ce qu'il a d'agréable; mais, quand nous y sommes, nous expérimentons ce qu'il a de fâcheux et de contraire à la nature. Demeurez donc en paix, Monsieur, et continuez votre voyage au ciel dans le même vaisseau où Dieu vous a mis. C'est ce que j'espère de sa bonté et du désir que vous avez de faire sa volonté<sup>1</sup>.

Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

**2683. — A JACQUES THOLARD**

De Paris, ce 16 d'octobre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Votre chère lettre du 4 de ce mois m'a autant ou plus consolé qu'aucune que j'aie reçue de vous depuis que vous êtes en la compagnie, tant pour la grande ouverture de votre cœur que j'y vois, que pour les grâces et consolations que j'apprends que vous avez reçues depuis peu de Notre-Seigneur, dont je le remercie de tout mon cœur.

Que puis-je vous répondre, Monsieur, à la demande que vous me faites, sinon ce que Dieu lui-même vous inspire, ce que des personnes de science et de vertu

---

1. Première rédaction : où Dieu vous a mis. Ce n'est pas que, si vous vous résolviez à renouveler les vœux, vous ne fissiez encore mieux. Sans cela néanmoins vous ne laisserez pas d'être du corps de la Compagnie, et y travaillerez, comme j'espère, à vous sanctifier et y sanctifier plusieurs autres. Je prie N.-S. qu'il vous fasse cette grâce, et suis...

Lettre 2683. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

vous ont conseillé et ce que votre propre conscience vous dicte? Oui, Monsieur, courage! Si vous vous donnez à Dieu de la bonne façon, il se donnera aussi à vous et vous comblera de ses grâces et de ses plus chères bénédictions. Faites, à la bonne heure, ce que vous pouviez, et, je dirai même, ce que vous deviez en quelque façon faire il y a longtemps; faites, Monsieur, ce que tant d'autres anciens et nouveaux ont fait, et croyez que vous en aurez consolation. Si vous avez bien demeuré en la compagnie vingt ans, vous y en demeurerez bien encore vingt et trente autres, puisque les choses n'y seront pas plus difficiles à l'avenir que par le passé; et vous liant à Dieu tout à fait comme les autres, outre que vous les édifierez, c'est que Notre-Seigneur se liera à vous plus étroitement que jamais et sera votre force contre vos faiblesses, votre joie contre vos tristesses et votre fermeté contre vos irrésolutions.

Pour ce qui est des sujets de doutes que vous dites avoir, ce ne sont que des tentations de l'ennemi de votre bien et de la gloire de Jésus-Christ; car, pour ce vœu de vaquer toute sa vie au salut des pauvres gens des champs, il ne s'entend que selon les règles de l'obéissance, en sorte que, si le supérieur n'y envoie pas, on n'y est pas obligé. Combien y en a-t-il qui ne peuvent pas y vaquer, qui ne laissent pas d'être vrais missionnaires? Les procureurs des maisons, les régents et le supérieur général même, qui n'y peut guère souvent aller, sont-ils moins du corps de la compagnie et n'accomplissent-ils pas leur vœu? Vous avez bien fait des missions vingt ans; n'en ferez-vous pas bien encore vingt autres? Et si Dieu vous a assisté pendant ce temps-là, ne vous étant pas encore si bien donné à lui, ne vous assistera-t-il pas bien à l'avenir quand vous serez tout sien? Mais, à le prendre à l'extrémité, si le

supérieur juge qu'il y a du danger trop manifeste, ne pourra-t-il pas vous dispenser d'y aller ?

2° Quant à ce que vous dites, que les péchés contre les vœux seront plus grands; il est vrai; mais cela empêche-t-il tous les religieux et même tous les séculiers qui font des vœux de toutes façons, cela les empêche-t-il de promettre à Dieu? Et tout ainsi que le même Dieu, qui a ces promesses si agréables, comme des témoignages de l'amour qu'on lui porte, donne son aide pour les accomplir, il ne vous dénierait pas la sienne pour l'accomplissement des vôtres, et de plus vous fera participant de beaucoup d'autres faveurs. Mais, Monsieur, vous craignez trop Dieu pour y manquer en chose de conséquence.

3° Pour l'assistance de vos parents pauvres, c'est l'intention de la compagnie que le revenu du bien soit particulièrement employé à cela; et c'est ainsi qu'on en a toujours usé<sup>1</sup>. De qui avez-vous vu que l'on ait exigé le revenu du titre<sup>2</sup>? Et je vous assure, Monsieur, qu'on ne le fera point à votre égard, ni aucun supérieur qui vienne après moi; et pour votre assurance, gardez la présente, qui pourra faire voir à l'avenir que je vous l'ai promis ainsi et qu'on ne pourra vous obliger à rien de contraire.

Courage donc, Monsieur, donnez gloire à Dieu, donnez ce bon exemple à la compagnie, qui verra que vous, ancien comme vous êtes, ne demeurez point en arrière, et donnez à vous-même et à votre propre conscience cette consolation, qui sera très grande sans doute, et plus grande que toutes les joies et satisfactions mondaines. Je prie Notre-Seigneur qu'il fortifie votre es-

---

1. Ces derniers mots sont de la main du saint. Le secrétaire avait écrit : « et je vous en donne à présent toute permission. »

2. Le titre patrimonial requis pour l'admission aux ordres.

prit pour cette bonne résolution et vous comble de ses grâces, qui suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Tholard, prêtre de la Mission, à Troyes.

**2684. — A JEAN MARTIN**

De Paris, ce 18 d'octobre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

La dernière lettre que je vous ai écrite sert quasi de réponse à celle que j'ai reçue depuis de votre part. Vous me mandez que trois ou quatre des vôtres ont été malades et qu'ils n'étaient pas encore bien guéris. Dieu veuille qu'ils le soient à présent et que M. Berthe vous trouve tous bien disposés et bien unis! Je ne doute pas que vous n'ayez fait toutes les avances de bonté vers ceux qui ont le cœur serré en votre endroit, afin qu'en leur ouvrant votre poitrine fraternelle et charitable, ils aient pour vous le respect et la confiance qu'ils vous doivent. Il ne faut pas vous étonner de leur froideur; tous les supérieurs en essuient souvent de pareilles, particulièrement ceux qui sont fermes au règlement et à faire la guerre à la chair. Ils ne laissent pas pour cela d'aller leur train, et Dieu permet qu'à la fin leur patience et leur exactitude les font honorer et estimer d'un chacun; et s'il reste quelque chose à faire, la visite remettra tout. Je vous prie, Monsieur, prenez cou-

rage et confiez-vous à Dieu; désirez qu'il soit seul honoré, et prenez toujours pour vous et pour la compagnie le parti de l'humilité et l'amour de la confusion et du mépris.

M. Berthe est à présent à Marseille avec 9 ou 10 autres, qu'il mène en Italie. Je vous ai fait envoyer par lui nos règles imprimées, et je pense qu'il en aura laissé le paquet à M. Delafôrcade, à Lyon, pour vous le faire tenir.

Ce que vous me mandez du frère clerc me semble assez considérable. J'ai envie de lui écrire un de ces jours de ma propre main. De quelque façon qu'il reçoive les avertissements, continuez de l'avertir tant qu'il continuera de s'égarer de la voie de la perfection. Il ne se peut qu'il n'en profite tôt ou tard, à causé que vous y procéderez selon votre prudence et charité ordinaires.

Vous avez bien fait de vous excuser vers les filles de Sainte-Marie, qui vous ont prié de leur servir de confesseur ordinaire, et, si même Mgr le marquis<sup>1</sup> vous pressait sur ce point, il faudrait lui faire entendre qu'il est tout à fait contraire à notre Institut et à notre usage, et le prier de vous en dispenser.

J'ai fait tenir la lettre que vous m'avez adressée.

Si on vous met quelque argent en main pour faire tenir ici à Madame Bachelet, qui demeure en cette ville chez Madame de Lamare, rue Saint-Jacques, vous me le manderez, s'il vous plaît. Un jeune homme qui est allé de delà, lui a fait espérer de lui envoyer quelque chose par votre moyen.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

---

1. Le marquis de Pianezze.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Martin, supérieur des prêtres de la Mission, à Turin.

**2685. — A LOUIS D'ESTAING, ÉVÊQUE DE CLERMONT**

De Paris, ce 18 octobre 1658.

Monseigneur,

La grâce que Votre Grandeur nous a faite de fulminer la bulle de notre Saint-Père touchant Saint-Pourçain est si grande, et le témoignage de la bienveillance dont vous nous honorez, de daigner vous vouloir servir de nous pour faire la mission dans votre diocèse et d'y enseigner la théologie, si considérable, que je n'ai pas de paroles pour vous en exprimer la reconnaissance et pour vous en remercier. C'est pourquoi je prie Notre-Seigneur qu'il soit vôtre, le remerciement et la récompense de Votre Grandeur; et c'est, Monseigneur, ce que je fais et ce que fera la compagnie toujours.

Le dessein qu'a eu M. l'abbé de Chandénier<sup>1</sup> dans la résignation qu'il nous a faite de Saint-Pourçain, et qui a été confirmé par Sa Sainteté, a été d'unir ce bénéfice à cette maison de Saint-Lazare pour lui donner moyen de soutenir les grandes dépenses qu'elle fait pour l'ordination qui se fait pour tous les ecclésiastiques du royaume, qui sont au nombre de quatre-vingts ou cent à chaque ordination, qui se fait cinq fois l'an, à chacune desquelles les ordinands sont nourris onze jours durant gratis, comme aussi celle des exercitans, qui sont pour l'ordinaire au nombre de huit ou dix ecclésiastiques et autant de laïques, qui viennent de toutes parts, lesquels succèdent les uns aux autres, en

---

**Lettre 2685.** — Minute aut. non s. — Le document nous a été communiqué par M. La Caille, boulevard Malesherbes, 50, Paris.

1. Louis de Chandénier.

sorte qu'il y a continuellement céans vingt personnes externes qui y font leurs exercices spirituels, et cela aussi gratis.

Selon cela, Monseigneur, Votre Grandeur voit que le revenu de Saint-Pourçain ne peut pas suffire au dessein de Monsieur de Chandénier et à l'entretien d'une mission continuelle et perpétuelle dans votre diocèse, ainsi que vous, Monseigneur, me faites l'honneur de m'écrire que Votre Grandeur souhaite. Notre dessein est bien, Monseigneur, d'aller faire la mission à Saint-Pourçain et d'y convoquer les villages qui en dépendent, de cinq en cinq ans, et de commencer au plus tôt, avec la permission de Votre Grandeur<sup>2</sup>.

Je suis bien affligé, Monseigneur, de ce que Votre Grandeur n'a pas la satisfaction qu'elle s'était promise de M. Chomel, et de ce que je suis inutile à votre service de ce côté-là. Il ne m'a pas fait l'honneur de me demander mon avis; il m'a seulement mandé le déplaisir qu'il a de n'avoir pu recevoir l'honneur que vous, Monseigneur, lui avez offert.

M. l'abbé Gedoy<sup>3</sup> est très vertueux ecclésiastique, que Monseigneur le prince de Conti, du temps duquel il étudiait, dit que c'est le premier qui lui a parlé de dévotion, et qu'il était déjà, de ce temps-là, fort vertueux. Il prêche bien et utilement; il a l'esprit doux et néanmoins ferme. Il est fils du premier commis de

---

2. Le saint avait ajouté à la suite ces mots, que, réflexion faite, il ratura : « Et l'on verra de delà si l'on y pourra laisser deux ou trois prêtres pour aller faire la mission là où Votre Grandeur les enverra, au moyen du rabais des décimes dont l'on a surchargé le prieré depuis peu, au delà de ce qu'il peut porter, si vous, Monseigneur, l'avez agréable. »

3. Nicolas Gedoy, abbé de Saint-Mesmin. Il devint aumônier du duc d'Orléans, supérieur des Ursulines de Saint-Cloud, donna à Paris et en province des missions qui eurent un grand retentissement. Sur la fin de sa vie, il se retira à l'hôpital général de Paris, où il mourut le 10 juin 1692, à l'âge de soixante-quatre ans.

l'Épargne qui est mort il y a quelques années, de sorte que celui-ci est jouissant de son bien, qu'il emploie en bonnes et saintes œuvres. Je ne lui ai point encore fait la proposition [de] l'honneur que vous, Monseigneur, lui faites. Je le ferai dans trois ou quatre jours, qu'il se doit trouver à l'assemblée des ecclésiastiques qui se fait céans tout les mardis, dont il est préfet. Vous pouvez croire, Monseigneur, que je ferai tout ce que je pourrai pour votre service en cela et en toutes choses, et me donnerai l'honneur de vous faire savoir ensuite sa résolution, que je souhaite qui soit conforme à votre volonté, Monseigneur. La mienne le sera entièrement toute ma vie; et pour cela je fais à Votre Grandeur un renouvellement des offres de mon obéissance perpétuelle, qui suis...

**2686. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE**

De Paris, ce 18 d'octobre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je rends grâce à Dieu derechef de ce que votre œil malade se guérit et fortifie de plus en plus.

Je veux croire que M. Berthe et sa troupe sont maintenant avec vous. Ils sont arrivés heureusement à Lyon le 18 de ce mois. Je loue Dieu de ce qu'ils trouveront deux belles occasions pour passer en Italie. Tous n'y passeront pas, à ce que ledit sieur Berthe m'a mandé, parce qu'il avait dessein de laisser à Marseille M. Brisjunc<sup>1</sup>, pour être employé encore quelque temps en

---

**Lettre 2686.** — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original chez M. Hains à Marseille.

1. François Brisjunc, né le 13 avril... à Tréfumel (Côtes-du-Nord), reçu le 7 août 1654 dans la congrégation de la Mission à Richelieu, où il fit les vœux. Il sortit de lui-même en 1659 et fut réadmis le 17 mai 1664.



France avant de l'envoyer en Italie. C'est pourquoi je vous prie de l'envoyer à Agde, où M. Durand me mande qu'ils ont grand besoin d'un prêtre pour chanter. Je mande la même chose à M. Berthe, en cas qu'il soit encore chez vous lorsque la présente y arrivera; si d'aventure il en est parti, vous lui enverrez, s'il vous plaît, ma lettre à Gênes, parce qu'elle parle d'autres choses.

Vous ferez fort bien, Monsieur, d'envoyer pour quelques jours un prêtre à Toulon...

Les banqueroutes arrivées à Paris depuis quelque temps, même depuis peu, nous ont empêchés de donner l'argent des esclaves à M. Simonnet, ainsi que j'avais résolu de le faire. On m'a néanmoins assuré que, pour eux, ils se soutiennent; mais j'ai pensé qu'il était bon d'attendre encore jusqu'à la semaine prochaine pour nous en assurer davantage. J'espère donc de vous en envoyer à la huitaine une lettre de change. D'ailleurs, ce retardement nous a semblé nécessaire pour donner au neveu de M. le prévôt Bausset l'argent dont il aura besoin, selon sa prière et la vôtre, savoir : 500 livres seulement, en cas qu'il soit payé d'une lettre de change de pareille somme que M. son oncle lui a adressée, ou bien 1 000 livres, en cas qu'il ne soit pas payé de ladite lettre. J'ai donné charge à M. Maillard de lui donner, quand il viendra, l'une de ces sommes qu'il lui demandera, et d'en retirer son reçu pour le vous envoyer. Ce qu'attendant, je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

J'oubliais de vous dire que nous vous enverrons quelque chose pour vos avances et votre entretien.

**2687. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE**

De Paris, ce 18 d'octobre 1658.

Je prie M. Get, supérieur des prêtres de la Mission de Marseille, de s'employer en faveur de M. Jacques Gaultier, marchand de la même ville, vers M. le lieutenant de l'amirauté dudit Marseille<sup>1</sup> en ce qu'il demandera de lui et généralement en tout ce qu'il désirera, en considération de la recommandation que m'en a faite un de mes amis. Il prendra la peine aussi d'écrire, s'il lui plaît, à M. Le Vacher, de Tunis, de servir en ce qu'il pourra le sieur de Beaulieu, marchand, résidant audit Tunis.

Je suis cependant, en l'amour de N.-S., son très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

**2688. — A EDME JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME**

De Paris, ce 18 d'octobre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Nous avons reçu les bulles de Saint-Lazare et vos avis pour la fulmination, dont je vous remercie très humblement, ensemble de la copie de l'érection de la congrégation de Sainte-Geneviève; et je rends grâces à Dieu, Monsieur, de celle qu'il vous fait de vous

---

**Lettre 2687.** — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original chez M. Hains à Marseille.

1. Antoine de Valbelle, seigneur de Montfuron.

**Lettre 2688.** — L. s. — Dossier de la Mission, original.

rendre attentif dans les affaires, jusqu'aux moindres circonstances, en sorte que vous nous avez donné sujet de dire que rien ne manque à ce que vous faites. Je prie N.-S. qu'il vous conserve à la compagnie, et je vous prie aussi, Monsieur, d'y contribuer tout ce que vous pourrez. Vous nous avez bien épargné de l'argent en cette expédition, eu égard à ce qu'on nous a demandé d'autres fois. Nous acquitterons votre lettre de change de 770 livres, Dieu aidant.

J'enverrai à M. l'abbé de Chancelade<sup>1</sup> une copie de ladite érection de Sainte-Geneviève.

J'ai été fort consolé de la note que vous m'avez envoyée des emplois de votre maison depuis un an. Dieu soit loué, Monsieur, des petits services qu'elle lui rend par votre bonne conduite, et vous fasse à tous la grâce d'aller croissant en humilité, en zèle et en bonnes œuvres pour le salut des âmes!

Je suis bien en peine de l'indisposition de M. François<sup>2</sup>; je prie N.-S. qu'il l'en délivre et qu'il le fortifie. Je me recommande à ses prières et aux vôtres et à celles de toute la petite famille, et je la prie de demander souvent et instamment à Dieu qu'il ait agréable d'envoyer de bons ouvriers à son Eglise, et qu'il perfectionne ceux qu'elle a déjà, je veux dire, tout l'état ecclésiastique et religieux, afin que, par leur moyen, toutes les nations connaissent et servent à Jésus-Christ, et que toutes les âmes qu'il a rachetées se prévalent des fruits de sa passion et des exemples de sa sainte vie, pour pouvoir glorifier Dieu avec lui par tous les siècles des siècles. Amen.

---

1. Le R. P. Garat. Les religieux de Sainte-Geneviève continuaient d'agir en cour de Rome pour obtenir l'union à leur ordre des maisons qui dépendaient de l'abbaye de Chancelade.

2. Pierre François, né aux Riceys (Aube) le 11 novembre 1627, entré à Saint-Lazare le 20 octobre 1654, reçu aux vœux à Rome le 26 novembre 1656.

Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

Monseigneur l'évêque du Puy<sup>3</sup> vous écrit. Je vous prie de le servir secrètement, en sorte que ceux qui le contrarient n'en sachent rien.

J'appréhende que la fulmination de Saint-Pourçain ne soit pas comme il faut. La bulle s'adresse à M. l'official de Clermont. Le siège de l'official vacant, en qualité d'Ordinaire, député de Sa Sainteté à cause de la mort de l'official, l'évêque<sup>4</sup> a fait cela sans appeler les chanoines de Tournus, ni les religieux, et sans faire l'information du bien de Saint-Lazare et de Saint-Pourçain. Un mot d'avis, s'il vous plaît, pour cela<sup>5</sup>.

Je vous prie de faire ce que dit ce billet. M. Bardin, dont il parle, est celui qui a fait faire la fulmination comme elle est, et qui a dit qu'elle était bonne.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Jolly.

**2689. — A LOUIS DE CHANDENIER<sup>1</sup>**

De Paris, ce 19 d'octobre 1658.

Monsieur,

Monsieur l'abbé votre frère est en bonne santé. Il a été obligé de suspendre sa philosophie à cause d'un

---

3. Henri de Maupas du Tour.

4. Louis d'Estaing (1651-1664).

5. Tout ce qui précède, depuis « Monseigneur l'évêque du Puy », est de la main du saint.

**Lettre 2689.** — L. s. — Dossier de la Mission, minute.

1. Le frère Ducournau a écrit au dos de l'original le nom du destinataire de la lettre.

mal de tête qui le prend aussitôt qu'il s'applique. Nous avons fait deux ou trois récréations ensemble depuis votre départ, qui se sont joliment passées. Pour le reste du temps, il y a quelques-uns des nôtres qui le vont entretenir.

J'ai cru vous devoir dire, Monsieur, que le bruit est grand ici que le roi part jeudi pour Lyon <sup>2</sup>. Néanmoins je pense que cela n'est pas bien assuré, parce qu'on me dit hier qu'on attendait encore un courrier qui devait résoudre la chose. Vous verrez, Monsieur, s'il est expédient que vous vous trouviez à Tournus au passage de la cour.

Mgr l'évêque nommé de Chalon <sup>3</sup> me fit hier l'honneur de me venir voir et de me dire que son économe lui a mandé qu'il a parlé à M. le doyen de Tournus de l'affaire que vous savez, et qu'il lui a avoué la chose <sup>4</sup>, à quelque différence près.

M. Gicquel est de retour de Clermont, qui nous a porté la fulmination de la bulle d'union <sup>5</sup>, qui a été faite par Mgr l'évêque même, à cause qu'il n'a pas encore nommé un official. Je suis en doute s'il l'a pu, la bulle étant adressée à l'official, et en peine de ce qu'il n'a observé aucune formalité.

Plaise à Dieu de vous conserver ! Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. prêtre de la Mission.

---

2. Le roi, qu'accompagnaient la reine et le cardinal Mazarin, arriva à Lyon le 24 novembre. Il y avait donné rendez-vous à la famille royale de Savoie, qui devait lui amener Marguerite de Savoie, sa cousine germaine, dont il était question de faire son épouse.

3. Jean de Maupeou.

4. Première rédaction : la vérité.

5. La bulle d'union du prieuré de Saint-Pourçain à la congrégation de la Mission.

**2690. — A NICOLAS DEMONCHY, PRÊTRE DE LA MISSION,  
A TOUL**

De Paris, ce 19 d'octobre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Je ne fais point réponse à vos lettres, parce que nous avons besoin ici de votre présence. Je vous prie de vous y en venir et de laisser à M. Caset le soin de la famille et la connaissance des affaires, telle que vous l'avez, en attendant. Si Monsieur l'abbé de Chandénier<sup>1</sup> revient à Paris, il aura la bonté, comme j'espère, de vous donner place en son carrosse; et moi, je serai consolé de vous revoir, étant comme je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
indigne prêtre de la Mission.

*Au bas de la page* : M. Demonchy.

**2691. — A LOUIS RIVET, SUPÉRIEUR, A SAINTES**

De Paris, ce 20 d'octobre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Je n'ai rien à répondre de particulier à votre lettre du 2 d'octobre. Vous ferez bien de veiller sur M. Fleury, à ce qu'il ne s'applique pas à l'oraison, ni à l'étude, avec trop de contention, parce qu'ayant le foie chaud, cela

---

**Lettre 2690.** — L. s. — Dossier de la Mission, original.  
1. Louis de Chandénier.

**Lettre 2691.** — Dossier de la Mission, copie du XVII<sup>e</sup> siècle.

lui échaufferait facilement la tête. Recommandez-lui de s'y comporter doucement et sans effort; encouragez-le dans ses peines; tout le monde en a, qui d'une façon, qui d'une autre, au moins ceux qui veulent suivre Jésus-Christ. C'est là le chemin étroit et raboteux qui mène à la vie, où il ne faut pas que les difficultés nous empêchent d'aller. Il faut prendre garde surtout que personne de ceux qui le doivent bien édifier ne fassent le contraire; car ce qui dégoûte davantage les nouveaux qui ont désir de travailler à la vertu est de voir les plus anciens qui ne leur en donnent pas assez l'exemple.

Je vous ferai envoyer par le premier messenger nos règles imprimées, afin que chacun s'anime à l'observance, en laquelle nous trouverons toute notre sanctification, d'autant qu'elles contiennent ce que N.-S. a fait et ce qu'il veut que nous fassions.

Si notre frère Christophe n'est pas parti pour venir à Richelieu, retenez-le et lui dites que je le prie de passer cet hiver avec vous, à cause du besoin que vous avez d'un frère pour les missions. Nous en avons envoyé un autre à Richelieu, avec ordre à Monsieur de Beaumont d'envoyer Christophe au Mans, en cas qu'il arrive chez lui, selon notre premier ordre.

Je souhaite que le fruit principal de nos retraites soit de tendre à la pratique de l'humiliation, parce que, s'il plaît à N.-S. de nous donner la vertu qui les produit, il produira aussi en nous des œuvres agréables à Dieu et utiles à son Eglise.

Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

Je vous prie de faire tenir l'incluse, qui vient de Barbarie.

2692. — PIERRE DE BEAUMONT, SUPÉRIEUR, A RICHELIEU

De Paris, ce 20 d'octobre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je vous envoie la copie que vous avez demandée d'un des mandements de Messieurs les grands vicaires de Paris pour les missions de ce diocèse, faits à l'instar de ceux de feu Mgr de Paris <sup>1</sup>.

Si M. Lièbe <sup>2</sup> se présente chez vous pour dire la sainte messe, il le faut accueillir et lui faire donner des ornements et ce qu'il faut; mais vous le prierez aussi de s'adresser toujours à vous seul et de ne jamais parler à d'autres, et de vous excuser si vous ne l'invitez à manger, parce que vous craignez que, si les autres de la maison le voyaient, ils ne fussent tentés de faire ce qu'il a fait. Au reste, je ne puis croire qu'il ait si peu de discrétion, pour ne dire de honte, que de revenir à Richelieu, au moins pour y demeurer. J'ai bien envie de lui écrire, et je me propose de le faire. Voilà ce qui me restait à répondre à votre dernière lettre.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

Après avoir signé cette lettre, on m'en apporte une de votre part.

*Au bas de la première page* : M. de Beaumont.

---

Lettre 2692. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

1. Jean-François de Gondi.

2. Prêtre récemment sorti de la congrégation de la Mission.



**2693. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE**

De Paris, ce 25 d'octobre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je suis bien marri que la galère de Gênes se soit trouvée partie lors de l'arrivée de M. Berthe et de sa compagnie; il faut attendre en patience une autre occasion.

Il ne faut pas toucher à l'argent des quêtes. Si vous n'en avez pas d'autre pour les habits, le linge, etc., que le frère Barreau demande, prenez-en de delà, si vous en trouvez, et nous le rendrons ici, ou vous de delà, sur le premier payement que nous recevrons du fermier des coches.

Je prie M. Le Vacher <sup>1</sup> de m'excuser de ce que je ne réponds à sa dernière lettre : je me trouve en ville dans la nuit, hors d'état de lui écrire; aussi n'y a-t-il rien dans sa lettre qui presse.

Je salue toute la famille et je suis, en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

---

**Lettre 2693.** — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original chez M. Hains à Marseille.

1. Philippe Le Vacher.

2694. — A EDMÉ JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME

De Paris, ce 25 d'octobre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu, avec votre lettre du 24 septembre, le mémoire que vous m'avez envoyé contre la prétention des Pères de Sainte-Geneviève<sup>1</sup>. Vous êtes l'un des hommes du monde qui honorent davantage la providence de Dieu par la préparation des remèdes contre les maux prévus. Je vous en remercie très humblement, et je prie Notre-Seigneur qu'il vous continue et augmente ses lumières pour les répandre sur la compagnie.

J'avoue qu'il serait bon d'avoir le consentement de Mgr le cardinal de Retz pour la fulmination; mais la difficulté de l'avoir, en l'état où il est<sup>2</sup>, nous empêche de le demander, d'autant plus qu'il n'est pas nécessaire, à ce qu'on nous assure de deçà. Premièrement, parce que feu Mgr de Paris, son prédécesseur<sup>3</sup>, s'est démis, pour lui et ses successeurs, du droit qu'ils pouvaient avoir sur cette maison, par l'union qu'il en fit à la compagnie, en suite de notre concordat avec les anciens religieux, laquelle il confirma depuis, après l'opposition de Saint-Victor, sur ce que l'arrêt du parlement, nous ayant maintenus en la possession, ordonna néanmoins que nous nous pourvoirions de nouveau par devers mondit seigneur de Paris pour ladite union, et par devers le roi pour l'autoriser; ce qui fut fait. Et cela donna lieu à un second arrêt, qui ordonna l'enre-

---

Lettre 2694. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

1. Sur le prieuré de Saint-Lazare.

2. Le cardinal de Retz se cachait à l'étranger pour échapper aux recherches des agents de Mazarin.

3. Jean-François de Gondî.

gistrement des lettres patentes pour l'effet de ladite union. Et en second lieu, d'autant que le Saint-Siège a accordé ses bulles de confirmation pendant que mondit seigneur de Paris vivait encore, ainsi que le portent celles que vous nous avez envoyées; car, bien qu'elles n'aient été fulminées qu'après sa mort, elles ne laisseront pas d'avoir la même force que si elles l'avaient été en son vivant, à cause que la fulmination se fera à présent par l'official de mondit seigneur le cardinal de Retz, qui représente en quelque façon sa personne, en sorte que sa sentence tiendra lieu de consentement pour lui, qui l'a établi son officier.

J'ai fait rendre à Madame de Chastelain la lettre de Mgr le cardinal Sacchetti <sup>4</sup>.

Vous ne pouviez mieux faire que de divertir M. du Loeus <sup>5</sup> d'écrire au chapelain de Mgr le cardinal de Tolède <sup>6</sup> de se rendre à Rome pour entrer en notre compagnie, puisque nous ne devons recevoir personne qu'après l'avoir vu, examiné et trouvé des marques d'une vraie vocation, qui peut-être ne sont pas en cet homme-là; et en ce cas, son voyage aurait été préjudiciable et à lui et au dessein projeté. Nous verrons ce que vous aurez résolu ensemble de plus convenable au sujet.

J'écrirai à Saint-Flour la remarque faite par mondit sieur du Loeus touchant l'article du *Credo* dont vous me parlez.

Je suis étonné comme vous, Monsieur, des bontés admirables que Mgr le cardinal de Gênes a pour la compagnie; et, quand j'y pense, je ne sais que dire, ni que faire, sinon de me cacher dans l'abîme de mon

---

4. Jules Sacchetti, né à Florence, nonce en Espagne, créé cardinal en 1626, mort à Rome le 28 juin 1663.

5. Jacques Duley.

6. Balthazar Moscoso y Sandoval (1646-1665).

néant et de ma pauvreté, et de souhaiter que la compagnie s'humilie grandement en la vue de tant d'honneur que Son Eminence lui fait.

Je suis consolé de ce que la difficulté que nous avons trouvée en l'achat de la maison de Mattei ait rapport au sentiment de ce saint prélat, qui n'approuve pas cette acquisition. Il en faut donc demeurer là, si Dieu par quelque rencontre d'affaires n'en dispose autrement. Nous aurons grand tort si nous ne faisons valoir le bonheur que nous avons de delà d'être semblables à Notre-Seigneur, quand il disait n'avoir pas un lieu pour se reposer. Ce n'est pas une petite humiliation d'être logés pauvrement et chez autrui, dans une grande ville qui ne fait état que des communautés bien établies; mais aussi devons-nous aimer d'être inconnus et délaissés, tant qu'il plaira à Dieu de nous tenir dans cet état; et peut-être que Dieu se servira de cet amour de notre abjection, si nous l'avons, pour nous loger avec avantage. Oh! s'il plaisait à Dieu d'établir en nous ce fondement, nous aurions bien sujet d'espérer que notre maison serait ensuite une maison de paix et de bénédiction.

Vous avez su que M. Duiguin mourut, il y a deux ans <sup>7</sup>, aux îles Hébrides. Du depuis, M. Le Blanc a demeuré dans les montagnes, où il est incommodé, à ce qu'on m'a dit. Nous sommes sur le point de le faire revenir. Ce n'est pas d'eux, comme je crois, qu'entend parler M. le chapelain de Mgr le cardinal Charles Barbarin <sup>8</sup>, quand il dit qu'il y a des Hibernois en Ecosse qui n'ont pas les facultés de la Congrégation *de Propaganda Fide*, puisque nous les avons obtenues pour

---

7. Le 17 mai 1657.

8. Petit-neveu d'Urbain VIII, né le 1<sup>er</sup> juin 1630, créé cardinal le 23 juin 1653, mort le 11 octobre 1704.

ces deux missionnaires au temps qu'ils furent envoyés; mais peut-être qu'il y est allé d'autres prêtres qui ne les ont pas. Il en est arrivé deux depuis peu, qui doivent venir demain dîner céans, qui ont travaillé quelque temps en ce pays-là. Je m'informerai d'eux par quel pouvoir ils l'ont fait.

Je serais bien aise, si l'on imprime quelque abrégé du procès-verbal de la canonisation du Bienheureux Thomas de Villeneuve, que vous nous en envoyiez une copie, pour nous mettre sous la protection de ce saint<sup>9</sup>.

Je suis bien affligé et en grande peine de l'indisposition de M. François. Plaise à Dieu de l'en délivrer! Je ne vous le recommande pas, sachant que votre charité n'épargne rien pour sa santé. Je le prie seulement de contribuer, de son côté, tout ce qu'il pourra pour se conserver, non tant pour lui, qui serait bien heureux d'aller à Dieu, que pour le salut des âmes, qui ont tant besoin d'assistance.

Nous trouvons difficulté au dimissoire que vous nous avez envoyé pour notre frère Pierre Butler<sup>10</sup>, clerc du diocèse de Cashel, en Hibernie : 1<sup>o</sup> à cause qu'il n'est pas qualifié être de la compagnie; 2<sup>o</sup> que ledit dimissoire porte qu'il faudra faire promesse, insérée dans les actes du chancelier ou secrétaire du diocèse où il recevra les ordres, de se transporter en Hibernie au plus tôt qu'il le pourra, après avoir achevé ses études; 3<sup>o</sup> que ce sera pour y exercer ses fonctions de missionnaire, sous la direction de la Sacrée Congrégation *de Propaganda Fide*, à laquelle il rendra compte par lettres tous les ans de ce qu'il fera. Surtout il semble qu'il y a inconvénient à ce dernier, vu que ce serait passer de l'obéis-

---

9. Saint Thomas de Villeneuve fut canonisé le 1<sup>er</sup> novembre 1658.

10. Pierre Butler, né en avril 1632 à Dromore (Irlande), entré dans la congrégation de la Mission à Richelieu le 22 août 1654, reçu aux vœux dans la même maison le 15 août 1656.

sance à son supérieur sous celle de la Congrégation *de Propaganda Fide*. Ne pourrait-on point l'obtenir au moins sans ce dernier article?

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Au bas de la première page* : M. Jolly.

**2695. — A DENIS LAUDIN, SUPÉRIEUR, AU MANS**

De Paris, ce 26 d'octobre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Il est parti aujourd'hui d'ici un jeune homme, frère de notre frère Hennebert<sup>1</sup>, qui s'en va pour étudier chez vous. Je vous prie de le recevoir et d'en avoir soin.

Il y a bien un mois que je vous ai fait envoyer nos règles par le messager, et notre frère a oublié de vous en donner avis par lettre. Vous pourrez les envoyer quérir, si déjà vous ne les avez reçues.

J'ai reçu plusieurs de vos lettres, auxquelles je ne puis répondre par le menu. Seulement je rends grâces à Dieu de la bonne disposition où se trouve à présent le frère Carpentier<sup>2</sup>. Il n'est pas expédient qu'il aille à Richelieu. Epreuvez vous-même sa résolution et employez-le.

---

Lettre 2695. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

1. François Hennebert, né à Hesdin (Pas-de-Calais), le 18 novembre 1634, entré dans la congrégation de la Mission le 25 janvier 1656, reçu aux vœux le 27 février 1658.

2. Augustin Carpentier, né à Bapaume (Pas-de-Calais), le 18 octobre 1637, entré dans la congrégation de la Mission le 19 octobre 1655, reçu aux vœux le 23 octobre 1657.

J'écris à M. Bienvenu conformément à son besoin; voyez la lettre; elle est ouverte.

Je viens de recevoir un paquet de votre part, que je ne puis ouvrir. Il est trop tard pour y répondre.

Nous tâcherons de vous envoyer un prêtre ou deux; je doute fort que nous le puissions. Nous vous rendrons le frère Christophe<sup>3</sup>. Je lui ai mandé à Luçon de s'en venir à Richelieu, et à M. de Beaumont de le vous envoyer.

Si le sous-diacre dont M. Herbron m'a écrit veut venir faire une retraite pour mieux établir sa résolution, il sera le bien venu; il nous verra et nous le verrons.

Je suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Au bas de la première page : M. Laudin.*

**2696. -- A ÉTIENNE BIENVENU, PRÊTRE DE LA MISSION  
AU MANS**

De Paris, ce 26 d'octobre 1658.

Monsieur,

Je reste fort surpris de votre lettre, parce que, venant de la part d'une personne que j'affectionne, elle me fait voir une proposition fort éloignée de l'estime que j'en ai, et du traitement qu'elle a reçu de la compagnie. Quel sujet vous a-t-elle donné de vous en re-

---

3. Christophe Delaunay.

Lettre 2696. — L. non s. — Dossier de la Mission, minute de la main du secrétaire.

tirer? Ne vous a-t-elle pas supporté, subvenu et élevé comme une mère son enfant? Et le bon Dieu, à qui vous vous êtes donné, ne mérite-t-il pas que vous le serviez à présent aussi bien que pour lors? Vous me direz à cela que vous avez dessein de le servir partout. Mais pour prévenir une telle réponse, je vous dirai, Monsieur, qu'il est très clair que vous cherchez autre chose que Dieu lorsque vous demandez dispense de vos vœux, et que c'est le malin esprit qui vous suggère cela pour vous détourner du bien commencé. Ne savez-vous pas, Monsieur, que les promesses qui se font à Dieu ne se peuvent pas rompre par les hommes? Si les vôtres étaient nulles, il faudrait avoir d'autres causes de nullité que celles que vous me mandez. Vous ne me dites rien des premiers vœux que vous fîtes au sortir de votre séminaire, et néanmoins vous êtes obligé de les garder tout aussi bien que si vous ne les aviez pas renouvelés. Vous me parlez seulement des derniers vœux, que vous avez faits, en suite du bref de Sa Sainteté. Vous dites que vous n'aviez pas intention de les faire. Si cela est, vous avez fait un péché mortel, et ne laissez pas d'être engagé de tenir à ce que vous avez promis, parce que l'action extérieure engage l'intérieur. On ne dispenserait pas un prêtre des saints ordres qu'il a reçus, qui dirait qu'il n'a pas eu intention de les prendre, ni on ne casserait pas un mariage quand le mari ou la femme diraient qu'ils ont consenti seulement de la bouche et non pas du cœur, parce qu'on juge des choses cachées par celles qui paraissent.

Vous dites de plus que deux choses vous ont fait faire les vœux. La première est la détermination de M. votre père, qui veut que vous demeuriez en la Mission; et la seconde, la crainte que la compagnie vous mît dehors si vous n'aviez fait comme les autres, et que vous ne sâviez où aller, et n'aviez de quoi subsister.



Ne voyez-vous pas que ce sont là des respects humains qui vous obligent de faire pénitence, et non pas des sujets raisonnables pour vous dispenser de vos promesses? Si votre raisonnement était recevable, on pourrait impunément commettre des blasphèmes et des sacrilèges, abuser des choses saintes et tromper les hommes par des paroles feintes et de beaux semblants.

Croyez-moi, Monsieur, n'écoutez pas la nature; car elle vous fournira assez de motifs pour vous mettre au large et dans le chemin qui mène à perdition. Mais pensez à la mort, qui est proche, et peut-être plus que vous ne pensez, et au terrible jugement de Dieu, où vos paroles et vos actions seront pesées au poids du sanctuaire. Si vous êtes gêné de ces vœux, c'est que vous ne soumettez pas votre volonté au joug de Jésus-Christ. Vous voudriez avoir les commodités de notre vie commune et rejeter les peines et les difficultés qui s'y rencontrent. Cela ne se peut : toutes les conditions qui sont au monde ont leurs douceurs et leurs amertumes; il les faut boire toutes deux. Le ciel souffre violence, et, pour suivre Notre-Seigneur, il faut se renoncer soi-même. C'est à quoi je vous prie de travailler et de vous donner à Dieu de nouveau et d'une bonne sorte pour l'observance des règles et des pratiques de la communauté. Et ainsi vous serez content, vous serez à bon exemple et vous éprouverez combien il vous est bon et glorieux de servir à Dieu Notre-Seigneur, qui est notre maître, et je suis, en son amour...

*Au bas de la première page : M. Bienvenu.*

2697. — A JEAN MONVOISIN, PRÊTRE DE LA MISSION,  
A MONTMIRAIL

De Paris, ce 26 octobre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Je vous envoie la dispense que j'ai reçue de Rome pour ce bon gentilhomme et la demoiselle sa femme, qui, étant huguenots, se sont convertis à notre sainte religion, et qui, étant parents, ont eu besoin de cette dispense de mariage pour assurer leur salut. Dieu veuille que leur bonne vie réponde au désir qu'ils ont de se sauver !

Je ne puis répondre pour cette fois à votre dernière lettre, ni à celle que m'a écrite Mademoiselle Serisé ; ce sera un autre jour, lorsque je serai hors de mes exercices, que je commençai hier.

Je suis, en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

M. Dupuich m'a mandé que vous faites la mission à Beuvarde et que vous vous êtes offert à lui d'assister à celle de Vendevre<sup>1</sup>, dont je suis fort consolé ; et je vous prie de rendre cette assistance à la maison de Troyes. Messieurs Cornuel et de Brière pourront cependant aider M. le prieur de Montmirail<sup>2</sup> et prêcher dans son église, s'il le désire et que leur santé leur permette. Je les embrasse cordialement.

*Au bas de la première page : M. Monvoisin.*

---

**Lettre 2697.** — L. s. -- Dossier de la Mission, original.

1. Vendevre-sur-Barse, dans l'arrondissement de Bar-sur-Aube (Aube).

2. Philippe Coquebert.

2698. — AU CHANOINE PIERRE DULYS<sup>1</sup>

[Entre octobre 1657 et juillet 1659<sup>2</sup>.]

Je vous remercie derechef, Monsieur, avec toute l'humilité et la reconnaissance qui me sont possibles, de la bonté que vous avez pour nous et de la patience avec laquelle vous supportez nos longueurs et notre impuissance. La difficulté qui nous a tenus dans l'irrésolution subsiste encore, n'ayant pas des hommes propres pour le dessein proposé. Néanmoins, Monsieur, en ayant un qui pourra entendre les confessions des Allemands, et qu'on nous en fait espérer un autre pour leur prêcher en leur langue, lequel est allemand ou lorrain, qui ne sera pas de notre corps, mais qui nous aidera pour un temps, très volontiers nous acceptons la grâce que vous nous offrez de nous vouloir établir en votre prieuré pour y rendre nos services à Dieu, sous la protection de la glorieuse Mère de son Fils Notre-Seigneur, sous le bon

---

**Lettre 2698.** — Reg. 2, p. 61.

1. Chanoine de Saint-Dié et directeur du pèlerinage des Trois-Epis, ecclésiastique plein de zèle, mais d'un esprit « inquiet, agité, tracassier, inconstant ». (*Notre-Dame des Trois-Epis dans la Haute-Alsace*, par L. Beuchot, Rixheim, 1891, in-8, p. 48.) Le pèlerinage des Trois-Epis à Ammerschwihir, près de Colmar, qu'on dit remonter au xv<sup>e</sup> siècle, doit son nom à une gracieuse légende : une hostie consacrée, jetée par un indigne profanateur, tomba sur trois épis nés d'une même tige; des abeilles accoururent aussitôt et façonnèrent autour d'elle un élégant ostensor en cire. Depuis la destruction de la chapelle par les Suédois, en 1636, les pèlerins ne venaient plus. Le chanoine Dulys restaura le pèlerinage, qu'il confia en 1652 aux chanoines réguliers de saint Pierre Fourier. Il les renvoya en 1655 et mit en leur place des religieux de l'abbaye bénédictine de Paris, qui cessèrent de lui plaire en 1657. Ce fut alors qu'on eut recours à saint Vincent de Paul. Les propositions de ce dernier ne satisfirent pas le chanoine, qui, le 31 juillet 1659, entama des négociations avec les Pères Antonistes. Ce même jour, deux Antonistes d'Isenheim venaient s'installer au prieuré.

2. Cette lettre est certainement postérieure à la lettre 2406. La note 1 dit pourquoi elle ne saurait être reculée au delà du 31 juillet 1659. La lettre 2894 nous permet de conjecturer qu'elle a été écrite quelques mois avant cette dernière date.

plaisir de Monseigneur et par vos assistances paternelles.

C'est donc avec un prêtre externe que nous entreprendrons cet établissement, s'il plaît à Dieu qu'il se fasse, d'autant plus que celui de notre Mission a commencé de même. Nous étions deux prêtres associés, qui en primes un troisième à gages pour aller travailler avec nous au salut des pauvres gens de la campagne, et un autre homme pour garder la maison. Et comme il a plu à Dieu de donner quelque bénédiction à cela, nous en espérons une pareille en Alsace, s'il nous y appelle.

Et pour le connaître, Monsieur, il reste à savoir quand il plaira à Monseigneur de Bâle<sup>3</sup> et à vous de faire cet établissement, et comment, quelles sont les conditions auxquelles vous et lui nous voulez obliger, si vous avez agréable de nous remettre d'abord votre dit prieuré pour être uni à notre congrégation et si mondit seigneur en fera l'union, quel est son revenu, quelles sont ses charges et quelles sont vos réserves. Il est à désirer, Monsieur, que vous ayez la bonté de nous informer pleinement de vos intentions avant de passer outre, afin que, de votre côté, vous soyez assuré de ce que nous pouvons ou ne pouvons pas faire, puisqu'il s'agit d'un établissement à perpétuité. C'est ainsi que nous avons accoutumé d'en user partout. Comme il a plu à Dieu de vous inspirer cette bonne œuvre et de vous faire jeter les yeux sur nous, sa divine bonté veut aussi que nous y procédions simplement et à cœur ouvert. Et pour cet effet, Monsieur, je prends la liberté de vous demander ces éclaircissements, pour tâcher de répondre aux desseins de Dieu et de vous donner toute la satisfaction qu'il nous sera possible, comme à notre père et fondateur, en cas que nous convenions de tout.

---

3. Jean-Conrad Roggenbach.

2699. — A GILBERT CUISSOT, SUPÉRIEUR, A CAHORS

De Paris, ce 30<sup>e</sup> d'octobre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Lorsque nous étions hors d'espérance de venir à bout de l'affaire de Gignac, à cause du grand pouvoir de votre parti adverse et du rapporteur qu'il a obtenu, qui est tout pour lui, Dieu a suscité une âme de grande piété, qui a fait voir à M. de La Marguerie le préjudice qu'il faisait au clergé du diocèse de Cahors de lui vouloir ôter un bénéfice destiné pour son avancement spirituel, et a tant fait qu'elle l'a résolu de le relâcher au séminaire et de vous en laisser jouir paisiblement, moyennant quinze cents livres de pension au profit de M. Le Camus, qui vous résignera son droit.

Je vous avoue que cette disposition me paraît non seulement avantageuse pour vous, mais encore miraculeuse dans la conjoncture présente, où nous tenions l'affaire pour perdue, après avoir tant de fois éprouvé le grand crédit de cet homme, qui a empêché le jugement du procès pendant le semestre passé, à cause que nous avions un bon rapporteur, et qui en a fait commettre un autre à son gré, nonobstant la puissante recommandation de Madame Fouquet, qui en demandait un qui nous fût moins suspect. Il faut donc remercier Dieu du moyen qu'il nous présente de conserver ledit bénéfice et la moitié des fruits des années échues, ayant convenu qu'ils seront ainsi partagés. Mais il n'y a encore rien de fait. Vous nous enverrez néanmoins une procuration<sup>1</sup> en blanc, par laquelle vous donnerez

---

Lettre 2699. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

1. Première rédaction : mais il n'y a rien de fait si vous ne nous envoyez votre procuration. Le saint a corrigé de sa main.

pouvoir à votre procureur de traiter du titre et du possessoire dudit archiprêtré avec ledit sieur Le Camus et tous autres qui peuvent y avoir ou prétendre intérêt, à telles clauses et conditions qu'il jugera à propos. Je vous prie donc, Monsieur, de me l'envoyer au plus tôt. J'espère que Monseigneur de Cahors l'agréera de la sorte, et je crains que le retardement nous fasse perdre l'occasion; car, l'accommodement n'étant pas conclu, mais seulement ébauché, M. de La Marguerie peut changer de volonté. Faites beaucoup prier Dieu pour le succès de cet affaire.

Nous ferons partir les Filles de la Charité dans cinq jours; leur place est retenue au coche<sup>2</sup>.

J'ai reçu votre lettre du 14 octobre, et un écrit qui parle de Saint-Barthélemy, que je n'ai pu encore considérer; mais je n'ai rien trouvé en votre paquet touchant ce que M. le curé de Caussade<sup>3</sup> a dit de votre séminaire, sur quoi vous désirez de vous justifier.

Je suis, en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Cuissot.

---

2. Ces mots, depuis « Faites beaucoup prier Dieu », sont de la main du saint.

3. Aujourd'hui chef-lieu de canton du Tarn-et-Garonne.

2700. — A DENIS LAUDIN, SUPÉRIEUR, AU MANS

De Paris, ce 30<sup>e</sup> d'octobre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

J'approuve l'échange des terres que vous avez proche d'Alençon, avec d'autres qui soient plus à votre bien-séance, pourvu que vous ne fassiez rien sans bon conseil et que vous preniez sur tout l'avis de M. Duval.

Vous trouverez en nos règles qu'il n'est pas loisible aux particuliers de la compagnie de rien donner, ni changer, sans permission du supérieur; et ainsi vous ferez bien d'empêcher l'usage contraire.

Nous ferons faire un cachet pour cette maison, différent de celui du supérieur général, pour distinguer les lettres qui ne viennent pas de lui, afin que les supérieurs particuliers les puissent ouvrir avant de les rendre à ceux qui sont sous leur conduite.

Si le gentilhomme que vous avez disposé à faire retraite chez vous pour se déterminer au mouvement qu'il a eu de quitter le monde, persévère à vouloir être missionnaire, et que vous soyez d'avis que nous le recevions, nous l'enverrons volontiers au séminaire de Gênes<sup>1</sup>.

Vous avez bien fait de dire au bon homme qui veut se donner à votre maison et y porter son bien, que, pour demeurer en notre compagnie, il faut que les sujets soient uniformes d'habits et d'exercices, et disposés de se soumettre à tout; mais vous ne deviez pas ajouter qu'on a égard à ceux qui ont donné du bien, parce que

---

**Lettre 2700.** — L. s. — Dossier de la Mission, original. Le post-scriptum est de la main du saint.

1. Le secrétaire avait écrit à la suite : pourvu qu'il en fasse la dépense. Le saint effaça ou fit effacer ces mots.

nous ne les traitons pas autrement que les autres; témoins M. Alméras, notre frère Mathieu, etc. Ils ont apporté ce qu'ils avaient et n'ont pas pour cela aucun privilège, ni singularité. Il n'est pas aussi expédient qu'il s'en trouve ni peu ni prou entre les personnes de communauté, où chacun pense avoir assez donné que de se donner soi-même sans exception. Le conseil que vous lui avez donné, de ne traiter avec nous qu'après avoir passé deux ans en la compagnie, n'est pas le meilleur, parce que, s'il ne donne son bien à votre maison avant d'y entrer, il ne le pourra faire après qu'il y sera reçu, si ce n'est en le vendant et vous donnant le prix, sans que cela paraisse, parce qu'au moment qu'un homme entre en communauté, il perd la liberté de donner son bien-fonds à la même communauté, et les parents sont reçus à dire qu'il a été séduit et suborné, ce qui n'arrive pas quand la donation se fait auparavant.

Dans la difficulté où nous sommes de vous envoyer un prêtre à la place de M. Gorlidot<sup>2</sup>, vous ferez bien de prendre quelques bons prêtres externes, bien choisis et bien propres pour vous aider en vos missions de cette année. Je prie Dieu qu'il les bénisse et qu'il sanctifie de plus en plus votre conduite et vos personnes.

Je suis, en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

Nous tâcherons de vous envoyer le prêtre que vous demandez, dans la fin de l'année, Dieu aidant.

*Au bas de la première page : M. Laudin.*

---

2. François Gorlidot, né à Charly (Aisne) le 10 janvier 1623, entré dans la congrégation de la Mission le 13 mars 1647, reçu aux vœux le 30 septembre 1649.



2701. — AU PÈRE SYLVESTRE, CAPUCIN

De Paris, ce dernier d'octobre 1658.

Mon Révérend Père,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je vous remercie derechef de l'honneur que vous m'avez fait de me communiquer votre mémoire. J'en ai ouï la lecture; je le trouve fort bien fait, judicieux et affectif; et il me semble qu'il est animé de l'esprit de Dieu et très propre pour donner des sentiments d'affliction et de compassion. J'en ai fait l'expérience en moi, et j'espère qu'il en produira de plus effectifs en d'autres, qui pourront servir plus utilement que moi au sujet pour lequel Votre Révérence l'a fait.

Et parce que vous me commandez de vous dire mes pensées, je vous en dirai deux choses, mon Révérend Père, selon ma simplicité ordinaire, et seulement pour vous obéir. La première est qu'il serait à souhaiter que cet écrit fût plus court, afin d'être lu plus volontiers par les personnes puissantes qui, pour avoir de grandes affaires, se rebutent des relations qui les arrêtent longtemps. Je sais bien, mon Révérend Père, qu'il est difficile d'exprimer tant de choses en peu de mots et qu'il est nécessaire de bien faire connaître le mal pour y remédier; mais voilà ce qui m'est venu en esprit. Il paraît bien que Votre Révérence a fait la même réflexion, puisque ce narré est fort concis; et sans doute que vous l'auriez abrégé encore davantage, si vous l'aviez pu sans énerver la force du discours.

La seconde chose regarde la matière. Votre Révé-

rence expose le besoin de tous les chrétiens de divers royaumes et de toute la Grèce, opprimés par les pachas des villes; que peut-on faire pour les soulager, étant en si grand nombre? Il faudrait des sommes immenses, que l'on n'a pas; et quand on les aurait, ce ne serait que jeter quelques gouttes d'huile dans le feu de la persécution; car, ces tyrans étant insatiables, plus on leur donne et plus ils demandent; de sorte que, si ces pauvres gens payent bien une année, ils en sont plus maltraités l'année suivante; d'autant que les Turcs s'imaginent qu'ils ont de quoi, et pensent faire sacrifice à Dieu de les persécuter.

Si Votre Révérence dit qu'elle ne demande pas assistance pour toutes les nations chrétiennes dont elle a fait mention, mais seulement douze mille écus pour acheter le gouvernement du Mont-Liban, afin de l'ôter à un tyran qui en abuse, pour le donner à un homme considérable du pays, qui protégera les chrétiens de ce lieu, ainsi que Votre Révérence le proposa dernièrement, il y aurait lieu <sup>1</sup> de craindre que ce nouveau gouverneur ne serait pas maintenu longtemps, ou parce qu'il ne serait pas au gré des Turcs, ou à cause du changement fréquent du grand vizir, qui fait qu'il n'y a rien de stable dans les charges et les emplois qu'il donne, arrivant bien souvent que ce que l'un fait, son successeur le détruit; et, selon cela, on ferait une dépense considérable sans beaucoup de fruit.

Je n'entreprendrais pas, mon Révérend Père, de vous dire ainsi mes sentiments, sans la confiance que Votre Révérence m'a témoignée en le désirant, et je le fais pour les soumettre entièrement aux vôtres, et non pas pour me dispenser de servir à votre dessein, car je

---

1. Première rédaction : il y a lieu. Le saint a corrigé de sa main.

souhaite que Dieu me fasse la grâce de contribuer par quelque petite drachme au gazophilace<sup>2</sup> de votre charitable proposition pour votre consolation<sup>3</sup>, le salut de nos frères et la gloire de notre Maître, en qui je suis, mon Révérend Père, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
indigne prêtre de la Mission.

**2702. — A JACQUES PESNELLE, SUPÉRIEUR, A GÈNES**

Du 1<sup>er</sup> de novembre 1658.

Je prie le Saint des saints, desquels nous faisons la fête aujourd'hui, qu'il vous fasse du nombre. Vous en suivez les traces, par sa miséricorde. Continuez à vous élever de la terre au ciel par les œuvres et les pratiques qui conduisent à Dieu et qui sont les plus propres pour lui en attirer d'autres, telles que sont les règles et les fonctions de la compagnie. C'est par où notre Seigneur et notre Maître appelle après lui tous les missionnaires, et par eux les peuples dont le salut est commis à leurs soins. Plaise à sa bonté de vous animer de son esprit et des vertus qui l'accompagnent !

---

2. *Gazophilace*, trésor.

3. Première rédaction : car je suis résolu, moyennant la grâce de Dieu, d'y contribuer tout ce que je pourrai pour votre consolation.

**Lettre 2702.** — Reg. 2, p. 217.

2703. — A EDMÉ JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME

De Paris, ce premier de novembre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

J'ai envoyé l'extrait de votre lettre du 1<sup>er</sup> d'octobre, qui parle de l'oncle et de la nièce incestueux, au vicaire de leur paroisse, qui m'en avait donné le mémoire, afin qu'il voie si on pourra avoir l'argent et les attestations qu'on demande.

Je serai consolé de voir la copie de la lettre que M. du Loeus devait écrire en Espagne pour le dessein dont vous avez parlé ensemble.

Puisque le R. Père Virgilio Spada ne voit point d'apparence que nous ayons de maison à Rome si nous ne l'achetons, et que nous sommes hors d'état de le faire, il en faut demeurer là et estimer que Dieu nous veut de la sorte. Pouvons-nous être mieux, Monsieur, ni plus agréablement pour lui, que de nous tenir en la posture qu'il nous demande, pourvu qu'en effet, nous nous y tenions volontiers par soumission à sa conduite, reconnaissant que nous sommes indignes d'un poste plus avantageux, et même que celui que nous avons surpasse notre mérite et est plus convenable aux desseins que Dieu a sur nous, qui ne devons avoir de demeure stable, si nous sommes faits pour aller, ni de maison propre, si nous voulons suivre N.-S., qui n'en a pas eu ? Si nous n'aimons l'humiliation tandis que Dieu nous donne occasion de la pratiquer, comment la rechercherons-nous étant placés honorablement ? Tenons-nous bas, Monsieur, et soyons bien aises d'être pauvres, parce

que le monde, nous voyant ainsi avilis, nous en méprisera. Ce sera alors que nous commencerons d'être vrais disciples de N.-S. « Bienheureux sont les pauvres d'esprit, dit l'évangile de ce jour, parce que le royaume des cieux est à eux <sup>1</sup> ». C'est donc là qu'ils seront logés. Ne voilà-t-il pas un beau logement pour nous? O mon Dieu! faites-nous la grâce de préférer les moyens qui nous y conduisent à toutes les prétentions et les commodités de la terre! Laissons-le faire, Monsieur, et ne doutez pas que tout n'aille bien pour tous vos emplois, aussi bien que pour vos personnes.

Je vous mandai, ce me semble, du temps que le R. P. provincial de la Merci nous obligea de vous recommander son affaire, qu'il nous avait fourni vingt écus pour les frais de l'expédition qu'il poursuivait, lesquels nous avons encore. C'est pourquoi, Monsieur, vous pouvez payer là-dessus son expéditionnaire. Et bien que les ports de ses lettres et de ses paquets, qui sont allés et venus, en aient consommé une bonne partie, nous ne laisserons pas d'acquitter la lettre de change que vous nous tirerez pour cela, n'étant que de 45 livres, ainsi que vous me le mandez.

Dieu soit béni et glorifié à jamais de la grâce qu'il a fait trouver à la compagnie dans le cœur de Mgr le cardinal dataire <sup>2</sup>, et nous fasse, s'il lui plaît, celle d'en mériter la continuation! Nous aurons des traverses sans doute pour les unions de Coudres <sup>3</sup> et de Bussière, plus grandes que pour celles qui ont été faites. Nous aurons grande difficulté d'obtenir les consentements de M. le commandeur de Souvré <sup>4</sup> et des religieux de son ab-

---

1. Evangile de saint Mathieu V, 3.

2. Jacques Corradi.

3. Le principal obstacle à l'union du prieuré de Coudres vint de l'opposition des religieux de Bourgneil.

4. Jacques de Souvré, reçu, dès l'âge de cinq ans, dans l'ordre de

baye, d'où dépend le prieuré de Coudres. Et avant de nous y engager, je serais bien aise de savoir : 1° s'il y a lieu d'espérer d'obtenir à Rome ladite union sur le consentement du titulaire seulement, que nous aurons quand nous voudrons; 2° s'il y a un temps préfix dans lequel on soit obligé de faire fulminer les bulles, et quel est ce temps; 3° en cas qu'il n'y ait point de temps limité, si le bénéfice nous sera assuré, ou au titulaire, d'ici à quatre ou cinq ans, en cas que nous ne puissions obtenir plus tôt le consentement des autres intéressés, car il me semble que les Pères de l'Oratoire ont bien passé cet espace-là depuis l'obtention des bulles d'union de Notre-Dame-des-Vertus <sup>5</sup>, jusqu'à ce que les religieux y ont consenti; et enfin si, par faute de faire fulminer les bulles dans certain temps, ces bulles-là nous seraient inutiles, en sorte qu'obtenant ensuite les consentements nécessaires pour ladite union, il nous fallût lever de nouvelles bulles et faire une nouvelle dépense. Car, si cela était, il vaudrait bien mieux attendre encore que de nous exposer à présent à ces inconvénients. Je vous prie, Monsieur, de vous informer de tout cela et de m'en écrire la réponse. Mandez-moi aussi ce que pourront coûter les bulles d'union de ce prieuré-là, qui n'est pas conventuel et se peut tenir à simple tonsure, et celles de l'union de Bussière, qui est conventuel et à la nomination du roi. Il n'y a pas d'apparence d'obtenir le consentement du roi pour celui-ci; il n'y faut pas penser <sup>6</sup>.

Je vous prie aussi de me mander de quel diocèse d'Hibernie on dit que M. du Loëus sera évêque, parce que, s'il l'était de celui de Cashel, il pourrait donner

---

Saint-Jean de Jérusalem, nommé grand prieur de France en 1667, mort le 22 mai 1670 dans sa soixante-dixième année.

5. A Aubervilliers.

6. Cette dernière phrase est de la main du saint.

le dimissoire de notre frère Butler, dont je vous ai parlé par ma dernière. Et j'ajoute aux questions que je vous ai faites sur ce sujet :

1° Si la Sacrée Congrégation *de Propaganda Fide*, en donnant dimissoire *sub titulo missionis in Hibernia*, entend qu'on y aille dès qu'on est fait prêtre ?

2° Si c'est son intention qu'on demeure en Hibernie toute sa vie, ou bien si c'est pour quelques années seulement, et pour combien d'années, en sorte qu'après on soit quitte de cette obligation ?

3° Si c'est pour y aller en quelque temps désastreux que ce soit, comme celui-ci, où il y a beaucoup de danger ? Car, si cela était, ou que ce fût pour toute la vie, notre frère Butler ne veut point de titre à cette condition ; et la compagnie aussi aurait bien du désavantage à cela, car il y a huit ou dix ans qu'elle l'entretient et l'élève.

Selon cela, Monsieur, je ne sais si vous devez vous mettre en peine pour lui obtenir un autre dimissoire de ladite Sacrée Congrégation, si ce n'est que, pour l'acquiescement de l'obligation qu'elle lui impose, elle ait agréable de s'en rapporter à ses supérieurs pour l'envoyer en son pays ou ailleurs, lors et pour tel temps qu'ils jugeront à propos. Il serait bien fâcheux si la compagnie ne pouvait pas disposer pour toute sorte de lieux des Hibernois qu'elle reçoit et qu'elle élève avec grande dépense, quand ils n'ont point de titre, que sous condition d'aller en leur pays, sous la dépendance seule de ladite Sacrée Congrégation ; et nous ferions mal, en ce cas, d'en recevoir aucun ; et néanmoins il plaît à Dieu de faire du bien par eux partout où nous les employons. S'il y

---

7. Saint Vincent avait ajouté de sa main : « et qu'on y demeure toujours » ; il effaça ces mots après s'être aperçu qu'ils faisaient double emploi avec ce qui suit.

avait lieu d'en espérer autant en Hibernie, nous les y enverrions volontiers; mais pour le présent, il y a peu de fruit à faire et beaucoup de périls à essuyer. Qu'importe-t-il où Dieu soit servi, pourvu qu'il le soit, et qu'il le soit en faveur des âmes pour lesquelles Jésus-Christ est mort, et dans les manières les plus avantageuses pour elles, telles que sont les fonctions de la compagnie!

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

Le 16 d'octobre, nos frères Le Gouz et Le Mercier<sup>8</sup> sont partis de Marseille pour Rome dans un vaisseau de Livourne, avec un frère coadjuteur nommé Dufestel<sup>9</sup>. J'espère que, s'ils ne sont à présent auprès de vous, ils y seront bientôt.

*Au bas de la première page : M. Jolly.*

**2704. — A PHILIPPE DALTON, PRÊTRE DE LA MISSION,  
A TROYES<sup>1</sup>**

De Paris, ce 2 novembre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je m'étais proposé, après votre lettre reçue, de vous

---

8. Ce nom manque dans le catalogue du personnel de la Mission.

9. Claude Dufestel, né à Moyenneville (Somme), en juin 1637, entré dans la congrégation de la Mission le 4 septembre 1657, reçu aux vœux à Rome le 8 septembre 1659.

**Lettre 2704.** — L. s. — Dossier de la Mission, minute.

1. Philippe Dalton, né à Cullen (Irlande), entré dans la congrégation de la Mission le 16 mai 1656, reçu aux vœux à Troyes le 11 novembre 1658.



faire réponse au plus tôt ; mais je ne l'ai pu. Je ne puis vous exprimer la joie que j'ai de la disposition que Dieu vous donne pour lui faire votre oblation dans la compagnie sans aucune réserve, avec indifférence pour tous les pays du monde et avec toute sorte de soumission à la sainte obéissance et à la volonté de Dieu, qui vous sera signifiée par vos supérieurs. C'est ainsi que parlent et que font les âmes vraiment apostoliques qui, s'étant consacrées pleinement à Dieu, souhaitent que Notre-Seigneur, son Fils, soit connu et servi également par toutes les nations de la terre pour lesquelles il est venu lui-même au monde, et voudraient comme lui travailler et mourir pour elles. Voilà jusqu'où le zèle des missionnaires se doit étendre, car, bien qu'ils ne puissent pas aller partout, ni faire le bien qu'ils désirent, toutefois ils font bien de le désirer et de s'offrir à Dieu pour lui servir d'instrument en la conversion des âmes, au temps, aux lieux et en la manière qu'il lui plaira. Peut-être qu'il se contentera de leur bonne volonté et peut-être aussi que, si cette volonté est bien grande et bien réglée, il se servira d'eux, quoique chétifs ouvriers, pour faire de grandes choses. Je ne vois rien qui les rende plus semblables à lui que cela, ni plus dignes de ses bénédictions.

Faites donc, Monsieur, à la bonne heure, faites vos vœux quand il vous plaira, en la présence de M. Dupuich. Je prie N.-S. qu'il ait agréable de les recevoir et de se donner plus intimement à vous, à même temps que vous vous donnerez plus parfaitement à lui.

Je voudrais bien procurer quelque assistance à ces braves gens de votre pays qui sont à Troyes dans la disette et la souffrance, mais je ne sais à qui m'adresser <sup>2</sup>.

---

2. Il est question de ces Irlandais dans le Recueil des *Relations contenant ce qui s'est fait pour l'assistance des pauvres*, première

Les dames de la Charité de Paris, qui les ont d'autrefois secourues, n'envoient quasi plus rien sur les frontières, ni ailleurs, parce qu'elles ne trouvent plus d'argent; et ainsi je n'ose leur proposer de nouvelles charités à faire, sachant que ce serait sans effet.

Nous avons fait ce que vous avez désiré à l'égard de ce bon prêtre venu d'Hibernie que vous nous recommandez.

Je me recommande à vos prières et je suis, en N.-S.,

V. D.

**2705. — A EDMENESTRIER**

De Paris, ce 3 novembre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Pour réponse à la vôtre du 11 octobre, je prie N.-S. que les eaux que vous avez prises vous profitent pour la santé du corps et pour la consolation de l'âme, qui souffre de ne pouvoir agir selon l'étendue de sa dévotion.

J'ai envoyé à Madame la duchesse d'Aiguillon pour la seconde fois la permutation de M. Grimard et lui

---

relation de 1654 : « Cinq régiments d'Irlandais catholiques ayant été défaits en la guerre de Bordeaux, ce débris, composé de trois cents bouches, tant femmes qu'enfants, vieillards et estropiés, s'est jeté dans la ville de Troyes comme dans un asile... Un bon prêtre de leur nation y a été envoyé. Paris et Troyes se sont unis à ce saint emploi... L'on a revêtu les plus nus; l'on a mis les filles et les veuves dans l'hôpital Saint-Nicolas, où l'on leur apprendra à filer et à coudre; l'on prend soin des petits orphelins; on les instruit tous et on les confirme en la foi catholique) pour laquelle ils avaient quitté leur patrie. » (Voir encore la seconde relation de 1654 et celle de 1655.)

**Lettre 2705.** — L. s. — Dossier de la Mission, original. Le post-scriptum est de la main du saint.

en ai parlé moi-même depuis peu de jours. Elle m'a dit qu'elle la fera voir par son conseil et qu'elle fera savoir sa réponse à mondit sieur Grimard. Peut-être en a-t-elle déjà écrit à son receveur de delà.

Ce n'est point par humilité que je m'excuse de voir Mgr d'Agen<sup>1</sup> sur le sujet de votre maison, mais pour observer l'ordre, qui veut que le supérieur de chaque maison informe Monseigneur l'évêque au diocèse duquel elle est, des besoins temporels où elle se trouve, lorsque c'est à lui à y remédier, sans s'en décharger sur le général, qui a d'autres choses à faire et qui ne doit pas entrer dans le détail de ces choses.

Il y a place arrêtée au carrosse de Bordeaux qui partira mardi d'ici, pour le frère clerc tant attendu. Nous envoyons avec lui deux Filles de la Charité pour Cahors, et qui passeront par Agen. Je vous écrirai par elles, et je suis cependant, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

Il sera bon de faire loger les Filles de la Charité chez quelque femme dévote, ou quelqu'autre maison honnête, et leur trouver des chevaux de louage et un homme pour les conduire à Cahors, où Monseigneur les demande.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Edme, supérieur des prêtres de la Mission au séminaire d'Agen, à Agen.

---

1. Barthélemy d'Elbène.

2706. — EDMÉ JOLLY, SUPÉRIEUR A ROME,  
A SAINT VINCENT

[Rome, 5 novembre 1658<sup>1</sup>.]

*Des trois frères que M. Berthe nous a envoyés ici de votre ordre, Monsieur, et qui arrivèrent, comme je vous mandai par ma dernière, le même jour que je l'écrivis, l'un<sup>2</sup>, qui n'a pas encore achevé les deux ans de son séminaire, est fort affligé de ce qu'il n'a pas trouvé, comme il pensait, une classe de théologie céans, ainsi qu'il dit qu'on lui a promis de votre part, Monsieur, qu'il y étudierait. J'ai fait mon possible tant pour lui remontrer que nous lui aiderions en ce que nous pourrions dans ses études, que pour le porter à être bien indifférent en toutes choses, comme il est nécessaire que le soit un missionnaire. Mais c'est chose pitoyable de voir la grandeur de sa tentation, ne se rendant capable d'aucune raison, ni divine, ni humaine, bien que d'ailleurs il se montre ferme dans sa vocation; et croit être parfaitement détaché de toutes les choses du monde, disant qu'il s'est bien rendu indifférent en tout, mais non pas en ce point des études, lui ayant été promis le contraire. Vous me fîtes, ce me semble, Monsieur, entre autres choses, proposer une chose semblable à celle-ci dans une retraite aux séminaristes, à savoir de les bien établir dans l'indifférence aux études; et je vois cela présentement plus nécessaire que je ne le voyais alors, car ce pauvre frère est perdu dans cette tentation; et, s'il ne s'ôte cela de l'esprit, ou plutôt si Notre-Seigneur ne lui ôte, c'est une porte ouverte à mille inquiétudes et à se rendre peu propre au service de sa vocation. Il m'a témoigné désirer de vous demander et faire demander de l'envoyer à Gênes, pour y étudier, selon son très grand désir; je lui ai dit qu'il vous pouvait écrire; mais de vous faire prier par d'autres, je ne lui conseillais pas, ni même de vous demander cela lui-même, parce qu'il ne se trouverait pas satisfait d'avoir condescendu à la tentation, valant beaucoup mieux nous accommoder aux desseins de Dieu sur nous, que de faire notre volonté, contre son bon plaisir.*

*Enfin, je l'ai exhorté à avoir une grande patience, n'étant*

---

**Lettre 2706.** — Notice manuscrite d'Edmé Jolly, p. 142. (Cf. *Notices*, t. III, p. 462.

1. Voir lettre 2741.

2. Le Mercier.

*pas probable qu'une tentation si véhémence et un si grand trouble durent longtemps à une personne qui veut être entièrement à Dieu; mais le malheur est qu'on ne lui peut faire entendre que cette attache soit désordonnée. Notre-Seigneur le fera, s'il lui plaît, par vos prières, Monsieur. Il est dans les exercices spirituels, avec les deux qui sont venus avec lui. Après les exercices, nous verrons si l'étude qu'il fera, avec l'assistance que quelqu'un de la maison lui donnera, ie calmera en quelque façon. Il se remet toujours sur la promesse qu'il dit qu'on lui a faite de le faire étudier sous un maître avec d'autres écoliers.*

**2707. — A EDMENESTRIER**

De Paris, ce 6<sup>e</sup> novembre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Voici enfin notre frère Didolet<sup>1</sup>, que nous tirons de notre séminaire pour vous le donner. Vous n'avez rien perdu en l'attente, car, encore qu'il soit bien jeune, il ne laisse pas d'avoir de l'esprit et de la sagesse, même assez de capacité pour le sujet que vous l'avez demandé. C'est un enfant de bonne espérance, digne de vos soins. Je vous le recommande de tout mon cœur.

Nous envoyons avec lui deux Filles de la Charité à Monseigneur de Cahors, à cause de la commodité du carrosse de Bordeaux et de la rivière, qu'elles pourront prendre là jusqu'à Agen, où étant arrivées, je vous prie de les loger chez quelque bonne veuve, ou en quelque maison de connaissance, et de les faire conduire à Cahors sur des chevaux de louage, ou par un de nos frères, ou par quelqu'autre personne de confiance.

---

Lettre 2707. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

1. Christophe Didolet, né à Aiguebelle (Savoie), le 3 février 1639, entré dans la congrégation de la Mission le 27 juillet 1657, reçu aux vœux le 27 décembre 1661.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Edme, supérieur des prêtres de la Mission, au séminaire d'Agen, à Agen.

**2708. — A GÉRARD BRIN, SUPÉRIEUR, A MEAUX <sup>1</sup>**

De Paris, ce 6 novembre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu vos lettres du 31 octobre. Je n'ai qu'à respecter tout ce que Nosseigneurs ordonnent pour le bien de leur séminaire, et n'ai rien à dire au soin du temporel dont ils vous ont chargé <sup>2</sup>, sinon que nous ne pouvons vous envoyer personne qui vous y soulage ou qui vous y dresse. Je veux croire que vous leur avez représenté le peu d'aptitude que vous avez pour les affaires, et ainsi, vous y ayant engagé nonobstant cet aveu, vous devez demeurer en paix et espérer que vous ne gâterez rien, surtout si, aux choses principales, vous prenez les avis de Monsieur le grand vicaire <sup>3</sup>. Si dans deux mois l'état du séminaire change de face, comme vous l'espérez, il ne faut pas, pour si peu de temps, faire les changements que vous proposez. Selon cela, je vous

---

**Lettre 2708.** — L. non s. — Dossier de la Mission, minute.

1. Les prêtres de la Mission venaient d'être appelés à la direction du séminaire de Meaux, qu'ils quittèrent trois ans après. (Cf. *L'hôpital Jean Rose et le grand séminaire de Meaux*, par l'abbé O. Estournet, Lagny, 1905, in-8°.)

2. Le supérieur du séminaire était en même temps principal du collège et maître de l'hôpital.

3. Antoine Caignet.

prie de vous contenter du frère Pierron<sup>4</sup> et de laisser le frère Claude à Crécy.

Je prie Notre-Seigneur qu'il soit votre conduite et votre force. Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

*Au bas de la page* : M. Brin.

**2709. — A JEAN DE FONTENEIL**

De Paris, ce 6 de novembre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec nous pour jamais!

Je vous fais un renouvellement des offres de mon obéissance avec toute l'humilité et l'affection que je le puis. Je vous supplie de l'avoir agréable, comme aussi, Monsieur, la très humble recommandation que je vous fais de deux filles, servantes des pauvres malades de la Charité, que nous envoyons à Monseigneur de Cahors par la voie de Bordeaux et d'Agen, à cause de la commodité du carrosse et de la rivière. Elles prendront la

---

4. Nicolas Pierron, né à Monceaux-lès-Provins (Seine-et-Marne) le 9 mai 1635, entré dans la congrégation de la Mission le 14 mai 1657. Il ne resta pas longtemps à Meaux, car nous le trouvons le 15 mai 1659, jour de ses vœux, à Saint-Lazare, où il fut professeur après son ordination sacerdotale. Il dirigea successivement les établissements de Saint-Flour (1673-1679), des Bons-Enfants (1679-1681), de Châlons-sur-Marne (1681-1684), Bayeux (1684-1686), Tours (1686-1694), Chartres (1694-1697). Il avait, le 21 avril 1692, le titre de visiteur du Poitou et, le 1<sup>er</sup> août 1697, celui de visiteur de France. L'assemblée générale de 1697 l'élut supérieur général de la congrégation de la Mission. Pendant son court généralat il s'efforça de maintenir dans la compagnie une discipline ferme et de la prémunir contre les idées jansénistes. Il mourut le 17 août 1703, vingt jours après avoir remis à l'assemblée générale sa démission de supérieur général, motivée par l'état d'impuissance auquel l'avait réduit une attaque d'apoplexie. (Cf. *Notices*, t. IV, p. 11-15.)

**Lettre 2709.** — L. s. — Dossier de la Mission, original.

confiance de s'adresser à vous, Monsieur, comme je fais, pour vous supplier très humblement de leur faire trouver l'occasion d'un bateau qui les porte à Agen (on dit qu'il en part régulièrement deux par semaine, qu'on appelle de poste) et d'ajouter à cette grâce celle de les recommander aux personnes plus honnêtes qui s'embarqueront avec elles.

J'ai honte de vous importuner de ces choses, mais j'y suis contraint, pour n'avoir d'autre connaissance en votre ville que de vous, Monsieur, à qui je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
indigne prêtre de la Mission.

Si ces bonnes filles, par quelque accident, avaient besoin d'argent, je vous supplie de leur en donner pour achever leur voyage. Je le vous rendrai par le maître du coche, dès que vous m'en donnerez avis <sup>1</sup>. Nous envoyons avec elles un de nos séminaristes pour demeurer au séminaire d'Agen.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Fonteneil, archidiacre et grand vicaire de Bordeaux, à Bordeaux.

**2710. — A ANTOINE FLEURY, PRÊTRE DE LA MISSION,  
A SAINTES**

De Paris, ce 6 de novembre 1658.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais!

Je suis en peine de n'avoir reçu aucune de vos lettres

---

1. Cette phrase est de la main du saint.

**Lettre 2710.** — L. non s. — Dossier de la Mission, minute, de la main du secrétaire.



depuis que vous êtes à Saintes. Je vous en donne des miennes pour savoir de vous l'état de votre santé, comment réussissent les missions de delà, si le peuple profite de vos exercices et s'il se rend assidu à vos instructions. Je le veux espérer de la bonté de Dieu et de la bonne façon dont vous y procédez. Mais, d'un autre côté, je crains que, comme c'est un pays mêlé d'hérétiques et où l'hérésie a d'autrefois établi son trône, il n'en reste encore des impressions malignes dans les pauvres catholiques, que les pères ont données aux enfants et les enfants à leurs enfants. Il faut avoir patience et espérer que peu à peu la lumière de la foi dissipera toutes ces ombres et que Jésus-Christ sera le maître sur la croyance et sur les mœurs de ces pauvres gens, que l'esprit malin a toujours tâché de pervertir. Il faut espérer aussi, Monsieur, que sa grande miséricorde se servira de vous pour cela; car, selon la voie ordinaire, elle veut sauver les hommes par les hommes; et Notre-Seigneur s'est lui-même fait homme pour les sauver tous.

Oh! quel bonheur pour vous d'être employé à faire ce qu'il a fait! Il est venu évangéliser les pauvres, et voilà votre sort et votre occupation. Si notre perfection se trouve en la charité, comme il est constant, il n'y en a point une plus grande que de se donner soi-même pour sauver les âmes et de se consommer comme Jésus-Christ pour elles. Voilà à quoi vous êtes appelé, Monsieur, et à quoi vous êtes prêt de répondre, grâces à Dieu. C'est pour ce dessein que vous êtes entré en la compagnie, toute consacrée à l'imitation de Notre-Seigneur, et voilà la résolution que vous prendriez encore si vous ne l'aviez déjà prise. Oh! quel exemple vous donnez à tant et tant d'ecclésiastiques qui sont autant d'ouvriers envoyés en la vigne du Seigneur, mais qui n'en font pas les œuvres! Béni soit Dieu, Monsieur, de

la grâce qu'il vous a faite de vous choisir entre mille pour contribuer à détruire l'ignorance et le péché qui désolent l'Eglise! Et béni soit à jamais son saint nom de celle qu'il vous fait de bien réussir en ce divin emploi, ainsi que M. Rivet me l'a mandé! Je ne puis assez en remercier Notre-Seigneur, ni le prier qu'il continue à vous bénir en votre personne et en vos travaux, quoique je le fasse bien souvent.

Je ne doute pas, Monsieur, que le diable ne fasse ses efforts pour vous tirer de là, prévoyant les conquêtes que vous ferez sur lui. Il vous montrera de plus grands biens à faire; mais il n'y en a point; ne l'écoutez pas. Non, donnez-lui la confusion tout entière en vous affectionnant aux occasions présentes que Dieu vous donne d'avancer sa gloire contre les desseins de cet ennemi, qui tâchera de vous la faire quitter pour des sujets apparents, éloignés et incertains.

Le monde, d'un autre côté, vous pourra présenter ses plaisirs et ses vanités, mais trop tard, puisque vous voulez être crucifié avec J.-C. et constituer en lui seul vos délices et vos honneurs.

Les parents aussi pourront donner quelque atteinte à votre résolution; mais vous savez ce que dit N.-S. : « Qui aime son père ou sa mère plus que moi, il n'est pas digne de moi <sup>1</sup> » et « Quiconque les quitte à cause de moi, ou frères, ou sœurs, ou maisons, etc., il en aura cent fois autant et héritera la vie éternelle <sup>2</sup>. » Bienheureux sont les vôtres, Monsieur, d'avoir donné au divin Maître un tel serviteur que vous, qui leur pouvez procurer plus de biens et de consolations en le servant en la vocation où vous êtes, qu'en quelqu'autre état qu'ils

---

1. Evangile de saint Mathieu X, 37.

2. Evangile de saint Mathieu XIX, 29.

vous puissent souhaiter, puisque vous attirerez sur vous et sur eux les bénédictions du ciel et de la terre.

Il vous pourra encore arriver une autre tentation de votre part : c'est quelqu'ennui de vous voir toujours faire les mêmes choses, ou quelque découragement pour n'en voir que peu ou point de fruit. Mais le remède au premier est de penser qu'il n'y a que la persévérance qui couronne, et que sans elle tout est perdu; et pour le second, de vous persuader que Dieu demande seulement de vous que vous jetiez les rets dans la mer, et non pas que vous preniez les poissons, parce que c'est à lui de les faire entrer dedans. Ne doutez pas qu'il ne le fasse, si, pêchant toute la nuit, nonobstant les difficultés de l'entreprise et l'endurcissement des cœurs, presque tous endormis pour les choses de Dieu, vous attendez en patience que le jour soit venu, que le soleil de justice les réveille et que sa lumière les éclaire et les chauffe. A ce travail et à cette patience il faut joindre l'humilité, les prières et le bon exemple; et puis vous verrez la gloire du Sauveur, et dans ces avis la véritable affection, Monsieur, de votre très humble serviteur.

**2711. — A MICHEL CASET, PRÊTRE DE LA MISSION,  
A TOUL**

De Paris, ce 6 novembre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!  
Je rends grâces à Dieu des fruits de la mission de

---

**Lettre 2711.** — L. non s. — Dossier de la Mission, minute, de la main du secrétaire. Le secrétaire note au dos de la minute que la lettre n'a pas été envoyée.

Charmes <sup>1</sup>, et je le prie qu'il fasse la grâce au peuple de s'en prévaloir pour l'éternité, et à vous d'en procurer de semblables toute votre vie, selon votre grande affection, qui est un don de Dieu. Ménagez-le bien ; car, pourvu que votre zèle soit accompagné d'indifférence pour les emplois et de soumission pour l'obéissance, il sera béni de Dieu en ses effets.

Je loue Dieu aussi, Monsieur, de l'éloignement que vous avez pour les charges, ne doutant pas que ce ne soit par un sentiment d'humilité, plutôt que pour éviter le soin des affaires, ou la peine de servir vos confrères. Quand je vous ai prié de prendre la place de M. Demonchy, ce n'a pas été mon dessein de vous établir supérieur, mais seulement pour représenter celui qui est destiné pour l'être, en l'attendant <sup>2</sup>. Ce n'est pas que je ne sache bien que, si vous aviez l'expérience qu'il faut pour la conduite, vous n'avez d'autres bonnes qualités pour y réussir, sans que cela vous empêchât d'aller en mission, non plus que les supérieurs des autres maisons n'en sont pas empêchés, dont la plupart sont les premiers à se trouver à ce travail. Nous ferons donc partir quelqu'un, après que M. Demonchy sera ici, qui vous ira donner moyen de vous donner tout entier à l'instruction et au salut du pauvre peuple. Cependant je prie Notre-Seigneur qu'il ait agréable les services que vous lui rendez et à la petite famille, que je salue, et qui suis, en l'amour de ce même Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur.

*Au bas de la première page : M. Caset.*

---

1. Charmes-la-Côte, près de Toul.

2. Le choix du saint se porta sur Michel Caset lui-même.

2712. — A EDMÉ JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME

De Paris, ce 8 novembre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre du 8 octobre. Vous avez raison de dire que nos religieux<sup>1</sup> trouveront leur sûreté en notre bulle<sup>2</sup> pour leurs pensions. Elle a été fort bien dressée et pour eux et pour nous. Nous allons travailler à la fulmination et n'y perdrons plus de temps, Dieu aidant.

On nous a dit ici que celle de Saint-Pourçain, faite par Mgr l'évêque, n'est pas valable. J'attendrai votre réponse sur la prière que je vous ai faite de vous en informer, avant de nous en mettre en peine.

Je me sens très obligé à Monseigneur l'assesseur du Saint-Office de l'honneur de son ressouvenir et de la bonté qu'il conserve pour moi. C'est une grâce que je chéris grandement, à cause de l'estime et de la révérence que Dieu m'a données pour sa digne personne. Je vous prie de l'assurer, aux rencontres, et de ma parfaite reconnaissance pour sa charité, et de mon obéissance perpétuelle en tout ce qu'il aura agréable de me commander.

J'ai averti M. le vicaire de Saint-Jean-en-Grève<sup>3</sup> des choses que vous me mandez touchant la dispense de ces misérables incestueux. Il estime qu'il faut prendre la voie de la daterie, et, pour cet effet, il travaille pour avoir l'attestation de leur pauvreté<sup>4</sup> et la lettre qui la

---

**Lettre 2712.** — L. s. — Dossier de la Mission, original.

1. Les religieux de l'ancien Saint-Lazare.

2. La bulle d'union du prieuré de Saint-Lazare.

3. En l'absence du curé, relégué à Compiègne par ordre de Mazarin.

4. Cette attestation était nécessaire pour éviter les frais accoutumés.

doit accompagner. Il espère de vous les envoyer par le premier ordinaire. Et quant aux huit pistoles qu'il faut, vous les pouvez prendre de delà; il les rendra ici avec le change.

Je veux espérer de la bonté de Dieu qu'il vous aura donné à tous une plus grande et plus intime communication de son esprit en vos retraites, pour en répandre les dons dans les âmes que sa Providence vous adressera en votre maison et dans les missions. Et afin que sa miséricorde infinie n'en demeure pas là, il est à souhaiter que chacun en devienne plus humble et plus zélé.

Si c'est le bon plaisir de Dieu que la semence jetée par Mgr le cardinal Brancaccio<sup>5</sup> dans le cœur de ces bons prêtres de Naples, pour l'union qu'il leur a proposée, pousse et fructifie, *in nomine Domini*, il faudra pour lors regarder cet affaire de plus près; mais il ne faut pas, ni maintenant, ni jamais, que nous fassions aucune avance pour cela, ni de parole, ni d'action. Nous sommes à Dieu, laissons-le faire; et pour eux, ils sont en bonnes mains, étant en celles d'un si pieux et si sage cardinal.

Vous avez bien fait de recevoir chez vous le prêtre qui doit être employé au séminaire de la Congrégation *de Prop[aganda] Fide*. J'eusse été bien aise de savoir d'où il est, s'il est français et de quelle province.

Il y a quelque temps que j'ai commencé de faire une note des assemblées de Paris; mais elle demeura imparfaite, et je l'avais déjà oubliée. Je l'achèverai, Dieu aidant, à mon premier loisir.

Je vous prie de vous employer pour obtenir l'indulgence demandée par M. Simon, duquel je vous envoie la lettre, et de me faire ressouvenir, en cas que vous

---

5. Evêque de Viterbe (1638-1670).

l'obteniez, que c'est pour un curé d'auprès de Notre-Dame-de-la-Rose, afin que j'en fasse l'adresse à M. Chrétien, supérieur en cette chapelle <sup>6</sup>.

Voici l'attestation de la pauvreté de ces pauvres infortunés de la paroisse de Saint-Jean de cette ville. Je vous enverrai l'autre qu'il faut par le prochain courrier.

Je viens de recevoir des lettres de Varsovie de Messieurs Desdames et Perroy. O Monsieur, quels hommes Dieu a donnés à la compagnie en leurs personnes!

Nous avons sujet de craindre que notre frère Barreau ne soit maltraité à l'extrémité, au sujet d'un attentat horrible qu'a commis un marchand français de Marseille, nommé Picquet, qui a amené quatre chaoux <sup>7</sup> d'Alger à Livourne, avec soixante Arabes, et a brûlé ensuite le Bastion de France, qui était, à 50 lieues d'Alger, comme un lieu de sûreté pour trafiquer en Barbarie; et c'est pource que ces chaoux lui étaient allés demander l'argent de contribution et qu'il n'avait pas moyen de payer. Nous ne savons pas le traitement qu'on a fait aux chrétiens d'Alger, notamment au consul <sup>8</sup>. Je recommande cet affaire à vos prières.

Votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Jolly.

---

6. Tout ce qui suit est de la main du saint.

7. On dit aujourd'hui chiaoux, espèce d'huissier ou d'envoyé turc.

8. Ayant appris que le gouverneur d'Alger avait formé le dessein de lui envoyer une troupe de mille hommes pour l'obliger à payer sa redevance annuelle, sous peine d'emprisonnement en cas de refus, Thomas Piquet, gouverneur du Bastion de France, arma les pêcheurs occupés à la pêche du corail, et, après avoir embarqué tout ce à quoi il tenait, y compris soixante Arabes et quatre chaoux, il fit voile vers Livourne. Sa conduite amena la population d'Alger, qui maltraita les résidents français. Leurs marchandises furent saisies en garantie et le consul mis en prison.

**2713. — A JACQUES PESNELLE, SUPÉRIEUR, A GÈNES**

De Paris, le 8 novembre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu votre lettre du 5<sup>e</sup> octobre. Je rends grâces à Dieu de ce qu'il a béni vos retraites. Elles ne se font jamais sans fruit pour les âmes qui cherchent Dieu et qui veulent renoncer à elles. Je prie N.-S. qu'il vous unisse à lui, afin que vous en soyez plus forts pour aller à la conquête des âmes qui lui appartiennent et que le prince du monde a soustraites de son obéissance et de son amour. C'est un combat où il y a plus à perdre qu'à gagner pour les soldats qui n'ont ni zèle ni humilité; et, au contraire, ceux qui s'armeront de ces vertus et de la confiance en leur divin capitaine, reviendront chargés des dépouilles de l'ennemi.

Je loue Dieu de ce que Monsieur votre frère est arrivé auprès de vous et de la consolation réciproque de votre entrevue. Je remercie aussi N.-S. de ce qu'il reconnaît que le testament de M. votre père ne peut avoir son effet à votre égard, en sorte qu'il est résolu de vous donner satisfaction. Ne vaut-il pas mieux qu'elle vous vienne ainsi doucement, que si vous l'aviez recherchée avec rigueur? Le bon Dieu fait toujours nos affaires, lorsque nous faisons les siennes. Il est vrai, Monsieur, que la dernière fois que mondit sieur votre frère a passé ici, je ne lui ai pas parlé de vos intérêts, par pure oubliance; mais je l'ai fait d'autres fois que j'ai eu l'honneur de le voir, et lui aurais encore touché quelque chose à son départ pour l'Italie, si cela ne m'avait



échappé de l'esprit. Ma pensée est que vous devez tenir ferme pour venir au partage de la succession, afin de disposer des fruits de votre part et même du fonds, ainsi que vous le jugerez un jour plus expédient, bien que vous puissiez leur faire espérer que vous ne l'ôterez jamais de la famille. Ils devraient cependant vous envoyer quelque chose du revenu pour les trois années qu'il y a qu'ils jouissent de tout.

J'estime que Monsieur Berthe est à présent avec vous, avec le secours qu'il vous a mené. Dieu, par sa miséricorde; sanctifie sa visite et vos travaux! Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

**2714. — A LA SŒUR MARGUERITE CHÉTIF**

De Paris, ce 9 novembre 1658.

Ma Sœur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu deux ou trois de vos lettres. La lettre de la rente des Brigittines peut demeurer encore entre vos mains, ou celles de Mademoiselle Deslions, en attendant que nous voyions si les héritiers du défunt y prétendront quelque chose.

M. Caron nous peut envoyer, quand il lui plaira, le jeune homme qui a tant d'affection d'entrer en notre compagnie, pourvu qu'il apporte quand et soi son titre patrimonial, avec son dimissoire, pour entrer dans les ordres sacrés, comme aussi cent livres, ou environ, pour son premier habit. Moyennant cela, nous le recevrons

premièrement à la retraite de huit jours, pour examiner sa vocation; et ensuite au séminaire, qui dure deux ans, pour faire un fonds de vertu, avant d'étudier, pourvu qu'il persévère.

M. Rose est arrivé en bonne santé; il nous a porté la montre, dont je vous remercie.

Nous avons reçu la lettre et l'argent pour notre frère Roquet<sup>1</sup>; je vous en remercie aussi.

Je voudrais bien que le bon homme Dûpuich eût touché les cinquante livres que j'ai à lui envoyer. Je les enverrai, Dieu aidant, à Madame Tintillier par le premier ordinaire, ne le pouvant aujourd'hui, parce que j'ai reçu trop tard votre dernière.

Je remercie très humblement Mademoiselle Deslions des soins qu'elle prend pour le titre de notre frère Cuveron<sup>2</sup>, et je la prie de continuer jusqu'à ce qu'on nous l'ait envoyé. C'est un jeune homme de bon âge et de bonne espérance.

Mademoiselle Le Gras se porte assez bien, grâce à Dieu. Deux de vos sœurs, sœur Adrienne et sœur Louise<sup>3</sup>, sont allées à Cahors, c'est-à-dire à plus de cent cinquante lieues loin.

Je salue notre sœur Radegonde et suis, en N.-S., ma Sœur, votre très affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. de la Mission.

*Suscription* : A ma sœur la sœur Marguerite Chétif,

---

1. Charles Roquet, clerc de la Mission, né à Arras le 12 septembre 1639, entré dans la congrégation de la Mission le 5 janvier 1657, reçu aux vœux le 17 janvier 1659.

2. Maximilien-François Cuveron, né à Arras le 6 janvier 1634, entré dans la congrégation de la Mission le 1<sup>er</sup> décembre 1656, reçu aux vœux le 3 décembre 1658, placé à Fontainebleau, où il passa quelques années, mort à Madagascar en 1666, quelques mois après son arrivée.

3. Sœurs Adrienne Plouvier et Louise Boucher.

Fille de la Charité, servante des pauvres malades, à Arras.

**2715. — A PIERRE CABEL, SUPÉRIEUR, A SEDAN**

De Paris, ce 9 novembre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Il y a longtemps que je ne vous ai écrit. J'ai fait ma retraite, j'ai été incommodé et j'ai eu plusieurs embarras; c'est ce qui a retardé la réponse que je fais à vos lettres.

Je vous envoie une lettre pour M. Daisne ouverte. Cachetez-la après que vous l'aurez vue, et rendez-lui lorsque vous le jugerez à propos. Nous sommes après pour vous envoyer un prêtre à sa place, et nous le ferons partir le plus tôt que nous le pourrons; mais je ne sais pas précisément le jour ni la semaine, parce que cela dépend d'une affaire qu'il a, qui ne peut pas durer longtemps.

Pour M. Sevant, je suis d'avis que vous le supportiez encore jusqu'à la prochaine visite. M. Berthe la fait présentement à Gênes, et de là il s'en reviendra par Turin, Annecy et Troyes, et ensuite il ira à Sedan, où j'espère que vous l'aurez dans deux mois ou trois.

Si, dans les grands froids, vous voulez porter des chapeaux, au lieu de bonnets, par la maison, et des pantoufles fourrées, c'est une commodité qui n'est pas contre l'ordre, ni la bienséance; vous la pouvez prendre. Mais de porter par la ville des manchons ou des gants, c'est ce qui ne se pratique pas en aucune de nos maisons; et ainsi il y aurait inconvénient d'introduire cet

usage, d'autant plus que, s'accoutumant aux gants dans l'hiver, on ne les quitterait pas volontiers au printemps, ni peut-être à l'été, parce qu'on en porte en tout temps.

Les sœurs ne doivent pas s'excuser de faire la retraite de delà, pour avoir sujet de la venir faire à Paris, parce qu'il n'y a que celles de Paris même et celles des environs les plus proches qui la viennent faire chez Mademoiselle Le Gras; car, pour celles qui en sont éloignées, comme celles de Sedan, elles les font aux lieux où elles demeurent, particulièrement s'il y a des prêtres de la compagnie pour les régler en leurs exercices.

Vous ferez bien de ne distribuer pas nos règles communes, tandis que M. Daisne ira flottant en sa vocation. Attendez, s'il vous plaît, qu'il en soit dehors, s'il ne prend une bonne résolution de demeurer et de renoncer aux bénéfices. Dans quelque temps, nous pourrions envoyer les règles du supérieur.

Si le neveu de feu M. Prévost vous contente comme domestique, recevez-le au nombre des frères; j'en serai consolé, à cause de feu M. son oncle, de qui la mémoire nous est à très bonne odeur.

Notre frère Pintart<sup>1</sup> se met à bien faire depuis une maladie qu'il a eue. Il vous demande ses exemplaires de peinture, et son supérieur est d'avis qu'on les y envoie. Je vous prie de le faire.

Si M. Daisne se retire, il faut lui laisser emporter les habits qu'il porte sur lui, quand il sort en ville, et non pas davantage, et lui faire trouver bon amiablement

---

1. Guillaume Pintart, né à Vandy (Ardennes) le 5 mai 1627, entré dans la congrégation de la Mission le 4 août 1649, reçu aux vœux à Sedan le 9 septembre 1654. Il était au Mans quand saint Vincent écrivait cette lettre.

de ne plus hanter chez vous pour s'y aller entretenir, à cause qu'il arrive des inconvénients de faire autrement, et que, pour cela, nous n'avons que peu ou point de communication avec ceux qui nous ont quittés.

Voilà une lettre de M. Berthe pour son frère.

Je prie la sœur Christine de retarder son voyage ici jusqu'au printemps, la saison étant déjà mauvaise pour voyager.

Notre avocat a les mémoires que vous avez envoyés.

On n'a pas coutume d'insérer parmi les règles d'une compagnie les bulles qui les autorisent. La nôtre ne nous permet pas d'absoudre de l'hérésie. Il en faut une permission expresse pour votre maison. Je la ferai venir de Rome, Dieu aidant.

Les dames de votre Charité ne doivent pas refuser d'assister les nouveaux convertis, quand ils seront pauvres et malades; car le dépôt que vous avez n'est que pour les besoins extraordinaires de ceux qui se portent bien.

Il est tout à fait nécessaire de changer les officières; mais, à cause de la difficulté que vous y prévoyez, je suis d'avis que vous attendiez à faire cela jusqu'à la visite, auquel temps le visiteur pourra disposer les esprits avec vous pour souffrir une nouvelle élection et leur en faire connaître l'importance.

Ne sonnez votre examen général qu'à huit heures un quart, et ne changez rien à l'ordre de la journée, ni aux pratiques de la compagnie, sans nécessité; car ceux qui partent d'ici seraient fort choqués de les trouver dissemblables ailleurs.

Vous pouvez continuer de donner des certificats, en qualité de supérieur et de curé, jusqu'à la visite.

Je pense que voilà la réponse à tous les chefs de vos lettres reçues jusqu'à cette heure. En voici quelques-unes de M. Coglée, supérieur à Annecy. Il a laissé céans un

vieux bréviaire pour vous être envoyé; le prêtre qui s'en ira vous aider le portera.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Cabel.

**2716. — A CHRÉTIEN DAISNE, PRÊTRE DE LA MISSION,  
A SEDAN**

De Paris, ce 9 novembre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Vous m'avez demandé de sortir de la compagnie pour assister M. votre père, qui est dans le besoin, et d'accepter un bénéfice qu'on vous présente. Oui, Monsieur, j'y consens très volontiers, car vos conduites passées ont fait voir assez que vous tendiez à cela; mais je ne puis consentir que vous poursuiviez un dévolu sur une cure, tandis que vous serez parmi nous, ainsi que le curé même m'a mandé que vous voulez faire. Il est inouï qu'un missionnaire ait jamais pris de dévolu sur personne. C'est pourquoi, Monsieur, je vous prie ou de renoncer à cette prétention, ou de vous retirer.

Je prie N.-S. qu'en quelque état que vous soyez, il vous fasse la grâce de vivre en bon ecclésiastique. Je suis, en son amour...

---

·Lettre 2716. — L. non s. — Dossier de la Mission, minute de la main du secrétaire.

**2717. — A DOMINIQUE LHULLIER, PRÊTRE DE LA MISSION,  
A CRÉCY**

De Paris, ce 13 novembre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Monseigneur le coadjuteur de Meaux<sup>1</sup> désirant savoir quels arrérages M. de Lorthon doit à votre maison, je vous prie de faire un extrait de votre livre des sommes qu'elle a reçues de lui, article par article, y marquant le jour, le mois et l'année. Vous l'enverrez, s'il vous plaît, à M. Brin et n'en direz rien à personne.

Je loue Dieu de la patience qu'il vous donne en l'état où vous êtes, qui est bien ennuyeux. Il est pourtant propre pour honorer la vie cachée de Notre-Seigneur et pour vous disposer à ses fonctions publiques, lorsqu'il aura agréable de vous y employer. Ce sera avec d'autant plus de fruit que plus intimement vous vous unissez à présent à lui par la pratique de l'oraison et des autres vertus propres aux solitaires.

Je vous prie d'avoir soin de votre santé. Nous n'avons rien de nouveau de deçà, à la réserve de quelques infirmes, entre lesquels est notre bon frère Soudin<sup>2</sup>, qui se recommande à vos prières. Il y a déjà trois mois qu'il s'est fait un ulcère sur sa poitrine, qui s'est beaucoup étendu. Il en souffre de grandes douleurs, mais avec patience et résignation. On fait ce qu'on peut pour le guérir, et il y a espérance d'en venir à bout avec le temps et les remèdes.

---

**Lettre 2717.** — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original chez M. Hains à Marseille.

1. Dominique de Ligny.

2. Claude Soudin, né à Crécy (Seine-et-Marne), le 29 mai 1627, entré dans la congrégation de la Mission le 2 octobre 1657, reçu aux vœux le 4 décembre 1659.

Je salue notre frère Claude<sup>3</sup>, et je vous embrasse en esprit de toutes les tendresses de mon cœur. C'est, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

Ce que nous demandons, Monsieur, c'est ce que doit M. Lorthon, soit pour les aumônes, soit pour l'entretien de la maison; vous m'en enverrez une copie, une autre à M. Brin.

**2718. — A DENIS LAUDIN, SUPÉRIEUR, AU MANS**

De Paris, ce 13 novembre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu trois de vos lettres, dont la dernière est du 6 de ce mois. Vous avez bien fait de n'aller pas en mission, mais de demeurer à la maison dans les conjonctures présentes. J'écris à M. Molony pour l'encourager au service de sa procure. Je vous envoie ma lettre ouverte, que vous cachèterez, s'il vous plaît, avant de la lui rendre, et tâcherez de l'aider à surmonter sa répugnance et à venir à bout des affaires.

J'ai écrit à M. Bienvenu et à vous aussi en même temps, le 26 d'octobre, et vous ne me dites rien de ces lettres, quoique vous me parliez toujours de ses résistances. Si, après ce que je lui ai écrit, il persiste en son relâchement, témoignez-lui qu'il faut qu'il vive, comme les autres, selon ses vœux et selon nos règles, ou qu'il se pourvoie; car, de demeurer en la compagnie pour y vivre sans dépendance et sans affection pour elle, cela

---

3. Claude Gesseume.

Lettre 2718. — L. s. — Dossier de la Mission, original.



ne se peut. Qu'il ne prenne pas toutefois ceci pour un congé volontaire, mais extorqué

Nous penserons à faire étudier le frère Descroizilles, lorsque lui-même n'y pensera pas tant que d'en perdre l'indifférence, comme il a fait. Qu'il nous laisse ce soin et qu'il se soumette à tout. L'affection désordonnée qu'il a eue pour les études nous obligera à rompre sa propre volonté, tandis qu'il continuera d'en témoigner pour cela.

J'ai donné charge à M. Alméras de vous choisir un frère tel que vous le demandez et de le vous envoyer au plus tôt. Le frère Christophe <sup>1</sup> pourra pour lors s'en venir ici, et même auparavant, si vous pouvez vous passer de lui. Donnez-lui ce qu'il faudra pour son voyage.

Si le jeune gentilhomme qui a pensée pour la compagnie persévère, après sa retraite, d'y vouloir entrer, je vous enverrai une lettre pour le supérieur de Gênes, afin qu'il y soit reçu.

Je ne suis pas d'avis que vous receviez pour frère cet homme qui offre son bien, après les conditions qu'il vous a proposées, quoiqu'il ne les propose plus.

Oh! que très volontiers, Monsieur, je consens à l'accommodement avec Messieurs les administrateurs, et j'aurais grande consolation de terminer tout par cette voie. Il n'est pas pourtant à propos de les rechercher; mais témoignez à M. de La Bataillère que nous ne demandons pas mieux que d'en sortir de la sorte et de vivre en paix avec eux.

Je rends grâces à Dieu de l'occasion que Monsieur et Madame de Liancourt vous donnent de leur témoigner notre obéissance. Je serais fort consolé qu'il s'en présentât d'autres sujets plus importants à leur service.

---

1. Christophe Delaunay.

Dieu bénisse les travaux de vos ouvriers! Nous tâcherons de vous en envoyer un ou deux pour en augmenter le nombre.

Voici une lettre pour le frère Guillaume<sup>2</sup>. J'ai écrit à Sedan, afin qu'on lui envoie ses exemplaires de peinture.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Au bas de la première page : M. Laudin.*

**2719. — A EDMÉ BARRY, SUPÉRIEUR, A N.-D.-DE-LORM**

De Paris, ce 13 novembre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

La dernière lettre que j'ai reçue de vous est du 13 octobre. Il y a longtemps que je ne vous ai pas écrit. Je loue Dieu de la consolation que vous a portée M. Cuisot par sa visite et par nos règles<sup>1</sup>. Je ne doute pas que votre petite famille ne s'en prévale pour s'unir davantage à Dieu et en elle-même.

Je suis fort consolé de ce que le séminaire multiplie. S'il était transféré à Montauban, cela serait bien. Mon Dieu, Monsieur! n'y a-t-il pas moyen que cela se fasse et que nous soyons déchargés des cures? J'écris à M. Cuisot qu'il aille trouver Mgr de Montauban pour

---

2. Guillaume Pintart.

Lettre 2719. — L. s. — Dossier de la Mission, original. Le post-scriptum est de la main du saint.

1. Le livre des règles communes, dont Gilbert Cuisot distribua des exemplaires pendant la visite.

savoir sa dernière résolution, n'étant pas expédient pour nous que les choses demeurent davantage comme elles sont. Selon la réponse, nous penserons au secours que vous demandez. Je vous prie cependant d'encourager Messieurs Lucas<sup>2</sup> et Treffort. Je pense à eux, et Dieu sans doute aura bien agréable leur patience et leur travail. Je les embrasse avec vous et le reste de la petite famille avec toute la tendresse de mon cœur.

Nous n'avons rien de nouveau de deçà. Les choses y vont leur petit train. Plusieurs de nos prêtres sont en mission, particulièrement M. Bajoue<sup>3</sup>, à qui je ferai faire, à son retour, une procuration pour vous donner pouvoir de vendre sa rente et d'en retirer les arrérages, parce que le transport qu'il a déjà fait ne suffit pas.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

Il n'est pas expédient que j'écrive à Monseigneur, ni que ce soit moi qui presse l'union. M. Dehorgny et les autres titulaires ont grand'peine de porter le nom de curés si longtemps et font instance pour en être déchargés.

Il faudra veiller pour savoir à quoi il nous obligera par l'acte d'union. Vous lui pourrez dire que, s'il l'a agréable, nous nous obligerons [ainsi] que nous a obligés Monseigneur de Cahors<sup>4</sup>, ou Monseigneur l'évêque de Saintes<sup>5</sup>, dont je vous enverrai une copie.

*Au bas de la première page : M. Barry.*

---

2. Jacques Lucas.

3. Titulaire des bénéfices de Notre-Dame-de-Lorm et de Saint-Aignan.

4. Alain de Solminihac.

5. Louis de Bassompierre.

2720. — A JACQUES PESNELLE, SUPÉRIEUR, A GÈNES

De Paris, ce 15 novembre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

M. Turmeau a grand tort de ne vous envoyer pas mes lettres, si tant est que ce soit sa faute que vous ne les recevez pas. Il me semble vous avoir écrit par tous les ordinaires, à la réserve d'un seul, depuis que vous avez le soin de la famille. C'est un homme que je ne connais pas; il nous a été indiqué par feu M. Blatiron, et à lui par d'autres marchands de Gênes, qui ont correspondance avec celui-ci. Vous pouvez donc lui faire écrire par eux qu'il ait agréable de prendre plus de soin de nos lettres, ou bien pensez à quelqu'autre.

Dieu bénisse les exercices des séminaristes du séminaire de Mgr le cardinal <sup>1</sup> et leur fasse la grâce de profiter des assistances que vous leur avez rendues et des avis que vous leur avez donnés! Qu'il bénisse aussi vos travaux dans les missions! N'y a-t-il plus personne de ces Messieurs les externes qui vous aille aider?

M. Berthe avec sa petite troupe étaient partis de Marseille, le jour de tous les saints, pour aller à Gênes; mais le mauvais temps les a obligés de prendre port à quatre lieues de là. J'en serai en peine jusqu'à ce que je sois assuré qu'ils sont auprès de vous.

Je consens volontiers que M. Stelle fasse les vœux. Je n'ai pas de peine à croire le bien que vous m'en dites, ni à bien espérer de lui; j'ai toujours estimé qu'il serait un bon missionnaire.

Vous avez eu raison d'assurer Mgr le cardinal que

---

Lettre 2720. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

1. Le cardinal Durazzo.

nous recevrons à Saint-Lazare M. son neveu <sup>2</sup>, eu égard à l'honneur qu'il a d'appartenir à Son Eminence, d'être un des premiers sénateurs de la République, de sa qualité de résident en France, du privilège qu'il vous a fait donner et des infinies obligations que nous avons à mondit seigneur, qui lui ont acquis un pouvoir souverain sur nous et sur tout ce que nous avons. Mais nous nous trouvons en grandissime peine pour l'exécution de ce que vous avez promis. Premièrement, à cause d'une règle que nous avons céans de n'y recevoir personne laïque <sup>3</sup> du dehors, que pour y faire les exercices seulement. C'est pour cela que nous nous en sommes excusés vers un prince anglais, marié à une parente de Mgr le cardinal de Retz, notre fondateur et notre prélat, et que je n'ai pas voulu souffrir que quelques seigneurs de France aient fait bâtir céans, comme ils l'ont voulu faire, parce qu'ils voulaient s'y réserver chacun une chambre pour s'y retirer. Je serais trop long à vous dire les raisons de cette règle; vous en pouvez penser quelques-unes. Et en second lieu, parce que nous n'avons que deux chambres qui puissent convenir à mondit sieur le résident, dont l'une est occupée par Messieurs les abbés de Chandénier, et l'autre est promise à Mgr l'évêque de Sarlat <sup>4</sup>, qui s'est démis de son évêché à cause de la coadjutorerie de Cahors, et qui se veut retirer céans, attendant que la porte lui soit ouverte pour aller travailler. Or, nous ne pouvons le mettre dehors à moins de l'offenser et, en sa personne sacrée, tous Nosseigneurs <sup>5</sup> les prélats du royaume, qui se ressentiraient de cet affront; outre que nous avons une maison

---

2. Le marquis Durazzo, nommé récemment chargé d'affaires de la République de Gênes auprès du roi de France.

3. Mot ajouté de la main du saint.

4. Nicolas Sevin.

5. Mot ajouté de la main du saint.

à Cahors, d'où il est coadjuteur, et que cette maison-là a la direction du séminaire, qui est des plus peuplés et des mieux réglés du royaume. Pour Messieurs les abbés, nous ne pouvons pas non plus les congédier. Ils sont neveux de feu Mgr le cardinal de la Rochefoucauld et nos bienfaiteurs notables, nous ayant donné deux bénéfices de 4 000 livres chacun <sup>6</sup>. Si nous avons commis cette ingratitude vers eux, le ciel et la terre s'armeraient contre nous.

C'est pourquoi, Monsieur, il est à propos que vous fassiez connaître au plus tôt notre bonne volonté et notre impuissance à Son Eminence, et cela doucement et adroitement, en sorte que ce changement de parole ne le surprenne pas. Si mondit sieur le résident n'avait qu'un homme pour le servir, et qu'une petite chambre à cheminée lui pût suffire, nous serions ravis de l'honneur de sa présence et de l'occasion que nous aurions de témoigner à mondit seigneur le cardinal, en la personne de mondit sieur son neveu, le respect et l'obéissance que nous lui devons. Enfin, Monsieur, témoignez à Son Eminence qu'elle est au-dessus de toute règle, et que nous ferons tout ce qu'elle nous commandera à présent et toujours.

Vous pouvez recevoir en votre séminaire le jeune homme de bon esprit duquel vous me parlez, qui veut entrer en la compagnie et qui ne peut avoir de titre. S'il se prend bien à la vertu et qu'il soit pour persévérer, après les vœux on lui en pourra faire un. Vous proposez de faire servir à cela la chapelle de feu M. de Monchia; mais, avant de résoudre cela, je voudrais savoir ce qu'elle vaut et qui en a maintenant le titre. Si elle pouvait porter une pension telle qu'il la faudrait à ce jeune

---

6. Les bénéfices de Saint-Pourçain et de Saint-Martin de Coudres.

homme pour entrer dans les saints ordres, on pourrait la faire créer, ce qui semble plus à propos que de le rendre titulaire du bénéfice, parce qu'il pourrait sortir et le garder, en étant pourvu.

Je vous ai mandé qu'il vaut mieux renvoyer que retenir le petit frère guéri du mal caduc, à cause que les mêmes accidents lui peuvent arriver, qui feraient de très mauvais effets en la compagnie. Vous en parlerez à M. Berthe, que je salue et embrasse, s'il est encore chez vous, n'ayant aucun loisir de lui écrire.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Au bas de la première page : M. Pesnelle.*

**2721. — A JEAN MARTIN**

De Paris, ce 15 novembre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu deux de vos lettres depuis que je ne vous en ai pas donné des miennes. La retraite que j'ai faite, quelques incommodités que j'ai eues et mes embarras ordinaires m'ont empêché de vous écrire.

Vous me mandez que vous avez fait vos exercices, renouvelé vos oblations et arrêté un lieu pour une mission. Tout cela m'a fort consolé comme disposition à beaucoup de biens, qui seront d'autant plus grands que vous serez fidèles aux résolutions et aux règles. Je prie N.-S. qu'il vous en fasse à tous la grâce. On nous lisait aujourd'hui au réfectoire que les vertus méditées et non

pratiquées nous sont plus nuisibles que profitables. Une autre chose qui me console est que vous ne me dites rien de la petite aliénation qui vous avait paru en quelques-uns ; car c'est signe que les membres sont à présent bien unis au chef et entre eux-mêmes. C'est un effet de la retraite et de votre douce et sage conduite, par laquelle vous leur aurez gagné le cœur.

J'ai une grande reconnaissance de la manière dont il a plu à Mgr votre fondateur et à M. le marquis de Saint-Thomas <sup>1</sup> de recommander l'affaire de Saint-Antoine à M. l'ambassadeur qui est allé à Rome <sup>2</sup>. Après cela, il faut en attendre l'événement en patience et estimer que, s'il n'est pas tel qu'on le désire, il sera néanmoins selon la volonté de Dieu, qui est tout ce que nous devons prétendre, [en laquelle nous désirons] <sup>3</sup> vous voir bien et solidement établis. C'est une chose que la Providence doit faire avec le temps, et souvent nos soins et nos souhaits servent de peu à tels desseins. Voilà notre pauvre famille de Rome qui n'a pas encore une maison depuis quinze ou vingt ans qu'elle y est.

Si la cour de Savoie vient à Lyon, je me donnerai l'honneur, quand je le saurai, d'écrire à Monseigneur le marquis de Pianezze pour lui offrir tout ce qui dépend de nous, et lui renouveler nos obéissances.

Je suis bien en peine de la longue indisposition de notre frère Demortier. Comment se porte-t-il à présent et comment va le reste de la famille ? J'espère que M. Berthe m'en donnera bientôt des nouvelles. Il doit être à cette heure à Gênes, si accident ne lui est arrivé ; et de là il doit s'en revenir par Turin.

Le frère Pronetti est sorti de la compagnie, première-

---

1. Conseiller et premier secrétaire d'Etat.

2. Jeure-Millet, sous-gouverneur de Monsieur.

3. Ici un ou deux mots que l'usure du haut de la page rend illisibles.



ment, parce qu'il ne semblait pas en vouloir prendre l'esprit, quoiqu'il soit un garçon de bon sens et craignant Dieu et qu'il ait assez bien étudié. Mais le sujet plus apparent est que le médecin et le chirurgien le lui ont conseillé, à cause d'une dilatation de nerf provenant d'un sang impur, qui lui est tombé sur la partie basse, dont il est incommodé, et il a de la peine de se tenir à genoux; et de là venait qu'il était souvent en l'infirmierie. Il s'en est allé satisfait de nous, à ce qu'il a témoigné; et en effet, nous l'avons traité avec plus de support et d'affection que nous n'aurions pas fait s'il eût été de ce pays, ou qu'il ne nous eût pas été adressé par vous, à qui je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, très humble et affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Martin, supérieur de la Mission de Turin, à Turin.

**2722. — AU FRÈRE JEAN PARRE**

De Paris, ce 16 novembre 1658.

Mon cher Frère,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Comme nous avons perdu la coutume de vous écrire toutes les semaines, il nous échappa de le faire samedi dernier; aussi n'avais-je rien à vous mander de particulier, et puis Mademoiselle Viole vous fit une lettre, qu'elle adressa à M. de Séraucourt, pour vous la faire tenir, par laquelle elle vous a ordonné de prendre quel-

que chose ; je ne sais combien. Elle me manda hier qu'on tâcherait de vous envoyer des ornements, car je ne fus pas en état d'aller à l'assemblée. J'y envoyai vos lettres, mais on ne résolut rien, sinon qu'on verrait au premier jour si on pourra faire quelque petit fonds pour acheter du blé. On a vu les échantillons seulement à la chandelle, parce qu'il était nuit, et pour cela elles ont remis d'en parler à la huitaine. Voilà tout.

Je rends grâces à Dieu, mon cher Frère, de ce que vous êtes arrivé heureusement au lieu où son service vous attendait. Si vous ne donnez que peu aux pauvres par impuissance, vous donnez beaucoup à Dieu par affection, puisque vous lui donnez vos propres commodités, vos grands travaux et votre vie ; et non seulement cela, mais vous voudriez que tous les hommes lui fissent un sacrifice de leurs biens et de leurs personnes, en sorte que tous les pauvres qui sont sur la terre fussent soulagés, et toutes les âmes sauvées par Jésus-Christ, qui a donné son précieux sang pour elles. Que pouvez-vous faire davantage, mon cher Frère ? Ne voilà pas de quoi vous consoler et tout ensemble de quoi vous humilier devant Dieu, qui vous a fait la grâce de vous animer de sa charité, qui consiste à vouloir ce que son Fils, notre divin Maître, a voulu, et à faire ce qu'il a fait ? Vous me direz que vous ne le voulez et ne le faites qu'imparfaitement. A la bonne heure ! Vivez dans cette opinion, et tâchez de vous unir de plus en plus d'action et d'intention à ce même Seigneur, en qui je suis, mon cher Frère, votre très affectionné frère et serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

*Suscription* : A mon frère le frère Jean Parre, de la Congrégation de la Mission, à Rethel.

2723. — LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT

*Ce samedi [16 novembre 1658<sup>1</sup>.]*

*Je crois, mon très honoré Père, qu'il est bien nécessaire que votre charité parle à notre sœur Etiennette, qui doit aller à Angers, pour lui faire connaître les dispositions qu'elle doit avoir pour l'emploi qu'elle y aura, à ce qu'elle donne accès facile aux sœurs qui désireront lui parler, qu'elle soit secrète pour tout ce qui lui sera communiqué, qu'elle détourne tant qu'elle pourra les tendresses d'esprit et de corps qui ne vont qu'à la recherche des satisfactions, qu'elle tienne la main à l'exactitude des règles, sans faire tort au service des pauvres, et qu'elle soit gaie en l'extérieur, qu'elle donne créance à ces Messieurs, et tout le reste, que vous savez tout autrement que moi, qui ne fais rien qui vaille.*

*Nous espérons, sous votre bon plaisir, mon très honoré Père, faire partir lundi nos sœurs. Si votre charité pouvait nous donner la conférence sur la continuation des règles, cela servirait aussi à 3 ou quatre qui s'en retournent aux champs à pareil jour.*

*Je supplie Notre-Seigneur vous donner force pour cela, et vous demande, pour son saint amour, un peu de part à vos saintes prières, qui suis, mon très honoré Père, votre très pauvre et indigne fille et servante.*

L. DE M.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

---

**Lettre 2723.** — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Le frère Ducournau a ajouté au dos de l'original : « Novembre 1658. » La réponse de saint Vincent laisse supposer que la conférence demandée se fit le lendemain ; or, ce mois-là, le saint ne donna que deux conférences sur l'explication des règles : une, le dimanche 17 novembre ; l'autre, le lundi 25.

**2724. — A LOUISE DE MARILLAC**

[16 novembre 1658 <sup>1</sup>.]

Je viens d'envoyer une lettre de M. le grand vicaire de Beauvais <sup>2</sup> à Mademoiselle Le Gras.

J'ai pensé que je pourrai faire l'entretien céans demain, Dieu aidant, s'il y a apparence que toutes les filles puissent demeurer dans notre parloir. Je la prie de me mander son avis.

Madame de Mirepoix <sup>3</sup> viendra à ce soir chez Mademoiselle Le Gras.

Demain, Dieu aidant, je parlerai à notre chère sœur Etiennette.

**2725. — A FRANÇOIS-IGNACE LIEBE**

De Paris, ce 17 novembre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu trois de vos lettres depuis votre sortie de Richelieu, tendantes à deux fins : l'une, à ce que je vous dispense des vœux que vous avez faits en la compagnie depuis peu, selon le bref de Sa Sainteté, ou bien que je consente que vous entriez dans notre maison de Luçon, où vous espérez de travailler à la Mission. Or, je vous dirai, Monsieur, ce que vous savez aussi bien que moi, que nul peut dispenser des vœux sans cause

---

**Lettre 2724.** — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre répond à la précédente.

2. Claude Tristan.

3. La baronne de Mirepoix.

**Lettre 2725.** — Dossier de la Mission, copie du XVII<sup>e</sup> siècle, prise sur l'original, qui était de la main du saint.

raisonnable, que vous n'en avez point eu pour sortir de la compagnie, puisque vous me mandez que vous n'en avez point reçu aucun mauvais traitement, ains au contraire. Et selon cela, Monsieur, vous voyez bien que je ne puis pas vous dispenser de ces promesses que vous avez faites à Dieu.

Quant à la seconde chose que vous demandez, vous ne vous expliquez pas assez nettement si vous entendez rentrer en la compagnie en entrant en la maison de Luçon et y travaillant à nos fonctions, ou seulement comme un externe. Que si c'est en la seconde manière, il ne faut pas y penser. Et si c'est en la première, il s'en faut expliquer davantage, témoigner beaucoup de regret de votre sortie et un grand désir de rentrer, accompagné de l'humilité et des prières convenables pour cela; et alors nous demanderons à Dieu qu'il nous inspire ce que nous aurons à faire, en quel lieu et comment il sera expédient de faire cette rentrée en la compagnie. C'est une chose, Monsieur, qui mérite bien que vous y pensiez. On doit faire grand état des promesses que l'on fait à Dieu, et encore plus de les accomplir. Il y va de votre salut, qui vous doit être bien cher, qui vous doit faire penser avec Dieu et en votre conscience ce que vous avez à faire en ce rencontre.

J'ai cru, Monsieur, être obligé de vous représenter cela, puisque vous vous êtes donné à Dieu dans la compagnie, de laquelle il m'a confié le soin, et par conséquent des âmes de ceux qui y sont entrés, et que de plus je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

V. D.

**2726. — AU PÈRE GUESPIER<sup>1</sup>, A TOURS**

De Paris, ce 20 novembre 1658.

Mon Révérend Père,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Il est vrai que j'ai eu l'honneur de recevoir plusieurs de vos lettres sans vous avoir fait réponse. Je vous en demande pardon. J'attendais M. l'abbé de Chandénier<sup>2</sup>, qui était allé à Metz, pour savoir de lui l'état de la chose dont vous m'avez écrit<sup>3</sup>. Mais, au lieu de revenir à Paris, il est allé plus loin; ce qui m'oblige, sans attendre davantage, à dire à Votre Révérence ce que j'en sais : c'est que nous n'avons jamais eu intention de vous payer deux fois une même chose. J'ai toujours cru qu'il était raisonnable qu'ayant eu la bonté de céder la chaire aux missionnaires, ils vous donnassent la même rétribution que vous auriez eue si, en effet, vous aviez prêché. C'est ce qu'ils ont fait des deniers de la reine. Et sur ce que Votre Révérence me témoigna, lorsqu'elle m'honora de sa visite, qu'ils ne lui avaient pas bien fait son compte, je lui fis donner six pistoles de notre argent, dont elle resta satisfaite. Il me ressouvient néanmoins, mon Révérend Père, que vous aviez dès lors quelque prétention de toucher encore la somme que le receveur de l'évêché a coutume de donner aux prédicateurs du carême; mais je vous représentai que cela n'était pas en notre disposition; et néanmoins Votre Révérence désira que je me donnasse l'honneur

---

**Lettre 2726.** — L. non s. — Dossier de la Mission, minute, de la main du secrétaire.

1. Dominicain de la maison de Tours, maître en théologie.

2. Louis de Chandénier.

3. Voir la lettre 2520.

de témoigner à Monseigneur l'évêque d'Auguste<sup>4</sup> que, bien que lesdits missionnaires vous eussent donné cent écus, vous espériez toujours d'en toucher autant dudit receveur, afin que, si mondit seigneur jugeait à propos de vous faire donner cette double rétribution, il sût que, pour mon regard, je ne le voulais pas empêcher. Je vous donnai donc une lettre qui contenait ces choses-là en substance.

Et maintenant Votre Révérence m'en écrit une où elle donne une autre face à cette affaire. Mais voilà comme elle s'est passée. Je ne m'en suis aucunement mêlé, ayant accompli, de notre côté, l'intention de la reine, qui a été de vous donner trente pistoles pour ne prêcher pas, au lieu de pareille somme que ledit receveur vous aurait donnée, si vous aviez prêché; vous en avez touché 24 à Metz de M. l'abbé de Chandénier et six à Paris du procureur de Saint-Lazare. Je n'aurais pas été marri que vous eussiez reçu aussi ce qui était entre les mains dudit receveur; mais, comme j'ai dit à Votre Révérence, cela ne dépendait pas de moi, et je viens d'apprendre que cet argent, par ordre de Sa Majesté et par l'avis de Mgr le suffragant, a été appliqué pour les besoins de la Charité de Metz, établie pour le soulagement des pauvres malades; mais je ne me suis aucunement mêlé de cette application.

Je suis bien marri, mon Révérend Père, que vous n'ayez pas obtenu ce que vous avez désiré, ni pour cet argent, ni pour une chaire à Paris. Je vous y aurais servi volontiers, si je l'avais pu, et le ferai en toute autre occasion, lorsque vous aurez agréable de m'honorer de vos commandements, vous assurant que je suis de tout mon cœur, en celui de N.-S., mon Révérend Père, votre très humble et très obéissant serviteur.

---

4. Pierre Bédacier, suffragant de l'évêque de Metz.

**2727. — A LA SŒUR BARBE ANGIBOUST**

Ce 21 novembre 1658.

Ma chère Sœur,

Je vous demande très humblement pardon de ce que je n'ai point fait réponse aux lettres que vous m'avez écrites depuis votre arrivée à Châteaudun <sup>1</sup>. L'embarras auquel j'ai été m'en a empêché. Mais je serai désormais plus exact, Dieu aidant, et vous ne laisserez pas de m'écrire à l'ordinaire. Monsieur ... m'a fait l'honneur de me mander la réception qui vous a été faite, la confiance que la ville et le pays vous témoignent, la bénédiction que Dieu a donnée à vos travaux, dont j'ai été fort consolé et en rends grâces à Dieu, et le prie qu'il vous continue les mêmes bénédictions. Ce qu'il fera sans doute, si vous continuez à le servir avec le zèle, la charité et l'humilité que vous avez fait jusqu'à présent, et comme j'espère que vous ferez, avec la grâce de N.-S., en qui je suis...

**2728. — A ÉTIENNE BIENVENU, PRÊTRE DE LA MISSION,  
AU MANS**

[Novembre ou décembre 1658 <sup>1</sup>.]

Monsieur,

J'ai vu votre lettre avec douleur, voyant que vous

---

**Lettre 2727.** — Manuscrit de la Chambre des députés, p. 138.

1. Saint Vincent oublie sa lettre du 22 août 1657 à sœur Barbe. La lettre 2727 semblerait mieux placée au 21 novembre 1657. Le copiste ne se serait-il pas trompé?

**Lettre 2728.** — L. non s. — Dossier de la Mission, minute, de la main du secrétaire.

1. Cette lettre doit certainement être placée entre novembre 1658 et octobre 1659. Tout porte à croire qu'elle a été envoyée peu après la lettre du 26 octobre. Le secrétaire a écrit les deux minutes à la suite l'une de l'autre.



me demandez congé pour vous retirer. Que vous avous-nous fait pour nous quitter? Quel mécontentement avez-vous reçu de la compagnie pour faire une telle séparation? La seule raison que vous me donnez est que vous êtes infirme; et moi je vous prie de considérer qu'il n'y a personne qui ne soit parfois indisposé, et qu'en quelque lieu qu'on aille, on y porte son corps, qui est sujet à cela. A quoi j'ajoute qu'il vous sera difficile de trouver ailleurs le même traitement en vos infirmités que la compagnie fait à ses enfants. Elle a des médecins à gages, elle a des remèdes et des personnes pour les panser et pourvoit avec grande charité au reste de ce qui convient pour leur consolation et soulagement. Et ainsi son intention est que la maison où vous êtes ait soin de vous, quand vous êtes incommodé; et j'estime qu'elle n'y omet rien. Si néanmoins il y avait quelque chose à dire, il faudrait me le mander, pour y remédier. Je veux croire que vous êtes d'une complexion délicate; mais je vous ai toujours vu en état de faire comme les autres, et je n'ai pas encore su que vous ayez eu de maladie considérable, ni que rien vous empêche à présent d'aller votre train ordinaire.

Mais, quand il serait vrai que vous seriez atteint de quelque infirmité notable, ce n'est pas un sujet suffisant pour rompre une promesse que vous avez faite à Dieu, de vivre et de mourir en la compagnie. Mon Dieu, Monsieur, que voulez-vous faire? Quoi! être infidèle à Dieu, qui vous a appelé, tourner le dos à votre vocation, qui vous fournit tant de moyens de vous sauver, et perdre en un moment une éternité de bonheur, qui ne se donne qu'à la persévérance! O Monsieur, que vous auriez un grand regret à votre mort si vous aviez fait une telle faute! Car elle est de la nature des irréparables, puisque, en abandonnant l'état où Dieu vous a mis, vous seriez en grand danger qu'il vous abandonnât à celui que votre

propre volonté vous aurait fait prendre. Gardez-vous bien de la suivre. Faites quelques jours de retraite pour considérer l'importance de faire la volonté de Dieu et d'accomplir vos vœux réitérés. Vous y êtes obligé, ainsi que je vous ai fait voir par la lettre que je vous écrivis au mois d'octobre dernier, vous déclarant que je ne puis et ne veux, de parole ni par écrit, vous permettre de sortir de la compagnie, ni par conséquent vous accorder le reste que vous demandez, parce que je suis de la bonne manière, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

**2729. — A JACQUES PESNELLE, SUPÉRIEUR, A GÈNES**

De Paris, ce 22 novembre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu deux de vos lettres, des 29 octobre et 4 novembre. Il me tarde que vous ne m'assuriez de l'arrivée de M. Berthe et des autres. Ils doivent être à Gênes depuis dix ou douze jours. Je crains que vous vous soyez trop hâté d'aller en mission; mais, en ce cas, le visiteur attendra votre retour, ou il ira vous trouver au lieu où vous serez.

Je suis consolé que M. Bruno <sup>1</sup> soit venu à votre secours et que vous ayez occasion de le bien connaître, pour juger s'il sera à propos de lui accorder la consolation qu'il demande, qui est d'être de nouveau reçu en la compagnie. Il est fort pieux, mais infirme et beaucoup mélancolique.

---

Lettre 2729. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

1. Jean-Antoine Bruno, né à Aprico, près d'Albenga (Ligurie), le 26 août 1630, entré prêtre dans la congrégation de la Mission à Gênes le 29 janvier 1656, reçu aux vœux le 28 avril 1659.

Je vous ai fait réponse, il y a longtemps, touchant la façon de recevoir la bénédiction de Messieurs les curés. Il me semble que vous ferez mieux de continuer celle que feu M. Blatiron pratiquait, que d'en introduire une nouvelle, à cause qu'on pourrait trouver à redire à ce changement.

Si Mgr le cardinal <sup>2</sup> approuve que la chapelle de feu M. de Monchia soit donnée au jeune postulant qui n'a point de titre, après ses deux années de séminaire, pour pouvoir entrer dans les ordres sacrés, je l'approuve aussi, nonobstant ce que je vous en ai dit par ma dernière.

Très volontiers nous prions Dieu pour ce bon sénateur, à ce qu'il lui fasse connaître son bon plaisir sur la retraite qu'il propose de faire, et lui fasse la grâce, en quelque état qu'il soit, de se bien détacher de toutes les choses périssables, et de lui donner un grand désir de s'unir à son souverain bien.

Je vous dirai deux choses sur l'inquiétude et la mélancolie que vous dites avoir lorsque les choses ne vont pas bien : la première, que ce ne sont pas les hommes qui font bien aller les choses, mais que c'est Dieu, lequel permet qu'elles aillent quelquefois autrement que nous ne voulons, pour nous faire connaître que nous n'y pouvons rien, ou pour exercer notre patience; et la seconde, que vous vous fiez trop à votre conduite, vous étant avis que, comme vous aimez le bon ordre, il dépend de vous de le faire garder. Et de là vient que, n'en pouvant pas venir à bout, vous vous en contristez excessivement, au lieu que, si vous étiez bien persuadé que vous n'êtes capable que de tout gâter, vous vous étonneriez de ce que les choses ne vont pas encore plus mal et demeureriez en paix dans tous les succès ou évé-

---

2. Le cardinal Durazzo.

nements qui vous paraissent désagréables ou contraires, parce que Dieu les ordonne ainsi. Je vous prie, Monsieur, de regarder toutes choses dans l'ordre de sa Providence, et, en faisant ce qui est de votre côté humblement et soigneusement pour contribuer que tout aille de bon pied, vous soumettre, pour le reste, au bon plaisir de Dieu, en qui je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Pesnelle.

**2730. — A EDMÉ JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME**

De Paris, ce 22 novembre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu la vôtre du 22 octobre, qui ne requiert pas autrement réponse. Je rends grâces à Dieu des services que vous rendez à la chrétienté en la personne des écoliers de la Propagation, en qui vous insinuez l'esprit d'oraison et l'amour des vertus chrétiennes pour aller en diverses contrées de la terre produire les fruits de ces vertus, en y exerçant les fonctions ecclésiastiques. Plaise à Dieu de les animer de son esprit et d'envoyer de bons ouvriers à son Eglise, qui en a tant de besoin! J'ai consolation de celui qui est allé à la Moldavie, que vous dites être presque toute catholique, et n'avoir néanmoins que trois ou quatre prêtres. J'ai recommandé à notre communauté de prier pour ce pauvre pays et pour ce bon ecclésiastique qui le va secourir. Oh! que de

---

**Lettre 2730.** — L. s. — Dossier de la Mission, original. Le post-scriptum est de la main du saint.

bon cœur j'irais aussi, si j'étais en âge et en état de cela !

Je suis consolé aussi de ce que vous avez toujours bon nombre d'exercitans. Vous devez prendre garde que plusieurs, sous prétexte de retraite, ne cherchent la table. Il y en a qui sont bien aises de passer doucement sept ou huit jours, sans qu'il leur en coûte.

J'aurai plaisir de voir la lettre que M. du Loëus aura écrite en Espagne.

C'est chose fort nouvelle qu'un Turc soit reçu à l'état ecclésiastique, et encore plus qu'il soit admis dans une communauté. Néanmoins il peut y avoir quelque exception dans la règle générale qui exclut telles sortes de gens de nos saints ministères ; et celui qui vous demande d'entrer en notre compagnie pour y être fait prêtre peut être en telles dispositions que ce serait bien fait de le recevoir. C'est à vous, Monsieur, à bien examiner le fond de son âme, le motif de son dessein, la fermeté et les qualités de son esprit, et, selon cela, l'admettre ou le remercier. Mais il faut qu'il ait un titre à la main avant de le recevoir, si tant est que vous en veniez à cela.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Je vous prie faire rendre l'incluse à Monseigneur le cardinal Sacchetti.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Jolly.

**2731. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE**

De Paris, ce 22 novembre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je veux croire que vous avez à présent touché le secours que nous vous avons envoyé, et par conséquent le moyen de payer vos dettes et de faire la mission de Sisteron.

Je vous ai mandé, ce me semble, qu'il y a quelque espérance de faire subsister l'hôpital. Diverses personnes puissantes y travaillent. Je viens d'envoyer votre lettre à Madame la duchesse d'Aiguillon, afin qu'elle voie combien la chose presse, et qu'elle renouvelle ses sollicitations pour maintenir cet œuvre, qui est aux abois et qui est l'ouvrage de ses mains. Je l'ai suppliée derechef de faire écrire en cour pour la liberté des Turcs de Tunis. Elle en a déjà donné un mémoire à Madame de Vendôme pour en parler ou écrire à Mgr l'amiral, qui pour lors était parti, ou sur le point d'aller trouver le roi. Il faut se donner patience pour la réponse.

Je ne doute pas que vous ne fassiez vos diligences pour montrer à l'avocat qui vous trouble comme créancier de M. Despennes, que le prix de votre acquit a été employé au payement d'autres créanciers premiers en hypothèques. Je crains fort les procès et les gens du métier. Dieu veuille que M. Despennes ne vous ait pas surpris en vous cachant la dette de celui-ci comme la plus ancienne!

Nous avons reçu deux écus d'or, qui valent 11 livres

8 sols, pour un forçat nommé Nicolas Chocart, sur la galère de la *Princesse*; et pour Charles Ballagny, forçat sur la *Princesse de Morgue*, 6 livres. J'écris à M. Huguiet à Toulon, ou à celui qui le représente, de leur donner à chacun son fait, et à chacun sa lettre que je lui envoie. Si d'aventure il n'y avait là plus personne des vôtres, vous donnerez ordre, s'il vous plaît, que cela soit exécuté.

Vous ne me dites point si M. Brisjonné est allé à Agde, ou s'il est encore chez vous.

J'ai fait mettre dans le paquet que nous adressons à Toulon les deux écus d'or pour Nicolas Chocart, qui sont les mêmes que nous avons reçus pour lui, à cause qu'ils sont un peu légers et qu'il y aurait à perdre si nous les retenions ici; il ne faudra donc pas les mettre sur notre compte.

Votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

**2732. — A PIERRE CABEL, SUPÉRIEUR, A SEDAN**

De Paris, ce 23 novembre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Dieu soit loué et glorifié éternellement de nous avoir conservé notre cher frère Sirven! J'en ferai remercier son infinie bonté et la prier qu'elle ait agréable de le rétablir en sa parfaite santé, comme je fais en nom particulier.

Nous avons reçu et envoyé à notre frère Pintart ses modèles de peinture.

Je vous ferai réponse une autre fois sur la difficulté qu'on fait d'aller à M. Lucas <sup>1</sup>.

Je n'improve pas que vous fassiez prêcher M. Warin <sup>2</sup> en votre église et qu'il entre quelquefois en votre maison, puisqu'il en use bien et qu'il y a longtemps qu'il est sorti de la compagnie. Mais je ne puis consentir que vous alliez souper chez le nouveau marguillier, le jour qu'il est élu. Laissez penser à ceux qui ont coutume de s'y trouver ce qu'il leur plaira, et assurez-vous que le dedans et le dehors de votre maison seront plus édifiés, si vous vous excusez de manger en ville, que si vous aviez fait le contraire.

Je persévère à vous dire ce que j'ai mandé à M. Daisne, que, pour quelque raison ou prétexte qu'il ait de jeter un dévolu sur une cure, je ne le puis souffrir en un missionnaire, et que, s'il veut demeurer en la compagnie, il se doit résoudre au plus tôt de renoncer à celui qu'il a pris. Voilà la réponse que je puis faire à sa dernière lettre. Que s'il se détermine à quitter votre maison plutôt que son dévolu, je consens que vous lui donniez ce que vous pourrez pour son lit et son petit meuble <sup>3</sup>.

J'ai envoyé votre paquet à M. Coglée, et je prie N.-S. qu'il sanctifie de plus en plus votre chère âme pour la sanctification de plusieurs autres.

Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

*Au bas de la première page : M. Cabel.*

---

1. Antoine Lucas.

2. Simon Warin, né à Bazeilles (Ardennes), entré dans la congrégation de la Mission le 6 octobre 1645, à l'âge de dix-sept ans, reçu aux vœux le 7 octobre 1647.

3. Le secrétaire avait ajouté : « afin qu'il ne s'en aille pas nécessairement », mots qui ont été ensuite raturés.



**2733. — AU FRÈRE JEAN PARRE, FRÈRE DE LA MISSION  
A REIMS**

De Paris, ce 23 novembre 1658.

Mon cher Frère,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'envoyai hier votre lettre à l'assemblée, moi n'y pouvant aller. On n'y a rien résolu, sinon que vous prendrez trente écus pour les employer aux besoins plus pressants de Champagne ou de Picardie, soit d'habits, de blé, ou de nourriture. On n'a pu faire davantage pour cette fois, et on n'a pas parlé des étoffes dont vous avez envoyé les échantillons. On manque de fonds.

Pour moi, je ne manquerai jamais d'affection, Dieu aidant, pour votre personne, puisque sa divine bonté m'en a rempli, qui suis, en son amour, mon cher Frère, votre très affectionné frère et serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

Vous tirerez lettre sur Mademoiselle Viole de ces trente écus.

*Au bas de la page* : Le fr[ère] Jean Parre.

**2734. — A LA SŒUR ANNE HARDEMONT**

De Paris, ce 24 novembre [1658<sup>1</sup>]

Ma Sœur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai sujet de rendre grâces à Dieu de celles qu'il vous fait, et par vous aux pauvres; car, à ce que je vois, Madame la duchesse<sup>2</sup>, qui a vu la bonne manière dont vous vous êtes comportée, en est bien satisfaite, et je ne doute pas que la bonté de Dieu le soit aussi. Vous avez eu de la peine à vous accoutumer au pays; mais aussi vous aurez un grand mérite devant Dieu d'avoir surmonté vos répugnances et d'avoir plutôt fait sa volonté que la vôtre. Continuez, ma Sœur, et vous verrez la gloire de Dieu, vous posséderez votre âme par votre patience, et si une fois vous la possédez bien, Notre-Seigneur en sera le maître, puisque vous êtes à lui par sa miséricorde et que vous le voulez être dans le temps et dans l'éternité. O ma Sœur, combien serez-vous consolée à l'heure de la mort d'avoir consommé votre vie pour le même sujet pour lequel Jésus-Christ a donné la sienne! C'est pour la charité, c'est pour Dieu, c'est pour les pauvres. Si vous connaissiez votre bonheur, en vérité, ma Sœur, vous seriez ravie de joie; car, en faisant ce que vous faites, vous accomplissez la loi et les prophètes, qui nous commandent d'aimer Dieu de tout notre cœur, et notre prochain comme nous-mêmes. Et quel plus grand acte d'amour peut-on faire que de se donner soi-même tout entier, d'état et d'office, pour le salut et le soulagement des affligés! Voilà toute notre perfection. Reste à joindre l'affection à l'action et de

---

**Lettre 2734.** — L. s. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Année de l'arrivée des sœurs à Ussel. Le post-scriptum ne permet pas de reculer cette lettre jusqu'au 24 novembre 1659.

2. La duchesse de Ventadour.

vous conformer au bon plaisir de Dieu, faisant et souffrant toutes choses pour les mêmes intentions que Notre-Seigneur en a fait et souffert de semblables. Je le prie qu'il nous fasse à tous cette grâce.

Je vous prie, ma Sœur, d'avoir le soin de votre santé et de donner souvent de vos nouvelles à Mademoiselle Le Gras, laquelle, en vérité, vous estime et chérit tendrement. Croyez-moi, honorez-la comme votre mère et priez Notre-Seigneur pour moi, qui suis, en son amour, ma Sœur, votre très affectionné frère et serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
indigne prêtre de la Mission.

Voici la troisième lettre que je vous ai écrite depuis que vous êtes à Ussel, sans parler d'une que j'ai aussi écrite à la sœur Avoie. Et voici la seconde pour elle.

*Suscription* : A ma sœur la sœur Anne Hardemont, Fille de la Charité, à Ussel.

**2735. — A JEAN D'ARANTHON D'ALEX**

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, avec le respect que je vous dois et avec un sentiment de reconnaissance tout particulier pour le bon souvenir et la bienveillance dont vous nous honorez. Je vous en remercie très humblement, Monsieur, et je prie Notre-Seigneur qu'il nous en rende dignes.

Nous ferons ce que vous nous commandez pour le service de Monsieur .....<sup>1</sup> et lui donnerons mille livres en

---

**Lettre 2735.** — Dom Le Masson, *op. cit.*, t. I, p. 54.

1. Le nom manque dans le texte. Ne s'agirait-il pas du prieur de la Pérouse, neveu de Jean d'Aranthon, qui faisait son séminaire à Saint-Sulpice?

trois paiements au temps que vous me marquez. Plût à Dieu, Monsieur, qu'il se présentât occasion de vous obéir en quelque chose de plus grande importance ! Sa divine bonté sait de quel cœur je le ferais.

Les bénédictions que Dieu donne à votre personne et à votre conduite, à ce que j'apprends de tous ceux de delà, me remplissent d'admiration, et j'en reste sensiblement consolé toutes les fois que j'y pense, dans l'espérance que Notre-Seigneur n'en demeurera pas là, mais que, pour le bien de son Eglise, il vous conduira à d'autres états plus conformes à votre condition et dignes des grâces singulières qu'il a mises en vous. Je l'en prie de tout mon cœur, et, dans ce désir, je vous renouvelle, Monsieur, les offres de mon obéissance perpétuelle avec toute l'humilité et l'affection que le peut, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre...

VINCENT DEPAUL,  
indigne prêtre de la Mission.

**2736. — A LOUIS DUPONT, SUPÉRIEUR, A TRÉGUIER**

De Paris, ce 27 novembre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu votre lettre du 9 de ce mois, qui tend à nous représenter le besoin que vous avez d'être secouru ; à quoi j'ai assez pensé et devant et depuis. La difficulté est à vous envoyer un prêtre qui vous soit propre ; nous travaillons au choix, et j'espère le faire partir au premier jour. Je vous renvoie la lettre de Monseigneur que vous me demandez. A ce que je vois, les applications

de ce bon prélat vont croissant pour le bien et la sanctification de son diocèse, particulièrement de son clergé, et par conséquent vos travaux et votre moisson. Dieu en soit loué et veuille vous fortifier et bénir de plus en plus!

Nous avons reçu au séminaire le prêtre que vous nous avez adressé<sup>1</sup>. Toutes choses vont leur petit train de deçà.

Je suis, en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

Notre cher frère Plunket a laissé son dimissoire chez vous. Je vous prie de le lui envoyer, ou, s'il s'est égaré, de savoir de Monseigneur s'il aura agréable, lui qui a déjà vu ledit dimissoire lorsqu'il lui conféra le sous-diaconat, de lui conférer les autres ordres sacrés.

*Au bas de la première page : M. Dupont.*

**2737. — A EDMÉ JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME**

Paris, 29 novembre 1658.

Monsieur,

Vous me mandez par la vôtre du 29 octobre qu'il ne faut plus penser à l'établissement de Lombardie. Il faut louer Dieu de tout et demeurer en paix. Sa provi-

---

1. Gilles Lemerer, né au diocèse de Tréguier le 22 septembre 1633, entré dans la congrégation de la Mission le 23 octobre 1658, reçu aux vœux à Agde le 14 novembre...

**Lettre 2737.** — Pémartin, *op. cit.*, t. IV, p. 234, l. 1761, d'après l'original communiqué par M. Charavay, qui prévient que les six dernières lignes sont de la main du saint. Une partie de la lettre a été reproduite dans le reg. 2, p. 243.

dence seule est celle qui doit faire cette sorte d'affaires, et nous n'en devons désirer ni rechercher aucune par nous-mêmes ni par autrui; et l'usage de la compagnie a toujours été d'attendre et non de prévenir l'ordre supérieur.

Je dis ceci, puisque nous sommes sur le sujet des établissements, pour réponse à ce que vous me mandez de celui de Tolède, où je ne vois point de vocation pour nous. Il est vrai qu'autrefois M. du Loeus nous en a fait quelque ouverture de la part de Monseigneur le cardinal archevêque<sup>1</sup>, en qui réside le pouvoir de nous y appeler de la part de Dieu; mais il ne nous a pas appelés en effet, et nous ne devons pas faire d'autre avance afin qu'il le fasse, que de témoigner à M. du Loeus notre disposition pour répondre à l'appel de Dieu, en cas qu'il arrive. Je n'avais que cette intention lorsque je vous ai prié de lui en parler. Si mondit seigneur le cardinal commandait de lui envoyer quelques prêtres et qu'il ne tint qu'à la dépense du voyage que cela s'exécutât, nous la donnerions volontiers, et quelque chose au delà; mais d'en faire l'offre auparavant, je ne voudrais pas me tant avancer. Je vous prie de dire à M. du Loeus notre maxime et d'en demeurer là.

Je rends grâces à Dieu de ce que vous avez déjà fait la distribution de vos gens pour les missions, et de la manière que vous l'avez faite. Tout cela me semble bien. Nous prions Dieu qu'il bénisse leurs personnes et leurs travaux.

Vous dites que vous avez reçu des livrets de nos règles, et non la lettre circulaire qui contient les choses à observer en la distribution d'icelles. Cette lettre-là est de M. Alméras, et non de moi; et si vous ne l'avez pas reçue, la voici que je vous envoie.

---

1. Balthazar Moscoso y Sandoval.

Je vous prie, Monsieur, de faire expédier l'interprétation de notre vœu<sup>2</sup>, s'il y a moyen, au plus tôt; l'on ne sait l'heure ni le jour que Dieu disposera de ce misérable pécheur. Je serai consolé de voir cela fait avant que je meure, si la chose est faisable et dans l'ordre.

Votre très humble serviteur.

**2738. — AU FRÈRE JEAN PARRE**

De Paris, ce 30 novembre 1658.

Mon cher Frère,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je n'ai rien à vous dire, parce que les dames<sup>1</sup> n'ont rien ordonné. Je leur envoyai pourtant hier votre lettre, moi ne pouvant me trouver à leur assemblée, dont je n'ai eu aucune réponse. Nous nous portons assez bien, et je prie Dieu qu'il vous conserve la santé et vous augmente ses grâces pour lui continuer vos services. Je suis, dans ce souhait, en son amour, mon cher Frère, votre très affectionné frère et serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

J'ai appris que notre bon frère de Hauteville<sup>2</sup> est malade à Reims. Mon Dieu, que j'en suis en peine! Je vous prie de le voir, de lui offrir votre service et tout ce qu'il aura besoin, en sorte qu'il soit bien pansé et sollicité<sup>3</sup>, sans que rien lui soit épargné. Assurez-le de

---

2. Le vœu de pauvreté.

**Lettre 2738.** — L. s. — Dossier de la Mission, original.

1. Les dames de la Charité.

2. François de Hauteville, clerc de la Mission.

3. *Sollicité*, soigné.

nos prières et embrassez-le de ma part. Mandez-moi de ses nouvelles.

*Suscription* : A mon frère le frère Jean Parre, de la congrégation de la Mission, chez Monsieur de Séraucourt, lieutenant criminel, à Reims.

**2739. — A PHILIPPE LE VACHER, PRÊTRE DE LA MISSION,  
A MARSEILLE**

De Paris, ce 6 décembre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Je n'ai reçu aucune lettre de Marseille depuis la dernière que je vous ai écrite. Je ne laisse pas de vous adresser celle-ci, en l'absence de M. Get<sup>1</sup>, pour vous prier de nous donner quelque nouvelle d'Alger et de Tunis, si vous en avez. J'en suis tous les jours plus en peine<sup>2</sup>, et je prie Notre-Seigneur qu'il nous fasse la grâce, attendant le remède à l'état présent des choses, de regarder ces choses-là comme elles sont en Dieu et non comme elles paraissent hors de lui, parce que, autrement, nous pourrions nous tromper et agir autrement qu'il ne veut.

Lorsque M. Get sera de retour, dites-lui, s'il vous plaît, que M. le procureur général<sup>3</sup> a fait dire à Madame la duchesse d'Aiguillon qu'on n'abandonne pas l'hôpital des forçats, parce qu'il fera mettre sur l'état l'aumône de sa fondation, afin qu'il en soit payé à l'avenir, et même qu'il fera donner quelque chose pour le passé, et cela bientôt; de quoi Madame sa mère s'est

---

**Lettre 2739.** — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original chez M. Hains à Marseille.

1. Alors en mission.

2. Le saint craignait les conséquences de l'affaire Picquet.

3. Nicolas Fouquet.



chargée de lui faire ressouvenir, ainsi que lui-même l'a désiré.

J'écris à M. Parisy qu'il donne quatre écus à M. de Vassi, forçat sur la *Bailliebault*, que nous avons reçus ici, plus trente sols à Nicolas Bonner. Je prie M. Get de lui tenir compte de tout, comme nous ferons à lui.

Dieu vous bénisse, Monsieur, et vous conserve en parfaite santé! Je suis, en son amour, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

**2740. — A LOUIS DE CHANDENIER**

De Paris, ce 6 décembre 1658.

Monsieur,

Je vous remercie très humblement de la lettre dont vous m'avez honoré, du 23 novembre, et des bonnes nouvelles qu'elle contient. Je vous demande pardon, Monsieur, de la liberté que je me donne de vous y répondre d'une autre main que de la mienne.

Je rends grâces à Dieu, Monsieur, de vous avoir heureusement conduit à Tournus<sup>1</sup>, et si fort à propos, comme aussi de la satisfaction que vous y avez donnée à tout le monde par vos bonnes conduites, et à la reine par le récit des choses que vous avez faites à Metz<sup>2</sup>. Je prie sa divine bonté, qui donne le mouvement et la vie à toutes vos actions, qu'elle les anime de plus en plus de son esprit.

Monsieur l'abbé votre frère<sup>3</sup> se porte assez bien,

---

**Lettre 2740.** — L. s. — L'original appartient aux Filles de la Charité de Troyes, rue du Cloître-Saint-Etienne, 20. Le post-scriptum est de la main du saint.

1. Aujourd'hui chef-lieu de canton en Saône-et-Loire.

2. Pendant la mission donnée au printemps.

3. L'abbé de Moutiers-Saint-Jean.

grâces à Dieu, à cela près qu'il souffre de votre absence. Je suis beaucoup en demeure vers lui, pour ne lui rendre pas tout ce que je dois.

Mademoiselle de Chandénier a été un peu incommodée, mais elle se porte mieux; elle montre toujours grand soin et grande tendresse pour les siens, particulièrement pour vous, Monsieur, qui tenez la première place dans son cœur. Elle est tout occupée à présent aux intérêts de Monsieur le premier président<sup>4</sup>, qui a ravi tout le monde par une harangue qu'il fit lundi au parlement, ainsi que je l'ai appris de plusieurs qui l'ont ouï, particulièrement de Monsieur de Moutiers-Saint-Jean. Ce grand magistrat fait toutes choses de si bonne grâce et avec tant de jugement, qu'il donne tous les jours nouveaux sujets d'espérer que Dieu sera glorifié de sa bonne conduite, et le public plus que satisfait. Je vous dis ceci, Monsieur, sachant que vous l'aimez pour sa vertu.

Mon mal de jambes, qui augmente, est cause qu'on ne me permet plus de me trouver à l'assemblée<sup>5</sup> depuis qu'elle se fait aux Bons-Enfants. Les cinq conférences depuis la Toussaint ont été sur les cinq premières béatitudes, et on doit continuer sur les trois autres selon la méthode ordinaire : savoir, au premier point, le sens de la béatitude et ses actes; au second, les motifs de l'acquérir; et au troisième, les moyens.

A propos de moyens, je demande tous les jours à Dieu ceux de pouvoir reconnaître en quelque façon les infinies obligations que nous vous avons, et pour moi la grâce de porter moins inutilement que je fais la qualité qu'il m'a donnée et que vous me souffrez, en son

---

4. Guillaume de Lamoignon.

5. L'assemblée des ecclésiastiques de la Conférence des mardis.

amour, Monsieur, de votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
indigne prêtre de la Mission.

Voici Monseigneur l'évêque nommé de Chalon<sup>6</sup> qui fait sa retraite pour mieux reconnaître la volonté de Dieu sur le sujet de sa vocation; il fait son capital de vos assistances dans ces conduites, et moi je prie Dieu qu'il vous fasse la grâce de répondre aux desseins éternels qu'il a sur vous.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur l'abbé de Chandener à Tournus.

**2741. — A EDMÉ JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME**

De Paris, ce 6 décembre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre du 5 novembre trop tard pour vous y répondre exactement. Lorsque nous aurons reçu la description de l'hôtel des seigneurs Mattei, que vous me faites espérer, nous prendrons notre dernière résolution pour l'achat, et considérerons les raisons que vous me mandez. Cependant tâchons de nous établir de plus en plus dans la confiance qu'en quelque état que nous soyons, pourvu que Dieu nous y mette, nous serons bien, quoiqu'il nous semble que nous serions mieux autrement. Et si nous avons à choisir, nous devrions toujours prendre, pour n'y être pas trompés, celui qui

---

6. Jean de Maupeou.

Lettre 2741. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

a plus de rapport à l'état de N.-S. sur la terre, où il n'a eu aucune maison.

Je suis de votre avis, qu'il ne faut faire aucune poursuite touchant le Saint-Sépulcre d'Annecy, et je vous prie qu'il ne s'en fasse aucune, quelque instance que M. Le Vazeux fasse pour cela. Dites-le, s'il vous plaît, au correspondant du banquier, lequel il a chargé de cet affaire.

Quand nous avons envoyé le frère Le Mercier en Italie, ç'a été pour Gênes et non pour Rome, à cause des leçons de théologie qui s'y font, et que nous désirions qu'il y étudiât; mais M. Berthe a eu quelque raison depuis d'en user autrement. Je vous prie de l'envoyer à Gênes, afin qu'il y étudie, selon le premier dessein, et de Gênes je vous ferai envoyer quelqu'un au lieu de lui.

Je ferai tenir la lettre de M. Doublard, et si on nous porte de l'argent pour lui, je vous en donnerai avis, après que nous l'aurons reçu, afin que vous ou lui le tiriez sur nous.

Voici une lettre de M. l'abbé de Chancelade<sup>1</sup>, qui a désiré que je vous recommande de nouveau son affaire<sup>2</sup>, comme je fais, quoique je sache que vous l'avez assez pour recommandée.

Je vous ai dit mon sentiment touchant la proposition d'Espagne; ce fut par ma dernière.

Il me semble qu'en tout cela que je viens de vous dire, j'ai touché tous les points de votre lettre.

Je suis, en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

---

1. Le Père Jean Garat.

2. Voir lettre 2688, note 1.

Si vous nous adressez la réponse à la lettre que je vous envoie pour un médecin ou chirurgien, vous me ferez ressouvenir, s'il vous plaît, de l'envoyer à notre frère Jean Parre, qui assiste toujours les pauvres frontières de Champagne et de Picardie.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Jolly.

**2742.** — LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT

*Ce dimanche [8 décembre 1658.<sup>1</sup>]*

*Mon très honoré Père,*

*Je n'ai osé témoigner à votre charité, au nom de toute la compagnie de nos sœurs, que nous nous estimions bien heureuses que vous nous missiez demain au saint autel sous la protection de la sainte Vierge, ni supplier votre charité de nous obtenir la grâce que nous puissions à toujours la reconnaître pour notre unique Mère, puisque son Fils n'avait pas permis jusques à présent que pas une n'usurpât ce nom en acte public. Je vous demande cette approbation pour l'amour de Dieu et la grâce de faire pour nous ce qu'il faudrait que nous fissions et ferons, si votre charité l'agrée et nous l'enseigne.*

*Il y 2 ans que notre petite sœur Barbe<sup>2</sup> a fait pour toujours les vœux en pareil jour, après les avoir faits 5 années durant. Elle supplie votre charité, mon très honoré Père, offrir à Dieu son renouvellement.*

*Il y a une autre de nos sœurs qui en a parlé à Monsieur Portail pour les faire la première fois; mais je ne la connais pas assez pour vous assurer que ce bon Monsieur lui ait accordé. Elle s'appelle Jacqueline.*

*Permettez-moi vous supplier très humblement d'offrir le renouvellement de toutes les autres, quoique ce n'ait été en pareil jour, et de me pardonner toutes les fautes que je suis si hardie de commettre contre le respect que je vous dois,*

---

**Lettre 2742.** — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Le frère Ducournau a indiqué au dos de l'original le mois et l'année. Le contenu montre que Louise de Marillac écrivait la veille d'une fête de la sainte Vierge; et ce ne peut être que le dimanche 8 décembre, veille de l'Immaculée Conception, fête renvoyée au lundi à cause de l'Avent.

2. Barbe Bailly. (Voir la lettre 3039.)

*me faisant l'honneur de me croire, mon très honoré Père,  
votre très humble et très obéissante fille et servante.*

L. DE M.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

**2743. — A DENIS LAUDIN, SUPÉRIEUR, AU MANS**

De Paris, ce 11 décembre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

M. Molony nous a écrit, ainsi que vous me l'avez mandé ci-devant, qu'il est fort indisposé à l'égard de son office, et à tel point qu'il dit que, si on ne le décharge du soin du temporel, il s'en ira faire chartreux, y ayant déjà une place arrêtée. Selon cela, Monsieur, je vous prie de l'envoyer en mission pour secourir vos ouvriers qui travaillent. Il ne faut pas lui en donner la direction, mais la laisser à M. Cornaire. Il ne s'ensuit pas que, pour être assistant à la maison, il doive conduire ailleurs. S'il refuse d'y aller, il ne faut pas que vous y alliez non plus; vous ne pouvez pas quitter le soin de la famille et des affaires, où il arrive tous les jours de nouvelles difficultés qui requièrent votre présence. Vous pourrez écrire à ces Messieurs qu'ils modèrent leur travail et qu'ils n'en prennent pas plus qu'ils en peuvent porter, et que vous ne pouvez pour le présent leur envoyer personne. De notre côté, nous tâcherons de vous envoyer quelqu'un au plus tôt.

Votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

---

**Lettre 2743.** — L'original de cette lettre, donné par Léon XIII à l'archiprêtre de Bruges, est aujourd'hui exposé dans la salle où se réunissent les membres de la Conférence de Saint Vincent de Paul établie dans cette ville. Le post-scriptum est de la main du saint.

Il importe que vous ne disiez rien à M. Molony de ce que je vous écris de lui.

Il faut attendre ce que deviendra l'affaire du grand hôpital avant de prier M. de La Bataillère de l'accommodement avec Messieurs les administrateurs.

*Au bas de la première page : M. Laudin.*

**2744. — A PHILIPPE LE VACHER, PRÊTRE DE LA MISSION,  
A MARSEILLE**

De Paris, ce 13 décembre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu vos lettres des 26 novembre et 3 du courant. Je suis bien aise que Messieurs Napollon aient acquitté en vos mains la lettre de M. Simonnet et de ce que vous avez envoyé à Bernusset la somme qui était pour lui. J'ai fait envoyer vos lettres à Mesdemoiselles de Chandenier et de Lamoignon, et nous retiendrons ici celle de M. l'abbé<sup>1</sup> jusqu'à son retour de Bourgogne, où il est et d'où il reviendra bientôt.

J'ai reçu la lettre de M. Beaure. Témoignez-lui que je suis consolé qu'il soit heureusement arrivé à Marseille, où je l'embrasse en esprit. Je ne puis lui faire réponse pour aujourd'hui, ayant beaucoup d'autres lettres à faire; ce sera pour le premier jour, Dieu aidant. Je prie M...

On travaille à faire rétablir les aumônes de l'hôpital<sup>2</sup>, avec espérance de succès, comme je vous ai mandé. Madame Fouquet s'est chargée d'achever cet affaire.

---

**Lettre 2744.** — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original chez M. Hains à Marseille.

1. Louis de Chandenier.

2. L'hôpital des forçats à Marseille.

J'ai su que M. Brisjone est arrivé à Agde.

Vous ne me dites rien d'Alger ni de Tunis; n'en dit-on rien à Marseille? O mon Dieu, protégez nos pauvres confrères. Je vous prie, Monsieur, de m'en mander quelque nouvelle, si vous en avez. Je les recommande souvent à la compagnie comme un besoin des plus grands qu'elle ait et duquel je suis le plus en peine.

Tout va son petit train de deçà. Priez, s'il vous plaît, pour nos ordinands et pour moi, qui suis, en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

Voici un mémoire pour un esclave d'Alger, en cas que vous ayez occasion d'écrire à notre cher frère Barreau.

**2745. — A EDMÉ JOLLY**

De Paris, ce 13 décembre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je réponds à votre lettre du 12 novembre. J'attends par le prochain ordinaire la réponse que vous me faites espérer pour Mgr du Puy<sup>1</sup> et le sentiment du prélat que vous devez consulter touchant la fulmination de Saint-Méen. Je vous remercie cependant des avis que vous me donnez sur ce sujet, dont nous ferons usage, et commencerons à travailler bientôt à la vérification en parlement pour cela et pour le reste.

Je vous ai déjà prié de ne faire aucune poursuite

---

Lettre 2745. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

1. Henri de Maupas du Tour.



pour l'union du Saint-Sépulcre, car, outre que la maison d'Annecy n'a pas de l'argent pour payer les bulles, la fulmination souffrirait des difficultés insurmontables, ayant les religieux et Mgr de Genève<sup>2</sup> contraires. Je dis Mgr de Genève, parce que les prêtres de cette pauvre maison-là mandent tous unanimement qu'il n'y a aucune assurance pour elle en l'accommodement qui a été fait, mais qu'au lieu d'assoupir un procès, il sera la source de plusieurs, qui sont inévitables, et la cause qu'elle perdra environ douze mille livres. C'est pourquoi Messieurs Coglée, Charles et Deheaume insistent fort pour ne ratifier pas la transaction, sans quoi elle ne peut avoir aucun effet, et disent que, quand ils perdraient ce procès-là, ils gagneront beaucoup plus que si la transaction était exécutée, et n'auront plus rien à craindre. Je leur ai mandé qu'ils fassent voir ces choses à Mgr l'évêque, et qu'ils le prient d'en être lui-même le juge, afin que, s'il ne le veut pas être, il ne trouve pas mauvais qu'ils fassent donner un arrêt définitif. Je ne sais pas ce qu'il fera, mais je prévois bien qu'il ne nous sera pas favorable, ni en cela, ni au sujet de la susdite union, et c'est pour cela qu'il me semble que vous ferez bien d'en suspendre la poursuite.

J'ai reçu la lettre de Mgr le cardinal Brancaccio et beaucoup de consolation de voir la tentation du frère Le Mercier modérée. Je ne rétracte pas la prière que je vous ai faite de l'envoyer à Gênes, mais je vous prie, s'il n'est pas parti, de retarder son départ jusqu'à ce que ceux de Gênes vous aient mandé s'ils pourront vous envoyer quelqu'un à sa place.

J'attends le plan de la maison des seigneurs Mattei, avec les conditions de la vente pour le prix et pour la garantie. Nous prendrons sur cela une résolution. La

---

2. Charles-Auguste de Sales.

mienne cependant est d'être toute ma vie, comme je suis, et bien au delà, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Jolly, supérieur des prêtres de la Mission, à Rome.

**2746. — A JACQUES PESNELLE, SUPÉRIEUR, A GÈNES**

De Paris, ce 13 décembre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je viens de recevoir présentement votre lettre du 23 novembre. Je rends grâces à Dieu des sentiments qu'il vous donne touchant la vertu d'humilité; il faut qu'ils soient bien agréables à N.-S., puisque ce sont des fruits de son précieux sang. Je vous prie de lui demander pour moi l'esprit de pénitence pour pleurer ma misérable vie passée, et je lui demanderai pour vous qu'il vous continue et augmente ces sentiments-là qu'il vous donne.

Puisque Dieu vous a inspiré de proposer à Mgr le cardinal <sup>1</sup> d'établir la conférence entre les ecclésiastiques de sa ville, à la bonne heure. Vous ferez bien néanmoins de ne l'en presser pas; car, si elle se faisait, il y faudrait une personne de la compagnie qui eût grâce, suffisance et gravité, telles que vous les pouvez avoir, qui fût toujours à la maison pour présider à ces assemblées; et cela serait embarrassant si cela vous empêchait d'aller en

---

**Lettre 2746.** — Dossier de la Mission, copie du xvii<sup>e</sup> ou du xviii<sup>e</sup> siècle.

1. Le cardinal Durazzo.

mission; et si vous y alliez, qui est-ce des vôtres capable de remplir cette première place parmi ces Messieurs? Et si vous vous y trouviez toujours, que deviendraient vos missions? Si Son Eminence vous en parle à dessein de les commencer, vous lui pourrez dire, s'il vous plaît, que vous m'en écrirez pour avoir mon avis.

Je prie N.-S., Monsieur, qu'il fasse la grâce à votre petite famille de profiter de la visite et d'en pratiquer les avis. J'écris à M. Berthe, à Gênes et à Turin en même temps. C'est en cas qu'il ne fût plus chez vous. S'il y est, vous lui donnerez l'incluse; et s'il en est parti, vous la pourrez ouvrir pour exécuter ce que je lui mande.

Je suis, en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

**2747. — A JEAN MARTIN, SUPÉRIEUR, A TURIN**

De Paris, ce 13 décembre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Comme il y a déjà du temps que M. Berthe est arrivé à Gênes, il arrivera meshui<sup>1</sup> à Turin; c'est pourquoi je vous adresse cette lettre pour lui. J'en ai reçu une de vous écrite au temps de votre départ pour la mission. Je pense que vous en serez revenu assez tôt pour la visite, et j'espère que Dieu aura béni l'une et qu'il bénira l'autre.

Nous avons les ordinands céans et toute la famille en bonne disposition.

---

**Lettre 2747.** — L. s. — Dossier de Turin, original.

1. *Meshui*, sans retard.

Voilà toutes nos nouvelles. J'en attends des vôtres et suis cependant, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Martin.

**2748. — A GUILLAUME DESDAMES**

De Paris, ce 13 décembre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu deux ou trois de vos lettres, dont la dernière est du 7 novembre. J'ai une affliction que je ne vous puis exprimer de la perte de M. Fleury<sup>1</sup> et pour l'intérêt de la reine, qui sans doute a été fort touchée, et pour celui de la compagnie, qui a perdu un bon protecteur et bienfaiteur. Pour lui, je l'estime bienheureux d'être hors des misères de ce monde, après la bonne vie qu'il y a menée. Nous ne laissons pas de prier et de faire prier Dieu pour lui, et nous continuerons, Dieu aidant, de lui rendre ces derniers devoirs, en reconnaissance des grandes bontés que N.-S. lui avait données pour nous et de tant de biens qu'il vous a faits et procurés.

Outre la jeunesse que je vous ai mandé que nous vous envoyons, vous estimez nécessaire d'envoyer avec eux pour le moins un ancien, capable de conduite et de tous nos emplois. C'est ce que nous ferons. Mais, après tout, ce n'est pas ici la saison : elle est trop fâcheuse pour un

---

**Lettre 2748.** — L. s. — Dossier de Cracovie, original.

1. Mort en France dans les premiers jours de novembre.

si long voyage; nous en attendrons une plus douce. Cependant les affaires se pourront éclaircir davantage de delà; ce qui est fort à désirer, avant de rien entreprendre. Je suis fort consolé des bonnes dispositions que Dieu donne à cela. Nous continuons à prier Dieu pour le repos du royaume et la conservation de Leurs Majestés.

L'avantage que vous dites vous devoir revenir de votre terre, en y faisant une dépense de mille écus, est trop considérable pour n'y employer pas cette somme. Vous estimez qu'elle vous profitera de quinze cents livres de rente au delà de ce que vous en tirez présentement. Je suis donc d'avis que, si Dieu vous donne la paix, vous preniez cet argent à rente et que, pour le rendre peu à peu, vous tâchiez d'épargner les deux tiers de ce revenu.

Je prie Notre-Seigneur qu'il vous donne une plénitude de grâces pour la conduite des Filles de la Charité, qui vous donnent tant de peine par leur petite division. Ne renvoyez pas, s'il vous plaît, la sœur Françoise<sup>2</sup>, ainsi que vous vous proposez de le faire. Vous épargnez le mauvais bruit que ce retour pourrait causer, les dangers de la personne, la conséquence pour les autres, la dépense du voyage, la peine d'y en renvoyer quelqu'une, et enfin plusieurs difficultés. Faites ce que je vous ai prié : séparez-les; employez sœur Françoise en quelque hôpital, ou en quelque autre exercice qui empêche une fréquente communication avec la sœur Madeleine<sup>3</sup>.

Je suis bien en peine de ce que vous me mandez, qu'il est mort deux servantes aux filles de Sainte-Marie de la peste, car je crains que le mal entre parmi elles; ce

---

2. Françoise Douelle.

3. Madeleine Drugeon.

qu'à Dieu ne plaise! Nous prions Dieu pour elles. Je vous prie de les en assurer et de mon petit service. J'enverrai aujourd'hui leur lettre à Lyon. Je rends grâces à Dieu de ce que M. leur confesseur se porte mieux, comme aussi, Monsieur, de ce que Dieu vous conserve en santé, vous et M. Duperroy. Je prie N.-S. qu'il vous y confirme.

Tout va son petit train de deçà, et je suis plus que jamais, si cela se peut, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Desdames, supérieur des prêtres de la Mission, à Varsovie. .

**2749. — A MONSIEUR DE GAUMONT**

De Saint-Lazare, ce 15 décembre 1658.  
Monsieur,

L'un de nos frères qui eut hier l'honneur de vous supplier très humblement, de notre part, de nous faire la charité de venir aujourd'hui jusqu'ici pour nous donner votre avis sur un affaire qui nous est de quelque considération, m'a dit que vous ne pouvez prendre cette peine que sur le tard, à cause de quelques arbitrages qui vous occuperont presque tout le jour. Ce qui fait, Monsieur, que je vous supplie très humblement de nous réserver cet honneur pour un autre jour de cette semaine auquel vous aurez plus de commodité, parce que nous y ferons trouver quelques autres personnes qui sont informées de la chose. Faites-moi, s'il vous plaît,

la grâce, Monsieur, de me mander si vous nous pourrez faire celle-là d'y venir, et le jour et l'heure que vous aurez agréable de choisir. Sans une petite incommodité, qui m'empêche de sortir, j'aurais l'honneur d'aller chez vous, Monsieur, pour prendre votre conseil.

Je prie Notre-Seigneur qu'il vous conserve pour tant de biens que vous faites au monde, et qu'il me rende digne de vous servir selon l'obligation que j'en ai et le désir qu'il m'en donne, qui suis, en son amour, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur de Gaumont, avocat au parlement, en l'île Notre-Dame.

**2750. — A EDMÉ JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME**

Paris, 20 décembre 1658.

Nous aimerions presque autant de n'avoir point des prêtres hibernois, que d'en avoir sans en pouvoir disposer. Or, c'est nous en ôter la disposition que de les obliger d'aller travailler en leur pays; car, encore que la Sacrée Congrégation ne les envoie pas, ensuite ce leur est à eux un sujet de tentation pour se faire envoyer, ou un prétexte pour se rendre indépendants de la compagnie, après qu'elle les a bien élevés. C'est pourquoi, Monsieur, je vous prie de faire un effort pour obtenir un autre dimissoire à notre frère [Butler] sans l'obligation de la Mission d'Hibernie, ou du moins avec cette clause, qu'il n'y pourra aller qu'en y étant envoyé par nous.

**2751. — AU FRÈRE JEAN PARRE**

De Paris, ce 21 décembre 1658.

Mon cher Frère,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai fait rendre votre lettre à Mademoiselle Viole, et celle que vous m'avez écrite a été lue à l'assemblée, où une dame dit qu'elle vous enverrait par le coche, ou le messenger de Laon, trois pièces d'étoffes pour habiller des pauvres gens des villages de Picardie et de Champagne. On vous a encore ordonné cent livres, que vous tirerez sur Mademoiselle Viole, et les emploierez aux plus pressants besoins. C'est tout pour cette fois.

Vous pouvez aller à Saint-Quentin, lorsque vous le jugerez à propos. Dieu veuille vous délivrer des gens de guerre et vous conserver en santé et en sa grâce!

Je suis, en son amour, mon cher Frère, votre très affectionné frère et serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A mon frère le frère Jean Parre, de la Mission, chez Monsieur le chantre à Laon.

**2752. — A MONSIEUR DESBORDES,  
CONSEILLER AU PARLEMENT**

De Saint-Lazare, ce 21 décembre 1658.

Monsieur,

Nous avons envoyé à M. Cousturier nos pièces contre M. Norais. Il me mande qu'il les a vues exactement et

---

Lettre 2751. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

Lettre 2752. — L. s. — Dossier de la Mission, minute.



trouve que nous serons bien fondés à nous pourvoir par requête civile. Il veut plaider lui-même notre cause et se promet de l'emporter<sup>1</sup>. Il passe plus avant, Monsieur, et dit que, si nous la perdons, il nous dédommagera d'ailleurs pour cette perte.

Mais nos anciens ne peuvent se résoudre à cette poursuite :

1° Parce que les avocats que nous avons consultés avant l'arrêt qui nous a évincés d'Orsigny, nous ont toujours assuré, aussi bien que M. Cousturier, que notre droit était infaillible, particulièrement Messieurs Deffita et Lhoste, qui l'ont examiné à fond<sup>2</sup>; le premier, parce qu'il devait plaider pour nous, si le procès n'eût été appointé; et le second, pour avoir travaillé à nos écritures; et tous deux nous ont dit qu'il n'y avait rien à craindre pour nous; et cependant la cour nous a dépouillés de cette ferme, comme si nous l'avions dérobée. Tant il est vrai que les opinions sont diverses et qu'il ne se faut jamais assurer sur le jugement des hommes.

2° Nous n'avons pas été jugés selon le droit, ni selon la coutume, mais sur une maxime du parlement, qui ôte à l'Eglise tout le bien qu'il peut et empêche que celui des familles y entre. C'est pourquoi, voyant cette grosse pension que nous donnions à feu Monsieur et Mademoiselle Norais, il s'est arrêté à une calomnie de notre partie adverse, qui leur a persuadé<sup>3</sup> que par cet appât nous voulions finement en attraper d'autres; et c'est ce qui nous a fait perdre notre procès, ainsi que

---

1. Suivaient ici quelques mots, qui ont été raturés : « et quoiqu'il aime l'argent, il n'en veut point pour cette affaire. »

2. Saint Vincent avait encore consulté MM. Ozannet, de Gaumont, Martinet, Pucelle, Billain et Mussot, avocats au Parlement, qui avaient opiné dans le même sens. M. de Saveuses, son rapporteur, ne doutait pas de la justice de sa cause. (Manuscrit du frère Robineau, p. 96-97.)

3. Première rédaction : laquelle a insinué dans le procès.

plusieurs des juges l'ont avoué. Or, comme, au jugement de la requête civile, nous aurions à faire aux mêmes juges, ils nous jugeront aussi par la même maxime.

3° Nous ferions un grand scandale, après un arrêt si solennel, de plaider pour le détruire. On nous blâmerait de trop d'attache au bien, qui est le reproche qu'on fait aux ecclésiastiques, et, nous faisant tympaniser<sup>4</sup> dans le palais, nous ferions tort aux autres communautés, et serions cause que nos amis seraient scandalisés en nous.

4° Messieurs Marsollier, frères et héritiers de feu Mademoiselle Norais, ayant vendu le droit qu'ils pouvaient avoir sur ladite ferme à M. Norais, notre partie, un de leurs cousins est venu au retrait de ce droit-là, et en a commencé l'instance. C'est un homme reçu depuis peu conseiller au parlement de Rouen, fort raffiné aux procès, de sorte que nous aurions deux forts adversaires<sup>5</sup> à combattre.

5° Nous avons sujet d'espérer, Monsieur, que, si nous cherchons le royaume de Dieu, comme dit l'Évangile, rien ne nous manquera, et que, si le monde nous ôte d'un côté, Dieu nous donnera de l'autre, ainsi que nous l'avons même éprouvé depuis que la grande chambre nous a ôté cette terre; car Dieu a permis qu'un conseiller de la même chambre étant venu à mourir, nous a laissé quasi autant que ce bien-là vaut.

6° Enfin, Monsieur, pour vous dire tout, j'ai grande peine, pour les raisons que vous pouvez penser, d'aller contre le conseil de N.-S., qui ne veut pas que ceux qui ont entrepris de le suivre plaident. Et si nous l'avons déjà fait, c'est que je ne pouvais pas, en conscience,

---

4. *Tympaniser*, décrier hautement

5. Première rédaction : ennemis.

abandonner un bien si légitimement acquis, et un bien de communauté dont j'avais l'administration, sans faire mon possible pour le conserver. Mais, à présent que Dieu m'a déchargé de cette obligation par un arrêt souverain, qui a rendu mes soins inutiles, je pense, Monsieur, que nous en devons demeurer là; d'autant plus que, si nous venions à succomber une seconde fois, ce nous serait une note d'infamie, qui pourrait préjudicier au service et à l'édification que nous devons au public.

Je vous supplie très humblement, Monsieur, vous qui avez l'esprit tout rempli des maximes chrétiennes, de considérer toutes ces raisons et d'avoir agréable de m'en écrire votre sentiment. Ce sera une nouvelle obligation que nous ajouterons à tant d'autres que nous vous avons.

Je suis cependant, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Une de nos pratiques dans les missions étant d'accorder les différends, il est à craindre que, si la compagnie s'opiniâtait à une nouvelle contestation par cette requête civile, qui est le refuge des plus grands chicaneurs, Dieu nous ôtât la grâce de travailler aux accommodements.

**2753. — A UN PRÊTRE DE LA MISSION DE SAINTES<sup>1</sup>**

De Paris, ce 22 décembre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai appris par deux de vos lettres la maladie de M. Rivet, dont j'ai reçu beaucoup d'affliction, qui aurait été bien plus grande, si vous ne m'aviez assuré en

---

**Lettre 2753.** — L. s. — Dossier de la Mission, original.

1. Probablement Louis Bréant. (Cf. l. 2565.)

même temps qu'il était hors de danger, au dire du médecin; dont je rends grâces à Dieu. Je vous remercie aussi, Monsieur, du grand soin que vous en avez. Je ne vous prie pas de continuer, sachant que la même charité qui vous a fait commencer vous fera employer tous les remèdes possibles pour son soulagement; je vous prie seulement de n'y rien épargner et de ne souffrir pas qu'il retourne au travail avant qu'il soit parfaitement rétabli; et alors dites-lui, s'il lui plaît, que je le prie de modérer son application dans la maison et dehors, en sorte que l'excès ne donne jamais d'atteinte à sa santé. Nous prions Dieu pour sa conservation.

Je remercie encore sa divine bonté d'avoir conservé le frère Marin <sup>1</sup>, et de la bonne disposition qu'il vous donne pour le corps et pour l'esprit. Vous vous plaignez de votre suffisance, pensant n'en avoir pas assez; mais le bon Dieu en a pour vous et pour lui. Ne doutez pas, Monsieur, qu'ayant une bonne volonté, comme vous l'avez, par sa grâce, il ne vous donne ce qui vous manque pour servir utilement l'état ecclésiastique, auquel il vous a donné. Confiez-vous en sa bonté.

Dites, s'il vous plaît, à M. Fleury que j'ai été fort consolé de sa lettre et que je rends grâces à N.-S. des bonnes dispositions qu'il lui donne.

Je n'écris qu'à vous seul, pour n'en avoir le temps. Je suis incommodé plus qu'à l'ordinaire de ma jambe, qui m'empêche de descendre en bas et m'oblige de demeurer toujours assis.

Le reste de cette famille va assez bien, et je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

---

1. Marin Baucher.

2754. — LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT

Ce 22 décembre [1658<sup>1</sup>.]  
Mon très honoré Père,

La crainte que j'ai que la gelée revienne, je prends la liberté de vous dire que je crois que votre douleur de jambe passera quand vous aurez été purgé. Permettez-moi de vous en dire une manière qui m'a été enseignée, qui n'émeut aucunement : c'est le poids d'un écu de séné, infusé environ une heure dans le quart d'un demi-setier du premier bouillon du pot de l'ordinaire, pris tout bouillant. Le faire passer se mettant à table, ou manger un potage après avoir pris cette petite quantité toute seule, bien chaud. Cela, réitéré 2 ou 3 jours, fait un effet de forte médecine, sans en être affaibli ; et la continuation, une fois ou 2 la semaine, si vous vous en trouvez bien, aidera ces pauvres jambes à être soulagées. J'oubliais que cela ne peut empêcher de prendre le bouillon du matin, ni de dîner à la première table. Il me semble que c'est Monsieur de Lorme, ou quelque autre habile médecin, qui a enseigné ce secret, dont il se sert y a plus de trente ans. Nous serions bien joyeuses de l'appréter pour en essayer, et encore plus de continuer, si Dieu donnait bénédiction à l'usage, dont l'épreuve ne peut nuire, ce me semble par l'expérience.

Pardonnez-moi cette liberté, comme votre charité m'a fait tant d'autres [fois], me croyant, mon très honoré Père, votre très humble fille et très obéissante servante.

L. DE MARILLAC.

Suscription : A Monsieur Monsieur Vincent.

2755. — A LOUISE DE MARILLAC

[Entre 1645 et 1660<sup>1</sup>.]

Je remercie très humblement Mademoiselle Le Gras

---

Lettre 2754. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.  
1. Date ajoutée au dos de l'original par le frère Ducournau.

Lettre 2755. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.  
1. Voir note 2.

de tant et tant de sortes de charités qu'elle me fait, et prie Notre-Seigneur qu'il soit sa récompense.

J'ai pris les deux remèdes qu'elle m'a envoyés. Celui d'avant le dîner m'a mené quatre fois à chaque prise; mais, comme cela se prend avec le repas, il me semble que c'était la consistance de ce qu'on a mangé, excepté les deux dernières fois, qu'il y parut quelque sorte d'humeurs, en petite quantité néanmoins.

Votre charité jugera de là ce qu'elle jugera à propos que je prenne demain, et à quelle heure. Je le ferai, Dieu aidant.

Je me suis trouvé échauffé cette nuit et la matinée. Je viens de prendre le thé.

Je suis aussi mécontent de moi-même que j'ai été il y a longtemps, de ce que je n'ai pu donner à Madame de Ventadour<sup>2</sup> la satisfaction qu'elle désirait de nous. Nous sommes contraints d'en user de la sorte; toutes nos bulles nous y obligent; et c'est offenser Dieu que de faire ce qu'elles nous défendent. Si je l'ai fait quelque autre fois à son égard, Dieu me le pardonne!

Je prie Notre-Seigneur qu'il sanctifie sa chère personne et bénisse sa retraite<sup>3</sup>. Je la supplie de donner à la naissance de Notre-Seigneur le sujet de peine que je lui ai donné, et lui renouvelle les offres de mon obéissance perpétuelle, comme à mon unique dame, de laquelle la divine Providence m'a rendu sujet de naissance<sup>4</sup> et plus encore d'affection.

*Suscription* : Pour Mademoiselle Le Gras.

---

2. Marie de la Guiche de Saint-Gérand, devenue duchesse de Ventadour, le 8 février 1645, par son mariage avec Charles de Lévis, duc de Ventadour.

3. Madame de Ventadour faisait sa retraite chez Louise de Marillac.

4. Ce membre de phrase suffirait, s'il en était besoin, à dissiper tout doute touchant le lieu de naissance de saint Vincent. Le mar-

2756. — A LOUIS DUPONT

De Paris, ce jour de Noël 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu une très grande affliction de la maladie de Monseigneur de Tréguier <sup>1</sup>, et j'en serai en une peine extrême jusqu'à ce que vous m'avez mandé sa meilleure disposition, pour laquelle j'ai prié et fait prier Dieu, et nous continuerons de demander à Dieu sa conservation et son parfait rétablissement. Je vous prie de me mander de ses nouvelles au plus tôt.

Il est vrai que nous avons un peu tardé à vous envoyer le prêtre dont vous avez besoin ; mais ce retardement a été contre mon gré, qui ai fort souhaité de vous soulager et de donner cette satisfaction à mondit seigneur. Les divers emplois qui nous sont survenus et les hommes que nous avons été obligés d'envoyer d'un côté et d'autre, je dis d'une obligation indispensable, particulièrement en Italie, où M. Berthe en a mené huit ou neuf, nous ont empêchés de satisfaire à tout. A présent que l'ordination est faite, nous vous allons disposer quelqu'un pour partir bientôt après ces fêtes. J'espère que vous ne perdrez rien pour avoir tant attendu. Dieu veuille cependant vous fortifier ! J'ai grande consolation de ce qu'il bénit votre conduite et qu'il a béni les exercices spirituels de ces Messieurs du séminaire et les vôtres.

---

quisat de Pouy, village natal du saint, était passé aux ducs de Ventadour par suite du mariage contracté avec Charles de Lévis par Catherine-Suzanne de Lauzières, fille d'Antoine, marquis de Thémines, et de Suzanne de Monluc.

1. Balthazar Grangier de Liverdi.

Lettre 2756. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

Je ne sais si je vous ai prié d'envoyer à notre frère Plunket son dimissoire à Saint-Méen, et, en cas qu'il soit perdu, de savoir de Monseigneur s'il aura agréable de lui conférer les ordres qui lui manquent, à cause qu'il a déjà vu ledit dimissoire. Si cela m'avait échappé, je vous en prie par la présente.

Je suis, en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Dupont, supérieur des prêtres de la Mission, à Tréguier.

**2757. — A EDME BARRY**

De Paris, ce jour de Noël 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu une très sensible consolation de votre lettre du 7 décembre, et encore plus grande en voyant les divers effets de vos bonnes conduites, qui me paraissent bien sages et bien reçues. J'en rends grâces à Dieu, qui se sert de vous pour les divers biens qu'il opère et dedans et dehors votre maison. Je prie sa divine bonté qu'elle continue et qu'elle vous augmente le courage pour porter la charge que sa providence vous a imposée.

Je loue Dieu du compromis qui se devait passer avec Messieurs de Castelferrus, et je le prie que l'accommodement s'en ensuive <sup>1</sup>.

---

Lettre 2757. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

1. Les prêtres de la Mission, directeurs du sanctuaire de Lorm,



On m'a mandé que Mgr de Montauban<sup>2</sup> voudrait être assuré des 2.000 livres qu'on a ci-devant proposé de donner pour aider à loger le séminaire à Montauban. Sur quoi je vous dirai, Monsieur, que la personne qui a parlé de faire cette charité est toujours disposée à donner cette somme; mais elle veut voir auparavant le séminaire transféré et les conditions arrêtées. Vous vous servirez de cet avis selon votre prudence ordinaire. Il est à désirer que mondit seigneur vous établisse en sa ville au plus tôt, ou qu'il vous affermisse à Lorm.

M. Bajoue est encore en mission; je lui ferai passer, à son retour, la procuration pour vous donner pouvoir de recevoir le capital et les arrérages de sa rente.

Je vous dis derechef, Monsieur, que je ne puis penser à vous qu'avec grand sentiment de joie et de tendresse, surtout à l'égard du bon état de votre famille en général, et en particulier de la disposition présente de M. Lucas<sup>3</sup>, qui console et édifie les autres. Je ne doute pas que vous n'ayez contribué à son heureux changement, quoique vous l'attribuiez à sa retraite. Il est vrai que cette pratique de la retraite, que Dieu a mise en la compagnie, est un des plus efficaces remèdes que nous ayons pour nous relever et nous avancer, et j'apprends d'ailleurs, particulièrement de La Rose, que beaucoup d'autres personnes de la compagnie en ont profité cette année plus que les autres. J'espère que, si nous sommes bien fidèles à Dieu, ses bénédictions se multiplieront sur tous en général et sur chacun en particulier.

Continuez, Monsieur, à conduire sagement, suave-

---

qui s'élevait sur la commune de Castelferrus, étaient en compétition d'intérêts avec le seigneur et le clergé de l'endroit.

2. Pierre de Bertier.

3. Jacques Lucas.

ment et humblement, et vous verrez la gloire de Dieu, en qui je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
indigne prêtre de la Mission.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Barry, supérieur des prêtres de la Mission, à Lorm.

**2758. — A EDMEN MENESTRIER, SUPÉRIEUR, A AGEN**

De Paris, ce jour de Noël 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Il y a longtemps que je ne vous ai écrit et que je n'ai reçu de vos lettres. J'ai appris l'arrivée des Filles de la Charité à Cahors, et non pas encore celle de notre frère Didolet à Agen, bien que celle-là me donne sujet de croire celle-ci. Comment vous portez-vous, Monsieur, et comment va votre petite famille?

Vous m'avez mandé que vous ne voyez quasi point de femmes, ni de religieuses. Voilà qui est bien. Le plus que nous éviterons telles communications sera le meilleur pour nous.

Vous faites bien de vous adresser à M. Le Cat pour vos affaires, pourvu qu'il ne s'en trouve pas importuné, et, si vous n'en recevez pas satisfaction, en écrire de loin en loin à Monseigneur.

Je n'improove pas que, pour ce qui vous est dû, vous en donniez une partie pour avoir l'autre; c'est aujourd'hui la bonne manière pour sortir d'affaire.

Je prie Notre-Seigneur qu'il soit votre esprit et votre

conduite. Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Au bas de la première page : M. Edme.*

2759. — LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT

[Décembre 1658<sup>1</sup>.]

*Je vous demande très humblement pardon, mon très honoré Père; notre remède était prêt à dix heures, et j'en avais entièrement perdu la mémoire à la demie. Je me suis consolée sur ce que, si votre charité me le pardonne, nous recommencerons demain. Si vous le jugez à propos, si les précédents remèdes ont bien fait, ayant tiré les grosses humeurs, que demain le remède fût plus ample et pris dès le matin pour achever et tirer les sérosités, soit avec 24 grains de poudre de cornachine ou de 2 écus de séné, un peu de cristal et de rhubarbe, et, dans cette infusion, de notre bon sirop de fleurs de pêcher. Il me semble, mon très honoré Père, que cela vous ferait du bien et nous aiderait à recouvrer bientôt l'honneur de vous voir. j'espère de votre bonté un mot de réponse sur ce sujet, et pour en être aidée à ce que mon indifférence pour mon état intérieur et tout ce qui est du service de Dieu et mon salut ne soit à ma condamnation, me flattant, en me trompant, de la croyance que Notre-Seigneur me veut tout souffrir, même jusques à ma vie libertine, en ce qui regarde ma conduite particulière; ce qui me fait craindre de n'avoir que le nom, mon très honoré Père, de votre très humble fille et très obéissante servante.*

L. DE MARILLAC.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

---

Lettre 2759. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.  
1. Date ajoutée au dos de l'original par le frère Ducournau.

2760. — A EDME JOLLY

De Paris, le 27 décembre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Je viens de recevoir votre lettre du 26 novembre et celle de M. du Loeus, avec la copie de ce qu'il a écrit à Mgr le cardinal archevêque de Tolède<sup>1</sup> ; à quoi il me semble qu'il n'y a rien à désirer, mais que la substance de sa lettre et la manière dont elle est conçue montrent beaucoup de sagesse et de discrétion. Dieu soit loué, Monsieur, de la bienveillance dont ce bon docteur nous honore et du témoignage qu'il nous en donne en cette occasion ! Je me donnerai l'honneur de lui écrire au premier jour pour l'en remercier, si je ne le puis faire dès aujourd'hui, comme je m'en crains. Vous pouvez cependant lui rendre mille actions de grâces, de notre part, de toutes ses bontés et l'assurer de notre parfaite reconnaissance.

Ce que vous me mandez du frère Le Mercier me fait pitié. C'est un bon jeune homme qui a le fond de l'âme bon. Il est fils d'un père qui était fort homme de bien et avait beaucoup d'esprit, et lui qui n'en manque pas. Mais, depuis qu'il a été céans, j'ai entrevu qu'il s'attachait de temps en temps, tantôt à quelque petite chose<sup>2</sup>, et puis à une autre ; mais, Dieu merci, cela n'a point fait de mauvais effet. Il a l'âme très bonne<sup>3</sup>. Quoi qu'il en soit, le voilà maintenant dans un étrange aheurtement d'étude, jusqu'à vouloir tout rompre et tout

---

Lettre 2760. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

1. Balthazar Moscoso y Sandoval.

2. Première rédaction : à une chose. Le saint a corrigé de sa main.

3. Ce membre de phrase est de la main du saint.

quitter, si on ne lui accorde ce qu'il demande.

Que ferons-nous à cela? Pour moi, je m'y trouve fort empêché. Je pensais qu'il se contenterait d'étudier la morale et la scholastique, et, pour cela, je vous ai prié de l'envoyer à Gênes; mais, depuis, il s'est avisé de vouloir étudier derechef en philosophie, qui est ce qui me met en peine; car à Gênes on ne la montre pas cette année, et ici la classe est commencée. Dans ces difficultés, il me semble que, si vous ne l'avez pas déjà fait partir pour Gênes, vous ferez bien de le retenir à Rome jusqu'à l'année prochaine, que nous le ferons venir à Gênes ou ici pour commencer la philosophie à même temps que les autres. Cependant il ne vous sera pas inutile, quand il ne ferait autre chose que les exercices du séminaire avec le nouveau séminariste que vous avez reçu, qui pourrait s'ennuyer d'être seul.

S'il ne veut pas attendre, nous n'y saurions que faire. Nous ferions mal d'adhérer à son emportement, qui a toutes les marques d'une tentation diabolique, et je m'étonne comme il ne s'en aperçoit pas; car les désirs qui viennent de Dieu sont doux et laissent l'âme paisible, et, au contraire, les mouvements de l'esprit malin sont aigres et troublent la personne qui les a. Or, la volonté qu'il a d'étudier étant turbulente et accompagnée d'inquiétude par l'appréhension du refus, il peut juger que ce dérèglement ne peut venir que du diable, qui est l'auteur du désordre. De plus, s'il a envie d'être missionnaire, il doit se regarder comme membre de la compagnie, et comme tel se laisser conduire. C'est à elle d'appliquer les particuliers, soit à l'étude, soit aux emplois, au temps et en la manière qu'elle le juge convenable; car, autrement, s'il était loisible à chacun de choisir ce qu'il voudrait, ce ne serait plus un corps composé de parties qui font cette belle harmonie des communautés bien réglées, mais une division de per-

sonnes qui suivent leurs inclinations. Il vaut mieux demeurer au monde pour faire cela, que d'introduire par cette liberté les maximes mondaines dans une compagnie retirée où la subordination est établie. Le défaut de soumission de cet ecclésiastique ne peut donc venir que de l'esprit d'enfer, qui est un esprit révolté et qui, le voyant dans un bon chemin pour rendre service à Dieu et à son Eglise, fait ses efforts pour l'en tirer. Mon Dieu, ne permettez pas qu'il triomphe de ce pauvre frère. Je vous prie, Monsieur, s'il est encore auprès de vous, de lui découvrir les ruses de l'ennemi et la malignité de sa tentation, afin que, se laissant gouverner selon l'esprit et l'exemple de N.-S., il accomplisse les desseins que Dieu a sur lui. J'en prie sa divine bonté.

Je trouve fort bon votre procédé au sujet du nouvel emploi que Dieu vous présente<sup>4</sup>, et qu'en assurant Mgr le secrétaire de la Congrégation de la Propagation<sup>5</sup> de votre entière et parfaite affection pour suivre les ordres et les intentions du Pape quant au lieu et quant à la manière de servir ces Messieurs, vous lui ayez néanmoins représenté les choses à faire, pour les diriger et les instruire plus utilement. Après cela, vous en devez demeurer en paix et estimer que, de quelque façon que la chose tourne, l'œuvre en ira bien, et que Dieu bénira ceux que vous y emploierez. J'ai écrit à M. Berthe de se rendre à Rome pour cela. Cependant le choix de M. d'Eu et du frère Le Gouz me semble bien bon.

S'il ne plaît pas à Dieu que la proposition du séminaire réussisse, *in nomine Domini*, c'est signe que Notre-Seigneur ne l'a pas voulu. Que si Sa Sainteté le

---

4. Probablement les retraites des ordinands.

5. Marius Alberici.

désire absolument, il faut obéir; et si cela est, écrivez-en à Monsieur Berthe, à Turin, où je lui écris, encore qu'il parte pour Rome, si vous ne lui mandez le contraire <sup>6</sup>.

Votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Jolly, supérieur des prêtres de la Mission de Rome, à Rome.

**2761. — A LOUISE DE MARILLAC**

[Décembre 1658<sup>1</sup>.]

Je me porte mieux des remèdes de Mademoiselle Le Gras; je l'en remercie très humblement. Il n'y a que le thé qui m'échauffe et m'empêche de dormir.

Je suis affligé de l'état auquel l'on écrit qu'elle <sup>2</sup> est, qui est tel qu'il ne semble point expédient d'y envoyer une sœur, ni un prêtre non plus (j'en userais de la sorte à l'égard d'un prêtre de céans), pource que, ou Notre-Seigneur en a disposé, ou, si elle vit, il y a apparence d'un meilleur état. Il sera bon d'écrire demain au matin par le coche de Châteaudun à la sœur qui est auprès d'elle <sup>3</sup>, pour en apprendre des nouvelles. L'on verra ensuite ce qui sera bon de faire. Honorons cependant l'acquiescement de la sainte Vierge au bon plaisir de Dieu pour la mort de son Fils <sup>4</sup>.

---

6. Cet alinéa est de la main du saint.

**Lettre 2761.** — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Voir note 4.

2. La sœur Barbe Angiboust, supérieure à Châteaudun.

3. Sœur Anne Bocheron. (Cf. *Lettres de Louise de Marillac*, lettre 550.)

4. Sœur Barbe Angiboust mourut le 27 décembre 1658. « Ceux qui

2762. -- A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE

De Paris, ce 27 décembre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Dieu soit glorifié des suites de votre mission et de votre heureux retour! Vous ferez bien, si les troubles durent, de ne vous éloigner pas.

Je suis bien aise que les Turcs de Tunis soient en votre hôpital, attendant l'ordre et l'occasion de les renvoyer; vous aurez pour lors moyen d'écrire à nos chers confrères de Barbarie et peut-être de les assister. Voyez si cela se pourra faire sûrement. Je pense que vous avez raison de dire que la voie des Pères de la Rédemption d'Espagne est fort douteuse.

J'ai adressé à M. Le Vacher<sup>1</sup> par ma dernière un billet de Madame Fouquet, à ce que Messieurs les administrateurs de l'hôpital des forçats prennent 2.000 livres pour continuer d'assister les malades, et qu'ils en tirent lettre de change sur M. Bruand, qui est à M. le procureur général<sup>2</sup>. J'enverrai la lettre de ces Messieurs à M. le duc de Richelieu pour la nouvelle élection.

Nous n'avons pas encore la consulte de Sorbonne sur le cas que vous avez envoyé. Je la ferai solliciter pour le premier jour.

---

l'avaient vue pendant sa vie, raconte Louise de Marillac (*Lettres*, l. 624), avouèrent qu'ils ne croyaient pas que ce fût elle après sa mort; et le commun du peuple, qui y vint deux jours en telle abondance qu'il fut nécessaire de fermer les portes, disait qu'on l'avait fardée, tant elle était belle. »

**Lettre 2762.** — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original chez M. Hains à Marseille.

1. Philippe Le Vacher.

2. Nicolas Fouquet.



Je n'ai rien à dire à M. Le Vacher, sinon que j'ai reçu sa lettre.

Je suis bien aise que M. Huguier soit retourné à Toulon et M. Parisy à Marseille.

Je vous écris à la hâte, parce que je n'ai reçu votre paquet que lorsqu'il faut envoyer mes lettres à la poste.

Je suis, en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

**2763. — A JACQUES PESNELLE**

De Paris, ce 27 décembre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je viens de recevoir votre lettre du 9; elle est écrite de Ceranesi, où je prie N.-S. qu'il bénisse vos travaux, et par eux le pauvre peuple. La nécessité que vous reconnaissez avoir de l'assistance divine vous servant de motif pour vous humilier, vous servira aussi de prière pour obtenir de Dieu la grâce dont vous avez besoin, surtout si vous l'accompagnez d'une grande confiance en sa bonté.

C'est la coutume céans que tous les actes publics qui se font pour la communauté se font au nom du supérieur et non pas du procureur. Selon cela, les actes que vous passerez devant notaire se doivent passer par vous et non par votre procureur, ou bien par toute la famille assemblée, touchant les contrats auxquels la communauté intervient, qui sont les choses importantes;

mais, pour des quittances et baux à ferme, c'est le s[upérieur] qui fait cela <sup>1</sup>.

Nous devons désirer que tous nos différends se terminent par accommodement plutôt que par procès; c'est pourquoi je suis bien aise que vous passiez compromis avec le parent de feu M. de Monchia, pour sortir par arbitrage de l'affaire de la succession, d'autant plus que Mgr le cardinal <sup>2</sup> est de cet avis.

Je veux croire que M. Berthe est à présent à Turin, ou sur le point d'y aller. Il trouvera là une lettre par laquelle je l'ai prié de s'en aller à Rome. Je vous en ai adressé une autre semblable, où vous verrez le sujet de cet ordre.

Je suis pressé de la nuit et je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Pesnelle, supérieur des prêtres de la Mission de Gênes, à Gênes.

**2764. — A DENIS LAUDIN, SUPÉRIEUR, AU MANS**

De Paris, ce 28 décembre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu vos lettres des 8 et 11<sup>e</sup> de ce mois. Je pense que, lorsque vous avez écrit la dernière, vous aviez reçu la mienne, par laquelle je vous ai prié d'envoyer M. Mo-

---

1. Ces derniers mots, depuis « touchant les contrats », sont de la main du saint.

2. Le cardinal Durazzo.

**Lettre 2764.** — L. s. — Dossier de la Mission, original.

lony en mission <sup>1</sup>; et cependant vous ne faites pas mention de l'avoir reçue et ne m'avez pas mandé depuis si ledit sieur Molony est allé en mission. Il est vrai que vous en dites quelque chose au frère Robineau. Je vous prie d'accuser toujours la réception de mes lettres, afin que je n'en sois pas en peine.

Si, lorsque ledit sieur Molony sera de retour, il vous paraît changé, plus content, plus soumis et plus régulier, vous me le manderez, s'il vous plaît; ensemble la satisfaction qu'il aura donnée à ses confrères, et nous verrons. Mais si, au contraire, vous le trouvez dans l'indisposition où il a été, je pense que vous ferez bien de lui parler de la valise qu'il a envoyée dehors; mais il faut que ce soit avec respect et douceur; par exemple, lui dire : Monsieur, avez-vous agréable que je vous dise un mot? et lui dire ce que vous savez de cet affaire, et puis le prier de vous dire ce qu'il y avait dedans, et d'où sont venus les livres et autres choses qu'il y a mis, pour voir ce qu'il répondra, et enfin l'induire cordialement à faire revenir le tout.

Nous tâcherons de vous envoyer du secours le plus tôt que nous le pourrons.

Je consens que vous fassiez abattre l'appentis qui menace de ruine, pourvu que cela n'importe pas et qu'on vous le conseille.

Nous verrons donc le jeune gentilhomme qui veut aller à Gênes.

Dieu nous fasse la grâce de bien finir cette année et de commencer et continuer saintement la prochaine.

Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

---

1. La lettre 2743.

Je suis d'avis qu'en quelque état que soit M. Molony à son retour de la mission, vous ferez bien de lui parler en la manière que je vous ai dite.

*Au bas de la première page* : M. Laudin.

**2765. — A PIERRE CABEL, SUPÉRIEUR, A SEDAN**

De Paris, ce 28 décembre 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Le débit qui se fait de quelques imprimés touchant les opinions du temps<sup>1</sup> et la connaissance que j'ai eue qu'on en a porté en une de nos maisons, m'obligent à vous avertir que, si on en porte chez vous, vous ne les recevez pas, ni personne des vôtres, parce que la lecture de ces écrits sert de peu et peut nuire beaucoup, surtout aux personnes de communauté qui, venant à s'en entretenir, en disent leurs sentiments; et comme chacun a son sens, il arrive diversité d'opinions, et de là les disputes et les divisions. Nous devons savoir et nous bien établir aux choses de foi; mais, pour ces questions d'école, laissons-les là. N.-S. ne voulait pas que les apôtres disputassent avec les scribes et les pharisiens, à cause du levain de leur doctrine, qui eût pu leur donner quelque impression maligne; et saint Pierre défendit aux premiers chrétiens de disputer sur l'Écriture, parce que, disait-il<sup>2</sup>, il y a des choses obscures et difficiles, même dans les épîtres de saint Paul. Cela étant, nous avons bien plus de raison d'éviter à nous entretenir de

---

**Lettre 2765.** — Dossier de la Mission, copie du temps.

1. La suite de la lettre montre qu'il ne s'agit pas ici des propositions jansénistes déjà condamnées par Rome, mais d'opinions libres.

2. Seconde épître de saint Pierre III, 16.

ces matières inutiles. Par la grâce de Dieu, on n'en parle point céans. Aussi avons-nous mille beaux sujets de conversation plus édifiants et plus convenables. Nous devons pourtant respecter les diverses lumières de ceux qui agitent ces questions, mais non pas nous déclarer ni d'un côté ni d'autre. Chacun a ses raisons, et Dieu permet qu'ils en aient de différentes, comme il l'a permis entre saint Pierre et saint Paul et entre le même saint Paul et saint Barnabé, comme aussi entre les anges, faisant voir aux uns les choses autrement qu'aux autres. C'est pourquoi, Monsieur, je vous prie derechef de ne pas souffrir qu'il entre chez vous de ces papiers volants, ni qu'on y avance de ces propositions qui ne servent qu'à mettre la discorde entre les frères et à mésédifier les externes, qui trouveraient à redire à notre curiosité et à notre babil, s'ils nous voyaient lire et parler de ces libelles et de ces nouveautés, et encore plus s'ils nous voyaient prendre parti.

Je vous ai déjà dit<sup>3</sup> que, si M. Daisne prend possession de son dévolu<sup>4</sup>, il se détache à même temps de la compagnie, parce que nous ne pouvons souffrir personne parmi nous qui prétende aux bénéfices, et encore moins ceux qui y veulent entrer par cette voie, qui est odieuse. C'est pourquoi, Monsieur, priez-le de se retirer, et donnez-lui plutôt quelque chose que de le recevoir pour dormir et manger chez vous, après cette action qui le doit mettre en débat avec ses compétiteurs et qui y mettrait votre famille, s'il était du nombre. Nous vous enverrons un autre prêtre en sa place au premier jour.

Nous n'avons pu retirer la consulte touchant vos

---

3. Lettre 2732.

4. On entend par dévolu le droit qu'a le supérieur de conférer un bénéfice quand l'inférieur et collateur ordinaire a négligé de le conférer dans les délais prescrits, ou l'a conféré à une personne incapable.

dimes, quoique nous ayons donné trois écus pour cela. Je la ferai encore solliciter.

Il n'y a pas moyen de mettre aux Incurables<sup>5</sup> la convertie dont vous m'avez écrit, parce que toutes les places de cet hôpital sont prises, et qu'un grand nombre de malades attendent la première qui vaquera.

Il n'y aurait pas grand inconvénient que les administrateurs de votre église s'assemblassent en votre presbytère seulement les dimanches et les fêtes, que les écoliers n'y sont pas. Néanmoins, à cause de la conséquence qu'ils en pourraient tirer pour s'y assembler en tout temps, vous ferez bien de les en détourner tout à fait le plus adroitement que vous pourrez.

C'est le propre des prêtres de procurer et faire miséricorde aux criminels, et ainsi vous ne devez pas refuser toujours votre assistance à ceux qui réclament votre entremise, surtout quand il y a plus de malheur que de malice en leur crime. Il y a une épître en saint Augustin sur cette matière (je ne me ressouviens pas quelle elle est) qui fait voir que ce n'est point fomenter le vice, ni l'autoriser, que de délivrer les pécheurs et les prisonniers par voie d'intercession et d'indulgence, et montre qu'il est de la bienséance et de la charité des ecclésiastiques de solliciter pour eux. Vous pourrez donc le faire quand vous verrez que le cas le mérite, et vous pourrez prévenir l'esprit des juges en leur disant que ce n'est point votre dessein de protéger le crime, mais d'exercer miséricorde, en la demandant pour les coupables et la requérant pour les innocents, selon l'obligation de votre état.

C'est le fait du visiteur de remettre en vigueur l'usage des communications intérieures. Nous vous en enverrons bientôt un, Dieu aidant. Vous lui pourrez dire que votre

---

5. L'hôpital des Incurables à Paris.

famille s'est relâchée en cette pratique, afin qu'il y remédie.

Vous ne devez pas laisser de visiter l'école, pour la répugnance du régent, ni pour la crainte que les écoliers l'en estiment moins. Les supérieurs des Jésuites n'ont pas égard à ces raisons, parce qu'ils en ont de plus fortes pour prendre connaissance de ce qui se passe dans les classes.

En achevant cette lettre, j'ai ouvert la vôtre du 23 décembre. Nous tâcherons d'acquitter votre lettre de change.

J'enverrai votre paquet à Annecy et ferai prier Dieu pour le rétablissement de votre santé et de celle de ces Messieurs que vous me nommez, qui se trouvent indisposés.

Vous me mandez que vous avez donné un certificat à M. Daisne de ses mœurs et de sa capacité, pour obtenir son visa à Reims touchant le dévolu dont il s'agit; en quoi vous vous êtes trop hâté; il fallait m'en écrire auparavant. Et cela me donne sujet de vous prier de ne rien faire désormais aux choses extraordinaires qui se présentent, sans en avoir mon avis, surtout quand elles sont de quelque considération, comme celle-là, qui est de plus grande conséquence que je ne vous puis dire; car, si la compagnie, pour avoir eu quelques personnes qui ont pris des cures de la main de Nosseigneurs les prélats, a été décriée en quelques diocèses, jusqu'à lui reprocher dans les missions qu'elle n'allait que pour épier et écumer les bons bénéfices, que ne dira-t-on pas si on voit qu'il y en a d'autres qui non seulement prennent les cures que les évêques leur donnent, mais qui en outre prennent des dévolus, autorisés de leurs supérieurs? Je vous avoue que cela m'afflige fort.

Quand je vous dis de donner quelque chose à M. Daisne, cela s'entend pour une fois seulement.

2766. — LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT

*Mon très honoré Père,*

*Je loue Dieu de tout mon cœur que votre charité prévient le témoignage de nos besoins, et vous en remercie très humblement. Mon cœur en est si assuré que, sans cela, j'aurais grande peine de souffrir une si longue privation. Pensez un peu, mon très honoré Père, au moyen que je pourrais prendre pour ne pas errer ni me perdre, vivant ainsi sans vous faire connaître mon état et sans aucun avis ni communication.*

*Permettez-moi de vous demander s'il y a amendement à votre jambe et si nous pouvons espérer bientôt la guérison.*

*Voici les dernières heures de l'année. Je me jette à vos pieds pour supplier votre charité m'obtenir miséricorde, n'attendant que celle en laquelle Dieu m'appellera pour lui rendre compte. C'est pour ce seul moment que j'implore votre charité, à cause de mes infidélités et immortifications continues, qui me font si souvent offenser Notre-Seigneur.*

*Il me semble qu'il y a encore quelque chose à faire pour l'affermissement spirituel de la Compagnie; si votre charité me veut permettre de lui en envoyer un mémoire, je le ferai, en dussé-je rougir de honte.*

*Toutes nos sœurs attendent avec grand désir l'honneur de vous voir. Donnez-nous à Dieu en la manière qu'il le veut et me faites l'honneur de me croire, mon très honoré Père, votre très humble et très obéissante fille et servante.*

LOUISE DE MARILLAC.

*Mon infirmité m'empêcha hier d'achever cette lettre, et je commence l'année bien faiblement et douloureusement d'esprit et de corps. Pour cela et tous mes besoins, je demande à votre charité sa sainte bénédiction et aussi pour toute la Compagnie.*

*J'avais prié M. Portail demander à votre charité, pour l'amour de Dieu, qu'il fût dit à votre église la messe haute pour défunte notre sœur Barbe<sup>1</sup>, comme très ancienne à la Compagnie et très fidèle à sa vocation. Toutes les sœurs y seraient appelées, et je crois que ce leur serait grande consolation et encouragement à bien faire.*

---

Lettre 2766. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Barbe Angiboust.



*Voilà nos images et sentences de l'année que j'envoie à votre charité pour qu'il lui plaise que nous en fassions la distribution à l'ordinaire de votre part, après y avoir donné bénédiction pour nous obtenir grâce d'en faire bon usage.*

*Ce premier jour de l'année 1659.*

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

**2767. — A LA SŒUR AVOIE VIGNERON,  
FILLE DE LA CHARITÉ, A USSEL**

4 janvier 1659.

Ma chère Sœur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

La lettre que j'écris à la sœur Anne servira de réponse à celle que vous avez écrite à Mademoiselle <sup>1</sup>. Vous allez un peu trop avant dans les avis que vous nous donnez, et vous avez quelquefois perdu le respect que vous devez à Mademoiselle. Je sais bien que votre cœur n'en manque pas, mais vos paroles ont été trop libres pour vous justifier sur quelque petit avertissement qu'elle vous avait fait. Mon Dieu ! ma Sœur, si vous n'avez de la révérence et de la soumission pour votre supérieure, pour qui en aurez-vous ? Elle ne s'en plaint pas, mais je vous dois dire ceci, afin que vous traitiez avec elle comme avec votre bonne mère, qui vous estime et chérit. Écrivez-lui quand vous aurez occasion de le faire, mais humblement et cordialement, ainsi qu'il appartient à une Fille de la Charité. Tenez secret à tout autre qu'à elle ou à moi ce que vous avez à dire ou de votre sœur, ou de vos emplois, ou de vos peines. Vous

---

**Lettre 2767.** — Registre intitulé : *Recueil de pièces relatives aux Filles de la Charité*, p. 30. (Arch. des Filles de la Charité.)

1. Louise de Marillac.

êtes assurée qu'au lieu de trouver ailleurs le remède ou la consolation que vous cherchez, vous ferez empirer le mal, parce que vous agirez contre l'ordre que Dieu a établi, qui veut que, dans les difficultés qui surviennent, vous ayez recours à vos supérieurs. Il est à souhaiter aussi, ma Sœur, que vous viviez en bonne intelligence avec la sœur Anne, que vous fassiez tout par son avis et rien contre son sentiment.

Je prie Notre-Seigneur qu'il vous fasse part de son humilité et de sa dilection.

**2768. — A LA SŒUR ANNE HARDEMONT, SUPÉRIEURE,  
A USSEL**

4 janvier 1659.

Ma Sœur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu deux de vos lettres qui m'ont très fort affligé, et avec sujet, voyant la manière dont vous vous comportez de delà; et en effet, qui ne s'affligerait de voir une Fille de la Charité, des plus anciennes de la compagnie, que la Providence a conduite en Limousin pour y exercer les œuvres de miséricorde, qui n'est pas sitôt arrivée sur le lieu qu'elle s'en veut revenir par pure fantaisie et se plaint sans cesse de ce qu'on la laisse là, quoiqu'elle n'y souffre d'autres peines que celles qu'elle se fait? A la vérité, si ces plaintes ne sortaient pas hors de la compagnie, il n'y aurait pas grand mal; mais elles sont connues d'un chacun; on les a écrites à Madame la duchesse<sup>1</sup>, et vous-même vous me parlez d'une autre personne qui les sait; après cela, il ne faut

---

Lettre 2768. — Reg. 1, f<sup>o</sup> 22 v<sup>o</sup>.

1. La duchesse de Ventadour.

pas douter que toute la province ne les sache. Or, voyez, je vous prie, le scandale que vous donnez et l'injure qu'en reçoit N.-S., qui vous a appelée à son service, et le tort que vous faites à Madame la duchesse, qui vous a amenée en ses terres pour le soulagement des pauvres et l'édification de ses sujets. Ne doit-elle pas trouver étrange votre procédé, si contraire à ses intentions? Ne doit-on pas s'étonner de voir votre inquiétude, d'entendre vos murmures et de savoir que vous n'agissez pas conformément à votre vocation? En quoi vous faites plus de mal à votre compagnie que vous ne lui avez jamais fait de bien. Et vous vous faites un grand préjudice à vous-même de vous laisser aller à la nature, parce que, prenant le dessus, vous aurez plus de peine à la surmonter pour vivre selon l'esprit et accomplir la volonté de Dieu, qui est pourtant ce que nous devons faire pour nous sauver; autrement, « si vous vivez selon la chair, dit saint Paul <sup>2</sup>, vous mourrez ».

Mais, Monsieur, me direz-vous, je vous ai mandé dès le commencement que je ne pouvais pas durer en ce pays; je m'y déplais trop. Je vous réponds à cela, ma Sœur, que personne ne se plaît dans les pays étrangers; et pourtant on y va et on y demeure. Combien y a-t-il de filles qu'on a mariées bien loin, qui sont mécontentes et de leur demeure et de leurs maris! Mais pour cela elles ne retournent pas en la maison de leurs pères. Il faut bien qu'elles mortifient leur inclination. Pensez-vous que les religieuses et tant d'autres filles et femmes qui sont allées en Canada <sup>3</sup> aient beaucoup de plaisir d'y être? Au contraire, elles y ont de grandes répugnances,

---

2. Epître aux Romains VIII, 13.

3. Quand saint Vincent écrivait cette lettre, Mademoiselle Mance et la sœur Marguerite Bourgeois, toutes deux revenues du Canada, cherchaient en France des personnes de bonne volonté pour aller

et avec raison; mais pourtant elles y demeurent, parce que Dieu les y a appelées.

Vous ne direz encore que vous n'avez pas de l'emploi suffisamment. Je réponds que, si vous êtes fidèle en peu, Dieu vous constituera sur beaucoup. Faites bien le peu que vous avez à faire, et croyez que le travail ne vous manquera pas. D'ailleurs, comme vous êtes infirme, l'excès vous pourrait accabler, et vous auriez plus de sujet de vous en plaindre que vous n'en avez du défaut, qui vous donne du temps pour penser à vous. Mais aussi ne devez-vous pas toujours demeurer en votre chambre, mais aller visiter et servir les pauvres tour à tour avec votre sœur, ou conjointement avec elle; c'est un moyen pour ne vous ennuyer pas.

Si vous me répliquez que vous ne vous accordez pas bien avec votre sœur, je vous dirai que c'est là un grand mal, auquel il faut remédier, non pas en vous éloignant d'elle, puisque ce serait adhérer au diable, qui fait ses efforts pour vous séparer, mais en vous unissant par une affection réciproque, en vous aimant comme sœurs, en vous estimant et respectant comme filles de N.-S., faites à l'image de Dieu, en vous supportant en vos petites infirmités comme vous voulez être supportées, et enfin en usant de condescendance l'une vers l'autre, sans jamais contester ensemble. La sœur Avoie surtout doit suivre vos avis, puisque vous avez la conduite; mais vous devez aussi, de votre côté, conduire humblement, doucement et sagement. Au nom de Dieu, ma Sœur, ayez patience; tâchez d'entrer dans les sentiments de cette lettre et dans la résolution de ne faire jamais votre

---

travailler dans ce pays lointain à l'instruction des enfants, ou s'y consacrer aux œuvres hospitalières. (*Histoire de la colonie française en Canada*, par Faillon, Villemarie, 1865, 3 vol. in-4°, t. II, pp. 306-313.)

propre volonté; car autrement vous tomberiez dans le malheur des âmes qui se perdent pour ne se soumettre pas aux personnes que Dieu a établies pour les diriger dans les voies de leur salut. Et à propos de ceci, vous ne devez pas perdre la confiance que vous devez avoir en Mademoiselle. Elle est votre mère, qui a droit de vous donner les instructions qu'elle juge à propos et qui a reçu grâces de Dieu pour le faire. Cependant vous vous en êtes tellement rebutée que vous ne voulez plus lui écrire, à ce que vous dites. Prenez garde, ma Sœur. C'est une résolution d'un esprit mutin et orgueilleux, capable de vous priver des grâces de Dieu, qui ne les donne qu'aux humbles et débonnaires. Je prie sa divine bonté qu'elle vous fasse du nombre.

Je suis, en son amour, ma Sœur, votre très affectionné frère et serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

**2769. — A LOUIS RIVET, SUPÉRIEUR, A SAINTES**

Du 5 janvier 1659.

Vous parlez de retourner en mission, mais je vous prie de ne vous hâter pas; attendez que vous soyez bien rétabli, et alors modérez vos fatigues pour l'amour de Notre-Seigneur. Il vaut mieux avoir des forces de reste que d'en manquer, et Dieu bénira votre travail, quoiqu'il vous semble petit, si, pour le mieux servir, vous en évitez l'excès. Il est vrai que c'est un grand bonheur de mourir dans l'exercice actuel de la charité, ainsi que

vous le souhaitez; et sans doute qu'il vous arrivera, puisque vous ne voulez vivre que pour y travailler.

Il est vrai aussi qu'à Saint-Lazare l'on donne des entrées de table quatre fois l'an, savoir à Pâques un œuf, aux Rois un gâteau, à la fête du patron un petit pâté, et le dimanche de la Quinquagésime quelques beignets. Vous en pouvez faire donner de même chez vous.

Jamais nous ne devons prendre rétribution pour nos missions, non plus des personnes absentes que des présentes, ni des riches que des pauvres. Je ne dis pas que, si l'on envoie chez vous quelque argent, vous ne le puissiez recevoir par forme d'aumône, mais non pas pour avoir fait une telle mission, où sous condition de la faire.

**2770. — A PIERRE DE BEAUMONT, SUPÉRIEUR,  
A RICHELIEU**

Du 5 janvier 1659.

Vous me mandez que vous avez résolu en votre retraite de ne plus demander d'être déchargé de l'office de supérieur, mais de vous contenter de représenter à Dieu votre insuffisance. C'est comme il faut faire, Monsieur. Tenez-vous à cette pratique et continuez à conduire de même que vous avez fait par le passé. Tout est bien allé par la bénédiction de Dieu, et tout ira encore mieux par la confiance que vous aurez en sa grâce et par l'expérience que vous avez acquise. Ce n'est pas que nous n'ayons besoin de vous ailleurs, mais nous en attendrons un plus grand avant de vous tirer de Richelieu, où il faut un homme comme vous, sage, vigilant, doux et régulier.

Je ne sais avec quel front M. [Lièbe] <sup>1</sup> ose paraître à Richelieu, où il a donné sujet de parler contre sa réputation, et je sais encore moins sur quoi il prétend fonder la dispense de ses vœux. Pour moi, je ne l'en puis pas décharger sans cause légitime, et ses infirmités prétendues ne doivent pas être tirées en ligne de compte pour cela, quand même elles seraient véritables, non plus que les indispositions de son esprit, qui ne procèdent que du dessus qu'il a donné à la nature. Lorsque Dieu lui donnera une résolution solide de rentrer dans la compagnie, il lui donnera aussi l'indifférence aux maisons et le désir de s'éloigner des lieux où il se plaît présentement.

**2771. — AU PÈRE PHILIPPE-EMMANUEL DE GONDI**

[9 janvier 1659<sup>1</sup>.]

Monseigneur,

L'état caduc où je me trouve, et une petite fièvre qui m'a pris, me fait user, dans le doute de l'événement, de cette précaution en votre endroit, Monseigneur, qui est de me prosterner en esprit à vos pieds pour vous demander pardon des mécontentements que je vous ai donnés par ma rusticité, et pour vous remercier très humblement, comme je fais, du support charitable que vous avez eu pour moi, et des innombrables bienfaits que notre petite congrégation et moi en particulier avons reçus de votre bonté. Assurez-vous, Monseigneur, que, s'il plaît à Dieu de me continuer le pouvoir de le prier, je l'emploierai en ce monde et en l'autre pour votre

---

1. Voir lettre 2692.

**Lettre 2771.** — Reg. 2, p. 92.

1. Date donnée par Collet, *op. cit.*, t. II, p. 61.

chère personne et pour celles qui vous appartiennent, désirant être au temps et en l'éternité votre..

2772. — AU CARDINAL DE RETZ

[9 janvier 1659<sup>1</sup>.]

Monseigneur,

J'ai sujet de penser que c'est ici la dernière fois que j'aurai l'honneur d'écrire à Votre Eminence, à cause de mon âge et d'une incommodité qui m'est survenue, qui peut-être me vont conduire au jugement de Dieu. Dans ce doute, Monseigneur, je supplie très humblement Votre Eminence de me pardonner si je lui ai déplu en quelque chose. J'ai été assez misérable pour le faire sans le vouloir, mais je ne l'ai jamais fait avec dessein. Je prends aussi la confiance, Monseigneur, de recommander à Votre Eminence sa petite compagnie de la Mission, qu'elle a fondée, maintenue et favorisée, et qui, étant l'ouvrage de ses mains, lui est aussi très soumise et très reconnaissante, comme à son père et à son prélat ; et, tandis qu'elle priera Dieu sur la terre pour Votre Eminence et pour la maison de Retz, je lui recommanderai au ciel l'une et l'autre, si sa divine bonté me fait la grâce de m'y recevoir, selon que je l'espère de sa miséricorde et de votre bénédiction, Monseigneur, que je demande à Votre Eminence, prosterné en esprit à ses pieds, étant, comme je suis, à la vie et à la mort, en l'amour de Notre-Seigneur..

---

Lettre 2772. — Reg. 2, p. 92.

1. Date donnée par Collet, *op. cit.*, t. II, p. 61.



**2773. — A LOUISE DE MARILLAC**

Ce mardi au soir.

Je remercie très humblement Mademoiselle Le Gras du soin qu'elle a de moi, comme aussi des petits remèdes que sa charité me propose. M. Dalencé<sup>1</sup> me dit, ces jours passés, que les purgations fréquentes ne m'étaient pas propres pour le mal que j'ai. Notre frère Alexandre<sup>2</sup> a désiré que je prenne quelque petite chose de sa main demain. Néanmoins je fais mille souhaits pour la sanctification de Mademoiselle Le Gras de plus en plus et pour ses chères filles, et me recommande à ses prières.

**2774. — A JEAN MARTIN**

De Paris, ce 17 janvier 1659.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je rends mille actions de grâces à Dieu des biens extraordinaires qui se sont faits en votre dernière mission, et de ce que vous en êtes tous revenus en bonne santé et bien à propos pour recevoir le visiteur et la visite, dont j'espère que la maison recevra et du fruit et de la consolation.

Le succès de l'affaire qui se poursuit à Rome<sup>1</sup> dépend plus de la disposition divine que de la recommandation

---

**Lettre 2773.** — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Fameux chirurgien, dont le nom est mêlé à l'histoire des miracles attribués à la Sainte Epine de Port-Royal.

2. Alexandre Véronne, infirmier à Saint-Lazare.

**Lettre 2774.** — L. s. — Dossier de Turin, original.

1. L'affaire de Saint-Antoine.

des hommes. C'est pourquoi il faut se confier en Dieu seul et le prier qu'il en ordonne selon son bon plaisir. C'est ce que nous ferons. Il faut attendre en patience votre entier établissement. Les œuvres de Dieu ne se font pas tout d'un coup, mais peu à peu.

Nous n'avons rien de nouveau ici. J'ai été malade et je me porte mieux, grâces à Dieu, à qui je vous offre souvent et en qui je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Martin, supérieur des prêtres de la Mission, à Turin.

**2775. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE**

De Paris, ce 17 janvier 1659.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

En attendant votre lettre du dernier ordinaire, je vous en envoie une de change de Messieurs Simonnet sur Messieurs Napollon, de 1 966 livres, qui proviennent de M. le procureur général<sup>1</sup>, qui les donne d'aumône à l'hôpital des forçats, et que j'ai reçues en vertu du billet que Messieurs les administrateurs m'ont adressé sur M. Bruand, commis de mondit sieur le procureur général. Lequel billet était de 2 000 livres et néanmoins je ne vous en envoie que 1 966. Cela vient de ce que, d'un côté, Messieurs Simonnet ont pris 20 livres pour le change, à raison de un pour cent, contre leur ordinaire,

---

**Lettre 2775.** — L. s. — Dossier de la Mission, original.  
1. Nicolas Fouquet.

disant que l'argent était rare à Marseille, et, d'un autre, il s'est trouvé 14 livres de manque dans un sac de mille francs. L'homme de Madame Fouquet qui l'apporta céans, voyant ce mécompte, voulut le rapporter audit sieur Bruand pour le faire réparer, ce que je ne voulus pas permettre, estimant qu'il ne fallait pas barguigner pour si peu de chose avec des personnes de cette sorte et pour une chose donnée. Cet homme n'a pas laissé d'en parler à madite dame, contre la prière qu'on lui fit de n'en rien dire, et ensuite s'en alla plaindre audit sieur Bruand, quoi que soit, à son commis, qui lui dit qu'en lui rapportant son sac, il en donnerait un autre complet, et qu'il savait bien de qui il l'avait reçu. Il revint donc céans hier, de la part de madite dame, demander ledit sac pour le faire changer; mais nous l'avions déjà envoyé à Messieurs Simonnet. Et voilà les raisons de cette diminution.

Nous avons reçu 4 livres 10 sols pour un forçat nommé Lesueur sur la *Ducale*; j'en donne avis à M. Huguiet, afin qu'il les y donne.

Je viens de recevoir la vôtre du 7. Vous dites que vous n'avez rien appris de Barbarie, et M. Le Vacher me mande que le frère Barreau est prisonnier. Si cela est, Dieu soit loué! Le mal n'est pas si grand que je le craignais. Je suis bien aise que M. Le Vacher soit appliqué auprès des malades de l'hôpital. Dieu bénisse vos personnes et vos emplois par sa miséricorde!

Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Get.

2776. — LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT

[Janvier 1659<sup>1</sup>.]

Un jeune homme est venu tout bonnement nous dire l'obligation qu'il a de faire bien élever un enfant âgé de 21 mois, tiré de la connaissance de sa mère, et lui dans la volonté de se faire religieux. Les conditions qu'il demande pour en être déchargé sont de donner par mois à l'hôpital 7 livres, de laisser en pur don audit enfant mille livres pour, quand il sera en âge d'apprendre métier, les mettre en rente.

Quelques esprits délicats de la Compagnie ont répugnance à ce mot de confrérie et ne voudraient que société ou communauté. Je pris la liberté de dire que ce mot nous était essentiel et pouvait beaucoup aider à la fermeté pour ne point innover et qu'il nous signifiait sécularité; et que, la Providence y ayant fait ajouter société et compagnie, cela nous apprenait que nous devons vivre régulièrement, en observant les règles que nous avons reçues en l'établissement de notre confrérie, en la manière qu'elle nous est expliquée. Je crois, mon très honoré Père, que M. Portail en doit parler à votre charité, que je supplie faire en sorte qu'il ne paraisse pas que je lui en aie rien mandé, si elle le juge à propos.

L'argent de ma sœur Louise Gausset est tout prêt à recevoir; mais, comme il a changé de main, par la mort de Monsieur Bézé, celui qui l'a veut un mot de Monsieur du Fresne. Je vous supplie très humblement, mon très honoré Père, prendre la peine lui mander si vous le jugez à propos. Notre sœur affaiblit tous les jours, et nous craignons qu'elle ne la fasse pas longue. Ce qu'elle veut donner à la compagnie pourrait être perdu.

Je pense être obligée à ce petit soin et à vous demander très humblement pardon de toutes les peines que je vous ai données ces jours passés. C'est mon ordinaire, dont je me veux corriger, et de toutes mes autres fautes, étant aidée de votre secours, comme, mon très honoré Père, votre très humble fille et très obligée servante.

L. DE MARILLAC.

Suscription : A Monsieur Monsieur Vincent.

---

Lettre 2776. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Date ajoutée au dos de l'original par le frère Ducournau.

2777. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE

De Paris, ce 24 janvier 1659.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous !  
Nous avons reçu pour Charles Ballagny, forçat sur la galère la *Princesse de Morgue*, 10 livres, que je prie M. Huguier de lui passer.

Voici une lettre de change de 3 000 livres de Messieurs Simonnet sur Messieurs Napollon, payable à votre nom. Cette somme est pour l'assistance des missionnaires de Tunis et d'Alger, où vous l'enverrez à la première occasion et par moitié. Je crains beaucoup que de longtemps il ne se présente aucune voie sûre ; mais enfin voilà de quoi subvenir à nos pauvres confrères. C'est à vous de penser aux moyens de leur faire parvenir cet argent. Si M. Le Vacher, de Tunis, a fourni l'argent pour Alger, il est juste que vous lui envoyiez cette somme.

Il y a huit jours que je vous envoyai une autre lettre de change de 1 966 livres, que M. le procureur général nous a donnée pour l'hôpital des forçats. Si vous n'avez pas reçu la première, voici la seconde lettre de change, qui est des mêmes Messieurs Simonnet sur les Messieurs Napollon.

Après avoir écrit ce qui précède, j'ai reçu votre lettre du 14. Je n'ai pas encore vu les lettres d'Alger ; mais, d'après la vôtre, il y a motif de louer Dieu pour l'état présent de notre frère <sup>1</sup>. J'en ai ressenti une extrême consolation et je remercie la divine bonté d'avoir ainsi

---

Lettre 2777. — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original chez M. Hains à Marseille.

1. Nicolas Fouquet.  
2. Jean Barreau.

bien disposé les choses. Avant de vous en dire davantage, j'attendrai les traductions que vous me faites espérer, et j'estime qu'avant de résoudre le retour de M. Le Vacher, il conviendra de voir quelle réponse le roi fera au pacha et à la douane d'Alger. Cependant vous pouvez envoyer au frère Barreau, si vous en avez la possibilité, des habits et tout ce qu'il demande, jusqu'au montant de 200 livres, que vous pourrez prendre sur les 1 500 qui lui sont destinées dans cette lettre de change. Je ne sais plus que faire pour l'empêcher de dépenser et de prêter les dépôts qu'il a de la part des esclaves; car, après que je lui ai écrit plusieurs fois de ne le pas faire, il ne cesse pas néanmoins de contrevenir à cet ordre par le peu de fermeté qu'il a.

Aujourd'hui je ne puis répondre à M. Le Vacher<sup>3</sup>.

Je suis...

**2778. — AU CHANOINE CRUCHETTE, A TARBES**

29 janvier 1659.

J'ai vu, par une de vos lettres, le souvenir et la charité que vous avez pour nous, et en particulier pour moi, qui ne le mérite pas; je vous en remercie très humblement. Je suis fort édifié, Monsieur, d'apprendre que vous êtes toujours appliqué au bien, éclairant la ville et le pays de parole et d'œuvre, et répandant partout une bonne odeur et une odeur de suavité.

Il est vrai qu'on a pensé à notre petite compagnie pour Bétharram<sup>1</sup>; et feu M. Charpentier a été le pre-

---

3. Philippe Le Vacher.

**Lettre 2778.** — Reg. 2, p. 64.

1. Bétharram est situé sur la commune de Lestelle, dans les Basses-Pyrénées, à peu de distance de Lourdes. Jean de Salettes, évêque de Lescar, y avait construit en 1614 une chapelle, qui devint rapidement, sous la direction des missionnaires de Garaison (1615-1621),

mier qui m'en a fait la proposition, il y a près de vingt ans; et de temps en temps on nous en a parlé. Mais jusqu'à maintenant Dieu ne nous a pas trouvés dignes de le servir en ce saint lieu; aussi est-il vrai que nous sommes de pauvres gens, comme vous savez. On ne désiste pas pourtant de nous y désirer, particulièrement quelques Messieurs du parlement de Navarre; et M. de Lanepan, qui est un gentilhomme député en cour par les Etats du Béarn, nous a témoigné ces jours ici avoir charge de savoir notre disposition. On m'a dit que Monseigneur de Lescar<sup>2</sup>, qui vient d'être sacré, me veut faire l'honneur de m'en venir parler. Or, pour vous dire mes pensées là-dessus :

Premièrement, je crains que votre chétiveté, qui est grande pour le nombre, la qualité et la vertu des ouvriers, nous empêche encore d'accepter l'honneur qu'on nous présente.

Deuxièmement, la coutume de ces Messieurs de Bétharram est d'y attendre les pénitents, et la nôtre est de les aller chercher chez eux. Il serait difficile à nos prêtres, qui se sont donnés à Dieu pour aller de village en village évangéliser les pauvres, de renoncer aux mis-

---

le centre d'un pèlerinage très fréquenté. Léonard de Trapes, archevêque d'Auch (1600-1629), y vint un jour à la tête de dix mille pèlerins. Il planta trois croix au sommet de la colline et plaça dans le sanctuaire une statue de la sainte Vierge, qu'il avait lui-même apportée. Hubert de Charpentier, que l'évêque de Lescar eut l'heureuse idée de mettre à la tête des chapelains, était un homme de grande vertu et de haute valeur. Il fonda à Bétharram, en 1621, la congrégation des prêtres de Notre-Dame-du-Calvaire, qui desservaient encore le sanctuaire en 1659. La renommée toujours croissante de Notre-Dame-de-Bétharram attira sur ce lieu de dévotion la faveur des Papes et des grands. Louis XIII, Anne d'Autriche, les familles de Brienne, de Montmorency et les principales maisons du Béarn et de Gascogne s'en firent les bienfaiteurs. L'histoire de Notre-Dame-de-Bétharram a été écrite par M. le chanoine Dubarat, à qui l'on doit tant de travaux de première valeur sur les Basses-Pyrénées. (Cf. Dubarat, *Bétharram et le Mont-Valérien*, Pau, 1897.)

2. Jean du Haut de Salies (1658-1681.)

sions pour s'attacher à une seule église et ne travailler qu'à la dévotion d'un peuple passant, qui ne peut recevoir les instructions nécessaires pour se convertir à Dieu comme il faut. Ils pourraient toutefois se rendre tous au logis aux fêtes principales, que le concours y est grand; mais il faudrait trouver un moyen, dans les intervalles, que, pendant qu'une partie s'acquitterait des obligations du dedans, l'autre pût vaquer aux emplois du dehors.

Troisièmement, il n'y a que trois prêtres en la chapelle qui nous veulent céder leurs places, et il y en a quatre qui ne veulent pas nous y recevoir; et cependant c'est une nécessité que pour nous y établir tous y consentent, autrement nous ne pourrions pas nous y résoudre. Que si ceux qui ont de la peine à cela veulent continuer leur demeure et leurs exercices en cette maison, et néanmoins agréer que nous y soyons introduits, nous pourrions en ce cas convenir avec eux de ce qu'il leur faudrait pour leur entretien, et ils pourraient vivre avec nous, ainsi que les religieux qui nous ont reçus à Saint-Lazare y ont vécu.

Quatrièmement, enfin, Monsieur, j'ai grande peine aux veilles qui se font la nuit dans cette église, et fort souvent. Je sais bien qu'elles se font à bonne intention, et je veux croire qu'il n'en est encore arrivé aucun fâcheux inconvénient; mais je sais aussi qu'il en peut survenir et que ce n'est pas sans sujet que l'Eglise, qui du commencement permettait ces veilles, les a depuis retranchées. Je vous supplie de me mander si elles sont fréquentes à Bétharram et en quels jours elles arrivent.

Je suis bien aise, Monsieur, puisque vous désirez être informé de l'état de cette affaire, de vous en dire les difficultés et de vous assurer aussi que, si elles peuvent être levées, le dessein se pourra aussi exécuter; et en ce cas, ce nous sera une grande bénédiction de pouvoir



contribuer quelque chose à l'honneur qui est rendu à Notre-Seigneur et à sa glorieuse Mère en ce saint lieu ; et que nous y recevrons votre protection, votre assistance et vos conseils, ainsi que par avance vous nous les offrez.

**2779. — A DOMINIQUE LHUILLIER. SUPÉRIEUR, A GRECY**

Saint-Lazare, ce dernier de janvier 1659.

J'ai reçu votre lettre et appris votre maladie, dont j'ai grande douleur. J'ai prié Dieu et fait prier pour vous, à ce qu'il lui plaise de vous redonner la santé et cependant de vous faire la grâce de profiter de l'état où vous êtes pour vous et pour autrui, car, Notre-Seigneur ayant paru avoir plus aimé Dieu et racheté les hommes par la souffrance que par d'autres manières, il a montré à ses serviteurs que c'est par là qu'ils les peuvent plus utilement servir. Il faut pourtant faire tout ce qui se pourra pour vous bien porter, et je vous prie d'y contribuer tout ce qui dépend de vous. Et parce que vous n'êtes pas en lieu où vous puissiez être bien assisté, nous avons pensé de vous faire venir ici, et j'envoie ce porteur exprès pour en apprendre le moyen. Voyez, Monsieur, si vous êtes en état d'aller à Meaux prendre une place au coche, ou si vous pourrez porter la fatigue d'un cheval, ou s'il faut vous envoyer un brancard, ce que je ferai aussitôt que j'en serai averti de quelque façon que ce soit. Je vous prie de vous mettre en devoir de l'exécuter sans attendre autre résolution de nous, qui enverrons un prêtre à votre place lundi matin pour arri-

ver le soir. Je vous dis derechef que je suis bien affligé de votre maladie; mais quoi! il faut se conformer au bon plaisir de Dieu et espérer de sa bonté que ce ne sera rien. J'aurai grande joie de vous voir et toute la maison.

**2780. — A JEAN BARREAU, CONSUL, A ALGER**

De Paris, ce 31 janvier 1659.

Mon cher Frère,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre de trois dates, dont la dernière est du 2 de ce mois. Nous avons été longtemps à votre sujet entre l'espérance et la crainte; mais l'espérance a toujours prévalu, parce qu'elle avait son fondement en Dieu, qui protège les siens. Et en effet il vous a délivré non seulement de la mort et des maux violents que nous appréhendions, mais même de la prison où vous avez été mis, au sujet du Bastion; et bien que vous ne soyez pas encore quittes de la prétention des Turcs pour ce regard, si est-ce qu'ils pourront vous laisser en paix dans l'attente qu'ils ont qu'on leur renverra les hommes que M. Picquet leur a enlevés; à quoi on travaille.

Je ne vous dirai rien de particulier sur les choses que vous me mandez, sinon que, Dieu aidant, nous vous tirerons de vos anciens engagements et de ceux dont vous faites mention en votre nouvelle liste. Mais il faut vous donner un peu de patience, jusqu'à ce qu'il y ait sûreté à vous envoyer de l'argent. On estime qu'il n'y en a aucune pour le présent, quelque mine que les Turcs fassent, et certes il y a sagesse d'attendre que les choses obscures et présentes soient éclaircies. Vous n'avez pas

seulement sujet de craindre les créanciers de Picquet, mais encore ceux de Rappiot, qui sans doute veillent pour découvrir si on vous enverra quelque chose, pour se jeter dessus. On ne nous conseille pas de rien risquer non plus par la voie de Tunis, qu'on n'ait assurance de M. Le Vacher qu'il n'y a rien à craindre. Il y a longtemps qu'il n'a pas écrit, qui est un mauvais signe.

Il y a huit jours que j'ai envoyé à M. Get 3 000 livres pour la subsistance des missionnaires d'Alger et de Tunis. Si M. Le Vacher <sup>1</sup> a fait des avances pour vous, il est juste que votre part serve à son remboursement ; sinon, M. Get vous en fera tenir la moitié par la première occasion sûre.

Je vous prie, mon cher Frère, de bien ménager ce que le bon Dieu vous envoie et d'être exact à garder les dépôts pour les pouvoir rendre à point nommé. C'est l'argent des esclaves que l'on vous confie, c'est d'où dépend leur liberté et peut-être leur salut ; si vous alliez divertir cet argent pour d'autres fins, ou le prêter pour racheter d'autres esclaves, au préjudice de ceux à qui il appartient, vous vous mettez en grand danger de ne le pouvoir rendre quand ils en auront besoin, et par conséquent de vous rendre coupable devant Dieu et devant les hommes. Il ne faut qu'un peu de fermeté pour vous défaire de ces importuns qui vous empruntent ; dites-leur que vous n'avez rien à vous, ni le moyen de payer vos dettes, qu'il vous est défendu de vous engager pour autrui, et semblables raisons contre lesquelles vous ne pouvez aller en conscience.

J'ai fait tenir vos lettres à M. votre frère. Tout va assez bien de deçà. Nous avons beaucoup prié Dieu pour vous, et nous continuerons, Dieu aidant. Si le Bastion

---

1. Jean Le Vacher.

se rétablit, nous ferons recommander les intérêts du consul.

Je vous embrasse avec toute les tendresses de mon cœur, plein de reconnaissance vers la bonté de Dieu de la patience et de la protection qu'il vous donne. Je suis, en son amour, mon cher Frère, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

2781. — LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT

Ce 1<sup>er</sup> février 1659.

Mon très honoré Père,

*Si Dieu ne me rendait insensible au sujet de ma douleur de me voir si délaissée, je souffrirais grande peine. Celle qui me touche est de n'avoir pas assez de lumière pour en faire usage selon le dessein de Dieu, et le moyen que je pourrais avoir de me rendre utile la privation que j'ai peut-être méritée. Cette occasion-ci m'est à consolation, vous pouvant demander, comme je fais, votre bénédiction, et à toutes nos sœurs, particulièrement à ma sœur Marie, de l'Hôtel-Dieu, ma sœur Anne, d'Angers, qui est en la compagnie y a 18 ans, et ma sœur Geneviève, d'auprès Maule, lesquelles, après leur retraite depuis peu et avoir communiqué leur désir à Monsieur Portail, qui, je crois, en aura parlé à votre charité, la supplient leur permettre demain le renouvellement de leurs vœux, et notre sœur venue de Brienne<sup>1</sup>, avec notre sœur Catherine, vous demandent très humblement le simple habit des Filles de la Charité.*

*Plusieurs personnes recommandent à vos prières une affaire de très grande importance pour la gloire de Dieu et le salut des âmes rachetées du sang de son Fils. Vous savez les besoins que j'en ai aussi; il me suffit, puisque je suis, mon très honoré Père, votre très humble fille et très obéissante servante.*

L. DE MARILLAC.

---

Lettre 2781. — L. a. — Original chez les Filles de la Charité de Troyes, 28, rue Louis-Ulbach.

1. Brienne-le-Château (Aube).

**2782. — A DENIS LAUDIN, SUPÉRIEUR, AU MANS**

Du 5 février 1659.

Nous vous envoyons un frère qui est nouveau dans la compagnie; mais il ne l'est pas en la vertu. Nous ne pouvions vous en donner un mieux appelé de Dieu, ni mieux établi en sa vocation, ni plus propre pour votre besoin. Il est adroit et vigilant; et j'espère, Monsieur, qu'étant à bonne édification à votre famille, vous aurez soin qu'il n'en reçoive point de mauvaise; car rien ne dégoûte et n'ébranle tant les commençants, que de voir les anciens qui ne leur donnent pas bon exemple.

**2783. — A PIERRE DE BEAUMONT, SUPÉRIEUR,  
A RICHELIEU**

Du 6 février 1659.

Nous avons recommandé de deçà aux Filles de la Charité de ne laisser jamais entrer d'hommes en leurs chambres, non seulement des laïques, mais des ecclésiastiques, non plus de ceux de notre congrégation que du dehors; et quand moi-même je me présenterais pour y entrer, je les ai priées de me fermer la porte. J'ai oublié de vous mander cela, et je le fais aujourd'hui, afin que vous recommandiez la même chose aux sœurs de Richelieu et que vous en donniez connaissance à tous ceux de votre maison, qui, sans cela, pourraient quelquefois entrer chez elles; et il n'est pas expédient. J'excepte lorsqu'elles seront malades; car, en cas de nécessité, votre infirmier y pourra aller, par votre ordre, avec un prêtre, et un prêtre avec un frère, et jamais autrement.

---

Lettre 2782. — Reg. 2, p. 170.

Lettre 2783. — Reg. 2, p. 188.

On m'a averti que vos filles savent tout ce qui se fait et ce qui se passe en votre maison ; ce qui peut provenir de ce que quelques-uns d'entre nous ont trop de communication avec elles ; et il n'en faut qu'un qui dise tout à une seule, pour faire que d'autres le sachent ; et c'est ce qu'il faut éviter, ne parlant à elles ni au rencontre, ni autrement, que de choses nécessaires.

Depuis vous avoir écrit de n'envoyer aucun confesseur au monastère que vous savez <sup>1</sup>, j'ai parlé à un Père de l'Ordre, qui a connaissance du désordre de cette maison-là ; il m'a dit que nous ne devons pas refuser d'aller au secours de ces âmes, quand elles nous appellent, et que ce serait grande pitié si, lorsque les moyens ordinaires pour se sauver leur manquent, on leur déniait les extraordinaires. Selon cela, Monsieur, j'approuve que vous alliez ou envoyiez vers elles, lorsque vous en serez prié, pour en entendre une à la fois, ou deux au plus, et cela secrètement, en sorte que les autres ne le sachent pas, s'il est possible.

**2784.** — JACQUES PESNELLE, SUPÉRIEUR A GÈNES,  
A SAINT VINCENT

6 février 1659.

*Nous venons de faire deux petites missions, auxquelles Dieu a donné beaucoup de bénédiction, et particulièrement à la dernière.*

*La paroisse n'était que de deux cent quarante communians en un lieu fort écarté ; et néanmoins à la communion générale il se trouva plus de sept cents personnes, qui étaient venues des lieux circonvoisins bien éloignés. Entre les réconciliations, il s'est fait une paix fort considérable d'un père, duquel le*

---

1. Peut-être le monastère des Filles de Notre-Dame à Richelieu.

Lettre 2784. — Abelly, *op. cit.*, l. 11, chap. 1, sect. IV, 1<sup>re</sup> éd., p. 72.

*filz ainé avait été tué en dormant et sans aucun sujet depuis peu de temps. Plusieurs personnes de condition s'étaient employées sans effet pour le porter à pardonner à celui qui avait commis ce meurtre; et le jour précédent même, il me l'avait refusé, lorsque je lui voulus faire la même prière, et m'avait prié de ne lui en parler jamais plus. Mais Dieu fit par sa grâce ce que les hommes n'avaient pu faire par leurs remontrances et exhortations; car, m'étant encore hasardé le jour suivant de le conjurer derechef, avec prières et avec larmes, de donner ce pardon et cette paix pour l'amour de Notre-Seigneur, il fut tout d'un coup changé et m'accorda ce que je lui demandais, avec des sentiments vraiment chrétiens, qui tirèrent les larmes de tous ceux qui furent présents.*

**2785. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE**

De Paris, ce 7 février 1659.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je viens de recevoir votre lettre du 28 janvier. J'enverrai prier Madame la duchesse d'Aiguillon et Madame Fouquet de solliciter Monsieur le procureur général de mettre sur l'état les appointements de l'hôpital et d'en faire toucher bientôt une partie à Messieurs les administrateurs.

S'il part une autre barque pour Tunis, vous avez de quoi consoler M. Le Vacher en lui envoyant les 1.500 livres que vous avez pour lui; et s'il a fourni quelque chose pour le frère Barreau, vous pourrez lui faire tenir ce qui lui sera dû sur les autres 1.500 livres. Je loue Dieu des bonnes nouvelles qu'il nous mande.

Il ne faut rien espérer des Pères de la Merci pour l'avanie soufferte par le consul d'Alger à leur sujet. Ils nous ont fait dire que, si les quêtes qu'on a faites

---

**Lettre 2785.** — L. s. — L'original de cette lettre appartient aux Filles de la Charité de Montpellier, rue de la Monnaie, 1.

ici pour lui ne suffisent pas pour le dégager, ils payeront les huit cents écus qu'ils doivent, et non autrement.

Je rends grâces à Dieu de la paix et de la joie qu'il a données à la ville de Marseille par la conservation des nouveaux consuls <sup>1</sup>.

Vous estimez à propos d'envoyer au frère Barreau, à la première occasion, quelque secours, tout au moins les sommes qu'il a reçues pour racheter quelques esclaves, et qu'il a employées pour ses affaires, afin qu'il puisse délivrer ces pauvres gens et conserver sa réputation. Il semble que cela est juste en un sens. Mais, pource qu'il est à craindre qu'il ne divertisse ces sommes en d'autres choses plus pressantes, comme il a fait d'autres sommes que je lui avais très particulièrement recommandées, je pense qu'il se faut donner patience jusques à ce que l'on voie un peu plus clair dans les moyens de sortir de cet affaire avec sûreté. Que si M. Le Vacher, de Tunis, n'a rien avancé pour lui, vous lui pourrez envoyer sa part des trois mille livres, ou une partie <sup>2</sup>.

Votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

Il y a quelque temps que j'ai fait demander à M. le

---

1. Malgré un arrêt du conseil, qui ajournait l'élection des consuls, les Marseillais avaient nommé à cette charge, le 28 octobre 1658, Bausset, Vacon et Lagrange. Le roi, mécontent, défendit aux nouveaux magistrats d'exercer les fonctions de leur charge et les somma de venir s'expliquer devant la cour à Lyon, eux et les principaux rebelles. Il les reçut avec froideur, mais eut le bon esprit de ne prendre contre eux aucune mesure de rigueur. L'amnistie fut accordée aux coupables, et il fut décidé que le duc de Mercœur, gouverneur de Provence, irait à Marseille faire procéder en sa présence à de nouvelles élections. Désireux avant tout d'éviter de nouveaux troubles, le duc eut le bon esprit de donner la majorité des suffrages aux consuls nommés le 28 octobre précédent. (Augustin Fabre, *op. cit.*, t. II, pp. 280-285.)

2. Ces mots, depuis « Il semble que cela », sont de la main du saint



curé du Havre si vous ferez délivrer les 100 livres destinées pour Nicolas Renouard, du Havre, qui est repassé en France, à son fils, qui est encore esclave; de quoi je n'ai pas eu de réponse. Je lui en ferai écrire derechef.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Get.

**2786. — A LA SŒUR ANNE HARDEMONT**

De Paris, ce 9<sup>e</sup> février 1659.

Ma Sœur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Nous avons vu ici ce bon Monsieur qui nous a porté votre lettre. Il a fait sa retraite céans, à dessein d'entrer ensuite au séminaire des Bons-Enfants.

Vous me demandez mon avis sur la prière qu'une dame vous a fait faire de l'aller solliciter<sup>1</sup> en sa maladie. Je vous dirai à cela, ma Sœur, que je suis bien aise de votre retenue pour ne rien faire d'extraordinaire sans notre ordre. Les Filles de la Charité ne sont que pour les pauvres malades qui n'ont personne pour les assister, et non pour les dames qui ont moyen de se faire servir. Il y en a à Paris de grande et de médiocre position, qui, étant malades, nous ont demandé de vos sœurs; de quoi nous nous sommes excusés pour beaucoup de raisons; et je vous prie, ma Sœur, de vous en excuser aussi, lorsqu'on vous fera la même prière, si vous n'en avez une permission expresse de Mademoiselle Le Gras ou de moi. Et ne craignez pas que Madame la duchesse<sup>2</sup> s'en plaigne, car elle veut bien que vous con-

---

**Lettre 2786.** — L. s. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. *Solliciter*, soigner.

2. La duchesse de Ventadour.

serviez vos règles; et si elle désire que vous passiez outre en quelque rencontre, elle s'adressera à nous pour vous en écrire.

Je loue Dieu, ma Sœur, de ce que vous tâchez de vous surmonter en votre peine, et je pense que sa divine bonté a bien agréable la résistance que vous faites à la nature dans la pente qu'elle a au changement. Il ne se peut qu'après un si long exercice Dieu ne vous donne la paix et le repos. Je voudrais bien que ce fût en la manière que vous le souhaitez, mais vous voyez bien la difficulté qu'il y a d'envoyer une fille si loin pour prendre votre place. Si néanmoins l'occasion se présente de le faire et que votre ennui continue, nous le ferons volontiers pour vous donner cette satisfaction; mais, au nom de Dieu, ayez patience cependant et ne faites plus la mutine vers Mademoiselle Le Gras, en refusant de lui écrire. Elle vous estime et vous chérit, et vous devez lui rendre compte de vos personnes et de vos exercices; faites-le donc, je vous en prie, et priez Notre-Seigneur pour moi, qui suis, en son amour, ma Sœur, votre très affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
indigne prêtre de la Mission.

*Suscription* : A ma sœur la sœur Anne Hardemont,  
Fille de la Charité, à Ussel.

**2787. — A LA SŒUR FRANÇOISE MÉNAGE**

De Paris, ce 12 février 1659.

Ma Sœur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!  
Je loue Dieu des bonnes dispositions qu'il vous donne

pour vous rendre de plus en plus agréable à ses yeux. Vous parviendrez à ce bonheur si vous pratiquez bien l'humilité, la douceur et la charité envers les pauvres et envers vos sœurs. Je prie Notre-Seigneur, qui nous a donné l'exemple de ces vertus, qu'il vous fasse cette grâce.

C'est assez de renouveler vos vœux pour un an, après lequel vous les pourrez renouveler pour une autre année, si vous avez cette dévotion<sup>1</sup>. Je vous en donne la permission. Vous me demandez à faire ce renouvellement tous les mois; mais, si vous le faites pour un an, vous le faites pour douze mois en même temps, sans qu'il soit nécessaire de le faire chaque mois. Vous le pouvez néanmoins faire pendant cette année-là aussi souvent que vous le voudrez faire, non pour contracter une nouvelle obligation de les accomplir, puisque la première vous y engage assez, mais pour témoigner à Dieu que vous êtes bien aise de vous être donnée tout à lui, et pour vous exciter à une nouvelle affection de lui être fidèle.

Il n'est pas besoin que personne me mande vos déportements<sup>2</sup>, car je sais qu'ils sont bons et que vous désirez de les rendre meilleurs. Vous faites bien de vous estimer infirme, et, si vous le croyez bien, Notre-Seigneur sera votre force. Continuez à vous défier de vous-même et à vous confier à lui.

Les deux sœurs que vous avez en la compagnie<sup>3</sup> travaillent à la vertu, grâces à Dieu, et sont fort affectionnées à leur vocation, comme vous à la vôtre. Plaise à Dieu de vous y conserver et de vous y bénir!

---

1. Cette pratique est encore en usage chez les Filles de la Charité.

2. *Déportements*, conduite.

3. Madeleine et Catherine. Marguerite Ménage, morte à Calais en 1658, était également sœur de Françoise.

Je rends grâces à Dieu de la confiance que vous avez en Monsieur votre directeur et des assistances qu'il vous rend avec tant de soin et de charité.

Je ne vous envoie pas la médaille que vous me demandez, parce que je n'en ai aucune. Lorsqu'on m'en enverra de Rome, je vous en ferai part. Cependant je me recommande à vos prières, qui suis, en l'amour de N.-S., ma Sœur, votre très affectionné frère et serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A ma sœur la sœur Françoise Ménage,  
Fille de la Charité, à Nantes.

**2788. — A LA SŒUR NICOLE HARAN, SUPÉRIEURE,  
A NANTES**

De Paris, ce 12 février 1659.

Ma Sœur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu votre lettre du premier de ce mois. La première fois que je parlerai à Mademoiselle Le Gras, nous verrons s'il est temps de vous décharger de la conduite, ou s'il est à propos de vous la laisser pour encore. Je lui proposerai aussi de faire à présent ce qui se fit au commencement, qui est de nommer une assistante. De plus, je lui représenterai le besoin que vous avez de secours, n'étant que six filles pour cent et six-vingts malades. C'est un grand travail pour si peu d'ouvrières. Plaise à Dieu de vous fortifier et de mettre entre vous une grande union ! Car, étant toutes bien unies, vous en serez plus fortes.

Ne vous mettez pas en peine si vos emplois vous empêchent d'être exactes à l'oraison et aux règles, parce que, la charité étant la reine des vertus, il faut tout quitter pour elle; mais, lorsqu'elle vous permettra de pratiquer le règlement sans préjudicier au soin des malades, il le faudra faire, pour vous rendre plus agréables à Dieu, et par conséquent plus propres pour procurer le salut et le soulagement des pauvres.

J'ai grande reconnaissance de la consolation et des bons offices que vous recevez de Monsieur le vicaire de Sainte-Croix. Dieu lui rende la charité qu'il vous fait et vous fasse la grâce d'en mériter la continuation et de profiter de ses bons avis!

M. Alméras n'est plus en état de vous aller voir, comme nous l'espérions il y a quelque temps. Il est trop infirme pour voyager. Mais, au lieu de lui, nous y enverrons quelque autre.

Mademoiselle Le Gras se porte assez bien, grâces à Dieu, et moi aussi, quoique j'aie été un peu malade et que je sois obligé de garder la chambre pour mon mal de jambes.

Il est vrai que nous avons promis deux ou trois prêtres pour le prochain embarquement de Madagascar, et non davantage; mais, pour des filles, je n'en ai pas ouï parler. S'il y en va quelques-unes à ce voyage, comme on vous a dit, elles ne sont pas de votre compagnie, laquelle Dieu continue de bénir, par sa miséricorde. Je le prie qu'il vous remplisse de sa patience, de sa sagesse et de sa bonté.

C'est en son amour que je suis, ma Sœur, votre très affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. prêtre de la Mission.

*Suscription* : A ma sœur la sœur Nicole Haran.

2789. — A GUILLAUME DESDAMES

De Paris, ce 21 février 1659.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je vous ai déjà témoigné l'appréhension où j'étais que la peste, qui vous a enlevé le sacristain, fît d'autres fâcheux effets en votre famille; ce qui nous a fait redoubler nos prières pour votre conservation et celle de M. Duperroy. Votre lettre du 9 février nous a fort consolés, tant parce que vous dites qu'il n'y a plus de danger, que pour la force et la grâce que Dieu vous donne à tous deux de prêcher et d'agir pour le service de Dieu et des âmes; ce qui est d'autant plus à estimer que vous avez failli plusieurs fois à perdre la santé et la vie, et qu'il n'y a que Dieu seul qui ait pu vous les conserver, non plus qu'il n'y a que lui qui sache les fruits qu'il en prétend tirer. L'affection qu'il vous donne pour faire des missions me fait espérer qu'il se servira de vous, comme de deux pierres fermes, pour le fondement de ce bon œuvre en Pologne, par lequel sa Providence pourvoira à l'instruction et à l'amendement du peuple, et suscitera d'autres ouvriers du pays pour se joindre à vous, et enfin pour exercer tous les emplois de la compagnie en divers lieux. Mais ce temps-là, il le faut attendre en paix et avec résignation. Qui est fidèle en peu sera constitué sur beaucoup<sup>1</sup>. Continuez à bien employer les occasions présentes et laissez faire Dieu pour les futures. Ne vous mettez pas en peine de l'établissement de Varsovie; c'est plus l'affaire de N.-S. que la nôtre, puisque, par sa grâce, nous ne voulons que ce

---

Lettre 2789. — L. s. — Dossier de Cracovie, original.

1. Evangile de saint Mathieu XXV, 23.

qu'il veut. S'il permet que le bénéfice de Saint-Roch, qui vous a été promis, soit donné à un prêtre séculier, *in nomine Domini*, peut-être vous réserve-t-il quelque chose de meilleur. Je suis bien aise que vous n'y ayez pas fait voyage pour empêcher cela, et que vous vous soyez contenté d'en écrire pour faire différer la chose jusqu'au printemps. Mon avis est donc que vous en demeuriez là pour vous tenir à la maxime de la compagnie, qui en pareils rencontres agit plutôt passivement qu'activement.

Je loue Dieu de ce vous avez pris nouvelle possession de Sainte-Croix; ce qui vous a donné occasion de me dire l'appréhension que vous avez qu'un jour Mgr l'évêque<sup>2</sup> confère ce bénéfice *ad vitam* à quelque ecclésiastique du dehors, au préjudice de la compagnie. Si cela ne se peut prévenir, il faut s'abandonner à la conduite de Dieu, qui peut-être ne permettra jamais que telle chose arrive; mais, si vous y voyez quelque remède, il faudrait savoir quel il est et s'il est temps de le tenter.

Vous nous pressez un peu pour vous envoyer des hommes, particulièrement des frères, et mon affection me presse encore plus de vous secourir. Assurez-vous, Monsieur, que nous le ferons, Dieu aidant; mais j'ai grande peine d'envoyer personne de delà, que la paix et la santé n'y soient bien établies. Dieu veuille y envoyer l'une et l'autre! Nous verrons à ce printemps. Cependant je vous embrasse avec le bon M. Duperroy, prosterné en esprit à vos pieds.

Je suis, en l'amour de N.-S.; Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

---

2. Albert Tholibowski.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Desdames, supérieur des prêtres de la Mission de Sainte-Croix, à Varsovie.

**2790.** — LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT

Ce 27 février 1659.

*Je pensais consoler notre chère sœur Jeanne Lepeintre, lui disant que je ne pensais pas que son incommodité parût si fort, mais je ne me faisais pas bien entendre.*

*Je ne puis connaître en quel lieu est cet hôpital d'Enfermés, mais je supplie votre charité se souvenir qu'elle ne treuve pas à propos de donner une de nos sœurs seule; et aussi vous savez que nous n'en avons pas; et je crois que l'on en pourra demander pour Saint-Eustache<sup>1</sup>, à cause que les servantes de leurs pauvres les ont quittés. Il y a pourtant quelque petite opposition.*

*Donnez-moi votre sainte bénédiction, s'il vous plaît, mon très honoré Père, comme à votre très obéissante fille et très humble servante.*

L. DE M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Vincent.

**2791.** — A LOUISE DE MARILLAC

[Mars 1659<sup>1</sup>.]

Je suis honteux d'avoir tant mis à remercier Mademoiselle Le Gras de tous les biens qu'elle nous fait; je le fais à présent avec toute la reconnaissance de mon

---

**Lettre 2790.** — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Paroisse de Paris.

**Lettre 2791.** — L. a. — L'original de cette lettre appartient aux Filles de la Charité de la rue Oudinot, 3, Paris.

1. Cette lettre est de même date, ou à peu près, que la lettre adressée par Louise de Marillac à la sœur Nicole Georgette le 28 mars 1659.



cœur, et prie Notre-Seigneur qu'il soit sa récompense.

Elle a raison de rejeter la proposition de ces sortes de filles séparées et autrement habillées que les autres; et elle fera bien de témoigner de temps [en temps<sup>2</sup>] à ses officières son sentiment; j'en ferai de même dans les rencontres, Dieu aidant.

Enverra-t-elle quérir la sœur Georgette pour apprendre le détail de cet affaire<sup>3</sup> et voir si l'on la renverra à Richelieu ou ailleurs? Si elle ne voit pas inconvenient de le faire, il semble qu'il est à souhaiter que ce soit au plus tôt, avant que Madame la maréchale d'Estrées, qui est dame de Nanteuil<sup>4</sup>, la vienne voir; qui doit être bientôt.

Je me porte mieux, par la grâce de Dieu et votre assistance. J'ai eu un accès de fièvre causée par un accident de froid, qui me causa le frisson et la chaleur ensuite à l'ordinaire; c'est une espèce de fièvre à laquelle j'ai été fort sujet. L'une de mes jambes, incommodée depuis environ un an, est guérie, et je ne la panse plus; et l'autre se porte mieux, Dieu merci. Je la fais panser en la manière que madite demoiselle l'a ordonné. Pour le renouvellement de mes cautères, qui purgent beaucoup depuis quelque temps, je m'en rapporte. J'aime mieux croire que ce sont ses prières et la neuvaine que sa charité a fait faire pour moi. Jamais la charité ne m'a paru si estimable et si aimable qu'elle fait. Dieu soit loué de ce qu'il se manifeste si bien par celle de

---

2. Mots oubliés par le saint.

3. La sœur Georgette ne s'accordait pas avec le curé de Nanteuil, comme on le verra en appendice par la lettre que Louise de Marillac lui adresse à cette occasion.

4. Anne Habert de Montmaur, veuve de Charles de Thémines, mariée en avril 1634 à François Annibal, duc d'Estrées, comte de Nanteuil-le-Haudouin, pair et maréchal de France, ancien ambassadeur à Rome.

madite demoiselle, que je remercie avec toutes les reconnaissances de mon cœur encore une fois!

Ce que j'ai dit de ma jambe ulcérée n'est pas que je doive désirer qu'elle guérisse tout à fait.

*Suscription* : Pour Mademoiselle Le Gras.

**2792. — A MONSIEUR DUPONT-FOURNIER, AVOCAT,  
A LAVAL**

5 mars 1659.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

M. votre fils, qui est à Cahors<sup>1</sup>, m'ayant adressé une lettre pour vous faire tenir, me prie en même temps de favoriser le dessein que vous avez de vous retirer en un séminaire. C'est, Monsieur, ce que je ferais volontiers sans les difficultés que j'y trouve.

Premièrement, on paye pension partout, et pension considérable, et je ne sais à qui m'adresser qui puisse et qui veuille contribuer à payer la vôtre, ainsi que je me suis déjà donné l'honneur de vous écrire.

Deuxièmement, votre âge avancé ne vous permet pas de vous réduire à une vie réglée et à vous assujettir aux exercices d'un séminaire.

En troisième lieu, je ferais conscience, pour la même raison, de contribuer à vous faire entrer dans les ordres sacrés, particulièrement en celui de la prêtrise, parce qu'il y a malheur pour ceux qui y entrent par la fenêtre de leur propre choix, et non par la porte d'une légitime vocation. Cependant le nombre de ceux-là est grand,

---

**Lettre 2792.** — Reg. 1, f<sup>o</sup> 42, copie prise sur l'original « signé et apostillé ».

1. François Fournier, prêtre de la Mission.

parce qu'ils regardent l'état ecclésiastique comme une condition douce, en laquelle ils cherchent plutôt le repos que le travail; et de là sont venus les étranges ravages que nous voyons en l'Eglise, car on attribue aux prêtres l'ignorance, les péchés et les hérésies qui la désolent. C'est pourquoi saint Jean Chrysostomè a dit qu'il y aura peu de prêtres sauvés. Et pourquoi? C'est que Dieu ne donne pas les grâces qu'il faut pour s'acquitter des obligations de cet état sacré, sinon à ceux que sa bonté y appelle, et il n'y appelle jamais aucun en qui il ne voie les qualités propres, ou qu'il n'ait dessein de les lui donner; pour tous les autres, il les laisse faire et permet, pour châtement de leur témérité, qu'ils fassent plus de mal que de bien et qu'enfin ils se perdent.

Il faut donc être appelé de Dieu à cette sainte profession; ce qui se voit en N.-S. même, qui était prêtre éternel et qui néanmoins n'a pas voulu se mettre dans l'exercice de cet état qu'après ce témoignage du Père éternel qui dit : « C'est ici mon Fils bien-aimé, écoutez-le <sup>2</sup>. » Cet exemple, joint à l'expérience que j'ai des désordres arrivés par les prêtres qui n'ont pas tâché de vivre selon la sainteté de leur caractère, fait que j'avertis ceux qui me demandent mon avis pour le recevoir, de ne s'y engager pas, s'ils n'ont une vraie vocation de Dieu, une intention pure d'y honorer N.-S. par la pratique de ses vertus et les autres marques assurées que sa divine bonté les y appelle. Et je suis si fort dans ce sentiment que, si je n'étais pas prêtre, je ne le serais jamais. C'est ce que je dis souvent à tels prétendants, et ce que j'ai dit plus de cent fois en prêchant aux peuples de la campagne.

Selon cela, Monsieur, je me donne la confiance de vous dire, au nom de N.-S., qu'il me semble que

---

2. Evangile de saint Mathieu XVII, 5.

vous ferez bien de vous tenir en la condition où Dieu vous a mis et de vous accommoder aux incommodités que vous y avez. C'est votre croix, et peut-être que votre salut y est attaché. Vous avez sujet de le croire ainsi, parce que vous avez toujours vécu en cette condition, en homme d'honneur et en homme de bien, dont Dieu vous réserve les fruits pour l'autre vie, puisqu'il ne vous fait trouver en vos vieux jours que de l'amertume. Bienheureux sont ceux qui souffrent en ce monde, car ils seront consolés en l'autre<sup>3</sup>; c'est une sentence du Fils de Dieu, après laquelle je n'ai plus rien à vous dire, sinon que je prie sa Majesté infinie qu'il soit votre force pour marcher jusqu'au bout par la voie qu'elle vous a marquée pour parvenir à votre dernière fin, qui est Dieu, en qui je suis, Monsieur, votre...

**2793. — A GUILLAUME DESDAMES**

De Paris, ce 8 de mars 1659.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Votre lettre du 16 janvier m'a consolé extraordinairement, apprenant le retour du roi et de la reine à Varsovie et la bonne disposition à la paix. Plaise à Dieu de nous la donner à l'avantage de Leurs Majestés et à la grande consolation du public! Nous ne cessons de prier Dieu pour cela, car c'est sa gloire. Vous me mandez que vous alliez partir pour Cracovie, pour vous assurer du petit bénéfice de l'hôpital, duquel le possesseur a été chassé; nous attendrons de savoir le succès de votre

---

3. Evangile de saint Mathieu V, 10.

**Lettre 2793.** — L. s. — Dossier de Cracovie, original. Le post-scriptum est de la main du saint.

voyage pour vous préparer du secours, en cas qu'il en faille envoyer promptement; autrement, je serai toujours d'avis d'attendre que la paix soit faite et la santé confirmée, car je pense que vous n'êtes pas tout à fait purgés de la peste, j'entends tout le pays, ainsi que l'est, grâce à Dieu, tout Varsovie, puisque Leurs Majestés y sont.

Dieu soit loué de ce que la petite famille est en bonne disposition et toujours pleine d'ardeur pour le service de notre divin Maître!

Nous avons maintenant les ordinands céans et une troupe d'ouvriers à la campagne. Toutes nos maisons, grâce à Dieu, travaillent partout avec affection et bénédiction tant aux missions qu'aux séminaires, et ceux-ci sont autant peuplés qu'ils ont jamais été. Priez Dieu pour la compagnie et pour ses besoins.

Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

Nous disposons toutes choses pour vous envoyer du monde. Que vous semble de M. Guillot? J'ai un peu de peine d'envoyer des gens pendant la guerre. Un mot de votre avis en diligence, s'il vous plaît.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Desdames, supérieur des prêtres de la Mission de Sainte-Croix, à Varsovie.

2794. — A UN FRÈRE COADJUTEUR DE LA MAISON  
DE ROME <sup>1</sup>

Je ne puis vous dire la consolation que mon cœur a reçue lorsque de temps en temps on m'a mandé que Dieu vous continuait ses bénédictions, et vous à lui votre fidélité, dont je ne puis que je ne remercie présentement sa divine bonté, comme j'ai toujours fait, parce que votre avancement m'est très cher, aussi bien que votre âme. Ce qui fait que, si absolument vous désirez vous en revenir, vous le pouvez faire; nous vous recevrons à bras ouverts. Mais je ne vois pas que telle soit la volonté de Dieu : 1° parce que sa providence vous a conduit à Rome; 2° parce qu'il vous a fait la grâce d'y bien réussir en vos emplois; 3° que ce serait contre l'avis de vos supérieurs, par lesquels Dieu fait connaître ce qu'il veut et ne veut pas; et enfin parce qu'il est difficile que vous puissiez rendre à Notre-Seigneur plus de services ailleurs que vous faites là.

Vous me direz peut-être, mon cher Frère, que vous n'avez dessein que de vous venir rendre plus capable en votre art, pour faire encore mieux que vous n'avez fait. Je loue votre intention et plus encore l'humilité qui vous fait reconnaître que vous savez peu. Il est pourtant vrai que ceux qui vous ont vu agir disent que vous en savez beaucoup et par théorie et par pratique. Et puis Notre-Seigneur n'est-il pas la suffisance de ceux qui se confient en lui? Quand il nous consola de votre entrée en la compagnie, vous n'aviez pas dessein de devenir plus habile chirurgien, mais plus prompt et plus soumis à son bon plaisir.

---

Lettre 2794. — Reg. 2, p. 346.

1. Probablement le frère Philippe Patte.

Vous me repartirez peut-être qu'à présent l'expérience vous fait craindre que vous soyez coupable si quelque accident arrive aux malades par votre faute. A cela je répons que, faisant pour leur soulagement ce que vous croyez bonnement devoir faire, vous n'êtes aucunement responsable du reste. Un médecin qui ordonne des remèdes selon son art et sa conscience, est quitte devant Dieu, quoique ses remèdes fassent des effets contraires à son intention. Vous savez assez tout cela; demeurez-en donc en repos et faites un peu de réflexion, s'il vous plaît, à la réponse que fit Notre-Seigneur à deux jeunes disciples qu'il avait, lesquels lui demandaient congé de retourner en leur pays, l'un pour enterrer son père trépassé et l'autre pour vendre ses biens et les donner aux pauvres<sup>2</sup>. Voilà de beaux sujets; et néanmoins ce divin Maître aime mieux qu'ils demeurent où il les a mis. Il n'a que faire ni de notre savoir, ni de nos bonnes œuvres, s'il n'a notre cœur; et ce cœur-là, il ne le veut pas, si nous lui donnons hors du lieu où il le demande.

Au nom de Dieu, mon cher Frère, soyons bien à lui; nous ne pouvons être mieux. Humilions-nous de plus en plus; et plus nous verrons notre insuffisance, estimons que nous avons encore plus que nous ne méritons. Je prie son infinie miséricorde qu'elle se répande abondamment sur vous et sur vos emplois pour en rapporter enfin la sanctification de votre âme et l'accomplissement de ses desseins éternels. Faites-moi la charité de l'implorer sur moi, qui suis un grand pécheur et toujours, en son amour, votre...

---

2. Evangile de saint Luc IX, 59-62.

**2795.** — JEAN MARTIN, SUPÉRIEUR A TURIN, A SAINT VINCENT

12 mars 1659.

Depuis que les missionnaires ont évangélisé les localités voisines de Mondovi, les homicides, qui s'y commettaient très fréquemment, ont cessé. Dans l'une d'elles, des moins peuplées, se trouvaient quarante bandits. Tous ont fait pénitence; ils ont manifesté le regret de leurs crimes par leurs larmes et d'autres signes extérieurs de repentir devant le Saint Sacrement, avant de s'approcher de la sainte Table.

**2796.** — A EDME JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME

14 mars 1659.

Monseigneur le nonce <sup>1</sup> m'a fait l'honneur de me venir voir et de me dire que, les Pères de la Doctrine Chrétienne ayant obtenu de faire des vœux simples, comme nous les faisons, ils voulaient aussi faire des missions comme nous, et qu'il venait pour me demander si nous trouverions à redire à cela. Je lui ai répondu que, tant s'en faut que cela nous fasse de la peine, que nous serions bien aises que tant eux que beaucoup d'autres religieux et prêtres s'employassent de la bonne sorte à l'instruction et au salut des peuples. Sur cela, il m'en a demandé une déclaration par écrit et a ajouté que ces bons Pères seraient bien aises que notre compagnie leur communiquât les privilèges qu'elle a. Ce qui m'a donné sujet de dire à mondit seigneur que, si ces bons Pères nous donnent par écrit ce qu'ils prétendent de nous, nous verrons ce que nous aurons à faire. J'ai cru vous

---

**Lettre 2795.** — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. I, sect. VI, 1<sup>re</sup> éd., p. 89.

**Lettre 2796.** — Reg. 2, n. 244.  
1. Cælio Piccolomini (1656-1663).



devoir donner connaissance de ceci pour en avoir vos avis.

2797. — LOUIS SERRE, SUPERIEUR A SAINT-MEEN,  
A SAINT VINCENT

1659.

*Voilà notre mission de Plessala<sup>1</sup> achevée, par la grâce de Dieu, sur laquelle il lui a plu de verser si abondamment sa bénédiction, que tous ceux qui y ont travaillé tombent d'accord qu'ils n'en ont point encore vu où il ait paru tant de bien.*

*On y a remarqué un abord de peuple de dix-sept paroisses circonvoisines. Plusieurs hommes m'ont dit, en se présentant à la confession, que c'était le dixième jour qu'ils attendaient dans l'église, et je crois que la même chose est arrivée à plus de cinq cents. Il s'est fait de très grands biens touchant les accords, et particulièrement de la noblesse; en quoi Monsieur le baron du Rechau nous a grandement aidés. Il a une maison en cette paroisse, où il était venu de Saint-Briant, qui est le lieu ordinaire de sa résidence; et ayant entendu notre première prédication, il nous vint voir, avec Madame sa femme, au lieu où nous étions logés, et nous dit qu'il ne s'en retournerait point que la mission ne fût achevée. Je le priai en même temps de nous aider à terminer les différends, qui sont ici fort fréquents, et à faire les accords, principalement entre les gentilshommes; en quoi il a réussi avec une bénédiction tout extraordinaire.*

*Les jours du carnaval se passèrent en exercices de piété. Il se fit une procession solennelle le lundi, en laquelle Monsieur l'évêque de Saint-Briec<sup>2</sup> porta le Saint Sacrement; et tout le peuple y assista avec tant de dévotion et de modestie, et avec un si bel ordre, marchant quatre à quatre, que, quoique pendant cette procession, qui dura près de deux heures, il plut presque toujours, il n'y eut pourtant personne qui abandonnât son rang. Le même prélat donna la confirmation*

---

Lettre 2797. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. I, sect. II, § 6, 1<sup>re</sup> éd., p. 43.

1. Commune de l'arrondissement de Loudéac (Côtes-du-Nord).

2. Denis de la Barde (1642-22 juin 1675).

*le mardi suivant dans le cimetière; au vent et à la pluie, n'y ayant point de place dans l'église, qui était toute remplie de communians.*

2798. — A FIRMIN GET

De Paris, ce 21 mars 1659.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu vos lettres des 4 et 11 mars. Je suis bien aise des messes que vous avez célébrées pour la défunte dame votre bienfaitrice<sup>1</sup>, et je vous prie de continuer, attendant que je vous envoie une copie de l'extrait du testament, où vous verrez les messes d'obligation.

Je loue Dieu de la disposition de M. l'abbé Félix touchant le jardin qu'il veut acheter; il le faut laisser faire, ainsi que vous l'avez pensé, quand même il ne vous en viendrait d'autre avantage que de l'avoir pour voisin.

Je suis de votre avis touchant le dessein du Bastion, et que le moins que nous nous en mêlerons sera le meilleur. Je n'ai pas laissé d'envoyer à Madame la duchesse d'Aiguillon la lettre de M. Le Vacher<sup>2</sup>, qui contient de belles propositions, mais sans espérance de succès.

Je vous ai mandé que les 12.000 livres pour l'hôpital ont été mises sur l'état, non pour cette année, comme je pensais, mais pour l'année 1660, le roi ayant disposé pour autre chose de tous les fonds des gabelles jus-

---

Lettre 2798. — L. s. —; Dossier de la Mission, original.

1. Dame Laurence Veyrac de Paulian, baronne de Castelnau, veuve de Melchior Dagouz de Montauban, marquis de Vins, maréchal des camps et armées du roi, morte à Paris en mars 1659. Par son testament, du 29 mai 1655, elle laissait 18.000 livres à la maison de Marseille pour l'entretien de deux missionnaires. On trouve aux archives nationales (S 6707) un extrait de cet acte.

2. Philippe Le Vacher.

qu'alors. L'état a été même délivré à M. Amat, qui en est le receveur général, qui assure lui-même que le payement est assuré et qu'il n'y a plus rien à craindre, parce que, l'état étant ainsi entre ses mains, on lui en laisse l'exécution et on ne touche plus aux deniers assignés pour les divertir. Selon cela, il est à souhaiter que Messieurs les administrateurs soutiennent l'hôpital et qu'ils avancent ou empruntent de l'argent sur la somme à recevoir, pour rouler petitement jusqu'à ce temps-là. Je me donne l'honneur de leur en écrire. Les 4.000 livres des appointements des aumôniers sont aussi sur l'état et seront payés comme on est convenu, et c'est à condition<sup>3</sup> qu'ils vivront en communauté. Il sera néanmoins difficile qu'ils le fassent, si les galères de Toulon ne retournent à Marseille. Il faudra voir<sup>4</sup>.

A propos de Toulon, Monseigneur le nouvel évêque<sup>5</sup> se dispose à s'y en aller. Il est fort zélé et s'en va plein de saintes intentions. Il s'est porté avec grande ardeur à mettre ici les affaires des galères et de l'hôpital en bon état. Il sera à propos, quand il sera arrivé, que vous l'alliez voir pour lui offrir les petits services de la compagnie et le remercier de sa grande charité pour les pauvres forçats. C'est un prélat bon et tout cordial.

Vous m'envoyez un compte de 320 livres, et vous désirez qu'avec cette somme nous vous envoyions quelque chose pour la subsistance ; c'est ce que nous tâcherons de faire au plus tôt.

Nous avons reçu un écu pour Antoine Auroy ; je prie M. Huguier de le lui donner.

---

3. Première rédaction : et seront payés sûrement. Il faudra leur dire que c'est à condition. — La correction est de la main du saint.

4. Ces trois mots sont de la main du saint.

5. Pierre Pingré (1659-1662).

Je suis, en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Get, supérieur des prêtres de la Mission, à Marseille.

**2799.** — *LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT*

*Ce 25 mars [1659<sup>1</sup>.]*

*Je m'étais bien promis l'honneur et la bénédiction de communier à votre messe, mon très honoré Père, mais je ne mérite pas. C'est beaucoup que la Providence ait fait souvenir votre charité de me vouloir bien donner un demi-quart d'heure de temps après; sans cela, j'aurais été bien empêchée.*

*Toutes nos sœurs qui ont eu le bonheur de faire les vœux, tant éloignées que proches, et moi indigne vous supplions, mon très honoré Père, nous offrir à Dieu en ce souverain mystère pour bien faire notre renouvellement, et particulièrement les douze qui auront la grâce d'assister au Saint Sacrifice que vous offrirez, auquel nous espérons participer, pour les besoins que votre charité sait que nous en avons, lui demandant en toute humilité sa bénédiction paternelle.*

*Permettez-moi aussi vous recommander mes enfants<sup>2</sup> et de me dire, mon très honoré Père, votre très humble servante et très obéissante fille.*

L. DE M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Vincent.

---

**Lettre 2799.** — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Date ajoutée au dos de l'original par le frère Ducournau.

2. Son fils, sa belle-fille et sa petite-fille.

**2800. — A GUILLAUME DESDAMES, SUPÉRIEUR,  
A VARSOVIE**

De Paris, ce 28 mars 1659.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je ne vous écrirai que fort brièvement pour cette fois. Je loue Dieu de ce que vous avez fait le voyage de Cracovie en bonne disposition et de la réponse que vous a faite Mgr l'évêque<sup>1</sup>. Comme nous ne devons rien entreprendre qu'avec résignation au bon plaisir de Dieu, aussi devons-nous recevoir agréablement les refus et les mauvais succès, particulièrement celui-là, où il paraît une providence de Dieu particulière, à cause que, si l'établissement s'était fait, vous auriez été en peine de fournir à tous les deux les hommes et la subsistance requises; et cela me confirme dans la maxime où nous avons toujours été, de ne nous avancer pas trop pour nous introduire dans les lieux et les emplois, avant d'y être appelés par ceux en qui réside ce pouvoir, mais d'attendre que la volonté de Dieu nous soit connue par eux. Cela vous arrivera avec le temps, lorsque l'on connaîtra la compagnie par le fruit plus que par le récit de ses emplois. Dieu veuille que vous puissiez bientôt faire quelques missions! Nous tâcherons de vous envoyer pour cet effet les hommes que vous demandez, et le plus tôt que nous le pourrons, Dieu aidant. Cependant prions N.-S. qu'il envoie de bons ouvriers en sa vigne et qu'il perfectionne ceux qui sont déjà en la compagnie. Je le prie surtout qu'il vous conserve et remplisse de son esprit.

---

**Lettre 2800.** — L. s. — Dossier de Cracovie, original.

1. André Trzebicki.

Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

**2801. — A JACQUES PESNELLE, SUPÉRIEUR, A GÈNES**

Du 28 mars 1659.

On nous donne céans quelque petit extraordinaire à table trois ou quatre fois l'an : savoir, à Pâques, un œuf ; au jour du patron, une entrée ; au jour des Rois, un petit gâteau ; et au dimanche de la Quinquagésime, deux ou trois beignets. Vous pouvez observer la même chose chez vous et retrancher les autres jours où vous avez coutume d'en donner.

Je ne sais si je vous ai mandé que c'est l'usage dans la compagnie que les supérieurs des maisons signent tous les actes publics qu'elles font, non en qualité de procureurs constitués par la communauté, mais de supérieurs établis par le général ; et ils signent ces actes-là, comme quittances, baux à ferme, etc., sans y appeler personne, si ce n'est quand ce sont affaires importantes, comme sont de vendre ou d'acheter des biens-fonds, ou de constituer des rentes, ou passer obligations de sommes notables, car alors le supérieur prend l'avis, non de toute la communauté, mais de quelques-uns des principaux de la famille, qui signent avec lui. Tous les offices d'une maison résident dans le supérieur ; mais, ne les pouvant pas tous faire, on lui donne des assistants pour lui servir de conseil, un procureur pour négocier le temporel sous lui et par ses ordres, et des ré-

gents pour enseigner et diriger sous sa conduite. Ce n'est point à la communauté d'élire le procureur, comme vous avez pensé, non plus que les autres officiers, mais c'est au général ou au visiteur à les nommer. J'ai cru vous devoir donner cet éclaircissement, parce qu'il me semble que vous l'entendez d'une autre façon.

2802. — LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT

*Ce 30 mars [1659<sup>1</sup>.]*

*Mon très honoré Père,*

*Madame la baronne de Mirepoix me témoigna qu'elle serait bien aise d'être de la grande assemblée. Treuvez-vous bon que je la fasse avertir du jour et du lieu, quand je le saurai? Je refusai encore son aumône de dix écus au sujet de la retraite; mais, par force, elle la laissa à une de nos sœurs, qui la remit dans la robe de sa demoiselle; et, à la porte de la rue, elle la mit à terre. Je n'y étais pas. Votre charité, mon très honoré Père, treuve-t-elle à propos que je lui renvoie cette somme, en lui envoyant nos règles pour les voir et lui mandant de l'assemblée?*

*Nous n'avons point encore fait de réponse à Monsieur l'abbé de Vaux, de qui j'ai envoyé la lettre à votre charité, ni à Monsieur le confesseur de nos sœurs de Nantes<sup>2</sup>, pour les propositions de notre sœur Nicole Haran d'augmentation des sœurs et d'une assistante. J'attends pour cela vos ordres, vous demandant humblement votre sainte bénédiction, étant, mon très honoré Père, votre très humble fille et très obéissante servante.*

L. DE MARILLAC.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

---

Lettre 2802. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Date ajoutée au dos de l'original par le frère Ducournau.

2. M. des Jonchères.

**2803. — A UN GRAND SEIGNEUR**

31 mars 1659.

Vincent de Paul explique à son correspondant pourquoi il ne peut autoriser les externes à entrer dans les couvents de la Visitation dont il est supérieur.

**2804. — A DENIS LAUDIN, SUPÉRIEUR, AU MANS**

De Paris, ce 2 avril [1659<sup>1</sup>.]

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'écrirai vendredi à Rome, afin que M. d'Eu change les ordres qu'il vous a donnés. Cependant suspendez, s'il vous plaît, toute poursuite pour ses affaires.

Je ne suis pas d'avis que vous receviez pour frère le bon garçon de Lignières<sup>2</sup>, je dis pour le présent, mais oui bien en qualité de domestique, s'il le veut, et pour quelque temps, afin que vous puissiez mieux juger de sa vocation. Pour l'ordinaire, les frères qui ont commencé d'étudier ne réussissent pas; ils sont tentés de reprendre leurs études et de changer d'état.

Je loue Dieu du retour de vos ouvriers en bonne santé et de la gloire que Dieu a tirée de leurs travaux. Je les embrasse tous en esprit avec grande affection et [toute] la famille.

---

**Lettre 2803.** — Lettre signalée par le frère Pierre Chollier dans sa déposition au procès de Béatification.

**Lettre 2804.** — L. s. — Dossier de la Mission, original. Le document est en très mauvais état.

1. Date suggérée par le contenu, en particulier par les passages relatifs à Louis d'Eu, Thaddée Molony, Jean Descroizilles et aux prêtres d'Irlande.

2. François Fichet, né à Lignières-la-Doucelle (Mayenne), entré dans la congrégation de la Mission au Mans le 8 septembre 1659, reçu aux vœux dans cette même ville en octobre 1663.



Dites, s'il vous plaît, à M. Herbron que j'ai reçu sa [lettre et que] je lui ferai réponse un [de ces jours], comme aussi à M. Turpin, [ne le pouvant] aujourd'hui.

M. Molony est-il rentré en son office de procureur? Mandez-moi si vous lui en avez parlé et ce qu'il vous a dit, afin que, s'il faut vous envoyer un frère pour les affaires, nous tâchions de vous en envoyer un. Nous n'en avons point en qui il n'y ait quelque chose à désirer.

Nous avons parlé d'autres fois ici de réduire votre bail général en baux particuliers, à quoi on trouva pour lors difficulté. Mandez-moi à quoi pourrait aller l'avantage que vous en espérez.

Les études de théologie de Saint-Lazare étant avancées, le frère Descroizilles ne pourrait étudier avec les autres. Il faut attendre qu'on recommence.

Le frère Taillié<sup>3</sup> n'ayant pas un dimissoire de son évêque pour la tonsure, je ne vois pas comme il puisse prendre part à cette ordination, ainsi qu'il propose.

Nous sommes après [pour obtenir de] Rome une permission [en faveur] des Hibernois, afin qu'ils [soient reçus] aux ordres.

Je suis, en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Au bas de la première page : M. Laudin.*

---

3. Patrice Taillié ou Taylor, né à Dublin, aux environs du 29 septembre 1631, reçu dans la congrégation de la Mission le 9 juillet 1657.

2805. — A JACQUES PESNELLE

De Paris, ce 4 avril 1659.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre du 16 mars. Je loue Dieu de ce que vous avez convenu d'arbitres pour le différend de la succession<sup>1</sup>, et je prie sa divine bonté qu'elle leur fasse connaître la justice et la rendre à qui elle appartient.

Vous devez tenir pour une prophétie infaillible, prononcée premièrement par Jésus-Christ et puis par son saint Mgr le cardinal de Gênes<sup>2</sup>, que, si vous continuez à chercher la gloire de Dieu et à établir son règne dans les âmes par les fonctions de notre vocation, et dans le même esprit qui a paru jusqu'à présent en la compagnie, rien ne vous manquera. Plaise à Dieu de nous remplir tous de cette foi, pour nous abandonner à sa providence et à son service!

J'aurai déplaisir, d'un côté, si Son Eminence s'en va, mais, d'un autre, j'adorerai les conduites de Dieu, s'il l'appelle à Rome, où il ne sera pas seulement utile à un diocèse, mais à toute l'Eglise, d'autant plus qu'il y a apparence que Sa Sainteté le veut avoir près de sa personne.

Un navire doit partir de Bretagne après Pâques pour Madagascar, et nous espérons d'y mettre trois de nos prêtres, pour aller au secours du bon M. Bourdaise, en cas qu'il ait plu à Dieu de le conserver.

Je vous ai déjà écrit que la fièvre quarte inquiète

---

**Lettre 2805.** — I. s. — Dossier de la Mission, original. Le document est en assez mauvais état vers la fin.

1. La succession du père de Jacques Pesnelle.

2. Le cardinal Durazzo.

beaucoup un esprit, et qu'il ne faut pas tant vous arrêter aux bizarreries du prêtre savoyard, pourvu qu'il témoigne une bonne volonté de se corriger et de travailler à la vertu lorsqu'il sera guéri. Néanmoins, pource que vous craignez qu'il ait outre cela des qualités peu propres pour notre manière de vie, c'est à vous de faire la guerre à l'œil et de le recevoir ou renvoyer ainsi que vous le jugerez à propos.

Vous me demandez si vous recevrez au séminaire interne ceux qui se présenteront, lorsque vous les trouverez avoir les qualités requises, ainsi que je l'ai permis à M. Lejuge. Je vous dirai que, cette permission lui ayant été donnée en un temps auquel il avait soin de la famille, elle a passé en vous et cessé en lui à même temps que vous êtes entré en charge. Il ne doit plus s'en mêler<sup>3</sup>; mais vous pouvez en user, établissant ce fondement, en cela et en toute autre occasion, que les offices et les pouvoirs des inférieurs se rapportent tous au supérieur, ainsi que ceux des supérieurs particuliers se rapportent au général.

Vous me proposez derechef de faire étudier quelques-uns de vos séminaristes avant qu'ils aient achevé leurs deux années de séminaire, et je persévère à vous dire, Monsieur, que cela pourrait être un empêchement à faire valablement leurs vœux, et qu'il faut leur donner leurs deux années de séminaire franc, pour ne vaquer qu'à la vertu, [et ils] étudieront mieux par après; [et Dieu], comme j'espère, pourvoira dans [sa bonté au] besoin que vous avez d'ouvriers. [Je l'en] prie de tout mon cœur, qui su[is en l'amour] de N.-S., Monsieur, votre très humble [serviteur].

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

---

3. Première rédaction : *prévaloir*.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Pesnelle, supérieur des prêtres de la Mission, à Gênes.

**2806. — A EDME JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME**

De Paris, ce 4 avril 1659.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu votre lettre du 4 de mars. Nous allons envoyer nos règles au commissaire apostolique par une adresse que nous avons pour l'approbation des accommodements.

J'ai fait rendre à Mgr de Sarlat <sup>1</sup> le *perquiratur* <sup>2</sup> que vous lui avez envoyé, et fait tenir à M. Serre la dispense de mariage qu'il attendait. Nous avons acquitté votre petite lettre de change de 53 livres 10 sols.

Je vous remercie du bref des indulgences que vous nous avez envoyé pour Messieurs les ordinands <sup>3</sup>. Ceux que nous avons céans commenceront à jouir de la grâce, selon la permission que nous en avons obtenue de l'Ordinaire de Paris <sup>4</sup>.

Dieu fasse miséricorde à ces personnes mortes dont vous me parlez, particulièrement à ce misérable qui s'est fait mourir, s'il a eu quelque moment pour se reconnaître <sup>5</sup>.

Dieu soit loué de ce qu'il a plu au Pape accorder

---

**Lettre 2806.** — L. s. — Dossier de la Mission, original.

1. Nicolas Sevin.

2. Ordre ou commission que donne le cardinal dataire pour une recherche de dates dans les registres de la Daterie.

3. Ce bref, donné *ad septennium*, était daté du 1<sup>er</sup> mars 1659.

4. C'est Bossuet lui-même qui donnait la retraite des ordinands.

5. Probablement Pierre Escart. (Cf. l. 2813). Les mots « s'il y a eu quelque, etc. » sont de la main du saint.

à Mgr de Pamiers <sup>6</sup> la première de ses demandes, sans l'exclure des autres ! J'espère que vous viendrez à bout de toutes.

Je n'ai jamais cru que l'affaire du Saint-Sépulcre réussît, et ce que vous m'en écrivez nous doit faire tenir la résignation du prieur pour non avenue.

Je vous envoie la copie de la lettre de Mgr d'Alet <sup>7</sup>, ou plutôt une relation qu'il fait de ce qui s'est passé <sup>8</sup> en la censure de l'*Apologie des Casuistes* <sup>9</sup>, où il justifie son procédé. Je pensais que la mort de l'archevêque de Narbonne <sup>10</sup>, arrivée depuis peu, assoupirait les plaintes qu'on faisait de cette censure ; mais, à ce que j'apprends, il y a d'autres prélats qui s'en remuent fort et qui veulent pousser cet affaire à bout contre ladite citation faite à Mgr d'Alet <sup>11</sup>.

Je vous ai parlé par ma précédente d'un livre que M. Abelly a fait <sup>12</sup> et duquel je vous ai envoyé trois

---

6. François-Etienne Caulet.

7. Nicolas Pavillon.

8. Première rédaction : Je vous envoie une lettre de Mgr d'Alet, ou plutôt une relation de ce qui s'est passé.

9. *Apologie pour les casuistes contre les calomnies des jansénistes* par un théologien et professeur en droit canon [Georges Pirot, S. J.], Paris, 1657, in-4°. Rarement ouvrage souleva pareille tempête. De tous côtés arrivèrent des protestations indignées. Il fut censuré par les vicaires généraux de Paris, les archevêques de Sens, Rouen et Bourges ; Alain de Solminihac et de nombreux évêques. Les évêques de Pamiers, Bazas, Comminges et Couserans se donnèrent rendez-vous auprès de Nicolas Pavillon à Alet pour étudier ensemble les termes d'une condamnation, qu'ils signèrent le 24 octobre 1658 et qu'ils publièrent à Toulouse sous ce titre : *Censure d'un livre anonyme intitulé : Apologie pour les Casuistes*. Les condamnations qui furent les plus sensibles à l'auteur de l'*Apologie* furent celles de la faculté de théologie de Paris (16 juillet 1658) et d'Alexandre VII (21 août 1659). On trouve dans la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, nouv. éd. par le P. Carlos Sommervogel, Bruxelles, 1895, 9 vol. in-f°, au mot *Pirot*, t. VI, col. 856 et suiv., la longue liste des écrits provoqués par la publication de l'*Apologie*.

10. Claude de Rebé, mort le 17 mars 1659.

11. Les mots « contre ladite, etc. », sont de la main du saint.

12. *Défense de la hiérarchie de l'Eglise et de l'autorité légitime*

volumes<sup>13</sup> par le messager de Lyon pour en faire présenter l'un au Pape; et à présent je vous envoie une lettre de l'auteur pour vous donner moyen de répondre à quelque objection qu'on vous pourrait faire.

M. Pesnelle me mande que Mgr le cardinal de Gênes les va quitter pour aller demeurer à Rome. Il y a apparence que le Pape le veut avoir près de Sa Sainteté. Son Eminence a même témoigné audit sieur Pesnelle que si notre maison de Gênes perd en son éloignement, celle de Rome y gagnera, parce qu'il fera en sorte que quelques cardinaux de ses amis la fonderont. Mais de cela il en sera ce qu'il plaira à Dieu.

C'est en son amour que je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Jolly.

**2807. — AU SEIGNEUR DE GUESPREYRE**

De Paris, ce 6 avril 1659.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

La mémoire de feu Monsieur de Vincy nous est trop précieuse pour ne recevoir pas avec joie les occasions de servir tous ceux de sa famille, particulièrement vous, Monsieur, qui êtes des plus considérables et qui nous témoignez tant de bonté par la lettre que vous m'avez

---

*de N. S. P. le Pape et de nos seigneurs les évêques contre la doctrine pernicieuse d'un libelle anonyme*, Paris, 1659, in-4°.

13. Trois exemplaires.

**Lettre 2807.** — L. s. Dossier de la Mission, original.

fait l'honneur de m'écrire, dont je vous remercie très humblement.

Pour réponse, je vous dirai, Monsieur, que nous ne recevons céans que deux sortes de personnes : l'une est de ceux qui veulent faire une confession générale et se disposer à bien servir Dieu, chacun selon sa condition; à quoi nous tâchons de les aider pendant sept ou huit jours seulement, après lesquels ils se retirent; et l'autre est de ceux qui se veulent donner à Dieu pour toute leur vie dans notre compagnie, qui n'est pas une religion, mais une communauté de prêtres séculiers, dédiée au service du pauvre peuple des champs. Il se présente quelquefois des ecclésiastiques qui demandent à passer quelque temps parmi nous pour se former aux fonctions de leur état, et ceux-ci, nous les adressons au séminaire des Bons-Enfants, où ils sont reçus à pension et instruits de toutes les choses convenables autant de temps qu'il leur plaît. Si le jeune homme dont vous me faites l'honneur de me parler est de cette qualité et qu'il veuille y entrer aux mêmes conditions que les autres, je le recommanderai au supérieur, afin qu'il en ait un soin particulier. Que s'il veut être missionnaire, il faudrait savoir si c'est pour être frère coadjuteur, d'autant que nous ne le pourrions pas recevoir en cette condition, en ayant plus qu'il ne nous en faut, ou si c'est pour entrer dans les ordres sacrés, parce qu'en ce cas il est nécessaire qu'il ait un titre et qu'il ait étudié tout au moins jusqu'en philosophie, autrement nous ne pourrions pas l'admettre parmi nous. Je me donne la confiance de vous dire l'état des choses, Monsieur, afin que vous ayez agréable de nous excuser si nous ne pouvons aller contre notre usage ordinaire. Vous savez que le bon ordre des communautés dépend de l'observance de leurs règles. S'il se présente quelque autre occasion où je vous puisse obéir, je le ferai avec respect et affection, étant

de même, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,

indigne supérieur de la congrégation de la Mission.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur de Guespreyre, seigneur dudit lieu, à Guespreyre.

**2808. — A NICOLAS PORCHER, OFFICIAL DE PARIS**

[Avril 1659 <sup>1</sup>.]

Supplie humblement Vincent de Paul, prêtre, supérieur général de la congrégation de la Mission, disant qu'ayant traité par concordat du septième janvier mil six cent trente-deux avec frère Adrien Le Bon, prieur de la maison de Saint-Lazare, et les religieux d'icelle, de ladite maison et domaine en dépendant, pour être unie à ladite congrégation de la Mission et être des prêtres de ladite congrégation établis en icelle, aux charges et conditions portées par ledit concordat, le roi Louis XIII, d'heureuse mémoire, aurait octroyé ses lettres patentes, en date dudit mois de janvier, confirmatives dudit concordat, pour l'exécution duquel Messieurs les prévôt des marchands et échevins de cette ville de Paris auraient donné leur consentement par acte du vingt-quatrième mars audit an. Mais, les religieux,

---

**Lettre 2808.** — Arch. nat. M 212, n° 7, copie prise par les soins de l'officialité de Paris.

1. La requête fut présentée à l'official le 8 avril 1659; c'est ce qu'il dit lui-même dans le *Procès verbal de l'estat des bastimens, cloistres, jardins et clos de Saint-Lazare*, du 27 juin 1659. (Arch. nat. M 212, n° 7.)



abbé et couvent de Saint-Victor et les curés de cette ville et faubourgs de Paris ayant formé opposition à ladite union, la cour du Parlement, par son arrêt du vingt-unième août audit an mil six cent trente-deux, aurait ordonné, sans avoir égard auxdites oppositions, qu'elle verrait ledit concordat et lesdites lettres patentes, et, par autre arrêt du septième septembre en suivant, ordonné que lesdits concordat et lettres patentes seraient registrés ès registres de ladite cour pour jouir par lesdits prêtres de la congrégation de la Mission de l'effet y contenu, et qu'ils se retireraient par devers Monseigneur l'archevêque de Paris pour obtenir lettres d'union et établissement à perpétuité de leur congrégation en ladite maison de Saint-Lazare, aux conditions dudit concordat, à la charge de recevoir les lépreux et satisfaire aux fondations, lesquelles lettres d'union ont été octroyées par ledit seigneur archevêque en date du dernier décembre audit an, que le feu roi aurait confirmées et approuvées par autres lettres patentes du mois de janvier mil six cent trente-trois, registrées ès registres dudit parlement le vingt et un mars en suivant, et en la chambre des Comptes et cour des Aides, avec les premières lettres patentes, les onze octobre audit an mil six cent trente-trois et neuvième janvier mil six cent trente-quatre.

Lequel concordat le suppliant désirant être homologué en cour de Rome et y obtenir la confirmation desdites lettres d'union dudit sieur archevêque de Paris et l'approbation de l'introduction et établissement desdits prêtres de la congrégation de la Mission dans ladite maison de Saint-Lazare, il en aurait fait faire les diligences nécessaires en ladite cour de Rome, et après que l'affaire aurait été examinée en la congrégation des cardinaux préposés pour les affaires des réguliers, le Pape Urbain huitième, par leur avis, en aurait signé la sup-

plique, datée à Rome, à Saint-Pierre, des ides de mars, l'an douzième de son pontificat, qui est, selon notre supputation, le quinzième de mars mil six cent trente-cinq, sur laquelle les bulles n'ayant point été expédiées de son temps, ni du temps de son successeur, Innocent dixième, le suppliant les a obtenues de notre Saint-Père le Pape à présent séant, en la forme qu'on appelle *Rationi congruit*, en date : à Rome, à Saint-Pierre, l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur mil six cent cinquante-cinq, le quatorzième des calendes de mai, l'an premier de son pontificat, qui est, selon notre dite supputation, le dix-huitième d'avril de ladite année mil six cent cinquante-cinq, par lesquelles bulles Sa Sainteté veut que la grâce faite par son prédécesseur Urbain VIII sorte son effet du jour de sa date, quinzième mars mil six cent trente-cinq, tout ainsi que si sur icelles les bulles n'eussent été expédiées par sondit prédécesseur.

Vous étant mandé par lesdites bulles d'approuver et confirmer à perpétuité ladite union et concession, assigner de nouveau auxdits prêtres de la Mission ledit prieuré ou maison hospitalière de Saint-Lazare, en la possession et jouissance paisible de laquelle le suppliant et les prêtres de ladite congrégation de la Mission sont depuis l'année mil six cent trente-deux, auquel temps ils y furent introduits et établis par mondit seigneur l'archevêque de Paris, à la vue et du consentement des intéressés et avec toutes les solennités susdites.

Ce considéré, Monsieur, et que, par les pièces ci-attachées, il vous appert de la vérité de l'exposé en la supplique présentée au feu Pape Urbain huitième, il vous plaise d'autorité apostolique fulminer et entériner lesdites bulles, et, en ce faisant, approuver et confirmer de nouveau et à perpétuité ladite union et concession ci-devant faites dudit prieuré et maison de Saint-

Lazare, appartenances et dépendances à ladite congrégation des prêtres de la Mission; et vous ferez bien<sup>2</sup>.

VINCENT DEPAUL.

*Suscription* : A Monsieur l'official de Paris, commissaire délégué par notre Saint-Père le Pape.

**2809. — A EDMÉ BARRY, SUPÉRIEUR,  
A NOTRE-DAME-DE-LORM**

De Paris, ce 9 avril 1659.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je viens de recevoir votre lettre du 29 mars. Je loue Dieu de ce qu'il vous a préservés de l'incendie dont on a voulu vous affliger. Vous avez raison de vous confier en la protection de Dieu et de la sainte Vierge. J'espère aussi qu'ils vous délivreront des mauvais desseins qu'on peut avoir sur votre maison.

Je suis d'avis que vous fassiez revenir le fonds de ...<sup>1</sup> vendu par M. Bajoue, en rendant à celui qui

---

2. Nicolas Porcher se rendit au désir de saint Vincent. Le 30 avril, il fit apposer les affiches réglementaires à l'officialité et à Saint-Lazare, afin d'aviser les ayants droit. Personne ne s'étant présenté pour faire opposition, il vint à Saint-Lazare le 27 juin, dressa un « procès-verbal de l'état des bâtiments, cloîtres, jardins et clos », entendit les dépositions d'André Guignard, principal du collège de Navarre, Charles de Baignolz, docteur en théologie, prêtre de la communauté de Saint-Nicolas, Louis de Chandénier, abbé de Tournus, Claude de Chandénier, abbé de Moutiers-Saint-Jean, Claude de Blampignon, abbé de l'Aumône, convoqués pour donner leur avis. Nicolas Porcher fulmina les bulles d'union le 21 juillet, et, le 7 août, Vincent de Paul prit possession devant témoins de la maison de Saint-Lazare. Le roi donna son consentement en mars 1660 par lettres patentes, que le Parlement enregistra le 15 mai 1662. (Arch. nat. M. 212.)

**Lettre 2809.** — L. s. — Dossier de la Mission, original.

1. Mot illisible à cause du mauvais état de l'original.

l'a acheté les 55 livres qu'il en a payées; mais prenez conseil pour faire cela sûrement.

Vous dites que M. Agan<sup>2</sup> a en main 2.000 livres pour employer au séminaire que Monseigneur veut transférer à Montauban, mais que, cette somme ayant été empruntée, mondit seigneur désire que vous vous obligiez au paiement des intérêts et du principal, tant avec lui que le syndic du clergé. Sur quoi je vous dirai, Monsieur, ma pensée à la huitaine, Dieu aidant.

Cependant je me recommande à vos prières et à celles de votre petite famille, que Dieu comble de ses bénédictions. Je suis pressé et, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
indigne prêtre de la Mission.

**2810. — A GUILLAUME DESDAMES**

De Paris, le vendredi saint<sup>1</sup> 1659.

Monsieur,

La sainte Passion du Sauveur nous fasse tout faire et tout souffrir pour son amour!

J'ai reçu votre lettre du 6 de mars. Vous m'avez fait plaisir de me parler ouvertement sur le secours que vous nous aviez demandé. Nous disposions tout à bon quelques-uns à vous aller joindre, mais nous attendrons, selon votre avis, que vous ayez de quoi les entretenir et l'occasion de les occuper. J'avoue que l'oisiveté est souvent une pierre d'achoppement et que les mission-

---

2. Grand vicaire.

Lettre 2810. — L. s. — Dossier de Cracovie, original.

1. 11 avril.

naires la doivent éviter plus que toutes les personnes du monde, puisqu'ils sont faits pour le travail; mais aussi leur bonheur n'est pas d'être toujours employés, mais de faire incessamment la volonté de Dieu, ainsi que Notre-Seigneur l'a faite. Or, il l'a faite diversement, activement et passivement, par faire et par non-faire. Je ne doute pas, Monsieur, que vous ne souffriez de la peine d'être si longtemps privé des principales fonctions de la compagnie; mais, outre que vous les exercez en partie, en tant que vous servez les âmes pour l'éternité et faites voir aux ecclésiastiques comment ils doivent être faits, par les vertus que vous pratiquez, vous avez aussi moyen d'honorer le non-faire de Notre-Seigneur en ce que vous ne voguez pas à pleine voile, je veux dire de tout votre zèle, dans les vastes occupations des ouvriers apostoliques.

Ayez patience, Monsieur, vous serez quelque jour établi sur beaucoup, parce que vous êtes fidèle en peu. Je dis la même chose à M. Duperroy, que j'embrasse très affectionnément aux pieds de la croix de N.-S.; je dis, vous et lui, à qui je suis, en son amour crucifié, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Desdames, supérieur des prêtres de la Mission de Sainte-Croix, à Varsovie.

2811. — A EDME JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME

De Paris, ce vendredi saint <sup>1</sup> 1659.

Monsieur,

La sainte Passion du Sauveur nous fasse tout faire et tout souffrir pour son amour !

J'ai reçu votre lettre du 11<sup>e</sup> de mars et ai fait tenir celles que vous avez écrites à Messieurs du Puy <sup>2</sup> et de Pamiers <sup>3</sup>. J'ai aussi rendu à M. Gicquel la provision que vous avez obtenue, à sa prière et à la nôtre. Je vois bien que nous vous surchargeons trop, vous adressant d'autres affaires que les nôtres ; mais c'est aussi le moins que nous pouvons. Il y a des personnes et des occasions à qui nous ne pouvons refuser de vous en écrire.

J'enverrai à Troyes l'extrait [de votre lettre <sup>4</sup>] qui parle de la dispense demandée par Mgr l'évêque <sup>5</sup>. M. Dupuich me manda, ces jours passés, qu'on est pressé de l'avoir, pour éviter quelques inconvénients.

J'espère que, Dieu aidant, la fulmination de toutes nos bulles <sup>6</sup> sera faite avant qu'il arrive ce que vous craignez <sup>7</sup>. Nous y travaillons.

Je loue Dieu du retour en bonne santé de vos ouvriers, des fruits qu'ils ont faits et de la nouvelle mission que vous allez faire. Plaise à sa divine bonté de tirer sa gloire de tout cela !

Je conjecture de votre lettre que M. Le Gouz est à pré-

---

**Lettre 2811.** — L. s. — Dossier de la Mission, original.

1. 11 avril.

2. Henri de Maupas du Tour.

3. François-Etienne Caulet.

4. Ces mots ont disparu de l'original.

5. François Malier du Houssaye.

6. En particulier la bulle pour l'union de Saint-Lazare.

7. Première rédaction : avant qu'il arrive un changement de pontificat.

sent prêtre, et j'espère de la bonté de Dieu qu'il sera bon prêtre. Il ne faut pas vous étonner de ne voir pas en lui tant de dévotion extérieure qu'il est à souhaiter, car cela n'empêche pas qu'il n'ait l'âme bonne. Il nous a toujours paru ici un garçon fort sage, quoique moins recueilli; et je pense que vous ferez bien de l'encourager par témoignages d'estime et de cordialité.

Je loue Dieu de toutes les choses que vous me mandez au [sujet de l']abbaye demandée pour la mission de Turin<sup>8</sup>. C'est un affaire entre les mains de Dieu, qui en ordonnera selon son bon plaisir, et par conséquent selon notre volonté, qui n'en voulons avoir d'autre que la sienne.

Je dis la même chose à l'égard de votre logement. Il y a apparence, comme vous le dites, que le temps n'en est pas encore venu.

Je suis tout à fait d'avis que vous acceptiez la remise qui vous est offerte, en la ville de Palestrine, d'une petite église et d'un peu de logement, et ce afin de vous y retirer l'été, étant absolument nécessaire que vous sortiez de Rome pendant les grandes chaleurs; et je vous en prie d'autant plus que la plus importante affaire que nous ayons, ou qui nous puisse arriver, est celle de votre conservation. N'ayez donc point d'égard à ce qui pourra survenir pendant votre absence. Pour moi, j'espère que votre conduite n'aura pas moins de bénédiction au lieu où vous serez, que votre présence en aurait à Rome, puisque c'est Notre-Seigneur qui gouverne en vous et par vous. C'est aussi en lui et par lui que je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

Voici une lettre et un mémoire de M. l'abbé Ribier,

---

8. L'abbaye de Saint-Antoine.

qui sort de faire une retraite à notre maison de Riche-lieu. Comme il nous témoigne quelque charité, je n'ai pu lui refuser de vous en faire l'adresse; mais, quant à ce qu'il vous demande, vous en userez tout ainsi que vous le jugerez à propos.

Je vous prie de remercier M. Legendre, de notre part, de 300 livres que M. son frère nous a portées au-jourd'hui.

*Au bas de la première page : M. Jolly.*

**2812. — A ANTOINE CAIGNET<sup>1</sup>**

De Paris, ce 13 avril 1659.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

C'est avec beaucoup de confusion que je réponds si tard à celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 4 de février. Votre bonté me le pardonnera, s'il lui plaît, quoique je ne vous marque point aucune raison que celle de ma misère ordinaire, qui ne m'acquitte point de mes obligations à point nommé, par ma paresse ordinaire et celle de ma vieillesse, qui m'appesantit le corps et l'esprit.

Je commence la présente, Monsieur, par le remerciement que je vous fais de la part que vous avez prise à ma maladie et les prières que vous avez faites pour un misérable pécheur, à l'instant même de l'élévation du

---

**Lettre 2812.** — Minute aut. non s., Bibl. de Besançon, ms. 1442.

1. Le nom du destinataire de la lettre n'est pas indiqué sur la minute; mais tout semble désigner Antoine Caignet, vicaire général de Meaux, auteur d'un recueil de prônes qui parut en 1659, au mois d'août. (*L'année pastorale contenant des prédications familières ou prosnes sur les épîtres et sur les évangiles de la Messe, pour servir aux cures et aux prédicateurs apostoliques d'entretiens aux peuples les cinquante-deux dimanches de l'année*, Paris, 1659, in-4°.)



Saint Sacrifice, et prie Notre-Seigneur qu'il soit lui-même votre récompense.

Je suis honteux, Monsieur, de ce que vous me dites à l'égard de votre prône; vous savez assez combien mon ignorance me rend indigne de contribuer quelque chose à cet ouvrage de vos mains. Mon Dieu! Monsieur, que le diocèse vous est redevable et que vous aurez de bénédiction de cet ouvrage, en suite de tant de biens que vous y faites et par vos conduites et par cette vie si exemplaire que vous y pratiquez!

Que vous dirai-je du mémoire inclus dans votre lettre, sinon que Notre-Seigneur jette les fondements de votre voie intérieure sur le sens des paroles du psalmiste : *quoniam ego sum pauper et mendicus*<sup>2</sup>; et cet esprit est celui d'humilité, qui est comme un antidote aux élévations<sup>3</sup>.

**2813. — A PIERRE DE BEAUMONT, SUPÉRIEUR, A RICHELIEU**

De Paris, ce 16 avril 1659.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je réponds à deux de vos lettres. Je vous remercie

---

2. Livre des Psaumes XXXIX, 18.

3. Première rédaction : « J'ai vu le mémoire inclus dans votre lettre et en suis infiniment touché. Il y a apparence, Monsieur, que cette vue dont vous me parlez vient du Dieu de lumières et que les paroles du psalmiste : *quoniam ego mendicus sum et pauper*, en sont la base. Les circonstances de votre retraite, du temps et du lieu et les sentiments que vous eûtes pour lors, leur durée jusques à présent et les suites bienheureuses font voir que Dieu... » Nous avons éliminé de la seconde rédaction quatre mots inutiles, que le saint rejetait évidemment, bien qu'il ne les ait pas raturés; ce sont les mots *ou pour mieux* avant *des paroles* et *celui* avant *comme un antidote*.

**Lettre 2813.** — L. s. — Dossier de la Mission, original.

du mémoire de Loudun. Je l'ai délivré à la personne qui l'attendait.

L'écolier qui demande d'entrer en la compagnie, étant bossu et difforme comme il est, ne pourrait pas aller et venir à pied pour aller aux missions, ainsi que les missionnaires doivent faire; et ainsi, Monsieur, vous pourrez le remercier de sa bonne volonté et en faire mes excuses à Monsieur le grand archidiacre de P[oitiers, qui] vous l'a adressé.

Il faut se soumettre à Dieu et s'humilier, en vue de notre indignité, sur le refroidissement qui a paru en Mgr de Poitiers<sup>1</sup>. S'il ne vous permet de travailler en son diocèse qu'à demi, il faut se contenter de cela; et si point du tout, prendre patience et passer en d'autres diocèses où la porte vous sera ouverte. Ce bon prélat a l'esprit doux et bienfaisant; d'où vient donc qu'il a sitôt changé, après vous avoir paru si affectionné à vos fonctions? Ce changement ne vient pas de lui, mais plutôt de ses officiers, qui sont indisposés contre la compagnie. Je n'en sais pas le sujet, si ce n'est l'appel que nous fîmes signifier ci-devant à Monsieur l'official de ce qu'il voulait prendre connaissance de ce qui arriva à feu M. Escart<sup>2</sup>, dont vous aurez ouï parler. Je pense que cela lui a demeuré sur le cœur toujours depuis, et qu'il a communiqué à d'autres ses ressentiments. Mais que faire? Si d'aventure vous vous trouviez en occasion de leur parler, vous pourriez leur dire qu'il n'y avait aucune raison à écouter un homme qui n'en avait point. Nous l'avions enfermé comme un fol, et en effet il avait perdu l'esprit; ce qu'il ne fit que trop voir après s'être échappé, car, s'en étant allé en son pays, il y tua de sang-froid un autre prêtre, qui était son ami, et, étant

---

1. Gilbert de Clairembault de Palluau.

2. Alors de la maison de Richelieu.

allé à Rome pour avoir l'absolution de ce crime, il y est mort.

J'ai envoyé à M. Jolly la lettre et le mémoire de M. l'abbé Ribier.

Nous vous enverrons un visiteur le plus tôt que nous le pourrons. Ce ne pourra pas être sitôt après Pâques, comme vous le désirez, parce que M. Berthe, que nous destinons pour cela, est encore à Annecy, s'il n'en est parti depuis trois ou quatre jours, et doit visiter en revenant quelques autres maisons, en sorte que je ne vois pas qu'il puisse vous aller voir que dans deux ou trois mois d'ici. Ecrivez-moi cependant ce qui vous presse le plus pour cette visite. Je pense bien que c'est M. F. <sup>3</sup>.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur de Beaumont.

**2814.** — *PIERRE LOISEL, CURÉ DE SAINT-JEAN-EN-GRÈVE,  
A SAINT VINCENT*

*Monsieur,*

*Comme mon absence ne me dispense pas des soins de la paroisse de Saint-Jean, et que de temps en temps je la dois pourvoir d'ouvriers qui puissent y travailler utilement, j'ai jeté volontiers les yeux sur un honnête ecclésiastique du diocèse de Reims nommé monsieur Daisne <sup>1</sup> et l'ai d'autant plus agréé de prime abord que j'ai appris qu'il avait passé quelque temps dans deux de vos maisons et qu'il s'y était disposé pour le bon exercice de ses ordres. C'est pourquoi, Monsieur, je me*

---

3. Claude Férot. (Cf. l. 2993.)

**Lettre 2814.** — L. s. — Dossier de Turin, original.

1. Ce nom se lit à peine sous les ratures qui le recouvrent.

*donne l'honneur de vous écrire du lieu de ma relégation<sup>2</sup> et vous supplie de me faire la grâce de me faire savoir ce que je peux espérer de sa conduite, comme il s'est gouverné parmi les vôtres et comment il est sorti d'une congrégation qui ne le devait obliger qu'à enseigner et à pratiquer l'Evangile. Votre jugement, Monsieur, aura tout le poids qu'il mérite par votre zèle et par votre exemple dans cette occasion pour notre Eglise, qui d'ailleurs vous est obligée et n'estimera pas peu la bonté que vous aurez de coopérer à la consolation de mon exil, pour le bien des âmes que Dieu m'a confiées et dont je me vois encore séparé.*

*J'aime pouvoir prendre la qualité, Monsieur, de votre très humble et très obéissant serviteur.*

LOISEL,  
*curé de Saint-Jean.*

*De Compiègne, ce 17 avril 1659.*

**2815. — A EDMENESTRIER, SUPÉRIEUR, A AGEN**

De Paris, ce 18 avril 1659.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai un très grand regret d'avoir perdu l'occasion de voir M. le curé de Saint-Caprais<sup>1</sup>. On m'a dit qu'il est venu céans deux fois, et je vous assure que, pendant qu'il y a été, je n'en ai rien su. J'aurais tout quitté pour avoir la bénédiction de parler à un si bon serviteur de Dieu, plein de zèle et de vertu comme il est, et pour avoir l'honneur de lui donner quelque témoignage de ma parfaite reconnaissance pour la charité qu'il a pour nous, et en particulier pour votre maison. Je vous prie Monsieur, de l'assurer de ce mien sentiment et tout

---

2. Pierre Loisel était relégué à Compiègne depuis 1654 pour s'être réjoui trop ouvertement de l'évasion du cardinal de Retz.

**Lettre 2815.** — L. s. — Dossier de la Mission, original.

1. Saint-Caprais-de-Lerm, commune de l'arrondissement d'Agen (Lot-et-Garonne).

ens[emble du respect] et de l'obéissance que j'aurai toute ma vie pour sa personne.

Puisque ce n'est que des livres doubles que vous voulez vendre, et que c'est pour en acheter d'autres que vous n'avez pas, à la bonne heure, je consens que M. Chrétien les achète.

^ Nous avons pour maxime de ne point recevoir de nouveaux frères, et encore moins des domestiques, tandis que nous avons assez d'autres frères. Selon cela, Monsieur, puisque vous avez assez de deux frères et d'un domestique, et que la maison de Cahors en a suffisamment, et celle de La Rose aussi, je ne suis pas d'avis que vous reteniez ce garçon que M. Cuissot vous a renvoyé, si ce n'est que vous aimiez mieux le garder comme domestique, que l'autre que vous avez. En ce cas, vous le pouvez faire en renvoyant l'ancien, et ainsi vous aurez moyen d'éprouver encore davantage s'il aura grâce et vocation pour être frère, et avec le temps on arrivera à le recevoir. Mais vous décharger du frère Robin pour faire place à un serviteur, ou d'un ancien frère pour en prendre un nouveau, c'est à quoi je ne puis consentir. De dire que ce bon frère Robin n'est pas si propre pour votre maison, je le veux croire; mais le sera-t-il plus pour celle de Cahors, qui n'en a pas besoin? Le faut-il rejeter pour cela? Non, mais il faut le supporter tel qu'il est, et tâcher avec douceur et patience d'en tirer les services que vous pourrez.

Oh! mais M. Cuissot a un merveilleux talent pour attirer de son côté ce qui l'accommode, et se défaire du reste. Cela peut être, quoique je ne m'en sois encore aperçu. Mais, puisque vous reconnaissez qu'il ne fait pas bien, pourquoi le voulez-vous imiter? Que ne lui donnez-vous cet exemple de charité et de support pour les faibles? Je vous prie, Monsieur, de le donner à toute la compagnie; car il est vrai que naturellement chacun

veut le meilleur pour soi, au lieu que N.-S. veut que nous préférions le pire.

M. Admirault<sup>2</sup> vous écrit; il ne vous exprime pas bien le régime de vie de Messieurs Alméras, Bourdet, Bécu, Gorlidot et de lui-même; car il dit qu'ils ne prennent d'autre nourriture que du lait et néanmoins ils mangent du pain raisonnablement et tant qu'ils veulent; mais ils ne mangent autre chose et ne boivent rien que du lait. Ils s'en trouvent tous bien, et M. Gorlidot, qui a commencé le premier, est revenu d'un état dont on n'attendait que la mort, et se porte à présent très bien; et si M. Admirault a discontinué, c'est à cause de l'aversion naturelle qu'il a pour le lait.

Feu Madame la marquise de Vins, qui était de Provence, étant morte à Paris au mois de mars dernier, a laissé à notre maison de Marseille 18.000 livres pour l'entretien de deux prêtres qui seront employés aux missions, et a désiré que tous ceux de la compagnie célèbrent après son décès une messe à son intention. Je vous prie, Monsieur, de lui rendre (vous et M. Admirault<sup>3</sup>, que j'embrasse de toutes les tendresses de mon cœur) ce juste devoir en esprit de reconnaissance.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Au bas de la première page : M. Edme.*

---

2. Charles Admirault.

3. Claude Admirault, né à Chinon (Indre-et-Loire), entré dans la congrégation de la Mission le 20 septembre 1648, à l'âge de seize ans, reçu aux vœux en 1651, ordonné prêtre au mois de décembre de l'année 1656.

**2816. — A EDMÉ JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME**

De Paris, ce 18 avril 1659.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre du 18 mars. Je loue Dieu de la bonne volonté qu'il donne au jeune homme que vous avez reçu en votre séminaire, et je le prie qu'il lui donne l'esprit et la persévérance requis. J'ai mis sa lettre entre les mains de M. Eveillard pour l'envoyer à M. son père.

Il y a apparence que la personne qui vous a fait plainte de la réconciliation faite par M. d'Eu a l'esprit tel que vous me marquez; et ainsi il faudra se garder à l'avenir de rien faire hors de la confession [sans notre] <sup>1</sup> avis.

Quant à l'autre plainte dont vous parlez, c'est une calomnie manifeste, suscitée par quelque mauvais esprit pour nous mettre davantage en l'aversion de Mgr de Genève <sup>2</sup>. Il nous suffit que Dieu voit nos cœurs et qu'il sait le désir que nous avons de voir bientôt la canonisation du serviteur de Dieu Mgr de Sales. Néanmoins, il est à propos que, dans les occasions que vous aurez d'en parler, vous témoigniez par vos paroles que vous avez cette affection, afin d'effacer l'impression contraire que ce faux bruit pourrait avoir faite. Il faut de plus vous abstenir de voir Mgr le promoteur de la foi sur le sujet dont Mgr l'évêque du Puy <sup>3</sup> vous a écrit, et, de ma part, si d'aventure il voulait vous en écrire de nouveau, je tâcherai de l'en divertir.

Vous me mandez que l'on estime de delà que Mgr de

---

**Lettre 2816.** — L. s. — Dossier de la Mission, original.

1. Cet endroit de l'original a été rongé par les mites.

2. Charles-Auguste de Sales.

3. Henri de Maupas du Tour.

Clermont <sup>4</sup> a pu fulminer notre bulle en la place de l'official; je voudrais bien savoir qui sont ceux à qui vous en avez parlé, qui sont de ce sentiment.

Je vous envoie la réponse que je fais à M. Le Mercier ouverte afin que vous sachiez de quoi il s'agit, et que vous agissiez selon cela. J'entends que vous le receviez, s'il vous plaît, s'il le désire, aux conditions que je lui marque.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Jolly.

**2817. — A MONSIEUR LE MERCIER**

De Paris, ce 18 avril 1659.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite, qui m'a été envoyée par Madame votre mère. Je suis tout attendri des sentiments que Dieu vous donne, et je remercie sa divine bonté de la disposition où vous êtes de rentrer en la liberté des enfants de Dieu, c'est-à-dire de n'avoir point de volonté, ainsi qu'il est nécessaire en notre vocation. Je vous prie de me mander si vous êtes bien établi dans le renoncement de vos propres sentiments pour vous soumettre en tout et toujours à vos supérieurs, et si vous êtes prêt à rentrer au séminaire, parce que cela est nécessaire pour vous lier solidement à la com-

---

4. Louis d'Estaing.

Lettre 2817. — L. s. — Dossier de la Mission, original.



pagnie, à cause que vous en êtes sorti. En ce cas-là, vous pourrez en assurer M. Jolly, qui vous recevra en sa maison, ou bien vous pourrez vous en venir à Richelieu, selon la première lettre que je vous ai écrite, qui est encore à Lyon entre les mains de M. Delaforcade. Je laisse ces deux maisons à votre choix, afin que vous trouviez moins de difficulté à suivre l'attrait de Dieu. Mais cela suppose que vous soyez bien déterminé à vous laisser conduire à l'égard de vos études<sup>1</sup> et à recommencer les exercices du séminaire. Moyennant cela, Monsieur, vous jouirez d'une grande paix et recevrez mille bénédictions de Dieu pour le service de son Eglise, vous ayant déjà prévenu de beaucoup de grâces qui vous disposent à cela. Je prie Notre-Seigneur qu'il accomplisse en vous sa sainte volonté.

Je suis de toute mon affection, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Le Mercier, ecclésiastique, à Rome.

**2818. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE**

De Paris, ce 18 avril 1659.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'espère que la présente vous trouvera de retour de

---

1. C'est le saint lui-même qui a ajouté de sa main les mots « à l'égard de vos études ».

**Lettre 2818.** — L. s. — L'original de cette lettre appartient aux Filles de la Charité de la rue Bourgelat, 16, à Lyon.

vos mission, ou plutôt de vos missions, car, à ce que j'apprends, vous en avez fait deux. N'eût-il pas mieux valu travailler dans le diocèse de Marseille? N'y a-t-il pas des paroisses où la mission n'a pas encore été faite? Je vous dis ceci pour l'avenir, afin que vous préféreriez toujours le diocèse où vous êtes établi et où vous avez la plus grande obligation.

Nous avons failli à vous envoyer aujourd'hui cent écus pour M. Le Vacher, de Tunis, que nous avons reçus pour lui de Madame la comtesse de Tonnerre<sup>1</sup>, et, Dieu aidant, sans remise. Je vous les enverrai au premier jour, avec les 320 livres que vous avez fournies pour nous selon votre petit mémoire. Nous y joindrons encore trois cent-vingt ou trente livres qui nous restent de l'argent envoyé par M. le curé de Saint-Malo<sup>2</sup> pour Etienne Le Huby, qui n'est plus en Alger, mais en son pays, afin que M. Le Vacher les emploie selon les nouvelles intentions dudit sieur curé. L'égarément d'une clef est cause que cela n'a pu être fait aujourd'hui. Cependant, Monsieur, si d'aventure il part quelque barque pour Tunis avant que vous ayez reçu cet argent, je vous prie d'envoyer à M. Le Vacher lesdits cent écus.

Avez-vous réponse de lui sur les 1.200 livres que vous lui avez envoyées au mois de septembre dernier pour le rachat d'Amable Coquery, qui nous a été recommandé par le supérieur de l'Oratoire de Dijon<sup>3</sup>? Il ne m'en a encore fait aucune mention par ses lettres.

Je vous ai prié, le 14 février dernier, d'envoyer audit sieur Le Vacher 50 livres pour les donner à M. de Romilly de la part de Madame sa mère, ce que vous n'avez

---

1. Marie Vignier, épouse de François, comte de Clermont et de Tonnerre.

2. Guillaume Le Gouverneur (1640-1667).

3. Le Père Chaduc.

pas fait, comme je crois, parce que ledit sieur Le Vacher me mande que, pour donner cette somme audit sieur de Romilly, il a été obligé de prendre seize piastres sur les cinq cents que nous lui avons envoyées pour sa subsistance. Je vous prie de les y envoyer avec les susdites 300 livres; car vous nous les comptez par votre mémoire.

J'attends une lettre de change qu'on me doit envoyer, de 2.000 livres, que M. le procureur général<sup>4</sup> donne d'aumône à l'hôpital des forçats, pour empêcher que Messieurs les administrateurs abandonnent les malades. Vous verrez la lettre que je me donne l'honneur de leur écrire à ce sujet.

Reposez-vous bien, Monsieur, après avoir tant travaillé, et ayez soin de votre santé.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
1. p. d. l. M.

Voici ladite lettre de change à vous payable.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Get.

**2819. — A JEAN LE VACHER, CONSUL, A TUNIS**

De Paris, ce 18 d'avril 1659.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu aujourd'hui votre chère lettre du 20 de mars,

---

4. Nicolas Fouquet.

**Lettre 2819.** — Dossier de la Mission, copie écrite en partie de la main du secrétaire, qui a ajouté au dos : « Copies des lettres écrites par M. Vincent à M. Le Vacher les 17 et 18 avril 1659. »

et en répondant à celle-là, je répondrai aussi à celles des 14 janvier, 3 et 9 février, que je reçus dernièrement.

J'enverrai dès demain à M. de Lafargue la quittance de l'argent qu'il vous a envoyé pour le rachat de Martissans de Celhay, afin qu'il voie qu'il est racheté et que vous avez usé de diligence pour le renvoyer en son pays.

Mon Dieu! Monsieur, quand sera-ce que vous nous enverrez une pareille quittance de Dominique de Lajus? Et quand le rendrez-vous à sa pauvre femme et à cinq ou six enfants qu'il a? N'y a-t-il pas moyen de réduire son patron à le relâcher à moins de six cents piastres? C'est une rançon bien excessive pour une personne qui n'a rien et à qui on a donné de pure aumône l'argent que vous en avez reçu pour lui. Rachetez-le, je vous en prie, le plus tôt que vous pourrez, et renvoyez-le en France à la première occasion; avancez tout ce qu'il faudra, et, si besoin est, empruntez-le; je vous le ferai rendre incontinent que vous m'aurez mandé ce que vous aurez fourni. M. Delaforcade nous en a donné sa parole, quand même il faudrait les 180 piastres dont vous parlez, avec les 460 que vous dites avoir de reste. Souvenez-vous de tirer quittance de tout.

N'avez-vous pas reçu 1.200 livres que M. Get dit vous avoir envoyées dès le mois de septembre dernier pour le rachat d'Amable Coquery, qui nous a été recommandé par le P. Chaduc, supérieur de l'Oratoire de Dijon? Vous ne m'en dites rien. Il ne faut plus parler d'Alexandre de Guerre : ses mauvais discours se sont dissipés comme la fumée; on a connu son esprit, et on n'en parle plus. Je n'ai pas laissé d'envoyer à Madame la duchesse d'Aiguillon votre lettre et votre attestation.

Nous ferons attention à l'avis que vous me donnez de ne faire passer personne en Barbarie jusques à ce qu'on ait remédié aux désordres passés. Monsieur votre

frère pourtant voudrait retourner en Alger, mais j'appréhende comme vous qu'on lui prenne ce qu'il a et qu'on le traite mal.

Je loue Dieu que vous ayez reçu les mille écus que nous vous avons envoyés et que vous en ayez fait tenir la moitié à notre frère Barreau. Monsieur Get vous doit rendre les seize piastres que vous avez prises sur votre moitié pour M. le chevalier de Romilly, parce qu'il a reçu ou recevra bientôt 50 livres pour cela.

Vous dites que ledit frère Barreau vous a tiré une lettre de change de 450 piastres, que le gouverneur de Tabarque <sup>1</sup> lui doit, dans l'espérance que ledit gouverneur lui avait [donnée de lui rendre] la somme; ce qu'il n'a pas fait, et je crains bien qu'il ne le fera pas.

Je ne sais pas pourquoi ce pauvre garçon se laisse abuser de la sorte, que de prêter non seulement son argent, mais l'argent d'autrui. Si vous n'avez pas acquitté cette lettre, je suis d'avis que vous ne la payiez pas jusques à ce que vous ayez reçu de quoi.

Vous me mandez que vous commencez à vous engager aussi bien que lui, et que vous devez douze cents écus. C'est ce qui me met en grande peine. Vous en attribuez la cause au peu de profit que vous a donné le consulat l'année passée. Je vois bien que cela y a contribué; mais vous deviez diminuer votre dépense à même proportion. Néanmoins vous l'avez fait monter à plus de deux mille écus, quoique la recette ne soit que de 720. Et la table seule, pour deux personnes que vous êtes, monte à près de douze cents écus. C'est ce qui m'effraye. Je sais bien que vous avez des serviteurs; mais pourquoi plusieurs? Un ne vous peut-il pas suffire? Je sais aussi que vous avez des survenants à qui vous ne pouvez pas refuser

---

1. Jean-Marie Canalle.

quelque repas ; mais de tenir table ouverte à tout le monde, et nourrir des personnes chez vous et les loger, sans qu'ils vous payent pension, c'est ce que vous ne devez pas faire, soit qu'ils soient français ou étrangers, pauvres ou riches, recommandés ou non recommandés, surtout quand vous ne pouvez pas soutenir cette dépense par vos propres forces. Car, en conscience, vous ne pouvez pas emprunter pour paraître splendide et libéral, non pas même pour faire la charité, depuis que je vous ai prié de ne le pas faire. Vous me direz qu'il est difficile, ayant les emplois que vous avez, de vous en empêcher ; et moi je réponds qu'il nous sera encore plus difficile de vous envoyer de l'argent pour payer, et que, si vous saviez notre pauvreté, vous n'auriez pas peine de faire connaître la vôtre à ceux qui vous demandent, ainsi qu'il est nécessaire pour régler et égaler votre mise à votre recette. Au nom de Dieu, Monsieur, tenez à l'avenir cette mesure. Dieu ne demande pas de vous que vous alliez au delà des moyens qu'il vous donne. Je le remercie de ce que, par sa bonté infinie, il vous a préservé de l'avanie dont vous avez été menacé.

Madame la comtesse de Tonnerre nous a rendu les cent écus que vous avez fournis à M. le chevalier son fils. Je m'en vas les faire tenir à Monsieur Get pour vous les envoyer. J'ai envoyé votre lettre à madite dame ; si elle m'en adresse la réponse avant la nuit, vous la trouverez en ce paquet. Elle nous dit, ces jours passés, que M. Guerraut, banquier à Malte, avait ordre de fournir à mondit sieur le chevalier les quatre mille piastres dont il a besoin pour son rachat ; mais le plus sûr serait de lui envoyer cet argent d'ici, selon votre avis.

Je ne puis que m'affliger beaucoup des souffrances extrêmes des pauvres esclaves et de mon impuissance

à leur procurer quelque soulagement; plaise à Dieu d'en avoir pitié!

Je doute fort qu'on puisse obtenir la sauvegarde pour Isaac et Jacob Alcalay pour le temps que vous désirez, après que Monsieur de Brienne l'a refusée à Madame d'Aiguillon pour davantage que pour un an.

J'ai fait rendre les lettres que Monsieur le chevalier de Ravelon m'a adressées. Je pense que M. Poussay lui a fait réponse et que tous les autres lui en feront. Un de notre compagnie a vu à Reims M. le président Coquebert, qui lui a dit qu'il viendrait bientôt à Paris et qu'il me verrait au sujet de mondit sieur le chevalier. C'est une question s'il le fera.

Notre-Seigneur vous traite comme il a traité les saints, les ayant conduits à la sainteté et à la gloire par diverses tribulations. Il ne se contente pas des travaux extraordinaires que vous supportez pour son service, mais encore il vous exerce, à ce que je vois, par des peines intérieures, qui sont plus fâcheuses que les corporelles. Plaise à sa divine bonté qu'à proportion qu'il multiplie vos croix, il vous augmente ses grâces pour les porter courageusement! Je ne manquerai pas, Monsieur, de vous offrir souvent à Dieu à cette intention.

Je vous écrivis hier une petite lettre que M. Langlois m'a demandée pour vous prier derechef d'assister, en ce que vous pourrez, le sieur de Beaulieu, son facteur à Tunis, et de plus de répondre pour lui en cas de besoin jusqu'à la somme de 6.000 livres. Il me dit qu'il m'enverrait aujourd'hui sa promesse pour nous garantir de tout ce dont vous pourriez cautionner son homme; ce qu'il n'a pas fait. Peut-être me l'enverra-t-il avant le départ de cette lettre; en ce cas, je vous le dirai; autrement, je ne suis pas d'avis que vous vous engagiez pour rien pour ledit sieur de Beaulieu; car, ne tenant pas sa parole, je ne suis pas obligé de tenir la mienne.

**2820. — A LUC PLUNKET, PRÊTRE DE LA MISSION,  
A SAINT-MÈEN**

De Paris, ce 19 avril 1659.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai su que vous aviez quelque peine de montrer le chant et les cérémonies, de quoi je ne m'étonne pas, puisque tout le monde trouve quelque difficulté à faire les bonnes actions, même les meilleurs; mais ce qui m'afflige est que vous vous laissez gagner à la nature et assujettir à ses suggestions. Ne savez-vous pas, Monsieur, que la vertu chrétienne gît à les surmonter, et que, si vous refusez de rendre ce petit service à Dieu, vous vous rendez indigne de lui en rendre de plus grands, selon cette parole du Sauveur : « Si vous n'êtes fidèle en peu, vous ne le serez pas en beaucoup <sup>1</sup>. » Vous dites cependant que vous n'êtes pas venu à la Mission pour cela. Pourquoi donc? N'y êtes-vous pas venu pour obéir? Ne l'avez-vous pas promis à Dieu? N'y êtes-vous pas venu pour faire ce que les autres missionnaires font? Ne l'avez-vous pas promis à la compagnie? Or, vous savez bien qu'ils ne sont pas seulement pour faire des missions, mais encore pour enseigner aux ecclésiastiques les choses qu'ils doivent savoir et pratiquer en leur condition; en sorte que, si vous ne vous acquittez pas de l'office que vous avez dans le séminaire, il faut qu'un autre le fasse, parce qu'il est d'obligation. Est-il possible, Monsieur, que, maintenant que vous êtes prêtre, plus obligé que jamais de vous rendre utile à l'Eglise,

---

Lettre 2820. — Dossier de la Mission, copie du XVII<sup>e</sup> siècle.  
1. Evangile de saint Luc XVI, 10.



vous refusiez les fonctions de contribuer à former de bons prêtres? Que direz-vous à cela? Que si vous travaillez aux lieux et en la manière qui reviennent le plus à votre esprit, vous ferez plus de fruit que vous n'en faites. Mais c'est ce que vous ne pouvez vous promettre; au contraire, vous devez craindre que, si vous secouez le joug de la sainte obéissance, Dieu retire de vous son esprit et vous abandonne à votre propre sens. Et puis où irez-vous? Que ferez-vous? Si vous demeurez en France, vous serez en danger de rester sur le pavé, comme font tant d'autres prêtres d'Hibernie. De retourner en votre pays, qu'est-ce que vous y ferez? Il y a d'autres ouvriers qui s'y trouvent bien empêchés, non seulement pour vivre, mais pour s'y occuper, à cause de la persécution des hérétiques. De quelque côté donc que vous vous tourniez, vous serez en péril de mener une triste vie et d'avoir de fâcheux remords de conscience à votre mort.

Pensez-y bien, Monsieur, et faites maintenant ce que vous voudriez avoir fait pour lors. Rien ne vous manque pour votre entretien, en l'état où vous êtes, et vous y trouvez tous les moyens convenables pour assurer votre salut et procurer celui du prochain. Ne vous rendez pas indigne de ces avantages, mais donnez-vous à Dieu pour observer le règlement et pratiquer les vertus dont nous devons faire une plus particulière profession, comme de l'humilité, de la soumission et de l'indifférence aux emplois. Si vous le faites, Monsieur, comme je l'espère, vous attirerez de nouvelles grâces sur votre personne. Je vous prie donc de vous laisser conduire, et Notre-Seigneur de vous donner son esprit.

Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

**2821. — A FRANÇOIS HERBRON, PRÊTRE DE LA MISSION,  
AU MANS**

De Paris, ce 19 avril 1659.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

J'ai différé à faire réponse à votre lettre, parce que j'en attendais d'une personne à qui j'avais écrit au sujet du voyage de Madagascar. Enfin j'ai appris qu'il ne se fera pas à ce printemps. M. le maréchal de la Meilleraye, qui n'a point de vaisseaux, avait envoyé en Hollande pour en avoir un; mais on l'en a refusé; ce qui l'a obligé de remettre la partie à l'automne. Je ne sais si alors il n'y arrivera pas encore du retardement. Les hommes proposent et Dieu dispose; et la Providence a déjà tant de fois rompu leurs mesures et empêché ce dessein qu'il ne s'en faut rien promettre. Nous devons néanmoins toujours tendre, pour notre regard, à l'exécution de l'entreprise, en tant qu'elle regarde la gloire du Maître que nous servons, qui donne souvent à la persévérance les succès qu'il a refusés aux premiers efforts, et qui se plaît de beaucoup éprouver ses ouvriers, avant de leur abandonner les œuvres difficiles, afin de leur faire mériter, par l'exercice de leur foi, de leur espérance et de leur amour, la grâce d'aller répandre ces vertus dans les âmes qui ne les ont point. Je rends grâces à Dieu, Monsieur, de ce que ces trois lampes ne sont pas seulement toujours allumées en vous, mais de ce qu'elles s'enflamment de plus en plus du désir d'aller éclairer ces peuples éloignés, qui vivent

et meurent dans les ténèbres de l'infidélité. Je prie sa divine bonté qu'elle accomplisse en vous son bon plaisir pour cela. Je ne sais pas encore quelle sera sa disposition sur le choix de votre personne, mais j'espère que vous vous tiendrez toujours prêt de répondre à sa voix, en cas qu'il vous appelle aux pays étrangers; car, quand il ne vous y appellerait pas, vous ne laisseriez d'avoir la récompense d'un apôtre, et avec cela vous aurez la gloire de mourir pour le salut de votre patrie. Je voudrais dire les mêmes choses à M. Turpin; mais, ne pouvant faire deux lettres, je vous prie que celle-ci serve pour vous et pour lui. Je suis de tous les deux, en N.-S., Monsieur, votre très humble et affectionné serviteur.

*Au bas de la première page : M. Herbron.*

**2822. — A PIERRE LOISEL,  
CURE DE SAINT-JEAN-EN-GRÈVE**

Du 21 avril 1659.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, avec un singulier respect et une sensible consolation, tant parce que c'est votre lettre, que par la grande bonté que vous me témoignez, quoique je sois le plus pauvre et le plus inutile de vos serviteurs.

---

**Lettre 2822.** — Dossier de Turin, copie. Cette copie a été écrite par le secrétaire lui-même à la suite de la lettre de Pierre Loisel, déjà publiée sous le n° 2814. Le secrétaire ajoute à sa copie les mots suivants : « Comme M. Vincent dictait un jour cette lettre à un frère en présence de Messieurs Portail, Dehorgny et Alméras, qu'il avait appelés selon sa coutume pour leur communiquer les affaires plus particulières de la compagnie, M. Dehorgny l'interrompt pour lui dire que M. de Saint-Jean, à qui il écrivait, aurait sujet de s'éton-

Je ne connais pas assez, Monsieur, l'ecclésiastique dont vous me parlez pour vous en rendre aucun témoignage, bien qu'il soit entré et sorti deux fois de notre compagnie.

Voici venir l'heure à laquelle il me semble, Monsieur, que Dieu veut vous rétablir en votre siège, selon les souhaits et les prières d'une infinité de personnes, particulièrement de la plus chétive d'entre elles, qui est pourtant la plus disposée à vous obéir. C'est, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

---

ner s'il lui mandait ne connaître pas assez un prêtre qui a été sous sa conduite. A quoi M. Vincent a reparti : *Je vois bien cela, Monsieur; mais Notre-Seigneur, quoiqu'il eût une parfaite connaissance de toute sorte de personnes, a néanmoins dit à quelques-unes : je ne vous connais point; et le dira au jour du jugement, parce que non cognoscit scientia approbationis.* En effet M. Vincent, disant cela, disait assez pour se faire entendre de ce curé, sans manifester les défauts du prêtre. Outre une infinité d'actes de charité et de prudence que j'ai vu pratiquer à ce grand homme, j'ai voulu remarquer celui-ci, qui est charitable, en ce qu'il conserve la réputation d'un ecclésiastique qui n'avait pas été à édification à la compagnie; et prudent, en ce qu'il faisait seulement connaître sa légèreté, sans le dire. Il donne sujet à ce pasteur de penser qu'il n'était pas propre pour son troupeau, ou, s'il voulait l'employer, qu'il n'eût pas de quoi se plaindre de sa réponse, si, en fait, il restait mal satisfait du personnage. Il est encore à remarquer que ces actes de charité et de prudence ne témoignent pas seulement la sagesse de M. Vincent, mais encore la pratique où il est de puiser tout ce qu'il dit et ce qu'il fait dans la vive source des paroles et des actions de N.-S., et de se gouverner en toutes choses selon l'esprit de l'Evangile; à quoi toutefois peu de personnes prennent garde. »

**2823. — A EDMÉ JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME**

De Paris, ce 25 avril 1659.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre du 25 mars. J'ai envoyé à Troyes l'extrait de votre précédente lettre, qui parle de l'attestation de pauvreté, ou de l'argent nécessaire pour la dispense de mariage.

Vous ferez une grande charité à ce pauvre prêtre, curé dans l'évêché de Sens, de le faire réhabiliter.

La lettre que je vous ai envoyée pour M. Le Mercier<sup>1</sup> répond à ce que vous m'en écrivez.

Je vous remercie de la part que vous me donnez aux fruits de toutes vos missions, et je prie N.-S. qu'il continue ses bénédictions à vos conduites et à vos ouvriers.

Il bénit partout par sa miséricorde les emplois de la compagnie, laquelle va toujours son petit train. On la demande en beaucoup de lieux, mais les hommes nous manquent. Nous avons beaucoup de jeunesse aux études, tant en théologie qu'en philosophie, et encore plus au séminaire. J'ai recommandé le vôtre aux prières de cette communauté.

M. Desdames, qui jusqu'à maintenant nous a pressés d'envoyer quelques prêtres en Pologne, m'a mandé par sa dernière de ne le pas faire, tant à cause qu'ils n'auraient pas de quoi les nourrir pendant que la guerre durera, que parce que Mgr l'évêque de Cracovie a fait difficulté de nous établir en sa ville et dans un hôpital que quelques personnes offraient.

L'embarquement qui se devait faire à ce printemps pour Madagascar a été différé jusqu'à l'automne.

---

**Lettre 2823.** — L. s. — Dossier de la Mission, original.

1. La lettre 2817.

Nous avons quelques infirmes<sup>2</sup> qui ont pris un régime de vie tout nouveau. Les uns s'en trouvent bien, particulièrement un, qui est presque guéri; et les autres ne s'en trouvent pas mal. C'est qu'ils ne mangent que du pain et ne boivent que du lait. C'est un remède qui est en usage à Paris depuis quelque temps, qui fait de fort bons effets et n'en fait jamais de mauvais. On prend beaucoup de lait, qui est de vache, pour suppléer à la nourriture du pain, dont on ne mange guère, et l'on ne mange point d'autre chose, ni boit que du lait<sup>3</sup>.

Mgr le nonce nous a fait la grâce de nous venir voir; mais il ne s'est rien passé en cette visite qui mérite de vous être écrit.

Je suis, en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Jolly.

**2824. — A GUILLAUME DESDAMES**

De Paris, ce 25 avril 1659.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Il y a trois ou quatre semaines que je n'ai reçu de vos lettres. La dernière est celle par laquelle vous m'avez informé de ce qui s'est passé en votre voyage

---

2. Voir lettre 2815.

3. Les mots « et l'on ne mange point, etc. » sont de la main du saint.

de Cracovie, et je ne vous ai pas écrit depuis la réponse que je vous y ai faite, où vous avez vu que nous sommes résolus à différer de vous envoyer des hommes jusqu'à ce que la Providence fasse naître l'occasion de les employer et de les entretenir de delà; ce qui pourra arriver lorsque nous y penserons le moins. Le bon Dieu ne se gouverne pas dans ses œuvres selon nos vues et nos souhaits. Nous devons nous contenter de faire valoir le peu de talents qu'il nous a mis en main sans nous mettre en peine d'en avoir de plus grands ou de plus étendus. Si nous sommes fidèles en peu, il nous constituera sur beaucoup; mais cela est de son ressort et non pas de nos soins. Laissons-le faire et resserrons-nous dans notre coquille. La compagnie a commencé sans aucun dessein de notre part; elle s'est multipliée par la seule conduite de Dieu, et elle a été appelée en Pologne par des ordres supérieurs, sans que nous y ayons contribué que de la seule obéissance. Continuons, Monsieur, d'en user de même; Dieu aura fort agréable cet abandon, et nous serons en paix. L'esprit du monde est remuant et veut tout faire. Laissons-le là. Nous ne voulons pas choisir nos voies, mais marcher par celles qu'il plaira à Dieu de nous prescrire. Estimons-nous indignes qu'il nous emploie et que les hommes pensent à nous, et nous voilà bien. Offrons-nous à lui pour tout faire et pour tout souffrir à sa gloire et à l'édification de son Eglise. Il n'en veut pas davantage. S'il en désire les effets, ils sont en lui et non pas en nous. Elargissons fort notre cœur et notre volonté en sa présence, sans nous déterminer à ceci ou à cela jusqu'à ce que Dieu aura parlé. Prions-le qu'il nous fasse la grâce de travailler cependant à la pratique des vertus que N.-S. pratiquait en sa vie cachée. Je le prie qu'il vous anime de son esprit et le bon M. Duperroy, afin que vous les possédiez toutes au plus haut degré.

Je suis de tous les deux, en l'unique bon plaisir de Dieu, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Desdames, supérieur des prêtres de la Mission de Sainte-Croix, à Varsovie.

**2825. — A DENIS LAUDIN, SUPÉRIEUR, AU MANS**

De Paris, ce 26 avril 1659.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu trois de vos lettres. J'ai fort désiré de répondre plus tôt à vos deux premières, mais je ne l'ai pu.

Je loue Dieu, Monsieur, de la disposition qu'il y a à l'accommodement entre Messieurs les administrateurs et nous. Oh ! de grand cœur nous en passerons par le jugement de trois avocats de Paris, dont ils en nommeront l'un et nous l'autre, et ces deux choisiront le troisième. Je rends mille actions de grâces à M. de La Bataillère de l'ouverture qu'il en a faite et de l'affection avec laquelle il s'y porte. Je prie Notre-Seigneur qu'il le béatifie de la béatitude qu'il a promise aux pacifiques. Vous pouvez donc agir selon cette disposition.

Puisque l'on vous rend de bons témoignages du sieur Faussard, je consens que vous le receviez comme domestique à gages, pour vaquer à vos affaires temporelles, à condition que vous stipulerez avec lui qu'il ne gardera aucun papier par devers soi, mais qu'ayant



reçu de vous ou du procureur, ou levé du notaire, ou retiré de votre avocat, procureur ou sergent ou autres, ceux dont il aura besoin, il vous les remettra en main aussitôt qu'il n'en aura plus à faire; et c'est à quoi il faudra veiller. Il n'est pas à propos de le recevoir pour frère quant à présent; nous verrons avec le temps. Si vous le receviez d'abord pour frère, il ne faudrait pas l'employer sitôt aux affaires.

Quant au garçon que vous avez déjà reçu pour domestique, puisqu'il vous paraît laborieux et bien intentionné, vous le pouvez recevoir pour frère, pour en essayer; et peut-être ferez-vous bien de le remettre encore, pour le mieux éprouver, ce que je laisse à votre discrétion.

Je n'ai rien à dire à l'acceptation du notaire que M. Le Vayer vous a présenté, puisque cela est fait.

Je ne suis pas d'avis, non plus que d'autres, que vous réduisiez votre bail général en baux particuliers. Vous avez assez d'embarras sans les augmenter, et le profit n'en vaudrait peut-être pas la peine. Voyez à trouver un fermier, homme de bien et solvable, qui vous en donne autant que feu M. Aubert. Si les vignes sont gelées, comme elles le sont ici, cela vous fera tort.

Je suis consolé que vous ayez envoyé faire une mission et de ce que vous êtes resté à la maison, où votre présence est toujours nécessaire; et votre santé ne vous permet pas le travail de la prédication. Je suis bien aise aussi que vous ayez envoyé M. Le Blanc à cette mission, puisqu'il se comportait au séminaire de la sorte que vous me mandez, et de ce que vous avez donné le soin de vos pensionnaires à M. Molony. Dites-lui que, le sachant dans cet emploi, je consens qu'il y demeure, et que je l'en prie; et si d'aventure il demande d'en sortir pour faire autre chose, vous n'aurez qu'à me donner avis de son désir de changer, lorsqu'il vous le

témoignera, et je lui écrirai une lettre pour lui en dire mon sentiment <sup>1</sup>.

Quand vous voyez quelqu'un qui ne s'acquitte pas de son devoir touchant son office, ou à l'égard du règlement, vous le devez avertir, quoiqu'il vous semble qu'il ne recevra pas bien votre avertissement, et même quand vous en seriez assuré par l'expérience, pourvu que cela se fasse à propos et toujours en esprit de douceur, parce qu'autrement il penserait bien faire, ou présumerait que vous approuvez son dérèglement. Vous ne devez donc point souffrir qu'aucun ne fasse qu'à demi les choses qu'il a à faire, et encore moins devez-vous vous charger, pour suppléer à sa négligence, de celles qu'il omet, car cela vous accablerait. Votre principal est la conduite générale de la famille et des affaires; vous devez veiller sur tous et faire que tout se fasse dans l'ordre. Si, après cela, il vous reste du temps pour étudier, à la bonne heure, vous ferez bien de vous y appliquer. Mais je n'ai aucun loisir pour cela, me direz-vous. Si cela est, Monsieur, assurez-vous que Notre-Seigneur, vous voyant occupé à autre chose pour son amour, sera lui-même votre suffisance, et qu'il vous fera parler utilement quand vous prêcherez. Certes, ce ne sont pas les plus savants qui font le plus de fruit, mais ceux qui ont plus de grâce de Dieu. Or, qui est-ce qui en a davantage que ceux qui se détachent de toutes choses pour s'unir à sa divine bonté, comme vous faites, en portant amoureusement la charge qu'elle vous a imposée?

Puisque ce bon curé qui demande d'être employé en vos missions a demeuré chez vous et que vous estimez

---

1. Première rédaction : pour faire autre chose, faites-lui sentir que dans la compagnie il faut obéir, que nous aimons mieux voir dehors que dedans un homme qui ne veut faire que ce qu'il lui plaît de faire.

qu'il y fera bien, vous pouvez lui donner cette consolation, et à vos ouvriers ce soulagement. Mais, quant à la proposition de l'archidiaconé de Tréguier, il n'y faut pas penser, pour l'union, parce que les dignités d'une cathédrale ne s'unissent pas à d'autres corps. Remerciez-le pourtant de sa bonne volonté. Quand vous aurez vu M. le curé de Mamers<sup>2</sup>, vous me manderez ce que c'est que le dessein qu'il a.

Je ne vous dis rien du frère Descroizilles; nous verrons si la mission le changera.

Je suis, en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Au bas de la première page : M. Laudin.*

**2826. — AU FRÈRE JEAN PARRE**

De Paris, ce 26 avril 1659.

Mon cher Frère,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre de Reims, et je vous écris à Laon pour vous dire que notre dernière assemblée n'a rien ordonné de nouveau, et je pense qu'elle ne se fera pas de quinze jours, ou trois semaines, à cause d'une mission que l'on va faire à l'Hôtel-Dieu, où les dames doivent assister. Après cela, nous verrons si elles vous pourront envoyer quelque chose. Cependant je prie Dieu

---

2. Pierre de Grougnault.

Lettre 2826. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

qu'il vous donne de plus en plus participation à son esprit.

Nous n'avons rien de nouveau de deçà.

Je suis, en N.-S., mon cher Frère, votre très affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A notre frère le frère Jean Parre, de la Mission, chez M. le chantre, à Laon.

**2827. — A PIERRE CABEL**

De Paris, ce 30 avril 1659.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je réponds à votre lettre du 17. Je veux croire que vous êtes à présent de retour du voyage de Reims. Dieu veuille que ce soit en bonne disposition!

Vous ferez bien d'écrire à Mgr le suffragant de Trèves pour savoir si vous devez recevoir ou renvoyer les pénitents de son diocèse, afin de ne rien faire en cela qui ne soit dans l'ordre et selon la volonté de Dieu.

Madame la marquise de Vins, qui était de Provence, mourut à Paris le mois passé. Elle a laissé à la maison de Marseille 18.000 livres pour l'entretien de quelques prêtres qui s'emploient aux missions, et a désiré que tous les prêtres de la compagnie célébrent chacun une messe après sa mort à son intention. Je vous prie, Monsieur, que vous et les vôtres lui rendiez ce devoir en esprit de reconnaissance.

---

**Lettre 2827.** — L. s. — Dossier de la Mission, original. Cette lettre est probablement celle que signale Collet, *op. cit.*, t. II, p. 539, en note; il a lu *Caset* pour *Cabel*

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Cabel, prêtre de la Mission, à Sedan.

**2828. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE**

De Paris, ce 2 de mai 1659.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Votre petite lettre du 22 avril ne contient rien à quoi je n'aie déjà fait réponse, et je pense que vous avez à présent reçu le secours que vous demandez pour l'hôpital. Il est bien à douter que Messieurs les administrateurs en reçoivent d'autre (M. le procureur général<sup>1</sup> s'en est expliqué) jusqu'au paiement<sup>2</sup> de l'aumône du roi, qui est sur l'état de l'année prochaine; et ainsi ils feront bien de ménager ces 2.000 livres, et d'emprunter, si elles ne suffisent, ce qui leur pourra manquer; car, hélas! laisseraient-ils périr les malades, faute de faire ce petit effort pour les secourir?

Il y a huit jours que je vous ai envoyé deux lettres de change, l'une de mille et l'autre de cinq cent cinquante livres. Je ne vous dirai rien de l'emploi pour le présent, parce que ma précédente vous en informera amplement.

---

**Lettre 2828.** — L. s. — Dossier de la Mission, original.

1. Nicolas Fouquet.

2. Rédaction primitive : il ne faut point que Messieurs les administrateurs en attendent d'autre jusqu'au paiement. — Le saint a corrigé de sa main.

Lorsque nous aurons reçu quelque chose de votre petit revenu, qui sera bientôt, Dieu aidant, nous vous l'enverrons; il est sur les coches, comme vous savez, et va diminuant.

Je vous envoie de simples copies des fondations de Madame la duchesse d'Aiguillon et de feu Madame la marquise de Vins, où vous verrez à quoi elles obligent votre maison.

Nous avons reçu deux écus pour Pierre Le Gros, dit Lapointe, forçat sur la *Capitaine*; j'écris à M. Huguier qu'il les lui donne. Nous avons reçu aussi 50 livres de Madame de Romilly pour M. le chevalier son fils, que je vous enverrai à la première occasion. Je vous prie cependant, si quelque barque part pour Tunis, d'avancer cette somme et de l'adresser à M. Le Vacher, à Tunis, pour la donner à cet esclave. Je prie aussi M. Huguier de donner 3 livres à Antoine Auroy, forçat sur la *Grimaldi*.

Votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Get.

**2829. — A JACQUES PESNELLE, SUPÉRIEUR, A GÈNES**

De Paris, ce 2 de mai 1659.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre du 7 avril, qui m'a beaucoup consolé. Vous m'avez fait grand plaisir de tenir ferme

pour ne confesser point les Français en votre chapelle, et je vous prie de continuer; car la permission que j'ai donnée n'a été qu'en cas de nécessité; encore je supposais qu'il n'y eût point d'église à un quart de lieue ou demi-lieue hors de la ville, parce que, s'il y en avait, j'étais d'avis qu'on allât confesser là ces pauvres gens, qui ne peuvent aller ailleurs; et on m'avait proposé la chose d'un certain biais, qu'elle était bien différente de la face que vous lui donnez.

Je ne trouve pas que la petite façon et le peu de savoir du prêtre italien qui se présente pour être reçu vous doivent empêcher de le recevoir, si au reste il a quelque capacité, le sens bon et la volonté meilleure, ainsi que vous me faites entendre qu'il en a.

Je loue Dieu de ce que votre petite pépinière va croissant en nombre et en vertu. Il vaut mieux que Monsieur Antoine Bruno et tous ceux qui feront les vœux à la fin de leur séminaire les fassent en votre présence, pendant que vous direz la sainte messe, que non pas en la présence d'un autre qui n'est pas le supérieur, quand vous le pouvez faire.

Je ne suis pas en peine que vous connaissiez le besoin que vous avez de la grâce de Dieu, parce que cela vous tient en un état de crainte et d'humilité duquel nous ne devrions jamais sortir. Je prie Notre-Seigneur qu'il nous y établisse bien et qu'ensuite il nous remplisse de confiance vers sa bonté paternelle pour lui demander et pour obtenir tous les secours nécessaires au dessein que nous avons de procurer purement sa gloire en nous et en autrui. Je le prie particulièrement qu'il vous donne la plénitude de son esprit, pour le répandre en Messieurs les curés de la campagne, qui sont ou qui doivent venir chez vous pour y faire les exercices, selon l'ordre de Monseigneur le cardinal.

Je n'ai aucune nouvelle de Messieurs vos frères, et je ne sais si celui qui était allé à Rome en est de retour, sans lequel il n'y a pas moyen de rien résoudre en votre affaire. Mandez-moi s'il est encore en Italie, et, en cas qu'il soit à Rouen, écrivez à tous les deux pour leur proposer vos intentions, et nous agirons selon cela. Envoyez-moi vos lettres ouvertes.

Feu Madame la marquise de Vins, qui était de Provence, étant morte à Paris il y a un ou deux mois, a laissé à la maison de Marseille 18.000 livres pour l'entretien de quelques prêtres qui feront des missions, et a désiré que tous ceux de la compagnie célébrent après son décès chacun une messe à son intention. Je vous prie, Monsieur, que tous ceux de votre famille lui rendent ce devoir en esprit de reconnaissance.

Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

**2830. — A EDMÉ JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME**

De Paris, ce 2 de mai 1659.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu en même temps deux de vos lettres, des 1<sup>er</sup> et 7 avril. Nous attendons la provision de Chavagnac et le dimissoire du frère Butler, que vous me faites espérer.

- Je pense vous avoir mandé que le voyage de Madagascar est différé jusques au mois de septembre.



La réponse que vous me faites touchant les Pères de la Doctrine est bonne, qui est que nous ne pouvons pas leur communiquer nos privilèges. La mort du R. P. Hercules, ci-devant leur général, fera que peut-être ils n'y penseront plus, et Mgr le nonce, étant venu céans depuis peu, ne m'en a plus parlé, ou bien qu'ils pourront faire leur affaire sans nous.

Nous tâcherons d'acquitter votre lettre de change, et de vous aider un peu<sup>1</sup> ci-après à soutenir la dépense de votre petit séminaire, où vous me mandez devoir recevoir en bref un jeune prêtre italien<sup>2</sup>; dont je loue Dieu. Et à ce sujet, je vous dirai, Monsieur, qu'il est bien à craindre que les Français que vous avez reçus ne réussissent pas, tant parce que c'est contre l'usage commun des autres communautés, même des Jésuites, ce me semble, qui, pour l'ordinaire, renvoient les postulants en leurs provinces, trouvant inconvénient de les recevoir hors de là, qu'à cause de la difficulté que les Français ont de s'accommoder avec les Italiens, et aussi parce que ceux qui vont à Rome peuvent entrer chez vous pour ne savoir que devenir et n'avoir de quoi rouler, pour se mettre à couvert en attendant; ou bien ce sont des coureurs, sujets à quelque légèreté, qui veulent tantôt une condition et tantôt une autre. On m'a dit que le dernier que vous avez reçu a l'esprit ainsi fait, et il me semble en avoir aperçu quelque chose dans ses lettres. C'est pourquoi, Monsieur, je vous prie de nous adresser désormais les Français qui vous témoigneront désir d'entrer en la compagnie, à moins que ce

---

1. Dans ce qui précède, le saint a fait quelques additions de sa main. C'est lui qui a écrit les mots: *jusqu'au mois de septembre, ci-devant, ou bien qu'ils pourront faire leur affaire sans nous, un peu.*

2. Thomas Robiolis, né à Nice le 23 août 1634, entré dans la congrégation de la Mission à Rome le 30 juillet 1659, reçu aux vœux le 30 juillet 1661.

soit quelqu'un de qui la vertu soit hors de soupçon et la vocation vous soit connue.

J'ai envoyé la dernière lettre, comme la précédente, de ce jeune homme de La Ferté-Bernard, à ses parents, et je prierai M. Eveillard de s'informer de l'accident arrivé à son père, pour lui en écrire la vérité.

Je vous ai déjà mandé que vous pouviez faire un effort pour obtenir le pouvoir au général de la compagnie de faire recevoir aux ordres sacrés quelques sujets de la compagnie qui n'auront et ne pourront avoir de titre patrimonial, sous celui de *mensae communis*, lorsqu'il le jugera à propos, puisque le Père Hilarion a été de cet avis.

Je loue Dieu de l'adoucissement du prédicateur qui voulait empêcher Messieurs d'Eu et Baliano de travailler au lieu où il prêchait, et de la modération que, par vos bons avis, ces Messieurs ont apporté dans ce fâcheux rencontre, et surtout je rends grâces à Dieu de ce que, les besoins y étant extraordinaires, les fruits de leurs exercices y sont considérables. Je suis consolé de ce que vous avez envoyé d'un autre côté Messieurs Legendre et Morando; et s'il vous était possible d'en envoyer encore d'autres ailleurs, selon le désir de Mgr le cardinal Ginetti, je ne doute pas que vous ne le fissiez, tant à cause de son autorité, que du besoin que ces pauvres gens ont de ce secours.

Je loue Dieu de ce que M. Le Gouz est prêtre et qu'il se porte mieux.

Je sens beaucoup de soulagement (depuis que vous m'avez mandé que Mgr le cardinal Bagni revenait de son indisposition) de la peine où j'étais de sa maladie, qu'on nous a faite plus grande de deçà que vous ne me la faites. Plaise à Dieu de le conserver encore à son Eglise!

Je vous envoie l'attestation de Mgr de Troyes<sup>3</sup> de la pauvreté des parties pour lesquelles il demande une dispense de mariage, avec un petit mémoire instructif, en réponse des questions que vous avez faites.

M. Dupuich vous voulant écrire pour une autre dispense, je lui ai mandé que vous êtes trop surchargé, et qu'on s'adresse aux banquiers; et j'écrirai la même chose à M. Serre, qui vous écrit pour une pareille expédition à celle que vous lui avez adressée, afin qu'il ne se charge plus de telles affaires. Baste pour cette fois!

Je suis toujours, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. de la Mission.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Jolly.

**2831. — AU FRÈRE JEAN PARRE**

De Paris, ce 3 mai 1659.

Mon cher Frère,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre de Laon, où je vois que vous retourniez sur vos pas à Rethel, pour achever ici ce que vous n'avez pu commencer là. Si Dieu le veut, tout se fera avec le temps. Je n'ai pas encore envoyé vos lettres à Madame Talon<sup>1</sup> et à Mademoiselle Viole, parce que je n'ai ouvert votre paquet qu'aujourd'hui.

Comme nos dames assistent à la mission qui se fait

---

3. François Malier du Houssaye.

**Lettre 2831.** — L. s. — Dossier de la Mission, original.

1. Françoise Doujat, veuve d'Omer Talon, avocat général au Parlement, morte le 17 avril 1667.

à l'Hôtel-Dieu, nous n'avons point eü d'assemblée la semaine passée, et ainsi je n'ai rien à vous dire. Nous verrons si elles s'assembleront mercredi.

Les blés sont gelés en plusieurs endroits, aussi bien que les vignes, qui le sont partout. Plaise à Dieu d'avoir pitié du pauvre peuple! Si la Providence nous afflige de ce côté-là, sa bonté nous console d'un autre : c'est qu'on parle de la paix comme d'une chose faite; ce sera un grand bien pour les pauvres frontières.

Je suis, en l'amour de N.-S., mon cher Frère, votre très affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

Il y a huit jours, ou environ, qu'un de vos parents a passé ici, qui s'en allait à Liesse<sup>2</sup> avec quelques autres de votre pays. Je pense qu'il disait être votre beau-frère. Ducournau lui dit qu'il vous trouverait à Laon, parce que nous avons nouvelles pour lors que vous y deviez aller; mais vraisemblablement ces pauvres gens ne vous y auront pas trouvé, puisque vous y avez été si peu.

*Suscription* : A notre frère le frère Jean Parre, de la congrégation de la Mission, à Rethel.

**2832.** — ALAIN DE SOLMINIHAC A SAINT VINCENT

*De Mercuès, ce 3 mai 1659.*

*Monsieur,*

*Je fais un grand effort, vous écrivant celle-ci de ma main, à*

---

2. Notre-Dame-de-Liesse (Aisne).

**Lettre 2832.** — Arch. de l'évêché de Cahors, cahier, copie prise sur l'original.

cause de ma faiblesse dans laquelle je suis; mais je m'y sens obligé pour vous dire qu'il est nécessaire que vous repreniez les armes que vous avez tenues si longtemps en main pour combattre le jansénisme, non pas pour le combattre derechef, mais bien la plus pernicieuse doctrine qui ait possible jamais paru dans l'Eglise, qu'on tâche d'introduire, sous prétexte de combattre le jansénisme; qui est un artifice; je parle de ce monstre d'abomination, l'Apologie des casuistes. Vous savez, comme j'estime, que le général des auteurs de ce livre, ayant appris que la Sorbonne et quantité de prélats l'avaient condamné, leur a fait commandement de le désavouer; ce qu'ils ont fait de bouche; mais, en effet, ils le défendent si fortement qu'il n'y a rien qu'ils ne fassent pour le faire recevoir comme contenant une vraie doctrine. Je ne vous parle point pour avoir ouï dire, mais bien de ce qui s'est passé avec moi et les miens.

Il y peut avoir quelques six semaines que, le provincial de cette province m'étant venu voir, bien préparé, et son compagnon aussi, pour disputer avec moi de cette doctrine, il commença à la proposer; et lui en ayant dit en peu de mots mes sentiments, il voulut en même temps entrer en dispute; mais je l'arrêtai court, lui disant que les évêques sont les maîtres et eux les disciples, avec lesquels ils ne disputent pas. Son compagnon dit que des plus savants prélats du royaume écrivaient pour la défense de ce livre. Auquel je répondis que cela n'était point et qu'il n'y avait pas homme de bien qui l'approuve. Et m'adressant au provincial, je lui dis que, si lui ou les siens voulaient le soutenir, je ne les verrais jamais. Et s'étant retiré là-dessus, peu de jours après il me revint voir et me porta une lettre de son général, par laquelle il mande aux provinciaux de ce royaume de n'avoir point cet ouvrage, avec expresse défense à tous ceux de la compagnie d'écrire pour le soutenir. Néanmoins ils neissent pas d'employer toutes [sortes] de moyens pour l'autoriser. Ils ont fait écrire depuis par un des leurs, appelé le Père Ferrier<sup>1</sup>, un traité de la probabilité des opinions<sup>2</sup> pour montrer qu'on peut suivre l'opinion d'un docteur ou homme savant; ce que personne ne nie, en certains cas; et s'attache à le prouver par une multitude d'autorités, et établit, comme en passant, la

---

1. Jean Ferrier, né à Valadi (Aveyron) le 20 janvier 1614, reçu dans la Société de Jésus le 22 avril 1632, nommé confesseur du roi en 1670, auteur de plusieurs ouvrages contre le jansénisme, mort à Paris le 29 octobre 1674.

2. *Les sentimens des plus considérables casuistes sur la probabilité des opinions dans la morale*, par le P. Jean Ferrier, Toulouse, 1659, in-4. L'ouvrage est dédié à Pierre de Marca, archevêque de Toulouse.

probabilité dans quelque raison considérable, et apporte pour preuve de cette proposition leurs auteurs; ce qui est le but où il tend; et a fait approuver cet ouvrage à deux docteurs de Sorbonne résidant dans Toulouse. Ils publient que, si la probabilité comme ils l'établissent est reçue, que toute l'Apologie le sera, étant toute fondée sur elle. C'est ce qu'il dit à un des miens.

J'ai envoyé par deux fois le prieur du couvent des chanoines réguliers de Cahors au recteur du collège de cette ville pour lui demander quels casuistes enseignaient cette doctrine qu'il met dans ce livre pour appuyer celle de l'Apologie; mais il ne lui en a pu faire voir aucun, si bien qu'il n'y a que ceux de cette compagnie qui l'ont inventée et l'enseignent. Voyez, je vous prie, où nous en serions s'il était reçu qu'on peut suivre, même où il s'agit de notre salut, une opinion qui serait appuyée de quelque raison considérable. Ils ont persuadé à Messieurs l'archevêque de Toulouse<sup>3</sup>, évêques de Vabres<sup>4</sup> et de Montpellier<sup>5</sup> d'écrire pour la probabilité, comme si ceux qui ont censuré l'Apologie la niaient; ce qui n'est pas, mais seulement comme elle y est expliquée et couchée. Ils font tout ce qu'ils peuvent pour empêcher que les prélats ne censurent ce méchant livre. Ils écrivent à Rome que, depuis que ces censures sont faites, le jansénisme prend cœur contre l'autorité du Pape, et afin, par ce moyen, d'obliger Sa Sainteté de s'en réserver la connaissance. Enfin ils agissent avec tant de soin et de passion pour la défense de ce pernicieux livre, comme s'il s'agissait de la perte de la compagnie. Ils nous veulent diviser, selon le jugement des plus clairvoyants et des intercesseurs (?), et, qui est bien plus, de notre cher notre Saint-Père. C'est pourquoi je vous prie d'assembler chez vous Messieurs les curé de Saint-Nicolas du Chardonneret<sup>6</sup> et marquis de Magnac<sup>7</sup> (il serait bien à désirer qu'il y eût quelque évêque) et voir les moyens qu'il faudra prendre pour empêcher les desseins de ces personnes. Je serai, s'il vous plaît, de ce conseil, qui doit être fort secret, et agréez que je vous die mon avis par avance, qui est que vous alliez voir Mgr le nonce et l'informiez bien que cette Apologie est un livre très pernicieux, que tous les gens de bien détestent, et qu'il n'est pas véritable que des évêques écrivent pour la défense de ce

---

3. Pierre de Marca (1654-1662).

4. Isaac Habert (1645-1668).

5. François Bosquet.

6. Hippolyte Féret.

7. Antoine de Salignac, marquis de Magnac, oncle de Fénelon, lieutenant général au gouvernement de la haute et basse Marche.

livre, ni que les jansénistes reprennent cœur pour combattre l'autorité de notre Saint-Père; et j'estime qu'il le faut faire censurer par tout autant d'évêques qu'on pourra, et au plus tôt aux moines en général. Et je pense que ce sera le mieux, car il n'y a pas de difficulté qu'il ne mérite une griève censure. Il me semble qu'il serait expédient d'écrire à Mgr d'Alet d'expliquer la censure par une déclaration; ce qu'il peut faire sur ce qu'il publie, comme s'il avait censuré les auteurs qui ont écrit qu'on pourrait suivre une opinion probable. Enfin il ne se faut pas endormir pour empêcher les maux que ce méchant livre causera, si on ne le prévient. Décrivez-le sans cesse comme un ouvrage très pernicieux, qui tend à détruire l'esprit du christianisme.

Ma faiblesse me contraint de finir en vous assurant que je suis, Monsieur...

ALAIN,  
év. de Cahors.

Extrait de deux lettres d'un religieux au secrétaire de Mgr l'évêque de Cahors. « Je vous envoie un petit traité de la probabilité des opinions, composé par un prélat de grande réputation et de grand savoir, qui ne met pas son nom. Il promet d'autres grands volumes sur ces matières, comme vous verrez par les lignes qui sont à la fin dudit traité en caractères différents. On nous écrit que Monseigneur l'archevêque de Toulouse travaille encore sur cette même matière et qu'il produira bientôt son ouvrage. L'on nous mande aussi que l'on a appelé des censures contre l'Apologie à Rome, où est le Père commun des fidèles et le juge souverain des décisions de la foi, de la morale et de la police de l'Eglise. Les différends pourtant donnent cœur aux jansénistes. Le Pape a vu la lettre de cet ecclésiastique du Languedoc et l'a fort approuvée. Il attend avec désir les ouvrages des prélats qui travaillent en ces questions. »

« Je vous fais part des nouvelles que l'on m'envoie sur les matières qui font aujourd'hui la plupart des querelles des curieux, des doctes et des zélés. 1<sup>o</sup> On écrit de Rome que le Pape a vu, lu et fort loué la lettre de Mgr l'évêque de Mirepoix<sup>8</sup>, traduite en latin, comme vous l'avez lue, aussi bien qu'en français. Il y a trois prélats de grand nom et de grande érudition qui travaillent fortement sur cette matière et dont le Pape recevra avec autant d'approbation que de plaisir les ouvrages, que la lettre de Mgr de Mirepoix. 2<sup>o</sup> Le Pape regar-

---

8. Louis de Lévy de Ventadour (1655-1679).

de cette affaire de la Pologne contre les jansénistes et ses suites comme une affaire de conséquence pour l'intérêt de l'Eglise et du Saint-Siège. C'est ce qu'il a témoigné par son assesseur dans Rome à des personnes d'une grande érudition et d'une éminente vertu. Une des raisons qui donnent ces pensées et ces soucis au Pape, c'est que les jansénistes en deviennent si insolents qu'ils commencent à ne parler plus avec respect de l'autorité du Pape et de sa souveraineté sur toute l'Eglise universelle. 3<sup>o</sup> Le Pape a nommé huit cardinaux et autant de docteurs en théologie pour examiner cette Apologie des casuistes contre les jansénistes. 4<sup>o</sup> Le vicaire général de Mgr de Bourges<sup>9</sup> est le moteur de la censure qui vient de ce pays. C'est un très honnête homme, mais, par un malheur dont je suis bien fâché, il a tiré des écrits de quelque professeur de l'université de Bourges quarante propositions, ou environ, et, après les avoir altérées, il les a insérées dans son ouvrage. Cela lui donnera bien de la peine, comme une chose qui sera sans doute portée à Rome, où est l'oracle souverain des fidèles. Je le plains, car c'est un excellent homme. J'ai entre mes mains un beau traité de la probabilité des opinions, composé par un de nos professeurs de théologie de Toulouse; si vous le voulez voir, je vous l'enverrai. »

Monsieur, faites voir à Mgr de Sarlat, coadjuteur de Cahors, et à M. le marquis de Magnac ma lettre et les copies de celles que le recteur du collège des Jésuites de Cahors a écrites à mon secrétaire, que je vous envoie. J'estime qu'il est très important que vous écriviez à M. Jolly de s'informer si on publie à Rome qu'il y a en France des évêques qui écrivent pour la défense de l'Apologie des casuistes et que les jansénistes reprennent cœur pour combattre l'autorité du Pape, depuis que quelques prélats l'ont censurée; et, si cela est, d'assurer que cela n'est point quelqu'un qui approche la personne de notre Saint-Père, afin de l'informer de la vérité, et qu'il vous mande ce qu'il en apprendra. Je n'ai pas jugé à propos de prier mondit seigneur de Sarlat d'assister au conseil duquel je vous écris, ne sachant s'il y aurait de la répugnance.

Pour réponse à ma lettre, il suffit que vous fassiez écrire à votre secrétaire ce que vous arrêtez, dans un feuillet de papier, sans être signé. Je vous entendrai bien, encore que vous parliez en termes couverts. Je ne dis pas cela pour ce qui me regarde, mais bien vous; car je dirais publiquement, s'il en était besoin; ce que je vous écris.

---

9. Le diocèse de Bourges avait à sa tête Anne de Lévy de Ventadour (1651-1662).



*Il faudra, s'il vous plait, écrire des billets à Mgr de Sarlat, notre coadjuteur, et à M. de Magnac, pour se rendre chez vous, afin de leur communiquer ma lettre et les deux copies de celles du recteur du collège de Cahors, qui tendent à me dissuader de publier la censure que j'ai faite de ce méchant livre. L'appel duquel il parle est une invention ridicule.*

**2833. — A JEAN MONVOISIN**

De Paris, ce 5 de mai 1659.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu votre lettre du 20 avril. Il faut donc que vous ayez encore patience pour la petite rente de Madame de Melun. Il ne faut pas pourtant laisser de lui en écrire de fois à d'autre.

Quant à ce que M. le procureur du roi de Neuilly-Saint-Front<sup>1</sup> a reçu, ou doit recevoir, du fermier des terres de feu M. François Vincent, il n'y a pas danger de vous informer pourquoi et de lui faire représenter que cela a été donné par le défunt à la compagnie ; et, selon sa réponse, nous verrons ce qu'il y aura à faire.

Je ne suis pas d'avis que vous donniez procuration à personne pour agir pour vous au sujet de ces terres ; et vous devez même défendre au fermier de payer à d'autres qu'à vous. J'aurais été bien aise de savoir quand écherra son bail.

Lorsque vous pourrez retourner en ce lieu-là, il faudra vous enquérir adroitement, par d'autres ou par lui-même, qui était fermier avant lui de ce bien-là, pour savoir au vrai combien d'arpents il y en doit avoir, et, s'il y en a 26, ce que sont devenus les cinq qu'on

---

**Lettre 2833.** — L. s. — Dossier de la Mission, original. Le post-scriptum est de la main du saint.

1. Aujourd'hui chef-lieu de canton dans l'Aisne.

trouve à dire, et qui sont ceux qui s'en sont emparés. S'il y avait de la faute du fermier qui jouit, il faudrait lui faire payer à raison de 26 arpents, puisqu'il s'y est obligé; mais aussi n'est-il pas raisonnable qu'il paie pour plus de 21, s'il ne s'y en trouve pas davantage. Enquérez-vous aussi si ces terres sont bonnes et ce qu'elles peuvent valoir par communes années, par exemple, ce que donne un arpent. Je ne doute pas que vous n'en trouviez davantage de 3 livres 8 sols de ferme au premier bail. L'on avait cinquante écus par an de cette petite ferme<sup>2</sup>.

Renvoyez-nous le frère Pinson<sup>3</sup>, puisque vous n'en avez pas besoin.

Mandez-moi si vos vignes sont gelées, comme elles le sont partout ailleurs; et si vous avez du vin, gardez-le.

Feu Madame la marquise de Vins, qui était de Provence et qui mourut à Paris au mois de mars dernier, a laissé à notre maison de Marseille 18.000 livres pour l'entretien de deux prêtres qui s'emploieront à faire des missions, et a désiré que tous ceux de la compagnie célèbrent chacun une messe après sa mort à son intention. Je vous prie, Monsieur, que vous et les vôtres lui rendiez ce devoir en esprit de reconnaissance.

Je vous embrasse tous de toutes les tendresses de mon cœur et je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

Faudra savoir quand le fermier sera à terme de son bail.

---

2. Ce membre de phrase est de la main du saint.

3. Denis Pinson, né en 1630, à Villers-sous-Saint-Leu (Oise), reçu dans la congrégation de la Mission le 17 juillet 1654, à l'âge de vingt-quatre ans.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Monvoisin, prêtre de la Mission, à Montmirail.

**2834. — A GUILLAUME DESDAMES**

De Paris, ce 9 mai 1659.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je commence à m'affliger de ne recevoir de vos lettres. Il y a cinq ou six semaines que je n'en ai reçu, ce me semble, et si je ne puis croire que vous ne m'en ayez écrit; oh bien! patience! Peut-être que j'en recevrai trois ou quatre à la fois. Je ne suis en peine que de votre santé et de celle de M. Duperroy, lequel apprendra nouvelle de celle de M. son frère dans la lettre incluse.

Nous n'avons rien de particulier à vous mander, qui mérite de vous être écrit, sinon qu'il plaît à Dieu de continuer ses bénédictions sur la pauvre et petite compagnie.

Feu Madame la marquise de Vins, qui était de Provence, mourut dernièrement en cette ville, laquelle a laissé à notre maison de Marseille 18.000 livres pour l'entretien de deux prêtres, qui feront des missions, et a désiré qu'après son décès tous ceux de la compagnie célèbrent chacun une messe à son intention. Je vous prie, Monsieur, de lui rendre, vous et M. Duperroy, ce devoir-là en esprit de reconnaissance.

Je suis, en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

Depuis la présente écrite, j'ai reçu la vôtre du 9 avril

---

**Lettre 2834.** — L. s. — Dossier de Cracovie, original. Le post-scriptum est de la main du saint.

Qu'elle m'a donné de consolation ! Il est trop tard pour y répondre à cette heure.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Desdames, supérieur des prêtres de la Mission de Sainte-Croix, à Varsovie.

**2835. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE**

De Paris, ce 9 mai 1659.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Vous verrez, par la lettre de M. Durand ci-incluse, la proposition que lui a faite Monseigneur de Montpellier<sup>1</sup> et la pensée dudit sieur Durand sur votre sujet, laquelle nous avons examinée ici, et avons jugé que vous, Monsieur, et M. Parisy êtes des plus propres que nous voyions en la compagnie pour jeter les fondements d'un œuvre d'une telle importance. La vocation de la compagnie en ce lieu-là, qui fait voir, par celui qui la demande, qu'elle est de Dieu, la considération de l'état ecclésiastique, comme il est fait en ce lieu-là, où l'hérésie a établi son trône depuis tant d'années, c'est ce qui semble nous obliger à nous donner à Dieu pour cela. Il n'y a que Marseille et le besoin que cette maison a de votre présence qui m'embarrasse et me met en peine. M. Le Vacher<sup>2</sup>, qui vous a représenté en votre absence, pourra continuer, s'il lui plaît, jusques à ce que nous envoyions quelqu'autre à votre place. Je vous supplie très humblement, Monsieur, de faire ce sacrifice de votre

---

**Lettre 2835.** — L. a. — L'original appartient aux Carmes de l'ancien monastère de Rennes.

1. François Bosquet (1655-1676).

2. Philippe Le Vacher.

personne au bon Dieu, de mettre les affaires au meilleur état que vous pourrez et d'en donner la connaissance audit sieur Le Vacher, de partir le plus tôt que vous pourrez, de passer à Agde, d'y conférer avec Monsieur Durand de toutes choses. Je ne vous donne point des avis particuliers sur cela; j'attendrai le plan et l'état de toutes choses pour vous dire ensuite mes petites pensées. Il n'est pas expédient que vous preniez congé tout à fait de Monseigneur de Marseille, ni des autres personnes que vous le devez; il suffira de dire que vous avez ordre d'aller jusques à Montpellier. Aussi bien peut-être trouverez-vous les choses changées. Vous ferez donner une clef du coffre à Monsieur Le Vacher et retiendrez l'autre; vous ne serez pas si éloigné que, s'il est besoin, vous ne puissiez vous trouver à l'ouverture du coffre, quand il sera temps. Allez donc, Monsieur, *in nomine Domini*. Je prie sa divine bonté qu'elle vous remplisse de son esprit, pour le communiquer aux âmes. Que la divine Providence veille à votre conduite!

Je suis, en son amour, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

Il se[rait à] dés[irer] que vous ayez un frère, si faire se peut, pour beaucoup de raisons, et que vous le fassiez rendre à Montpellier, quand vous le jugerez à propos.

Je suis derechef...<sup>3</sup>

Je ne sais ce que vous m'avez écrit des conduites de M. Bidre<sup>4</sup>; mandez-le moi; selon cela, je lui écrirai.

---

3. Ces quatre dernières lignes ont été ajoutées, une fois la lettre signée, dans l'espace blanc qui séparait les mots « Je suis en son amour » de « Votre très humble serviteur ».

4. Première rédaction : de M. Beauré. Le nom de M. Beauré se trouve dans le catalogue du personnel, non celui de M. Bidre.

J'ai eu un accablement d'affaires à traiter avec le monde et n'ai pas eu le temps d'écrire à M. Le Vacher ; vous lui communiquerez la présente, par laquelle je le prie de vous représenter en votre absence et de suivre toutes vos conduites. Vous lui donnerez un bref état des sommes que vous avez reçues depuis un an et de celles que vous avez envoyées à Tunis et à Alger, de ce que vous devez, si vous devez, et de ce qui vous est dû et de ce que vous lui laisserez entre les mains, et m'enverrez une copie de tout cela, s'il vous plaît.

Notre frère Get est le meilleur de dix-huit écoliers que nous avons en philosophie, et l'on estime qu'il sera capable d'enseigner la même philosophie à la fin de la classe présente.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Get.

**2836. — A FIRMIN GET, SUPÉRIEUR, A MARSEILLE**

De Paris, ce 9 mai 1659.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu une lettre du 29 avril. J'ai fait tenir à Madame la duchesse d'Aiguillon celle de M. Le Vacher <sup>1</sup>, et à M. le procureur général <sup>2</sup> celle de Messieurs les administrateurs.

Le frère oublia, la semaine passée, de mettre dans un paquet les extraits des fondations de Mesdames d'Aiguillon et de Vins, pour y voir vos obligations ; voici que nous vous les envoyons à présent.

Je n'ai rien à dire à ce que vous me mandez des missions, sinon qu'il est à souhaiter que l'on préfère à

---

**Lettre 2836.** — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original chez M. Hains à Marseille.

1. Philippe Le Vacher.

2. Nicolas Fouquet.

l'avenir, tant que l'on pourra, le diocèse de Marseille à tout autre.

Je crains fort, comme vous, que M. Constans joue de son reste contre le consul<sup>3</sup>, quand il le verra substitué à sa place; et Dieu veuille que cet agent ne nuise à l'œuvre de Dieu, étant difficile de servir à deux maîtres!

Vous verrez comme la fondation de Madame de Vins doit être employée en fonds, et qu'elle n'est payable que dans trois ans; et ainsi je doute que vous puissiez prendre sur ce fonds les 300 écus dont vous avez besoin pour conduire l'eau que la ville vous a donnée, en votre jardin; mais, si vous pouviez attendre encore un an, vous pourriez prendre cet argent sur les mille livres que les héritiers ou les exécuteurs testamentaires de cette dame vous donneront pour lors, pour la rente de la première année de cette fondation; l'on y pensera, ou, si l'on trouve de l'argent à prendre, l'on le prendra.

Nous avons reçu un écu pour Nicolas Bonner, et huit pour le sieur Gardon, forçat sur la *Saint-Philippe*. Je prie M. Huguier de leur donner à chacun leur fait, et vous de lui tenir compte de ces 27 livres, comme nous ferons à vous.

Je prie M. Le Vacher de m'excuser de ce que je ne lui écris pour cette fois; il est huit heures du soir. S'il y a quelques nouvelles du pauvre Bernusset, il fera plaisir à M. l'abbé de Chandon de lui en faire part, et à moi de me mander si l'argent qu'on lui a envoyé suffira pour son rachat.

Je suis, en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

---

3. Jean Barreau.

**2837. — A JACQUES PESNELLE, SUPÉRIEUR, A GÈNES**

De Paris, ce 9 mai 1659.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais!

Votre lettre du 22 avril étant pleine de sujets de consolation, je ne sais par où commencer pour en remercier Dieu. Je l'ai déjà fait en général et en particulier pour les grâces spéciales que Dieu vous a faites dans les missions, et par vous aux pécheurs, et aux plus obstinés, pour le don considérable et extraordinaire que vous a fait le seigneur Brignole<sup>1</sup>, et pour le dessein que nos seigneurs du Sénat ont d'envoyer des missionnaires en Corse et d'assigner une somme tous les ans à cet effet; et ne pouvant à mon gré faire seul ce remerciement à Dieu, j'ai eu recours à la compagnie pour m'aider à ce juste devoir, à laquelle j'ai donné pour entremets toutes ces bénédictions du ciel.

Je n'ai point de paroles, Monsieur, et n'en attends pas, qui puissent exprimer à ce vertueux et charitable gentilhomme ma reconnaissance de l'incomparable charité qu'il vous a faite. Je prie N.-S. qu'il la lui fasse connaître. Je me donnerai l'honneur de lui en témoigner quelque chose par une lettre sitôt que Dieu me donnera le loisir de la lui faire; pour aujourd'hui, je ne le puis. Je tâcherai d'en écrire une autre à Mgr le cardinal en même temps. Après Dieu, nous avons l'obligation à Son Eminence de ce bienfait et de tous les autres. Nous ne

---

Lettre 2837. — Dossier de la Mission, copie du XVII<sup>e</sup> siècle.

1. Maria-Emmanuel Brignole, marquis de Grappoli en Toscane, fils d'Antoine-Jules Brignole, qui était entré chez les Jésuites le 11 mars 1652.



pouvons pas nous offrir audit seigneur Brignole d'aller faire mission en son marquisat, que sous le bon plaisir de mondit seigneur le cardinal, ni vous ne devez vous engager sans son agrément d'aller travailler en Corse. Nous ne sommes pas obligés seulement de suivre ses ordres, mais encore de nous accommoder à ses intentions. Au reste, la bonté de Dieu est bien grande sur la compagnie, de penser à elle pour son service en tant de lieux et de manières, et de faire qu'à cause des petits services que nous rendons aux pauvres gens, les grands et les riches nous assistent et nous excitent même à continuer et à nous étendre. Si Notre-Seigneur permet que le dessein qu'on a formé pour l'instruction et le salut de ces insulaires réussisse, à la bonne heure, il faudra répondre à la vocation. Mais nous devons nous tenir à la maxime, que Dieu nous a fait la grâce de garder jusqu'à présent, de n'aller jamais au devant des emplois pour nous les procurer directement ou indirectement. Nous devons gémir devant Dieu de voir tant de besoins dans l'Eglise, et prier la divine bonté qu'elle ait agréable d'y remédier et d'envoyer de bons ouvriers à sa vigne; mais de nous offrir aux hommes pour aucun lieu avant qu'on nous y appelle, il s'en faut bien donner de garde. Ce que nous avons à faire, Monsieur, est de nous fort humilier et de nous abandonner parfaitement à Dieu.

Vous me donnez sujet de revenir à Monsieur Emmanuel Brignole sur la grande affection que vous dites qu'il a pour notre chétive congrégation, pour vous répondre qu'un de mes étonnements est qu'un seigneur de sa condition et de sa piété mette son cœur en si bas lieu, pour élever notre indignité à l'honneur de sa bienveillance et aux effets de sa bonté. Nous priérons Dieu qu'il en soit sa récompense. Notre maison de Rome

recevra une grande bénédiction, s'il a agréable de se servir d'elle pour les saintes intentions qu'il a.

Je loue Dieu des nouveaux séminaristes que vous avez reçus. Tant s'en faut que vous ayez mal fait, qu'il me semble que c'est le contraire, de vous être employé vers Mgr le cardinal<sup>2</sup> pour faire recevoir en son séminaire, moyennant pension, les deux jeunes hommes clercs qui vous ont demandé d'entrer en la compagnie et qui n'ont pas assez d'étude pour cela. Ce sera un moyen à eux de parvenir à ce qu'ils prétendent, et à vous de les mieux connaître pour juger si Dieu le veut.

Pour les garçons qui veulent être frères coadjuteurs, puisque vous en avez reçu un à l'épreuve<sup>3</sup>, c'est assez pour le présent, puisque vous n'en avez besoin davantage; vous pourrez donc, non pas refuser les autres, mais les remettre.

Il ne faut pas douter, Monsieur, que je ne vous offre souvent et tendrement à Dieu, avec vos conduites, votre famille et vos exercices; et je ne me contente pas de cela, mais je recommande à la compagnie d'en faire de même, à ce que Dieu soit votre esprit, votre force, votre prétention, votre vertu, votre succès et votre gloire. Pour moi, je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

---

2. Le cardinal Durazzo.

3. Jean Lavanino, né le 27 décembre 1641 dans le diocèse de Gênes, entré dans la congrégation de la Mission à Gênes le 9 octobre 1659, reçu aux vœux le 20 octobre 1667.

2838. — A EDMÉ JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME

De Paris, ce 9 mai 1659.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu votre lettre du 14 avril. Il ne faut s'étonner si on ne vous parle plus de vous donner une maison, parce que c'est une affaire de Dieu, qui fera cela par des manières imprévues et des moyens extraordinaires, et peut-être quand nous n'y penserons point. Ce que nous avons à faire est de nous abandonner à sa conduite et de nous estimer heureux de pouvoir honorer en quelque sorte la pauvreté de N.-S., qui n'avait aucun couvert à lui. Si on n'avait jamais ouï ou vu personne servir à Dieu et se confier à sa bonté, manquer des choses convenables à son état, nous aurions quelque sujet de nous empresser pour nos besoins ; mais nous n'avons qu'à les commettre à sa providence, nous rendre fidèles à nos obligations et tenir pour assuré que tôt ou tard Dieu pourvoira à ce qu'il sait nous être nécessaire pour les desseins qu'il a sur nous. Qu'avons-nous à faire d'autre chose ?

Je vous prie, Monsieur, de nous aider à remercier Dieu de la charité qu'un gentilhomme de Gênes <sup>1</sup> a faite à notre famille du même lieu, qui est de lui promettre deux mille livres par an pendant sa vie pour sa subsistance. Qui peut lui avoir donné ce mouvement que Dieu ? Mgr le cardinal <sup>2</sup> y a contribué ; mais la grâce de cette résolution ne peut venir que du ciel.

Vous m'avez grandement réjoui par l'assurance que

---

**Lettre 2838.** — L. s. — Dossier de la Mission, original.

1. Emmanuel Brignole.

2. Le cardinal Durazzo.

vous me donnez que Mgr le cardinal Bagni est guéri. Je vous prie de l'assurer que je ne pouvais recevoir une plus sensible consolation, et que nous priions Dieu qu'il le conserve à son Eglise pour la fin que tous les gens de bien souhaitent de deçà.

Je loue Dieu des missions que vos ouvriers font et des grâces que Dieu leur fait, et par eux au pauvre peuple. Vous pouvez faire état, et eux aussi, des prières de cette communauté ici, qui les offre souvent à N.-S. pour la santé de vos personnes et la bénédiction de vos emplois.

Je vous envoie un mémoire de la part de Mgr de Chartres<sup>3</sup>. C'est assez de vous dire que c'est de lui, pour vous porter à faire ce qu'il désire. Je vous en prie néanmoins en mon particulier.

Nous n'avons que de bonnes nouvelles de deçà, grâces à Dieu, sinon que les gelées ont ruiné les vignes quasi par tout ce royaume, et la plupart des seigles. Dieu a voulu modérer par ces pertes la joie qu'on avait de la paix générale, qu'on tient pour certaine.

Je suis encore plus assurément, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Jolly.

---

3. Ferdinand de Neufville de Villeroy.

2839. — AU FRÈRE JEAN PARRE

De Paris, ce 10 mai 1659.

Mon cher Frère,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Il s'est trouvé peu de dames à notre dernière assemblée, qui ne vous ont rien ordonné, faute de fonds. Elles vous prient seulement, et moi avec elles, de vous reposer et de prendre les remèdes que le médecin jugera à propos pour vous guérir, comme aussi de prendre un cheval pour aller d'une ville à une autre, quand vous en aurez besoin.

Je suis du cœur que Dieu sait, en son amour...<sup>1</sup>

Nous avons reçu céans votre neveu et l'avons fait reposer deux ou trois jours. Je lui ai fait donner deux écus pour s'en aller. Je n'ai pas voulu toucher à la jouissance qu'il demande de votre bien, puisque c'est son père qui le tient.

J'ai vu M. Carlier; il a dîné céans un jour.

Je suis, en N.-S., mon cher Frère, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

*Suscription* : A mon frère le frère Jean Parre, de la congrégation de la Mission, à Rethel.

---

**Lettre 2839.** — L. s. — Dossier de la Mission, original.

1. Primitivement, ces mots se continuaient par les mots de la fin « mon cher frère, etc. », dont ils étaient séparés par un grand espace blanc. La lettre finie, le secrétaire écrivit dans l'intervalle ce que nous y lisons. De là vient que la phrase « Je suis du cœur, etc. » semble inachevée.

2840. — A UNE FILLE DE LA CHARITÉ

14 mai 1659.

Ma très chère Sœur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais!

Je vous demande pardon d'avoir tant tardé à répondre à votre lettre du 15 février. Mes petites indispositions et quelquefois mes occupations pressantes en ont été en partie la cause. Mais il faut que je vous avoue franchement que je l'ai fait en partie à dessein, à raison des choses que vous m'écriviez, qui ne requéraient pas sitôt réponse. Vous me déclariez vos peines et douleurs de l'esprit, afin que je vous donnasse quelque prompt remède pour les alléger; et cependant j'ai appris, même par longue expérience, qu'il n'est pas expédient de panser sitôt les plaies qui sont si fraîches, parce que cela leur nuirait plus qu'il ne servirait; comme, au contraire, quand on laisse un peu la nature agir seule, le mal se guérit plus tôt, particulièrement quand la plaie a bien saigné et qu'elle a jeté tout son pus. C'est ce que vous avez fait quand vous m'avez écrit ce que vous aviez sur le cœur, qui vous affligeait. C'est aussi ce que j'ai fait quand je vous ai laissée sans réponse. jusqu'à l'heure présente, et ce que je fais maintenant par les petits avis que je vous donne pour contribuer à l'allègement de vos peines, si tant est que vous en ayez encore; d'autant que je me persuade que le même Dieu qui vous a autrefois délivrée de semblables afflictions, lorsque vous pensiez que votre mal était irrémédiable, le même Dieu vous aura pareillement garantie de cette

autre peine intérieure, puisque vous avez fait, de votre part, ce que vous deviez et pouviez pour coopérer avec sa grâce, ainsi que vous fîtes étant à Liancourt, et avec heureux succès.

Et qu'est-ce que vous fîtes alors? Vous fîtes diligente à communiquer votre intérieur par lettre à votre directeur; vous eûtes recours à Dieu, à la sainte Vierge et aux saints, en attendant de mes nouvelles; vous tâchâtes de vous humilier et confier en Dieu et de pratiquer les résolutions que vous aviez prises en votre retraite et les avis que je vous y avais donnés. Et quand, après cela, vous reçûtes ma lettre, il se trouva que vous étiez déjà guérie de votre mal, avant même de la lire.

Et comment se fait cela? C'est, comme je viens de dire, que Dieu ne manque jamais de nous secourir au temps qu'il faut, quand nous avons fait, de notre côté, ce que nous avons pu, ainsi que vous avez fait. Et quand bien vos peines continueraient à présent, je ne voudrais pas me mettre en souci de vous en délivrer, puisqu'elles procèdent d'une si bonne racine, qui est la défiance de vous-même, et produisent un si bon fruit, qui est la mauvaise opinion que vous avez de vous-même, tout cela étant un grand moyen pour vous avancer en la sainte humilité et par conséquent en la perfection que votre vocation demande de vous; si bien que vous avez plutôt sujet de vous réjouir de votre peine que de vous en affliger. Si vous aviez recherché par curiosité d'aller là où vous êtes, ou que vous eussiez brigué par ambition la charge que vous avez, ou que, par pure paresse ou par malice, vous manquassiez à faire votre office, vous pourriez craindre que Dieu ne vous en fît un jour rendre compte. Mais, sachant que vous êtes bien éloignée de cela, et qu'au contraire vous n'alléguez que votre incapacité et le trop d'estime que vos supérieurs ont de vous, et que d'ailleurs c'est Dieu

qui vous a établie là, puisque c'est par obéissance que vous y êtes, et par conséquent que vous êtes assurée que vous faites en cela la divine volonté, pour ces raisons, dis-je, vous devez demeurer en repos, adorant sa providence et vous résignant, en cela comme en toute autre chose, à sa sainte volonté. Que si, nonobstant tout cela, votre peine continue encore, ne vous en mettez pas en peine, et contentez-vous de faire bonnement ce que vous pourrez. Et si la pensée vous vient que vous n'êtes bonne à rien et que vous ne faites que gâter tout, dites : Eh bien ! tant mieux, puisque Dieu a accoutumé de se servir des plus chétifs instruments pour faire de grandes choses, il y a sujet d'espérer que les choses iront mieux que si j'étais bien intelligente et bien vertueuse, parce que j'aurai, par ce moyen, plus de sujet de m'humilier et d'attribuer à Dieu seul la gloire de tout le bien qui en réussira, et je ne serai point si tentée de vaine gloire et de présomption.

Voilà, ma Sœur, ma très chère Fille en Jésus-Christ, voilà tout ce que je voudrais me dire à moi-même, si j'étais en pareille peine. Je me suis étendu plus que je n'avais résolu et plus qu'il ne fallait, puisque je suis assuré qu'un mot d'encouragement eût pu suffire pour vous consoler et mettre en repos votre esprit. Je n'ai laissé de vous faire cette lettre, parce que, si elle ne vous est pas nécessaire pour le présent, elle pourra vous servir pour l'avenir, lorsque de pareilles et plus grandes afflictions vous attaqueront ; à quoi nous devons nous attendre, si nous prétendons au paradis. Ne croyez pourtant pas que les avis qui sont sur ce papier puissent donner allègement à vos peines ; il faut que Dieu y donne son esprit, et attendre tout de sa bonté infinie, laquelle il faut prier souvent pour cela, comme je la prie dès à présent d'être elle-même votre force votre



courage et votre conduite en tout et partout. Je fais le même souhait pour votre chère compagne, laquelle je salue avec vénération, et me recommande à ses prières et aux vôtres, étant de toutes deux, en l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, etc.

**2841. — A LOUIS DUPONT**

De Paris, ce 14 mai 1659.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je n'ai reçu de vos chères lettres depuis celle du 30 mars. Il y a aussi longtemps que je ne vous ai écrit, par ma misère, qui voudrais me consoler plus souvent avec vous des grâces que Dieu vous fait, et par vous à votre <sup>1</sup> diocèse. Je ne laisse pas, quand j'y pense, de m'en réjouir devant Dieu et de l'en remercier, particulièrement du bonheur que vous avez de travailler sous un si bon prélat, qui contribue en tant de manières, par ses exemples et par ses soins, à la sanctification de son clergé et au salut de son peuple. Plaise à Dieu de le conserver et de vous remplir de son esprit pour répondre à ses saintes intentions!

Je suis bien aise que notre frère Butler vous soulage et vous satisfait. Je m'attendais bien à cela. Nous sommes après pour trouver moyen de lui faire prendre les ordres sacrés.

Je loue Dieu pareillement de ce que ces autres Messieurs, employés avec vous à l'œuvre de Dieu, s'y comportent avec la piété et l'application que Dieu le de-

---

**Lettre 2841.** — L. s. — Dossier de la Mission, original.

1. Première rédaction : à tout le diocèse. La correction est de la main du saint.

mande, et avec l'édification qu'ils doivent au dedans et au dehors. C'est le moyen, Monsieur, d'attirer de nouvelles bénédictions sur vos personnes et vos emplois. Ayez bien soin, je vous en prie, de leur santé et de la vôtre.

Il plaît à Dieu de continuer sa protection et ses grâces à la petite compagnie et de tirer partout quelque fruit de ses petits services. Il nous présente bien des occasions de lui en rendre de nouveaux, et en des lieux où nous n'avons pas encore travaillé; mais les forces nous manquent, et Dieu nous fait connaître par là notre besoin pour nous obliger à le prier qu'il envoie de bons ouvriers à sa vigne. Ceux que vous nous avez adressés font assez bien, grâces à Dieu.

Feu Madame la marquise de Vins, qui était de Provence, étant décédée à Paris au mois de mars dernier, a laissé à notre maison de Marseille 18.000 livres pour l'entretien de deux prêtres, qui seront employés aux missions, et a désiré que tous ceux de la compagnie célèbrent après son décès chacun une messe à son intention. Je vous prie, Monsieur, de lui rendre, vous et les vôtres, ce juste devoir en esprit de reconnaissance.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

Je viens de recevoir votre lettre du 26 avril, qui me donne de nouveaux sujets de louer Dieu de l'avancement de votre séminaire matériel et spirituel.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Dupont, supérieur des prêtres de la Mission de Tréguier, à Tréguier.

2842. — A JACQUES PESNELLE, SUPÉRIEUR, A GÈNES

De Paris, ce 16 mai 1659.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre du 29 avril. Je ne doute pas que les croix de votre charge ne vous paraissent telles que vous me mandez; mais, à mon avis, elles ne sont grandes que parce que vous les regardez comme telles; pour le moins, ne sont-elles pas extraordinaires, car tous ceux qui conduisent en ont de pareilles. Ils ont des esprits difficiles à gouverner et des naturels différents qui se portent à choses diverses et souvent peu convenables, qu'il faut supporter et néanmoins tâcher de réduire avec douceur, patience et dextérité à l'amour de la règle et de l'obéissance. Continuez d'agir ainsi, comme vous avez fait jusqu'à présent. Avec cela, Monsieur, anéantissez-vous devant Dieu, reconnaissant que vous n'êtes rien qu'un instrument inutile et capable de tout gâter. Mais, tel que vous êtes, abandonnez-vous à sa divine conduite, plein de confiance qu'elle sera elle-même la conduite de vos conduites, la force de votre esprit et de votre corps et l'âme de votre famille. Je vous prie donc de prendre courage et d'espérer que tout ira bien, alors même qu'il vous semblera le contraire.

Je suis grandement consolé de l'honneur que la république nous fait de jeter les yeux sur la petite compagnie pour l'employer en son royaume de Corse. Nous avons également désir et obligation de lui obéir; et plaise à Dieu de nous en rendre dignes! Mais il se rencontre deux difficultés en l'établissement proposé,

outre celles que vous marquez, dont la première est que nous n'avons pas pour le présent des hommes formés pour y envoyer. Vous savez qu'il faut qu'ils parlent italien. Où les prendre? Vous avez besoin des vôtres, et la maison de Rome des siens, aussi bien que celle de Turin. Et la seconde est que nous ne pouvons travailler utilement dans les diocèses, si nous ne sommes employés et soutenus par Nosseigneurs les évêques. Or il arriverait un contraire effet en cette île-là, si la subsistance des ouvriers se prend sur ceux de qui ils doivent dépendre, parce que cela fera qu'ils le regarderont de mauvais œil. Pour ces raisons, il est à souhaiter que ce dessein se diffère et qu'on se contente d'une mission semblable à celle que feu M. Blatiron y a faite, laquelle vous pourriez entreprendre au temps le plus commode, pourvu que Mgr le cardinal l'ait agréable; et peut-être que la maison de Rome vous pourrait aider.

Je loue Dieu des v[œux] que M. Antoine Bruno a faits<sup>1</sup>, et je prie sa divine Majesté qu'elle lui fasse la grâce de vivre conformément à ces promesses.

Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

Je me donne l'honneur d'écrire à Mgr le cardinal<sup>2</sup>.

Monsieur l'agent de Gênes<sup>3</sup> nous a fait l'honneur de venir céans; et moi, étant hors d'état d'aller chez lui, je lui ai envoyé aujourd'hui M. Alméras, qui est revenu plein d'admiration de sa bonne façon, de sa grande civilité, de son bel esprit et de son bon naturel.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Pesnelle.

---

1. Le 28 avril.

2. Le cardinal Durazzo.

3. Le marquis Durazzo. Il était arrivé à Paris le 6 avril.

**2843. — A EDMÉ JOLLY**

De Paris, ce 16 mai 1659.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je n'ai qu'à louer Dieu de toutes les choses que vous me mandez par votre lettre du 21 avril, et à vous remercier en particulier de ce que vous allez travailler pour Madame la duchesse d'Aiguillon à son affaire de Lorette, que vous avez fait prendre la date, que Mgr de Sarlat<sup>1</sup> a désirée, de la provision de Chavagnac, et de l'absolution d'irrégularité pour ce curé du diocèse de Sens, que nous avons reçue, et pour l'expédition de l'affaire de Mgr de Pamiers<sup>2</sup>, que vous nous faites espérer.

Quant à ce que Mgr le cardinal de Sainte-Croix vous a dit, nous n'avons qu'à nous bien humilier devant Dieu, adorant toujours les ordres de sa conduite sur nous, sans nous mettre en peine de ce qui nous regarde, mais seulement de nous bien acquitter du devoir que nous avons vers N.-S. et vers les âmes qu'il a rachetées.

Nous vous avons envoyé ci-devant le portrait de la main gauche de notre frère Etienne, qui est si difforme qu'elle ne semble pas une main; elle est comme une masse de chair ronde, où il ne paraît que le bout du pouce et d'un autre doigt, dont néanmoins il se peut servir en certaines choses. Quand nous le reçûmes en la compagnie, ce fut à condition que nous ne le ferions pas prêtre, et lui-même ne s'attend pas encore de l'être, quoiqu'il témoigne affection pour cela, à cause du zèle

---

**Lettre 2843.** — L. s. — Dossier de la Mission, original.

1. Nicolas Sevin.

2. François-Etienne Caulet.

que Dieu lui donne pour aller évangéliser les infidèles. Mais parce que le long temps qu'il y a qu'il sent ce mouvement de quitter son pays et d'employer ses biens et sa vie pour la propagation de la foi, qu'il a toujours travaillé solidement à la vertu, qu'il a même étudié en théologie, qu'il a les marques d'une vraie vocation pour les pays éloignés, et que nous avons résolu de l'envoyer à Madagascar au premier embarquement, nous avons pensé qu'il y servirait Dieu plus utilement, s'il était prêtre, et que peut-être, en cette considération, on le dispensera de son irrégularité. Je vous prie de faire un effort pour lui obtenir cette dispense, de laquelle je ne doute pas qu'on ne fasse l'adresse à Messieurs les grands vicaires de Paris; et en ce cas, ce sera à eux à juger s'il y a danger de lui faire prendre les ordres sacrés, et la volonté de Dieu nous sera connue par ce moyen-là. Peut-être vous enverrons-nous au premier jour un crayon de cette main irrégulière.

Que si on lui refuse cette dispense, vous tâcherez, s'il vous plaît, Monsieur, de lui obtenir au moins : 1° une permission pour baptiser dans l'église avec cérémonie, en l'absence des prêtres; 2° de toucher les vases et choses sacrées; 3° de lire tous livres défendus; 4° d'exorciser les possédés; 5° de recevoir les quatre mineurs; 6° de prêcher dans l'église; 7° de pouvoir porter sur soi la sainte hostie, comme on la portait en la primitive Eglise, afin de s'en communier en l'absence des prêtres. Il vous prie de plus de demander pour lui la bénédiction de notre Saint-Père le Pape et une indulgence plénière pour l'heure de sa mort, et de lui envoyer, s'il vous plaît, une grammaire, un dictionnaire et un catéchisme arabes. Et si on vous accorde la première grâce, qui comprend quasi toutes les autres, à savoir d'être élevé au saint sacerdoce, je vous prie de nous envoyer à même

temps un *extra tempora* pour lui faire prendre tous les ordres entre ci et le mois de septembre, que l'embarquement se doit faire.

Je vous envoie un petit mémoire à part, de quelques autres *extra tempora*, dont nous avons besoin, et d'une dispense d'âge pour notre frère de Marthe<sup>3</sup>, que nous pourrions envoyer en cette mission étrangère, pour laquelle il sent aussi de l'attrait; ce sera un très bon sujet. Je ne vous parle pas des facultés pour personne, n'ayant pas encore bien déterminé ceux que nous y enverrons. Je vous les nommerai quelque temps avant leur départ.

On dit que deux vaisseaux feront ce voyage : l'un envoyé par M. le maréchal de La Meilleraye, et l'autre par la Compagnie des Indes, qui depuis longtemps a commencé de négocier en ladite île, mais qui a discontinué depuis quelques années d'y envoyer des navires par quelque mésintelligence, et peut-être aussi parce que ledit sieur maréchal a entrepris sur eux. On pense qu'ils y veulent envoyer à présent pour ramener les hommes qu'ils y ont envoyés, ou pour essayer d'y maintenir leurs gens et leur pouvoir. Mgr l'évêque d'Héliopolis<sup>4</sup> s'est associé avec eux pour son passage et celui de ses gens en l'Inde, où ils s'en vont travailler. Nous sommes fort en peine de savoir par quel de ces vaisseaux nous devons envoyer les nôtres. Il semble qu'ils seraient sûrement en ce dernier ; mais aussi, si ces Messieurs ne continuent pas leur navigation, et M. le maréchal ne nous voulant plus recevoir dans la sienne, pour nous être sé-

---

3. Ignace-Joseph de Marthe, né à Arras le 19 mars 1637, entré dans la congrégation de la Mission le 7 juillet 1654, reçu aux vœux le 14 octobre 1656, supérieur à Noyon (1668-1674) et à Toul (1678-1683).

4. François Pallu.

parés de lui en cette occasion, nous ne pourrions plus envoyer personne en ce pays-là. Nous verrons.

J'espérais de vous envoyer aujourd'hui une lettre pour le Pape, mais ce ne pourra être qu'à la huitaine, pour joindre ma très humble prière à celles qui lui sont faites de tous côtés en faveur de la canonisation du grand serviteur de Dieu François de Sales. Ceux qui en font faire la poursuite ont désiré mon suffrage, à cause, comme je pense, de ce que vous avez fait pour Mgr l'évêque du Puy<sup>5</sup>. Il est à propos qu'en attendant ma lettre et après que vous l'aurez reçue, vous agissiez conformément à cela, je veux dire avec zèle, pour contribuer à ce qu'il plaise au Saint-Siège de déclarer saint ce digne prélat, qui a vécu en saint, témoignant au moins par vos paroles, si vous n'y pouvez faire autre chose, le désir que vous et moi et toute la petite congrégation avons pour ce grand bien, qui consolera grandement toute l'Eglise.

Je suis, en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Jolly, supérieur des prêtres de la Mission de Rome, à Rome.

**2844. — AU FRÈRE JEAN PARRE**

De Paris, ce 17 mai 1659.

Mon cher Frère,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!  
Je ne sais à quoi il a tenu que vous n'ayez reçu ma

---

5. Henri de Maupas du Tour.

Lettre 2844. — L. s. — Dossier de la Mission, original.



lettre de samedi dernier. Je vous écrivis pour lors, comme je fais encore aujourd'hui, que les dames ne se sont pas assemblées il y a longtemps, si ce n'est deux ou trois, à cause de la mission de l'Hôtel-Dieu, où elles assistent; et par conséquent on n'a rien destiné pour les pauvres des frontières, faute de fonds.

J'apprends, par la vôtre du 11, ce que vous avez fait à Rethel pour donner commencement à la Charité des dames et les mettre en train pour la visite et le soulagement des malades. Dieu en soit loué et veuille bénir ce bon œuvre!

Vous m'écrivez que M. Marteau, curé de Sorbon<sup>1</sup>, vous a dit qu'on lui a promis cent livres pour rebâtir son église. Il faudrait savoir qui c'est qui les lui a promises, car, pour moi, je ne m'en ressouviens pas; et vous savez que tout ce qu'on a pu faire pour les églises, on vous l'a toujours mandé.

Je vous écris à Reims, et je continue à vous offrir à Dieu et à me recommander à vos prières.

Le frère Alexandre a reçu le panier que vous lui avez adressé, et M. Carlier s'est chargé de vous porter les images de la présence de Dieu.

Je suis, en l'amour de N.-S. et de sa glorieuse Mère, mon cher Frère, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A mon frère le frère Jean Parre, de la Mission, chez Monsieur de Séraucourt, lieutenant criminel à Reims.

---

1. Près de Rethel (Ardennes).

2845. — A LOUIS RIVET, SUPÉRIEUR, A SAINTES

De Paris, ce 18 mai 1659.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais!

J'ai un peu tardé à faire réponse à vos dernières lettres des 13 et 20 avril. Je suis bien en peine des agitations des personnes dont vous me parlez; et à présent que je vous écris, je n'y vois point d'autre remède, de votre côté, que la prière et la patience, qui seront plus agréables à Dieu pour leur bien et conservation à la compagnie, que les moyens qu'ils proposent, ou que nous pourrions penser.

Je prie N.-S. qu'il tire sa gloire de la mission que vous faites à présent, comme il fait de celle d'Arces<sup>1</sup> et qu'il vous conserve et augmente la santé pour le salut des peuples. Mon Dieu! Monsieur, que vous avez bien sujet de remercier sa divine bonté de la grâce et des occasions qu'il vous donne de contribuer avec J.-C. à la rédemption des âmes, leur appliquant les mérites infinis de sa douloureuse mort et de son sang précieux, dont la plupart des hommes ne savent se prévaloir. Dieu veuille, par sa miséricorde, nous remplir tous de foi, de charité et de zèle pour rendre quelque petit service à son Eglise! Bienheureux sont ceux qui sur ces fondements espèrent en Dieu et se consomment pour la charité!

Feu Madame la marquise de Vins, qui était de Provence, étant morte à Paris au mois de mars dernier,

---

Lettre 2845. — Dossier de la Mission, copie du XVII<sup>e</sup> siècle.

1. Petite localité située près de Saintes (Charente-Inférieure).

a laissé à notre maison de Marseille 18.000 livres pour l'entretien de 2 prêtres, qui seront employés aux missions, et a désiré que tous ceux de la compagnie célébrèrent après son décès chacun une messe à son intention. Je vous prie, Monsieur, de lui rendre, vous et les vôtres, ce juste devoir en esprit de reconnaissance.

Il est vrai que le frère Robineau a reçu quelque argent pour vous. Je l'ai prié de faire un mémoire des frais qu'il a faits pour vous et de vous l'envoyer avec le reste de l'argent, s'il y en a; ce qu'il fera au premier jour.

Je suis cependant, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

Je n'écris point à ces deux personnes; je m'adresse à Notre-Seigneur et le prie qu'il leur redonne l'esprit par lequel il les appelées en la compagnie; faites-leur mes recommandations, s'il vous plaît. Priez et faites prier Dieu pour eux.

#### 2846. — A LA PROPAGANDE

[Mai 1659<sup>1</sup>.]

Eminentissimi e Reverendissimi Signori,

Vincenzo di Paul, superior generale della congregazione della Missione, rappresenta umilmente all'EE. VV. ch'essendo stata presa in mare l'ultima nave che

---

**Lettre 2846.** — Arch. de la Prop., *Africa 9-10, Madagascar-Marocco*, n° 252, original.

1. La demande exprimée dans cette supplique fut exaucée le 27 mai 1659.

parti per l'isola di Madagascar, nella quale nave erano quattro sacerdoti della detta congregazione della Missione, dichiarati da questa Sacra Congregazione missionarii apostolici in quella isola, e uno di essi sacerdoti non essendo al presente in stato di poter far quel viaggio, offerisce umilmente il sopradetto oratore all' EE. VV. Pietro Turpin, sacerdote della medesima congregazione, acciò, degnandosi di dichiararlo missionario apostolico nella detta isola, possa colà impiegarsi a gloria di Dio e in aiuto delle anime. E lo riceverà il detto oratore per grazia singolare dall' EE. VV.

*Quas Deus, etc.*

*Suscription* : Alla Sacra Congregazione *de Propaganda Fide*, per Vincenzo di Paul, superiore generale della congregazione della Missione.

#### TRADUCTION

Eminentissimes et Révérendissimes Seigneurs,

Vincent de Paul, supérieur général de la congrégation de la Mission, représente humblement à Vos Eminences que le navire par lequel étaient partis dernièrement, à destination de Madagascar, quatre prêtres de ladite congrégation, nommés par la Sacrée Congrégation missionnaires apostoliques en cette île, a été pris sur mer, et qu'un d'eux n'est pas en ce moment en état de faire le voyage. Aussi ledit suppliant propose humblement à Vos Eminences de vouloir bien nommer missionnaire apostolique en cette île Pierre Turpin, prêtre de la même congrégation, afin qu'il puisse y travailler à la gloire de Dieu et au salut du prochain. Et il recevra cette grâce comme une faveur insigne de Vos Eminences.

Que Dieu ait, etc.

*Suscription* : A la Sacrée Congrégation de la Propagande, pour Vincent de Paul, supérieur général de la congrégation de la Mission.

**2847. — A LUC PLUNKET, PRÊTRE DE LA MISSION,  
A SAINT-MEEN**

De Paris, ce 21 mai 1659.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je n'ai point reçu réponse de vous à la lettre que je vous ai écrite, ni aucune relation que vous ayez fait ce que je vous ai prié, qui est de vous laisser conduire; au contraire, j'apprends que vous ne voulez ni montrer le chant, ni assister à l'office, quelque besoin qu'on en ait, ni quelque instance qu'on vous en fasse, et cela parce que vous avez affection d'aller en mission. Mais, Monsieur, que ferons-nous pour remédier à ce désordre? Pour moi, je crains que Dieu y remédie lui-même par quelque châtement sur votre personne; j'en serais bien marri, parce qu'en vérité mon cœur vous estime et vous aime. C'est pourquoi je prie sa divine bonté qu'elle vous ouvre les yeux pour voir le mal que vous faites et le danger où il vous met, afin de vous en relever, et, par ce moyen, mériter que Dieu vous conserve en votre vocation et vous continue les grâces nécessaires pour le service de son Eglise. Ne savez-vous pas, Monsieur, que nous sommes également obligés à former de bons ecclésiastiques comme d'instruire les peuples de la campagne, et qu'un prêtre de la Mission qui veut faire l'un et non pas l'autre, n'est missionnaire qu'à demi, puisqu'il est envoyé pour tous les deux? Je dis plus : il ne l'est point du tout quand il refuse d'obéir en une chose pour s'ingérer dans un emploi où on ne trouve pas expédient de l'appliquer. C'est un fait bien étrange de

ce que vous n'avez pas été sitôt prêtre par la faveur de la compagnie, que vous commencez à lui résister, et que, quand vous avez plus d'obligation de pratiquer l'humilité, l'obéissance et la gratitude, c'est lors que vous faites de plus grandes fautes contre ces vertus, au grand scandale de la maison et à mon regret.

Mon Dieu! Monsieur, que prétendez-vous faire? D'aller en mission, vous n'y êtes pas propre pour le présent, n'ayant pas assez l'usage de notre langue pour parler en public. Nous avons de la peine à vous entendre ici; comment donc les pauvres gens vous entendraient-ils? Et puis pensez-vous que, n'étant pas soumis en un office, on ose vous faire passer dans un autre où il ne faut pas moins de soumission? Pensez-vous que ce ne soit pas du devoir des supérieurs de contenir un particulier qui se débande et de lui refuser les emplois apparents qu'il recherche, quand il rejette ceux qu'on lui a commis.

Au nom de N.-S., Monsieur, humiliez-vous, demandez-lui pardon du mauvais exemple que vous donnez au séminaire et à vos confrères, et assurez-vous que la compagnie est assez indulgente pour oublier le passé et pour vous donner la satisfaction que vous désirez, quand elle vous verra indifférent aux emplois et bien exact aux choses que l'on vous recommande. Il est question maintenant que vous chantiez au chœur quand il faut, et montriez le chant et les cérémonies aux ecclésiastiques qui sont à Saint-Méen pour les apprendre. C'est de quoi je vous prie, Monsieur, avec toutes les tendresses de mon cœur. On vous a déjà tiré de Tréguier, pensant que vous feriez mieux au lieu où vous êtes. Si vous ne le faites pas, quelle espérance nous donnerez-vous qu'en vous envoyant dans une autre maison vous en serez meilleur! Car le changement de lieu ne change pas l'homme. Et si vous êtes résolu d'être toujours vous-

même, attaché à vos sentiments et inflexible aux ordres de ceux par qui Dieu veut que vous soyez conduit, à quoi serez-vous bon? Et que fera une communauté qui ne se maintient que par la correction et la dépendance d'un esprit qui n'en veut point? Je vous prie, Monsieur, d'y penser et de me mander votre disposition. La mienne est d'être toute ma vie, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

**2848. — A GUILLAUME DESDAMES, SUPÉRIEUR,  
A VARSOVIE**

De Paris, ce 23 mai 1659.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Il y a 15 jours que je reçus votre lettre du 9 avril, après vous avoir écrit le même jour. J'en fus fort consolé, et je rends grâces à Dieu, à présent comme pour lors, de la bonne disposition des affaires générales et des vôtres particulières. Plaise à Dieu de donner la paix à tout le royaume et mille bénédictions à Leurs Majestés! On la tient assurée de deçà entre la France et l'Espagne<sup>1</sup>.

Vous me mandez les raisons que vous avez pour désirer un ou deux prêtres et un frère de surcroît. Je demeure d'accord qu'il sera bon de vous les envoyer, et nous allons penser au choix des personnes et aux choses nécessaires à leur voyage.

---

**Lettre 2848.** — L. s. — Dossier de Cracovie, original.

1. Le saint était bien renseigné, car les préliminaires du traité de paix furent signés le 4 juin. Les pourparlers, commencés en 1658, durèrent encore plusieurs mois.

Sur ce que vous me mandez, que M. Duperroy croit qu'il pourrait guérir en France, je vous prie de me mander l'état de sa plaie. Je m'imagine qu'elle coule toujours, et, en ce cas, elle servira plus pour sa santé qu'elle ne lui nuira; et sans doute que Dieu lui a envoyé ce mal pour un bien; et depuis que l'humeur a pris son cours par là, si on venait à l'arrêter, elle se jetterait sur d'autres parties, et il en arriverait inconvénient. C'est pourquoi il y a en France quantité de noblesse et d'autres gens qui, ayant été blessés à la guerre en ces endroits-là, sans en avoir pu guérir aussitôt, aiment mieux entretenir la plaie ouverte, n'en souffrant pas grande incommodité, que la fermer avec danger de la vie ou de quelqu'autre accident fâcheux<sup>2</sup>. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit lui-même l'opérateur qui le guérisse et le préservateur qui vous conserve tous deux.

Nous n'avons rien de nouveau de deçà. Tout y va assez bien, grâces à Dieu.

J'embrasse M. Duperroy avec toute l'affection de mon cœur, et vous aussi, Monsieur, à qui je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Au bas de la première page : M. Desdames.*

---

2. A la suite, le secrétaire écrivit tout d'abord : « Et puis a-t-on jamais vu un Polonais s'en venir en France exprès pour se faire panser? Cela paraît une tentation. » Puis il barra ces mots et ajouta : « Si néanmoins nous étions assurés qu'un si long voyage n'incommodât pas ce bon missionnaire et qu'il pût guérir parfaitement étant ici, nous serions ravis de le voir et de lui donner cette satisfaction. Ce serait le bien de la compagnie et la gloire de Dieu. Mais, dans le doute et l'apparence contraire, je pense qu'il se doit commettre à la sainte conduite de Dieu et demeurer en paix. Je l'embrasse avec toute l'affection de mon cœur, et vous aussi, Monsieur, à qui je suis, en l'amour de N.-S., très humble serviteur. » Cette fin ne plut pas à saint Vincent, qui fit recommencer la lettre et lui donna une autre conclusion.



2849. — A JACQUES PESNELLE

De Paris, ce 23 mai 1659.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je vois par votre lettre du 6 que la proposition de Corse se presse; mais, si elle n'est pas encore résolue et qu'elle se puisse différer, je vous prie de la remettre, pour deux raisons. La première est parce que vous n'avez pas les hommes qu'il faut pour cet établissement. Je doute que la maison de Rome vous en puisse fournir aucun, et c'est une question si M. Lejuge y serait propre, quoiqu'il témoigne affection pour y aller. Vous avez su la grande bénédiction que Dieu donna à la mission qui fut faite en cette île il y a quelques années. Elle me parut à moi des plus sensibles et abondantes que j'aie jamais vues; mais vous remarquerez, s'il vous plaît, la qualité des ouvriers, qui étaient des meilleurs, savoir Messieurs Blatiron et Martin et encore d'autres. Voyez, je vous prie, quelle proportion il y a entre ceux que vous proposez d'y envoyer et ces hommes-là, pour espérer qu'ils y réussissent de même; et néanmoins, Monsieur, cela serait à souhaiter dans ce commencement, ou du moins qu'il y eût un ou deux hommes un peu forts, que vous n'avez pas et que nous ne pouvons vous envoyer.

La seconde raison est la maxime où nous sommes (peut-être ne la savez-vous pas) de ne solliciter jamais aucun nouvel établissement, ni le rechercher. Nous attendons qu'on nous appelle, ou qu'on nous envoie, et laissons faire ceux qui s'en mêlent, si ce n'est, quand les

choses sont avancées et qu'on nous en demande l'exécution, nous regardons si elle est en notre pouvoir et si les conditions sont raisonnables, et alors nous nous aidons à ce dessein autant que nous voyons que Dieu le veut; mais jamais, grâces à Dieu, nous ne prévenons ni hâtons telles propositions.

Votre arbitrage est assez considérable pour intermettre vos missions, afin de bien informer vos juges, et je pense que Mgr le cardinal <sup>1</sup> aura trouvé bon que vous soyez resté à Gênes pour les solliciter jusqu'au jugement.

Je suis consolé de la dévotion que vous faites à l'honneur de saint Joseph pour obtenir de Dieu de bons missionnaires. Si le prêtre de Chiavari ne s'accommode pas aux exercices de votre séminaire, après quelque temps de patience et de sermons, vous pourrez le prier de faire place à un autre.

Je prie N.-S. qu'il soit votre force et votre esprit pour faire et pour souffrir tout ce qui est de son bon plaisir. Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Pesnelle, supérieur des prêtres de la Mission de Gênes, à Gênes.

---

1. Le cardinal Durazzo.

2850. — A JEAN MARTIN

De Paris, ce 23 mai 1659.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai été grandement consolé de recevoir votre lettre du 1<sup>er</sup> de ce mois, y ayant longtemps que je n'en ai reçu d'autre, et voyant par celle-là que Dieu vous continue la santé et ses bénédictions. Je l'en remercie de tout mon cœur, et vous, Monsieur, de m'avoir recommandé aux prières de Mgr le marquis, votre fondateur<sup>1</sup>. J'ai grande confiance en sa charité et grand besoin de tels secours. Je me porte assez bien à présent; il n'y a que mes jambes qui ne me peuvent quasi plus soutenir. Dieu me fait encore la grâce de dire la sainte messe, mais je ne sors plus en ville.

La conservation de ce bon seigneur étant nécessaire au point qu'elle est, je la demande souvent à Dieu, et tout ensemble la plus grande sanctification de son âme. Notre petite compagnie est obligée de s'intéresser toute devant Dieu pour cela, pour la grande bonté qu'il exerce vers elle et en particulier vers vous et votre famille. Quand la poursuite de l'abbaye<sup>2</sup> ne réussirait pas, nous lui en aurons pourtant une éternelle obligation, à cause qu'il n'y épargne rien. Mais Dieu soit loué de ce que la chose est en bon état! M. Jolly m'a mandé la même chose que vous touchant cela.

La conversion des hérétiques aussi bien que des pécheurs est un effet de la pure miséricorde de Dieu et de sa toute-puissance, qui arrive plutôt quand on n'y

---

Lettre 2850. — L. s. — Dossier de Turin, original.

1. Le marquis de Pianezze.

2. L'abbaye de Saint-Antoine.

pense pas que quand on le cherche. Il ne faut pas pourtant laisser d'y travailler quand les occasions s'en présentent, parce que Dieu le veut et qu'il arrive de deux choses l'une : ou que ces âmes égarées profitent de la bonne semence qu'on jette en leurs cœurs, ou que Dieu s'en sert pour justifier au jugement l'arrêt de mort qu'il prononcera contre elles, leur disant : qu'est-ce que j'ai pu faire que je n'aie fait pour vous ramener au droit chemin ?

Nous continuerons de prier Dieu qu'il tire gloire de vos travaux et qu'il bénisse particulièrement la mission que vous faites à Cherasco<sup>3</sup>, qui est de l'apanage de Madame R[oyale].

Feu Madame la marquise de Vins, qui était de Provence, étant morte à Paris au mois de mars dernier, a laissé à notre maison de Marseille 18.000 livres pour l'entretien de deux prêtres, qui seront employés aux missions, et a désiré que tous ceux de la compagnie célèbrent après sa mort chacun une messe à son intention. Je vous prie, Monsieur, de lui rendre, vous et les vôtres, ce juste devoir en esprit de reconnaissance.

Nous n'avons rien de nouveau de deçà ; tout y va assez bien, grâces à Dieu. Nous n'avons point de malades, ni d'autres infirmes, que les ordinaires, savoir Messieurs Alméras, Bécu, Bourdet, Admirault et Gorlidot, lesquels ont pris un régime de vivre tout nouveau, dont ils se trouvent fort bien ; et le dernier nommé, qui a commencé le premier, de qui nous attendions plutôt la mort que la santé, est tout à fait guéri ; et il nous prêcha hier de la bonne sorte. C'est qu'ils ne mangent que du pain et ne boivent que du lait, et ne prennent d'autre remède.

Vous me mandez qu'un jeune prêtre se présente pour

---

3. Ville du Piémont. Au sujet de cette mission, voir Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. I, sect. VI, p. 90.

la compagnie, qui est de la congrégation de Saint Philippe de Néri, et qu'après l'avoir exhorté de demeurer comme il est, et représenté la difficulté que nous faisons de recevoir ceux des autres communautés, il persévère à demander d'entrer parmi nous, voulant s'éloigner de ses parents pour se donner tout à Dieu, et qu'à cet effet il a déjà demandé son congé, qu'il n'a pas obtenu. Ces raisons, à la vérité, semblent plausibles; mais, quand il en aurait encore de plus fortes, il ne faut pas penser à le recevoir, parce que l'expérience nous a fait voir que celui qui sort d'une communauté pour entrer dans une autre ne réussit en aucune; ce qui est tellement connu que nos Messieurs de la Conférence des mardis ne veulent pas recevoir parmi eux ceux qui ont été de quelque autre assemblée.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Martin, supérieur des prêtres de la Mission, à Turin.

**2851. — AU MARQUIS DE FABERT, A SEDAN**

24 mai 1659.

Voici une lettre, Monseigneur, que M. [Coglée<sup>1</sup>] vous a écrite de Lyon, laquelle il a suivie de bien près, parce qu'il arriva hier céans. Il m'en a écrit une en même temps pour me dire qu'il a dessein de se retirer d'avec

---

**Lettre 2851.** — Reg. 2, p. 53.

1. Le copiste du registre 2 a omis le nom de Marc Coglée, que tout désigne dans la lettre.

nous, et qu'il espère que, si je ne le pourvois d'une condition pour subsister hors de notre compagnie, vous aurez la bonté de lui en donner une. Or, Monseigneur, il n'a aucune raison de nous quitter. Vous savez que lui-même voulut s'en revenir de Sedan ici pour le mal de ses yeux. On a fait tout ce qu'on a pu pour le guérir. Après cela, nous l'avons envoyé en Savoie pour supérieur d'une de nos maisons<sup>2</sup>, où il a témoigné au visiteur<sup>3</sup> qu'il voulait sortir, qu'on se défiait de lui, que la plupart des personnes qui étaient là avaient charge de moi de l'épier, que c'en était de même à Saint-Lazare, quand il y était. Et il alla si avant que de dire que je lui avais écrit des lettres où il y avait des caractères entrelacés, par lesquels je lui faisais connaître qu'il serait un jour évêque. En quoi et en quelques autres choses il fit voir quelque petite altération en son esprit; ce qui a fait appréhender au visiteur que ceux du dehors s'en aperçussent. Et pour cela il m'écrivit en diligence pour le rappeler à Paris; ce que j'ai fait. Et j'ai cru, Monseigneur, vous devoir dire ceci, afin que vous ne soyez pas surpris de sa résolution, mais que vous ayez agréable, si vous lui faites l'honneur de lui écrire, de l'encourager à demeurer; autrement, son imagination étant blessée, nous aurons de la peine à le retenir. Il est déjà sorti une autre fois, il y a dix ou douze ans<sup>4</sup>, bien qu'alors il ne parût en lui aucune faiblesse. Je pense qu'il voudrait bien retourner à Sedan; mais il n'est nullement expédient, de crainte que son infirmité augmente et qu'il en arrive scandale. Nous tâcherons de le contenter en toute autre chose. Il n'abusera pas de la liberté que nous lui donnerons; car, au

---

2. La maison d'Annecy.

3. Thomas Berthe.

4. Voir t. III, p. 89.

milieu de ses imaginations, il est beaucoup retenu et se conserve dans une grande crainte de Dieu.

Pardonnez-moi, Monseigneur, la trop grande confiance que je me donne de vous informer de ceci. Je le fais, sachant que, s'il y a personne au monde capable d'ôter à ce bon prêtre les impressions qu'il a, c'est vous Monseigneur, à cause de l'estime et du respect qu'il a pour votre personne, et de la bonté que vous lui avez témoignée, comme vous faites à tous ceux de notre pauvre et chétive compagnie, qui vous en est extrêmement obligée, et moi en particulier.

**2852. — A JEAN PARRE, FRÈRE DE LA MISSION**

De Paris, ce 24 mai 1659.

Mon cher Frère,

Dieu soit loué de ce que vous vous portez mieux ! Les dames en ont été consolées, et moi plus que personne. Je prie Dieu qu'il vous conserve.

En allant et venant, voyez les églises les plus ruinées, et en faites un petit mémoire, et aussi des pauvres les plus nécessiteux ; mais il faut faire cela sans bruit, afin que personne ne le sache. C'est tout ce qu'on a désiré que je vous mande pour cette fois.

Je suis, en N.-S., mon cher Frère, votre affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

**2853. — A UN PRÊTRE DE LA MISSION**

[1659 <sup>1</sup>.]

.....Son supérieur <sup>2</sup> me mande qu'il <sup>3</sup> a mené une vie fort exemplaire, innocente, douce et agréable, qu'il était aimé d'un chacun, qu'il faisait beaucoup d'ouvrage sans empressement, qu'il faisait bien toutes les affaires du dehors, que Monseigneur l'évêque même l'employait dans ses affaires domestiques, lui confiait des choses qu'il ne voulait confier à d'autres et en recevait grande satisfaction, et que, depuis 12 ou 14 ans, allant toujours en ville, et souvent plusieurs fois le jour, car leur maison est au faubourg, jamais personne des externes n'a pu gagner sur lui de lui faire prendre un doigt de vin, quoique les occasions en fussent fort pressantes, tant il était sobre et régulier. Vous ne laisserez pas, s'il vous plaît, d'offrir vos prières et vos saints sacrifices pour le repos de son âme, selon la coutume.

**2854. — A UN FRÈRE DE LA MISSION**

De Paris, ce 28 mai 1659.

Mon cher Frère,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu votre lettre, qui m'a appris la peine où vous étiez. Je crois bien que Dieu vous fait sentir les fâ-

---

**Lettre 2853.** — Manuscrit de Lyon.

1. Voir note 3.

2. François Dupuich, supérieur de la maison de Troyes.

3. Le frère Nicolas Perrin, né à Troussey (Meuse), entré dans la congrégation de la Mission le 11 janvier 1642, à l'âge de vingt-cinq ans, reçu aux vœux le 20 novembre 1646, mort à Troyes en 1659.

**Lettre 2854.** — Dossier de la Mission, copie du xvii<sup>e</sup> siècle.



cheuses suites d'un changement recherché; car c'est sa coutume de faire connaître à ceux qui ont entrepris de le servir, que leur repos est dans l'obéissance, et jamais dans l'accomplissement de leur propre volonté. Souvenez-vous que vous ne trouverez jamais le calme de votre esprit à la suite de Notre-Seigneur, si vous ne renoncez à vous, parce que lui-même a dit qu'il faut faire ce renoncement pour aller après lui et porter sa croix tous les jours.

Vous avez ouï cela cent fois, et cependant vous ne vous appliquez point cette leçon; pour le moins vous avez témoigné le contraire par les fréquentes instances que vous avez faites pour sortir de ..., quelque prière qu'on vous ait faite d'y avoir patience. Vous y trouviez quelques difficultés, et je vous disais qu'il y en avait partout. Il a fallu enfin vous contenter; mais ce contentement n'a guère duré; vous me le mandez vous-même. Notre-Seigneur appelle joug l'observance de ses maximes pour nous dire que c'est un état de soumission et un état rude pour ceux qui s'en veulent tirer, mais doux et suave pour ceux qui l'aiment et s'y captivent.

Mon cher Frère, voulez-vous trouver la paix de votre cœur et mille bénédictions de Dieu, n'écoutez plus ni votre jugement, ni votre volonté. Vous en avez déjà fait un sacrifice à Dieu; gardez-vous bien d'en reprendre l'usage. Laissez-vous conduire, et assurez-vous que ce sera Dieu qui vous conduira; mais où? A la liberté de ses enfants, à un comble de consolations, à un grand progrès à la vertu et à votre bonheur éternel. Je vous dis tout ceci, parce que vous me proposez encore de vous changer; autrement, j'aurais imité la bonté de Dieu, qui ne nous reproche jamais les fautes qu'il nous a pardonnées. Je n'aurais plus pensé à la vôtre si je ne vous voyais en danger d'en faire encore une pareille; et pour cela je vous représente la peine qui vous en arri-

vera, si l'expérience de celle que vous souffrez ne vous rend plus soumis. Tenez pour constant que, si on vous renvoie à ..., parce que vous le demandez, vous n'y seriez pas sitôt arrivé que vous diriez ce que vous dites où vous êtes, que vous êtes là par votre choix plutôt que par la volonté de Dieu, ayant obligé vos supérieurs de vous y envoyer contre leur sentiment; et cette pensée vous inquiéterait incessamment. Et afin de vous ôter ce ver de la conscience à présent au lieu où vous êtes, demeurez-y, parce que la sainte obéissance vous l'ordonne, et ne vous y considérez plus par votre volonté, mais par celle de Dieu. Demandez-lui pardon du passé et n'y pensez pas davantage. Faites résolution de ne plus écouter votre propre esprit, si vous ne voulez être séduit, car sa qualité est telle qu'elle vous troublera partout, si vous ne me croyez. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous anime du sien, lui qui a été si soumis qu'il s'est comparé à une bête de charge, qui est tellement indifférente qu'on en fait tout ce qu'on veut, en quelque lieu et en quelque temps que ce soit. Si nous étions dans cette disposition, Dieu nous mènerait bientôt à notre perfection.

Je suis, en son amour, mon cher Frère, votre très affectionné serviteur et frère.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

**2855. — A DENIS LAUDIN, SUPÉRIEUR, AU MANS**

De Paris, ce 28 mai 1659.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!  
Je réponds à votre lettre du 21. Vous avez agi sage-

ment au sujet de la hutte, laissant faire Messieurs les administrateurs, sans leur rien dire, dans la disposition où ils sont de s'accorder. Mais, quant à cet accommodement, si d'aventure ils n'en parlent plus, vous ferez bien de leur en parler vous-même, ou de leur en faire parler de temps en temps.

Dieu bénisse par sa miséricorde les travaux de vos ouvriers !

Nous travaillons à vous envoyer quelqu'un pour vos affaires de la procure. Puisque M. Molony ne veut plus s'en mêler, vous pouvez lui laisser le soin et l'instruction du séminaire.

Vous m'avez fait plaisir d'ôter au frère Pintart l'habit qu'il se voulait faire. La plupart de nos frères de céans sont habillés de toile noire durant l'été. C'est une grande hardiesse à lui de choisir l'étoffe et de vouloir être autrement que les autres. Il m'a toujours paru un peu vain, et en voilà une marque ; c'est pourquoi vous ferez bien de l'humilier.

J'espère de vous envoyer dans un mois ou deux le visiteur que vous demandez ; mais ce ne sera pas pour prendre connaissance de votre conduite au sujet de vos séminaristes mécontents ; je vous crois assez sur ce que vous m'en dites. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous en envoie d'autres, plus capables de profiter de vos bons avis.

Feu Madame la marquise de Vins, qui était de Provence, étant morte à Paris au mois de mars dernier, a laissé à notre maison de Marseille 18.000 livres pour l'entretien de deux prêtres, qui seront employés aux missions, et a désiré que tous ceux de la compagnie célèbrent après son décès chacun une messe à son intention. Je vous prie, Monsieur, de lui rendre, vous et les vôtres, ce juste devoir en esprit de reconnaissance.

Nous n'avons rien de nouveau de deçà. Je vous écris

à la hâte. Je vous prie de faire tenir l'incluse à M. Herbron.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Au bas de la première page : M. Laudin.*

**2856. — A JACQUES PESNELLE**

De Paris, ce 30 mai 1659.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

En réponse de votre lettre du 13, je vous dirai qu'il faut obéir à Monseigneur le cardinal <sup>1</sup> pour les exercices spirituels des deux maisons de filles, à quoi il désire que vous travailliez, quoique nous soyons dans la maxime et dans l'usage d'éloigner la compagnie de tout emploi vers les filles, à cause du peu de bien qu'on y peut faire et des liens qu'on y contracte, pour le moins en France. Vous me demandez si, en cas que Son Eminence vous commande de faire la même chose en d'autres monastères, ce que vous lui direz. Je réponds que vous devez tâcher de la prévenir en l'informant de notre règle et de notre pratique, lorsque vous en trouverez l'occasion favorable. Et si, après cela, elle désire que vous passiez par-dessus cela, il le faudra faire <sup>2</sup>.

Puisque vous trouvez plus d'inconvénient que vos séminaristes externes aillent en ville pour leurs affaires

---

**Lettre 2856.** — Dossier de la Mission, original.

1. Le cardinal Durazzo.

2. A la suite étaient les mots suivants, qui ont été raturés : « car nous devons plutôt suivre son commandement que notre résolution. »

aux jours de récréation que les autres jours, je suis d'avis que vous suiviez l'ancien usage, établi par feu M. Blatiron.

Il est vrai que ceux qui viennent des champs en cette maison vont souper au réfectoire le soir qu'ils arrivent. L'abus qui est arrivé de manger à l'infirmerie et qui est allé fort avant, nous a obligés d'y remédier en retranchant cette coutume. Mais, puisque vous dites qu'il est difficile que vous fassiez de même, à cause que vous allez tous à pied, et qu'ayant à grimper des montagnes, vous arrivez fort fatigués, vous pourrez continuer à faire comme par le passé encore quelque temps jusqu'à nouvel ordre.

Quant à l'établissement de Corse, je vous ai déjà dit mes petites pensées sur cela. Que si la providence de Dieu vous a déjà engagés à cet affaire, voyez, Monsieur, comme vous y pourrez satisfaire. Nous avons pensé que, soit que cela se fasse, ou non<sup>3</sup>, il est à propos que M. Lej[uge] soit séparé d'avec vous, puisque la qualité de son esprit et son indisposition présente nous font voir beaucoup de difficultés à vous maintenir ensemble en bonne intelligence, et estimons que le meilleur est de l'envoyer à Rome pour quelque temps. Je vous prie d'en parler à Mgr le cardinal pour savoir s'il trouvera bon ce changement; je dis changement, parce que je mande à M. Jolly qu'il vous envoie à sa place un autre prêtre, et un prêtre français, s'il peut. Si donc Son Eminence approuve cela, après que vous lui en aurez dit les raisons, vous ferez partir, s'il vous plaît, en diligence ledit sieur Lej[uge], afin qu'il arrive à Rome avant les grandes chaleurs, et vous lui donnerez la lettre que je lui écris pour cet effet-là.

---

3. Le premier établissement que les prêtres de la Mission eurent en Corse fut celui de Bastia, en 1678.

Si l'affaire de Corse est arrêté, c'est ce qui fait la difficulté de ce changement ; mais, supposé la pensée de Son Eminence, qu'il soit à propos que le supérieur soit français, il semble qu'il est à propos que M. Jolly envoie quelque Français de Rome, la place duquel M. Lej[uge] pourra remplir. Reste la difficulté des trois Italiens, ou pour le moins des deux, car vous donnerez quelqu'un de votre séminaire, à ce que vous me mandez. Je ne sais si M. Jolly et M. Martin les vous pourront fournir ; j'en écris à M. Jolly. M. Pinon est-il assez fait pour faire le deuxième de votre maison ? Mais qui vous secondera dans vos missions ? Il importe que vous agissiez en ceci, comme en toutes les autres choses, avec le plus d'humilité, de douceur qu'il vous sera possible, et avec l'avis de vos consultants (Dieu est pour l'ordinaire dans les résolutions qu'on y prend), ou, pour le moins, avec celui de l'admoniteur<sup>4</sup>.

Votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Pesnelle, supérieur de la Mission, à Gênes.

**2857. — A EDMÉ JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME**

De Paris, ce 30 mai 1659.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !  
J'ai fait rendre à M. l'abbé Ribier votre lettre et son

---

4. Tout ce qui suit les mots « Si l'affaire de Corse » est de la main du saint.

Lettre 2857. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

expédition. Il ne nous a pas envoyé les 11 livres qu'elle coûte. Vous ferez bien de compter aux externes les ports de leurs brefs, bulles et paquets, puisqu'il nous les faut payer.

Je vous remercie de l'*extra tempora* pour le frère Butler, que j'ai aussi reçu avec votre lettre du 5.

Toutes celles que je reçois de vous me donnent de nouveaux sujets de louer Dieu de vos soins et de vos conduites, et de la grâce qui les accompagne. Je ne puis vous exprimer la joie que j'en ai, ni la reconnaissance que j'en sens vers sa divine bonté, à qui je vous recommande souvent, à ce qu'elle ait agréable de vous bénir de plus en plus et de vous conserver. Et à propos de conservation, voici les grandes chaleurs, qui vous sont si contraires. Je vous ai prié, et je vous prie encore qu'elles ne vous trouvent pas à Rome, mais que vous les alliez passer à Palestrine ou à Frascati, laissant le soin de la famille et des affaires à quelqu'un que vous jugerez le plus propre et qui ne fasse rien que selon vos ordres.

Puisque Mgr le cardinal Brancaccio était à Rome lorsque vous m'avez écrit, je veux croire que les affaires pour lesquelles vous l'avez tant attendu, seront faites ou avancées, lorsque vous recevrez la présente. Plaise à Dieu d'en ordonner pour le mieux !

Je ne suis pas certain si Madame la duchesse d'Aiguillon désire la commutation de son vœu de Lorette. Je ne lui ai pas encore donné connaissance de ce que vous m'en avez écrit, et j'attendrai à le faire jusqu'à ce que je sache ce que le Pape aura répondu à la proposition dont Mgr le cardinal dataire<sup>1</sup> lui devait parler. Quoi que Sa Sainteté en ordonne, je vous prie de ne

---

1. Jacques Corradi.

rien exécuter sans savoir l'intention de madite dame dans l'accomplissement de sa fondation, soit pour le passé, soit pour l'avenir.

Je vous envoie une lettre que m'a écrite M. l'abbé de Vaux, grand vicaire d'Angers, qui a charité pour nous. Si vous connaissez l'ecclésiastique dont il parle, vous pourrez savoir sa disposition sur le sujet de cette lettre, dont vous me donnerez avis, s'il vous plaît.

Il est absolument nécessaire de séparer M. Lejuge d'avec M. Pesnelle; c'est pourquoi je prie ce dernier de vous envoyer l'autre au plus tôt. Je vous prie aussi de deux choses, Monsieur. La première est de le recevoir en votre maison le plus cordialement que vous le pourrez. Il est capable de beaucoup de choses, particulièrement des emplois de la mission; et, étant bien conduit, il est pour rendre service à Dieu et à la compagnie. Et comme il a de l'estime pour vous, j'espère que vous en ferez tout ce que vous voudrez. Et la deuxième chose que je vous demande est d'envoyer M. d'Eu ou quelque autre prêtre français à Gênes<sup>2</sup> pour quelque temps.

Nos seigneurs du Sénat de Gênes désirent faire un établissement de 4 missionnaires en Corse. J'ai dit les difficultés que j'y trouve pour le présent, tant du côté d'un supérieur, que Monseigneur le cardinal<sup>3</sup> juge à propos qu'il soit français, que du côté des autres missionnaires, qui doivent être italiens. Je vous prie de penser à cela devant Dieu et de me dire votre avis sur cela. J'ai peur que M. Pesnelle soit allé trop vite en cette affaire.

L'on se plaint de lui, qu'il est un peu trop rigide et épargnant dans la nourriture de la mission. Si vous jugez à propos de lui en dire un mot, comme de vous-même, vous le ferez, s'il vous plaît, et aurez soin de

---

2. La lettre écrite par le secrétaire s'arrêtait ici; le saint a ajouté la suite de sa main.

3. Le cardinal Durazzo.



votre santé sur tout. Je prie Notre-Seigneur qu'il la vous conserve.

Votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Jolly.

**2858. — A JEAN PARRE, FRÈRE DE LA MISSION**

De Paris, ce dernier de mai 1659.

Mon cher Frère,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Voici la seconde fois que je vous écris à Laon, sans savoir si vous y êtes arrivé, n'ayant reçu de vos lettres cette semaine. Vous me mandiez y devoir aller un ou deux jours après votre dernière de Reims. Dieu veuille qu'il ne vous soit arrivé d'accident! Je suis en peine de votre santé depuis que vous m'avez écrit être guéri de votre rhume; je vous prie derechef de vous conserver. Je ne vous demande pas de vos nouvelles, sachant que vous n'aurez pas manqué de m'en envoyer; mais les facteurs des postes tardent quelquefois longtemps à nous porter vos lettres.

Les dames, qui étaient en petit nombre à la dernière assemblée, vous ont ordonné deux cents livres pour Laon; vous les pourrez tirer sur Mademoiselle Viole.

Dieu vous bénisse! Je suis, en son amour, mon cher Frère, votre très affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Au bas de la première page* : Le frère Jean Parre.

2859. — LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT

2 juin 1659.

*Madame de Glou vous supplie très humblement, mon très honoré Père, de lui donner demain matin, à l'heure de votre commodité, quelque temps pour vous parler.*

*Permettez-moi de vous demander si ce ne doit pas être tous les ans que l'on doit, en ces fêtes de Pentecôte, faire élection d'officières, soit pour en élire de nouvelles, ou continuer les élues. Si cela est, quoique peut-être il en faudrait élire quelques-unes qui ne soient pas à Paris, s'il plaît à votre charité nous donner le jour et se souvenir que mon orgueil ou bêtise m'empêche toujours de vous parler de mes besoins, quoiqu'importants pour mon salut et pour faire la volonté de Dieu, à ce que vous ayez la honté de m'aider à surmonter mes difficultés et que je puisse mieux user des jours qui me restent, pour n'être, au dernier, remplie de confusion. C'est ce que j'espère de la bonté de Dieu, que je supplie de tout mon cœur, et de votre charité, dans le temps que je la supplie me donner pour ce sujet, puisque c'est par elle que, depuis longues années, je suis assurée de la volonté de Dieu en ce qui m'a été ordonné, et souhaite cette grâce jusques à la fin, quoiqu'indigne, et de me dire, en l'amour très saint, mon très honoré Père, votre très humble, très obéissante fille et très obligée servante.*

L. DE M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Vincent.

2860. — A EDME JOLLY

De Paris, ce 6 juin 1659.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu votre lettre du 12 mai. Le frère Le Mercier a passé à Lyon, et il est à présent à Richelieu, comme je crois.

---

Lettre 2859. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

Lettre 2860. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

Il n'est pas nécessaire que vous cherchiez davantage les occasions de parler en faveur de la canonisation de Mgr de Sales, si ce n'est que l'on vous donne lieu de servir à cela.

Je suis bien aise que vous soyez allé à Palestrine pour y voir le petit logement qu'on vous y offre. Je souhaite fort que la présente vous y trouve retiré, pour y passer les grandes chaleurs.

Nous avons reçu la bulle de Mgr de Pamiers<sup>1</sup> et le bref pour M. l'abbé Ribier, et je les ai fait tenir à l'un et à l'autre.

J'ai accepté vos deux petites lettres de change, et nous tâcherons de les acquitter, Dieu aidant.

Nous sommes dans les embarras de l'ordination, laquelle Dieu bénit. Il plaît aussi à sa divine bonté de bénir ailleurs les emplois de la compagnie, tant pour les missions que les séminaires.

Je vous ai mandé, ce me semble<sup>2</sup>, que nous vous enverrions un crayon de la main de notre frère Etienne, mais c'est ce que nous ne ferons pas, pour quelque raison particulière. Ne laissez pas de faire ce que vous pourrez sur le portrait que vous en avez.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Jolly, supérieur des prêtres de la Mission, à Rome.

---

1. François-Etienne Caulet.

2. Par la lettre 2843.

**2861. — A EDMÉ JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME**

De Saint-Lazare, ce 6 juin 1659.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Les Mères de la Visitation ayant désiré de moi que j'écrivisse une lettre à notre Saint-Père le Pape, par laquelle je joignisse mes très humbles et indignes prières à celles de tant de personnes grandement considérables, pour la canonisation du bienheureux François de Sales, évêque de Genève, je l'ai fait, tant pour leur obéir que pour satisfaire à l'estime et à la vénération particulière que j'ai pour un si grand saint, des grandes vertus duquel j'ai été moi-même témoin en plusieurs occasions. Si elles vous adressent le paquet pour le rendre, je vous prie, Monsieur, de le faire, et de vous employer pour ce bon œuvre en toutes les autres manières qu'elles vous prescriront; en quoi vous ferez une chose qui me sera grandement agréable. Et je prie Notre-Seigneur qu'il bénisse les soins que vous en prendrez, en l'amour duquel je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

*Au bas de la page* : A M. Jolly, supérieur, à Rome.

**2862. — AU PAPE ALEXANDRE VII**

[6 juin 1659<sup>1</sup>.]

Beatissime Pater,

Satis novi totam Galliam compluresque nationes a Sanctitate Vestra enixe petere ut Illustrissimum ac Re-

---

**Lettre 2861.** — Dossier de la Mission, copie du XVII<sup>e</sup> siècle.

**Lettre 2862.** — L. non s. — Dossier de la Mission, minute.

1. Voir lettres 2861 et 2863.

verendissimum Franciscum Salesium, Gebennensem episcopum, in sanctorum numerum adscribere dignetur; nec etiam me fugit Sanctitatem Vestram ejus memoriam, tum ob singulares virtutes quibus claruit, tum ob eximiae pietatis quos edidit libros, maxima veneratione colere; quae quidem efficiunt ut in id opus satis ex se videatur propendere, neque aliis precibus opus sit ad hanc rem consequendam, praesertim ex parte hominis tam abjecti et nullius nominis qualis ego sum. Cum tamen alias, Beatissime Pater, hic optimus Dei servus me satis familiariter usus sit, et ad sua, tum de Instituto monialium Visitationis Beatae Mariae, quarum institutor ac fundator fuit, tum de aliis rebus ad pietatem pertinentibus colloquia, me frequenter admittere dignatus sit, tot tantisque virtutes in illo perspexi, ut mihi silentium in hac re difficillimum sit, nec possim solus non loqui. Fides, spes, caritas, caeteraeque virtutes tum cardinales, tum morales christianae, ipsi quodam modo innatae videbantur; omnesque simul talem in illo bonitatem, meo quidem iudicio, componebant, ut, cum aliquando, post aliqua cum illo colloquia in morbum incidissem et saepius ejus morum suavitatem ac eximiam mansuetudinem animo meo revolverem, saepissime in [me repeterem has] voces : O quam bonus Deus, cum tam bonus s[it Gebennensis episcopus!]

Si ego solus inter omnes, Beatissime Pater, erga illum ita affectus essem, me falli posse existimarem; sed cum ita omnes mecum sentiant, quid aliud, Beatissime Pater, ad tam sancti operis consummationem desideratur, quam ut rata Vestrae Beatitudinis voluntas accedat, et Franciscum Salesium in Sanctorum album relatam sacro illo honore toti orbi colendum proponat. Id ego et omnes nostrae congregationis sacerdotes, ad Sanctitatis Vestrae pedes provoluti, humillimis ab ea precibus conten-

dimus. Deus autem optimus Maximus eandem suae Ecclesiae quamdiutissime servet incolumem!

Beatissime Pater, Sanctitatis Vestrae...

### TRADUCTION.

Très Saint-Père,

Je sais que toute la France et plusieurs nations demandent avec instance à Votre Sainteté de daigner inscrire au nombre des saints l'Illustrissime et Révérendissime François de Sales, évêque de Genève. Je sais aussi que Votre Sainteté, pleine d'admiration pour les rares vertus qui ont brillé en lui et les livres de si haute piété qu'il a composés, a sa mémoire en grande vénération, et par suite semble portée d'elle-même à l'accomplissement de ce dessein, sans qu'il soit besoin de prières venues du dehors et particulièrement d'un homme aussi misérable et aussi inconnu que je suis. Toutefois, très Saint-Père, ayant eu des rapports assez familiers avec cet excellent serviteur de Dieu, qui a daigné converser souvent avec moi, soit à propos de l'Institut des religieuses de la Visitation de Sainte-Marie, qu'il a établi et fondé, soit sur d'autres sujets de piété, j'ai admiré en lui tant et de si grandes vertus, qu'il m'est difficile de garder le silence en cette occasion et d'être seul à me taire.

La foi, l'espérance, la charité et les autres vertus chrétiennes cardinales et morales paraissaient comme innées en sa personne, et leur ensemble formait en lui, au moins à mon sens, un tel fonds de bonté, que durant une maladie qui me prit peu après m'être entretenu avec lui, je me plaisais à me rappeler sa douceur et son exquise mansuétude, et redisais souvent ces mots : « Oh ! que Dieu est bon, puisque si bon est l'évêque de Genève ! »

Si seul entre tous, très Saint-Père, je pensais ainsi à son sujet, je croirais pouvoir me tromper ; mais, comme tout le monde partage avec moi ces sentiments, que manque-t-il, très Saint-Père, pour parachever un si saint ouvrage, qu'un mot de Votre Sainteté, décidant de porter François de Sales au catalogue des saints et de le proposer au culte de tout l'univers ? C'est ce que tous les prêtres de notre congrégation et moi, prosternés aux pieds de Votre Sainteté, lui demandons par nos très humbles prières. Daigne le Dieu très bon et très grand Vous conserver de longues années pour le bien de son Eglise !

Très Saint-Père, de Votre Sainteté, etc.

2863. — A LA MÈRE LOUISE-EUGÉNIE DE FONTEINES

De Saint-Lazare, ce 6 juin 1659.

Ma chère Mère,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Puisque vous avez désiré de moi que j'écrivisse à notre Saint-Père pour la canonisation du bienheureux évêque de Genève, je le fais, quoique avec confusion, étant si indigne d'obtenir une telle grâce. C'est néanmoins avec grande joie, tant parce que j'honore extrêmement la mémoire de ce bienheureux, que j'estime comme un des plus grands saints du ciel, qu'à cause que je suis bien aise de seconder vos bons desseins et tâcher de vous servir en cette occasion. Je vous envoie donc la lettre pour la faire tenir par la voie qu'il vous plaira, et aussi celle qui s'adresse à Monsieur Jolly, si vous voulez que ce soit lui qui la présente, afin qu'en tous cas il fasse de sa part tout ce qu'il pourra pour contribuer à ce bon œuvre.

Je vous renvoie aussi les copies des lettres que d'autres personnes ont écrites, plus considérables que moi, qui ne suis qu'un pauvre misérable, mais qui suis tout rempli néanmoins de désir de vous servir en toutes rencontres, et vous témoigner que je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, ma chère Mère, votre très humble...

*Au bas de la première page : A la Mère de Sainte-Marie de Paris.*

2864. — A JACQUES PESNELLE

De Paris, ce 6 juin 1659.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre du 20 mai. Il ne faut pas vous étonner si, entre ceux que vous recevez au séminaire interne, vous êtes obligé d'en renvoyer quelques-uns, car il est expédient de le faire, tous n'étant pas propres pour la compagnie; ni vous ne devez trouver étrange non plus de trouver de l'inconstance dans les plus résolus et les plus sages, puisque l'esprit de l'homme n'est jamais en même état. Et quoique le frère Caron vous ait dit qu'il n'est entré chez vous avec intention d'y demeurer, il ne faudra pas laisser de l'admettre aux vœux à la fin de son séminaire, pourvu qu'il soit pour lors disposé de les faire de la bonne sorte<sup>1</sup>.

Quant à l'argent que vous donnerez à ceux qui s'en iront par eux-mêmes, on leur rend pour l'ordinaire ce qu'ils ont apporté; et s'ils n'ont pas de quoi se retirer chez eux, supposé qu'ils soient un peu éloignés, vous leur pouvez donner un demi-écu ou un écu.

Les missionnaires n'ont point d'autre curé que leur supérieur, et ainsi vous pouvez communier pour viatique vos malades, sans appeler le pasteur de la paroisse, si ce n'est que Mgr le cardinal<sup>2</sup> le voulût expressément.

Votre lettre ne requiert autre réponse, ni je ne puis vous dire autre chose pour cette heure, me trouvant pressé.

---

Lettre 2864. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

1 Ces quatre derniers mots sont de la main du saint.

2. Le cardinal Durazzo.



C'est en N.-S. que je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Pesnelle, supérieur des prêtres de la Mission, à Gênes.

**2865. — A EDMENESTRIER, SUPÉRIEUR, A AGEN**

De Paris, ce 8 juin 1659.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je n'ai rien à vous dire sinon que j'ai reçu votre lettre du 16 mai et que je tâcherai de faire visiter Mgr d'Agen<sup>1</sup> avant qu'il parte pour son diocèse; car, pour moi, je ne suis pas en état de l'aller voir, y ayant cinq ou six mois que je ne suis sorti.

Je prie N.-S. qu'il vous conserve et bénisse avec toute la petite famille, que je salue, et qui suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

Je viens de recevoir la vôtre du 30 mai. Je m'en vas envoyer à votre oncle celle que vous lui adressez. Voyez celle que je vous envoie pour le frère Didolet.

---

**Lettre 2865.** — L. s. — Dossier de la Mission, original.  
1. Barthélemy Delbène.

2866. — A PIERRE CABEL

De Paris, ce 11 juin 1659.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu deux de vos lettres avec celles de Mgr le maréchal<sup>1</sup>, à qui je me suis donné l'honneur de mander que M. Coglée est revenu et que nous l'avons reçu avec grande joie.

Gardez-vous bien de porter le personnage dont vous me parlez<sup>2</sup> d'être plus assidu aux actions de la paroisse; il est plus sage que nous ne sommes.

Dieu soit loué du secours que Mgr le maréchal procure aux Vénitiens<sup>3</sup> et des services qu'il rend à l'Eglise en tant de manières! Plaise à sa divine bonté de le conserver et de bénir de plus en plus ses intentions et ses conduites!

Le murmure des particuliers ne vous doit pas empêcher d'agir cordialement avec eux, et encore moins de tenir ferme pour le bon ordre et pour les détourner des visites inutiles.

---

**Lettre 2866.** — L. s. — Dossier de la Mission, original.

1. Le maréchal de Fabert.

2. Le maréchal de Fabert.

3. Saint Vincent semble croire à la réalisation de ce qui n'était encore qu'à l'état de projet. Le marquis de Fabert s'était offert à Mazarin pour aller lui-même au secours des Vénitiens, alors en guerre contre les Turcs, à la tête des soldats et des officiers que la pacification générale rendait disponibles. Il écrivait, le 11 mai, à son ami d'Andilly : « Avant de mourir, j'ai fort dans la tête de faire un voyage contre le Turc. La paix que voilà établie entre la France et l'Espagne me doit persuader que ceux de mon métier sont dès à présent inutiles au roi. Je suis tout à fait résolu, si Sa Majesté veut envoyer une armée à Venise, de demander d'y aller. » Mazarin se contenta de la bonne volonté du gouverneur de Sedan. L'expédition eut lieu en juin 1660 avec de faibles contingents et sans le marquis de Fabert. (Jules Bourelly, *op. cit.*, t. II, pp. 226-233.)

La fin de la famille est de glorifier Dieu, de se perfectionner elle-même et d'édifier le prochain. Or, vous devez toujours tendre à cela, mais par des moyens suaves. C'est à ceux qui gouvernent d'essayer la mauvaise humeur de ceux qu'ils conduisent et à les redresser quand ils s'écartent, sans se lasser de les avertir, pourvu que ce soit en temps et lieu, avec respect et douceur, et que la chose le mérite. Voilà M. Berthe qui s'en va vous visiter, qui règlera tout.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Cabel, [prêtre] de la Mission, à Sedan.

**2867. — A EDMÉ JOLLY, SUPÉRIEUR, A ROME**

De Paris, ce 12 juin 1659.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Comme je suis l'un de ceux qui ont plus d'estime pour le bienheureux évêque de Genève et d'ardeur pour sa canonisation, je prends la confiance de manifester l'une et l'autre à notre Saint-Père le Pape par la lettre que je me donne l'honneur de lui écrire, ainsi que font quantité de prélats et autres personnes insignes en piété et en mérite ; et bien que je ne sois qu'un pauvre et très indigne prêtre, je dois néanmoins ce témoignage à la

---

**Lettre 2867.** — Gossin, *op. cit.*, p. 467, d'après l'original communiqué par Alexandre Martin. Cette lettre ressemble beaucoup à la lettre 2861, du 6 juin, qui, peut-être, n'a pas été envoyée.

vérité et au souhait de nos Mères de Sainte-Marie, d'autant plus que j'ai eu le bonheur de voir et d'admirer la haute vertu de leur saint patriarche, non seulement en ses œuvres admirables, mais en sa personne sacrée, l'ayant vu agir et ouï parler en plusieurs occasions, tant publiques que privées. Je vous prie, Monsieur, si ces bonnes Mères vous adressent mon paquet, de le rendre vous-même et de vous employer pour ce saint œuvre en toutes les manières qu'elles le désireront; en quoi vous ferez une chose très agréable à notre petite compagnie, et à moi très sensible, qui suis plein de vénération pour la mémoire de ce grand prélat et d'affection pour le service de son saint Ordre de la Visitation.

Je suis aussi, en Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

**2868. — A FIRMIN GET**

De Paris, ce 13 juin 1659.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre du 3. Je rends grâces à Dieu de ce qui s'est passé à votre arrivée et de la manière dont vous vous y êtes conduit. Je vois bien que je me suis trop hâté; mais c'est la presse que l'on m'a faite d'y envoyer quelqu'un, qui m'a obligé de vous en prier, croyant que tout y était disposé.

C'est contre le bon ordre et notre usage de nous engager en un lieu pour un temps, et non à perpétuité;

mais, si le bon Dieu nous veut à Montpellier, il trouvera bien le moyen de nous y affermir; et s'il ne le veut pas, nous ne devons pas le désirer. Quoiqu'il en soit, le serviteur qui sera trouvé fidèle en peu sera constitué sur beaucoup. Vous êtes heureux de vous trouver sous un prélat de si haut mérite<sup>1</sup>, plein de bonnes intentions, et en un diocèse où l'hérésie, ayant établi son trône, vous donne un beau champ pour contribuer à y jeter de bons fondements de piété. Vous devez avoir pour but principal, en l'éducation des ecclésiastiques, de les dresser à la vie intérieure, à l'oraison, au recueillement et à l'union avec Dieu; d'autant plus que les esprits de ce pays-là<sup>2</sup> sont naturellement ouverts à la dissipation. Vous y aurez de la peine; mais la grâce de Dieu et vos exemples vous y aideront beaucoup. Ce n'est pas l'ouvrage d'un jour, mais de plusieurs années; ce n'est pas non plus une entreprise qui réussisse vers toute sorte de personnes; mais tous en pourront profiter peu ou prou, et quelques-uns se rendront spirituels et maîtres en la vertu, pour en enseigner ensuite la pratique aux lieux où ils se trouveront. Vous aurez encore à souffrir pour le temporel, mais patience; les commencements sont toujours difficiles aux œuvres d'importance. Vous voilà en état d'honorer l'incertitude des moyens pour subsister, où Notre-Seigneur s'est trouvé lui-même et où il a voulu que les apôtres se soient trouvés en l'établissement de l'Eglise.

Nous n'avons encore destiné personne pour Marseille; mais, puisque vous voilà arrêté à Montpellier, nous allons penser sérieusement à y envoyer quelques-uns, et avec eux un frère, qui les pourra quitter en Avignon

---

1. François de Bosquet.

2. Les mots « ce pays-là » sont raturés sur l'original. La suppression n'a été faite, semble-t-il, ni par le saint ni par son secrétaire.

pour vous aller trouver à Montpellier. Plaise à Dieu de vous donner les forces de corps et d'esprit pour la conduite et le succès de son œuvre ! Vous aurez besoin particulièrement de support et d'une grande douceur vers ceux que la providence de Dieu commettra à vos soins, afin qu'ils aient confiance en vous, pour les gagner à Dieu. Si ceux qui composent à présent le séminaire se retirent, ce sera peut-être le mieux ; ne vous en mettez pas en peine, il vous en viendra d'autres.

J'envoie par [une occasion à M. Le Va]cher 500 livres pour la subsistance [de la maison de Marseille], avec les 50 livres que vous avez [demandées pour M. ...]milly et 80 livres pour les ava[n]ces qui ont été faites] jusqu'à présent.

Je suis, en l'[amour de N.-S.], Monsieur, votre [très humble] serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

Monseigneur de Montpellier m'a fait l'honneur de m'écrire ; mais, comme c'est en réponse de celle que je me suis donné l'honneur de lui écrire, je ne l'importunerai point d'une seconde lettre sitôt.

*Suscription* : [A Monsieur Monsieur Get, supérieur des prêtres de la Mission] de [Marseille], à présent au [séminaire de] Montpellier.

**2869. — A ANTOINE DURAND, SUPÉRIEUR, A AGDE**

[1659<sup>1</sup>.]

Je participe à la peine que vous a donné sujet d'avoir

---

**Lettre 2869.** — Reg. 2, p. 139. L'original, nous dit Abelly (*op. cit.*, l. III, chap. XXIV, sect. 1, p. 346), était de la main du saint.  
1. Les lettres 2908 et 2957 nous donnent lieu de supposer que

celui duquel vous m'écrivez<sup>2</sup>. Je veux croire qu'il a fait cela bonnement, mais j'estime que, quand il aura fait réflexion sur toutes les circonstances qui se passèrent en ce rencontre, qu'il verra bien qu'il n'y faut pas retourner souvent, et que vous aussi, Monsieur, reconnaîtrez que c'est un petit exercice que Notre-Seigneur vous a envoyé, pour vous façonner à la bonne conduite des personnes qui vous seront commises. Cela vous fera comme entrevoir combien grande a été la bonté de Notre-Seigneur à supporter ses apôtres et ses disciples, lorsqu'il était sur la terre, et combien il a eu à souffrir des bons et des mauvais. Cela même vous fera voir que les supériorités ont leurs épines, comme les autres conditions, et que les supérieurs qui veulent bien faire leur devoir de parole et d'exemple, ont beaucoup à souffrir de leurs inférieurs, non seulement des dyscoles, mais encore des meilleurs. Selon cela, Monsieur, donnons-nous à Dieu pour le servir en cette qualité, sans prétention d'aucune satisfaction du côté des hommes. Notre-Seigneur nous en donnera assez, si nous travaillons comme il faut à nous rendre les plus exacts à l'observance des règles, à l'acquisition des vertus propres aux vrais missionnaires, notamment à celles de l'humilité et de la mortification. Et il me semble, Monsieur, que vous ferez bien de dire à ce bon Monsieur, lorsqu'il fera sa communication, ou en quelque autre rencontre, que vous le priez qu'il vous avertisse de vos manquements, puisque, dans l'emploi où vous êtes, il ne se peut que vous ne fassiez bien des fautes, non seulement en qualité de supérieur, mais aussi en celle de missionnaire et de chrétien; qu'il

---

celle-ci est très probablement de 1659. Elle est certainement postérieure au placement d'Antoine Durand à Agde (1656).

2. Peut-être François Brisjone ou le frère Jean Thierry. (Cf. lettre 2908).

ne se rebute pas, encore que la nature d'abord semble pâlir ou rougir, ou qu'il vous échappe quelque parole d'impatience. C'est ce qui arrive pour l'ordinaire dans le premier mouvement aux plus grands saints, l'animalité, toujours vivante en l'homme, prévenant ainsi la raison, laquelle, aidée de la grâce, tire des avantages indicibles des avertissements qu'on nous fait par charité. Il me semble, Monsieur, que vous ferez bien aussi de déclarer de temps en temps à votre famille que non seulement vous trouverez bon d'être averti par votre admoniteur, mais que vous auriez peine s'il ne vous avertissait pas et s'il s'abstenait de m'écrire à moi, selon que la règle ordonne, et l'usage de toutes les compagnies bien réglées, et que vous les assurez que vous ne verrez point les lettres qu'ils m'écriront, ni celles que je leur écrirai. O Monsieur, que la misère humaine est grande et la patience nécessaire aux supérieurs !

Je finis en me recommandant à vos prières, que je vous prie d'offrir à Dieu, à ce qu'il me pardonne les fautes incomparables que je commets tous les jours dans la qualité que j'ai, qui en suis le plus indigne de tous les hommes et pire que Judas envers Notre-Seigneur.

**2870. — A JACQUES PESNELLE**

[De Paris, ce 13 juin 1659 <sup>1</sup>.]

Monsieur,

La grâce de N.-S. [soit avec vous pour jamais !]

Je reçus, sur la fin de la semaine [dernière], votre lettre du 27 mai, qui [ne demande] quasi point de réponse.

---

**Lettre 2870.** — L. s. — Dossier de la Mission, original. Le document est en mauvais état.

1. Date écrite au dos de la lettre par le secrétaire.



Je [loue Dieu] des fruits qu'il a tirés de votre mis[sion aux] Repenties, et je le prie qu'il tire [sa gloire] de l'ordination, en cas qu'elle se soit faite à ces quatre-temps, et qu'il conserve Monseigneur le cardinal, soit qu'il aille à Rome ou qu'il demeure à Gênes. C'est ce que nous demandons à Dieu, et avec cette grâce toutes celles qu'il souhaite, et cela pour la reconnaissance que nous lui devons, comme au bienfaiteur de la compagnie, et au plus considérable qu'elle ait.

Puisque vous avez jugé à propos de faire prendre la prêtrise au frère Caron, à la bonne heure. Pour le frère de Lagrange <sup>2</sup>, il sera bon de lui donner le temps d'étudier, quoique ce soit un bon enfant et de qui vous pouvez vous assurer, comme je pense, pour le faire entrer dans les ordres sacrés, lorsqu'il aura l'âge requis. On pourra [aussi demander pour lui un *extra tem*]pora. [Je suis consolé de la] disposition où [vous êtes de] vous abandonner [entièrement à la] conduite de Dieu; [je le prie] de vous bien établir dans cet [état], sur l'assurance que rien [n'arrive] que par sa volonté, [excepté le] péché, et qu'il tire sa gloire [de tout], et notre bien, quand nous lui sommes [tout à fait] résignés; voire même il convertit le [plus grand] mal en bien. Faites de votre côté tout simplement et bonnement ce qui est en vous, afin que les choses aillent bien. Mais pour ce que les autres font ou disent, ou pour les mauvais événements, ne vous en troublez pas; commettez le tout à Dieu et vous confiez en lui. C'est ici le fondement de toute bonne conduite et la paix et le progrès de votre âme. Je prie N.-S. qu'il nous y établisse tous.

---

2. Robert de Lagrange, né à Lille le 1<sup>er</sup> novembre 1636, entré dans la congrégation de la Mission le 19 octobre 1655, reçu aux vœux le 19 octobre 1657.

Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Pesnelle, supérieur des prêtres de la Mission de Gênes, à Gênes.

**2871. — A JEAN MONVOISIN, PRÊTRE DE LA MISSION,  
A MONTMIRAIL**

[Juin 1659 <sup>1</sup>.]

M[onsieur,]

La grâce [de N.-S. soit avec vous pour] jamais!

Vous [me dites dans votre lettre] du 5 que [Monsieur] Berthe vous a fait espérer [sa visite]; mais comme il est allé [en la ville] de Toul, et qu'ensuite il a [dessein d'aller à] Sedan, vous aurez fait cette mission avant qu'il repasse; et ainsi, si vous êtes en état de l'entreprendre, vous avez du temps.

Je loue Dieu de ce que M. Cornuel <sup>2</sup> se porte mieux de son indisposition et de ce que le frère Pinson est revenu de l'état fâcheux où il était. Plaise à Dieu de vous conserver tous en parfaite santé!

J'aimerais bien mieux que le fils de Monsieur de Noirmoutiers <sup>3</sup> fût à Fontaine-Essart...

Nous n'avons rien de nouveau de deçà. Chacun s'y

---

Lettre 2871. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

1. Date de la visite de Thomas Berthe à la maison de Toul.

2. Supérieur de la maison de Montmirail.

3. Le duc de Noirmoutiers avait eu trois enfants de son épouse Renée-Julie Aubery : une fille, Yolande-Julie, et deux garçons. — Les six ou sept lignes qui suivent dans l'original sont trop incomplètes pour que nous puissions reconstituer le texte. Il y est question de bail.

porte assez bien, grâces à Dieu. Je le prie qu'il vous continue et augmente ses bénédictions. Je suis fort consolé des services que vous lui rendez et des fruits que le pauvre peuple retire de vos travaux. Dieu en soit loué!

Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Au bas de la première page* : M. Monvoisin.

**2872. — AU FRÈRE JEAN PARRE**

[14 juin 1659<sup>1</sup>.]

Mon cher Frère,

La grâce de N.-S. soit avec vous [pour jamais!

J'ai] reçu votre lettre écr[ite de Saint-Quentin.] Je loue Dieu de ce que v[ous êtes] arrivé heureusement et de ce que [vous avez] redressé la Charité de la Fère.

Nos dames vous ont ordonné ..... livres, que vous prendrez, s'il vous [plaît], et les tirerez à l'ordinaire sur Mademoiselle [Viole]; mais elles vous prient de les ménager, car on n'a plus d'argent. Elles vous mandent aussi que l'on porte à Paris plus de tamis que jamais, et qu'il est bon que les ouvriers sachent qu'il les faut fort bruns pour avoir du débit.

Quant à la dévotion et au concours du peuple vers l'image trouvée<sup>2</sup>, il faudrait que Mgr l'évêque en fût

---

**Lettre 2872.** — L. s. — Dossier de la Mission, original. Le coin supérieur de droite a été rongé par l'humidité.

1. Date donnée par Collet, *op. cit.*, t. II, p. 145. L'année est signalée au dos de l'original.

2. En abattant un tilleul deux fois séculaire à Fieulaine, près de Saint-Quentin, le 20 avril 1659, des ouvriers mirent à nu une petite statue de la sainte Vierge, à laquelle le bruit public attribua des

averti, ou Messieurs les grands vicaires, pour prendre connaissance des miracles prétendus et arrêter l'abus, s'il y en a.

Je suis, en l'amour de N.-S., mon cher Frère, votre très affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A notre frère le frère Jean Parre, de la congrégation de la Mission, à Saint-Quentin.

**2873. — A PIERRE DAVEROULT, PRÊTRE DE LA MISSION,  
A LISBONNE**

[De] Paris, ce 16 juin 1659.

[Monsieur],

[La grâce] de N.-S. soit avec vous pour jamais !

[Nous n'avons re]çu qu'hier seulement votre lettre du 29 décembre [dernier], mais ç'a été avec une consolation très sensible, [pour] la bonne disposition où je vous vois pour le corps et pour l'esprit. J'en rends grâces à Dieu, Monsieur, [et] en particulier de ce que vous continuez à vous vouloir donner à sa divine bonté de la meilleure manière que cela se peut, pour le salut des pauvres âmes des Indiens, pour lesquelles Notre-Seigneur est mort <sup>1</sup>.

---

miracles. Telle fut l'origine du pèlerinage de Notre-Dame-de-Paix. Près du lieu de la découverte s'éleva bientôt une chapelle, où les fidèles affluèrent. (*Histoire de ce qui s'est passé de plus remarquable à l'occasion d'une image de la sainte Vierge dite Notre-Dame-de-Paix, nouvellement trouvée au village de Fieulaine, Saint-Quentin, 1662, in-12.*)

**Lettre 2873.** — L. s. — Dossier de la Mission, original. Le post-scriptum est de la main du saint. Le mauvais état de l'original nous oblige à compléter plusieurs phrases.

1. Ces derniers mots, depuis « pour le salut des, etc. », sont de la main du saint.

Je dois recevoir aujourd'hui ou demain l'argent que vous m'adressez, savoir quatre pistoles et trente-cinq patagons<sup>2</sup> et demi, que je ferai tenir au premier jour à Madame votre bonne sœur, avec la lettre que vous écrivez à M. Cochet. J'en ai donné trois divers récépissés, qui ne serviront que d'un seul, à M. Emmanuel Sciszez, intendant de la maison de Monseigneur l'ambassadeur de Portugal en cette cour.

Béni soit Dieu, Monsieur, de ce que Mgr le comte d'Obidos vous a reçu en sa maison et du bon traitement qu'il vous fait ! Lui-même m'a fait l'honneur de me le mander par une lettre du mois d'avril, et je me donne la confiance de l'en remercier très humblement par un mot de réponse que je lui fais. Je vous prie [de lui présenter l'offre] des respects et des services [que lui fait] notre petite compagnie, et [les miens en particulier.]

Je ne puis finir que par où j'ai [commencé], à savoir par les actions de grâces que [nous devons] à Dieu pour toutes les faveurs qu'il [vous] fait et pour la résolution qu'il vous [inspire] d'accomplir le voyage de Madagascar, [si tel] est son bon plaisir. On prépare un vaisseau en France pour y aller à ce mois de septembre, et on espère que les embarquements seront plus fréquents qu'ils n'ont été. Venez donc, Monsieur, quand il vous plaira ; venez-vous-en à Paris. Nous serons grandement consolés de vous voir et de vous embrasser, et alors nous verrons s'il sera à propos que vous fassiez ce voyage avec d'autres prêtres de la compagnie, ou si vous servirez Dieu de deçà ; car nous avons de quoi vous employer convenablement partout. Messieurs Le Blanc, Arnoul et de Fontaines sont revenus [en France]. Ils furent menés par un [bâtiment de] guerre, qui prit leur vais-

---

2. Monnaie espagnole. Le patagon valait trois livres tournois.

seau [quelques] jours après qu'ils vous [eurent] quitté à Lisbonne.

Tâchez de vous [bien po]rter, Monsieur, et écrivez-nous [aussi] souvent que vous le pourrez, en [atte]ndant votre retour. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous conduise heureusement en votre maison de Saint-Lazare et qu'il vous honore partout de ses bénédictions. Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble et affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. prêtre de la Mission.

Je souhaite que votre retour soit le plus prompt que faire se pourra. Si vous n'avez de l'argent pour faire le voyage, j'espère de l'incomparable [bonté<sup>3</sup>] de M. d'Obidos qu'il vous prêtera ce qu'il vous faudra, et je le rendrai ici à M. l'agent de Portugal pour lui faire tenir. Si vous arrivez par terre à Bayonne, Monseigneur l'évêque<sup>4</sup> vous fera donner ce que vous aurez besoin, ainsi qu'il a fait, par monsieur son grand vicaire, à Messieurs de Fontaines et Arnoul; si par mer, à La Rochelle, Monseigneur l'évêque<sup>5</sup> fera le même; si à Nantes, ce sera M. Couplier; et si au Havre de Grâce, ce sera M. le gouverneur, en faisant voir la présente à mesdits seigneurs et à ces deux messieurs<sup>6</sup>. Venez donc, Monsieur, venez, et au plus tôt; je serai dans

---

3. Mot oublié dans l'original.

4. Jean Dolce.

5. Jacques-Raoul de la Guibourgère.

6. Par une note qui remplit la dernière page de la lettre du saint laissée en blanc, Pierre Daveroult lui-même nous apprend qu'un Français nommé Lasserre lui prêta, à Lisbonne, l'argent dont il avait besoin pour le voyage (cent quarante-trois livres quinze sols), à charge de restituer cette somme au supérieur des Franciscains de Toulouse, qui devait la dépenser au « service de Notre-Dame » dans la chapelle de leur couvent.

l'impatience jusques à ce que je vous embrasse en effet, comme je fais à présent en esprit.

*Au bas de la première page* : M. Daveroult.

**2874. — AU COMTE D'OBIDOS**

[E domo Sanct]i Lazari, XV kalendas julii <sup>1</sup> 1659.

[Illustrissime Domi]ne,

[Tuam epi]stolam qua singulari me honore atque humanitate [prosequer]is, omni animi submissione atque reverentia recepi; ita [ment]e mihi subripuit ut non vulgari pudore sim perfusus, cum [longe a]bsint a me praeclarae illae animi dotes quas tua mihi [beni]gnitas, sine ullis meis meritis, tribuendas putat? Quid enim obsecro laudandum in eo cui omnia desunt, quique patrem suum agnoscit pauperem agricolam? Quod sane non obstat, Illustrissime Domine, quin obsequia exiguae nostrae societatis meaeque tenuitatis officia Illustrissimae Dominationi Vestrae quam humillime consecremus. Quod quidem (mihi crede) eo libentius facimus, ne magnitudinis tuorum erga nos beneficiorum et praecipue caritatis in sodalem nostrum exercitae, sive hospitio ipsum excipiendo, sive innumeris aliis donis cumulando, immemores atque ingrati videamur. Et quoniam, Illustrissime Domine, non alia ratione tot piis virtutum officiis respondere me valere intelligo, quam profitendo me tuis meritis satisfacere nullo modo posse, precor Omnipotentem Deum [ut] Illustrissimae Dominationi Vestrae pro merito gratias referat atque animam majo-

ribus in dies divinae gratiae charismatis ditet; eundemque supplex rogo [ut] pro sua providentia vota tua secundet, virtutes augeat et nobilissimam atque illustrissimam familiam excellentioribus suis donis cumulet. Haec sunt quotidiana nostra vota assiduaeque preces quas pro sua animi exiguitate fundet, Illustrissime Domine, tui humillimus atque obsequentissimus in Christo servus.

### TRADUCTION

De Saint-Lazare, le 15<sup>e</sup> des calendes de juillet 1659.

Monseigneur,

J'ai reçu avec la soumission et le respect dont je suis capable, votre lettre, pleine des sentiments de déférence et de bienveillance singulières que vous professez à mon endroit. J'en ai été grandement confus, voyant combien je suis éloigné des éminentes qualités que la bonté de votre cœur m'attribue, sans que j'aie rien fait pour le mériter. Qu'y a-t-il à louer, en effet, je vous le demande, dans un homme dénué de tout, né d'un pauvre laboureur?

Cela ne m'empêchera pas toutefois, Illustrissime Seigneur, d'offrir très humblement à Votre Excellence les hommages de notre petite compagnie et les services de mon humble personne. Nous sommes d'autant plus portés à cela, croyez-le bien, que nous ne voudrions pas passer pour des ingrats et paraître avoir oublié les grands bienfaits dont vous nous avez comblés, particulièrement la bonté avec laquelle vous avez donné l'hospitalité et fait mille autres charités à notre confrère. Et puisque je me sens incapable, très Illustre Seigneur, de répondre à tant de pieux services autrement que par l'aveu de ma faiblesse et de mon impuissance absolue à les reconnaître, je supplie le Dieu tout-puissant de récompenser Votre Seigneurie Illustrissime selon votre mérite, et d'enrichir chaque jour votre âme des plus riches trésors de sa divine grâce. Je le prie aussi instamment d'exaucer vos désirs, dans l'ordre de sa providence, d'augmenter vos vertus et de combler votre très noble et très illustre famille de ses dons les meilleurs.

Tels sont nos vœux de chaque jour, telles sont les prières assidues qu'adressera au Seigneur, dans sa chétiveté, celui qui est de Votre Seigneurie Illustrissime le très humble et très respectueux serviteur en Jésus-Christ.



2875. — A MONSIEUR DEMURARD<sup>1</sup>

De Paris, ce 17 juin 1659.

[Monsieur,]

Voici la seconde lettre que je [me donne] l'honneur de vous écrire. Le première [était au] sujet d'un de vos plus jeunes enfants [qui é]tudiait en notre séminaire de Saint-Charles; et celle-ci regarde M. votre second, qui se trouve dans votre disgrâce. La connaissance que j'ai de sa conduite me donne la confiance de vous en entretenir. Je vous supplie, Monsieur, de l'avoir agréable.

Il y a environ 2 mois qu'il vint céans me dire l'état où il se trouvait. Il me fit entendre qu'il était bénéficiaire, et que néanmoins il ne se sentait pas porté de vivre ecclésiastiquement, ayant plus d'inclination pour le mariage que pour le célibat, et me demanda mon avis pour savoir ce qu'il avait à faire pour le mieux. Je ne voulus pas porter jugement sur cette question et me contentai de lui dire que c'était un affaire à décider entre Dieu et lui, et que, s'il faisait une retraite spirituelle pour consulter Dieu, il y avait sujet d'espérer que sa divine bonté lui ferait connaître son bon plaisir. Quelque temps après, Monsieur votre aîné, que je ne connaissais pas, vint aussi me parler pour savoir si nous pourrions recevoir céans un jeune homme rebelle aux volontés de son père. Je lui dis que, pourvu que cela fût ordonné par le magistrat, que nous le recevions. Et en effet, l'ayant mené céans, avec permission de l'enfermer, nous le reçûmes. Ce jeune homme [se laissa enfermer et] me fit dire ensuite qu'il était celui [qui était venu] naguère prendre

---

**Lettre 2875.** — L. non s. — Dossier de la Mission, minute de la main du secrétaire. Le document est en mauvais état.

1. Seigneur de Saint-Julien et trésorier de France à Lyon.

conseil de moi et qu'il était [ainsi mal]traité pour avoir [résigné son] bénéfice. Et me l'ayant [fait] mener, je le reconnus; et il me [raconta] comme il avait fait ses exercices [spirituels] à Saint-Sulpice, où il avait résolu, [par] l'avis de son directeur, de se marier plutôt que de brûler, selon le conseil de saint Paul, et que, ne croyant pas pouvoir remettre son bénéfice à un de ses frères, selon votre souhait, Monsieur, parce qu'il ne l'en jugeait pas assez capable, il l'avait résigné à une personne qui l'était, pour mettre sa conscience à couvert, et que c'était là le sujet pour lequel vous l'aviez fait arrêter. Là-dessus j'envoyai prier M. votre aîné de me venir voir, et je lui dis que, s'il me croyait, il remettrait son frère en liberté, parce que j'étais assuré que le parlement, entendant ses raisons, le mettrait dehors, et qu'il valait mieux qu'il vous eût, à vous et à lui, l'obligation de sa sortie, que non pas à la justice. A quoi il se rendit, après s'en être conseillé avec d'autres; et les ayant fait embrasser en ma présence, ils s'en allèrent ensemble à la ville.

[Je me] sens maintenant obligé de vous supplier, [Monsieur, de] pardonner à ce second fils, s'il y a eu en lui [faute en quelque] façon, d'agréer la résignation qu'il a faite [et le maria]ge qu'il veut contracter, de le rétablir [dans les droits] que la nature lui a donnés et de l'honorer [de votre af]fection paternelle, pour les raisons suivantes.

Premièrement, parce que vous imitez la clémence de Dieu vers nous, qui sommes ses enfants, et des enfants ingrats et pécheurs, reçus à miséricorde toutes les fois que nous recourons à lui.

2° Votre qualité de père vous invite d'avouer pour votre enfant celui-ci, qui semble n'avoir rien fait qui le rende indigne de cette grâce.

3° Les circonstances de son procédé, qui le rendent

plutôt louable que répréhensible. Il se voyait périr comme un homme qui se noie, et il a cherché les moyens de se sauver; car, s'il vous a désobéi en se démettant du bénéfice entre les mains d'un autre que de celui que vous lui avez commandé, il a cru devoir plutôt suivre l'intention de Dieu et de l'Eglise, qui l'ont obligé de choisir le plus capable; et s'il se marie contre votre volonté, il le fait par un bon principe, qui est pour éviter d'offenser Dieu; il le fait parce qu'il est en âge pour le faire, et il le fait parce que des personnes sages et de piété le lui ont conseillé.

4° Enfin, Monsieur, vous auriez un jour du regret d'avoir mis au monde un homme et de l'avoir abandonné, et surtout si vous le voyiez en nécessité, pour avoir avantaagé à son préjudice d'autres enfants qui ne sont pas plus vôtres que lui.

Peut-être, me direz-vous, Monsieur, que [ce serait vraiment] justice de ne lui rien donner par [rapport à] votre succession. M[onsieur, je prie] Notre-Seigneur qu'il vous ôte [cette pensée,] si par quelque ressentiment de la natu[re elle vient] en votre esprit; car [l'attribution] d'un bien patrimonial et temporel ayant été exigée... en récompense d'un bénéfice qui est ... ce serait vous rendre coupable, Monsieur, d'une [injustice] manifeste si vous vouliez vous en prévaloir; ce qu'à Dieu ne plaise! Au nom de Notre-Seigneur, Monsieur, prenez avis de quelques personnes sages et désintéressées pour ne rien faire en tout ceci que ce que vous voudriez avoir fait à l'heure de votre mort. C'est la très humble prière que je vous fais, vous suppliant très humblement de me pardonner si je prends la liberté de vous écrire sur ce sujet, qui vous touche de si près. L'affection que j'ai pour votre service et pour le repos de votre famille m'y oblige, parce que Notre-Seigneur m'a rendu, en son amour...

2876. — A DENIS LAUDIN

[De Paris, ce 18 juin 1659 <sup>1</sup>.]

Monsieur,

La grâce [de N.-S. soit avec vous pour jamais!]

Il y a environ [..... que le lieutenant] criminel du M[ans me fit l'honneur de me] venir voir et de [m'entretenir de] quelque différend [que vous avez ensemble sur] les droits d'un rachat; [et il m'a] fait voir un titre fort a[ncien. Je vous] prie de me mander ce que [c'est], si ce n'est pas un affaire qui puisse être mis en arbitrage de deçà.

Vous ferez bien de prier M. Le Blanc, au retour de la mission, de reprendre le soin du séminaire et d'assister à l'office divin, comme aussi de donner connaissance au visiteur qui vous ira voir dans un ou deux mois des manquements qu'il y fera et de la délicatesse excessive de son corps, pour l'en avertir... <sup>2</sup>.

Engagez-[le, autant que] vous pourrez, aux affaires de la procure, et mandez-moi si, en lui donnant un frère pour y être employé sous lui, afin de le soulager, il voudra en avoir le soin principal.

Dieu vous continue par sa bonté infinie les forces du corps et les opérations de son esprit pour l'accomplissement de ses desseins!

Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

J'oubliais de vous prier d'aller ou d'envoyer, quand

---

Lettre 2876. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

1. La date a été répétée au dos de l'original.

2. Suivent, dans l'original, cinq lignes dont il ne reste que peu de mots, qu'il nous a été impossible de relier ensemble.

vous le pourrez commodément, visiter la Charité de Domfront<sup>3</sup>, qui ne va pas tant bien, à ce que j'ai appris.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Laudin, supérieur des prêtres de la Mission, au Mans.

**2877. — A GUILLAUME CORNUEL, SUPÉRIEUR,  
A MONTMIRAIL**

De Paris, ce 19 juin 1659.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

Je vous écris pour savoir l'état de votre santé et quel mouvement Dieu vous donnera sur la proposition que je m'en vas vous faire. Il est question d'un établissement de la compagnie en un lieu de grande dévotion; et si ce n'est le second, c'est au moins le troisième le plus fréquenté du royaume. C'est Notre-Dame-de-Bétharram, où il se fait souvent des miracles. Nous y sommes appelés par Monseigneur l'évêque de Lescar<sup>1</sup> et le parlement de Navarre. Il y a un gentilhomme en cette ville, député du Béarn<sup>2</sup>, qui a été chargé de nous en faire la proposition. Il y a huit prêtres qui ont consenti à nous céder leurs places. C'est feu M. Charpentier qui les y a mis et qui a relevé cette dévotion. Il y a plus de 20 ans que ce bon serviteur de Dieu nous y voulut établir, et de temps en temps il m'en a parlé; mais Dieu n'a jamais

---

3. Domfront-en-Champagne (Sarthe), dans l'arrondissement du Mans.

Lettre 2877. — L. non s. — Dossier de la Mission, minute. Le texte est mutilé; les quelques mots qui manquent nous sont donnés par le reg. 2, p. 122.

1. Jean du Haut de Sallies.

2. Lanepian.

conduit ce dessein au point qu'il est. Toutefois ces propositions éloignées ont beaucoup servi à nous persuader que la résolution prise vient de Dieu et que nous devons nous offrir à sa divine Majesté pour le servir en ce pays.

Il s'agit donc de l'exécution. Nous faisons état d'y envoyer 4 prêtres et un frère et avons jeté les yeux sur vous pour la conduite, d'autant plus que quelques ecclésiastiques de ces quartiers-là vous y souhaitent, vous ayant connu au séminaire des Bons-Enfants. Le lieu est au pied des monts Pyrénées, et la situation en est fort belle, et qui d'elle-même porte à la dévotion. L'air y est un peu subtil, et je l'appréhenderais pour vous si je ne savais que celui de Montmirail l'est pour le moins autant. Reste à vous élever à Dieu, Monsieur, pour écouter ce qu'il vous dira sur ce sujet. On m'a dit qu'il y a 4.000 livres de revenu. Entre ceux qui desservent la chapelle, il y en a quatre qui demeureront; les autres se retireront.

Les emplois des nôtres seront de confesser et de prêcher dans la maison, d'avoir soin d'un séminaire et de faire des missions dans le diocèse. Je vous prie, Monsieur, de me mander au plus tôt votre disposition de corps et d'esprit pour cette sainte entreprise. Il y a sujet d'espérer que la sainteté du lieu et les mérites de la glorieuse Vierge, et les grands biens que vous y pourrez faire attireront sur votre personne et votre gouvernement des grâces particulières. Je prie Notre-Seigneur qu'il nous fasse à tous celle de répondre partout et toujours à son adorable volonté. Pour moi, je suis de tout mon cœur, en son amour...

2878. — A JACQUES PESNELLE

[De Paris, ce 20 juin 1659 <sup>1.</sup>]

Monsieur,

La grâce de [N.-S. soit avec vous] pour jamais!

J'[ai reçu votre lettre du ...] Je suis bien aise que [vous ayez eu l'exercice des] ordinands.

Oui, Monsieur, il y a tout sujet [de penser] que, Dieu vous ayant chargé du [soin de] la famille, il vous donnera les qualités requises pour vous en bien acquitter. Laissez-le faire et ne vous troublez jamais quand les choses iront autrement que vous ne désirez. Faites une attention particulière à n'être à peine à personne, mais à consolation à tout le monde.

Puisque Mgr le cardinal <sup>2</sup> juge que les 400 écus de Corse se peuvent lever et appliquer à la compagnie sans la rendre odieuse à Nosseigneurs les évêques, à la bonne heure, vous ne pouvez faillir de suivre les avis de Son Eminence. C'est donc à trouver des hommes propres que va toute la difficulté. J'ai écrit à M. Jolly qu'il tâche de vous en fournir un, et je lui en écris encore aujourd'hui.

Si M. Jolly n'a pas besoin de ce bon enfant de Marseille que vous lui avez offert... <sup>3</sup>.

[Je s]uis, en son [amour], Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Pesnelle, supérieur de la Mission, à Gênes.

---

Lettre 2878. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

1. Date écrite au dos de la main du secrétaire.

2. Le cardinal Durazzo.

3. Suivaient, sur l'original, quatre lignes dont il ne reste que trois mots.

2879. — A GUILLAUME DESDAMES

De Paris, ce 20 juin 1659.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'ai reçu votre lettre du 30 avril. J'en été fort consolé, y voyant les assurances de votre santé et de celle de M. Duperroy, dont je rends grâces à Dieu, ensemble des présents que le roi et la reine ont faits à votre église. J'admire leur piété et l'attention que Leurs Majestés font à vos besoins. Il n'y a que Dieu qui puisse leur faire connaître les sentiments d'estime et de révérence que j'ai pour elles, et ma reconnaissance pour leurs bienfaits. Tout ce que je puis est d'assurer la reine par vous, Monsieur, que nous prions Dieu très souvent qu'il ait agréable de conserver leurs personnes sacrées, de bénir leurs desseins et de donner la paix à leurs Etats.

Mgr de Posnanie <sup>1</sup> a bien raison de souhaiter de voir la compagnie dans l'exercice de ses fonctions en son diocèse, après un si long temps qu'il y a qu'elle y est établie; mais aussi n'auriez-vous pas tant tardé de les entreprendre sans les accidents qui sont arrivés, qui vous ont ôté les hommes et les moyens que vous aviez pour cela, Dieu l'ayant ainsi ordonné pour des raisons que nous devons adorer en lui sans les connaître. Il y a sujet d'espérer qu'il en sera de vous comme des arbres fruitiers, car d'autant plus qu'un rude et long hiver les resserre et les empêche de pousser, tant plus prennent-ils de profondes racines et portent plus de fruits. Vous me mandez que ce bon prélat vous destine une église en sa

---

Lettre 2879. — L. s. — Dossier de Cracovie, original.  
1. Albert Tholibowski.



ville épiscopale pour vous y établir avec le temps. Dieu en soit loué! Je ne doute pas qu'il n'arrive un jour de delà ce qui nous arrive ici, savoir plus d'établissements à faire que nous n'en pouvons prendre, faute d'ouvriers. Il se présente peu de personnes disposées comme il faut à se donner à Dieu de la bonne manière, et entre celles qui commencent il y en a encore peu qui réussissent. O Monsieur, qu'un bon missionnaire est de grand prix! Il faut que Dieu le suscite et le façonne; c'est l'ouvrage de sa toute-puissance et de sa grande bonté. C'est pourquoi Notre-Seigneur nous a expressément recommandé de prier Dieu qu'il envoie de bons ouvriers à sa vigne; car, en effet, il ne s'en trouve point de bons, si Dieu ne les envoie, et de ceux-là il n'en faut que peu pour faire beaucoup : douze ont suffi pour établir l'Eglise universelle, malgré la sagesse humaine, la puissance du monde et la rage des démons. Prions Notre-Seigneur, Monsieur, qu'il communique l'esprit apostolique à la compagnie, puisqu'il l'a envoyée pour en faire l'office.

J'ai une grande affliction de la peine que se font les Filles de la Charité. Vous ferez bien de renvoyer la sœur Françoise<sup>2</sup> en France, quand il s'en présentera l'occasion, le faisant agréer auparavant à la reine.

Tout va assez bien de deçà, et Dieu, par sa miséricorde, continue de bénir la compagnie en toutes les manières. Priez sa divine bonté pour tous nos besoins et pour les miens en particulier.

Je vous embrasse, avec le bon M. Duperroy, de toutes les tendresses de mon cœur, et je suis, en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

---

2. Françoise Douelle.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Desdames, supérieur des prêtres de la Mission, à Varsovie.

2880. — ALAIN DE SOLMINIHAC A SAINT VINCENT

*Du mois de juin 1659.*

*Monsieur,*

*J'ai été aise d'apprendre que ces Messieurs auxquels vous avez communiqué ma lettre soient résolus de s'employer à l'affaire duquel je vous parlai<sup>1</sup>; en quoi vous et eux rendrez un grand service à Dieu et à l'Eglise, car il faut que ces personnes la ruinent dans la disposition, je le crois, ou bien leur compagnie.*

*Je suis très aise que vous ayez des habitudes avec le seigneur auquel j'ai cru que vous deviez parler. Il est important que ce soit vous-même qui parliez, et je pense que, si vous lui envoyez quelqu'un des vôtres pour lui faire entendre que vous avez des choses importantes à l'Eglise à lui dire, qu'il vous ira voir. Je ne trouve aucun danger à cela; car ce n'est pas pour vous ou les vôtres, et vous ferez beaucoup mieux cela que par l'entremise d'un autre. Je sais que ces personnes travaillent pour faire approuver à Rome cet infâme ouvrage<sup>2</sup> et n'épargneront rien pour cela. C'est pourquoi c'est de la dernière importance de bien informer notre Saint-Père et surtout de faire en sorte que Sa Sainteté ne commette point pour l'examiner que des personnes desquelles elle soit bien assurée, et qu'après il le fasse examiner en sa présence. Ainsi il est tout à fait nécessaire que ledit seigneur soit parfaitement informé de tout, pour le lui écrire et y donner les avis nécessaires là-dessus. Les plus oculés appréhendent, non sans raison, les suites de cet affaire, à cause de l'extrémité où ces personnes se portent, faisant tous les efforts pour soutenir une doctrine si pernicieuse et si contraire à celle de Jésus-Christ; ce qui doit obliger tous les vrais enfants de l'Eglise de n'épargner rien pour s'y opposer et empêcher leur dessein. Cela m'oblige à vous dire que j'estime qu'il est important pour cela que M. le marquis<sup>3</sup> informe bien la reine de l'im-*

---

**Lettre 2880.** — Arch. de l'évêché de Cahors, cahier, copie prise sur l'original.

1. Par la lettre 2832.

2. L'Apologie des casuistes.

3. Le marquis de Magnac-Laval.

portance de cet affaire et la supplie de vouloir servir l'Eglise dans cette rencontre; ce qu'elle peut faire en recommandant cet affaire à Mgr le nonce et le priant de faire bien entendre à Sa Sainteté le mal que fait ce méchant livre, et le désordre et scandale qu'il causerait dans l'Eglise et dans l'Etat, s'il était approuvé, etc. Ces personnes ont fait grand bruit à Toulouse; mais les fruits qu'elles en ont reçus est la haine publique, tant cet ouvrage est odieux. Il y en a plusieurs d'eux qui écrivent pour cette défense. Il serait très important de leur faire faire défenses de plus écrire de ces matières; et je pense qu'on y sera contraint.

*Je suis toujours, Monsieur...*

ALAIN,  
év. de Cahors.

**2881. — A EDMÉ JOLLY. SUPÉRIEUR, A ROME**

[Entre le 13 et le 30 juin 1659<sup>1</sup>.]

Monsieur,

La grâce [de N.-S. soit avec vous pour] jamais!

Je vous [remercie des renseignements] que vous me donnez [sur l'affaire de Saint-]Pourçain. Il y a ... auquel nous nous [adresserons.]

Vous ferez bien de conclure [l'affaire] avec le chapelain pour Lorette.

C'est donc à ceux qui gouvernement en France et en Savoie à lever la difficulté qui arrête le Pape en l'affaire de Saint-Antoine, et c'est à nous à vouloir ce que Dieu veut, et rien davantage.

J'ai parlé à nos anciens qui connaissent la maison offerte par Mgr le cardinal Maldachini<sup>2</sup>; mais ils trouvent deux difficultés pour la prendre : l'une, qu'elle est

---

**Lettre 2881.** — L. s. — Dossier de la Mission, original.

1. Le passage relatif au cardinal de Gênes montre que cette lettre a été écrite après la lettre 2870 et avant la lettre 2885.

2. François Maldachini, né à Viterbe le 12 avril 1621, créé cardinal le 7 octobre 1647, mort à Nettuno en 1700.

destinée pour recevoir les pestiférés ; et l'autre, qu'elle est trop éloignée de la ville pour y recevoir les ordinands. Et pour ceux de la compagnie qui seraient obligés d'aller et venir en été, il nous faut un lieu de facile abord ; et ainsi il n'y a guère d'apparence de traiter de cette maison éloignée, pour être obligés d'en avoir encore une à la ville, à moins que celle-là nous soit purement donnée, et donnée par la Providence, sans aucune avance de notre côté...

[Si Mgr le cardinal] de Gênes arrive [à Rome avant] que vous en soyez parti <sup>3</sup>, d[ites-lui que] je vous ai prié de vous aller [reposer] pendant les grandes chaleurs, selon l'avis des médecins, qui ont jugé qu'il y a danger de votre vie de vous laisser à Rome ; et si vous en êtes déjà dehors, vous lui ferez dire la même chose, parce qu'autrement il pourrait trouver étrange de ne vous y voir pas.

Je suis en N.-S. votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Jolly.

**2882. — A DOMINIQUE LHUILLIER**

De Paris, ce 26 juin 1659.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Voici la personne que je vous ai prié de recevoir en votre maison, qui s'en va pour y demeurer. Je vous le

---

3. Le cardinal Durazzo était à Rome depuis le 14 juin.

Lettre 2882. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

recommande. Il vous dira les raisons pour lesquelles il fait cette retraite; et entre autres celle-ci : que dans Paris il est sujet d'aller au cabaret. Or, afin que cela ne lui arrive pas à Crécy, vous prendrez garde à lui, s'il vous plaît. Il veut bien qu'on l'en empêche. Il parle de vous donner cinq cents livres. Vous prendrez ce qu'il vous donnera, et vous verrez cependant si vous pouvez vous accommoder avec lui, et lui avec vous. Il nous est recommandé par un abbé de singulière piété, à qui nous avons de grandes obligations.

Je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Lhuillier, prêtre de la Mission, à Crécy.

**2883. — A FIRMIN GET**

De Paris, ce 27 juin 1659.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

J'avoue derechef que nous nous sommes trop hâtés; mais aussi nous a-t-on fait entendre les choses autrement disposées qu'elles ne sont; et il semblait que tout était perdu si nous avions tant soit peu retardé. Oh bien! il n'en faut plus parler; la faute est faite; elle sera cause qu'une autre fois nous regarderons de plus près et avec plus de loisir à ce que nous avons à faire. Dieu, qui sait tirer le bien du mal, fera tourner cela à sa gloire. Il ne faut pas réparer un défaut par un autre,

ni quitter le lieu où vous êtes, après avoir entrepris d'y rendre service à Dieu et au diocèse. Il faut donc continuer, et je vous en prie. Si l'œuvre commencé ne réussit pas, il ne doit pourtant pas tenir à nous que Dieu <sup>1</sup> ne le conduise à sa perfection, puisque sa Providence nous y a engagés.

Je suis bien en peine de l'indisposition de Mgr l'évêque, et je prie Notre-Seigneur qu'il bénisse les bains qu'il est allé prendre.

Je remercie très humblement le R. P. Baurème de l'honneur qu'il m'a fait par votre lettre. Je vous prie de me recommander à ses prières et de l'assurer de mon obéissance.

Vous pouvez faire venir à Montpellier les manteaux longs que vous avez laissés à Marseille, ou les prendre vous-même quand vous y irez. Il ne faut pas douter qu'il ne faille prendre tout l'entretien de vos personnes sur les quatre cents écus que l'on vous a offerts, aussi bien pour le linge et les habits que pour la nourriture. Que si cette somme ne suffit pas, il faudra représenter à mondit seigneur que vous n'avez pas de quoi y suppléer d'ailleurs. Quant aux ornements et aux livres qui vous manquent, il faut avoir patience et vous représenter comme faisaient Notre-Seigneur et les apôtres, qui n'en avaient point, afin d'entrer dans leur esprit et, autant que vous pourrez, dans la pratique de leur simplicité et pauvreté, vous confiant en la science de Dieu, qui ne manquera de vous inspirer les choses que vous avez à dire et à montrer; je dis, par lui-même, tandis qu'il ne vous les enseignera pas par les livres. Vous ne laisserez pas pourtant de demander à mondit seigneur les néces-

---

1. Première rédaction: il ne tiendra pourtant pas à nous, Dieu aidant, que Dieu.

saires, comme je fais à Dieu l'abondance de ses grâces pour vous et pour M. Parisy, que j'embrasse cordialement; et je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. I. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Get, supérieur des prêtres de la Mission de Marseille, étant de présent au séminaire de Montpellier, à Montpellier.

**2884. — A JEAN BARREAU**

De Paris, ce 27 juin 1659.

Mon cher Frère,

[La grâce de N.] -S. soit avec vous pour jamais !

[J'ai reçu votre lett]re du 3 de mai, qui m'a [fort consolé, voya]nt l'adoucissement des Turcs et la [bonne issue] des affaires. Dieu en soit loué ! [Mais je crains] qu'ils ne soient tels qu'ils paraissent [être]. Il y a toujours sujet de craindre [pour l'ar]gent, et qu'ayant toujours quelque [souvenir] du passé, ils ne se payent un jour [sur les Fran]çais de ce qui leur est dû, lorsqu'ils [le pour]ront faire avantageusement. J'écris à M. Le [Vach]er<sup>1</sup> qu'il s'informe des barques qui viendront d'Alger, si l'on peut s'y assurer, et que je prendrai cependant conseil de deçà de personnes publiques et clairvoyantes pour savoir si nous vous renverrons bientôt

---

**Lettre 2884.** — L. s. — Dossier de la Mission, original. Une déchirure a fait disparaître une partie du texte.

1. Philippe Le Vacher.

M. Le Vacher avec l'argent, ou une partie. Croyez-moi, mon cher Frère, je souhaite autant que vous que cela se fasse. J'ai une grande peine, et plus grande que je ne vous puis dire, de vous savoir seul, embarrassé comme vous êtes. Mais jusqu'à présent Dieu a fait voir que les retardements passés étaient de l'ordre de sa providence; et nous ne voyons pas encore clairement quel est son bon plaisir sur le secours que vous attendez; je dis : pour le temps et la manière de vous le donner. Je sais seulement que, comme nous ne cherchons que sa volonté toute pure, il nous fera la grâce de trouver en elle votre délivrance et notre repos. Je le prie cependant qu'il vous donne patience pour attendre [encore].

Je remercie sa divine bonté de [ce que, par sa grâce], vous avez maintenu votre cr[édit tout entier] aux esclaves, pour qui vous a[vez tant de charité]. Il est de grande importance de [vous surveiller] pour faire toujours de même. V[ous éviterez] de divertir les sommes à autre des[sein que celui] pour lequel on vous les a envoyées. [Ne prenez pas] de l'un pour donner à l'autre, [mais laissez] à chacun ce qui lui appartient, pour [être en état de le] lui rendre quand il voudra. Les de[voirs de la] justice sont préférables à ceux de la c[harité]. Et pour] ce que vous dites qu'il y a des esclaves réc[lamés] des marchands, auxquels vous ne pouvez refuser les 30 piastres qui leur manquent pour s'en revenir, je [vous] dirai que, si vous avez de l'argent de reste, j'entends du vôtre, vous pouvez faire ces avances; mais de l'emprunter, ou de le prendre sur autrui, jamais vous ne le devez faire, non plus que de répondre, ni vous engager pour qui que ce soit; autrement, nous serions toujours à recommencer, et le pis est, c'est qu'il nous serait impossible de vous dégager une seconde fois. Il ne faut jamais plus parler de quêter à Paris pour votre sujet.



C'est à vous à vous maintenir ou à vous retirer. De vous maintenir, il vous sera facile, si vous me croyez : ne vous mêlez d'autre chose que de faire votre charge ; n'ayez point de commerce, ni d'affaires avec personne du monde, qu'autant que votre office vous y oblige, et n'entreprenez jamais rien au delà de vos propres forces.

[Pour la comm]ission que Messieurs de Gastines et Campou [veulent vous do]nner, elle se peut faire en deux [manières : ou bien en] persuadant aux Turcs et les pressant [de faire ce que ces] Messieurs désirent, ou bien le ... simplement. Je ne suis point [d'avis que vo]us vous chargiez de leurs affaires. [Il vaut micux sug]gérer en la première manière, [à savoir par] persuasion. Ils feront bien d'envoyer [quelqu'autre] pour cela en Alger. Mais je trouve [fort sage] que vous agissiez pour eux par forme [de propo]sition, vous contentant d'exposer aux [autorités] les raisons et les intentions de vos commettants [et de] les presser de les suivre, parce qu'alors ils ne pourront pas vous reprocher de les avoir engagés à faire quelque chose contre leur gré, ou leur profit. Les anges ont soin de nous en cette dernière façon : ils nous inspirent le bien doucement et quasi imperceptiblement, et nous laissent ensuite en pleine liberté de le faire ou de le laisser.

Ce n'est pas sans sujet que je vous prie de ne vous mêler plus que des affaires du consulat, car, outre le commerce où vous êtes ci-devant entré pour des diamants et autres choses, j'ai vu que depuis peu vous vous êtes chargé de faire venir des perles de France, et en avez écrit à M. votre frère. Tout cela, mon cher Frère, est hors de propos et contre la volonté de Dieu, qui ne vous a appelé de delà que pour l'office, et non pour le trafic.

Je prie sa divine bonté qu'elle vous protège et vous

bénisse. Je suis, en son amour, mon cher Frère, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Barreau, consul de la nation française, en Alger.

**2885. — A EDMÉ JOLLY, SUPERIEUR, A ROME**

[Fin juin 1659<sup>1</sup>.]

[Monsieur,]

[La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!]

[Dieu soit loué de toutes] les [démarches que vous avez faites au sujet de l'affaire de Saint]-Méén, [ainsi que de votre] diligence pour [l'appel aux] ordres du jeune homme; [dont je] vous remercie de tout c[œur.]

Nous rendrons à M. ... les dix pistoles qu'il vous a laissées.

J'attends que vous ayez achevé l'affaire de Lorette, pour en donner avis à Madame la duchesse d'Aiguillon.

J'ai appris que Mgr le cardinal de Gênes est parti pour Rome le 9 de ce mois. Il sera arrivé assez tôt, comme je crois, pour vous aider en l'affaire de l'approbation des conditions de notre vœu de pauvreté, à quoi j'espère qu'il s'emploiera volontiers et utilement. Et Dieu veuille que ce soit en sorte que l'accident des Minimes<sup>2</sup>

---

**Lettre 2885.** — L. s. — Dossier de la Mission, original.

1. La phrase: « J'ai appris que Mgr le cardinal de Gênes est parti pour Rome le 9 de ce mois » montre bien que la lettre est de juin; et comme il fallait une quinzaine de jours au moins pour l'arrivée du courrier de Gênes, nous ne saurions choisir d'autre date que la fin du même mois.

2. Les Minimes français avaient à la Trinité-du-Mont, à Rome, un couvent placé sous la protection des rois de France. Ayant appris

n'en puisse ....<sup>3</sup> des personnes de toute condition et de tout pays.

J'ai grande joie d'apprendre les bénédictions que Dieu donne à votre famille et à vos conduites, et je prie sa divine bonté qu'elle vous les continue et vous fortifie.

Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

*Suscription* : A Monsieur Monsieur Jolly.

**2886. — A UN CLERC DE LA MISSION**

De Paris, ce 28 juin 1659.

Monsieur,

[La grâce de] N.-S. soit avec vous pour jamais !

[C'est avec] joie que j'ai reçu votre lettre, et avec [recon]naissance vers la bonté de Dieu que j'ai [vu] votre disposition pour aller administrer l'Évangile et les sacrements aux peuples éloignés. Cette sainte semence que

---

que le nouveau vicaire général de l'Ordre, Jean Guillard, se proposait de venir faire la visite chez eux, bien que la précédente remontât à moins de six ans, quelques religieux protestèrent hautement et déclarèrent qu'ils ne s'y soumettraient pas. La visite eut lieu, et le visiteur jugea bon de prendre des mesures de rigueur contre les mécontents. Elle n'était pas achevée que Gueffier entra au monastère en qualité d'agent du roi, et signifiait à deux des Minimés de la maison d'aller rendre compte de leurs actes à la cour du roi de France. On était au 24 mai 1659. Telle fut l'origine de cette triste affaire qui mit en conflit pendant deux ans le pouvoir pontifical et le pouvoir royal. (Cf. Arch. des Aff. étrang., Rome 137, pièces diverses, surtout celles qui commencent au f<sup>o</sup> 546 et au f<sup>o</sup> 576.)

3. Des six lignes qui suivent, dans l'original, il ne reste plus que des mots détachés, dont il est difficile de saisir le lien.

**Lettre 2886.** — Dossier de la Mission, copie du xviii<sup>e</sup> siècle.

N.-S. a jetée dans votre cœur, pourra porter des fruits en son temps, et des fruits de vie éternelle; cultivez-la bien, sans néanmoins vous départir de la sainte indifférence que nous devons avoir pour les lieux et les emplois. Et comme vous êtes à présent appliqué à l'étude, faites-en votre principal soin, après celui de plaire à Dieu et de vous rendre de plus en plus agréable à ses yeux par la pratique des vertus. Tâchez de vous rendre bien capable de toutes les fonctions de la compagnie et puis nous penserons à vous, à qui je suis, en N.-S., Monsieur, très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,  
i. p. d. l. M.

**2887. — A DENIS LAUDIN, SUPÉRIEUR, AU MANS**

De Paris, ce 28 juin 1659.

[Monsieur,]

[La grâce de] N.-S. soit avec vous [pour jamais!]

Voici notre frère [Jean Proust que] nous vous envoyons. [Je lui] ai dit que c'est pour faire [tout ce] à quoi on trouvera à propos [de l']employer, et que, si vous le mettez aux affaires, il vous rende compte tous les soirs de ce qu'il aura fait chaque jour, et prenne les ordres de vous de ce qu'il aura à faire le lendemain. Et en effet, Monsieur, il est à propos que cela se fasse ainsi, au moins dans le commencement; et je vous prie de vous y accommoder, afin qu'il s'y accoutume et ne fasse rien à sa tête, ainsi que je lui ai recommandé, mais tout de concert avec vous et selon votre ordre. Et

---

**Lettre 2887.** — Dossier de la Mission, original. L'original est détérioré. Nous avons emprunté au registre 2, p. 17, les mots placés entre crochets.

quand il n'[aura rien à faire] pour le dehors, [il] pourra s'occuper [au dedans de la maison, ainsi] que les autres frère[s]. Il entend les] affaires, ayant été procureur au siège de Fon[tenay; je crois] que vous en serez sou[lagé et] satisfait.

Je prie No[tre-Seigneur] qu'il vous anime de plus en plus de son humilité, de sa douceur, patience, vigilance, zèle et bonté, et qu'il me pardonne les fautes que je fais contre ces vertus. C'est en son amour que je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

Une petite incommodité où je suis <sup>1</sup> m'empêche de répondre à votre dernière lettre, et même de la voir. Je ne l'ai pas encore ouverte.

---

1. Une fluxion aux yeux.



## APPENDICES

---

### 1. — LETTRE DE RENÉ ALMÉRAS A NICOLAS DUPERROY PRÊTRE DE LA MISSION, A VARSOVIE

De Paris, ce 18 janvier 1658.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Monsieur Vincent étant un peu incommodé aujourd'hui, m'a donné charge de faire réponse à la lettre que vous lui avez écrite, et à moi aussi, sur le sujet de Monsieur votre frère <sup>1</sup>, et de vous dire qu'il fut grandement consolé de son entrée en la Compagnie, aussi bien que du séjour qu'il y a fait, ayant été à édification, qu'il a été bien marri de l'indisposition qui lui survint, et ensuite de sa sortie, qu'il est fort consolé d'apprendre comme il se comporte dans le monde et de l'affection qu'il conserve toujours pour la Mission, qu'il souhaite grandement qu'il puisse recouvrer une parfaite santé, et qu'alors, s'il persévère et s'il demande à rentrer, il le recevra avec grande joie, mais qu'il ne juge pas à propos de l'y convier, ni s'avancer pour cela.

Après vous avoir dit ceci de la part de Monsieur Vincent, il est bien juste que je vous remercie, de mon côté, de la peine que vous avez prise de m'écrire et de l'affection que vous conservez toujours pour moi. C'est ce que je fais donc,

---

**Appendice 1.** — L. a. — Dossier de Cracovie, original. Cette lettre et les deux suivantes ont été écrites au nom et par l'ordre de saint Vincent ; c'est pour ce motif qu'elles trouvent place en appendice.

1. Victor Duperroy.

Monsieur, de tout mon cœur, et prie Notre-Seigneur, qui vous a préservé parmi tant d'accidents de guerre et de peste, et qui vous a donné la patience et la constance pour souffrir tout cela si généreusement, qu'il vous fortifie de plus en plus pour sa gloire et pour le bien de ceux auprès desquels vous travaillez de delà.

Ce sont les souhaits de celui qui est, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur.

ALMÉRAS,  
indigne prêtre de la Mission.

## 2. — LETTRE DU FRÈRE BERTRAND DUCOURNAU A LOUISE DE MARILLAC

[Après mars 1657 <sup>1</sup>.]

Je souhaite à Mademoiselle Le Gras la plénitude de l'Esprit pour ses étrennes, et à sa compagnie la conservation d'une si bonne mère, afin qu'elle lui communique de plus en plus les dons de cet Esprit.

Monsieur Vincent n'est pas d'avis qu'elle envoie personne vers Mademoiselle <sup>2</sup>, selon la pensée de Madame de Brienne, à moins qu'elle n'ait quelque chose de particulier à lui faire savoir. Il est vrai, dit-il, qu'il y a des communautés qui visitent les grands; mais il ajoute que cela ne leur est guère avantageux.

Si Mademoiselle Le Gras a une troisième fille à lui donner <sup>3</sup>, elle fera bien, en ce cas, d'envoyer deux sœurs pour l'en avertir et pour apprendre plus particulièrement ses intentions; mais, si pour le présent elle n'a pas une troisième fille, il suffira qu'elle prie Madame de Brienne de lui faire ses excuses.

---

**Appendice 2.** — *Recueil de pièces relatives aux Filles de la Charité,*  
p. 682.

1. Voir note 3.

2. Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier.

3. Pour l'hôpital de Saint-Fargeau, où la duchesse de Montpensier avait appelé deux sœurs au mois de mars de l'année 1657.



**3. — LETTRE DU FRÈRE BERTRAND DUCOURNAU  
A LOUISE DE MARILLAC**

[9 ou 10 janvier 1659<sup>1</sup>.]

Monsieur Vincent trouve bon que Mademoiselle Le Gras reçoive à la retraite la personne dont parle M. de Saint-Nicolas<sup>2</sup>, et qu'elle donne permission par écrit aux sœurs de l'Hôtel-Dieu d'aller ensevelir la demoiselle qui le désire, après qu'elle sera morte.

**4. — LETTRE DE LOUISE DE MARILLAC  
A LA SŒUR NICOLE GEORGETTE**

Ce 28 mars 1659.

Ma très chère Sœur,

J'ai bien senti votre peine en tous les sujets que vous m'avez mandés, quoiqu'il ne faille pas que nous trouvions étranges toutes les médisances que l'on voudra dire de nous en mentant, puisque nous sommes chrétiennes et de plus Filles de la Charité ; ce qui nous oblige à supporter tout, ainsi qu'il nous est enseigné par ce grand amoureux des souffrances de Jésus-Christ.

Ce qui me contriste un peu est qu'il paraît que vous ayez eu prise avec M. le curé, qui est de si sainte vie, si docte, et auquel nous avons de grandes obligations, pour la charité

---

**Appendice 3.** — L. a. non signée. Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Voir note 2.

2. Hippolyte Féret. Il avait écrit à Louise de Marillac le mot que voici :

« A Paris, le 9 janvier 1659. Mademoiselle Le Gras est très humblement suppliée de vouloir admettre en sa maison, pour retraite spirituelle, durant 8 jours, la personne qui lui rendra ce billet. Elle s'y présente à dessein d'être associée aux sœurs de la Charité des paroisses, si sa vocation est reconnue telle. Votre très humble serviteur, H. FÉRET. » Les deux billets sont écrits sur la même feuille de papier.

**Appendice 4.** — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

et bonne volonté que sa charité a toujours eue pour nos sœurs. J'ai communiqué votre lettre à Monsieur Vincent, qui sait sa vertu. Il m'a chargée de vous prier de vous tenir toujours dans le respect que nous lui devons. Et, pour ce qui est du reste, vous savez que sa charité ne répond pas si promptement. Seulement je vous puis assurer que, par la grâce de Dieu, nos sœurs ont toujours gardé la fidélité qu'elles sont obligées, bien loin de rien emporter, des livres, ni autre chose.

Je suis fâchée que vous vous soyez défendue en raillant. Mais quoi ! notre faiblesse a besoin de ne se pas laisser abattre. Je ne crois pas que vous deviez apprendre à notre sœur<sup>1</sup>, ni souffrir qu'elle apprenne d'autre ; elle n'est pas capable de cela, et je ne voudrais pas exposer personne à son épreuve.

Je vous envoie la croix que vous désirez, en laquelle vous apprendrez à recevoir de bon cœur celles qu'il plaît à Notre-Seigneur vous envoyer.

Je me recommande à vos prières, à celles de ma sœur Marie, et suis, en son très saint amour, ma très chère Sœur, votre très humble sœur et très affectionnée servante.

L. de MARILLAC

*Suscription* : A ma chère sœur la sœur Nicole Georgette, Fille de la Charité, servante des pauvres malades, à Nanteuil.

---

1. A faire des saignées.

## TABLE DES MATIÈRES

---

2475. A Georges des Jardins, 1 <sup>er</sup> décembre 1657 . . . . .	1
2476. A Pierre Daveroult, 2 décembre 1657. . . . .	1
2477. A Edme Menestrier, 5 décembre 1657 . . . . .	2
2478. A Firmin Get, 7 décembre 1657. . . . .	3
2479. A Charles Ozenne, 7 décembre 1657. . . . .	5
2480. A Edme Jolly, 7 décembre 1657. . . . .	7
2481. A Jean Parre, 8 décembre 1657. . . . .	8
2482. A un prêtre de la Mission [nov. ou déc. 1657]. . . . .	8
2483. A Dominique Lhuillier, 11 décembre 1657. . . . .	9
2484. A Jacques Tholard, 12 décembre 1657 . . . . .	12
2485. A Pierre Cabel, 12 décembre 1657. . . . .	15
2486. A Jean Martin, 14 décembre 1657. . . . .	16
2487. A Edme Jolly, 14 décembre 1657. . . . .	17
2488. A Firmin Get, 14 décembre 1657. . . . .	18
2489. A Jacques Rivet, 14 décembre 1657. . . . .	19
2490. A la supérieure du second monastère de la Visita- tion de Paris. . . . .	20
2491. A Firmin Get, 21 décembre 1657. . . . .	21
2492. A Antoine Durand, 21 décembre 1657. . . . .	22
2493. A Charles Ozenne, 21 décembre 1657 . . . . .	23
2494. A Edme Jolly, 21 décembre 1657 . . . . .	24
2495. A Hippolyte Féret, 22 décembre 1657. . . . .	28
2496. A Louis Dupont, 26 décembre 1657 . . . . .	28
2497. A Pierre Laisné, 26 décembre 1657. . . . .	30
2498. A Edme Jolly, 28 décembre 1657 . . . . .	31
2499. A Firmin Get, 28 décembre 1657 . . . . .	35
2500. A Georges des Jardins, 29 décembre 1657 . . . . .	36
2501. A un prêtre de la Mission . . . . .	38
2502. A Firmin Get, 4 janvier 1658. . . . .	39
2503. A Edme Jolly, 4 janvier 1658. . . . .	41
2504. A N***, 9 janvier 1658. . . . .	41
2505. A Firmin Get, 11 janvier 1658. . . . .	41
2506. A un prêtre de la Mission [11 janvier 1658.]. . . . .	43
2507. A Jean Martin, 11 janvier 1658. . . . .	43

2508.	A Edme Jolly, 11 janvier 1658.	45
2509.	Au duc de la Meilleraye, 12 janvier 1658.	45
2510.	Jacques-Bénigne Bossuet à St Vincent, 12 janv. 1658.	47
2511.	A la supérieure des Filles de la Charité de Saint-Fargeau [janvier 1658.]	49
2512.	A la sœur Nicole Haran, 16 janvier 1658.	51
2513.	A Charles Ozenne, 18 janvier 1658.	53
2514.	A Firmin Get, 18 janvier 1658.	54
2515.	A Jacques Tholard, 18 janvier 1658.	56
2516.	A Louis Rivet, 20 janvier 1658.	57
2517.	A Firmin Get, 25 janvier 1658.	58
2518.	A Jean Martin, 25 janvier 1658.	59
2519.	A Denis Laudin, 26 janvier 1658.	61
2520.	Pierre Bédacier à saint Vincent, 29 janvier 1658.	62
2521.	A un supérieur, février 1658.	64
2522.	A Guillaume Delville [1 <sup>er</sup> février 1658.]	65
2523.	A Firmin Get, 1 <sup>er</sup> février 1658.	65
2524.	A Guillaume Desdames, 1 <sup>er</sup> février 1658.	66
2525.	A Charles Ozenne, 1 <sup>er</sup> février 1658.	68
2526.	Jacques-Bénigne Bossuet à St Vincent, 1 <sup>er</sup> fév. 1658.	69
2527.	Louise de Marillac à saint Vincent, 2 fév. [1658.]	71
2528.	Louise de Marillac à saint Vincent, 4 fév. [1658.]	72
2529.	Jean Martin à saint Vincent, 6 février 1658.	73
2530.	A Charles Ozenne, 8 février 1658.	74
2531.	A Firmin Get, 8 février 1658.	77
2532.	A Edme Jolly, 8 février 1658.	79
2533.	A un président de Chambéry [vers février 1658.]	82
2534.	A un président de Chambéry [vers février 1658.]	83
2535.	A Louis Rivet, 10 février 1658.	83
2536.	Jacques-Bénigne Bossuet à St Vincent, 10 fév. 1658.	84
2537.	A Firmin Get, 22 février 1658.	85
2538.	A Jean Martin, 22 février 1658.	87
2539.	A Louis Rivet, 24 février 1658.	89
2540.	A Martin Husson, mars 1658.	89
2541.	A Charles Ozenne, 1 <sup>er</sup> mars 1658.	91
2542.	A Firmin Get, 1 <sup>er</sup> mars 1658.	93
2543.	A Jean Martin, 1 <sup>er</sup> mars 1658.	95
2544.	Jacques-Bénigne Bossuet à St Vincent, 2 mars 1658.	96
2545.	Louise de Marillac à saint Vincent, 2 mars 1658.	97
2546.	A Firmin Get, 8 mars 1658.	98
2547.	A N***, 8 mars 1658.	99
2548.	Alain de Solminihac à saint Vincent, 8 mars 1658.	99
2549.	Un prêtre de la Mission à saint Vincent, 1658.	100
2550.	Jean Martin à saint Vincent, 9 mars 1658.	100
2551.	A Louis Dupont, 13 mars 1658.	102
2552.	A Firmin Get, 14 mars 1658.	103

2553.	A Firmin Get, 15 mars 1658. . . . .	104
2554.	A Charles Ozenne, 16 mars 1658 . . . . .	108
2555.	A Louis de Chandénier [printemps de 1658.]. . . . .	109
2556.	A Charles Ozenne, 22 mars 1658. . . . .	110
2557.	A M. Pinon, 24 mars 1658. . . . .	112
2558.	Jean Martin à saint Vincent, 26 mars 1658. . . . .	113
2559.	Louise de Marillac à saint Vincent, 26 mars [1658.] . . . .	114
2560.	Louis Serre à saint Vincent [mars ou avril 1658.] . . . .	115
2561.	Louis de Chandénier à saint Vincent [entre mars et mai 1658.] . . . . .	116
2562.	A Firmin Get, 5 avril 1658. . . . .	116
2563.	Jean Parre à saint Vincent, 6 avril 1658. . . . .	119
2564.	A Louis de Chandénier, 6 avril 1658. . . . .	120
2565.	A Louis Rivet, 7 avril [1658.]. . . . .	121
2566.	Au cardinal Brancaccio, 8 avril 1658. . . . .	123
2567.	A François Dupuich, 10 avril 1658. . . . .	124
2568.	A Denis Laudin, 10 avril 1658. . . . .	125
2569.	A un prêtre de la Mission, 11 avril 1658. . . . .	126
2570.	A Jean Martin, 12 avril 1658. . . . .	127
2571.	A Firmin Get, 12 avril 1658. . . . .	128
2572.	A Jean-Jacques Planchamp, 19 avril 1658. . . . .	130
2573.	A Jean Martin, 19 avril 1658. . . . .	132
2574.	A Firmin Get, 19 avril 1658. . . . .	133
2575.	A Firmin Get, 26 avril 1658. . . . .	134
2576.	A Pierre Cabel, 1 <sup>er</sup> mai 1658. . . . .	136
2577.	A Jean Martin, 3 mai 1658. . . . .	137
2578.	A Firmin Get, 3 mai 1658. . . . .	139
2579.	A Charles Ozenne, 3 mai 1658. . . . .	140
2580.	Louise de Marillac à saint Vincent [mai 1658.]. . . . .	142
2581.	A Benjamin Huguier, 5 mai 1658. . . . .	143
2582.	A Firmin Get, 10 mai 1658. . . . .	145
2583.	A Edme Jolly, 10 mai 1658. . . . .	147
2584.	Au membres de la Congrégation de la Mission [mai 1658.]. . . . .	148
2585.	A N***, 13 mai 1658. . . . .	151
2586.	Emerand Bajoue à saint Vincent, 1658. . . . .	151
2587.	A Edme Barry, 15 mai 1658. . . . .	152
2588.	A Firmin Get, 17 mai 1658. . . . .	153
2589.	Emerand Bajoue à saint Vincent, 1658. . . . .	154
2590.	Jacques-Bénigne Bossuet à St Vincent, 23 mai 1658. . . . .	155
2591.	A Antoine Durand [vers mai 1658.]. . . . .	156
2592.	A Guillaume Desdames, 24 mai 1658. . . . .	158
2593.	A Firmin Get, 24 mai 1658. . . . .	160
2594.	A Charles Ozenne, 24 mai 1658. . . . .	161
2595.	A Pierre de Beaumont, 26 mai 1658 . . . . .	163
2596.	Un prêtre de la Mission à saint Vincent, 1658. . . . .	164

2597.	A Firmin Get, 31 mai 1658.	165
2598.	A Charles Ozenne, 2 juin 1658.	166
2599.	A Louis Rivet, 3 juin 1658.	168
2600.	A Jacques Chiroye, 5 juin 1658.	168
2601.	A un évêque.	170
2602.	A Firmin Get, 7 juin 1658.	171
2603.	A Pierre de Beaumont, 9 juin 1658.	174
2604.	Louise de Marillac à saint Vincent [9 juin 1658.].	175
2605.	A Firmin Get, 14 juin 1658.	176
2606.	Louise de Marillac à saint Vincent [juin 1658.].	177
2607.	A Louis Dupont, 19 juin 1658.	178
2608.	A Firmin Get, 21 juin 1658.	179
2609.	A Antoine Durand [21 juin 1658.].	184
2610.	A la sœur Marguerite Chétif, 22 juin 1658.	184
2611.	A Mademoiselle Champagne, 25 juin 1658.	186
2612.	A Denis Laudin, 26 juin 1658.	189
2613.	A François Caulet, 26 juin 1658.	191
2614.	A Firmin Get, 28 juin 1658.	192
2615.	A Jean d'Aranthon d'Alex [1658.].	194
2616.	A Jean Martin, 5 juillet 1658.	195
2617.	A Firmin Get, 5 juillet 1658.	197
2618.	Jean Martin à saint Vincent, 6 juillet 1658.	198
2619.	A Louis Rivet, 7 juillet 1658.	199
2620.	A Pierre Cabel, 10 juillet [1658.].	201
2621.	A M. Moiset, 10 juillet 1658.	202
2622.	A M. Dutour, 10 juillet 1658.	204
2623.	A Firmin Get, 12 juillet 1658.	206
2624.	A Edme Jolly, 12 juillet 1658.	208
2625.	A Pierre de Beaumont, 14 juillet 1658.	209
2626.	A Denis Laudin, 17 juillet 1658.	210
2627.	A Firmin Get, 19 juillet 1658.	211
2628.	A Edme Jolly, 19 juillet 1658.	214
2629.	A Jean Martin, 19 juillet 1658.	215
2630.	A Firmin Get, 26 juillet 1658.	217
2631.	A Jean Martin, 26 juillet 1658.	219
2632.	A Louis Rivet, 28 juillet 1658.	221
2633.	A Firmin Get, 2 août 1658.	222
2634.	A Edme Jolly, 2 août 1658.	224
2635.	A Louis Rivet, 4 août 1658.	226
2636.	A Denis Laudin, 7 août 1658.	226
2637.	A Jean Martin, 9 août 1658.	227
2638.	Au marquis de Pianezze, 9 août 1658.	229
2639.	A Firmin Get, 9 août 1658.	230
2640.	A Edme Jolly, 9 août 1658.	231
2641.	A la sœur Anne Hardemont, 10 août 1658.	232
2642.	A Firmin Get, 16 août 1658.	234

2643.	A Jacques Pesnelle, 23 août 1658. . . . .	237
2644.	A Edme Jolly, 23 août 1658. . . . .	237
2645.	A Firmin Get, 23 août 1658. . . . .	239
2646.	A sœur Avoie Vigneron, 24 août 1658. . . . .	240
2647.	A Marand-Ignace Arnoul et Pasquier de Fontaines, 25 août 1658. . . . .	243
2648.	A Louis Rivet, 25 août 1658. . . . .	244
2649.	A Jacques Pesnelle, 30 août 1658. . . . .	245
2650.	A Edme Jolly, 30 août 1658. . . . .	247
2651.	A Firmin Get, 30 août 1658. . . . .	248
2652.	A Charles Ozenne, 30 août 1658 . . . . .	249
2653.	A la communauté de Saint-Lazare [sept. 1658.]. . . . .	251
2654.	A M. Desbordes [5 septembre 1658.]. . . . .	252
2655.	A Edme Jolly, 6 septembre 1658 . . . . .	253
2656.	A Firmin Get, 6 septembre 1658 . . . . .	255
2657.	A Jean Martin, 6 septembre 1658. . . . .	256
2658.	Louise de Marillac à saint Vincent [sept. 1658.] . . . .	258
2659.	A Firmin Get, 13 septembre 1658. . . . .	259
2660.	A Guillaume Desdames, 13 septembre 1658. . . . .	260
2661.	A Balthazar Grangier de Liverdi, évêque de Tréguier, 17 septembre 1658 . . . . .	262
2662.	Louise de Marillac à St Vincent, 19 sept. [1658.] . . . .	263
2663.	A Louise de Marillac [19 ou 20 septembre 1658.]. . . . .	264
2664.	A Firmin Get, 20 septembre 1658. . . . .	265
2665.	A Jean Martin, 20 septembre 1658. . . . .	268
2666.	A Edme Jolly, 20 septembre 1658. . . . .	269
2667.	Louise de Marillac à saint Vincent [sept. 1658.]. . . . .	271
2668.	A Jean Dolce, évêque de Bayonne, 22 sept. 1658. . . . .	272
2669.	A Firmin Get, 27 septembre 1658. . . . .	273
2670.	A Jean Martin, 27 septembre 1658. . . . .	275
2671.	A Edme Jolly, 27 septembre 1658. . . . .	277
2672.	A un supérieur, 28 septembre 1658. . . . .	278
2673.	A Denis Laudin, 28 septembre 1658 . . . . .	279
2674.	A Denis Laudin, 2 octobre 1658 . . . . .	280
2675.	A Pierre Cabel, 2 octobre 1658. . . . .	281
2676.	A Mademoiselle de Lamoignon [octobre 1658.]. . . . .	283
2677.	Louise de Marillac à saint Vincent [3 oct. 1658.] . . . .	283
2678.	A Jean Monvoisin, 8 octobre 1658. . . . .	284
2679.	A Firmin Get, 11 octobre 1658. . . . .	285
2680.	A Jean Barreau, 11 octobre 1658. . . . .	286
2681.	A Jacques Pesnelle, 15 octobre 1658. . . . .	289
2682.	A Jacques de la Fosse, 16 octobre 1658. . . . .	291
2683.	A Jacques Tholard, 16 octobre 1658. . . . .	293
2684.	A Jean Martin, 18 octobre 1658. . . . .	296
2685.	A Louis d'Estaing, évêque de Clermont, 18 oct. 1658. . . . .	298
2686.	A Firmin Get, 18 octobre 1658. . . . .	300

2687. A Firmin Get, 18 octobre 1658. . . . .	302
2688. A Edme Jolly, 18 octobre 1658. . . . .	302
2689. A Louis de Chandénier, 19 octobre 1658. . . . .	304
2690. A Nicolas Demonchy, 19 octobre 1658. . . . .	306
2691. A Louis Rivet, 20 octobre 1658. . . . .	306
2692. A Pierre de Beaumont, 20 octobre 1658. . . . .	308
2693. A Firmin Get, 25 octobre 1658. . . . .	309
2694. A Edme Jolly, 25 octobre 1658. . . . .	310
2695. A Denis Laudin, 26 octobre 1658. . . . .	314
2696. A Etienne Bienvenu, 26 octobre 1658. . . . .	315
2697. A Jean Monvoisin, 26 octobre 1658. . . . .	318
2698. Au chanoine Pierre Dulys [entre octobre 1657 et juillet 1659]. . . . .	319
2699. A Gilbert Cuissot, 30 octobre 1658. . . . .	321
2700. A Denis Laudin, 30 octobre 1658. . . . .	323
2701. Au R. P. Sylvestre, 30 octobre 1658. . . . .	325
2702. A Jacques Pesnelle, 1 <sup>er</sup> novembre 1658. . . . .	327
2703. A Edme Jolly, 1 <sup>er</sup> novembre 1658. . . . .	328
2704. A Philippe Dalton, 2 novembre 1658. . . . .	332
2705. A Edme Menestrier, 3 novembre 1658. . . . .	334
2706. Edme Jolly à saint Vincent [5 novembre 1658.]. . . . .	336
2707. A Edme Menestrier, 6 novembre 1658. . . . .	337
2708. A Gérard Brin, 6 novembre 1658. . . . .	338
2709. A Jean de Fonteneil, 6 novembre 1658. . . . .	339
2710. A Antoine Fleury, 6 novembre 1658. . . . .	340
2711. A Michel Caset, 6 novembre 1658. . . . .	343
2712. A Edme Jolly, 8 novembre 1658. . . . .	345
2713. A Jacques Pesnelle, 8 novembre 1658. . . . .	348
2714. A la sœur Marguerite Chétif, 9 novembre 1658. . . . .	349
2715. A Pierre Cabel, 9 novembre 1658. . . . .	351
2716. A Chrétien Daisne, 9 novembre 1658. . . . .	354
2717. A Dominique Lhuillier, 13 novembre 1658. . . . .	355
2718. A Denis Laudin, 13 novembre 1658. . . . .	356
2719. A Edme Barry, 13 novembre 1658. . . . .	358
2720. A Jacques Pesnelle, 15 novembre 1658. . . . .	360
2721. A Jean Martin, 15 novembre 1658. . . . .	363
2722. A Jean Parre, 16 novembre 1658. . . . .	365
2723. Louise de Marillac à saint Vincent [16 nov. 1658.]. . . . .	367
2724. A Louise de Marillac [16 novembre 1658.]. . . . .	368
2725. A François-Ignace Lièbe, 17 novembre 1658. . . . .	368
2726. Au R. P. Guesprier, 20 novembre 1658. . . . .	370
2727. A la sœur Barbe Angiboust, 21 novembre 1658. . . . .	372
2728. A Etienne Bienvenu [novembre ou décembre 1658.]. . . . .	372
2729. A Jacques Pesnelle, 22 novembre 1658. . . . .	374
2730. A Edme Jolly, 22 novembre 1658. . . . .	376
2731. A Firmin Get, 22 novembre 1658. . . . .	378



2732.	A Pierre Cabel, 23 novembre 1658. . . . .	379
2733.	A Jean Parre, 23 novembre 1658. . . . .	381
2734.	A la sœur Anne Hardemont, 24 novembre [1658] . . . . .	382
2735.	A Jean d'Aranthon d'Alex. . . . .	383
2736.	A Louis Dupont, 27 novembre 1658. . . . .	384
2737.	A Edme Jolly, 29 novembre 1658. . . . .	385
2738.	A Jean Parre, 30 novembre 1658 . . . . .	387
2739.	A Philippe Le Vacher, 6 décembre 1658. . . . .	388
2740.	A Louis de Chandénier, 6 décembre 1658 . . . . .	389
2741.	A Edme Jolly, 6 décembre 1658. . . . .	391
2742.	Louise de Marillac à saint Vincent [8 déc. 1658.].	393
2743.	A Denis Laudin, 11 décembre 1658. . . . .	394
2744.	A Philippe Le Vacher, 13 décembre 1658. . . . .	395
2745.	A Edme Jolly, 13 décembre 1658. . . . .	396
2746.	A Jacques Pesnelle, 13 décembre 1658 . . . . .	398
2747.	A Jean Martin, 13 décembre 1658. . . . .	399
2748.	A Guillaume Desdames, 13 décembre 1658. . . . .	400
2749.	A M. de Gaumont, 15 décembre 1658. . . . .	402
2750.	A Edme Jolly, 20 décembre 1658 . . . . .	403
2751.	A Jean Parre, 21 décembre 1658. . . . .	404
2752.	A M. Desbordes, 21 décembre 1658 . . . . .	404
2753.	A un prêtre de la Mission à Saintes, 22 déc. 1658 . . . . .	407
2754.	Louise de Marillac à saint Vincent, 22 déc. [1658.].	409
2755.	A Louise de Marillac [entre 1645 et 1660.]. . . . .	409
2756.	A Louis Dupont, 25 décembre 1658. . . . .	411
2757.	A Edme Barry, 25 décembre 1658 . . . . .	412
2758.	A Edme Menestrier, 25 décembre 1658. . . . .	414
2759.	Louise de Marillac à saint Vincent, 25 déc. [1658].	415
2760.	A Edme Jolly, 27 décembre 1658. . . . .	416
2761.	A Louise de Marillac, [décembre 1658.] . . . .	419
2762.	A Firmin Get, 27 décembre 1658. . . . .	420
2763.	A Jacques Pesnelle, 27 décembre 1658 . . . . .	421
2764.	A Denis Laudin, 28 décembre 1658 . . . . .	422
2765.	A Pierre Cabel, 28 décembre 1658. . . . .	424
2766.	Louise de Marillac à saint Vincent, 1 <sup>er</sup> janv. 1659.	428
2767.	A la sœur Avoic Vigneron, 4 janvier 1659. . . . .	429
2768.	A la sœur Anne Hardemont, 4 janvier 1659 . . . . .	430
2769.	A Louis Rivet, 5 janvier 1659 . . . . .	433
2770.	A Pierre de Beaumont, 5 janvier 1659 . . . . .	434
2771.	Au R. P. Philippe-Emmanuel de Gondi [9 janvier 1659.]. . . . .	435
2772.	Au cardinal de Retz [9 janvier 1659.]. . . . .	436
2773.	A Louise de Marillac [entre 1640 et 1660.] . . . .	437
2774.	A Jean Martin, 17 janvier 1659. . . . .	437
2775.	A Firmin Get, 17 janvier 1659. . . . .	438
2776.	Louise de Marillac à saint Vincent [janv. 1659.] . . . .	440

2777. A Firmin Get, 24 janvier 1659. . . . .	441
2778. Au chanoine Cruchette, 29 janvier 1659. . . . .	442
2779. A Dominique Lhuillier, 31 janvier 1659 . . . . .	445
2780. A Jean Barreau, 31 janvier 1659 . . . . .	446
2781. Louise de Marillac à saint Vincent, 1 <sup>er</sup> février 1659.	448
2782. A Denis Laudin, 5 février 1659. . . . .	449
2783. A Pierre de Beaumont, 6 février 1659 . . . . .	449
2794. Jacques Pesnelle à saint Vincent, 6 février 1659. . . . .	450
2785. A Firmin Get, 7 février 1659. . . . .	451
2786. A la sœur Anne Hardemont, 9 février 1659. . . . .	453
2787. A la sœur Françoise Ménage, 12 février 1659. . . . .	454
2788. A la sœur Nicole Haran, 12 février 1659 . . . . .	456
2789. A Guillaume Desdames, 21 février 1659. . . . .	458
2790. Louise de Marillac à saint Vincent, 27 février 1659.	460
2791. A Louise de Marillac [mars 1659.] . . . . .	460
2792. A M. Dupont-Fournier, 5 mars 1659. . . . .	462
2793. A Guillaume Desdames, 8 mars 1659. . . . .	464
2794. A un frère coadjuteur, à Rome. . . . .	466
2795. Jean Martin à saint Vincent, 12 mars 1659. . . . .	468
2796. A Edme Jolly, 14 mars 1659. . . . .	468
2797. Louis Serre à saint Vincent [1659.] . . . . .	469
2798. A Firmin Get, 21 mars 1659. . . . .	470
2799. Louise de Marillac à saint Vincent, 25 mars [1659.].	472
2800. A Guillaume Desdames, 28 mars 1659 . . . . .	473
2801. A Jacques Pesnelle, 28 mars 1659. . . . .	474
2802. Louise de Marillac à saint Vincent, 30 mars [1659.].	475
2803. A un grand seigneur, 31 mars 1659 . . . . .	476
2804. A Denis Laudin, 2 avril [1659.] . . . . .	476
2805. A Jacques Pesnelle, 4 avril 1659. . . . .	478
2806. A Edme Jolly, 4 avril 1659 . . . . .	480
2807. Au seigneur de Guespreyre, 6 avril 1659. . . . .	482
2808. A Nicolas Porcher [avril 1659.]. . . . .	484
2809. A Edme Barry, 9 avril 1659. . . . .	487
2810. A Guillaume Desdames, 11 avril 1659. . . . .	488
2811. A Edme Jolly, 11 avril 1659. . . . .	490
2812 A Antoine Caignet, 13 avril 1659 . . . . .	492
2813. A Pierre de Beaumont, 16 avril 1659. . . . .	493
2814. Pierre Loisel à saint Vincent, 17 avril 1659. . . . .	495
2815. A Edme Menestrier, 18 avril 1659 . . . . .	496
2816. A Edme Jolly, 18 avril 1659. . . . .	499
2817. A M. Le Mercier, 18 avril 1659. . . . .	500
2818. A Firmin Get, 18 avril 1659. . . . .	501
2819. A Jean Le Vacher, 18 avril 1659 . . . . .	503
2820. A Luc Plunket, 19 avril 1659. . . . .	508
2821. A François Herbron, 19 avril 1659 . . . . .	510
2822. A Pierre Loisel, 21 avril 1659 . . . . .	511

2823.	A Edme Jolly, 25 avril 1659.	513
2824.	A Guillaume Desdames, 25 avril 1659.	514
2825.	A Denis Laudin, 26 avril 1659.	516
2826.	A Jean Parre, 26 avril 1659.	519
2827.	A Pierre Cabel, 30 avril 1659.	520
2828.	A Firmin Get, 2 mai 1659.	521
2829.	A Jacques Pesnelle, 2 mai 1659.	522
2830.	A Edme Jolly, 2 mai 1659.	524
2831.	A Jean Parre, 3 mai 1659.	527
2832.	Alain de Solminihac à saint Vincent, 3 mai 1659.	528
2833.	A Jean Monvoisin, 5 mai 1659.	533
2834.	A Guillaume Desdames, 9 mai 1659.	535
2835.	A Firmin Get, 9 mai 1659.	536
2836.	A Firmin Get, 9 mai 1659.	538
2837.	A Jacques Pesnelle, 9 mai 1659.	540
2838.	A Edme Jolly, 9 mai 1659.	543
2839.	A Jean Parre, 10 mai 1659.	545
2840.	A une Fille de Charité, 14 mai 1659.	546
2841.	A Louis Dupont, 14 mai 1659.	549
2842.	A Jacques Pesnelle, 16 mai 1659.	551
2843.	A Edme Jolly, 16 mai 1659.	553
2844.	A Jean Parre, 17 mai 1659.	556
2845.	A Louis Rivet, 18 mai 1659.	558
2846.	A la Propagande [mai 1659.].	559
2847.	A Luc Plunket, 21 mai 1659.	561
2848.	A Guillaume Desdames, 23 mai 1659.	563
2849.	A Jacques Pesnelle, 23 mai 1659.	565
2850.	A Jean Martin, 23 mai 1659.	567
2851.	Au marquis de Fabert, 24 mai 1659.	569
2852.	A Jean Parre, 24 mai 1659.	571
2853.	A un prêtre de la Mission [1659.].	572
2854.	A un frère coadjuteur, 28 mai 1659.	572
2855.	A Denis Laudin, 28 mai 1659.	574
2856.	A Jacques Pesnelle, 30 mai 1659.	576
2857.	A Edme Jolly, 30 mai 1659.	578
2858.	A Jean Parre, 31 mai 1659.	581
2859.	Louise de Marillac à saint Vincent, 2 juin 1659.	582
2860.	A Edme Jolly, 6 juin 1659.	582
2861.	A Edme Jolly, 6 juin 1659.	584
2862.	Au Pape Alexandre VII [juin 1659.].	584
2863.	A la R. M. Louise-Eugénie de Fontaines, 6 juin 1659.	587
2864.	A Jacques Pesnelle, 6 juin 1659.	588
2865.	A Edme Menestrier, 8 juin 1659.	589
2866.	A Pierre Cabel, 11 juin 1659.	590
2867.	A Edme Jolly, 12 juin 1659.	591
2868.	A Firmin Get, 13 juin 1659.	592

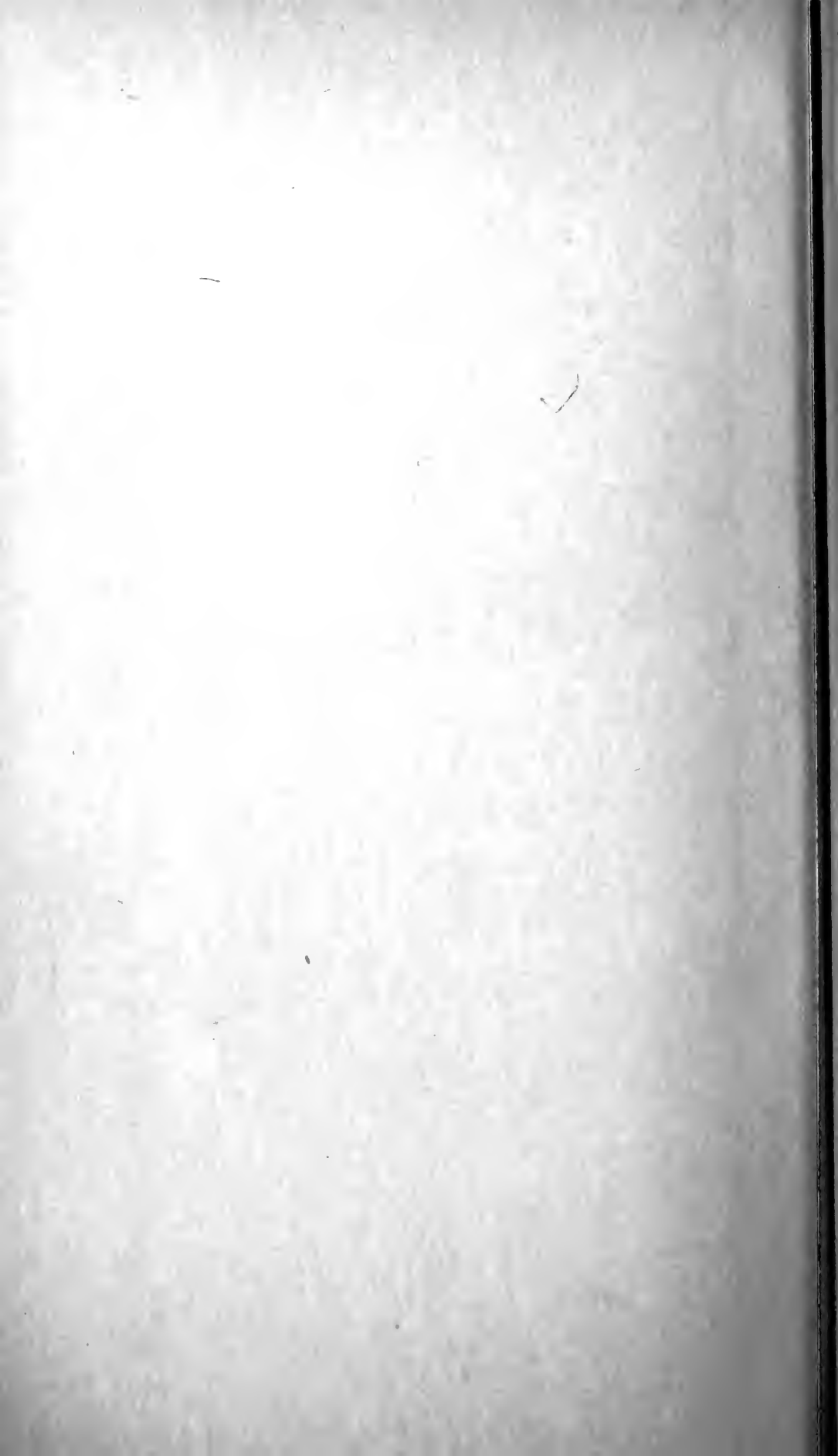
2869.	A Antoine Durand [1659.] . . . . .	594
2870.	A Jacques Pesnelle [13 juin 1659.] . . . . .	596
2871.	A Jean Monvoisin [juin 1659.] . . . . .	598
2872.	A Jean Parre [14 juin 1659.] . . . . .	599
2873.	A Pierre Daverout, 16 juin 1659 . . . . .	600
2874.	Au comte d'Obidos, 17 juin 1659 . . . . .	603
2875.	A M. Demurard, 17 juin 1659 . . . . .	605
2876.	A Denis Laudin, 18 juin 1659 . . . . .	608
2877.	A Guillaume Cornuel, 19 juin 1659. . . . .	609
2878.	A Jacques Pesnelle [20 juin 1659.] . . . . .	611
2879.	A Guillaume Desdames, 20 juin 1659. . . . .	612
2880.	Alain de Solminihac à saint Vincent, juin 1659. . . . .	614
2881.	A Edme Jolly [entre le 13 et le 30 juin 1659]. . . . .	615
2882.	A Dominique Lhuillier, 26 juin 1659. . . . .	616
2883.	A Firmin Get, 27 juin 1659 . . . . .	617
2884.	A Jean Barreau, 27 juin 1659 . . . . .	619
2885.	A Edme Jolly [fin juin 1659.] . . . . .	622
2886.	A un clerc de la Mission, 28 juin 1659 . . . . .	623
2887.	A Denis Laudin, 28 juin 1659 . . . . .	624

APPENDICES.

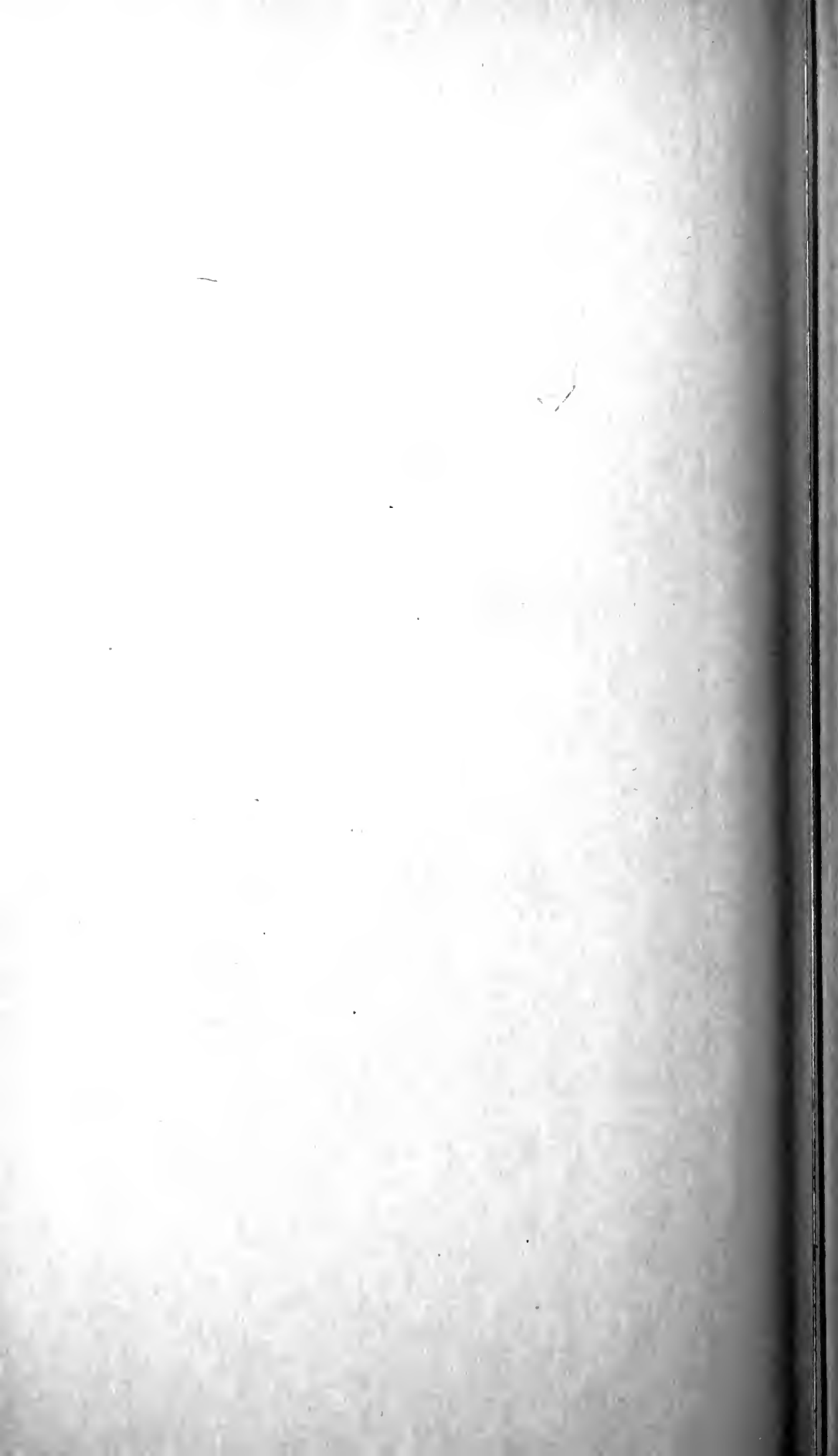
1.	Lettre de René Alméras à Nicolas Duperroy, 18 janvier 1658. . . . .	627
2.	Lettre du frère Ducournau à Louise de Marillac [après mars 1657]. . . . .	628
3.	Lettre du frère Ducournau à Louise de Marillac [9 ou 10 janvier 1659] . . . . .	629
4.	Lettre de Louise de Marillac à la sœur Nicole-Georgette, 28 mars 1659. . . . .	629

0











PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---

BX  
4700  
V6A19  
1920  
t.7

Vincent de Paul, Saint  
Correspondance,  
entretiens, documents

UTL AT DOWNSVIEW



D RANGE BAY SHLF POS ITEM C  
39 16 17 13 01 004 4